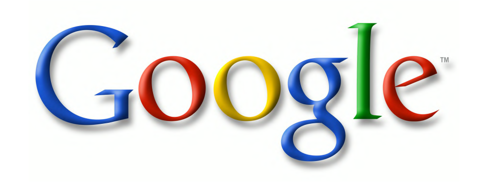
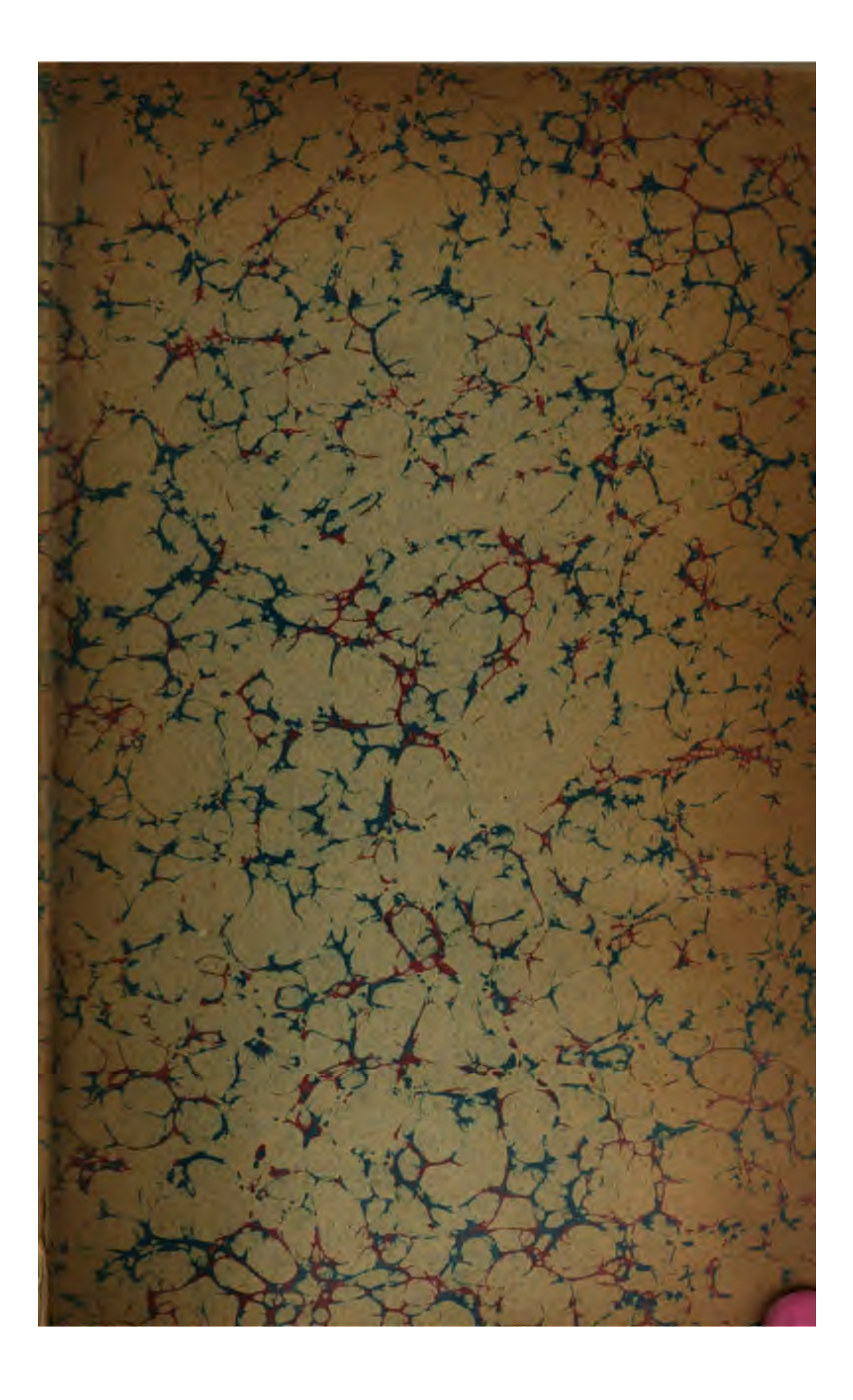



HARVARD LAW LIBRARY
3 2044 073 115 537

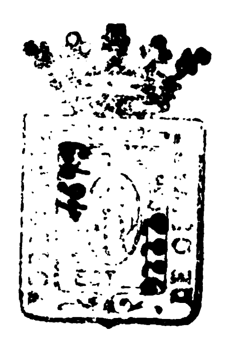




HISTOIRE

DU

CONGRÈS DE PARIS



Paris. — IMP. DE LA LIBRAIRIE NOUVELLE. — A. Delcambre, 15, rue Breda.

HISTOIRE

DU

CONGRÈS

DE PARIS

PAR

M. ÉDOUARD GOURDON

AVEC UNE INTRODUCTION

PAR M. J. COHEN



PARIS

LIBRAIRIE NOUVELLE

BOULEVARD DES ITALIENS, 15, EN FACE DE LA MAISON DORÉE

—

1857

AVIS AU LECTEUR

On a placé en tête de ce volume, conformément à l'ancien usage adopté pour les livres qui traitent de matières diplomatiques, les actes ou *instruments* résultant des négociations et qui en sont l'expression finale.

Le lecteur trouvera donc d'abord, dans leur ordre naturel : le Traité général de paix, la convention des détroits, la convention relative au nombre et à la force des bâtiments de guerre que les Puissances riveraines doivent entretenir dans la mer Noire, la convention relative aux îles d'Aland, la déclaration sur le droit maritime, et enfin les protocoles des séances du Congrès.

L'Introduction, qui vient ensuite, indique les origines de la Question d'Orient et raconte sommairement les faits de guerre et les négociations jusqu'à la prise de Sébastopol.

Les autres parties de l'ouvrage, consacrées à l'histoire proprement dite du Congrès, comprennent :

1° Le récit des négociations diplomatiques depuis la prise de Sébastopol jusqu'à l'arrivée du Comte Valentin Esterhazy à Saint-Pétersbourg ;

2° Un tableau des opérations militaires jusqu'à la fin de la campagne ;

3° Un récit des événements jusqu'à la réunion du Congrès ;

4° Les biographies des Plénipotentiaires ;

5° Des particularités inédites sur les séances du Congrès, la conduite des travaux, le séjour des Plénipotentiaires à Paris, les appréciations et les erreurs de quelques journaux, etc. ;

6° La conclusion ;

7° Quelques pièces importantes qui ne pouvaient, par leur nature, être jointes aux annexes du Traité.

Des éclaircissements nombreux sur les négociations, sur les missions de plusieurs agents diplomatiques étrangers, sont donnés dans le cours de l'ouvrage et présentent les faits sous leur véritable jour. Plusieurs documents diplomatiques ont été aussi rétablis dans leur texte officiel. Quelques-uns n'avaient pas encore été publiés.

Enfin, sans produire un ouvrage trop volumineux, on s'est attaché à faire une histoire complète, fidèle et en même temps intéressante des événements qui ont abouti à la paix de Paris.

Les actes originaux, ou instruments des ratifications du

Traité de Paix, sont au nombre de sept, un par Puissance admise au Congrès. Ils sont enfermés dans de riches enveloppes de velours et portent le sceau particulier de chaque État. Ce cachet, dont la couleur varie selon la Puissance, est contenu dans une boîte en vermeil ciselé et il est attaché à l'acte original par des cordons de soie et d'or.

TRAITÉ GÉNÉRAL

AU NOM DE DIEU TOUT-PUISSANT

Leurs Majestés l'Empereur des Français, la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, l'Empereur de toutes les Russies, le Roi de Sardaigne et l'Empereur des Ottomans, animés du désir de mettre un terme aux calamités de la guerre, et voulant prévenir le retour des complications qui l'ont fait naitre, ont résolu de s'entendre avec Sa Majesté l'Empereur d'Autriche sur les bases à donner au rétablissement et à la consolidation de la paix, en assurant, par des garanties efficaces et réciproques, l'indépendance et l'intégrité de l'Empire Ottoman.

A cet effet, Leursdites Majestés ont nommé pour leurs Plénipotentiaires, savoir :

Sa Majesté l'Empereur des Français :

Le sieur Alexandre, Comte Colonna Walewski, Sénateur de l'Empire, Grand Officier de l'Ordre Impérial de la Légion d'honneur, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre équestre des Séraphins, Grand-Croix de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, décoré de l'Ordre Impérial du Medjidié de première classe, etc., etc., etc., son Ministre et Secrétaire d'État au département des Affaires étrangères,

Et le sieur François-Adolphe, Baron de Bourqueney, Grand-Croix de l'Ordre Impérial de la Légion d'honneur et de l'Ordre de Léopold

TRAITÉ GÉNÉRAL

AU NOM DE DIEU TOUT-PUISSANT

Leurs Majestés l'Empereur des Français, la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, l'Empereur de toutes les Russies, le Roi de Sardaigne et l'Empereur des Ottomans, animés du désir de mettre un terme aux calamités de la guerre, et voulant prévenir le retour des complications qui l'ont fait naître, ont résolu de s'entendre avec Sa Majesté l'Empereur d'Autriche sur les bases à donner au rétablissement et à la consolidation de la paix, en assurant, par des garanties efficaces et réciproques, l'indépendance et l'intégrité de l'Empire Ottoman.

A cet effet, Leursdites Majestés ont nommé pour leurs Plénipotentiaires, savoir :

Sa Majesté l'Empereur des Français :

Le sieur Alexandre, Comte Colonna Walewski, Sénateur de l'Empire, Grand Officier de l'Ordre Impérial de la Légion d'honneur, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre équestre des Séraphins, Grand-Croix de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, décoré de l'Ordre Impérial du Medjidié de première classe, etc., etc., etc., son Ministre et Secrétaire d'État au département des Affaires étrangères,

Et le sieur François-Adolphe, Baron de Bourqueney, Grand-Croix de l'Ordre Impérial de la Légion d'honneur et de l'Ordre de Léopold

d'Autriche, décoré du portrait du Sultan en diamants, etc., etc., etc., son Envoyé extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire près Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique;

Sa Majesté l'Empereur d'Autriche :

Le sieur Charles-Ferdinand, Comte de Buol-Schauenstein, Grand-Croix de l'Ordre Impérial de Léopold d'Autriche et Chevalier de l'Ordre de la Couronne de Fer de première classe, Grand-Croix de l'Ordre Impérial de la Légion d'honneur, Chevalier des Ordres de l'Aigle-Noir et de l'Aigle-Rouge de Prusse, Grand-Croix des Ordres Impériaux d'Alexandre Newski en brillants et de l'Aigle-Blanc de Russie, Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, décoré de l'Ordre Impérial du Medjidié de première classe, etc., etc., etc., son Chambellan et Conseiller intime actuel, son Ministre de la Maison et des Affaires étrangères, Président de la Conférence des Ministres,

Et le sieur Joseph-Alexandre, Baron de Hübner, Grand-Croix de l'Ordre Impérial de la Couronne de Fer, Grand Officier de l'Ordre Impérial de la Légion d'honneur, son Conseiller intime actuel et son Envoyé extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire à la Cour de France ;

Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande :

Le très-honorable George-Guillaume-Frédéric, Comte de Clarendon, Baron Hyde de Hindon, Pair du Royaume-Uni, Conseiller de Sa Majesté Britannique en son Conseil privé, Chevalier du très-noble Ordre de la Jarretière, Chevalier Grand-Croix du très-honorable Ordre du Bain, principal Secrétaire d'État de Sa Majesté pour les Affaires étrangères,

Et le très-honorable Henri-Richard-Charles, Baron Cowley, Pair du Royaume-Uni, Conseiller de Sa Majesté en son Conseil privé, Chevalier Grand-Croix du très-honorable Ordre du Bain, et Ambassadeur extraordinaire et Plénipotentiaire de Sa Majesté près Sa Majesté l'Empereur des Français;

Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies :

Le sieur Alexis, Comte Orloff, son Aide de Camp général et Général de cavalerie, Commandant du Quartier général de Sa Majesté, Membre du Conseil de l'Empire et du Comité des Ministres, décoré des deux portraits en diamants de Leurs Majestés feu l'Empereur Nicolas et l'Empereur Alexandre II, Chevalier de l'Ordre de Saint-André en

diamants et des Ordres de Russie, Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Étienne d'Autriche de première classe, de l'Aigle-Noir de Prusse en diamants, de l'Annonciade de Sardaigne et de plusieurs autres Ordres étrangers,

Et le sieur Philippe, Baron de Brunnow, son Conseiller privé, son Envoyé extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire près la Confédération Germanique et près Son Altesse Royale le Grand-Duc de Hesse, Chevalier de l'Ordre de Saint-Wladimir de première classe, de Saint-Alexandre Newski enrichi de diamants, de l'Aigle-Blanc, de Sainte-Anne de première classe, de Saint-Stanislas de première classe, Grand-Croix de l'Ordre de l'Aigle-Rouge de Prusse de première classe, Commandeur de l'Ordre de Saint-Étienne d'Autriche et de plusieurs autres Ordres étrangers;

Sa Majesté le Roi de Sardaigne :

Le sieur Camille Benso, Comte de Cavour, Grand-Croix de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, Chevalier de l'Ordre du Mérite civil de Savoie, Grand-Croix de l'Ordre Impérial de la Légion d'honneur, décoré de l'Ordre Impérial du Medjidié de première classe, Grand-Croix de plusieurs autres Ordres étrangers, Président du Conseil des Ministres, et son Ministre et Secrétaire d'État pour les finances,

Et le sieur Salvator, Marquis de Villamarina, Grand-Croix de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, Grand Officier de l'Ordre Impérial de la Légion d'honneur, etc., etc., etc., son Envoyé extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire à la Cour de France;

Et Sa Majesté l'Empereur des Ottomans :

Mouhammed-Emin-Aali-Pacha, Grand Vezir de l'Empire Ottoman, décoré des Ordres Impériaux du Medjidié et du Mérite de première classe, Grand-Croix de l'Ordre Impérial de la Légion d'honneur, de Saint-Étienne d'Autriche, de l'Aigle-Rouge de Prusse, de Sainte-Anne de Russie, des Saints Maurice et Lazare de Sardaigne, de l'Étoile Polaire de Suède et de plusieurs autres Ordres étrangers,

Et Mehemmed-Djemil-Bey, décoré de l'Ordre Impérial du Medjidié de seconde classe, et Grand-Croix de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, son Ambassadeur extraordinaire et Plénipotentiaire près Sa Majesté l'Empereur des Français, accrédité, en la même qualité, près Sa Majesté le Roi de Sardaigne;

Lesquels se sont réunis en Congrès à Paris.

L'entente ayant été heureusement établie entre eux, Leurs Majestés l'Empereur des Français, l'Empereur d'Autriche, la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, l'Empereur de toutes les Russies, le Roi de Sardaigne et l'Empereur des Ottomans, considérant que, dans un intérêt européen, Sa Majesté le Roi de Prusse, signataire de la Convention du treize juillet mil huit cent quarante et un, devait être appelée à participer aux nouveaux arrangements à prendre, et appréciant la valeur qu'ajouterait à une œuvre de pacification générale le concours de Sadite Majesté, l'ont invitée à envoyer des Plénipotentiaires au Congrès.

En conséquence, Sa Majesté le Roi de Prusse a nommé pour ses Plénipotentiaires, savoir :

Le sieur Othon-Théodore, Baron de Manteuffel, Président de son Conseil et son Ministre des Affaires étrangères, Chevalier de l'Ordre de l'Aigle-Rouge de Prusse, première classe, avec feuilles de chêne, couronne et sceptre; Grand Commandeur de l'Ordre de Hohenzollern, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Prusse, Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Étienne de Hongrie, Chevalier de l'Ordre de Saint-Alexandre Newski, Grand-Croix de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, et de l'Ordre du Nichan-Iftihar de Turquie, etc., etc., etc.,

Et le sieur Maximilien-Frédéric-Charles-François, Comte de Hatzfeldt-Wildenburg-Schœnstein, son Conseiller privé actuel, son Envoyé extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire à la Cour de France, Chevalier de l'Ordre de l'Aigle-Rouge de Prusse, seconde classe, avec feuilles de chêne et plaque; Chevalier de la Croix-d'Honneur de Hohenzollern, première classe, etc., etc., etc.

Les Plénipotentiaires, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

ARTICLE PREMIER.

Il y aura, à dater du jour de l'échange des ratifications du présent Traité, paix et amitié entre Sa Majesté l'Empereur des Français, Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Sa Majesté le Roi de Sardaigne, Sa Majesté Impériale le Sultan, d'une part, et Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, de l'autre part, ainsi qu'entre leurs héritiers et successeurs, leurs États et sujets respectifs, à perpétuité.

ART. 2.

La paix étant heureusement établie entre Leursdites Majestés, les territoires conquis ou occupés par leurs armées, pendant la guerre, seront réciproquement évacués.

Des arrangements spéciaux régleront le mode de l'évacuation, qui devra être aussi prompte que faire se pourra.

ART. 3.

Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies s'engage à restituer à Sa Majesté le Sultan la ville et citadelle de Kars, aussi bien que les autres parties du territoire Ottoman dont les troupes Russes se trouvent en possession.

ART. 4.

Leurs Majestés l'Empereur des Français, la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, le Roi de Sardaigne et le Sultan s'engagent à restituer à Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies les villes et ports de Sébastopol, Balaklava, Kamiesch, Eupatoria, Kertch, Ieni-Kaleh, Kinburn, ainsi que tous autres territoires occupés par les troupes alliées.

ART. 5.

Leurs Majestés l'Empereur des Français, la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, l'Empereur de toutes les Russies, le Roi de Sardaigne et le Sultan accordent une amnistie pleine et entière à ceux de leurs sujets qui auraient été compromis par une participation quelconque aux événements de la guerre, en faveur de la cause ennemie.

Il est expressément entendu que cette amnistie s'étendra aux sujets de chacune des parties belligérantes qui auraient continué, pendant la guerre, à être employés dans le service de l'un des autres belligérants.

ART. 6.

Les prisonniers de guerre seront immédiatement rendus de part et d'autre.

ART. 7.

Sa Majesté l'Empereur des Français, Sa Majesté l'Empereur d'Autriche, Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Sa Majesté le Roi de Prusse, Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies et Sa Majesté le Roi de Sardaigne déclarent la Sublime Porte admise à participer aux avantages du droit public et du concert Européens. Leurs Majestés s'engagent, chacune de son côté, à respecter l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Emprie Ottoman, garantissent en commun la stricte observation de cet engagement, et considéreront, en conséquence, tout acte de nature à y porter atteinte comme une question d'intérêt général.

ART. 8.

S'il survenait, entre la Sublime Porte et l'une ou plusieurs des autres Puissances signataires, un dissentiment qui menaçât le maintien de leurs relations, la Sublime Porte et chacune de ces Puissances, avant de recourir à l'emploi de la force, mettront les autres Parties contractantes en mesure de prévenir cette extrémité par leur action médiatrice.

ART. 9.

Sa Majesté Impériale le Sultan, dans sa constante sollicitude pour le bien-être de ses sujets, ayant octroyé un Firman qui, en améliorant leur sort, sans distinction de religion ni de race, consacre ses généreuses intentions envers les populations chrétiennes de son Empire, et voulant donner un nouveau témoignage de ses sentiments à cet égard, a résolu de communiquer aux Puissances contractantes ledit Firman, spontanément émané de sa volonté souveraine.

Les Puissances contractantes constatent la haute valeur de cette communication. Il est bien entendu qu'elle ne saurait, en aucun cas, donner le droit auxdites Puissances de s'immiscer soit collectivement, soit séparément, dans les rapports de Sa Majesté le Sultan avec ses sujets, ni dans l'administration intérieure de son Empire.

ART. 10.

La Convention du treize juillet mil huit cent quarante et un, qui

maintient l'antique règle de l'Empire Ottoman relative à la clôture des détroits du Bosphore et des Dardanelles a été revisée d'un commun accord.

L'acte, conclu à cet effet et conformément à ce principe, entre les Hautes Parties contractantes, est et demeure annexé au présent Traité, et aura même force et valeur que s'il en faisait partie intégrante.

ART. 11.

La mer Noire est neutralisée : ouverts à la marine marchande de toutes les nations, ses eaux et ses ports sont, formellement et à perpétuité, interdits au pavillon de guerre soit des Puissances riveraines, soit de toute autre Puissance, sauf les exceptions mentionnées aux articles 14 et 19 du présent Traité.

ART. 12.

Libre de toute entrave, le commerce, dans les ports et dans les eaux de la mer Noire, ne sera assujetti qu'à des règlements de santé, de douane, de police, conçus dans un esprit favorable au développement des transactions commerciales.

Pour donner aux intérêts commerciaux et maritimes de toutes les nations la sécurité désirable, la Russie et la Sublime Porte admettront des Consuls dans leurs ports situés sur le littoral de la mer Noire, conformément aux principes du droit international.

ART. 13.

La mer Noire étant neutralisée, aux termes de l'article 11, le maintien ou l'établissement sur son littoral d'arsenaux militaires-maritimes devient sans nécessité, comme sans objet. En conséquence, Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies et Sa Majesté Impériale le Sultan s'engagent à n'élever et à ne conserver, sur ce littoral, aucun arsenal militaire-maritime.

ART. 14.

Leurs Majestés l'Empereur de toutes les Russies et le Sultan, ayant conclu une Convention à l'effet de déterminer la force et le nombre des bâtiments légers, nécessaires au service de leurs côtes, qu'Elles

se réservent d'entretenir dans la mer Noire, cette Convention est annexée au présent Traité, et aura même force et valeur que si elle en faisait partie intégrante. Elle ne pourra être ni annulée ni modifiée, sans l'assentiment des Puissances signataires du présent Traité.

ART. 15.

L'acte du Congrès de Vienne ayant établi les principes destinés à régler la navigation des fleuves qui séparent ou traversent plusieurs États, les Puissances contractantes stipulent entre elles, qu'à l'avenir ces principes seront également appliqués au Danube et à ses embouchures. Elles déclarent que cette disposition fait, désormais, partie du droit public de l'Europe, et la prennent sous leur garantie.

La navigation du Danube ne pourra être assujettie à aucune entrave ni redevance qui ne serait pas expressément prévue par les stipulations contenues dans les articles suivants. En conséquence, il ne sera perçu aucun péage basé uniquement sur le fait de la navigation du fleuve, ni aucun droit sur les marchandises qui se trouvent à bord des navires. Les règlements de police et de quarantaine à établir, pour la sûreté des États séparés ou traversés par ce fleuve, seront conçus de manière à favoriser, autant que faire se pourra, la circulation des navires. Sauf ces règlements, il ne sera apporté aucun obstacle, quel qu'il soit, à la libre navigation.

ART. 16.

Dans le but de réaliser les dispositions de l'article précédent, une Commission dans laquelle la France, l'Autriche, la Grande-Bretagne, la Prusse, la Russie, la Sardaigne et la Turquie seront, chacune, représentées par un délégué, sera chargée de désigner et de faire exécuter les travaux nécessaires, depuis Isatcha, pour dégager les embouchures du Danube, ainsi que les parties de la mer y avoisinantes, des sables et autres obstacles qui les obstruent, afin de mettre cette partie du fleuve et lesdites parties de la mer dans les meilleures conditions possibles de navigabilité.

Pour couvrir les frais de ces travaux, ainsi que des établissements ayant pour objet d'assurer et de faciliter la navigation aux bouches du Danube, des droits fixes, d'un taux convenable, arrêtés par la Com-

mission à la majorité des voix, pourront être prélevés, à la condition expresse que, sous ce rapport comme sous tous les autres, les pavillons de toutes les nations seront traités sur le pied d'une parfaite égalité.

ART. 17.

Une Commission sera établie et se composera des délégués de l'Autriche, de la Bavière, de la Sublime Porte et du Wurtemberg (un pour chacune de ces Puissances), auxquels se réuniront les Commissaires des trois Principautés Danubiennes, dont la nomination aura été approuvée par la Porte. Cette Commission, qui sera permanente, 1° élaborera les règlements de navigation et de police fluviale; 2° fera disparaître les entraves, de quelque nature qu'elles puissent être, qui s'opposent encore à l'application au Danube des dispositions du Traité de Vienne; 3° ordonnera et fera exécuter les travaux nécessaires sur tout le parcours du fleuve; et 4° veillera, après la dissolution de la Commission Européenne, au maintien de la navigabilité des embouchures du Danube et des parties de la mer y avoisinantes.

ART. 18.

Il est entendu que la Commission Européenne aura rempli sa tâche, et que la Commission riveraine aura terminé les travaux désignés dans l'article précédent, sous les nos 1 et 2, dans l'espace de deux ans. Les Puissances signataires réunies en conférence, informées de ce fait, prononceront, après en avoir pris acte, la dissolution de la Commission Européenne; et, dès lors, la Commission riveraine permanente jouira des mêmes pouvoirs que ceux dont la Commission Européenne aura été investie jusqu'alors.

ART. 19.

Afin d'assurer l'exécution des règlements qui auront été arrêtés d'un commun accord, d'après les principes ci-dessus énoncés, chacune des Puissances contractantes aura le droit de faire stationner, en tout temps, deux bâtiments légers aux embouchures du Danube.

ART. 20.

En échange des villes, ports et territoires énumérés dans l'article 4

du présent Traité, et pour mieux assurer la liberté de la navigation du Danube, Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies consent à la rectification de sa frontière, en Bessarabie.

La nouvelle frontière partira de la mer Noire, à un kilomètre à l'est du lac Bourna-Sola, rejoindra perpendiculairement la route d'Akerman, suivra cette route jusqu'au val de Trajan, passera au sud de Bolgrad, remontera le long de la rivière de Yalpuck jusqu'à la hauteur de Saratsika, et ira aboutir à Katamori sur le Pruth. En amont de ce point, l'ancienne frontière, entre les deux Empires, ne subira aucune modification.

Des délégués des Puissances contractantes fixeront, dans ses détails, le tracé de la nouvelle frontière.

ART. 21.

Le territoire, cédé par la Russie, sera annexé à la Principauté de Moldavie, sous la suzeraineté de la Sublime Porte.

Les habitants de ce territoire jouiront des droits et priviléges assurés aux Principautés, et, pendant l'espace de trois années, il leur sera permis de transporter ailleurs leur domicile, en disposant librement de leurs propriétés.

ART. 22.

Les Principautés de Valachie et de Moldavie continueront à jouir, sous la suzeraineté de la Porte et sous la garantie des Puissances contractantes, des priviléges et des immunités dont elles sont en possession. Aucune protection exclusive ne sera exercée sur elles par une des Puissances garantes. Il n'y aura aucun droit particulier d'ingérence dans leurs affaires intérieures.

ART. 23.

La Sublime Porte s'engage à conserver auxdites Principautés une administration indépendante et nationale, ainsi que la pleine liberté de culte, de législation, de commerce et de navigation.

Les lois et statuts aujourd'hui en vigueur seront revisés. Pour établir un complet accord sur cette révision, une Commission spéciale, sur la composition de laquelle les Hautes Puissances contractantes

s'entendront, se réunira, sans délai, à Bucharest, avec un Commissaire de la Sublime Porte.

Cette Commission aura pour tâche de s'enquérir de l'état actuel des Principautés et de proposer les bases de leur future organisation.

ART. 24.

Sa Majesté le Sultan promet de convoquer immédiatement, dans chacune des deux provinces, un Divan *ad hoc*, composé de manière à constituer la représentation la plus exacte des intérêts de toutes les classes de la société. Ces Divans seront appelés à exprimer les vœux des populations relativement à l'organisation définitive des Principautés.

Une instruction du Congrès réglera les rapports de la Commission avec ces Divans.

ART. 25.

Prenant en considération l'opinion émise par les deux Divans, la Commission transmettra, sans retard, au siége actuel des Conférences, le résultat de son propre travail.

L'entente finale avec la Puissance suzeraine sera consacrée par une Convention conclue à Paris entre les Hautes Parties contractantes; et un Hatti-Schériff, conforme aux stipulations de la Convention, constituera définitivement l'organisation de ces provinces, placées désormais sous la garantie collective de toutes les Puissances signataires.

ART. 26.

Il est convenu qu'il y aura, dans les Principautés, une force armée nationale, organisée dans le but de maintenir la sûreté de l'intérieur et d'assurer celle des frontières. Aucune entrave ne pourra être apportée aux mesures extraordinaires de défense que, d'accord avec la Sublime Porte, elles seraient appelées à prendre pour repousser toute agression étrangère.

ART. 27.

Si le repos intérieur des Principautés se trouvait menacé ou compromis, la Sublime Porte s'entendra avec les autres Puissances contractantes sur les mesures à prendre pour maintenir ou rétablir l'ordre légal. Une intervention armée ne pourra avoir lieu sans un accord préalable entre ces Puissances.

ART. 28.

La Principauté de Servie continuera à relever de la Sublime Porte, conformément aux Hats Impériaux qui fixent et déterminent ses droits et immunités, placés désormais sous la garantie collective des Puissances contractantes.

En conséquence, ladite Principauté conservera son administration indépendante et nationale, ainsi que la pleine liberté de culte, de législation, de commerce et de navigation.

ART. 29.

Le droit de garnison de la Sublime Porte, tel qu'il se trouve stipulé par les règlements antérieurs, est maintenu. Aucune intervention armée ne pourra avoir lieu en Servie sans un accord préalable entre les Hautes Puissances contractantes.

ART. 30.

Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies et Sa Majesté le Sultan maintiennent, dans son intégrité, l'état de leurs possessions en Asie, tel qu'il existait légalement avant la rupture.

Pour prévenir toute contestation locale, le tracé de la frontière sera vérifié et, s'il y a lieu, rectifié, sans qu'il puisse en résulter un préjudice territorial pour l'une ou l'autre des deux parties.

A cet effet, une Commission mixte, composée de deux Commissaires Russes, de deux Commissaires Ottomans, d'un Commissaire Français et d'un Commissaire Anglais, sera envoyée sur les lieux, immédiatement après le rétablissement des relations diplomatiques entre la Cour de Russie et la Sublime Porte. Son travail devra être

terminé dans l'espace de huit mois, à dater de l'échange des ratifications du présent Traité.

ART. 31.

Les territoires occupés pendant la guerre par les troupes de Leurs Majestés l'Empereur des Français, l'Empereur d'Autriche, la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et le Roi de Sardaigne, aux termes des Conventions signées à Constantinople, le douze mars mil huit cent cinquante-quatre, entre la France, la Grande-Bretagne et la Sublime Porte; le quatorze juin de la même année, entre l'Autriche et la Sublime Porte, et le quinze mars mil huit cent cinquante-cinq, entre la Sardaigne et la Sublime-Porte, seront évacués après l'échange des ratifications du présent Traité, aussitôt que faire se pourra. Les délais et les moyens d'exécution feront l'objet d'un arrangement entre la Sublime Porte et les Puissances dont les troupes occupent son territoire.

ART. 32.

Jusqu'à ce que les Traités ou Conventions, qui existaient avant la guerre entre les Puissances belligérantes, aient été ou renouvelés ou remplacés par des actes nouveaux, le commerce d'importation ou d'exportation aura lieu réciproquement sur le pied des règlements en vigueur avant la guerre; et leurs sujets, en toute autre matière, seront respectivement traités sur le pied de la nation la plus favorisée.

ART. 33.

La Convention conclue, en ce jour, entre Leurs Majestés l'Empereur des Français, la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, d'une part, et Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, de l'autre part, relativement aux îles d'Aland, est et demeure annexée au présent Traité et aura même force et valeur que si elle en faisait partie.

ART. 34.

Le présent Traité sera ratifié, et les ratifications en seront échangées à Paris, dans l'espace de quatre semaines, ou plus tôt, si faire se peut.

En foi de quoi, les Plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont apposé le sceau de leurs armes.

Fait à Paris, le trentième jour du mois de mars de l'an mil huit cent cinquante-six.

Signé : A. Walewski. — Bourqueney. — Buol-Schauenstein. — Hubner. — Clarendon. — Cowley. — Manteuffel. — Hatzfeldt. — Orloff. — Brunnow. — Cavour. — de Villamarina. — Aali — Mehemmed-Djemil.

ARTICLE ADDITIONNEL ET TRANSITOIRE.

Les stipulations de la Convention des Détroits signée en ce jour ne seront pas applicables aux bâtiments de guerre employés par les Puissances belligérantes pour l'évacuation par mer des territoires occupés par leurs armées; mais lesdites stipulations reprendront leur entier effet, aussitôt que l'évacuation sera terminée.

Fait à Paris, le trentième jour du mois de mars de l'an mil huit cent cinquante-six.

Signé : A. Walewski. — Bourqueney. — Buol-Schauenstein. — Hubner. — Clarendon. — Cowley. — Manteuffel. — Hatzfeldt. — Orloff. — Brunnow. — Cavour. — de Villamarina. — Aali. — Mehemmed-Djemil.

CONVENTION DES DÉTROITS

AU NOM DE DIEU TOUT-PUISSANT.

LEURS MAJESTÉS l'Empereur des Français, l'Empereur d'Autriche, la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, le Roi de Prusse, l'Empereur de toutes les Russies, signataires de la Convention du treize juillet mil huit cent quarante et un, et Sa Majesté le Roi de Sardaigne, voulant constater, en commun, leur détermination unanime de se conformer à l'ancienne règle de l'Empire Ottoman, d'après laquelle les détroits des Dardanelles et du Bosphore sont fermés aux bâtiments de guerre étrangers tant que la Porte se trouve en paix;

Lesdites Majestés, d'une part, et Sa Majesté le Sultan, de l'autre, ont résolu de renouveler la Convention conclue à Londres le treize juillet mil huit cent quarante et un, sauf quelques modifications de détail qui ne portent aucune atteinte au principe sur lequel elle repose.

En conséquence, Leursdites Majestés ont nommé, à cet effet, pour leurs Plénipotentiaires, savoir :

Sa Majesté l'Empereur des Français :

Le sieur Alexandre, Comte Colonna Walewski, Sénateur de l'Empire, Grand Officier de l'Ordre Impérial de la Légion d'honneur, Chevalier Grand-Croix de l'ordre équestre des Séraphins, Grand-Croix de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, décoré de l'Ordre Impérial du Medjidié de première classe, etc., etc., etc., son Ministre Secrétaire d'État au département des Affaires étrangères,

Et le sieur François-Adolphe, Baron de Bourqueney, Grand-Croix de l'Ordre Impérial de la Légion d'honneur et de l'Ordre de Léopold d'Autriche, décoré du portrait du Sultan en diamants, etc., etc., etc.,

Légion d'honneur, etc., etc., etc., son Envoyé extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire à la Cour de France;

Et Sa Majesté Impériale le Sultan :

Mouhammed-Emin-Aali-Pacha, Grand Vezir de l'Empire Ottoman, décoré des Ordres Impériaux du Medjidié et du Mérite de première classe, Grand-Croix de l'Ordre Impérial de la Légion d'honneur, de Saint-Étienne d'Autriche, de l'Aigle-Rouge de Prusse, de Sainte-Anne de Russie, des Saints Maurice et Lazare de Sardaigne, de l'Étoile Polaire de Suède et de plusieurs autres Ordres étrangers,

Et Mehemmed-Djemil-Bey, décoré de l'Ordre Impérial du Medjidié de seconde classe, et Grand-Croix de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, son Ambassadeur extraordinaire et Plénipotentiaire près Sa Majesté l'Empereur des Français, accrédité en la même qualité près Sa Majesté le Roi de Sardaigne;

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

ARTICLE PREMIER.

Sa Majesté le Sultan, d'une part, déclare qu'il a la ferme résolution de maintenir, à l'avenir, le principe invariablement établi comme ancienne règle de son Empire, et en vertu duquel il a été de tout temps défendu aux bâtiments de guerre des Puissances étrangères d'entrer dans les détroits des Dardanelles et du Bosphore, et que tant que la Porte se trouve en paix, Sa Majesté n'admettra aucun bâtiment de guerre étranger dans lesdits détroits.

Et Leurs Majestés l'Empereur des Français, l'Empereur d'Autriche, la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, le Roi de Prusse, l'Empereur de toutes les Russies et le Roi de Sardaigne, de l'autre part, s'engagent à respecter cette détermination du Sultan et à se conformer au principe ci-dessus énoncé.

ART. 2.

Le Sultan se réserve, comme par le passé, de délivrer des Firmans de passage aux bâtiments légers sous pavillon de guerre, lesquels seront employés, comme il est d'usage, au service des Légations des Puissances amies.

ART. 3.

La même exception s'applique aux bâtiments légers sous pavillon de guerre que chacune des Puissances contractantes est autorisée à faire stationner aux embouchures du Danube, pour assurer l'exécution des règlements relatifs à la liberté du fleuve, et dont le nombre ne devra pas excéder deux pour chaque Puissance.

ART. 4.

La présente Convention, annexée au Traité général, signé à Paris en ce jour, sera ratifiée, et les ratifications en seront échangées dans l'espace de quatre semaines, ou plus tôt, si faire se peut.

En foi de quoi, les Plénipotentiaires respectifs l'ont signée et y ont apposé le sceau de leurs armes.

Fait à Paris, le trentième jour du mois de mars de l'an mil huit cent cinquante-six.

Signé : A. WALEWSKI. — BOURQUENEY. — BUOL-SCHAUENSTEIN. — HUBNER. — CLARENDON. — COWLEY. — MANTEUFFEL. — HATZFELDT. — ORLOFF. — BRUNNOW. — CAVOUR. — DE VILLAMARINA. — AALI. — MEHEMMED-DJEMIL.

CONVENTION

RELATIVE AU NOMBRE ET A LA FORCE DES BATIMENTS DE GUERRE QUE LES PUISSANCES RIVERAINES ENTRETIENDRONT DANS LA MER NOIRE

AU NOM DE DIEU TOUT-PUISSANT.

Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies et Sa Majesté Impériale le Sultan, prenant en considération le principe de la neutralisation de la mer Noire établi par les préliminaires consignés au protocole n° I, signé à Paris, le vingt-cinq février de la présente année,

et voulant, en conséquence, régler d'un commun accord le nombre et la force des bâtiments légers qu'Elles se sont réservé d'entretenir dans la mer Noire pour le service de leurs côtes, ont résolu de signer, dans ce but, une Convention spéciale, et ont nommé à cet effet :

Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies :

Le sieur Alexis, Comte Orloff, son Aide de Camp général et Général de cavalerie, Commandant du quartier général de Sa Majesté, Membre du Conseil de l'Empire et du Comité des Ministres, décoré des deux portraits en diamants de Leurs Majestés feu l'Empereur Nicolas et l'Empereur Alexandre II, Chevalier de l'Ordre de Saint-André en diamants et des Ordres de Russie; Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Étienne d'Autriche de première classe, de l'Aigle-Noir de Prusse en diamants, de l'Annonciade de Sardaigne et de plusieurs autres Ordres étrangers,

Et le sieur Philippe, Baron de Brunnow, son Conseiller privé, son Envoyé extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire près la Confédération Germanique et près Son Altesse Royale le Grand-Duc de Hesse, Chevalier de l'Ordre de Saint-Wladimir de première classe, de Saint-Alexandre Newski enrichi de diamants, de l'Aigle-Blanc, de Sainte-Anne de première classe, de Saint-Stanislas de première classe, Grand-Croix de l'Aigle-Rouge de Prusse de première classe, Commandeur de l'Ordre de Saint-Étienne d'Autriche et de plusieurs autres Ordres étrangers;

Et Sa Majesté Impériale le Sultan :

Mouhammed-Emin-Aali-Pacha, Grand Vezir de l'Empire Ottoman, décoré des Ordres Impériaux du Medjidié et du Mérite de première classe, Grand-Croix de l'Ordre Impérial de la Légion d'honneur, de Saint-Étienne d'Autriche, de l'Aigle-Rouge de Prusse, de Sainte-Anne de Russie, des Saints Maurice et Lazare de Sardaigne, de l'Étoile Polaire de Suède et de plusieurs autres Ordres étrangers,

Et Mehemmed-Djemil-Bey, décoré de l'Ordre Impérial du Medjidié de seconde classe, et Grand-Croix de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, son Ambassadeur extraordinaire et Plénipotentiaire près Sa Majesté l'Empereur des Français, accrédité en la même qualité près Sa Majesté le Roi de Sardaigne;

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

ARTICLE PREMIER.

Les Hautes Parties contractantes s'engagent mutuellement à n'avoir dans la mer Noire d'autres bâtiments de guerre que ceux dont le nombre, la force et les dimensions sont stipulés ci-après.

ART. 2.

Les Hautes Parties contractantes se réservent d'entretenir chacune, dans cette mer, six bâtiments à vapeur de cinquante mètres de longueur à la flottaison, d'un tonnage de huit cents tonneaux au maximum, et quatre bâtiments légers à vapeur ou à voile, d'un tonnage qui ne dépassera pas deux cents tonneaux chacun.

ART. 3.

La présente Convention, annexée au Traité général signé à Paris ce jour, sera ratifiée, et les ratifications en seront échangées dans l'espace de quatre semaines, ou plus tôt, si faire se peut.

En foi de quoi, les Plénipotentiaires respectifs l'ont signée et y ont apposé le sceau de leurs armes.

Fait à Paris, le trentième jour du mois de mars de l'an mil huit cent cinquante-six.

Signé : Orloff. — Brunnow. — Aali. — Mehemmed-Djemil.

CONVENTION

RELATIVE AUX ILES D'ALAND

AU NOM DE DIEU TOUT-PUISSANT.

Sa Majesté l'Empereur des Français, Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et Sa Majesté l'Em-

pereur de toutes les Russies, voulant étendre à la mer Baltique l'accord si heureusement rétabli entre Elles en Orient, et consolider par là les bienfaits de la paix générale, ont résolu de conclure une Convention, et nommé à cet effet :

Sa Majesté l'Empereur des Français :

Le sieur Alexandre, Comte Colonna Walewski, Sénateur de l'Empire, Grand Officier de l'Ordre Impérial de la Légion d'honneur, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre équestre des Séraphins, Grand-Croix de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, décoré de l'Ordre Impérial du Medjidié de première classe, etc., etc., etc., son Ministre et Secrétaire d'État au département des Affaires étrangères,

Et le sieur François-Adolphe, Baron de Bourqueney, Grand-Croix de l'Ordre Impérial de la Légion d'honneur et de l'Ordre de Léopold d'Autriche, décoré du portrait du Sultan en diamants, etc., etc., etc., son Envoyé extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire près Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique ;

Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande :

Le très-honorable George-Guillaume-Frédéric, Comte de Clarendon, Baron Hyde de Hindon, Pair du Royaume-Uni, Conseiller de Sa Majesté Britannique en son Conseil privé, Chevalier du très-noble Ordre de la Jarretière, Chevalier Grand-Croix du très-honorable Ordre du Bain, Principal Secrétaire d'État de Sa Majesté pour les Affaires étrangères,

Et le très-honorable Henri-Richard-Charles, Baron Cowley, Pair du Royaume-Uni, Conseiller de Sa Majesté en son Conseil privé, Chevalier Grand-Croix du très-honorable Ordre du Bain, Ambassadeur extraordinaire et Plénipotentiaire de Sa Majesté près Sa Majesté l'Empereur des Français ;

Et Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies :

Le sieur Alexis, Comte Orloff, son Aide de Camp général et Général de cavalerie, Commandant du quartier général de Sa Majesté, Membre du Conseil de l'Empire et du Comité des Ministres, décoré des deux portraits en diamants de Leurs Majestés feu l'Empereur Nicolas et l'Empereur Alexandre II, Chevalier de l'Ordre de Saint-André en diamants et des Ordres de Russie, Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Étienne d'Autriche de première classe, de l'Aigle-Noir de Prusse en

diamants, de l'Annonciade de Sardaigne et de plusieurs autres Ordres étrangers,

Et le sieur Philippe, Baron de Brunnow, son Conseiller privé, son Envoyé extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire près la Confédération Germanique et près Son Altesse Royale le Grand-Duc de Hesse, Chevalier de l'Ordre de Saint-Wladimir de première classe, de Saint-Alexandre Newski enrichi de diamants, de l'Aigle-Blanc, de Sainte-Anne de première classe, de Saint-Stanislas de première classe, Grand-Croix de l'ordre de l'Aigle-Rouge de Prusse de première classe, Commandeur de l'Ordre de Saint-Étienne d'Autriche et de plusieurs autres Ordres étrangers ;

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

ARTICLE PREMIER.

Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, pour répondre au désir qui lui a été exprimé par Leurs Majestés l'Empereur des Français et la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, déclare que les îles d'Aland ne seront pas fortifiées, et qu'il n'y sera maintenu ni créé aucun établissement militaire ou naval.

ART. 2.

La présente Convention, annexée au Traité général signé à Paris en ce jour, sera ratifiée, et les ratifications en seront échangées dans l'espace de quatre semaines, ou plus tôt, si faire se peut.

En foi de quoi, les Plénipotentiaires respectifs l'ont signée et y ont apposé le sceau de leurs armes.

Fait à Paris, le trentième jour du mois de mars de l'an mil huit cent cinquante-six.

Signé : A. WALEWSKI. — BOURQUENEY. — CLARENDON. — COWLEY. — ORLOFF. — BRUNNOW.

DÉCLARATION

Les Plénipotentiaires qui ont signé le Traité de Paris du 30 mars 1856, réunis en Conférence,

Considérant :

Que le droit maritime, en temps de guerre, a été, pendant longtemps, l'objet de contestations regrettables;

Que l'incertitude du droit et des devoirs en pareille matière donne lieu, entre les neutres et les belligérants, à des divergences d'opinion qui peuvent faire naître des difficultés sérieuses et même des conflits;

Qu'il y a avantage, par conséquent, à établir une doctrine uniforme sur un point aussi important;

Que les Plénipotentiaires, assemblés au Congrès de Paris, ne sauraient mieux répondre aux intentions dont leurs Gouvernements sont animés, qu'en cherchant à introduire dans les rapports internationaux des principes fixes à cet égard;

Dûment autorisés, les susdits Plénipotentiaires sont convenus de se concerter sur les moyens d'atteindre ce but, et, étant tombés d'accord, ont arrêté la déclaration solennelle ci-après :

1° La course est et demeure abolie;

2° Le pavillon neutre couvre la marchandise ennemie, à l'exception de la contrebande de guerre;

3° La marchandise neutre, à l'exception de la contrebande de guerre, n'est pas saisissable sous pavillon ennemi;

4° Les blocus, pour être obligatoires, doivent être effectifs, c'est-à-dire maintenus par une force suffisante pour interdire réellement l'accès du littoral de l'ennemi.

Les Gouvernements des Plénipotentiaires soussignés s'engagent à porter cette déclaration à la connaissance des États qui n'ont pas été

appelés à participer au Congrès de Paris et à les inviter à y accéder.

Convaincus que les maximes qu'ils viennent de proclamer ne sauraient être accueillies qu'avec gratitude par le monde entier, les Plénipotentiaires soussignés ne doutent pas que les efforts de leurs Gouvernements pour en généraliser l'adoption ne soient couronnés d'un plein succès.

La présente déclaration n'est et ne sera obligatoire qu'entre les Puissances qui y ont ou qui y auront accédé.

Fait à Paris, le seize avril mil huit cent cinquante-six.

(*Suivent les signatures.*)

PROTOCOLES

PROTOCOLE N° 1

PRÉSENTS :

Pour l'Autriche :
M. le Comte de Buol-Schauenstein, etc., et
M. le Baron de Hübner, etc.
Pour la France :
M. le Comte Colonna Walewski, etc., et
M. le Baron de Bourqueney, etc.
Pour la Grande-Bretagne :
M. le Comte de Clarendon, etc., et
Lord Cowley, etc.
Pour la Russie :
M. le Comte Orloff, etc., et
M. le Baron de Brunnow, etc.
Pour la Sardaigne :
M. le Comte de Cavour, etc., et
M. le Marquis de Villamarina, etc.
Pour la Turquie :
Aali-Pacha, etc., et
Mehemmed-Djemil-Bey, etc.

MM. les Plénipotentiaires de l'Autriche, de la France, de la Grande-Bretagne, de la Russie, de la Sardaigne et de la Turquie se sont réunis aujourd'hui en Conférence à l'Hôtel du Ministère des affaires étrangères.

M. le Comte de Buol prend la parole et propose de confier à M. le Comte Walewski la présidence des travaux de la Conférence : « Ce » n'est pas seulement, dit-il, un usage consacré par les précédents et » récemment observé à Vienne; c'est, en même temps, un hommage » au Souverain de l'hospitalité duquel jouissent en ce moment les re» présentants de l'Europe. » M. le Comte de Buol ne doute pas de l'assentiment unanime que rencontrera ce choix, qui assure, sous tous les rapports, la meilleure direction à imprimer aux travaux de la Conférence.

MM. les Plénipotentiaires adhèrent unanimement à cette proposition, et M. le Comte Walewski, ayant pris la présidence, remercie la Conférence en ces termes :

« Messieurs, je vous remercie de l'honneur que vous voulez bien » me faire en me choisissant pour votre organe; et, quoique m'esti» mant très-indigne de cet honneur, je ne peux pas, je ne dois pas » hésiter à l'accepter, car il est un nouveau témoignage des sentiments » qui ont porté nos alliés comme nos adversaires à demander que » Paris fût le siége des négociations qui vont s'ouvrir.

» L'accord unanime, qui s'est manifesté sur ce point, est de bon » augure pour le résultat futur de nos efforts.

» Pour ce qui me concerne personnellement, je m'efforcerai de jus» tifier votre confiance en remplissant consciencieusement les devoirs » que vous m'avez attribués; mes soins tendront à écarter les longueurs » inutiles; mais, préoccupé d'atteindre promptement le but, je n'ou» blierai pas, cependant, que trop de précipitation pourrait nous en » éloigner.

» D'ailleurs, Messieurs, animés tous d'un égal esprit de concilia» tion, disposés à faire preuve d'une bienveillance mutuelle en évi» tant les discussions irritantes, nous saurons accomplir, scrupuleu» sement et avec toute la maturité qu'elle comporte, la grande tâche » qui nous est dévolue, sans perdre de vue la juste impatience de » l'Europe, dont les yeux sont fixés sur nous, et qui attend avec anxiété » le résultat de nos délibérations. »

Sur la proposition de M. le Comte Walewski, la Conférence décide de confier la rédaction des protocoles à M. Benedetti, directeur des affaires politiques au Ministère des affaires étrangères, qui est introduit.

Les Plénipotentiaires procèdent à la vérification de leurs pouvoirs

respectifs qui, ayant été trouvés en bonne et due forme, sont déposés aux actes de la Conférence.

M. le Comte Walewski propose et MM. les Plénipotentiaires conviennent de s'engager mutuellement à observer un secret absolu sur tout ce qui se passera dans la Conférence.

La Sardaigne n'ayant pas concouru à la signature du protocole arrêté à Vienne le 1er février, les Plénipotentiaires Sardes déclarent adhérer pleinement audit protocole et à la pièce qui s'y trouve annexée.

M. le Comte Walewski, après avoir exposé l'ordre des travaux auxquels la Conférence doit se livrer, émet l'avis de déclarer que le protocole signé à Vienne le 1er février tiendra lieu de préliminaires de paix.

Après avoir échangé leurs idées sur ce point, les Plénipotentiaires, considérant que le protocole signé à Vienne le 1er février par les représentants de l'Autriche, de la France, de la Grande-Bretagne, de la Russie et de la Turquie, constate l'adhésion de leurs Cours aux bases de négociations consignées dans le document annexé audit protocole, et que ces dispositions remplissent l'objet qui serait atteint par un acte destiné à fixer les préliminaires de paix, conviennent que ce même protocole et son annexe, dont une expédition sera parafée par eux et annexée au présent protocole, auront la valeur de préliminaires formels de paix.

Les Plénipotentiaires étant ainsi tombés d'accord sur les préliminaires de paix, M. le Comte Walewski propose de passer à la conclusion d'un armistice. Le terme et la nature en ayant été débattus, les Plénipotentiaires des puissances belligérantes, considérant qu'il y a lieu de procéder à une suspension d'hostilités entre les armées qui se trouvent en présence, pendant la durée présumée des négociations, arrêtent qu'il sera conclu, par les Commandants en chef, un armistice qui cessera de plein droit le 31 mars prochain inclusivement, si, avant cette époque, il n'est pas renouvelé d'un commun accord.

Pendant la suspension d'hostilités, les troupes conserveront les positions respectives qu'elles occupent, en s'abstenant de tout acte agressif.

En conséquence, la présente résolution sera transmise, sans retard et par le télégraphe, autant que faire se peut, aux Commandants en chef, pour qu'ils aient à s'y conformer aussitôt que les ordres de leurs Gouvernements leur seront parvenus.

Les Plénipotentiaires décident, en outre, que l'armistice sera sans effet sur les blocus établis ou à établir; mais les commandants des forces navales recevront l'ordre de s'abstenir, pendant la durée de l'armistice, de tout acte d'hostilité contre les territoires des belligérants.

Ceci arrêté, les Plénipotentiaires conviennent qu'ils se réuniront après-demain 27 février pour passer à la négociation du Traité définitif.

Fait à Paris, le vingt-cinq février mil huit cent cinquante-six.

Signé : Buol-Schauenstein. — Hubner. — Walewski. — Bourqueney. — Clarendon. — Cowley. — Comte Orloff. — Brunnow. — Cavour. — Villamarina. — Aali. — Mehemmed-Djemil.

ANNEXE AU PROTOCOLE N° I

Présents : les Représentants

de la France,
de l'Autriche,
de la Grande-Bretagne,
de la Russie,
de la Turquie.

Par suite de l'acceptation par leurs Cours respectives des cinq propositions renfermées dans le document ci-annexé sous le titre de projet de préliminaires, les soussignés, après l'avoir parafé, conformément à l'autorisation qu'ils ont reçue à cet effet, sont convenus que leurs Gouvernements nommeront chacun des Plénipotentiaires, munis des pleins pouvoirs nécessaires pour procéder à la signature des préliminaires de paix formels, conclure un armistice et un traité de paix définitif. Lesdits Plénipotentiaires auront à se réunir à Paris dans le terme de trois semaines à partir de ce jour, ou plus tôt, si faire se peut.

Fait à Vienne, le premier février mil huit cent cinquante-six, en quintuple expédition.

Ont signé : Bourqueney. — Buol-Schauenstein. — G. H. Seymour. — Gortschakoff. — Hizam.

Parafé : B. — H. — W. — B. — C. — C. — O. — B. — C. — V. — A. — M. D.

I. PRINCIPAUTÉS DANUBIENNES

Abolition complète du protectorat Russe.

La Russie n'exercera aucun droit particulier ou exclusif de protection ou d'ingérence dans les affaires intérieures des Principautés Danubiennes.

Les Principautés conserveront leurs priviléges et immunités sous la suzeraineté de la Porte, et le Sultan, de concert avec les Puissances contractantes, accordera, en outre, à ces Principautés ou y confirmera une organisation intérieure, conforme aux besoins et aux vœux des populations.

D'accord avec la Puissance suzeraine, les Principautés adopteront un système défensif permanent, réclamé par leur situation géographique ; aucune entrave ne saurait être apportée aux mesures extraordinaires de défense qu'elles seraient appelées à prendre pour repousser toute agression étrangère.

En échange des places fortes et territoires occupés par les armées alliées, la Russie consent à une rectification de sa frontière avec la Turquie Européenne. Cette frontière, ainsi rectifiée d'une manière conforme aux intérêts généraux, partirait des environs de Chotyn, suivrait la ligne de montagnes qui s'étend dans la direction sud-est, et aboutirait au lac Salzyk. Le tracé serait définitivement réglé par le Traité de paix, et le territoire concédé retournerait aux Principautés et à la suzeraineté de la Porte.

II. DANUBE

La liberté du Danube et de ses embouchures sera efficacement assurée par des institutions Européennes, dans lesquelles les Puissances contractantes seront également représentées, sauf les positions particulières des riverains, qui seront réglées sur les principes établis par l'acte du Congrès de Vienne en matière de navigation fluviale.

Chacune des Puissances contractantes aura le droit de faire stationner un ou deux bâtiments de guerre légers aux embouchures du fleuve, destinés à assurer l'exécution des règlements relatifs à la liberté du Danube.

III. MER NOIRE

La mer Noire sera *neutralisée*.

Ouvertes à la marine marchande de toutes les nations, ses eaux resteront interdites aux marines militaires.

Par conséquent, il n'y sera créé ni conservé d'arsenaux militaires maritimes.

La protection des intérêts commerciaux et maritimes de toutes les nations sera assurée dans les ports respectifs de la mer Noire par l'établissement d'institutions conformes au droit international et aux usages consacrés dans la matière.

Les deux Puissances riveraines s'engageront mutuellement à n'y entretenir que le nombre de bâtiments légers, d'une force déterminée, nécessaire au service de leurs côtes. La Convention qui sera passée entre elles, à cet effet, sera, après avoir été préalablement agréée par les Puissances signataires du Traité général, annexée audit Traité, et aura même force et valeur que si elle en faisait partie intégrante. Cette Convention *séparée* ne pourra être ni annulée ni modifiée sans l'assentiment des Puissances signataires du Traité général.

La clôture des détroits admettra l'exception, applicable aux stationnaires, mentionnée dans l'article précédent.

IV. POPULATIONS CHRÉTIENNES SUJETTES DE LA PORTE

Les immunités des sujets Rayas de la Porte seront consacrées, sans atteinte à l'indépendance et à la dignité de la Couronne du Sultan.

Des délibérations ayant lieu entre l'Autriche, la France, la Grande-Bretagne et la Sublime Porte, afin d'assurer aux sujets chrétiens du Sultan leurs droits religieux et politiques, la Russie sera invitée, à la paix, à s'y associer.

V. CONDITIONS PARTICULIÈRES

Les puissances belligérantes réservent le droit qui leur appartient de produire, dans un intérêt Européen, des conditions particulières en sus des quatre garanties.

Parafé à Vienne : B. — B. — H. S. — G. — H.
Parafé à Paris : B. — H. — W. — B. — C.
— C. — O. — B. — C. — V. — A. — M. D.

PROTOCOLE N° 11

Séance du 28 février 1856

Présents : les Plénipotentiaires
de l'Autriche,
de la France,
de la Grande-Bretagne,
de la Russie,
de la Sardaigne,
de la Turquie.

Le premier Plénipotentiaire de Russie annonce qu'ayant communiqué à son Gouvernement la résolution prise par le Congrès, au sujet de l'armistice, il avait reçu l'avis que des ordres avaient été immédiatement expédiés aux Commandants en chef des armées Russes en Crimée et en Asie.

Les Plénipotentiaires de la France, de la Sardaigne et de la Turquie font des communications analogues.

M. le Comte de Clarendon fait savoir, de son côté, que l'ordre a été également expédié aux Commandants des forces navales des alliés dans la mer Noire et dans la mer Baltique de s'abstenir de tout acte d'hostilité contre les territoires russes.

M. le Comte Walewski expose qu'il y a lieu de toucher à quelques questions préjudicielles, afin de fixer la marche de la négociation générale.

M. le Comte de Buol pense qu'il conviendrait, avant de procéder au développement de chaque point, de passer rapidement en revue les bases générales.

M. le Comte de Clarendon appuie cet avis et indique que l'ordre à suivre, dans l'examen définitif, devrait être fixé par l'importance des matières.

Les Plénipotentiaires de Russie, de Sardaigne et de Turquie adhèrent à cette combinaison.

La question de savoir si on procédera à la rédaction d'un ou de plusieurs instruments est ajournée d'un accord unanime; mais tous

les Plénipotentiaires reconnaissent qu'il y aura lieu de clore la négociation par un Traité général auquel les autres actes seraient annexés.

M. le Comte Walewski, en conséquence, donne lecture, par paragraphe, des propositions de paix acceptées par les Puissances contractantes comme bases de la négociation, et qui se trouvent consignées dans le document joint au protocole signé à Vienne le 1er février dernier.

Sur le paragraphe premier du premier point, M. le Baron de Brunnow fait remarquer que le mot *protectorat* exprime improprement le rôle qui était acquis à la Russie dans les Principautés : les Plénipotentiaires Russes l'avaient signalé aux Conférences de Vienne, et ils avaient obtenu qu'on y substituât une autre dénomination, afin de restituer à l'action de la Russie son véritable caractère. M. le Baron de Brunnow demande qu'on s'en tienne à l'appréciation qui avait prévalu dans les actes de la Conférence de Vienne.

M. le Comte de Buol rappelle que le protectorat était dans les faits et dans la situation, si le mot ne se trouvait pas dans les stipulations diplomatiques avec la Turquie; que l'expression employée est en effet celle de *garantie*, mais qu'il est important de trouver une rédaction propre à indiquer, d'une manière exacte, qu'il sera mis un terme à cette garantie exclusive.

Aali-Pacha rappelle, de son côté, que le mot *protectorat* a été employé dans des pièces diplomatiques et, notamment, dans le statut organique des Principautés.

Les premiers Plénipotentiaires de la France et de la Grande-Bretagne ajoutent que les déterminations prises à Vienne n'ont pas toutes également satisfait les Puissances alliées, et qu'on n'a pas, d'ailleurs, à s'en préoccuper aujourd'hui, puisque les efforts faits à cette époque pour le rétablissement de la paix ont été infructueux.

Les Plénipotentiaires de Russie expriment le vœu que l'on tienne compte, toutefois, afin de hâter les travaux du Congrès, de l'accord qui s'était établi à cette époque sur certains points.

M. le Baron de Brunnow pense que la situation de la Servie devrait faire l'objet d'un article spécial.

Cette opinion rencontre l'assentiment de tous les Plénipotentiaires.

Aali-Pacha relève que la cessation de tout protectorat particulier exclut naturellement toute idée de protectorat collectif, et que l'inter-

vention des Puissances sera circonscrite dans les limites d'une simple garantie.

Après avoir donné lecture du deuxième paragraphe du premier point, M. le Comte Walewski rappelle que l'organisation future des Principautés a donné naissance à plusieurs systèmes.

Les Plénipotentiaires sont unanimes à penser que toutes ces combinaisons devront être renvoyées devant une Commission prise dans le sein du Congrès, qui, lui-même, n'aura d'ailleurs qu'à poser les principes de la constitution politique et administrative des Provinces Danubiennes, laissant le soin d'élaborer les détails à une seconde Commission dans laquelle les Puissances contractantes seront représentées, et qui se réunira immédiatement après la conclusion de la paix.

Le troisième paragraphe du premier point, relatif au système de défense dans les Principautés, est lu par M. le Comte Walewski.

M. le Baron de Brunnow déclare qu'à ce sujet les Plénipotentiaires de Russie s'en référeraient volontiers à la rédaction concertée à Vienne.

M. le Baron de Bourqueney répond que les idées, sur ce point important, se trouvent aujourd'hui plus développées et mieux définies; que la référence ne répondrait pas à l'objet qu'on s'est proposé par la rédaction du paragraphe en discussion.

M. le Comte Walewski, après avoir donné lecture du quatrième et dernier paragraphe du premier point, passe au deuxième point, qui ne comprend qu'un seul paragraphe.

M. le Comte Orloff fait remarquer que la présence, aux bouches du Danube, de bâtiments de guerre portant le pavillon de Puissances non riveraines de la mer Noire, constituera une atteinte au principe de la *neutralisation*.

M. le Comte Walewski répond qu'on ne saurait donner à une exception convenue par les Parties contractantes le caractère d'une infraction au principe.

M. le Comte de Buol fait observer que les navires des Puissances non riveraines, destinés à stationner aux embouchures du Danube, pourront, cependant, librement circuler dans la mer Noire; que la nature et les exigences du service dont ils seront chargés ne permettraient pas qu'il pût subsister un doute à cet égard.

M. le Baron de Brunnow rappelle que l'objet de leur mission demeure toutefois défini.

La lecture des premier, deuxième et troisième paragraphes du troisième point ne donne lieu à aucune observation.

Une courte discussion a constaté l'accord des Plénipotentiaires sur l'interprétation des quatrième, cinquième et sixième paragraphes concernant la protection des intérêts commerciaux dans la mer Noire et la Convention particulière qui sera passée entre la Russie et la Porte Ottomane.

Sur le huitième paragraphe, relatif au renouvellement de la Convention des détroits, les Plénipotentiaires ont unanimement émis le vœu que l'acte particulier destiné à consacrer ce principe important soit relié au Traité général.

M. le Comte Walewski fait remarquer qu'il y aura lieu, quand les Plénipotentiaires aborderont ce point de la négociation, de s'enquérir des Puissances qui seront appelées à y concourir; et M. le Comte Orloff, ainsi que M. le Comte de Buol, ajoute que la Prusse serait naturellement invitée à y prendre part.

En adhérant à cet avis, M. le Comte de Clarendon a exposé que la Prusse ne devait être invitée à participer à la négociation que lorsque les principales clauses du Traité général seraient arrêtées.

M. le Comte Walewski indique que les Plénipotentiaires auront à décider postérieurement à quel moment cette invitation devra être adressée à la Prusse.

Le quatrième point est lu dans son ensemble, et M. le Comte Walewski rappelle, à cette occasion, qu'il y aura lieu de constater l'entrée de la Turquie dans le droit public Européen. Les Plénipotentiaires reconnaissent qu'il importe de constater ce fait nouveau par une stipulation particulière insérée au Traité général. Il est donné lecture de la rédaction qui avait été concertée à Vienne à cet effet, et il est admis qu'elle pourrait être accueillie par le Congrès.

M. le Comte Orloff exprime le désir d'être fixé sur la marche que la Turquie se propose de suivre pour donner au quatrième point la suite qu'il comporte.

Aali-Pacha annonce qu'un nouvel Hatti-Schérif a renouvelé les priviléges religieux octroyés aux sujets non musulmans de la Porte, et prescrit de nouvelles réformes qui attestent la sollicitude de Sa Majesté le Sultan pour tous ses peuples indistinctement; que cet acte a été publié, et que la Sublime Porte, se proposant de le communiquer aux

Puissances, au moyen d'une note officielle, aura ainsi satisfait aux prévisions concernant le quatrième point.

M. le Comte Orloff, ainsi que M. le Baron de Hübner, et après eux les autres Plénipotentiaires expriment l'avis qu'il soit fait mention, dans le Traité général, des mesures prises par le Gouvernement Ottoman. Ils invoquent le texte même du quatrième point, qui en fait une obligation aux Plénipotentiaires, sans qu'il puisse, toutefois, en résulter une atteinte à l'indépendance et à la dignité de la Couronne du Sultan.

Les Plénipotentiaires de l'Autriche, de la France et de la Grande-Bretagne rendent hommage au caractère libéral des dispositions qui ont été arrêtées à Constantinople, et c'est dans la même pensée qu'ils jugent indispensable de les rappeler dans l'acte final du Congrès, et nullement pour en faire naître un droit quelconque d'immixtion dans les rapports du Gouvernement de Sa Majesté le Sultan avec ses sujets.

Aali-Pacha répond que ses pouvoirs ne lui permettent pas d'adhérer pleinement à l'avis des autres Plénipotentiaires, et annonce qu'il prendra, par le télégraphe, les ordres de sa Cour.

La séance est levée, et l'examen du cinquième point est renvoyé à la prochaine réunion.

(*Suivent les signatures.*)

PROTOCOLE N° III

Séance du 1er mars 1856

Présents : les Plénipotentiaires
de l'Autriche,
de la France,
de la Grande-Bretagne,
de la Russie,
de la Sardaigne,
de la Turquie.

Le protocole de la séance précédente est lu et approuvé.

Le Congrès, ainsi qu'il l'a résolu, passe à l'examen du cinquième point.

M. le Comte Walewski en donne lecture, et ajoute qu'en premier lieu et comme condition particulière, les Puissances alliées demandent que la Russie ne puisse plus désormais reconstruire ou créer aucun établissement naval ou militaire dans les îles d'Aland.

M. le Comte Orloff répond que la Russie est disposée à adhérer à cette stipulation, si les Plénipotentiaires réussissent, comme il l'espère, à s'entendre sur les autres points de la négociation. Il demande que cette stipulation soit consignée dans un acte séparé qui serait conclu entre la France, la Grande-Bretagne et la Russie, attendu que ces Puissances ont exclusivement pris part aux faits de guerre dont la Baltique a été le théâtre.

MM. les Plénipotentiaires d'Autriche énoncent l'avis que l'acte séparé soit, néanmoins, annexé au Traité général.

Le Congrès adhère.

M. le Comte Walewski annonce que, comme seconde condition particulière, les Puissances alliées demandent de soumettre à un examen spécial l'état des territoires situés à l'est de la mer Noire.

M. le Baron de Brunnow expose les faits diplomatiques qui ont mis la Russie en possession de ces territoires, et leur situation actuelle.

Aali-Pacha rappelle qu'il s'est élevé, à cet égard, des difficultés entre la Porte Ottomane et la Russie, et qu'il y aurait utilité à procéder à la vérification et, s'il y a lieu, à la rectification des frontières entre les possessions des deux Empires en Asie.

M. le Baron de Brunnow fait remarquer que le tracé, déterminé par la Convention signée à Saint-Pétersbourg en 1834, n'a donné lieu, depuis cette époque, à aucune contestation entre les deux Gouvernements; que, dans le district de la Cabuletie, dont la carte a été produite, il s'est élevé, à la vérité, des réclamations; mais elles avaient exclusivement le caractère de réclamations particulières prenant leur source dans des titres de propriétés litigieuses. M. le Plénipotentiaire de Russie ajoute que l'Autriche a donné à la Russie l'assurance que les conditions particulières n'impliqueraient aucune cession de territoire.

M. le Comte Walewski répond qu'une révision de limites ne constitue pas un remaniement territorial, et propose, afin de donner une preuve de l'esprit d'équité qui anime toutes les parties, de décider

qu'une Commission mixte sera chargée, après la conclusion de la paix, de statuer sur ce point dans un délai dont le terme sera fixé.

Cette proposition est agréée en principe par tous les Plénipotentiaires, mais l'adoption définitive en est remise à la prochaine réunion.

M. le Comte Walewski rappelle que la Russie avait élevé, sur la côte orientale de la mer Noire, des forts qu'elle a fait sauter elle-même en partie, et qu'il y aura lieu de s'entendre à cet égard.

M. le Comte de Clarendon, se fondant, notamment, sur le principe de la neutralisation de la mer Noire, s'applique à démontrer que ces forts ne pourraient être réédifiés.

MM. les Plénipotentiaires de Russie, établissant la distinction qui existe, selon eux, entre ces forts et des arsenaux militaires-maritimes, soutiennent l'opinion contraire.

L'examen de ce point est ajourné.

M. le Comte Walewski établit que la ville de Kars et le territoire Ottoman, occupés, en ce moment, par l'armée Russe, devront être restitués à la Turquie.

M. le Comte de Clarendon appuie et développe cette opinion.

MM. les Plénipotentiaires de Russie admettent le principe de cette restitution; mais, comme elle ne doit recevoir sa consécration définitive qu'au terme de la négociation, ils manifestent l'espoir que, dans son cours, il leur sera tenu compte des facilités auxquelles ils se prêtent, dans l'examen des conditions particulières en sus des bases déjà consenties.

M. le Comte Walewski, prenant acte de l'adhésion des Plénipotentiaires de Russie, rend témoignage aux dispositions conciliantes dont ils ont fait preuve dans cette séance, aussi bien en ce qui concerne Kars qu'en ce qui concerne les îles d'Aland.

Avant de lever la séance, M. le Comte Walewski rappelle qu'il y aura lieu, à la prochaine réunion, de s'occuper du développement des bases et de la rédaction des articles du Traité; il pense qu'il pourrait être opportun de commencer par le troisième point relatif à la neutralisation de la mer Noire.

(*Suivent les signatures.*)

PROTOCOLE N° IV

Séance du 4 mars 1856

Présents : les Plénipotentiaires
de l'Autriche,
de la France,
de la Grande-Bretagne,
de la Russie,
de la Sardaigne,
de la Turquie.

Le protocole de la séance précédente est lu et approuvé.

M. le Comte Walewski rappelle que le Congrès s'est réservé de prendre une décision définitive, dans la présente séance, à l'égard de la Commission mixte chargée de vérifier et de rectifier, s'il y a lieu, les frontières de la Turquie et de la Russie en Asie.

M. le Baron de Brunnow rappelle, de son côté, que cette révision doit se faire sans préjudice pour les parties, et de façon qu'elle ne puisse constituer une cession gratuite ou superflue de territoire.

MM. les Plénipotentiaires de la France, de la Grande-Bretagne et de la Turquie pensent que la Commission doit comprendre, outre les commissaires des deux parties directement intéressées, des délégués des Puissances contractantes.

M. le Comte Walewski propose de composer la Commission de deux commissaires Turcs, de deux commissaires Russes, d'un commissaire Anglais et d'un commissaire Français. MM. les Plénipotentiaires de Russie adhèrent, en réservant l'approbation de leur Cour.

Il est convenu que les travaux de cette Commission devront être terminés dans le délai de huit mois après la signature du Traité de paix.

M. le Comte Walewski dit qu'il y a lieu de passer, ainsi que le Congrès l'a décidé, au développement du troisième point relatif à la *neutralisation* de la mer Noire, en convenant de la rédaction des stipulations dont les bases ont été posées dans les séances précédentes. M. le premier Plénipotentiaire de France propose le texte du premier para-

graphe qui, après avoir été l'objet d'un examen auquel prennent part tous les Plénipotentiaires, est arrêté ainsi qu'il suit :

« La mer Noire est neutralisée : ouverts à la marine marchande de tou-
» tes les nations, ses eaux et ses ports sont formellement et à perpétuité
» interdits au pavillon de guerre soit des Puissances riveraines, soit de
» toute autre Puissance, sauf les exceptions stipulées au présent Traité.

» Libre de toute entrave, le commerce dans les ports et dans les eaux
» de la mer Noire ne sera assujetti qu'aux règlements en vigueur. »

Le second paragraphe est également agréé par tous les Plénipotentiaires, après avoir été arrêté dans la forme suivante :

« La mer Noire étant déclarée neutre, le maintien ou l'établisse-
» ment, sur son littoral, de places militaires-maritimes devient sans
» nécessité comme sans objet. En conséquence, Sa Majesté l'Empereur
» de Russie et Sa Majesté le Sultan s'engagent à n'élever et à ne conser-
» ver, sur ce littoral, aucun arsenal militaire-maritime. »

M. le premier Plénipotentiaire de la Grande-Bretagne expose que la Russie possède, à Nicolaïeff, un arsenal de constructions maritimes de premier ordre, dont la conservation serait en contradiction avec les principes sur lesquels est fondé le paragraphe dont le Congrès vient d'arrêter les termes. Cet arsenal n'étant pas situé sur les bords de la mer Noire, lord Clarendon n'entend pas établir que la Russie soit tenue de détruire les chantiers qui s'y trouvent; mais il fait remarquer que l'opinion publique serait autorisée à prêter à la Russie des intentions qu'elle ne peut entretenir, si Nicolaïeff conservait, comme centre de constructions maritimes, l'importance qu'il a acquise.

M. le premier Plénipotentiaire de Russie répond que l'Empereur, son auguste maître, en accédant loyalement aux propositions de paix, a pris la ferme résolution d'exécuter strictement tous les engagements qui en découlent; mais que Nicolaïeff étant situé loin des rives de la mer Noire, le sentiment de sa dignité ne permettrait pas à la Russie de laisser étendre à l'intérieur de l'Empire un principe uniquement applicable au littoral; que la sécurité des côtes et leur surveillance exigent, d'ailleurs, que la Russie ait, ainsi qu'on l'a reconnu, un certain nombre de navires légers dans la mer Noire, et que, si elle consentait à l'abandon des chantiers de Nicolaïeff, elle serait dans l'obligation d'en établir sur un autre point de ses possessions méridionales; que, pour satisfaire, à la fois, et à ses engagements et aux exi-

gences du service maritime, l'intention de l'Empereur est de n'autoriser, à Nicolaïeff, que la construction des navires de guerre dont il est fait mention dans les bases de la négociation.

M. le premier Plénipotentiaire de la Grande-Bretagne, et, après lui, les autres Plénipotentiaires considèrent cette déclaration comme satisfaisante.

M. le Comte de Clarendon demande à M. le premier Plénipotentiaire de Russie s'il adhère à l'insertion de sa déclaration au protocole. Après avoir répondu affirmativement, M. le Comte Orloff ajoute que, pour donner une preuve de la sincérité de ses dispositions, l'Empereur l'a chargé de demander le libre passage des détroits du Bosphore et des Dardanelles pour les deux seuls vaisseaux de ligne qui se trouvent à Nicolaïeff, et qui doivent se rendre dans la Baltique aussitôt que la paix sera conclue.

La rédaction des autres paragraphes relatifs au troisième point, délibérée entre les Plénipotentiaires, demeure ainsi conçue :

« Pour donner aux intérêts commerciaux et maritimes de toutes » les nations la sécurité désirable, la Russie et la Sublime Porte admettront des consuls dans leurs ports situés sur le littoral de la mer » Noire, conformément aux principes du droit international.

» Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies et Sa Majesté le Sultan, ayant conclu entre eux une Convention à l'effet de déterminer » la force et le nombre des bâtiments légers qu'ils pourront entretenir » dans la mer Noire, cette Convention est annexée au présent Traité, » et aura même force et valeur que si elle en faisait partie intégrante. » Elle ne pourra être ni annulée ni modifiée sans l'assentiment des » Puissances signataires du présent Traité.

» La Convention du 13 juillet 1841, qui maintient l'antique règle » de l'Empire Ottoman, relative à la clôture des détroits du Bosphore et des Dardanelles, ayant été revisée d'un commun accord, » l'acte conclu à cet effet est et demeure annexé au présent Traité. »

MM. les Plénipotentiaires de la Russie et de la Turquie sont invités à se concerter sur la Convention qui doit être conclue entre eux au sujet des bâtiments légers que la Sublime Porte et la Russie pourront entretenir dans la mer Noire, et il est convenu que le projet en sera communiqué au Congrès dans la prochaine réunion.

(*Suivent les signatures.*)

PROTOCOLE N° V

Séance du 6 mars 1856

Présents : les Plénipotentiaires
de l'Autriche,
de la France,
de la Grande-Bretagne,
de la Russie,
de la Sardaigne,
de la Turquie.

Le protocole de la séance précédente est lu et approuvé.

M. le Comte Orloff annonce que les Plénipotentiaires de la Turquie et de la Russie ne sont pas en mesure de présenter au Congrès le projet de traité relatif aux bâtiments de guerre que les Puissances riveraines pourront entretenir dans la mer Noire, et demande à renvoyer cette communication à la séance suivante.

M. le premier Plénipotentiaire de la Grande-Bretagne demande à MM. les Plénipotentiaires de Russie si la déclaration faite par M. le Comte Orloff, dans la précédente séance, au sujet de Nicolaïeff, s'applique également à Kherson et à la mer d'Azoff.

M. le premier Plénipotentiaire de Russie répond que, comme Nicolaïeff, la mer d'Azoff ne saurait tomber sous l'application directe du principe accepté par la Russie; que, d'autre part, il est hors de doute que des navires de haut bord ne peuvent naviguer dans cette mer; il maintient, toutefois, les assurances que M. le Comte de Clarendon a rappelées, et il répète que la Russie, voulant se conformer pleinement aux engagements qu'elle a contractés, ne fera construire nulle part sur les bords de la mer Noire ou sur ses affluents, ni dans les eaux qui en dépendent, des bâtiments de guerre autres que ceux que la Russie entretiendra dans la mer Noire, aux termes de sa Convention avec la Turquie.

Le Congrès passe au développement du deuxième point.

M. le premier Plénipotentiaire de la France rappelle que la Conférence de Vienne avait étudié avec soin toutes les questions qui se rat-

tachent à la navigation du Danube, et qu'il y aurait lieu, par conséquent, de tenir compte des travaux qu'elle avait préparés.

M. le Comte de Buol donne lecture de l'annexe au protocole de Vienne nº V.

M. le Comte Walewski propose la rédaction des six paragraphes suivants :

« L'acte du Congrès de Vienne ayant établi les principes destinés à » régler la navigation des fleuves traversant plusieurs États, les Puis- » sances contractantes stipulent entre elles qu'à l'avenir ces princi- » pes seront également appliqués au Danube et à ses embouchures; » elles déclarent que cette disposition fait désormais partie du droit » public de l'Europe, et la prennent sous leur garantie.

» La navigation du Danube ne pourra être assujettie à aucune en- » trave ni redevance qui ne serait pas expressément prévue par les » stipulations qui suivent. En conséquence, il ne sera perçu aucun » péage basé uniquement sur le fait de la navigation du fleuve, ni » aucun droit sur les marchandises qui se trouvent à bord des na- » vires, et il ne sera apporté aucun obstacle, quel qu'il soit, à la libre » navigation.

» La Sublime Porte prend l'engagement de faire exécuter, d'ac- » cord avec l'Administration locale dans les Principautés, les travaux » qui sont, dès à présent, ou qui pourraient devenir nécessaires, tant » pour dégager l'embouchure du Danube des sables qui l'obstruent, » que pour mettre le fleuve dans les meilleures conditions de navi- » gabilité possibles sur d'autres points en amont de son cours, no- » tamment entre les ports de Galatz et de Braïla.

» Pour couvrir les frais de ces travaux, ainsi que des établissements » ayant pour objet d'assurer et de faciliter la navigation, des droits » fixes, d'un taux convenable, pourront être prélevés sur les navires » parcourant le bas Danube, à la condition expresse que, sous ce » rapport comme sous tous les autres, les pavillons de toutes les » nations seront traités sur le pied d'une parfaite égalité.

» Dans le but de réaliser les dispositions de l'article précédent, une » Commission qui ne pourra être dissoute que d'un commun ac- » cord, et composée de. . . . .
» sera chargée de déterminer l'étendue des travaux à exécuter, et » d'élaborer les bases d'un règlement de navigation et de police flu-

» viale et maritime; elle dressera également les instructions desti-
» nées à servir de guide à une Commission exécutive.

» En conformité avec les stipulations des Traités de Vienne, cette
» Commission exécutive sera composée de. . . . .
» en qualité d'États riverains; elle sera permanente. En cas de désac-
» cord relativement à l'interprétation à donner aux règlements éta-
» blis, il en sera référé aux Puissances contractantes. »

M. le Comte Walewski fait remarquer que le Congrès aura à s'occuper ultérieurement de la composition des deux Commissions dont il est parlé dans les deux derniers paragraphes, mais que la Commission exécutive devant comprendre des délégués de toutes les puissances riveraines du Danube, il y aura lieu d'inviter la Bavière à s'y faire représenter.

M. le Comte de Buol fait observer que le règlement dont cette Commission devra surveiller l'exécution ne peut toucher qu'aux intérêts de la navigation dans le bas Danube; que la navigation du haut Danube n'a soulevé aucun conflit entre les intéressés, et qu'il n'y aurait nulle raison de donner à l'autorité de la Commission une extension que rien ne justifierait.

M. le premier Plénipotentiaire de la France répond que le Congrès est saisi d'une question générale intéressant la navigation du fleuve; qu'elle a été posée ainsi dans le document qui sert de base à la négociation, et que, du moment où il est convenu que la Commission dite exécutive doit être composée des riverains, on ne saurait en exclure la Bavière; il ajoute que, d'ailleurs, le texte des articles proposés ne prête pas à l'ambiguïté et indique suffisamment la nature des attributions de cette Commission.

M. le Comte Walewski donne lecture du septième et dernier paragraphe, qui est ainsi conçu :

« Afin d'assurer l'exécution des règlements qui auront été arrêtés
» d'un commun accord d'après les principes ci-dessus énoncés, cha-
» cune des Puissances contractantes aura le droit de faire stationner
» (un ou deux) bâtiments légers aux embouchures du Danube. »

Le Congrès ajourne à une prochaine séance la rédaction définitive de ces divers paragraphes.

M. le premier Plénipotentiaire de la Grande-Bretagne émet l'avis que la rédaction des stipulations insérées aux protocoles ne devrait

pas lier le Congrès d'une manière irrévocable. Il ajoute que, dans son opinion, chaque Plénipotentiaire conserve la faculté de proposer ultérieurement les modifications qu'il jugerait utile de présenter.

M. le Comte Orloff répond que les Plénipotentiaires transmettant chaque protocole à leurs Gouvernements respectifs, il ne saurait admettre que des clauses, acceptées d'un commun accord, pussent être indéfiniment remaniées.

MM. les Plénipotentiaires de la Grande-Bretagne ajoutent qu'ils n'entendent pas réserver à chaque Plénipotentiaire le droit de revenir sur les déterminations prises et les principes acceptés par le Congrès, mais la faculté de proposer une simple révision de texte, s'il y a lieu, et afin de mieux en préciser le sens et la portée.

Circonscrites dans ces limites, les observations de M. le Comte de Clarendon sont agréées par le Congrès.

(*Suivent les signatures.*)

PROTOCOLE N° VI

Séance du 8 mars 1856

Présents : les Plénipotentiaires
de l'Autriche,
de la France,
de la Grande-Bretagne,
de la Russie,
de la Sardaigne,
de la Turquie.

M. le premier Plénipotentiaire de Turquie fait savoir que Mehemmed-Djemil-Bey n'assistera pas à la séance, l'état de sa santé ne le lui permettant pas.

Le protocole de la séance précédente est lu et approuvé.

M. le premier Plénipotentiaire de Russie annonce que sa Cour a donné son assentiment à l'institution de la Commission mixte qui

sera chargée de la révision de la frontière en Asie, et à laquelle, ainsi que le constate le protocole nº IV, les Plénipotentiaires de la Russie n'avaient adhéré qu'en réservant l'approbation de leur Gouvernement.

Sur la proposition de M. le Comte Walewski, le Congrès passe au développement du premier point, et décide qu'avant d'aborder les questions qui se rattachent à l'organisation des Principautés, il s'occupera de la rectification des frontières entre les Provinces Danubiennes et le territoire Russe.

M. le Baron de Brunnow donne lecture d'un mémoire tendant à établir que la disposition des lieux et la direction des voies de communication ne permettent pas de déterminer un tracé direct entre les deux points extrêmes indiqués dans les préliminaires de paix. Il rappelle que les Puissances alliées ont eu en vue d'assurer la libre navigation du Danube, et il pense que cet objet serait atteint par un autre tracé, qu'il est chargé de proposer au Congrès : ce tracé, qui aurait l'avantage de n'apporter aucune perturbation dans l'économie de la province, partirait de Waduli-Isaki, sur le Pruth, suivrait le val de Trajan et aboutirait au nord du lac Yalput. La Russie ferait l'abandon des îles du Delta, et raserait les forts d'Ismaïl et de Kilia-Nova.

M. le Comte Walewski répond que cette proposition s'éloigne d'une manière trop sensible des bases mêmes de la négociation pour que les Plénipotentiaires des Puissances alliées puissent la prendre en sérieuse considération.

M. le Baron de Brunnow, revenant sur les observations qu'il a déjà fait valoir, expose qu'il serait difficile de fixer une bonne délimitation en s'écartant des limites qu'il a indiquées. Il ajoute qu'on pourrait, toutefois, joindre au territoire que la Russie cède, par le tracé qu'il a déjà proposé, celui qui se trouve compris entre le lac Katlabug, le val de Trajan et le lac Salsyk.

M. le premier Plénipotentiaire de la Grande-Bretagne représente que l'admission du tracé indiqué par M. le Plénipotentiaire de Russie équivaudrait à l'abandon des propositions formulées par l'Autriche avec l'assentiment des Puissances alliées ; que ces propositions ont été acceptées à Saint-Pétersbourg, confirmées à Vienne et à Paris, et que les Plénipotentiaires de ces Puissances, quel que soit l'esprit de

conciliation qui les anime, ne sauraient s'écarter, dans une semblable mesure, des conditions de paix et renoncer totalement à des concessions admises en principe par tous les Gouvernements représentés au Congrès.

M. le Comte Walewski présente des observations analogues.

M. le Comte de Buol fait également remarquer que le tracé offert par M. le Baron de Brunnow ne comprend qu'une petite portion du territoire dont la cession a été consentie par la Russie, en acceptant les conditions de paix que l'Autriche a portées à Saint-Pétersbourg, et qu'il espère que MM. les Plénipotentiaires de Russie feront au Congrès une proposition qui se rapprochera davantage des faits qui ont précédé l'ouverture des négociations.

M. le Baron de Hübner rappelle que le tracé indiqué, par ses deux points extrêmes, dans les propositions Autrichiennes, est fondé sur la configuration reproduite dans toutes les cartes.

MM. les Plénipotentiaires de Russie répondent qu'ils ont témoigné, dans les séances précédentes, de leurs intentions conciliantes; qu'ils ont placé sous les yeux du Congrès des considérations dont il y a lieu, à leur sens, de tenir compte; qu'ils n'ont d'autre objet que de provoquer une entente conforme à la topographie du pays et aux intérêts des populations qui l'habitent, et qu'ils sont, par conséquent, prêts à discuter toute autre proposition qui leur serait communiquée.

M. le premier Plénipotentiaire de la France répète que les Puissances alliées ne sauraient adhérer à une délimitation qui ne serait pas en harmonie avec les concessions acquises à la négociation; mais qu'il est, cependant, permis de procéder par voie de compensation, et qu'il serait peut-être possible de s'entendre en prolongeant la limite au sud-est et au delà du lac Salsyk, si, comme le pensent MM. les Plénipotentiaires de Russie, elle rencontre au nord des difficultés topographiques.

Après une discussion, engagée sur cet amendement, à laquelle tous les Plénipotentiaires prennent part, il est offert à MM. les Plénipotentiaires de Russie d'établir la frontière au moyen d'une ligne qui, partant du Pruth, entre Séova et Hush, passerait au nord du lac Salsyk et s'arrêterait au-dessus du lac Albédiès.

MM. les Plénipotentiaires de la Russie, obligés, disent-ils, de s'assurer de la position qui en résulterait pour les colonies de Bul-

gares et de Russes établies dans cette partie de la Bessarabie, demandent à remettre la suite de la discussion à la prochaine séance.

Le Congrès adhère ; mais MM. les Plénipotentiaires de la France et de la Grande-Bretagne établissent que la proposition à laquelle ils se sont ralliés, dans un esprit de concorde, constitue, sous tous les rapports, une concession dont l'importance est attestée par l'étendue du territoire compris entre Chotyn et Hush, et ils expriment la conviction que cette concession sera pleinement appréciée par MM. les Plénipotentiaires de la Russie.

M. le Comte Orloff rend témoignage des bonnes dispositions que MM. les Plénipotentiaires de Russie rencontrent, à leur tour, de la part des autres Membres du Congrès, et il ajoute qu'en demandant de pouvoir soumettre à une étude particulière la proposition qui leur est faite, ils n'ont en vue d'autre but que celui de chercher à la concilier avec les exigences locales.

Le Congrès passe à l'examen des propositions relatives à l'organisation des Principautés.

M. le Comte Walewski fait remarquer qu'avant de toucher à ce point important de la négociation, il est indispensable de délibérer sur une question qui est dominante et à la solution de laquelle se trouvent nécessairement subordonnés les travaux ultérieurs du Congrès à ce sujet : cette question est celle de savoir si la Moldavie et la Valachie seront désormais réunies en une seule Principauté, ou si elles continueront à posséder une administration séparée. M. le premier Plénipotentiaire de la France pense que la réunion des deux provinces répondant à des nécessités révélées par un examen attentif de leurs véritables intérêts, le Congrès devrait l'admettre et la proclamer.

M. le premier Plénipotentiaire de la Grande-Bretagne partage et appuie la même opinion, en se fondant particulièrement sur l'utilité et la convenance à prendre en sérieuse considération les vœux des populations, dont il est toujours bon, ajoute-t-il, de tenir compte.

M. le premier Plénipotentiaire de la Turquie la combat. Aali-Pacha soutient qu'on ne saurait attribuer à la séparation des deux provinces la situation à laquelle il s'agit de mettre un terme ; que la séparation date des temps les plus reculés, et que la perturbation qui a régné dans les Principautés remonte à une époque relativement récente ;

que la séparation est la conséquence naturelle des mœurs et des habitudes, qui diffèrent dans l'une et l'autre province; que quelques individus, sous l'influence de considérations personnelles, ont pu formuler un avis contraire à l'état actuel, mais que telle n'est pas certainement l'opinion des populations.

M. le Comte de Buol, quoique n'étant pas autorisé à discuter une question que ses instructions n'ont pas prévue, pense, comme le premier Plénipotentiaire de la Turquie, que rien ne justifierait la réunion des deux provinces; les populations, ajoute-t-il, n'ont pas été consultées, et, si l'on considère le prix que chaque agglomération attache à son autonomie, on peut en déduire *a priori* que les Moldaves, comme les Valaques, désirent, avant tout, conserver leurs institutions locales et séparées.

Après avoir développé tous les motifs qui militent pour la réunion, M. le Comte Walewski répond que le Congrès ne peut consulter directement les populations, et qu'il doit nécessairement procéder à cet égard par voie de présomption. Or, dit-il, tous les renseignements s'accordent à représenter les Moldo-Valaques comme unanimement animés du désir de ne plus former, à l'avenir, qu'une seule Principauté : ce désir s'explique par la communauté d'origine et de religion, ainsi que par les précédents qui ont mis en lumière les inconvénients de l'ordre politique ou administratif qui résultent de la séparation; l'union, étant sans contredit un élément de force et de prospérité pour les deux provinces, répond à l'objet proposé à la sollicitude du Congrès.

M. le premier Plénipotentiaire de l'Autriche ne croit pas pouvoir accorder une foi entière aux informations sur lesquelles se fonde le premier Plénipotentiaire de la France. Il pense, d'ailleurs, que l'opinion du premier Plénipotentiaire de la Turquie, mieux placé qu'aucun autre membre du Congrès pour apprécier les véritables besoins et les vœux des populations, mérite d'être prise en considération particulière; que, d'autre part, les Puissances sont, avant tout, engagées à maintenir les priviléges des Principautés, et que ce serait y porter une grave atteinte que de contraindre les deux provinces à se fondre l'une dans l'autre, puisque, au nombre de ces priviléges, se trouve avant tout celui de s'administrer séparément. Il ajoute que plus tard, et quand on aura constitué dans les Principautés une institution pou-

vant être régulièrement considérée comme l'organe légitime des vœux du pays, on pourra, s'il y a lieu, procéder à l'union des deux provinces avec une parfaite connaissance de cause.

M. le Baron de Bourqueney répond au premier Plénipotentiaire de l'Autriche qu'il ne peut partager son appréciation ; les bases de la négociation, dit-il, portent que les Principautés conserveront leurs priviléges et immunités, et que le Sultan, de concert avec ses alliés, leur accordera ou y confirmera une organisation intérieure conforme aux besoins et aux vœux des populations. Nous avons donc, à Vienne, entendu réserver au Sultan et à ses alliés le droit et le soin de se concerter sur les mesures propres à assurer le bonheur de ces peuples, en tenant compte de leurs vœux. Or, la France a déposé, aux Conférences de l'an dernier, un acte qui a placé la question sur le terrain de la discussion, et il ne s'est élevé nulle part, depuis lors, une manifestation tendant à infirmer les renseignements qui nous portent à croire que les Moldo-Valaques désirent la réunion des provinces en une seule Principauté.

M. le premier Plénipotentiaire de Sardaigne rappelle, afin d'établir que le vœu des populations à cet égard est antérieur aux circonstances actuelles, qu'un article du statut organique a préjugé la question en déposant dans cet acte le principe de la réunion éventuelle des Principautés.

Aali-Pacha soutient que l'article cité par M. le Comte de Cavour ne saurait comporter une semblable interprétation.

M. le Comte Orloff déclare que les Plénipotentiaires de Russie, ayant pu apprécier les besoins et les vœux des deux Principautés, appuient le projet de réunion comme devant aider à la prospérité de ces provinces.

Sur la déclaration faite par Aali-Pacha que les Plénipotentiaires de la Turquie ne sont pas autorisés à suivre la discussion sur ce terrain, et les Plénipotentiaires de l'Autriche étant eux-mêmes sans instructions, la question est renvoyée à une autre séance, afin de les mettre à même de prendre les ordres de leurs Cours.

(*Suivent les signatures.*)

PROTOCOLE N° VII

Séance du 10 mars 1856

Présents : les Plénipotentiaires
de l'Autriche,
de la France,
de la Grande-Bretagne,
de la Russie,
de la Sardaigne,
de la Turquie.

M. le second Plénipotentiaire de la Turquie, retenu par l'état de sa santé, n'assiste pas à la séance.

Le protocole de la séance précédente est lu et approuvé.

Le Congrès reprend la discussion sur la délimitation des frontières en Bessarabie.

M. le Baron de Brunnow expose que les Plénipotentiaires de Russie ont examiné, avec le même esprit de concorde qui en a suggéré les termes aux Plénipotentiaires des Puissances alliées, le tracé qui leur a été proposé dans la séance précédente; qu'ils reconnaissent combien ce tracé justifie la confiance qu'ils avaient placée dans les dispositions conciliantes du Congrès, mais qu'après avoir consulté leurs instructions, et en se fondant sur les considérations topographiques et administratives qu'ils ont déjà fait valoir, ils se voient obligés, dans l'intérêt même d'une bonne délimitation, de demander un amendement au tracé qui leur a été offert, de façon que la frontière, partant du confluent du Pruth et de la Saratsika, remonterait cette dernière rivière jusqu'au village du même nom, pour se diriger de là vers la rivière de Yalpuck, dont elle descendrait le cours jusqu'au point où elle rejoint le val de Trajan qu'elle suivrait jusqu'au lac Salsyk, pour aboutir ensuite à l'extrémité septentrionale du lac Alabiès.

Cette proposition devient l'objet d'un examen auquel participent tous les Plénipotentiaires qui, tombant d'accord, décident que la frontière partira de la mer Noire, à un kilomètre à l'est du lac Bourna-Sola, rejoindra perpendiculairement la route d'Akerman, suivra cette

route jusqu'au val de Trajan, passera au sud de Bolgrad, remontera le long de la rivière de Yalpuck jusqu'à la hauteur de Saratsika, et ira aboutir à Katamori, sur le Pruth.

En adhérant à cette délibération, MM. les Plénipotentiaires de la Russie, ayant dû, disent-ils, s'écarter de leurs instructions, réservent l'approbation de leur Cour.

Une Commission, composée d'ingénieurs et de géomètres, sera chargée de fixer, dans ses détails, le tracé de la nouvelle frontière.

M. le Comte Orloff, se fondant sur les précédents, propose au Congrès de décider que les habitants du territoire cédé par la Russie conserveront la jouissance entière des droits et priviléges dont ils sont en possession, et qu'il leur sera permis de transporter ailleurs leur domicile, en cédant leurs propriétés contre une indemnité pécuniaire convenue de gré à gré, ou au moyen d'un accord particulier qui serait conclu avec l'administration des Principautés.

Plusieurs Plénipotentiaires faisant remarquer que cette proposition peut soulever des difficultés qu'ils ne sont pas en mesure d'apprécier, le Congrès la prend *ad referendum*.

M. le Comte Walewski rappelle que le développement du premier point, en ce qui concerne l'organisation future des Principautés, exige d'en confier les détails à une Commission dont les travaux, si on devait y subordonner la conclusion de la paix, retarderaient, sans motifs suffisants, le principal objet confié aux soins du Congrès. Dans l'opinion de M. le premier Plénipotentiaire de la France, on pourrait se borner à consigner au Traité les bases du régime politique et administratif qui régira désormais les Provinces Danubiennes, en convenant que les Parties contractantes concluront, dans le plus bref délai, une Convention à ce sujet; dans ce cas, ajoute-t-il, le Traité de paix pourrait être signé prochainement, et l'attente de l'Europe ne serait pas tenue plus longtemps en suspens.

Cette proposition est l'objet d'une discussion dans laquelle interviennent particulièrement MM. les Plénipotentiaires de l'Autriche et de la Grande-Bretagne.

M. le premier Plénipotentiaire de l'Autriche propose un amendement qui est accepté; et, en conséquence, le Congrès décide qu'une Commission, composée de M. le Comte de Buol, de M. le Baron de Bourqueney et d'Aali-Pacha, présentera, à la prochaine séance, le

texte des articles du Traité de paix destinés à fixer les bases de la Convention qui sera conclue au sujet des Principautés.

M. le Comte Walewski émet l'avis qu'au point où les négociations sont heureusement arrivées, le moment est venu d'inviter la Prusse à se faire représenter au Congrès, ainsi qu'il a été décidé dans la séance du 28 février, et il propose de faire parvenir à Berlin la résolution suivante :

« Le Congrès, considérant qu'il est d'un intérêt Européen que la » Prusse, signataire de la Convention conclue à Londres, le treize » juillet mil huit cent quarante et un, participe aux nouveaux arran- » gements à prendre, décide qu'un extrait du protocole de ce jour sera » adressé à Berlin, par les soins de M. le Comte Walewski, organe du » Congrès, pour inviter le Gouvernement Prussien à envoyer des Plé- » nipotentiaires à Paris. »

Le Congrès adhère.

M. le Comte de Clarendon, en témoignant de la confiance qu'il place dans les sentiments de la Cour de Russie, et parlant au nom des Puissances alliées, croit pouvoir être certain que les cimetières où reposent les officiers et soldats qui ont succombé devant Sébastopol ou sur d'autres points du territoire Russe, ainsi que les monuments élevés à leur mémoire, seront maintenus à perpétuité et environnés du respect dû à la cendre des morts ; il ajoute qu'il serait heureux, toutefois, d'en recueillir l'assurance de la bouche de MM. les Plénipotentiaires de la Russie.

M. le Comte Orloff remercie le Congrès de l'occasion qui lui est offerte de donner une marque des dispositions qui animent l'Empereur, son auguste maître, dont il est certain d'être le loyal et fidèle interprète, en déclarant qu'on prendra toutes les mesures propres à réaliser pleinement le vœu exprimé par MM. les Plénipotentiaires des Puissances alliées.

M. le Comte Walewski rappelle que le Traité de paix devra faire mention de l'amnistie pleine et entière que chaque Puissance belligérante accordera à ses propres sujets pour toute coopération aux faits de guerre.

MM. les Plénipotentiaires de Russie adhèrent à cet avis, qui est également accueilli par les autres membres du Congrès.

(Suivent les signatures.)

PROTOCOLE N° VIII

Séance du 12 mars 1856

Présents : les Plénipotentiaires
de l'Autriche,
de la France,
de la Grande-Bretagne,
de la Russie,
de la Sardaigne,
de la Turquie.

Le protocole de la séance précédente est lu et approuvé.

M. le Baron de Bourqueney rend compte du travail de la Commission qui, dans la dernière réunion, a été chargée de préparer le texte des articles du Traité concernant l'organisation future des Principautés.

Avant de donner lecture des articles proposés par la Commission, M. le Baron de Bourqueney établit que le but du travail de cette Commission a été de concilier les opinions émises dans la dernière séance.

La marche proposée par la Commission, ajoute M. le Baron de Bourqueney, repose sur trois principes :

Conclure la paix sans en subordonner l'instrument final à un acte diplomatique resté en suspens;

Prendre les mesures les plus propres à s'assurer du vœu des populations sur des questions de principe non encore résolues;

Respecter les droits de la puissance suzeraine, et ne pas laisser de côté ceux des Puissances garantes, en établissant la double nécessité d'un acte diplomatique, pour consacrer les principes adoptés comme bases de l'organisation des Principautés, et d'un Hatti-Schériff pour en promulguer l'application.

Partant de ces trois idées, la Commission propose l'envoi immédiat à Bucharest de délégués qui s'y réuniront à un commissaire Ottoman.

Des Divans *ad hoc* seraient convoqués sans retard au chef-lieu des deux provinces. Ils seraient composés de manière à offrir les garanties d'une véritable et sérieuse représentation.

La Commission Européenne, prenant en considération les vœux

exprimés par les Divans, reviserait les statuts et règlements en vigueur. Son travail serait transmis au siége actuel des Conférences. Une Convention diplomatique, basée sur ce travail, serait conclue entre les Puissances contractantes, et un Hatti-Schériff, constituant l'organisation définitive, serait promulgué par le Sultan.

Le Congrès adopte la marche proposée, et renvoie à une autre séance l'adoption définitive du texte des articles dont M. le Baron de Bourqueney a donné lecture.

MM. les Plénipotentiaires de la Russie et de la Turquie communiquent au Congrès le projet de la Convention qui doit être conclue entre eux, après avoir été agréée par les autres Plénipotentiaires, relativement aux bâtiments de guerre légers que les Puissances riveraines entretiendront dans la mer Noire.

Ils annoncent qu'ils ne sont pas d'accord sur un point : MM. les Plénipotentiaires de la Russie pensent que la Convention doit autoriser l'une et l'autre Puissance à entretenir, outre les bâtiments de guerre qui seront employés à la police de la mer Noire et un nombre déterminé de transports, des navires d'un moindre tonnage destinés à surveiller l'exécution des règlements administratifs et sanitaires dans les ports. MM. les Plénipotentiaires de Turquie ne sont pas autorisés à accueillir une stipulation conçue dans ce sens.

MM. les Plénipotentiaires de la Russie donnent au Congrès des explications, tendant à démontrer la nécessité de pourvoir à la police intérieure des ports et d'insérer dans la Convention une clause relative aux stationnaires qui y seront employés, afin de ne pas exposer les Puissances riveraines de la mer Noire aux interprétations que pourrait autoriser le silence gardé à cet égard.

MM. les Plénipotentiaires de la Grande-Bretagne et de la France répondent que ces bâtiments ne pouvant comporter ni les dimensions ni l'armement de bâtiments de guerre, il n'y a pas lieu d'en faire mention dans la Convention, et que, si la Russie n'entend avoir dans ses ports que des bateaux dits pataches pour le service de la Douane et de la Santé, ne devant pas, par conséquent, être employés à la mer, il n'y a pas lieu de craindre que la présence de ces pataches, dans les ports de commerce, puisse devenir l'occasion d'interprétations regrettables.

MM. les Plénipotentiaires de la Russie retirent leur demande rela-

tive à l'insertion, dans la Convention, de la clause concernant les petits navires destinés au service intérieur des ports, en réservant, toutefois, l'approbation de leur Cour.

M. le Comte de Clarendon fait remarquer que les bâtiments-transports ne devront pas être armés.

M. le Comte Orloff répond que, comme tous les transports employés par les autres Puissances dans d'autres mers, ceux de la Russie dans la mer Noire seront exclusivement munis de l'armement de sûreté que comporte la nature du service auquel ils seront affectés.

M. le Comte de Clarendon ne croyant pas devoir admettre ces explications, la question est ajournée.

Le Congrès reprend la discussion du projet de rédaction du second point, qui a fait l'objet de ses délibérations dans la séance du 6 mars.

M. le Comte de Buol expose que les principes, établis par le Congrès de Vienne et destinés à régler la navigation des fleuves qui traversent plusieurs États, posent, comme règle principale, que les Puissances riveraines seront exclusivement appelées à se concerter sur les règlements de police fluviale, et à en surveiller l'exécution; que la Commission Européenne, dont il est fait mention dans la rédaction insérée au protocole nº V, comprendra, outre les délégués des Puissances riveraines du Danube, des délégués de Puissances non riveraines; que la Commission permanente, qui lui sera substituée, sera chargée d'exécuter les résolutions prises par elle; que, dès lors, et pour rester dans l'esprit comme dans les termes de l'acte du Congrès de Vienne, l'une et l'autre Commission devront borner leurs travaux au bas Danube et à ses embouchures.

M. le Comte Walewski rappelle les bases de la négociation acceptées par toutes les Puissances contractantes, et portant que la liberté du Danube et de ses embouchures sera efficacement assurée; qu'il a été entendu, par conséquent, qu'il sera pourvu à la libre navigation de ce fleuve.

M. le Comte de Clarendon ajoute que, s'il en était autrement, l'Autriche, restant seule en possession du haut Danube et participant à la navigation de la partie inférieure du fleuve, acquerrait des avantages particuliers et exclusifs, que le Congrès ne saurait consacrer.

MM. les Plénipotentiaires de l'Autriche répondent que tous les efforts de leur Gouvernement, comme ses tendances, en matière

commerciale, ont pour objet d'établir et de propager, sur tous les points de l'Empire, les principes d'une entière liberté, et que la libre navigation du Danube est naturellement comprise dans les limites des améliorations qu'il se propose; mais qu'il se trouve, à cet égard, en présence d'engagements antérieurs, de droits acquis, dont il est obligé de tenir compte; que ses intentions répondent donc au vœu déposé dans les préliminaires de paix; que, néanmoins, ils ne peuvent reconnaître aux Commissions qu'il s'agit d'instituer une autorité qui ne saurait leur appartenir sur le haut Danube.

M. le premier Plénipotentiaire de la France dit qu'il y a lieu, en effet, de distinguer entre deux résolutions également admises en principe, mais ayant, l'une et l'autre, un objet parfaitement distinct; que, d'une part, le Congrès doit pourvoir à la libre navigation du Danube, dans tout son parcours, sur les bases établies par le Congrès de Vienne; et, de l'autre, aviser aux moyens de faire disparaître les obstacles qui entravent le mouvement commercial dans la partie inférieure du fleuve et à ses embouchures; que c'est uniquement cette dernière tâche qui sera dévolue aux commissaires qu'on se propose d'instituer; mais qu'il n'est pas moins essentiel de s'entendre sur le développement du principe général, afin de compléter l'œuvre que les Puissances contractantes ont eue en vue en stipulant, comme il est dit dans les préliminaires, que la navigation du Danube et de ses embouchures sera efficacement assurée, en réservant les positions particulières des riverains, qui seront réglées sur les principes établis par l'acte du Congrès de Vienne, en matière de navigation fluviale.

Après les explications qui précèdent, il est décidé que MM. les Plénipotentiaires de l'Autriche présenteront, à une des prochaines séances, les amendements qu'ils croiront devoir proposer à la rédaction insérée au protocole n° V.

(Suivent les signatures.)

PROTOCOLE N° IX

Séance du 11 mars 1856

Présents : les Plénipotentiaires

de l'Autriche,
de la France,
de la Grande-Bretagne,
de la Russie,
de la Sardaigne,
de la Turquie.

Le protocole de la séance précédente est lu et approuvé.

M. le Comte Orloff annonce que le tracé de délimitation entre la Russie et l'Empire Ottoman, en Europe, fixé par le Congrès dans sa séance du 10 mars, a obtenu l'approbation de sa Cour.

Le Congrès reprend l'examen de la rédaction des articles concernant les Principautés et destinés à figurer au Traité de paix, préparée par la Commission dont M. le Baron de Bourqueney, en qualité de rapporteur, a donné communication au Congrès dans la précédente séance.

Chaque paragraphe de cette rédaction fait l'objet d'une discussion à laquelle participent tous les Plénipotentiaires, et, après avoir été amendée sur deux points, elle est adoptée par le Congrès dans les termes suivants :

« Aucune protection exclusive ne sera dorénavant exercée sur les » Principautés Danubiennes. Il n'y aura ni garantie exclusive, ni » droit particulier d'ingérence dans leurs affaires intérieures. Elles » continueront à jouir, sous la suzeraineté de la Sublime Porte et » sous la garantie Européenne, des priviléges et immunités dont elles » sont en possession.

» Dans la révision qui aura lieu des lois et statuts aujourd'hui en » vigueur, la Sublime Porte conservera auxdites Principautés une » administration indépendante et nationale, ainsi que la pleine li- » berté de culte, de législation, de commerce et de navigation.

» Pour établir entre elles un complet accord sur cette révision, une

» Commission spéciale, sur la composition de laquelle s'entendront » les Hautes Parties contractantes, se réunira sans délai, à Bucharest, » avec un commissaire de la Sublime Porte.

» Cette Commission aura pour tâche de s'enquérir de l'état actuel » des Principautés et de proposer les bases de leur future organisation.

» Sa Majesté le Sultan convoquera immédiatement, dans chacune » des deux provinces, un Divan *ad hoc*, composé de manière à con- » stituer la représentation la plus exacte des intérêts de toutes les » classes de la société. Ces Divans seront appelés à exprimer les vœux » des populations, relativement à l'organisation définitive des Princi- » pautés.

» Une instruction du Congrès réglera les rapports de la Commis- » sion avec ces Divans.

» Prenant en considération l'opinion émise par les deux Divans, la » Commission transmettra sans retard, au siége actuel des Confé- » rences, son propre travail.

» L'entente finale avec la Puissance suzeraine sera consacrée par » une Convention conclue à Paris entre les Hautes Parties contrac- » tantes; et un Hatti-Schériff, conforme aux stipulations de la Con- » vention, constituera définitivement l'organisation de ces provinces, » placées désormais sous la garantie collective de toutes les Puissances » signataires.

» Il y aura une force armée nationale organisée dans le but de » maintenir la sûreté de l'intérieur et d'assurer celle des frontières. » Aucune entrave ne saurait être apportée aux mesures extraordi- » naires de défense que les Principautés, d'accord avec la Sublime » Porte, seraient appelées à prendre pour repousser toute agression » étrangère.

» Si le repos intérieur des Principautés se trouvait menacé ou com- » promis, les Puissances garantes s'entendront avec la Sublime Porte » sur les mesures à prendre pour maintenir ou rétablir l'ordre légal. » Une intervention armée ne saurait avoir lieu sans une entente préa- » lable entre ces Puissances. »

M. le premier Plénipotentiaire de Turquie fait remarquer que, ses instructions ne lui permettant pas d'adhérer définitivement à cette rédaction, il réserve l'approbation de sa Cour, qu'il sollicitera par voie télégraphique.

MM. les Membres de la Commission qui a préparé le travail dont le Congrès vient de s'occuper sont chargés de vouloir bien se réunir pour élaborer le projet d'un texte devant être également inséré au Traité, et fixant les dispositions qui devront être prises, s'il y a lieu, au sujet de la Servie.

M. le premier Plénipotentiaire de la France dit qu'il y a lieu de convenir des termes dont on fera usage dans le Traité pour constater l'entrée de la Turquie dans le concert Européen, et donne lecture d'un projet en deux articles.

M. le premier Plénipotentiaire de la Turquie pense qu'il conviendrait de s'en tenir à la rédaction qu'il avait proposée aux Conférences de Vienne, et la soumet au Congrès.

Sur la proposition de M. le Comte Walewski, le Congrès décide qu'une Commission, composée d'Aali-Pacha et de MM. les seconds Plénipotentiaires de l'Autriche, de la France, de la Grande-Bretagne, de la Russie et de la Sardaigne, se réunira le plus tôt possible pour préparer un projet de rédaction de toutes les stipulations du Traité de paix, en tenant compte des résolutions consignées aux protocoles, et renvoie à cette Commission les projets présentés par MM. les premiers Plénipotentiaires de la France et de la Turquie sur l'admission de l'Empire Ottoman dans le droit public Européen.

M. le Comte Walewski annonce qu'en réponse à la communication qu'il a été chargé de faire parvenir à Berlin, comme organe du Congrès, il a reçu l'avis que la Prusse, se rendant à l'invitation qui lui a été adressée, a nommé, pour ses Plénipotentiaires, M. le Baron de Manteuffel, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, et M. le Comte de Hatzfeldt, Envoyé extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire près la Cour de France.

(*Suivent les signatures.*)

PROTOCOLE N° X

Ire Séance du 18 mars 1856

Présents : les Plénipotentiaires
de l'Autriche,
de la France,
de la Grande-Bretagne,
de la Russie,
de la Sardaigne,
de la Turquie.

Le protocole de la précédente séance est lu et approuvé.

MM. les Plénipotentiaires de la Russie et de la Turquie présentent le projet de Convention concerté entre eux, et relatif au nombre et aux dimensions des bâtiments légers que les Puissances riveraines entretiendront dans la mer Noire, pour la police de cette mer et la sûreté de leurs côtes. Après en avoir examiné les termes, le Congrès, trouvant ce projet conforme aux bases qui en ont été posées dans les préliminaires, décide que la copie, déposée et parafée par MM. les premiers Plénipotentiaires de la Russie et de la Turquie, sera annexée au présent protocole.

La Commission de rédaction, par l'organe de son rapporteur, M. le Baron de Bourqueney, rend compte de ses travaux. En cette qualité, M. le second Plénipotentiaire de la France expose que la Commission s'est occupée, en premier lieu, de l'ordre dans lequel les différentes stipulations seront insérées au Traité, et il ajoute qu'elle a adopté la distribution suivante : Rétablissement de la paix; — Évacuation des territoires occupés; — Prisonniers de guerre; — Amnistie; — Entrée de la Turquie dans le concert Européen; — Le sort des Chrétiens; — Révision de la Convention de 1841; — Neutralisation de la mer Noire; — Liberté du Danube; — Nouveau tracé de la frontière de la Turquie Européenne; — Les deux Principautés; — La Servie; — Commission mixte pour la révision de la frontière en Asie.

Passant à la lecture des textes préparés par la Commission, M. le

Baron de Bourqueney donne communication d'un projet de préambule ainsi conçu :

« Sa Majesté l'Empereur des Français, Sa Majesté la Reine du » Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Sa Majesté l'Em» pereur de toutes les Russies, Sa Majesté le Roi de Sardaigne et Sa » Majesté le Sultan, animées du désir de mettre un terme aux cala» mités de la guerre, et voulant, de concert avec Sa Majesté l'Empe» reur d'Autriche, prévenir le retour des complications qui l'ont fait » naître, sont tombées d'accord sur les moyens d'assurer, par des ga» ranties efficaces et réciproques, l'indépendance et l'intégrité de l'Em» pire Ottoman; et Leursdites Majestés, ayant arrêté les conditions » propres à atteindre ce double but, ont invité Sa Majesté le Roi de » Prusse à s'associer à cette œuvre de pacification générale.

» En conséquence Leurs Majestés ont nommé. . . . .

» . . . . »

M. le Baron de Bourqueney lit les paragraphes suivants :

« Il y aura, à dater de ce jour, paix et amitié entre Sa Majesté » l'Empereur des Français, Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de » la Grande-Bretagne et d'Irlande, Sa Majesté le Roi de Sardaigne, » Sa Majesté le Sultan, d'une part, et Sa Majesté l'Empereur de toutes » les Russies, de l'autre part, ainsi qu'entre leurs héritiers et succes» seurs, leurs États et sujets respectifs, à perpétuité.

» La paix étant heureusement rétablie entre Lesdites Majestés, » les territoires conquis ou occupés pendant la guerre seront récipro» quement évacués.

» Des arrangements spéciaux régleront le mode de l'évacuation, qui » devra être aussi prompte que possible.

» Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies s'engage à restituer à » Sa Majesté le Sultan la ville et citadelle de Kars, aussi bien que les » autres parties du territoire Ottoman dont les troupes Russes se trou» vent en possession.

» Leurs Majestés l'Empereur des Français, la Reine de la Grande» Bretagne, le Roi de Sardaigne et le Sultan s'engagent à restituer à » Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies les villes et ports de Sé» bastopol, Balaklava, Kamiesch, Eupatoria, Kertch, Ieni-Kaleh, Kin» burn, ainsi que tous autres territoires occupés par les troupes alliées. »

Lord Cowley fait remarquer que le rapprochement des deux der-

niers paragraphes peut laisser croire que les Puissances belligérantes procèdent à un échange, tandis que les préliminaires portent que la Russie, en échange des territoires occupés par les armées alliées, consent à une rectification de sa frontière avec la Turquie Européenne.

M. le second Plénipotentiaire de la Russie répond qu'il s'agit ici d'une restitution mutuelle des territoires occupés, de part et d'autre, par les armées belligérantes, et nullement de cession territoriale; que ce dernier point viendra à sa place quand il y aura à procéder, ainsi que le stipulent les préliminaires, à la rectification de la frontière en Europe.

M. le Rapporteur de la Commission propose ensuite les paragraphes suivants :

« Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies et Leurs Majestés » l'Empereur des Français, la Reine de la Grande-Bretagne, le Roi de » Sardaigne et le Sultan s'engagent à remettre en liberté les prison- » niers de guerre aussitôt après l'échange des ratifications du pré- » sent Traité.

» Leurs Majestés l'Empereur des Français, la Reine de la Grande- » Bretagne, l'Empereur de toutes les Russies, le Roi de Sardaigne » et le Sultan accordent une amnistie pleine et entière à tous ceux de » leurs sujets qui auraient été compromis par leur participation aux » événements de la guerre, en faveur de la cause ennemie.

» Sa Majesté l'Empereur des Français, Sa Majesté l'Empereur d'Au- » triche, Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne » et d'Irlande, Sa Majesté le Roi de Prusse, Sa Majesté l'Empereur de » toutes les Russies et Sa Majesté le Roi de Sardaigne déclarent la » Sublime Porte admise à participer aux avantages du concert Eu- » ropéen. Leurs Majestés s'engagent, chacune de son côté, à respecter » l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Empire Ottoman, ga- » rantissent en commun la stricte observation de cet engagement, et » considéreront, en conséquence, tout acte ou tout événement qui se- » rait de nature à y porter atteinte, comme une question d'intérêt » général.

» Les conventions ou traités, conclus ou à conclure entre elles et » la Sublime Porte, feront désormais partie du droit public Européen.

» S'il survenait, entre la Sublime Porte et l'une des Puissances » contractantes, un dissentiment de nature à menacer le maintien de

» leurs relations, les deux Etats, avant de recourir à l'emploi de la » force, mettront les autres Puissances en mesure de prévenir cette » extrémité par les voies de la conciliation. »

M. le Comte de Buol annonce qu'il a reçu les instructions de sa Cour sur le deuxième point concernant le Danube; il déclare que l'Autriche adhère à l'entière application des principes établis par l'acte du Congrès de Vienne au haut comme au bas Danube, pourvu, toutefois, que cette mesure soit combinée avec les engagements antérieurs pris, *bona fide*, par les Etats riverains. Il propose, en conséquence, une rédaction nouvelle qui a pour objet de répondre pleinement au principe de libre navigation déposé dans les préliminaires, en tenant compte, pendant un terme déterminé, de ces mêmes engagements.

Après avoir entendu la lecture de cette nouvelle rédaction, le Congrès décide que copie en sera annexée au présent protocole, et on renvoie la discussion à la prochaine séance.

Le présent protocole est lu et approuvé.

(*Suivent les signatures.*)

ANNEXE AU PROTOCOLE N° X

Convention séparée entre la Sublime Porte et la Russie

Sa Majesté Impériale le Sultan et Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, prenant en considération le principe de la neutralisation de la mer Noire, consacré dans le Traité général en date du......, auquel Elles sont parties contractantes, et voulant, en conséquence, régler d'un commun accord le nombre et la force des bâtiments qu'Elles se sont réservé d'entretenir dans la mer Noire pour le service de leurs côtes, ont résolu de signer dans ce but une Convention spéciale, et ont nommé à cet effet :

Sa Majesté Impériale le Sultan :

Aali-Pacha, Grand-Vezir et son premier Plénipotentiaire au Congrès de Paris, et Mehemmed-Djemil-Bey, son Ambassadeur extraordinaire et Plénipotentiaire;

Et Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies :

L'Aide de Camp général Comte Orloff, son premier Plénipotentiaire au Congrès de Paris, etc., et le Baron de Brunnow, etc.

ARTICLE PREMIER.

Les Hautes Parties contractantes s'engagent mutuellement à n'avoir dans la mer Noire d'autres bâtiments de guerre que ceux dont le nombre, la force et les dimensions sont stipulés ci-après.

ART. 2.

Chacune des deux Hautes Parties contractantes se réserve d'entretenir dans cette mer six bâtiments à vapeur de cinquante mètres de longueur à la flottaison et quatre bâtiments légers d'un tonnage qui ne dépassera pas deux cents tonneaux chacun.

Parafes des deux premiers Plénipotentiaires : O. — A.

ANNEXE AU PROTOCOLE N° X

ARTICLE PREMIER.

L'acte du Congrès de Vienne ayant établi les principes destinés à régler la navigation des fleuves traversant plusieurs États, les Puissances contractantes stipulent entre elles qu'à l'avenir ces principes seront également appliqués au Danube et à ses embouchures; elles déclarent que cette disposition fait désormais partie du droit public de l'Europe et la prennent sous leur garantie.

La navigation du Danube ne pourra être assujettie à aucune entrave ni redevance qui ne serait pas expressément prévue par les stipulations qui suivent. En conséquence, il ne sera perçu aucun péage basé uniquement sur le fait de la navigation du fleuve, ni aucun droit sur les marchandises qui se trouvent à bord des navires, et il ne sera apporté aucun obstacle, quel qu'il soit, à la libre navigation.

ART. 2.

Dans le but de réaliser les dispositions de l'article précédent, une Commission, composée des délégués de l'Autriche, de la France, de la Grande-Bretagne, de la Prusse, de la Russie, de la Sardaigne et de la Turquie, sera chargée de désigner les travaux nécessaires pour dégager l'embouchure du Danube des sables qui l'obstruent, et d'ordonner l'exécution de ces travaux.

Pour couvrir les frais de ces travaux, ainsi que des établissements ayant pour objet d'assurer et de faciliter la navigation aux bouches du Danube, des droits fixes, d'un taux convenable, pourront être prélevés, à la condition expresse que, sous ce rapport comme sous tous les autres, les pavillons de toutes les nations seront traités sur le pied d'une parfaite égalité.

ART. 3.

Une Commission sera établie qui se composera des délégués de l'Autriche, de la Bavière, du Wurtemberg, de la Servie, de la Valachie, de la Moldavie et de la Turquie. Elle sera permanente, élaborera *a*, les règlements de navigation et de police fluviale; *b*, fera disparaître les entraves législatives qui s'opposent encore à l'application au Danube des dispositions du Traité de Vienne; *c*, ordonnera et fera exécuter les travaux nécessaires sur tout le parcours du fleuve.

ART. 4.

Il est entendu que la Commission Européenne aura rempli sa tâche et que la Commission riveraine aura terminé les travaux désignés dans l'article précédent par les lettres *a* et *b*, dans l'espace de deux ou trois ans, ou plus tôt, si faire se peut. La Conférence siégeant à Paris, informée de ce fait, après en avoir pris acte, prononcera la dissolution de la Commission Européenne.

ART. 5.

Afin d'assurer l'exécution des règlements qui auront été arrêtés d'un commun accord d'après les principes ci-dessus énoncés, chacune des Puissances contractantes aura le droit de faire stationner (un ou deux) bâtiments légers aux embouchures du Danube.

PROTOCOLE N° XI

2e Séance du 18 mars 1856

Présents : les Plénipotentiaires
de l'Autriche,
de la France,
de la Grande-Bretagne,
de la Prusse,
de la Russie,
de la Sardaigne,
de la Turquie.

M. le Comte Walewski annonce que l'arrivée des Plénipotentiaires Prussiens à Paris lui a été notifiée par M. le Comte de Hatzfeldt.

M. le Baron de Manteuffel et M. le comte de Hatzfeldt, étant introduits, présentent leurs pleins pouvoirs, qui sont trouvés en bonne et due forme, et déposés aux actes du Congrès.

Il est remis à MM. les Plénipotentiaires de la Prusse une copie des protocoles des séances précédentes.

M. le Baron de Bourqueney donne lecture de paragraphes préparés pour le renouvellement de la Convention des détroits; ces paragraphes sont conçus dans les termes suivants :

« La Convention du 13 juillet 1841, qui maintient l'antique règle » de l'Empire Ottoman, relative à la clôture des détroits du Bosphore » et des Dardanelles, a été revisée d'un commun accord.

» L'acte conclu à cet effet et conformément à ce principe est et de» meure annexé au présent Traité.»

M. le Comte Walewski propose de confier à une Commission le soin de rédiger l'instrument destiné à remplacer la Convention du 13 juillet 1841; le Congrès adhère, et la Commission est composée de MM. les premiers Plénipotentiaires de la Prusse et de la Turquie, et de MM. les seconds Plénipotentiaires de la France, de la Grande-Bretagne, de la Russie et de la Sardaigne.

(*Suivent les signatures.*)

PROTOCOLE N° XII

Séance du 22 mars 1856

Présents : les Plénipotentiaires
de l'Autriche,
de la France,
de la Grande-Bretagne,
de la Prusse,
de la Russie,
de la Sardaigne,
de la Turquie.

Le protocole de la seconde séance, tenue le 18 mars 1856, est lu et approuvé.

M. le Comte Orloff fait savoir au Congrès que la Cour de Russie a donné son approbation au projet de Convention concerté entre MM. les Plénipotentiaires de la Turquie et de la Russie, et qui a été annexé au protocole n° X.

M. le Comte Walewski propose de désigner une Commission qui sera chargée de présenter au Congrès un projet définitif de préambule.

Cette proposition est adoptée, et la Commission est composée de MM. les seconds Plénipotentiaires.

(*Suivent les signatures.*)

PROTOCOLE N° XIII

Séance du 24 mars 1856

Présents : les Plénipotentiaires
de l'Autriche,
de la France,
de la Grande-Bretagne,
de la Prusse,
de la Russie,
de la Sardaigne,
de la Turquie.

Le protocole de la précédente séance est lu et approuvé.

M. le Baron de Bourqueney rend compte des travaux de la Commission chargée de préparer le projet définitif du préambule du Traité général. La Commission, dit M. le second Plénipotentiaire de la France, avait pour tâche de trouver une rédaction qui, en faisant la part de toutes les situations, fût également satisfaisante pour chacune des Puissances qui concourent à l'œuvre de la paix.

Lecture est donnée, en ces termes, du projet unanimement accepté par la Commission :

« Leurs Majestés. . . . .

» Animées du désir de mettre un terme aux calamités de la guerre, » et voulant prévenir le retour des complications qui l'ont fait naître, » ont résolu de s'entendre, avec Sa Majesté l'Empereur d'Autriche, » sur les bases à donner au rétablissement et à la consolidation de la » paix, en assurant, par des garanties efficaces et réciproques, l'indé- » pendance et l'intégrité de l'Empire Ottoman.

» A cet effet, Leursdites Majestés ont nommé pour Plénipoten- » tiaires :

» . . . .

» Lesquels se sont réunis en Congrès à Paris.

» L'entente ayant été heureusement établie entre eux, Leurs Ma- » jestés l'Empereur des Français, l'Empereur d'Autriche, la Reine du » Royaume de la Grande-Bretagne, l'Empereur de toutes les Russies,

» le Roi de Sardaigne et le Sultan, considérant que, dans un intérêt » Européen, Sa Majesté le Roi de Prusse, signataire de la Convention du treize juillet mil huit cent quarante et un, devait être » appelée à participer aux nouveaux arrangements à prendre, et » appréciant la valeur qu'ajouterait à une œuvre de pacification générale le concours de Sadite Majesté, l'ont invitée à envoyer des » Plénipotentiaires au Congrès.

» En conséquence, Sa Majesté le Roi de Prusse a nommé pour ses » Plénipotentiaires. . . . . . »

Le Congrès adopte.

M. le Comte Walewski rappelle que le Congrès a décidé, dans une de ses précédentes séances, qu'il serait fait mention, dans le Traité général, du Hatti-Schériff rendu récemment par Sa Majesté le Sultan en faveur de ses sujets non musulmans; qu'il a été convenu, toutefois, que cette mention serait conçue, à la fois, dans des termes propres à établir la spontanéité dont le Gouvernement Ottoman a usé dans cette circonstance, et de façon qu'il ne pût, en aucun cas, en résulter un droit d'ingérence pour les autres Puissances.

M. le Comte Walewski propose d'insérer au Traité général, sur le quatrième point, la rédaction suivante, qui lui semble remplir les intentions du Congrès :

« Sa Majesté Impériale le Sultan, dans sa constante sollicitude pour » le bien-être de tous ses sujets, sans distinction de religion ni de » race, ayant octroyé un Firman qui consacre également ses généreuses intentions envers les populations chrétiennes de son Empire, » et voulant donner un nouveau témoignage de ses sentiments à cet » égard, a résolu de communiquer aux Puissances contractantes ledit » Firman spontanément émané de sa volonté souveraine.

» Il est bien entendu que cette communication, dont les Puissances » contractantes constatent la haute valeur, ne saurait, en aucun » cas, donner le droit auxdites Puissances de s'immiscer soit collectivement, soit séparément, dans les rapports de Sa Majesté le Sultan » avec ses sujets, ni dans l'administration intérieure de son Empire. »

MM. les Plénipotentiaires de l'Autriche, de la Grande-Bretagne et de la Turquie appuient cette proposition, comme répondant pleinement à l'objet qu'on se propose. Aali-Pacha ajoute qu'il ne lui serait pas possible de se rallier à toute autre rédaction, si elle tendait à con-

férer aux Puissances un droit de nature à limiter l'autorité souveraine de la Sublime Porte.

MM. les Plénipotentiaires de la Russie répondent que ce point mérite une attention particulière, et qu'ils ne sauraient exprimer leur opinion avant d'avoir examiné avec soin la rédaction mise en délibération : ils demandent le renvoi à une Commission.

MM. les Plénipotentiaires de la France et de la Grande-Bretagne combattent la proposition de MM. les Plénipotentiaires de la Russie, en se fondant, à leur tour, sur l'importance même de la question, qui demande à être délibérée *in pleno*.

Il est décidé que la discussion aura lieu, en Congrès, dans la prochaine séance.

M. le premier Plénipotentiaire de la France communique les articles relatifs à la Servie, et qui ont été rédigés par la Commission des Principautés.

Sur la proposition de M. le Comte de Clarendon, le Congrès arrête que ces articles seront insérés au présent protocole, et en remet l'examen à la réunion suivante.

Ces articles sont ainsi conçus :

« ARTICLE .

» La Principauté de Servie continuera à relever de la Sublime Porte,
» conformément aux Hats Impériaux qui fixent et déterminent les
» droits et immunités dont elle jouit.

» En conséquence, ladite Principauté conservera son administra-
» tion indépendante et nationale, ainsi que la pleine liberté de culte,
» de législation, de commerce et de navigation.

» Les améliorations qu'il pourrait devenir nécessaire d'introduire
» dans les institutions actuelles de la Principauté de Servie ne devront
» être que le résultat d'un concert entre la Sublime Porte et les autres
» Parties contractantes.

» ARTICLE .

» Le droit de garnison de la Porte, tel qu'il se trouve stipulé par les
» règlements antérieurs, est maintenu.

» ARTICLE .

» La Servie se trouvant désormais placée sous la garantie collective

» de toutes les Puissances, aucune intervention armée exclusive ne » pourra avoir lieu sur son territoire, de la part de l'une ou l'autre » des Puissances contractantes. »

(*Suivent les signatures.*)

PROTOCOLE N° XIV

Séance du 25 mars 1856

Présents : les Plénipotentiaires

de l'Autriche,
de la France,
de la Grande-Bretagne,
de la Prusse,
de la Russie,
de la Sardaigne,
de la Turquie.

Le protocole de la précédente séance est lu et approuvé.

MM. les Plénipotentiaires de la Russie sont invités à faire part au Congrès des observations qu'ils se sont réservé de présenter sur la rédaction insérée au protocole n° XIII, et relative au quatrième point.

M. le Baron de Brunnow expose qu'en assurant aux chrétiens de l'Empire Ottoman l'entière jouissance de leurs priviléges, on a donné à la paix une garantie de plus et qui ne sera pas la moins précieuse; qu'à ce titre on ne saurait trop apprécier l'importance du Hatti-Schériff récemment émané de la volonté souveraine du Sultan; que les Plénipotentiaires de la Russie n'hésitent pas à reconnaître et sont, en outre, heureux de déclarer que cet acte, dont chaque paragraphe atteste hautement les intentions bienveillantes du Souverain qui l'a rendu, réalise et dépasse même toutes leurs espérances; que ce sera rendre hommage à la haute sagesse du Sultan, et témoigner de la sollicitude qui anime également tous les Gouvernements de l'Europe, que d'en

faire mention dans le Traité de paix; qu'on est d'accord sur ce point, et qu'il ne s'agit plus que de s'entendre sur les termes. M. de Brunnow ajoute que l'intérêt particulier que la Russie porte aux chrétiens de la Turquie l'avait déterminée à donner son entier assentiment à une première rédaction, qui semble, cependant, avoir soulevé certaines objections, bien que cette rédaction, conformément à l'avis unanime du Congrès, fit remonter exclusivement à la volonté souveraine et spontanée du Sultan l'acte qu'on veut rappeler dans le Traité, et stipulât qu'il ne pouvait en résulter un droit quelconque d'ingérence pour aucune Puissance.

Par égard, dit-il encore, pour des susceptibilités que nous respectons, nous y renonçons donc, et nous proposons au Congrès une rédaction qui nous semble satisfaire à toutes les nécessités, en restant dans les limites qui nous sont tracées. M. le Baron de Brunnow donne lecture de cette rédaction, qui est ainsi conçue :

« Sa Majesté le Sultan, dans sa constante sollicitude pour le bien-
» être de tous ses sujets, sans distinction de religion ni de race, ayant
» octroyé un Firman qui consacre ses généreuses intentions envers
» les populations chrétiennes de son Empire, a résolu de porter ledit
» Firman à la connaissance des Puissances contractantes.

» Leurs Majestés l'Empereur des Français, etc., constatent la haute
» valeur de cet acte spontané de la volonté souveraine de Sa Majesté
» le Sultan. Leursdites Majestés acceptent cette communication
» comme un nouveau gage de l'amélioration du sort des chrétiens en
» Orient, objet commun de leurs vœux, dans un intérêt général d'hu-
» manité, de civilisation et de piété.

» En manifestant, à cet égard, l'unanimité de leurs intentions, les
» Hautes Parties contractantes déclarent, d'un commun accord, que la
» communication de l'acte ci-dessus mentionné ne saurait donner lieu
» à aucune ingérence collective ou isolée dans les affaires d'adminis-
» tration intérieure de l'Empire Ottoman, au préjudice de l'indépen-
» dance et de la dignité de l'Autorité souveraine dans ses rapports avec
» ses sujets. »

M. le premier Plénipotentiaire de la France et, après lui, M. le Comte de Clarendon font remarquer que le projet présenté par MM. les Plénipotentiaires de la Russie ne diffère pas essentiellement de celui auquel ils demandent à le substituer, et qu'en insistant, ils placeraient

MM. les Plénipotentiaires de la Turquie dans l'obligation d'en référer de nouveau à Constantinople, et provoqueraient ainsi de nouveaux ajournements; que si les différences qu'on remarque entre les deux textes ont une portée digne d'occuper le Congrès, MM. les Plénipotentiaires de la Russie devraient en préciser le caractère et la nature; que si, au contraire, ces différences sont insignifiantes, comme on peut le croire à première vue, il conviendrait de s'en tenir à la rédaction qui a déjà obtenu l'agrément du Gouvernement Ottoman, principal intéressé dans la question.

M. le Comte Orloff répond que, d'accord avec M. le Baron de Brunnow et prenant en considération les motifs énoncés par MM. les Plénipotentiaires de la France et de la Grande-Bretagne, il renonce à faire agréer le projet présenté par M. le second Plénipotentiaire de la Russie, et qu'il se rallie à celui qui a été présenté par M. le Comte Walewski, en demandant, toutefois, un léger changement, et réservant l'approbation de sa Cour.

Lord Cowley dit qu'il ne peut laisser passer les expressions dont s'est servi M. le Baron de Brunnow, en parlant de l'intérêt particulier que la Russie porte aux sujets chrétiens du Sultan, et que l'intérêt que les autres Puissances chrétiennes n'ont cessé de leur témoigner n'est ni moins grand, ni moins particulier.

M. le Baron de Brunnow répond qu'en rappelant les dispositions dont sa Cour a toujours été animée il n'a pas entendu révoquer en doute ou contester celles des autres Puissances pour leurs coreligionnaires.

Après avoir déclaré que ses instructions ne lui permettent d'adhérer à aucune modification, sans prendre les ordres de son Gouvernement, Aali-Pacha, reconnaissant que le dernier changement demandé par M. le Comte Orloff consiste dans une simple transposition de mots, y donne son assentiment, et le Congrès adopte la rédaction suivante devenue définitive, sauf la réserve faite plus haut par M. le premier Plénipotentiaire de la Russie :

« Sa Majesté Impériale le Sultan, dans sa constante sollicitude pour
» le bien-être de ses sujets, sans distinction de religion ni de race,
» ayant octroyé un Firman qui, en améliorant leur sort, consacre éga-
» lement ses généreuses intentions envers les populations chrétiennes
» de son Empire, et voulant donner un nouveau témoignage de ses
» sentiments à cet égard, a résolu de communiquer aux Puissances

» contractantes ledit Firman, spontanément émané de sa volonté sou-
» veraine.

» Les Puissances contractantes constatent la haute valeur de cette
» communication.

» Il est bien entendu qu'elle ne saurait, en aucun cas, donner le
» droit auxdites Puissances de s'immiscer soit collectivement, soit sé-
» parément, dans les rapports de Sa Majesté le Sultan avec ses sujets,
» ni dans l'administration intérieure de son Empire. »

M. le Comte Walewski dit que, l'état de guerre ayant invalidé les traités et conventions qui existaient entre la Russie et les autres Puissances belligérantes, il y a lieu de convenir d'une stipulation transitoire qui fixe les rapports commerciaux de leurs sujets respectifs, à dater de la conclusion de la paix.

M. le Comte de Clarendon émet l'avis qu'il conviendrait de stipuler mutuellement, pour le commerce et pour la navigation, le traitement de la nation la plus favorisée, en attendant que chaque Puissance alliée puisse renouveler avec la Russie ses anciens traités, ou bien en négocier de nouveaux.

MM. les Plénipotentiaires de la Russie répondent qu'ils sont sans instructions à cet égard, et qu'il ne leur serait pas permis de prendre des engagements propres à créer un état de choses différent de celui qui existait avant la guerre, et qu'avant de se prêter à la combinaison proposée par M. le Comte de Clarendon, ils devraient en référer à leur Cour; que la Russie a conclu, d'ailleurs, avec des États limitrophes, des traités qui accordent aux sujets respectifs des avantages qu'il ne lui conviendrait pas, peut-être, de concéder, même temporairement, aux sujets d'autres Puissances, attendu qu'il pourrait ne pas en résulter une juste réciprocité; et, par ces motifs, ils proposent de convenir que les traités et conventions existant avant la guerre seront remis en vigueur pendant un délai déterminé et suffisant pour permettre aux Parties de se concerter sur de nouvelles stipulations.

La question étant réservée, M. le Comte de Clarendon dit qu'en appelant la Turquie à faire partie du système politique de l'Europe, les Puissances contractantes donneraient un témoignage éclatant des dispositions qui les unissent et de leur sollicitude pour les intérêts généraux de leurs sujets respectifs, si elles cherchaient à s'entendre dans le but de mettre les rapports de leur commerce et de leur navi-

gation en harmonie avec la position nouvelle qui sera faite à l'Empire Ottoman.

M. le Comte Walewski appuie cet avis, en se fondant sur les principes nouveaux qui vont sortir des délibérations du Congrès, et sur les garanties que les récentes mesures prises par le Gouvernement du Sultan donnent à l'Europe.

M. le Comte de Cavour fait remarquer qu'aucune Puissance ne possède une législation commerciale d'un caractère plus libéral que celle de la Turquie, et que l'anarchie qui règne dans les transactions, ou plutôt dans les rapports personnels des étrangers résidant dans l'Empire Ottoman, tient à des stipulations nées d'une situation exceptionnelle.

M. le Baron de Manteuffel dit que la Prusse ayant eu à négocier un traité de commerce avec la Porte, il a eu occasion de constater les difficultés de toute nature auxquelles donne lieu la multiplicité des conventions conclues avec la Turquie et stipulant, pour chaque Puissance, le traitement de la nation la plus favorisée.

M. le Comte de Buol reconnaît qu'il résulterait certains avantages du règlement des relations commerciales de la Turquie avec les autres Puissances; mais, les intérêts différant avec les situations respectives, il ne peut être procédé qu'avec une extrême circonspection à un remaniement qui toucherait à des positions acquises, et remontant aux premiers temps de l'Empire Ottoman.

Aali-Pacha attribue toutes les difficultés qui entravent les relations commerciales de la Turquie et l'action du Gouvernement Ottoman à des stipulations qui ont fait leur temps. Il entre dans des détails tendant à établir que les priviléges acquis par les capitulations, aux Européens, nuisent à leur propre sécurité et au développement de leurs transactions, en limitant l'intervention de l'administration locale; que la juridiction dont les agents étrangers couvrent leurs nationaux constitue une multiplicité de gouvernements dans le gouvernement, et, par conséquent, un obstacle infranchissable à toutes les améliorations.

M. le Baron de Bourqueney et les autres Plénipotentiaires avec lui reconnaissent que les capitulations répondent à une situation à laquelle le Traité de paix tendra nécessairement à mettre fin, et que les priviléges, qu'elles stipulent pour les personnes, circonscrivent l'auto-

rité de la Porte dans des limites regrettables; qu'il y a lieu d'aviser à des tempéraments propres à tout concilier; mais qu'il n'est pas moins important de les proportionner aux réformes que la Turquie introduit dans son administration, de manière à combiner les garanties nécessaires aux étrangers avec celles qui naîtront des mesures dont la Porte poursuit l'application.

Ces explications échangées, MM. les Plénipotentiaires reconnaissent unanimement la nécessité de reviser les stipulations qui fixent les rapports commerciaux de la Porte avec les autres Puissances, ainsi que les conditions des étrangers résidant en Turquie; et ils décident de consigner au présent protocole le vœu qu'une délibération soit ouverte à Constantinople, après la conclusion de la paix, entre la Porte et les Représentants des autres Puissances contractantes, pour atteindre ce double but, dans une mesure propre à donner une entière satisfaction à tous les intérêts légitimes.

Le Congrès reprend la discussion des articles relatifs à la Servie; M. le Comte Walewski en donne lecture. Après avoir été remaniés, ces articles sont agréés par le Congrès dans les termes suivants :

« ARTICLE .

» La Principauté de Servie continuera à relever de la Sublime
» Porte, conformément aux Hats Impériaux qui fixent et déterminent
» ses droits et immunités, placés, désormais, sous la garantie collec-
» tive des Puissances contractantes.

» En conséquence, ladite Principauté conservera son administra-
» tion indépendante et nationale, ainsi que la pleine liberté de culte,
» de législation, de commerce et de navigation.

» Sa Majesté le Sultan s'engage à rechercher, de concert avec les
» Hautes Puissances contractantes, les améliorations que comporte
» l'organisation actuelle de la Principauté.

» ARTICLE .

» Le droit de garnison de la Sublime Porte, tel qu'il se trouve sti-
» pulé par les règlements antérieurs, est maintenu. Aucune interven-
» tion armée ne pourra avoir lieu sur son territoire sans un accord
» préalable entre les Hautes Puissances contractantes. »

Le Congrès arrête, en outre, que les Ministres de la Porte s'entendront, à Constantinople, avec les Représentants des autres Puissances contractantes, sur les moyens les plus propres à mettre un terme aux abus constatés, par une investigation dont ils détermineront entre eux la nature.

M. le Comte de Buol pense qu'il serait utile, à l'occasion des différents points dont le Congrès vient de s'occuper, d'obtenir de MM. les Plénipotentiaires de la Russie, au sujet du Monténégro, des assurances qu'ils sont vraisemblablement disposés à donner. Il ajoute que des circonstances, qui remontent à diverses époques, ont pu faire croire que la Russie entendait exercer, dans cette province, une action ayant une certaine analogie avec celle qui lui avait été dévolue dans les Provinces Danubiennes, et que ses Plénipotentiaires pourraient, au moyen d'une déclaration qui resterait consignée au protocole, lever tous les doutes à cet égard.

MM. les Plénipotentiaires de la Russie répondent qu'il n'a été fait mention du Monténégro ni dans les documents qui sont sortis des Conférences de Vienne, ni dans les actes qui ont précédé la réunion du Congrès; que, néanmoins, ils n'hésitent pas à déclarer, puisqu'ils sont interpellés, que leur Gouvernement n'entretient avec le Monténégro d'autres rapports que ceux qui naissent des sympathies des Monténégrins pour la Russie et des dispositions bienveillantes de la Russie pour ces montagnards.

Cette déclaration est jugée satisfaisante, et le Congrès passe à l'examen des articles relatifs aux Principautés Danubiennes, qui ont été revus par la Commission de rédaction.

Après avoir été l'objet d'une nouvelle discussion, ces articles restent consignés au protocole ainsi qu'il suit :

« ARTICLE .

» Les Principautés de Valachie et de Moldavie continueront à jouir,
» sous la suzeraineté de la Porte et sous la garantie Européenne, des
» priviléges et des immunités dont elles sont en possession. Aucune
» protection exclusive ne sera exercée sur elles par une des Puissan-
» ces garantes. Il n'y aura aucun droit particulier d'ingérence dans
» leurs affaires intérieures.

» ARTICLE .

» La Sublime Porte s'engage à conserver auxdites Principautés une
» administration indépendante et nationale, ainsi que la pleine liberté
» de culte, de législation, de commerce et de navigation.

» Les lois et statuts aujourd'hui en vigueur seront revisés. Pour
» établir un complet accord sur cette révision, une Commission spé-
» ciale, sur la composition de laquelle les Hautes Parties contractan-
» tes s'entendront, se réunira, sans délai, à Bucharest, avec un com-
» missaire de la Sublime Porte.

» Cette Commission aura pour tâche de s'enquérir de l'état actuel
» des Principautés, et de proposer les bases de leur future organi-
» sation.

» ARTICLE .

» Sa Majesté le Sultan promet de convoquer immédiatement, dans
» chacune des deux provinces, un Divan *ad hoc*, composé de manière
» à constituer la représentation la plus exacte des intérêts de toutes
» les classes de la société. Ces Divans seront appelés à exprimer les
» vœux des populations relativement à l'organisation définitive des
» Principautés.

» Une instruction du Congrès réglera les rapports de la Commis-
» sion avec ces Divans.

» ARTICLE .

» Prenant en considération l'opinion émise par les deux Divans, la
» Commission transmettra, sans retard, au siége actuel des Confé-
» rences, le résultat de son propre travail.

» L'entente finale avec la Puissance suzeraine sera consacrée par
» une Convention conclue à Paris entre les Hautes Parties contrac-
» tantes, et un Hatti-Schériff, conforme aux stipulations de la Con-
» vention, constituera définitivement l'organisation de ces provinces,
» placées désormais sous la garantie collective de toutes les Puissan-
» ces signataires.

» ARTICLE .

» Il est convenu qu'il y aura une force armée nationale, organisée » dans le but de maintenir la sûreté de l'intérieur, et d'assurer celle » des frontières. Aucune entrave ne pourra être apportée aux mesu- » res extraordinaires de défense que les Principautés, d'accord avec » la Sublime Porte, seraient appelées à prendre pour repousser toute » agression étrangère.

» ARTICLE .

» Si le repos intérieur des Principautés se trouvait menacé ou com- » promis, la Sublime Porte s'entendra avec les autres Puissances con- » tractantes sur les mesures à prendre pour maintenir ou rétablir » l'ordre légal. Aucune intervention armée ne pourra avoir lieu sans » un accord préalable entre ces Puissances. »

Sur une observation présentée par M. le Comte de Clarendon, il demeure entendu que le Firman, prescrivant la convocation des Divans *ad hoc*, sera concerté avec les Représentants des Puissances contractantes à Constantinople, et rédigé de manière à pourvoir à l'entière exécution de l'article qui détermine la composition de ces assemblées.

Avant de lever la séance, M. le comte Walewski fait remarquer que, la plupart des articles du Traité général ayant été arrêtés, et se trouvant insérés aux protocoles, le Congrès, dans la prochaine réunion, pourra passer en revue tous les textes destinés à composer l'instrument final.

(*Suivent les signatures.*)

PROTOCOLE N° XV

Séance du 26 mars 1856

Présents : les Plénipotentiaires
de l'Autriche,
de la France,
de la Grande-Bretagne,
de la Prusse,
de la Russie,
de la Sardaigne,
de la Turquie.

Lecture étant donnée du protocole de la séance précédente, MM. les Plénipotentiaires de l'Autriche, de la Grande-Bretagne et de la Turquie déclarent considérer les explications fournies par MM. les Plénipotentiaires de la Russie, au sujet du Monténégro, comme impliquant l'assurance que la Russie n'entretient pas avec cette province des relations d'un caractère politique exclusif.

Aali-Pacha ajoute que la Porte regarde le Monténégro comme partie intégrante de l'Empire Ottoman, et déclare toutefois que la Sublime Porte n'a pas l'intention de changer l'état de choses actuel. Après ces explications, le protocole est lu et approuvé.

M. le Comte Walewski donne une lecture générale et définitive de toutes les stipulations adoptées par le Congrès, et qui sont successivement insérées au présent protocole, après avoir reçu des modifications convenues d'un commun accord :

« Leurs Majestés, etc., animées du désir de mettre un terme aux
» calamités de la guerre, et voulant prévenir le retour des complica-
» tions qui l'ont fait naître, ont résolu de s'entendre, avec Sa Majesté
» l'Empereur d'Autriche, sur les bases à donner au rétablissement et
» à la consolidation de la paix, en assurant, par des garanties efficaces
» et réciproques, l'indépendance et l'intégrité de l'Empire Ottoman.

» A cet effet, Leursdites Majestés ont nommé pour Plénipotentiaires
» . . . . ;
» lesquels se sont réunis en Congrès à Paris.

» L'entente ayant été heureusement établie entre eux, Leurs Ma-
» jestés l'Empereur des Français, l'Empereur d'Autriche, la Reine du
» Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, l'Empereur de
» toutes les Russies, le Roi de Sardaigne et le Sultan, considérant
» que, dans un intérêt Européen, Sa Majesté le Roi de Prusse, signa-
» taire de la Convention du treize juillet mil huit cent quarante et
» un, devait être appelée à participer aux nouveaux arrangements à
» prendre, et appréciant la valeur qu'ajouterait à une œuvre de paci-
» fication générale le concours de Sadite Majesté, l'ont invitée à en-
» voyer des Plénipotentiaires au Congrès.

» En conséquence, Sa Majesté le Roi de Prusse a nommé pour ses
» Plénipotentiaires. . . . .

» ARTICLE PREMIER.

» Il y aura, à dater du jour de l'échange des ratifications du pré-
» sent Traité, paix et amitié entre Sa Majesté l'Empereur des Fran-
» çais, Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne
» et d'Irlande, Sa Majesté le Roi de Sardaigne, Sa Majesté le Sultan,
» d'une part, et Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, de l'autre
» part, ainsi qu'entre leurs héritiers et successeurs, leurs États et su-
» jets respectifs, à perpétuité.

» ART. 2.

» La paix étant heureusement rétablie entre Leursdites Majestés, les
» territoires conquis ou occupés par leurs armées, pendant la guerre,
» seront réciproquement évacués.

» Des arrangements spéciaux régleront le mode de l'évacuation,
» qui devra être aussi prompte que faire se pourra.

» ART. 3.

» Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies s'engage à restituer
» à Sa Majesté le Sultan la ville et citadelle de Kars, aussi bien que
» les autres parties du territoire Ottoman dont les troupes Russes se
» trouvent en possession.

» ART. 4.

» Leurs Majestés l'Empereur des Français, la Reine du Royaume-
» Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, le Roi de Sardaigne et le
» Sultan s'engagent à restituer à Sa Majesté l'Empereur de toutes les
» Russies les villes et ports de Sébastopol, Balaklava, Kamiesch, Eu-
» patoria, Kertch, Ieni-Kaleh, Kinburn, ainsi que tous autres terri-
» toires occupés par les troupes alliées.

» ART. 5.

» Leurs Majestés l'Empereur des Français, la Reine du Royaume-
» Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, l'Empereur de toutes les
» Russies, le Roi de Sardaigne et le Sultan accordent une amnistie
» pleine et entière à tous ceux de leurs sujets qui auraient été com-
» promis par une participation quelconque aux événements de la
» guerre, en faveur de la cause ennemie.

» Il est expressément entendu que cette amnistie s'étendra aux su-
» jets de chacune des parties belligérantes qui auraient continué,
» pendant la guerre, à être employés dans le service de l'un des
» autres belligérants.

» ART. 6.

» Les prisonniers de guerre seront immédiatement rendus de part
» et d'autre.

» ART. 7.

» Sa Majesté l'Empereur des Français, Sa Majesté l'Empereur d'Au-
» triche, Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne
» et d'Irlande, Sa Majesté le Roi de Prusse, Sa Majesté l'Empereur de
» toutes les Russies et Sa Majesté le Roi de Sardaigne déclarent la
» Sublime Porte admise à participer aux avantages du droit public et
» du concert Européens. Leurs Majestés s'engagent, chacune de son
» côté, à respecter l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Em-

» pire Ottoman, garantissent en commun la stricte observation de cet » engagement, et considéreront, en conséquence, tout acte de nature » à y porter atteinte comme une question d'intérêt général.

» ART. 8.

» S'il survenait, entre la Sublime Porte et l'une ou plusieurs des » autres Puissances signataires, un dissentiment qui menaçât le main- » tien de leurs relations, la Sublime Porte et chacune de ces Puis- » sances, avant de recourir à l'emploi de la force, mettront les autres » Parties contractantes en mesure de prévenir cette extrémité par » leur action médiatrice.

» ART. 9.

» Sa Majesté Impériale le Sultan, dans sa constante sollicitude pour » le bien-être de ses sujets, ayant octroyé un Firman qui, en amélio- » rant leur sort, sans distinction de religion ni de race, consacre ses » généreuses intentions envers les populations chrétiennes de son » Empire, et voulant donner un nouveau témoignage de ses senti- » ments à cet égard, a résolu de communiquer aux Puissances con- » tractantes ledit Firman, spontanément émané de sa volonté sou- » veraine.

» Les Puissances contractantes constatent la haute valeur de cette » communication. Il est bien entendu qu'elle ne saurait, en aucun » cas, donner le droit auxdites Puissances de s'immiscer, soit collec- » tivement, soit séparément, dans les rapports de Sa Majesté le Sultan » avec ses sujets, ni dans l'administration intérieure de son Empire.

» ART. 10.

» La Convention du treize juillet mil huit cent quarante et un, qui » maintient l'antique règle de l'Empire Ottoman, relative à la clô- » ture des détroits du Bosphore et des Dardanelles, a été revisée » d'un commun accord.

» L'acte, conclu à cet effet et conformément à ce principe entre » les Hautes Parties contractantes, est et demeure annexé au présent

» Traité, et aura même force et valeur que s'il en faisait partie inté-
» grante.

» ART. 11.

» La mer Noire est neutralisée : ouverts à la marine marchande de » toutes les nations, ses eaux et ses ports sont, formellement et à per- » pétuité, interdits au pavillon de guerre, soit des Puissances riverai- » nes, soit de toute autre Puissance, sauf les exceptions mentionnées » aux articles... et... du présent Traité.

» ART. 12.

» Libre de toute entrave, le commerce, dans les ports et dans les » eaux de la mer Noire, ne sera assujetti qu'à des règlements de santé, » de douane, de police, conçus dans un esprit favorable au dévelop- » pement des transactions commerciales.

» Pour donner aux intérêts commerciaux et maritimes de toutes » les nations la sécurité désirable, la Russie et la Sublime Porte » admettront des Consuls dans leurs ports situés sur le littoral » de la mer Noire, conformément aux principes du droit interna- » tional.

» ART. 13.

» La mer Noire étant neutralisée, aux termes de l'article 11, le » maintien ou l'établissement sur son littoral d'arsenaux militaires- » maritimes devient sans nécessité, comme sans objet. En consé- » quence, Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies et Sa Majesté » le Sultan s'engagent à n'élever et à ne conserver, sur ce littoral, » aucun arsenal militaire-maritime.

» ART. 14.

» Leurs Majestés l'Empereur de toutes les Russies et le Sultan, » ayant conclu une Convention à l'effet de déterminer la force et le » nombre des bâtiments légers, nécessaires au service de leurs côtes,

» qu'Elles se réservent d'entretenir dans la mer Noire, cette Convention est annexée au présent Traité, et aura même force et valeur » que si elle en faisait partie intégrante. Elle ne pourra être ni annulée, ni modifiée sans l'assentiment des Puissances signataires du » présent Traité. »

Le Congrès renvoie la lecture et l'adoption définitive des autres articles à la séance suivante.

(*Suivent les signatures.*)

PROTOCOLE N° XVI

Séance du 27 mars 1856

Présents : les Plénipotentiaires

de l'Autriche,
de la France,
de la Grande-Bretagne,
de la Prusse,
de la Russie,
de la Sardaigne,
de la Turquie.

Le protocole de la précédente séance est lu et approuvé.

M. le Comte Walewski donne lecture du projet de Convention destiné à remplacer l'acte signé à Londres le 13 juillet 1841.

Ce projet est agréé, et le Congrès décide qu'il sera annexé au présent protocole.

Le Congrès arrête, en outre, qu'un protocole particulier, qui sera signé avant cette Convention, stipulera, pour le délai nécessaire à l'évacuation des territoires par les armées belligérantes, une exception temporaire à la règle de la clôture.

M. le Comte Walewski reprend la lecture des articles du Traité général, interrompue à la fin de la précédente séance; ces articles sont successivement adoptés dans les termes suivants :

« ART. 15.

» L'acte du Congrès de Vienne ayant établi les principes destinés à » régler la navigation des fleuves qui séparent ou traversent plusieurs » États, les Puissances contractantes stipulent entre elles qu'à l'ave- » nir ces principes seront également appliqués au Danube et à ses » embouchures. Elles déclarent que cette disposition fait désormais » partie du droit public de l'Europe, et la prennent sous leur ga- » rantie.

» La navigation du Danube ne pourra être assujettie à aucune en- » trave ni redevance qui ne serait pas expressément prévue par les » stipulations contenues dans les articles suivants. En conséquence, » il ne sera perçu aucun péage basé uniquement sur le fait de la » navigation du fleuve, ni aucun droit sur les marchandises qui » se trouvent à bord des navires. Les règlements de police et de » quarantaine à établir, pour la sûreté des États séparés ou traver- » sés par ce fleuve, seront conçus de manière à favoriser, autant » que faire se pourra, la circulation des navires. Sauf ces règle- » ments, il ne sera apporté aucun obstacle, quel qu'il soit, à la libre » navigation.

» ART. 16.

» Dans le but de réaliser les dispositions de l'article précédent, » une Commission dans laquelle l'Autriche, la France, la Grande- » Bretagne, la Prusse, la Russie, la Sardaigne et la Turquie seront, » chacune, représentées par un délégué, sera chargée de désigner et » de faire exécuter les travaux nécessaires, depuis Toultcha, pour » dégager les embouchures du Danube, ainsi que les parties de la mer » y avoisinantes, des sables et autres obstacles qui les obstruent, afin » de mettre cette partie du fleuve et lesdites parties de la mer dans » les meilleures conditions possibles de navigabilité.

» Pour couvrir les frais de ces travaux, ainsi que des établisse- » ments ayant pour objet d'assurer et de faciliter la navigation aux » bouches du Danube, des droits fixes d'un taux convenable, arrêtés » par la Commission à la majorité des voix, pourront être prélevés,

» à la condition expresse que, sous ce rapport comme sous tous les » autres, les pavillons de toutes les nations seront traités sur le pied » d'une parfaite égalité. »

MM. les Plénipotentiaires de la Turquie déclarent que la Sublime Porte fera volontiers les avances nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait mention dans l'article ci-dessus.

« ART. 17.

» Une Commission sera établie et se composera des délégués de » l'Autriche, de la Bavière, de la Sublime Porte et du Wurtemberg » (un pour chacune de ces Puissances), auxquels se réuniront les » Commissaires des trois Principautés Danubiennes, dont la nomina- » tion aura été approuvée par la Porte. Cette Commission, qui sera » permanente, 1° élaborera les règlements de navigation et de police » fluviale; 2° fera disparaître les entraves, de quelque nature qu'elles » puissent être, qui s'opposent encore à l'application au Danube des » dispositions du Traité de Vienne; 3° ordonnera et fera exécuter les » travaux nécessaires sur tout le parcours du fleuve; et 4° veillera, » après la dissolution de la Commission Européenne, au maintien de » la navigabilité des embouchures du Danube et des parties de la mer » y avoisinantes.

» ART. 18.

» Il est entendu que la Commission Européenne aura rempli sa » tâche, et que la Commission riveraine aura terminé les travaux » désignés dans l'article précédent sous les nos 1 et 2 dans l'es- » pace de deux ans. Les Puissances signataires réunies en confé- » rence, informées de ce fait, prononceront, après en avoir pris » acte, la dissolution de la Commission Européenne, et dès lors, » la Commission riveraine permanente jouira des mêmes pouvoirs » que ceux dont la Commission Européenne aura été investie jus- » qu'alors.

» ART. 19.

» Afin d'assurer l'exécution des règlements qui auront été arrêtés

» d'un commun accord, d'après les principes ci-dessus énoncés, » chacune des Puissances contractantes aura le droit de faire station- » ner, en tout temps, deux bâtiments légers aux embouchures du » Danube.

» ART. 20.

» En échange des villes, ports et territoires énumérés dans l'arti- » cle 4 du présent Traité, et pour mieux assurer la liberté de la na- » vigation du Danube, Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies » consent à la rectification de sa frontière en Bessarabie.

» La nouvelle frontière partira de la mer Noire, à un kilomètre à » l'est du lac Bourna-Sola, rejoindra perpendiculairement la route » d'Akerman, suivra cette route jusqu'au val de Trajan, passera au » sud de Bolgrad, remontera le long de la rivière de Yalpuck jusqu'à » la hauteur de Saratsika, et ira aboutir à Katamori, sur le Pruth. En » amont de ce point, l'ancienne frontière, entre les deux Empires, » ne subira aucune modification.

» Des délégués des Puissances contractantes fixeront, dans ses dé- » tails, le tracé de la nouvelle frontière.

» ART. 21.

» Le territoire, cédé par la Russie, sera annexé à la Principauté de » Moldavie, sous la suzeraineté de la Sublime Porte.

» Les habitants de ce territoire jouiront des droits et priviléges » assurés aux Principautés, et, pendant l'espace de trois années, il » leur sera permis de transporter ailleurs leur domicile, en dispo- » sant librement de leurs propriétés.

» ART. 22.

» Les Principautés de Valachie et de Moldavie continueront à jouir, » sous la suzeraineté de la Porte et sous la garantie des Puissances » contractantes, des priviléges et des immunités dont elles sont en » possession. Aucune protection exclusive ne sera exercée sur elles

» par une des Puissances garantes. Il n'y aura aucun droit particu- » lier d'ingérence dans leurs affaires intérieures.

» ART. 23.

» La Sublime Porte s'engage à conserver auxdites Principautés » une administration indépendante et nationale, ainsi que la pleine » liberté de culte, de législation, de commerce et de navigation.

» Les lois et statuts aujourd'hui en vigueur seront revisés. Pour » établir un complet accord sur cette révision, une Commission spé- » ciale, sur la composition de laquelle les Hautes Puissances con- » tractantes s'entendront, se réunira, sans délai, à Bucharest, avec » un Commissaire de la Sublime Porte.

» Cette Commission aura pour tâche de s'enquérir de l'état actuel » des Principautés et de proposer les bases de leur future organi- » sation.

» ART. 24.

» Sa Majesté le Sultan promet de convoquer immédiatement, dans » chacune des deux provinces, un Divan *ad hoc*, composé de manière » à constituer la représentation la plus exacte des intérêts de toutes » les classes de la société. Ces Divans seront appelés à exprimer les » vœux des populations relativement à l'organisation définitive des » Principautés.

» Une instruction du Congrès réglera les rapports de la Commis- » sion avec ces Divans.

» ART. 25.

» Prenant en considération l'opinion émise par les deux Divans, la » Commission transmettra, sans retard, au siége actuel des Confé- » rences, le résultat de son propre travail.

» L'entente finale avec la Puissance suzeraine sera consacrée par » une Convention conclue à Paris entre les Hautes Parties contrac- » tantes, et un Hatti-Schériff, conforme aux stipulations de la Con- » vention, constituera définitivement l'organisation de ces provinces,

» placées désormais sous la garantie collective de toutes les puissan-
» ces signataires.

» ART. 26.

» Il est convenu qu'il y aura une force armée nationale, organisée » dans le but de maintenir la sûreté de l'intérieur et d'assurer celle » des frontières. Aucune entrave ne pourra être apportée aux mesures » extraordinaires de défense que les Principautés, d'accord avec la » Sublime Porte, seraient appelées à prendre pour repousser toute » agression étrangère.

» ART. 27.

» Si le repos intérieur des Principautés se trouvait menacé ou com- » promis, la Sublime Porte s'entendra avec les autres Puissances con- » tractantes sur les mesures à prendre pour maintenir ou rétablir » l'ordre légal. Une intervention armée ne pourra avoir lieu sans un » accord préalable entre ces Puissances.

» ART. 28.

» La Principauté de Servie continuera à relever de la Sublime Porte, » conformément aux Hats Impériaux qui fixent et déterminent ses » droits et immunités, placés, désormais, sous la garantie collective » des Puissances contractantes.

» En conséquence, ladite Principauté conservera son administration » indépendante et nationale, ainsi que la pleine liberté de culte, de » législation, de commerce et de navigation. »

En revisant ce dernier article, le Congrès arrête que la décision qui y fait suite dans le protocole n° XIV est maintenue.

« ART. 29.

» Le droit de garnison de la Sublime Porte, tel qu'il se trouve sti- » pulé par les règlements antérieurs, est maintenu. Aucune interven- » tion armée ne pourra avoir lieu sur son territoire sans un accord » préalable entre les Hautes Puissances contractantes.

» ART. 30.

» Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies et Sa Majesté le Sultan » maintiennent, dans son intégrité, l'état de leurs possessions en » Asie, tel qu'il existait légalement avant la rupture.

» Pour prévenir toute contestation locale, le tracé de la frontière » sera vérifié et, s'il y a lieu, rectifié, sans qu'il puisse en résulter » un préjudice territorial pour l'une ou l'autre des deux parties.

» A cet effet, une Commission mixte, composée de deux Commis» saires Russes, de deux Commissaires Ottomans, d'un Commis» saire Anglais et d'un Commissaire Français, sera envoyée sur les » lieux, immédiatement après le rétablissement des relations diplo» matiques entre la Cour de Russie et la Sublime Porte. Son travail » devra être terminé dans l'espace de huit mois, à dater de l'échange » des ratifications du présent Traité. »

M. le premier Plénipotentiaire de la France dit qu'il arrive à l'article stipulant l'évacuation du territoire Ottoman par les armées des Puissances alliées. Il fait remarquer que les Conventions antérieures, conclues avec la Porte, fixent, à ce sujet, des délais qui, en raison du développement pris par la guerre, sont devenus matériellement insuffisants pour l'évacuation des troupes et du matériel réunis, en ce moment, en Crimée. Il ajoute que l'évacuation commencera aussitôt que la paix sera conclue, et que l'intention de la France, comme celle de tous ses alliés, est de rappeler son armée dans le plus court délai possible, mais que cette opération n'exigera pas moins de six mois; que les alliés de la Porte se trouveront, par conséquent, dans l'impossibilité d'exécuter, dans le délai convenu, les engagements qu'ils ont pris sur ce point, et qu'il y a lieu, dès lors, de s'entendre à ce sujet.

En conséquence de ces observations, le Congrès décide qu'il se réunira, immédiatement après la conclusion de la paix, pour convenir des arrangements relatifs à l'évacuation et pour fixer les délais dans lesquels elle devra s'accomplir.

L'adoption des derniers articles du Traité général est renvoyée à la prochaine séance.

Le projet de Convention à conclure entre la Russie et la Turquie,

et qui se trouve joint au protocole n° X, ayant été revisé, est agréé et demeure arrêté ainsi qu'il est annexé au présent protocole.

(*Suivent les signatures.*)

PROTOCOLE N° XVII

Séance du 28 mars 1856

Présents : les Plénipotentiaires
de l'Autriche,
de la France,
de la Grande-Bretagne,
de la Prusse,
de la Russie,
de la Sardaigne,
de la Turquie.

Le protocole de la précédente séance est lu et approuvé.

M. le Comte Walewski donne lecture des derniers articles du Traité général ; ces articles sont arrêtés et agréés par le Congrès, dans les termes suivants :

« ART. 31.

» Les territoires Ottomans occupés, pendant la guerre, par les trou-
» pes de Leurs Majestés l'Empereur des Français, l'Empereur d'Autri-
» che, la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande
» et le Roi de Sardaigne, aux termes des Conventions signées à Con-
» stantinople, le douze mars mil huit cent cinquante-quatre, entre
» la France, la Grande-Bretagne et la Sublime Porte ; le quatorze
» juin de la même année, entre l'Autriche et la Sublime Porte ; et le
» quinze mars mil huit cent cinquante-cinq, entre la Sardaigne et la
» Sublime Porte, seront évacués, après l'échange des ratifications du
» présent Traité, aussitôt que faire se pourra. Les délais et les

» moyens d'exécution feront l'objet d'un arrangement entre la Sublime
» Porte et les Puissances dont les troupes ont occupé son territoire. »

» ART. 32.

» Jusqu'à ce que les Traités ou Conventions, qui existaient avant
» la guerre entre les Puissances belligérantes, aient été ou renouvelés
» ou remplacés par des actes nouveaux, le commerce d'importation
» ou d'exportation aura lieu, réciproquement pour chacune d'elles,
» sur le pied des règlements en vigueur avant la guerre, et leurs su-
» jets, en toute autre matière, seront respectivement traités sur le pied
» de la nation la plus favorisée.

» ART. 33.

» La Convention conclue, en ce jour, entre Leurs Majestés l'Empe-
» reur des Français, la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne
» et d'Irlande, d'une part, et Sa Majesté l'Empereur de toutes les
» Russies, de l'autre part, relativement aux îles d'Aland, est et demeure
» annexée au présent Traité, et aura même force et valeur que si
» elle en faisait partie.

» ART. 34.

» Le présent Traité sera ratifié, et les ratifications en seront échan-
» gées à Paris dans l'espace de quatre semaines, ou plus tôt, si faire
» se peut.
» En foi de quoi, les Plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont
» apposé le sceau de leurs armes.
» Fait à Paris, le. . . . . »
Le Congrès décide, en outre, que le Traité se terminera par l'arti-
cle additionnel et transitoire ci-après :

« ARTICLE ADDITIONNEL ET TRANSITOIRE.

» Les stipulations de la Convention des détroits, signée en ce jour,
» ne seront pas applicables aux bâtiments de guerre employés par
» les Puissances belligérantes pour l'évacuation par mer des terri-
» toires occupés par leurs armées ; mais lesdites stipulations repren-

» dront leur entier effet aussitôt que l'évacuation sera terminée. »

Tous les articles ayant été lus et approuvés, M. le Comte Walewski propose au Congrès de se réunir dans la journée de demain pour parafer le Traité et les Conventions qui y seront annexées. Il propose également de fixer au jour de dimanche, 30 du présent mois, la signature de la paix.

Le Congrès adhère.

M. le Comte Walewski fait enfin remarquer qu'en signant le Traité de paix, le Congrès ne sera pas arrivé au terme de ses travaux; qu'il devra continuer à se réunir pour se concerter sur tout ce qui concerne la cessation des hostilités, et particulièrement les blocus, pour préparer les instructions destinées à la Commission qui doit se rendre dans les Principautés, et convenir enfin des dispositions à prendre pour assurer l'évacuation de tous les territoires occupés par les armées des Puissances alliées.

En conséquence, le Congrès décide qu'il continuera à siéger et à se réunir au lieu de ses séances.

(*Suivent les signatures.*)

PROTOCOLE N° XVIII

Séance du 29 mars 1856

Présents : les Plénipotentiaires

de l'Autriche,
de la France,
de la Grande-Bretagne,
de la Prusse,
de la Russie,
de la Sardaigne,
de la Turquie.

Le protocole de la précédente séance est lu et approuvé.

Il est donné lecture successivement :

1° Du projet de Traité général;

2° Du projet de Convention des détroits;

3° Du projet de Convention relative aux bâtiments légers de guerre que les Puissances riveraines entretiendront dans la mer Noire;

4° Du projet de Convention concernant les îles d'Aland;

Et MM. les Plénipotentiaires, après avoir substitué le nom de *Isatcha* à celui de *Toultcha*, à l'article 16 du premier de ces projets, les ayant trouvés conformes aux textes insérés aux protocoles nos XV, XVI et XVII, les parafent, et en remettent la signature, ainsi qu'ils en sont convenus, à demain, à l'heure de midi.

Le présent protocole est lu et approuvé.

(*Suivent les signatures.*)

PROTOCOLE N° XIX

Séance du 30 mars 1856

Présents : les Plénipotentiaires

de l'Autriche,
de la France,
de la Grande-Bretagne,
de la Prusse,
de la Russie,
de la Sardaigne,
de la Turquie.

Réunis, à l'heure de midi, dans la salle de leurs délibérations, MM. les Plénipotentiaires collationnent, sur les instruments parafés dans la précédente séance :

1° Le Traité général de paix;

2° La Convention des détroits;

3° La Convention relative aux bâtiments de guerre légers que les Puissances riveraines entretiendront dans la mer Noire;

4° La Convention concernant les îles d'Aland;

Et, tous ces actes ayant été trouvés en due forme, MM. les Plénipotentiaires y apposent leur signature et le sceau de leurs armes.

Après quoi, et sur la proposition de M. le comte Walewski, le Congrès déclare que l'armistice, en conséquence de la signature de la paix, se trouve prorogé jusqu'au moment de l'échange des ratifications, et il est convenu entre MM. les Plénipotentiaires de la France, de la Grande-Bretagne, de la Sardaigne et de la Turquie, d'une part, et MM. les Plénipotentiaires de la Russie, de l'autre part, que des ordres seront transmis, sans délai, à cet effet.

Le Congrès décide, en outre, que l'échange des ratifications aura lieu en six exemplaires, que les ratifications de l'article additionnel au Traité général se feront conjointement avec le Traité général lui-même, et que les ratifications de ce Traité et de chacune des Conventions annexées seront consignées dans des actes séparés.

M. le Comte de Clarendon propose aux Plénipotentiaires de se rendre aux Tuileries, pour informer l'Empereur que le Congrès vient de terminer l'œuvre de pacification à laquelle Sa Majesté portait un grand intérêt, et que l'Europe attendait avec une si vive impatience.

Le premier Plénipotentiaire de la Grande-Bretagne dit que cette démarche, envers le Souverain du pays où le Congrès se trouve réuni, est en même temps un hommage respectueux de reconnaissance dû à la haute bienveillance et à la gracieuse hospitalité dont les Plénipotentiaires, individuellement et collectivement, ont été l'objet de la part de Sa Majesté Impériale. Lord Clarendon ajoute qu'il est certain d'avance que tout ce qui serait de nature à témoigner des sentiments de respect et de haute considération dont les Plénipotentiaires sont animés envers la personne de l'Empereur Napoléon rencontrera la plus complète approbation des Souverains que les Plénipotentiaires ont l'honneur de représenter.

Le Congrès accueille, avec une unanimité empressée, la proposition de M. le premier Plénipotentiaire de la Grande-Bretagne.

M. le Comte Walewski remercie le premier Plénipotentiaire de la Grande-Bretagne de la proposition qu'il vient de faire, et n'hésite pas à assurer que l'Empereur, son auguste souverain, sera très-sensible à la démarche suggérée par Lord Clarendon, et non moins

reconnaissant des sentiments qui l'ont dictée que de l'empressement unanime avec lequel elle a été agréée.

Le présent protocole est lu et approuvé.

(*Suivent les signatures.*)

PROTOCOLE N° XX

Séance du 2 avril 1856

Présents : les Plénipotentiaires

de l'Autriche,
de la France,
de la Grande-Bretagne,
de la Prusse,
de la Russie,
de la Sardaigne,
de la Turquie.

Ainsi qu'il l'avait décidé, le Congrès s'occupe de la question de savoir si les blocus peuvent être levés avant l'échange des ratifications du Traité de paix.

M. le Comte Walewski expose que les précédents établissent que généralement les blocus n'ont été levés qu'après l'échange des ratifications, en vertu du principe que la guerre n'est terminée qu'au moment où les stipulations arrêtées par les Plénipotentiaires ont reçu la consécration de leurs Souverains; que l'esprit de libéralité qui exerce, de nos jours, une si heureuse influence sur les rapports internationaux, conseille néanmoins de déroger à cette règle; que la France et la Grande-Bretagne, qui ont mis les blocus existants, se sont entendues pour donner, dans cette circonstance, une marque de leur sollicitude pour le commerce en général, en décidant que tous les blocus seraient levés dès à présent, et qu'il ne reste plus dès lors qu'à se concerter sur les moyens propres à réaliser, sans délai, leurs intentions à cet égard.

D'accord avec M. le premier Plénipotentiaire de la France, M. le Comte de Clarendon propose de conclure un armistice sur mer. Cette mesure, dans son opinion, aurait pour effet la levée immédiate des blocus existants.

M. le Comte Walewski ajoute que cette combinaison permettrait de considérer les prises faites, postérieurement à la signature de la paix, comme non avenues, et de restituer les navires et les chargements capturés; que le commerce se trouverait ainsi autorisé à reprendre, sans plus de retard, toutes ses transactions, si la Russie, de son côté, rapportait, dès à présent, les mesures exceptionnelles qu'elle a prises, durant la guerre, concernant les opérations commerciales qui se font dans ses ports.

Adoptant avec empressement les vues exposées par MM. les Plénipotentiaires de la France et de la Grande-Bretagne, MM. les Plénipotentiaires de la Russie répondent que la proposition soumise au Congrès sera vaisemblablement acceptée avec une extrême faveur par leur Gouvernement; qu'ils s'empressent par conséquent d'y adhérer pour leur part, mais qu'ils se trouvent dans l'obligation de réserver l'approbation de leur Cour.

MM. les Plénipotentiaires des autres Puissances déclarent que cette mesure sera accueillie avec un sentiment de vive reconnaissance par les États neutres.

Il est, en conséquence, décidé que si, dans la prochaine séance, ainsi qu'ils le présument, MM. les Plénipotentiaires de la Russie sont autorisés à faire savoir que leur Gouvernement a levé les prohibitions imposées pendant la guerre au commerce d'importation et d'exportation dans les ports et sur les frontières de l'Empire Russe, il sera conclu entre la France, la Grande-Bretagne, la Sardaigne et la Turquie, d'une part, et la Russie, de l'autre part, une armistice sur mer, qui comptera à dater de la signature de la paix, et qui aura pour effet de lever tous les blocus. Par conséquent, les prises faites postérieurement à la date du 30 mars passé seront restituées.

Les actes consulaires et formalités requises des navigateurs et des commerçants seront remplis provisoirement par les agents des Puissances qui ont consenti, pendant la guerre, à se charger officieusement des intérêts des sujets des États belligérants.

(*Suivent les signatures.*)

PROTOCOLE N° XXI

Séance du 4 avril 1856

Présents : les Plénipotentiaires

de l'Autriche,
de la France,
de la Grande-Bretagne,
de la Prusse,
de la Russie,
de la Sardaigne,
de la Turquie.

Le protocole de la précédente séance est lu et approuvé.

MM. les Plénipotentiaires de la Russie annoncent qu'ils sont autorisés à déclarer que les mesures prohibitives, prises pendant la guerre pour fermer les ports Russes au commerce d'exportation, vont être levées.

Par suite de cette déclaration, et conformément à la résolution qu'il a prise dans sa précédente réunion, le Congrès arrête qu'il est conclu un armistice maritime entre la France, la Grande-Bretagne, la Sardaigne et la Turquie, d'une part, et la Russie, de l'autre part, et que les prises faites postérieurement à la signature de la paix seront restituées.

Il est convenu, en conséquence, que des ordres seront donnés pour la levée immédiate des blocus existants, et que les mesures prises en Russie, pendant la guerre, contre l'exportation des produits Russes et notamment des céréales, seront également rapportées sans retard.

Après avoir proposé au Congrès de s'occuper de l'évacuation des territoires Russe et Ottoman, M. le Comte Walewski dit qu'en ce qui concerne les alliés, leur intention, ainsi qu'ils en ont déjà donné l'assurance, est de rappeler leurs troupes sans retard, et de donner des ordres pour que le mouvement de retraite commence immédiatement après l'échange des ratifications. Il croit pouvoir assurer que les territoires de la Russie seront totalement évacués dans un délai de six

mois. Il ajoute que les armées alliées quitteront, dans le même délai, les positions qu'elles occupent en Turquie.

MM. les Plénipotentiaires de la Russie assurent, de leur côté, que des dispositions sont prises pour que les troupes Russes qui se trouvent à Kars et dans ses environs effectuent, aussi promptement que possible, leur retraite sur le territoire Russe. Ils s'engagent à faire connaître au Congrès, dans une de ses prochaines réunions, le terme qui sera jugé nécessaire à la prompte exécution de cette opération. Ils expriment le désir que les armées alliées qui sont en Crimée commencent leur mouvement de retraite par Kertch et Ieni-Kaleh, afin que la mer d'Azoff se trouve, au plus tôt, ouverte à la navigation et au commerce.

M. le comte de Buol se félicite de l'empressement que témoignent les Puissances belligérantes à rappeler leurs armées, et à exécuter ainsi, sans retard, l'une des stipulations les plus importantes du Traité de paix. Il dit que, de son côté, l'Autriche aura soin de faire rentrer sur son territoire celles de ses troupes qui occupent les Principautés. Il ajoute que cette opération ne rencontrant pas les mêmes difficultés que l'embarquement des troupes qui se trouvent en Crimée, elle pourra s'accomplir plus promptement, et par conséquent que les troupes Autrichiennes auront évacué les Principautés avant que les armées belligérantes n'aient pu, de leur côté, complétement évacuer l'Empire Ottoman.

Après ces explications, il est convenu, d'un accord unanime, que toutes les armées belligérantes ou alliées commenceront leur mouvement de retraite immédiatement après l'échange des ratifications du Traité de paix, et qu'elles le continueront sans interruption. Il est également convenu que les armées de la France, de la Grande-Bretagne et de la Sardaigne auront un délai de six mois, pour effectuer l'évacuation totale des territoires qu'elles occupent en Russie et dans l'Empire Ottoman : cette évacuation commencera, autant que possible, par Kertch, Ieni-Kaleh, Kinburn et Eupatoria.

Les Traités, conclus à Constantinople les 12 mars 1854 et 15 mars 1855, entre la France, la Grande-Bretagne, la Sardaigne et la Turquie, stipulant qu'à la paix le territoire de l'Empire Ottoman sera évacué dans l'espace de quarante jours, et l'exécution de cet engagement étant devenue matériellement impossible par suite du dévelop-

pement pris par la guerre, il est convenu que des instructions et des pouvoirs seront envoyés aux Représentants de la France, de la Grande-Bretagne et de la Sardaigne à Constantinople, pour qu'ils aient à conclure avec la Porte une Convention, destinée à fixer un nouveau terme, qui ne pourra excéder celui de six mois.

Le Congrès décide ensuite que les Commissaires qui, aux termes de l'article 20 du Traité de paix, auront à procéder à la délimitation de la nouvelle frontière en Bessarabie, devront se réunir à Galatz, le 6 mai prochain, et s'acquitter sans retard de la mission qui leur sera confiée.

MM. les Plénipotentiaires de la Russie déclarent que les Autorités Russes remettront, dès que cette opération sera terminée, aux Autorités Moldaves la portion de territoire qui, d'après la nouvelle délimitation, devra être annexée à la Moldavie. Il demeure entendu que cette cession coïncidera avec l'évacuation des territoires Russes par les armées alliées.

M. le Comte de Clarendon fait remarquer que, pour hâter l'évacuation de la Crimée, il serait utile que les bâtiments des Puissances alliées pussent librement pénétrer dans le port de Sébastopol : cette facilité, dans l'opinion du premier plénipotentiaire de la Grande-Bretagne, avancerait l'embarquement des hommes et du matériel de plusieurs semaines.

MM. les Plénipotentiaires de la Russie répondent qu'ils prendront, à cet égard, les ordres de leur Cour.

M. le Comte Walewski dit qu'il y a lieu de s'occuper des instructions destinées aux Commissaires qui seront chargés de se rendre dans les Principautés pour s'enquérir, conformément à l'article 23 du Traité de paix, de l'état actuel de ces provinces, et pour proposer les bases de leur future organisation. Il expose que ces instructions doivent être conçues en termes généraux ; qu'en fixant l'objet de la mission des Commissaires, tel qu'il a été défini par le Traité lui-même, elles doivent leur laisser la latitude nécessaire pour s'éclairer et se mettre en mesure de remplir, d'une manière complète, la tâche qui leur sera confiée. Il lui semble que cette opinion peut être d'autant plus agréée par le Congrès, que le Firman prescrivant la convocation des Divans *ad hoc* doit être, ainsi que le constate le protocole nº XIV, concerté avec les Représentants des Puissances contractantes à Con-

stantinople, et rédigé de manière à pourvoir à l'entière exécution de l'article du Traité qui détermine la composition de ces Assemblées. Il propose, enfin, de confier la rédaction de ces instructions à une Commission prise dans le sein du Congrès.

Le Congrès adhère, et la Commission est composée du premier Plénipotentiaire de la Turquie, et des seconds Plénipotentiaires de la France et de la Grande-Bretagne.

Après nouvel examen, et jugeant utile de modifier ce qu'il avait arrêté, sur le même sujet, dans sa séance du 30 mars, le Congrès prend la résolution suivante :

Dans les ratifications du Traité général, ce Traité sera suivi, textuellement et *in extenso,* de l'article additionnel et des trois Conventions annexées; mais la ratification portera sur le Traité général et l'article additionnel dans les termes suivants : « Nous. . . . . » ayant vu et examiné ledit Traité et ledit article additionnel et tran» sitoire, les avons approuvés et approuvons, en toutes et chacune » des dispositions qui y sont contenues, etc. » Ces ratifications seront échangées en six exemplaires pour chaque Puissance contractante.

La Convention relative aux bâtiments légers sera ratifiée entre la Porte et la Russie.

La Convention relative aux détroits sera ratifiée entre la Porte, d'une part, qui devra présenter six exemplaires, et les autres Puissances, de l'autre part, qui, n'ayant pas à échanger de ratifications entre elles, n'auront simplement à ratifier qu'avec la Porte, et, par conséquent, à présenter qu'un seul exemplaire.

La Convention d'Aland sera ratifiée entre la France et l'Angleterre, d'une part, qui devront produire chacune un exemplaire destiné à la Russie, et la Russie, de l'autre part, qui devra produire deux exemplaires.

(*Suivent les signatures.*)

Après ces explications, le Congrès décide qu'il s'en réfère à la Sublime Porte pour prendre, s'il y a lieu, à l'expiration des pouvoirs des Hospodars actuels, les mesures nécessaires et propres à remplir les intentions du Congrès, en combinant la libre expression des vœux des Divans avec le maintien de l'ordre et le respect de l'état légal.

Sur la proposition de MM. les premiers Plénipotentiaires de la Grande-Bretagne et de la France, pour prévenir tout conflit ou des discussions regrettables, il est également convenu que le Firman qui doit ordonner la convocation des Divans *ad hoc* fixera les règles qui devront être suivies, en ce qui concerne la présidence de ces Assemblées et le mode de leurs délibérations.

Après avoir pris ces résolutions, le Congrès adopte, sauf quelques modifications qui y sont introduites, les instructions dont M. le Baron de Bourqueney a présenté le projet, et qui sont annexées au présent protocole.

M. le Comte Walewski dit qu'il est à désirer que les Plénipotentiaires, avant de se séparer, échangent leurs idées sur différents sujets qui demandent des solutions, et dont il pourrait être utile de s'occuper afin de prévenir de nouvelles complications. Quoique réuni spécialement pour régler la question d'Orient, le Congrès, selon M. le premier Plénipotentiaire de la France, pourrait se reprocher de ne pas avoir profité de la circonstance, qui met en présence les Représentants des principales Puissances de l'Europe, pour élucider certaines questions, poser certains principes, exprimer des intentions, toujours et uniquement dans le but d'assurer, pour l'avenir, le repos du monde, en dissipant, avant qu'ils ne soient devenus menaçants, les nuages que l'on voit encore poindre à l'horizon politique.

« On ne saurait disconvenir, dit-il, que la Grèce ne soit dans une » situation anormale. L'anarchie à laquelle a été livré ce pays a obligé » la France et l'Angleterre à envoyer des troupes au Pirée, dans un » moment où leurs armées ne manquaient cependant pas d'emploi. » Le Congrès sait dans quel état était la Grèce ; il n'ignore pas non » plus que celui dans lequel elle se trouve aujourd'hui est loin d'être » satisfaisant. Ne serait-il pas utile, dès lors, que les Puissances re» présentées au Congrès manifestassent le désir de voir les trois » Cours protectrices prendre en mûre considération la situation dé-

» plorable du Royaume qu'elles ont créé, en avisant au moyen d'y
» pourvoir? »

M. le Comte Walewski ne doute pas que Lord Clarendon ne se joigne à lui, pour déclarer que les deux Gouvernements attendent avec impatience le moment où il leur sera permis de faire cesser une occupation à laquelle, cependant, ils ne sauraient mettre fin sans de très-sérieux inconvénients, tant qu'il ne sera pas apporté de modifications réelles à l'état actuel des choses en Grèce.

M. le premier Plénipotentiaire de la France rappelle ensuite que les États Pontificaux sont également dans une situation anormale; que la nécessité de ne pas laisser le pays livré à l'anarchie a déterminé la France, aussi bien que l'Autriche, à répondre à la demande du Saint-Siége, en faisant occuper Rome par ses troupes, tandis que les troupes Autrichiennes occupaient les Légations.

Il expose que la France avait un double motif de déférer, sans hésitation, à la demande du Saint-Siége, comme Puissance catholique et comme Puissance Européenne. Le titre de Fils aîné de l'Église, dont le souverain de la France se glorifie, fait un devoir à l'Empereur de prêter aide et soutien au Souverain Pontife; la tranquillité des États Romains, dont dépend celle de toute l'Italie, touche de trop près au maintien de l'ordre en Europe pour que la France n'ait pas un intérêt majeur à y concourir par tous les moyens en son pouvoir. Mais, d'un autre côté, on ne saurait méconnaître ce qu'il y a d'anormal dans la situation d'une Puissance qui, pour se maintenir, a besoin d'être soutenue par des troupes étrangères.

M. le Comte Walewski n'hésite pas à déclarer, et il espère que M. le Comte de Buol s'associera en ce qui concerne l'Autriche à cette déclaration, que non-seulement la France est prête à retirer ses troupes, mais qu'elle appelle de tous ses vœux le moment où elle pourra le faire sans compromettre la tranquillité intérieure du pays et l'autorité du Gouvernement Pontifical, à la prospérité duquel l'Empereur, son auguste souverain, ne cessera jamais de prendre le plus vif intérêt.

M. le premier Plénipotentiaire de la France représente combien il est à désirer, dans l'intérêt de l'équilibre Européen, que le Gouvernement Romain se consolide assez fortement pour que les troupes Françaises et Autrichiennes puissent évacuer, sans inconvénient, les

États Pontificaux, et il croit qu'un vœu exprimé dans ce sens pourrait ne pas être sans utilité. Il ne doute pas, dans tous les cas, que les assurances qui seraient données par la France et par l'Autriche sur leurs intentions à cet égard, ne produisent partout une impression favorable.

Poursuivant le même ordre d'idées, M. le Comte Walewski se demande s'il n'est pas à souhaiter que certains Gouvernements de la Péninsule Italique, appelant à eux, par des actes de clémence bien entendus, les esprits égarés et non pervertis, mettent fin à un système qui va directement contre son but, et qui, au lieu d'atteindre les ennemis de l'ordre, a pour effet d'affaiblir les Gouvernements et de donner des partisans à la démagogie. Dans son opinion, ce serait rendre un service signalé au Gouvernement des Deux-Siciles, aussi bien qu'à la cause de l'ordre dans la Péninsule Italienne, que d'éclairer ce Gouvernement sur la fausse voie dans laquelle il s'est engagé. Il pense que des avertissements, conçus dans ce sens et provenant des Puissances représentées au Congrès, seraient d'autant mieux accueillis que le Cabinet Napolitain ne saurait mettre en doute les motifs qui les auraient dictés.

M. le premier Plénipotentiaire de la France appelle ensuite l'attention du Congrès sur un sujet qui, bien que concernant plus particulièrement la France, n'en est pas moins d'un intérêt réel pour toutes les Puissances Européennes. Il croit superflu de dire qu'on imprime chaque jour, en Belgique, les publications les plus injurieuses, les plus hostiles contre la France et son Gouvernement; qu'on y prêche ouvertement la révolte et l'assassinat. Il rappelle que, récemment encore, des journaux belges ont osé préconiser la société dite *la Marianne,* dont on sait les tendances et l'objet; que toutes ces publications sont autant de machines de guerre dirigées contre le repos et la tranquillité intérieure de la France par les ennemis de l'ordre social, qui, forts de l'impunité qu'ils trouvent à l'abri de la législation belge, nourrissent l'espoir de parvenir à réaliser leurs coupables desseins.

M. le Comte Walewski déclare que l'unique désir du Gouvernement de l'Empereur est de conserver les meilleurs rapports avec la Belgique. Il se hâte d'ajouter que la France n'a qu'à se louer du Cabinet de Bruxelles et de ses efforts pour atténuer un état de choses

qu'il n'est pas à même de changer, sa législation ne lui permettant ni de réprimer les excès de la presse, ni de prendre l'initiative d'une réforme devenue absolument indispensable. « Nous regretterions, » dit-il, d'être placés dans l'obligation de faire comprendre nous-» mêmes à la Belgique la nécessité rigoureuse de modifier une légis-» lation qui ne permet pas à son Gouvernement de remplir le premier » des devoirs internationaux, celui de ne pas tolérer chez soi des me-» nées ayant pour but avoué de porter atteinte à la tranquillité des » États voisins. Les représentations du plus fort au moins fort res-» semblent trop à la menace pour que nous ne cherchions pas à évi-» ter d'y avoir recours. Si les représentants des grandes Puissances » de l'Europe, appréciant, au même point de vue que nous, cette né-» cessité, jugeaient opportun d'émettre leur opinion à cet égard, il » est probable que le Gouvernement Belge, s'appuyant sur la grande » majorité du pays, se trouverait en mesure de mettre fin à un état » de choses qui ne peut manquer, tôt ou tard, de faire naître des dif-» ficultés et même des dangers, qu'il est de l'intérêt de la Belgique » de conjurer d'avance. »

M. le Comte Walewski propose au Congrès de terminer son œuvre par une déclaration qui constituerait un progrès notable dans le droit international, et qui serait accueillie par le monde entier avec un sentiment de vive reconnaissance.

« Le Congrès de Westphalie, ajoute-t-il, a consacré la liberté de » conscience, le Congrès de Vienne l'abolition de la traite des noirs et » la liberté de la navigation des fleuves.

» Il serait digne du Congrès de Paris de mettre fin à de trop longues » dissidences en posant les bases d'un droit maritime uniforme, en » temps de guerre. Les quatre principes suivants atteindraient com-» plétement ce but :

» 1° Abolition de la course;

» 2° Le pavillon neutre couvre la marchandise ennemie, excepté la » contrebande de guerre;

» 3° La marchandise neutre, excepté la contrebande de guerre, » n'est pas saisissable même sous pavillon ennemi;

» 4° Les blocus ne sont obligatoires qu'autant qu'ils sont effectifs. »

M. le Comte de Clarendon, partageant les opinions émises par M. le Comte Walewski, déclare que, comme la France, l'Angleterre entend

rappeler les troupes qu'elle a été dans l'obligation d'envoyer en Grèce, dès qu'elle pourra le faire sans inconvénient pour la tranquillité publique; mais qu'il faut d'abord combiner des garanties solides pour le maintien d'un ordre de choses satisfaisant. Selon lui, les Puissances protectrices pourront s'entendre sur le remède qu'il est indispensable d'apporter à un système préjudiciable au pays, et qui s'est complétement éloigné du but qu'elles s'étaient proposé en y établissant une monarchie indépendante pour le bien-être et la prospérité du peuple grec.

M. le premier Plénipotentiaire de la Grande-Bretagne rappelle que le Traité du 30 mars ouvre une ère nouvelle; qu'ainsi que l'Empereur le disait au Congrès, en le recevant après la signature du Traité, cette ère est celle de la paix; mais que, pour être conséquents, on ne devait rien négliger pour rendre cette paix solide et durable; que, représentant les principales Puissances de l'Europe, le Congrès manquerait à son devoir, si, en se séparant, il consacrait, par son silence, des situations qui nuisent à l'équilibre politique, et qui sont loin de mettre la paix à l'abri de tout danger dans un des pays les plus intéressants de l'Europe.

« Nous venons, continue M. le Comte de Clarendon, de pourvoir à » l'évacuation des différents territoires occupés par les armées étran» gères pendant la guerre; nous venons de prendre l'engagement so» lennel d'effectuer cette évacuation dans le plus bref délai; comment » pourrions-nous ne pas nous préoccuper des occupations qui ont eu » lieu avant la guerre, et nous abstenir de rechercher les moyens d'y » mettre fin? »

M. le premier Plénipotentiaire de la Grande-Bretagne ne croit pas utile de s'enquérir des causes qui ont amené des armées étrangères sur plusieurs points de l'Italie; mais il pense qu'en admettant même que ces causes étaient légitimes, il n'est pas moins vrai qu'il en résulte un état anormal, irrégulier, qui ne peut être justifié que par une nécessité extrême, et qui doit cesser dès que cette nécessité ne se fait plus impérieusement sentir; que, cependant, si on ne travaille pas à mettre un terme à cette nécessité, elle continuera d'exister; que, si on se contente de s'appuyer sur la force armée, au lieu de chercher à porter remède aux justes causes du mécontentement, il est certain qu'on rendra permanent un système peu honorable pour les Gouver-

nements et regrettable pour les peuples. Il pense que l'administration des États Romains offre des inconvénients d'où peuvent naitre des dangers que le Congrès a le droit de chercher à conjurer; que, les négliger, ce serait s'exposer à travailler au profit de la révolution que tous les Gouvernements condamnent et veulent prévenir. Le problème, qu'il est urgent de résoudre, consiste à combiner, selon lui, la retraite des troupes étrangères avec le maintien de la tranquillité, et cette solution repose dans l'organisation d'une administration qui, en faisant renaître la confiance, rendrait le Gouvernement indépendant de l'appui étranger; cet appui ne réussissant jamais à maintenir un Gouvernement auquel le sentiment public est hostile, il en résulterait, dans son opinion, un rôle que la France et l'Autriche ne voudraient pas accepter pour leurs armées. Pour le bien-être des États Pontificaux, comme dans l'intérêt de l'autorité souveraine du Pape, il serait donc utile, selon lui, de recommander la sécularisation du Gouvernement et l'organisation d'un système administratif en harmonie avec l'esprit du siècle et ayant pour but le bonheur du peuple. Il admet que cette réforme présenterait peut-être à Rome même, en ce moment, certaines difficultés; mais il croit qu'elle pourrait s'accomplir facilement dans les Légations.

M. le premier Plénipotentiaire de la Grande-Bretagne fait remarquer que, depuis huit ans, Bologne est en état de siége, et que les campagnes sont tourmentées par le brigandage. On peut espérer, pense-t-il, qu'en constituant, dans cette partie des États Romains, un régime administratif et judiciaire à la fois laïque et séparé, et qu'en y organisant une force armée nationale, la sécurité et la confiance s'y rétabliraient rapidement, et que les troupes Autrichiennes pourraient se retirer avant peu sans qu'on eût à redouter le retour de nouvelles agitations; c'est, du moins, une expérience qu'à son sens on devrait tenter, et ce remède, offert à des maux incontestables, devrait être soumis par le Congrès à la sérieuse considération du Pape.

En ce qui concerne le Gouvernement Napolitain, M. le premier Plénipotentiaire de la Grande-Bretagne désire imiter l'exemple que lui a donné M. le Comte Walewski, en passant sous silence des actes qui ont eu un si fâcheux retentissement. Il est d'avis qu'on doit, sans nul doute, reconnaître, en principe, qu'aucun Gouvernement n'a le droit d'intervenir dans les affaires intérieures des autres États; mais

il croit qu'il est des cas où l'exception à cette règle devient également un droit et un devoir. Le Gouvernement Napolitain lui semble avoir conféré ce droit et imposé ce devoir à l'Europe ; et, puisque les Gouvernements représentés au Congrès veulent tous, au même degré, soutenir le principe monarchique et repousser la révolution, on doit élever la voix contre un système qui entretient au sein des masses, au lieu de chercher à l'apaiser, l'effervescence révolutionnaire. « Nous » ne voulons pas, dit-il, que la paix soit troublée, et il n'y pas de » paix sans justice ; nous devons donc faire parvenir au Roi de Naples » le vœu du Congrès pour l'amélioration de son système de gouver- » nement, vœu qui ne saurait rester stérile, et lui demander une » amnistie en faveur des personnes qui ont été condamnées, ou qui » sont détenues, sans jugement, pour délits politiques. »

Quant aux observations présentées par M. le Comte Walewski sur les excès de la presse belge, et les dangers qui en résultent pour les pays limitrophes, les Plénipotentiaires de l'Angleterre en reconnaissent l'importance ; mais, représentant d'un pays où une presse libre et indépendante est, pour ainsi dire, une des institutions fondamentales, il ne saurait s'associer à des mesures de coercition contre la presse d'un autre État. M. le premier Plénipotentiaire de la Grande-Bretagne, en déplorant la violence à laquelle se livrent certains organes de la presse belge, n'hésite pas à déclarer que les auteurs des exécrables doctrines auxquelles faisait allusion M. le Comte Walewski, que les hommes qui prêchent l'assassinat comme moyen d'atteindre un but politique, sont indignes de la protection qui garantit à la presse sa liberté et son indépendance.

En terminant, M. le Comte de Clarendon rappelle qu'ainsi que la France, l'Angleterre, au commencement de la guerre, a cherché, par tous les moyens, à en atténuer les effets, et que, dans ce but, elle a renoncé, au profit des neutres, durant la lutte qui vient de cesser, à des principes qu'elle avait, jusque-là, invariablement maintenus. Il ajoute que l'Angleterre est disposée à y renoncer définitivement, pourvu que la course soit également abolie pour toujours ; que la course n'est autre chose qu'une piraterie organisée et légale, et que les corsaires sont un des plus grands fléaux de la guerre, et que notre état de civilisation et d'humanité exige qu'il soit mis fin à un système qui n'est plus de notre temps. Si le Congrès tout entier se ralliait à

la proposition de M. le Comte Walewski, il serait bien entendu qu'elle n'engagerait qu'à l'égard des Puissances qui y auraient accédé, et qu'elle ne pourrait être invoquée par les Gouvernements qui auraient refusé de s'y associer.

M. le Comte Orloff fait observer que les pouvoirs dont il a été muni ayant pour objet unique le rétablissement de la paix, il ne se croit pas autorisé à prendre part à une discussion que ses instructions n'ont pas pu prévoir.

M. le Comte de Buol se félicite de voir les Gouvernements de France et d'Angleterre disposés à mettre fin aussi promptement que possible à l'occupation de la Grèce. L'Autriche, assure-t-il, forme les vœux les plus sincères pour la prospérité de ce royaume, et elle désire également, comme la France, que tous les pays de l'Europe jouissent, sous la protection du droit public, de leur indépendance politique et d'une complète prospérité. Il ne doute pas qu'une des conditions essentielles d'un état de choses aussi désirable ne réside dans la sagesse d'une législation combinée de manière à prévenir ou à réprimer les excès de la presse que M. le Comte Walewski a blâmés avec tant de raison, en parlant d'un État voisin, et dont la répression doit être considérée comme un besoin Européen. Il espère que, dans tous les États continentaux où la presse offre les mêmes dangers, les Gouvernements sauront trouver dans leur législation les moyens de la contenir dans de justes limites, et qu'ils parviendront ainsi à mettre la paix à l'abri de nouvelles complications internationales.

En ce qui concerne les principes de droit maritime, dont M. le premier Plénipotentiaire de la France a proposé l'adoption, M. le Comte de Buol déclare qu'il en apprécie l'esprit et la portée, mais que, n'étant pas autorisé par ses instructions à donner un avis sur une matière aussi importante, il doit se borner, pour le moment, à annoncer au Congrès qu'il est prêt à solliciter les ordres de son Souverain.

Mais ici, dit-il, sa tâche doit finir. Il lui serait impossible, en effet, de s'entretenir de la situation intérieure d'États indépendants qui ne se trouvent pas représentés au Congrès. Les Plénipotentiaires n'ont reçu d'autre mission que celle de s'occuper des affaires du Levant, et n'ont pas été convoqués pour faire connaître à des Souverains in-

dépendants des vœux relatifs à l'organisation intérieure de leur pays : les pleins pouvoirs déposés aux actes du Congrès en font foi. Les instructions des Plénipotentiaires Autrichiens, dans tous les cas, ayant défini l'objet de la mission qui leur a été confiée, il ne leur serait pas permis de prendre part à une discussion qu'elles n'ont pas prévue.

Pour les mêmes motifs, M. le Comte de Buol croit devoir s'abstenir d'entrer dans l'ordre d'idées abordé par M. le premier Plénipotentiaire de la Grande-Bretagne et de donner des explications sur la durée de l'occupation des États Romains par les troupes Autrichiennes, tout en s'associant cependant et complétement aux paroles prononcées par le premier Plénipotentiaire de la France à ce sujet.

M. le Comte Walewski fait remarquer qu'il ne s'agit ni d'arrêter des résolutions définitives, ni de prendre des engagements, encore moins de s'immiscer directement dans les affaires intérieures des Gouvernements représentés ou non représentés au Congrès, mais uniquement de consolider, de compléter l'œuvre de la paix en se préoccupant d'avance des nouvelles complications qui pourraient surgir, soit de la prolongation indéfinie ou non justifiée de certaines occupations étrangères, soit d'un système de rigueurs inopportun et impolitique, soit d'une licence perturbatrice, contraire aux devoirs internationaux.

M. le Baron de Hübner répond que les Plénipotentiaires de l'Autriche ne sont autorisés ni à donner une assurance, ni à exprimer des vœux. La réduction de l'armée Autrichienne dans les Légations dit assez, selon lui, que le Cabinet Impérial a l'intention de rappeler ses troupes dès qu'une semblable mesure sera jugée opportune.

M. le Baron de Manteuffel déclare connaître assez les intentions du Roi, son auguste maître, pour ne pas hésiter à exprimer son opinion, quoiqu'il n'ait pas d'instructions à ce sujet, sur les questions dont le Congrès a été saisi.

Les principes maritimes, dit M. le premier Plénipotentiaire de la Prusse, que le Congrès est invité à s'approprier, ont toujours été professés par la Prusse, qui s'est constamment appliquée à les faire prévaloir, et il se considère comme autorisé à prendre part à la signature de tout acte ayant pour objet de les faire admettre définitive-

ment dans le droit public Européen. Il exprime la conviction que son Souverain ne refuserait pas son approbation à l'accord qui s'établirait dans ce sens entre les Plénipotentiaires.

M. le Baron de Manteuffel ne méconnaît nullement la haute importance des autres questions qui ont été débattues; mais il fait observer qu'on a passé sous silence une affaire d'un intérêt majeur pour sa Cour et pour l'Europe : il veut parler de la situation actuelle de Neufchâtel. Il fait remarquer que cette Principauté est peut-être le seul point en Europe où, contrairement aux Traités et à ce qui a été formellement reconnu par toutes les grandes Puissances, domine un pouvoir révolutionnaire qui méconnaît les droits du Souverain. M. le Baron de Manteuffel demande que cette question soit comprise au nombre de celles qui devraient être examinées. Il ajoute que le Roi, son Souverain, appelle de tous ses vœux la prospérité du Royaume de Grèce, et qu'il désire ardemment voir disparaître les causes qui ont amené la situation anormale créée par la présence des troupes étrangères; il admet, toutefois, qu'il pourrait y avoir lieu d'examiner des faits de nature à présenter cette affaire sous son véritable jour.

Quant aux démarches qu'on jugerait utile de faire en ce qui concerne l'état des choses dans le Royaume des Deux-Siciles, M. le Baron de Manteuffel fait observer que ces démarches pourraient offrir des inconvénients divers. Il dit qu'il serait bon de se demander si des avis de la nature de ceux qui ont été proposés ne susciteraient pas dans le pays un esprit d'opposition et des mouvements révolutionnaires, au lieu de répondre aux idées qu'on aurait eu en vue de réaliser dans une intention certainement bienveillante. Il ne croit pas devoir entrer dans l'examen de la situation actuelle des États Pontificaux. Il se borne à exprimer le désir qu'il soit possible de placer ce Gouvernement dans des conditions qui rendraient désormais superflue l'occupation par des troupes étrangères. M. le Baron de Manteuffel termine en déclarant que le Cabinet Prussien reconnaît parfaitement la funeste influence qu'exerce la presse subversive de tout ordre régulier, et les dangers qu'elle sème en prêchant le régicide et la révolte; il ajoute que la Prusse participerait volontiers à l'examen des mesures qu'on jugerait convenables pour mettre un terme à ces menées.

M. le Comte de Cavour n'entend pas contester le droit qu'a tout

Plénipotentiaire de ne pas prendre part à la discussion d'une question qui n'est pas prévue par ses instructions : il est cependant, croit-il, de la plus haute importance que l'opinion, manifestée par certaines Puissances sur l'occupation des États Romains, soit constatée au protocole.

M. le premier Plénipotentiaire de la Sardaigne expose que l'occupation des États Romains par les troupes Autrichiennes prend tous les jours davantage un caractère permanent ; qu'elle dure depuis sept ans, et que, cependant, on n'aperçoit aucun indice qui puisse faire supposer qu'elle cessera dans un avenir plus ou moins prochain ; que les causes qui y ont donné lieu subsistent toujours ; que l'état du pays qu'elles occupent ne s'est certes pas amélioré, et que, pour s'en convaincre, il suffit de remarquer que l'Autriche se croit dans la nécessité de maintenir, dans toute sa rigueur, l'état de siége à Bologne, bien qu'il date de l'occupation elle-même. Il fait remarquer que la présence des troupes Autrichiennes dans les Légations et dans le Duché de Parme détruit l'équilibre politique en Italie, et constitue pour la Sardaigne un véritable danger. Les Plénipotentiaires de la Sardaigne, dit-il, croient donc devoir signaler à l'attention de l'Europe un état de choses aussi anormal que celui qui résulte de l'occupation indéfinie d'une grande partie de l'Italie par les troupes Autrichiennes.

Quant à la question de Naples, M. de Cavour partage entièrement les opinions énoncées par M. le Comte Walewski et par M. le comte de Clarendon, et il pense qu'il importe au plus haut degré de suggérer des tempéraments qui, en apaisant les passions, rendraient moins difficile la marche régulière des choses dans les autres États de la Péninsule.

M. le Baron de Hübner dit, de son côté, que M. le premier Plénipotentiaire de la Sardaigne a parlé seulement de l'occupation Autrichienne et gardé le silence sur celle de la France ; que les deux occupations ont, cependant, eu lieu à la même époque et dans le même but ; qu'on ne saurait admettre l'argument que M. le Comte de Cavour a tiré de la permanence de l'état de siége à Bologne ; que, si un état exceptionnel est encore nécessaire dans cette ville, tandis qu'il a cessé depuis longtemps à Rome et à Ancône, cela semble tout au plus prouver que les dispositions des populations de Rome et d'Ancône sont plus satisfaisantes que celles de la ville de Bologne. Il rap-

pelle qu'il n'y a pas seulement que les États Romains, en Italie, qui soient occupés par des troupes étrangères; que les communes de Menton et de Roquebrune, faisant partie de la Principauté de Monaco, sont, depuis huit ans, occupées par la Sardaigne, et que la seule différence qu'il y a entre les deux occupations, c'est que les Autrichiens et les Français ont été appelés par le Souverain du pays, tandis que les troupes Sardes ont pénétré sur le territoire du Prince de Monaco, contrairement à ses vœux, et qu'elles s'y maintiennent malgré les réclamations du Souverain de ce pays.

Répondant à M. le Baron de Hübner, M. le Comte de Cavour dit qu'il désire voir cesser l'occupation Française aussi bien que l'occupation Autrichienne, mais qu'il ne peut s'empêcher de considérer l'une comme bien autrement dangereuse que l'autre pour les États indépendants de l'Italie. Il ajoute qu'un faible corps d'armée, à une grande distance de la France, n'est menaçant pour personne, tandis qu'il est fort inquiétant de voir l'Autriche, appuyée sur Ferrare et sur Plaisance dont elle étend les fortifications contrairement à l'esprit, sinon à la lettre, des Traités de Vienne, s'étendre le long de l'Adriatique jusqu'à Ancône.

Quant à Monaco, M. le Comte de Cavour déclare que la Sardaigne est prête à faire retirer les cinquante hommes qui occupent Menton, si le Prince est en état de rentrer dans ce pays sans s'exposer aux plus graves dangers. Au reste, il ne croit pas qu'on puisse accuser la Sardaigne d'avoir contribué au renversement de l'ancien Gouvernement afin d'occuper ces États, puisque le Prince n'a pu conserver son autorité que dans la seule ville de Monaco, que la Sardaigne occupait, en 1848, en vertu des Traités.

M. le Baron de Brunnow croit devoir signaler une circonstance particulière, c'est que l'occupation de la Grèce par les troupes alliées a eu lieu pendant la guerre, et que les relations se trouvant heureusement rétablies entre les trois Cours protectrices, le moment est venu de se concerter sur les moyens de revenir à une situation conforme à l'intérêt commun. Il assure que les Plénipotentiaires de la Russie ont recueilli avec satisfaction et qu'ils transmettront avec empressement à leur Gouvernement les dispositions qui ont été manifestées, à cet égard, par MM. les Plénipotentiaires de la France et de la Grande-Bretagne, et que la Russie s'associera volontiers, dans un but de con-

servation et en vue d'améliorer l'état de choses existant en Grèce, à toutes les mesures qui sembleraient propres à réaliser l'objet qu'on s'est proposé en fondant le Royaume Hellénique.

MM. les Plénipotentiaires de la Russie ajoutent qu'ils prendront les ordres de leur Cour sur la proposition soumise au Congrès, relativement au droit maritime.

M. le Comte Walewski se félicite d'avoir engagé les Plénipotentiaires à échanger leurs idées sur les questions qui ont été discutées. Il avait pensé qu'on aurait pu, utilement peut-être, se prononcer d'une manière plus complète sur quelques-uns des sujets qui ont fixé l'attention du Congrès. Mais tel quel, dit-il, l'échange d'idées qui a eu lieu n'est pas sans utilité.

M. le premier Plénipotentiaire de la France établit qu'il en ressort, en effet,

1° Que personne n'a contesté la nécessité de se préoccuper mûrement d'améliorer la situation de la Grèce, et que les trois Cours protectrices ont reconnu l'importance de s'entendre entre elles, à cet égard;

2° Que les Plénipotentiaires de l'Autriche se sont associés au vœu exprimé par les Plénipotentiaires de la France de voir les États Pontificaux évacués par les troupes Françaises et Autrichiennes, aussitôt que faire se pourra sans inconvénient pour la tranquillité du pays et pour la consolidation de l'autorité du Saint-Siége;

3° Que la plupart des Plénipotentiaires n'ont pas contesté l'efficacité qu'auraient des mesures de clémence, prises d'une manière opportune par les Gouvernements de la Péninsule Italienne et surtout par celui des Deux-Siciles;

4° Que tous les Plénipotentiaires, et même ceux qui ont cru devoir réserver le principe de la liberté de la presse, n'ont pas hésité à flétrir hautement les excès auxquels les journaux belges se livrent impunément, en reconnaissant la nécessité de remédier aux inconvénients réels qui résultent de la licence effrénée dont il est fait un si grand abus en Belgique;

5° Qu'enfin l'accueil fait par tous les Plénipotentiaires à l'idée de clore leurs travaux par une déclaration de principes en matière d droit maritime doit faire espérer qu'à la prochaine séance ils auron reçu de leurs Gouvernements respectifs l'autorisation d'adhérer à u

acte qui, en couronnant l'œuvre du Congrès de Paris, réaliserait nu progrès digne de notre époque.

(*Suivent les signatures.*)

PROTOCOLE N° XXIII

Séance du 14 avril 1856

Présents : les Plénipotentiaires

de l'Autriche,
de la France,
de la Grande-Bretagne,
de la Prusse,
de la Russie,
de la Sardaigne,
de la Turquie.

Le protocole de la séance précédente et son annexe sont lus et approuvés.

M. le Comte Walewski rappelle qu'il reste au Congrès à se prononcer sur le projet de déclaration dont il a indiqué les bases dans la dernière réunion, et demande aux Plénipotentiaires qui s'étaient réservé de prendre les ordres de leurs Cours respectives, à cet égard, s'ils sont autorisés à y donner leur assentiment.

M. le Comte de Buol déclare que l'Autriche se félicite de pouvoir concourir à un acte dont elle reconnaît la salutaire influence, et qu'il a été muni des pouvoirs nécessaires pour y adhérer.

M. le Comte Orloff s'exprime dans le même sens; il ajoute, toutefois, qu'en adoptant la proposition faite par M. le premier Plénipotentiaire de la France, sa Cour ne saurait s'engager à maintenir le principe de l'abolition de la course et à le défendre contre des Puissances qui ne croiraient pas devoir y accéder.

MM. les Plénipotentiaires de la Prusse, de la Sardaigne et de la Turquie ayant également donné leur assentiment, le Congrès adopte

le projet de rédaction, annexé au présent protocole, et en renvoie signature à la prochaine réunion.

M. le Comte de Clarendon, ayant demandé la permission de présenter au Congrès une proposition qui lui semble devoir être favorablement accueillie, dit que les calamités de la guerre sont encore trop présentes à tous les esprits pour qu'il n'y ait pas lieu de rechercher tous les moyens qui seraient de nature à en prévenir le retour; qu'il a été inséré, à l'article 7 du Traité de paix, une stipulation qui recommande de recourir à l'action médiatrice d'un État ami, avant d'en appeler à la force, en cas de dissentiment entre la Porte et l'une ou plusieurs des autres Puissances signataires.

M. le premier Plénipotentiaire de la Grande-Bretagne pense que cette heureuse innovation pourrait recevoir une application plus générale et devenir ainsi une barrière opposée à des conflits qui, souvent, n'éclatent que parce qu'il n'est pas toujours possible de s'expliquer et de s'entendre.

Il propose donc de se concerter sur une résolution propre à assurer, dans l'avenir, au maintien de la paix cette chance de durée, sans, toutefois, porter atteinte à l'indépendance des Gouvernements.

M. le Comte Walewski se déclare autorisé à appuyer l'idée émise par M. le premier Plénipotentiaire de la Grande-Bretagne; il assure que les Plénipotentiaires de la France sont tout disposés à s'associer à l'insertion au protocole d'un vœu qui, en répondant pleinement aux tendances de notre époque, n'entraverait d'aucune façon la liberté d'action des Gouvernements.

M. le Comte de Buol n'hésiterait pas à se joindre à l'avis des Plénipotentiaires de la Grande-Bretagne et de la France, si la résolution du Congrès doit avoir la forme indiquée par M. le Comte Walewski; mais il ne saurait prendre, au nom de sa Cour, un engagement absolu et de nature à limiter l'indépendance du Cabinet Autrichien.

M. le Comte de Clarendon répond que chaque Puissance est et sera seule juge des exigences de son honneur et de ses intérêts; qu'il n'entend nullement circonscrire l'autorité des Gouvernements, mais seulement leur fournir l'occasion de ne pas recourir aux armes toutes les fois que les dissentiments pourront être aplanis par d'autres voies.

M. le Baron de Manteuffel assure que le Roi, son auguste maître,

partage complétement les idées exposées par M. le Comte de Clarendon; qu'il se croit donc autorisé à y adhérer et à leur donner tout le développement qu'elles comportent.

M. le Comte Orloff, tout en reconnaissant la sagesse de la proposition faite au Congrès, croit devoir en référer à sa Cour, avant d'exprimer l'opinion des Plénipotentiaires de la Russie.

M. le Comte de Cavour désire savoir, avant de donner son opinion, si, dans l'intention de l'auteur de la proposition, le vœu qui serait exprimé par le Congrès s'étendrait aux interventions militaires dirigées contre des Gouvernements de fait, et cite, par exemple, l'intervention de l'Autriche dans le royaume de Naples en 1821.

Lord Clarendon répond que le vœu du Congrès devrait admettre l'application la plus générale; il fait remarquer que, si les bons offices d'une autre Puissance avaient déterminé le Gouvernement Grec à respecter les lois de la neutralité, la France et l'Angleterre se seraient très-probablement abstenues de faire occuper le Pirée par leurs troupes; il rappelle les efforts faits par le Cabinet de la Grande-Bretagne, en 1823, pour prévenir l'intervention armée qui eut lieu, à cette époque, en Espagne.

M. le Comte Walewski ajoute qu'il ne s'agit ni de stipuler un droit, ni de prendre un engagement; que le vœu exprimé par le Congrès ne saurait, en aucun cas, aliéner la liberté d'appréciation que toute Puissance indépendante doit se réserver en pareille matière; qu'il n'y a donc aucun inconvénient à généraliser l'idée dont s'est inspiré M. le Comte de Clarendon, et à lui donner la portée la plus étendue.

M. le Comte de Buol dit que M. le Comte de Cavour, en parlant, dans une autre séance, de l'occupation des Légations par des troupes Autrichiennes, a oublié que d'autres troupes étrangères ont été appelées sur le sol des États Romains. Aujourd'hui, en parlant de l'occupation par l'Autriche du Royaume de Naples en 1821, il oublie que cette occupation a été le résultat d'une entente entre les cinq grandes Puissances réunies au Congrès de Laybach. Dans les deux cas, il attribue à l'Autriche le mérite d'une initiative et d'une spontanéité que les Plénipotentiaires Autrichiens sont loin de revendiquer pour elle.

L'intervention rappelée par le Plénipotentiaire de la Sardaigne a eu lieu, ajoute-t-il, à la suite des pourparlers du Congrès de Laybach; elle rentre donc dans l'ordre d'idées énoncé par Lord Clarendon.

Des cas semblables pourraient encore se reproduire, et M. le Comte de Buol n'admet pas qu'une intervention, effectuée par suite d'un accord établi entre les cinq grandes Puissances, puisse devenir l'objet des réclamations d'un État de second ordre.

M. le Comte de Buol applaudit à la proposition, telle que Lord Clarendon l'a présentée, dans un but d'humanité ; mais il ne pourrait y adhérer, si on voulait lui donner une trop grande étendue, ou en déduire des conséquences favorables aux Gouvernements de fait et à des doctrines qu'il ne saurait admettre.

Il désire, au reste, que le Congrès, au moment même de terminer ses travaux, ne se voie pas obligé de traiter des questions irritantes et de nature à troubler la parfaite harmonie qui n'a cessé de régner parmi les Plénipotentiaires.

M. le Comte de Cavour déclare qu'il est pleinement satisfait des explications qu'il a provoquées, et qu'il donne son adhésion à la proposition soumise au Congrès.

Après quoi, MM. les Plénipotentiaires n'hésitent pas à exprimer, au nom de leurs Gouvernements, le vœu que les États entre lesquels s'élèverait un dissentiment sérieux, avant d'en appeler aux armes, eussent recours, en tant que les circonstances l'admettraient, aux bons offices d'une Puissance amie.

MM. les Plénipotentiaires espèrent que les Gouvernements non représentés au Congrès s'associeront à la pensée qui a inspiré le vœu consigné au présent protocole.

(*Suivent les signatures.*)

PROTOCOLE N° XXIV

Séance du 16 avril 1856

Présents : les Plénipotentiaires
de l'Autriche,
de la France,
de la Grande-Bretagne,
de la Prusse,
de la Russie,
de la Sardaigne,
de la Turquie.

Le protocole de la précédente séance est lu et approuvé.

M. le Comte Orloff annonce qu'il est en mesure, en vertu des instructions de sa Cour, d'adhérer définitivement au vœu consigné à l'avant-dernier paragraphe du protocole n° XXIII.

Il est donné lecture du projet de déclaration annexé au protocole de la dernière réunion ; après quoi, et ainsi qu'ils l'avaient décidé, MM. les Plénipotentiaires procèdent à la signature de cet acte.

Sur la proposition de M. le Comte Walewski, et reconnaissant qu'il est de l'intérêt commun de maintenir l'indivisibilité des quatre principes mentionnés à la déclaration signée en ce jour, MM. les Plénipotentiaires conviennent que les Puissances qui l'ont signée, ou qui y auront accédé, ne pourront entrer, à l'avenir, sur l'application du droit maritime en temps de guerre, en aucun arrangement qui ne repose, à la fois, sur les quatre principes objet de ladite déclaration.

Sur une observation faite par MM. les Plénipotentiaires de la Russie, le Congrès reconnaît que la présente résolution, ne pouvant avoir d'effet rétroactif, ne saurait invalider les Conventions antérieures.

M. le Comte Orloff propose à MM. les Plénipotentiaires d'offrir, avant de se séparer, à M. le Comte Walewski, tous les remercîments du Congrès pour la manière dont il a conduit ses travaux. « M. le » Comte Walewski formait, dit-il, à l'ouverture de notre première » réunion, le vœu de voir nos délibérations aboutir à une heureuse » issue ; ce vœu se trouve réalisé, et assurément l'esprit de concilia-

» tion avec lequel notre Président a dirigé nos discussions, a exercé » une influence que nous ne saurions trop reconnaître, et je suis con- » vaincu de répondre aux sentiments de tous les Plénipotentiaires, en » priant M. le Comte Walewski d'agréer l'expression de la gratitude » du Congrès. »

M. le Comte de Clarendon appuie cette proposition, qui est accueillie avec un empressement unanime par tous les Plénipotentiaires, lesquels décident d'en faire une mention spéciale au protocole.

M. le Comte Walewski répond qu'il est extrêmement sensible au témoignage bienveillant dont il vient d'être l'objet; et, de son côté, il s'empresse d'exprimer à MM. les Plénipotentiaires sa reconnaissance pour l'indulgence dont il n'a cessé de recueillir les preuves pendant la durée des Conférences. Il se félicite avec eux d'avoir si heureusement et si complétement atteint le but proposé à leurs efforts.

Le présent protocole est lu et approuvé.

(*Suivent les signatures.*)

INTRODUCTION HISTORIQUE

Scribitur ad narrandum.

LA QUESTION D'ORIENT. — LA GUERRE. — LES NÉGOCIATIONS JUSQU'A LA PRISE DE SÉBASTOPOL

Le Congrès de Paris a résolu heureusement une question qui pesant, depuis plus d'un siècle, sur la politique de l'Europe et qui, éludée à diverses époques par effroi de ses complications et de ses conséquences, s'est reproduite chaque fois avec une nouvelle gravité exigeant une solution.

Pour bien comprendre l'importance de l'œuvre accomplie par la diplomatie, il est indispensable de dire le plus brièvement possible comment avait pris naissance et dans quelles conditions s'était successivement développé le grave débat que la Paix de Paris a terminé entre la Russie et l'Europe. C'est ce que nous nous proposons de faire dans les pages qui vont suivre. Nous n'avons pas la prétention d'exposer et d'apprécier dans tous leurs détails et dans tous leurs résultats politiques et moraux les faits qui, pendant trois ans, ont tenu le monde en suspens, les yeux tournés vers l'Orient. Nous ne voulons tracer ici qu'une rapide esquisse historique, propre à faire comprendre la situation des choses et l'état de la question au moment où les armées alliées victorieuses entraient dans Sébastopol.

La question d'Orient ne date pas de nos jours; elle est l'œuvre séculaire de l'ambition des Czars; on la trouve écrite dans

le testament de Pierre Ier et dans les actes de tous ses successeurs.

Politique de la Russie.

La Russie, depuis son véritable fondateur, a poursuivi la réalisation d'un plan de domination universelle, dont toutes ses conquêtes matérielles et ses actes diplomatiques n'ont été que de violents ou d'habiles moyens. Nous n'apprécions pas ce but, digne peut-être de tenter un grand souverain et un grand peuple. Nous nous bornons à le constater.

Dominer l'Europe, la tenir dans ses serres d'aigle, ressusciter au profit des Czars l'Empire Romain ou celui de Charlemagne, telle a été la pensée constante des héritiers de Pierre le Grand.

Pour dominer l'Europe, il fallait à la fois être maître des deux mers qui la baignent au nord et au midi, et étendre peu à peu sur le continent l'autorité, la politique ou les intérêts Moscovites.

L'action continentale de la Russie s'est manifestée par une série de faits qu'il suffit de rappeler. La Pologne, cette barrière mise par l'Europe entre elle et l'Empire Russe, a été d'abord morcelée, puis anéantie. La Cour de Saint-Pétersbourg a fondé des alliances intimes chez tous les États de l'Allemagne; elle a subalternisé les uns, elle a protégé les autres; elle a jeté sur la Confédération Germanique un vaste réseau d'influences, de services, de relations qui lui ont donné dans les affaires de l'Europe centrale une prépondérance énorme. Lorsque la Révolution a menacé tous les peuples et tous les trônes, les Czars se sont posés comme les défenseurs de l'ordre, les vengeurs du principe d'autorité; ils ont protégé l'Autriche contre l'anarchie pour l'enchaîner à la cause Russe par les liens de la reconnaissance. Ils se sont de même montrés l'appui des autres Gouvernements Allemands bouleversés par l'esprit révolutionnaire.

Pour devenir la maîtresse des mers qui baignent l'Europe, la Russie a envahi peu à peu, au Nord, la Suède et les contrées

riveraines de la Baltique; elle a armé d'une manière formidable Cronstadt, Helsingfors, Sweaborg, les îles d'Aland, tous les points qui pouvaient assurer de ce côté sa prédominance maritime et tôt ou tard la souveraineté des États Scandinaves qui tiennent la clef de la Baltique.

Au Midi, elle a marché sans cesse vers le Bosphore, en envahissant toutes les régions riveraines de la mer Noire et en créant sur les bords de l'Euxin des arsenaux gigantesques qui, au jour opportun, devaient être entre ses mains de terribles machines de guerre.

On comprend aisément que, pour arriver à la Méditerranée et prendre l'Europe à revers, les Czars aient fait de la Turquie le théâtre principal de leurs ambitions et Constantinople l'objet perpétuel de leurs convoitises. Constantinople était la porte de l'Archipel; il fallait être maître de Constantinople.

Convertir la mer Noire en un lac Russe, c'était jeter entre la Crimée et la Turquie, entre Sébastopol et Byzance, un pont sur lequel passeraient tôt ou tard les forces Russes.

C'est dans la même pensée que les Principautés Danubiennes ont été mises peu à peu sous le protectorat des Czars, et que les limites entre les deux Empires ont été successivement déplacées et rapprochées du Danube, de manière à permettre à une armée d'invasion de pénétrer en peu de jours au cœur même de l'Empire Ottoman.

C'est enfin dans ce but que les Empereurs de Russie se sont déclarés les protecteurs des onze millions de sujets Grecs qui sont réunis sous le sceptre du Sultan, espérant se faire de cette protection un levier capable de renverser au moment favorable le trône même des successeurs de Mahomet.

Nous n'avons pas à rapporter ici tous les incidents par lesquels cette politique s'est révélée. Elle est évidente pour tous les esprits impartiaux.

Progrès de la question d'Orient.

En 1783, l'attention de la Cour de France avait été frappée des développements excessifs de la puissance Russe et du be-

soin de l'arrêter en Orient. C'était l'époque où Catherine envahissait la Crimée. Louis XVI signala aux Cours Européennes le danger que courait la Turquie et avec elle l'Europe; il proposa de couper, par une action énergique, le mal à sa racine. Il trouva les États Européens ou indifférents, ou complices, ou aveugles, et d'ailleurs la France fut bientôt entraînée vers d'autres points de vue par ses orages intérieurs.

Napoléon fut à son tour préoccupé du besoin de protéger l'Empire Ottoman contre l'ambition de la Russie. Ses efforts en faveur de Sélim furent inspirés par une politique prévoyante; malheureusement, les nécessités de la lutte qu'il soutenait contre l'Europe l'empêchèrent de songer plus efficacement à l'avenir de la Turquie.

La révolution Grecque réveilla la question d'Orient; mais la politique sentimentale et beaucoup trop chevaleresque des États occidentaux se laissa duper par l'habileté Moscovite. La création d'un royaume Hellénique eut pour effet d'affaiblir la Turquie au profit de son ennemi éternel.

On sait comment cette fatale question éclata de nouveau en 1839 et quel rôle douloureux la France, isolée dans le concert Européen, eut à jouer en cette circonstance. La Russie remporta alors un nouveau triomphe; l'Empire Ottoman se trouva plus que jamais à sa merci.

Projets du Czar Nicolas.

Au commencement de 1853, l'Empereur Nicolas crut que le moment était enfin venu de réaliser les projets traditionnels de ses prédécesseurs. Une flotte formidable était préparée dans le port de Sébastopol; une armée Russe était prête à marcher dans la direction de Constantinople. Les populations Grecques, agitées de longue main, semblaient attendre un libérateur et le voir dans le Souverain qui s'intitulait le Pape d'Orient.

État de l'Europe.

La situation des choses en Europe pouvait autoriser l'espérance du succès dans un coup de main hardi. La révolution à peine vaincue s'agitait encore frémissante et redoutable. Les

Gouvernements avaient assez à faire chez eux pour ne porter qu'une attention distraite aux événements dont l'Orient pouvait être le théâtre. L'Empire qui venait d'être proclamé en France par l'héritier de Napoléon Ier, devait trouver difficilement à son origine des sympathies et des alliances. Il était permis de croire que l'Angleterre ne s'unirait pas au successeur du grand conquérant qu'elle avait combattu durant vingt années, et qu'elle avait banni et retenu captif à Sainte-Hélène. L'Autriche, liée par la gratitude, n'entraverait pas la politique du Czar, au besoin même elle s'en ferait complice; la Prusse était toute dévouée aux intérêts de la Russie; l'Allemagne pouvait être considérée comme une vassale soumise d'avance à tout ce qu'on lui imposerait. Quant à la Turquie, réduite à ses propres forces, elle ne pourrait évidemment résister et elle succomberait au premier choc.

Le moment était donc propice. Il ne restait qu'à trouver une occasion favorable ; mais une occasion arrive aisément quand on a intérêt à la faire naître. Les Lieux Saints furent le prétexte que recherchait la Russie pour faire éclater ses projets.

Question des Lieux Saints.

Il serait superflu d'exposer ici tous les éléments très-complexes de la question des Lieux Saints. Les détails de cette difficulté diplomatique disparaissent devant la grandeur de la lutte à laquelle elle a donné naissance. On peut les résumer comme l'a fait Lord Stratford de Redcliffe dans une dépêche qu'il adressait à Lord Palmerston[1]. « Le point en litige est le droit de possession à certaines parties de l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem. On accuse les Grecs d'avoir usurpé des propriétés qui appartiennent de droit aux Catholiques et d'avoir à dessein laissé tomber en ruines les chapelles, et particulièrement les tombeaux de Godefroy de

[1] Sir Stratford Canning to viscount Palmerston, may 20, 1850. Correspondence respecting the rights and privileges of the Latin and Greek churches in Turkey, part. I, n° 1.

Bouillon et de Guy de Lusignan. La Légation Française croit être autorisée par traité (l'art. 33 des capitulations de 1740) à entreprendre la revendication des droits de l'Église Latine. »

La prétention des Catholiques était en effet incontestable; elle n'aurait dû soulever aucune contradiction si, comme le pressentait avec raison Lord Stratford de Redcliffe dans la même dépêche, « il eût été possible de séparer une pareille question des considérations politiques et d'une lutte d'influence générale. »

Tergiversations de la Turquie.

Le Gouvernement Turc commit, en cette occasion, une grande faute. État musulman, il pouvait rester étranger aux prétentions rivales des Églises chrétiennes. La prudence lui commandait de s'abstenir; il lui était loisible d'engager les Latins et les Grecs à s'entendre, de laisser régler amiablement la question entre la France, protectrice des Catholiques, et la Russie, protectrice des Grecs, de rejeter sur ces deux États les embarras diplomatiques qui devaient surgir, sauf à régulariser ensuite par l'adhésion et la sanction du Sultan ce qui aurait été résolu entre eux. Mais la Sublime Porte voulut contenter tout le monde; elle promit au représentant de la France tout ce qu'il réclamait; puis elle annula cette promesse en accordant au représentant de la Russie tout ce qu'il exigeait au nom de sa Cour, et ainsi s'envenima et s'élargit une question qu'on aurait pu étouffer dans son germe.

Les incidents de ces négociations minutieuses durèrent depuis 1850 jusqu'en 1852, époque à laquelle Fuad-Effendi, ministre des affaires étrangères en Turquie, se résolut à tenir loyalement les engagements que la Porte avait pris envers la France, et qui n'étaient d'ailleurs que la stricte exécution du traité de 1740.

C'est à ce moment qu'éclatent les secrètes intentions de la Russie et qu'elle saisit avec ardeur l'occasion longtemps cherchée de porter enfin un coup mortel à l'Empire Ottoman.

Attitude des Puissances Européennes dans la question des Lieux Saints.

L'Europe, pressentant d'instinct que quelque chose de considérable allait sortir de ce conflit, s'était mêlée, dès le début, à la question des Lieux Saints. L'Espagne, le Piémont et Naples avaient agi à Constantinople dans le sens des réclamations de la France; la Belgique s'était prononcée dans le même esprit sur certains des points en litige; l'Autriche soutenait les Latins en vertu de ses propres traités. Quant à l'Angleterre, elle s'alarmait à bon droit des développements que menaçait de prendre le débat, mais par position et par prudence, elle restait neutre.

C'est même par suite de cette attitude, que le Gouvernement Britannique intervint, à la fin de l'année 1852, entre la Russie et la France pour amener un arrangement.

Modération de la France.

Le Gouvernement Français se montra tout d'abord animé des intentions les plus pacifiques. M. Drouyn de Lhuys accueillit loyalement, comme une satisfaction suffisante, la déclaration faite par le Gouvernement Ottoman que la Porte n'avait pas l'intention d'affaiblir soit les droits résultant du traité de 1740, soit les promesses faites à la France Plus tard il consentit à régler directement avec la Russie cette regrettable discussion; il disait à M. de Kisselef « que le Gouvernement Français ne voulait pas pousser son droit à l'extrême, et que si la Russie voulait se réunir à lui dans le même esprit de conciliation, il ne voyait pas de raison pour que l'affaire ne s'arrangeât pas amicalement entre eux. »

Résistance de la Russie.

Mais cette modération ne pouvait être partagée par la Russie, dont une transaction aurait dérangé tous les plans. Aux ouvertures de l'Angleterre, M. de Nesselrode répondit « qu'il ne voyait aucun terme moyen, et que l'on avait raison d'être inquiet, parce que c'était là une très-mauvaise affaire. »

Préparatifs militaires.

Comme corollaire significatif de ces graves paroles, un immense mouvement de troupes commença de tous les côtés de l'Empire Russe vers les frontières Ottomanes. L'armée, qui reçut ordre de s'avancer sur les Provinces Danubiennes, et

qui était dès longtemps préparée, comprenait près de 150,000 hommes.

« Le mal est fait, disait M. de Nesselrode dans une dépêche du 14 janvier 1853, communiquée au Cabinet Anglais; ce n'est plus de le prévenir qu'il s'agit : il faut maintenant y porter remède. Les immunités du rit orthodoxe lésées... exigent une réparation quelconque. »

Quelle était cette réparation? C'est ce que la fameuse ambassade du Prince Menschikoff va nous faire connaître.

Ambassade du Prince Menschikoff.

Lorsque le Prince Menschikoff fut envoyé à Constantinople, la question des Lieux Saints était résolue en principe depuis le 28 janvier précédent. Ce fait résulte de tous les actes diplomatiques connus. M. de Lavalette, au nom du Gouvernement Français, s'était contenté des plus insignifiantes concessions; il avait même renoncé, par esprit de modération, à des priviléges séculaires de l'Église Latine. M. D'Ozerof, ministre de Russie, s'était montré satisfait de l'arrangement convenu, et le colonel Rose, chargé d'affaires de l'Angleterre, écrivait à son Gouvernement, le 28 janvier, que « cette périlleuse question des Lieux Saints était enfin terminée. »

Aussi est-ce sur un autre terrain que la Russie plaça le débat par l'organe de son envoyé.

Nous ne mentionnerons point ici les incidents considérables qui accompagnèrent cette mission et lui donnèrent aux yeux de l'Europe un caractère inquiétant, ni l'appareil extraordinaire avec lequel le Prince Menschikoff arriva à Constantinople, ni le dédain qu'il affecta envers les principaux fonctionnaires de la Turquie, ni les mouvements de troupes qui continuaient à s'opérer dans la Bessarabie, ni les assurances évasives qu'il ne cessa de prodiguer aux représentants des Puissances Européennes pour détourner ou endormir leur attention. Son but véritable se révéla dans la double entrevue qu'il eut le 17 et le 22 mars 1853, avec Rifaat-Pacha, devenu ministre des affaires étrangères.

La Russie proposait à la Porte de conclure ensemble un traité secret par lequel le Czar mettrait, en cas de besoin, une armée de 400,000 hommes et une flotte à la disposition du Sultan. Elle demandait que l'Église Grecque fût placée purement et simplement sous la protection Russe. Mais surtout elle exigeait que le plus profond secret fût gardé par le Gouvernement Turc sur cette proposition, menaçant de rompre les relations diplomatiques si elle était communiquée à la France et à l'Angleterre. Propositions de la Russie à la Porte.

C'était, comme le disait Rifaat-Pacha dans une note remise au Prince Menschikoff, effacer complétement le principe de l'indépendance de la Turquie. La question s'élevait donc et devenait une question de vie ou de mort pour l'Empire Ottoman.

La Porte résista avec fermeté. Sur les conseils de l'Angleterre, elle sépara soigneusement la question des Lieux Saints des nouvelles exigences de la Russie. La modération de la France fit le reste. L'ambassadeur Français, M. de Lacour, et le Prince Menschikoff mis en présence, convinrent définitivement d'une transaction relative aux Lieux Saints et que deux Firmans sanctionnèrent le 4 mai. Refus de la Porte. Règlement de la question des Lieux Saints.

Tout prétexte était donc enlevé à la Russie; mais le jour lui semblait venu, elle ne voulut pas reculer.

Cependant, en voyant la résolution de la Porte, le Prince Menschikoff renonce au projet de traité secret, mais demande, sous forme de *sened*, un acte positif et obligatoire de garanties. Enfin, le 5 mai, il présente une nouvelle formule de *sened*, réclamant une réponse péremptoire pour le 10 mai.

La réponse fut un refus. Le Gouvernement du Sultan ne pouvait se suicider.

Le Prince Menschikoff quitta Constantinople, avec toute sa Légation, le 21 mai. Rupture entre la Russie et la Turquie.

Un ultimatum menaçant de la Chancellerie Russe, signé du Comte de Nesselrode, suivit ce départ; un mois à peine après

cet ultimatum, les armées Russes franchissaient le Pruth et envahissaient le territoire de la Turquie.

Confidences de l'Empereur Nicolas à Sir Hamilton Seymour.

Avant de poursuivre le récit des événements, il faut rapporter un fait presque contemporain de la mission du Prince Menschikoff, et qui a éclairé d'un jour éclatant les véritables desseins de la Russie. Nous voulons parler des confidences faites par le Czar Nicolas à Sir Hamilton Seymour, ambassadeur de la Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg.

Déjà, lors du voyage de l'Empereur Nicolas à Londres en 1844, il avait été question de la Turquie et de son avenir. Des ouvertures significatives avaient été faites à ce sujet au Gouvernement Anglais; leur résultat a été consigné dans un *memorandum* désormais fameux, rédigé par le Comte de Nesselrode à la suite du voyage de l'Empereur. La Russie s'était efforcée, en cette occasion, de solidariser à sa politique celle de l'Angleterre; le *memorandum* établissait une action commune pour maintenir, s'il était possible, l'existence de l'Empire Ottoman, mais il ajoutait « qu'on ne saurait se dissimuler combien cet Empire renferme d'éléments de dissolution; que des circonstances imprévues pouvaient hâter sa chute sans qu'il fût au pouvoir des Cabinets amis de la prévenir; et que le danger qui pourrait résulter d'une catastrophe en Turquie serait diminué de beaucoup si, le cas échéant, la Russie et l'Angleterre s'entendaient sur la marche qu'elles auraient à adopter en commun. » On affirmait être en parfaite conformité de vues avec l'Autriche; quant à la France, « elle se trouverait dans la nécessité de se conformer à la marche concertée entre Saint-Pétersbourg, Londres et Vienne. »

Le 9 janvier 1853, le Czar Nicolas fit de nouvelles et décisives ouvertures à l'ambassadeur d'Angleterre, Sir Hamilton Seymour, et il les compléta dans deux entrevues ultérieures. A entendre l'Empereur, « la Turquie était un malade qui se mourait; d'un moment à l'autre il pouvait rester entre les bras des Puissances; il importait que cette catastrophe ne

les prît pas au dépourvu. » Le Czar Nicolas allait, dans ces prévisions, jusqu'à partager à l'avance l'héritage du prétendu moribond. « Je suis disposé à prendre l'engagement de ne pas m'établir à Constantinople, disait-il à Lord Seymour, *en propriétaire s'entend*, car EN DÉPOSITAIRE, *je ne dis pas.* » — « Les Principautés, ajoutait-il, sont de fait un État indépendant sous ma protection; *c'est une situation qui peut continuer.* La Servie peut recevoir la même forme de gouvernement et la Bulgarie aussi... Pour ce qui est de l'Égypte, je comprends l'importance de ce territoire pour l'Angleterre. Aussi tout ce que je puis dire, c'est que si, dans le cas d'un partage de l'Empire Ottoman, après sa chute, vous preniez possession de l'Égypte, je n'aurais pas d'objection à faire. J'en dirai autant de Candie. »

Le 21 février, M. de Nesselrode résumait ces divers points de vue dans un *memorandum* où naturellement ils ont une nuance affaiblie, mais où néanmoins toute la politique de la Russie se laisse pénétrer aisément.

Ces confidences caractéristiques, rapprochées de la mission du Prince Menschikoff, prouvent surabondamment que les Lieux Saints n'avaient été qu'un prétexte, et que la Russie était résolue à renverser enfin un Empire dont elle rêvait depuis longtemps la possession.

Résolution de la France. Envoi de l'escadre à Salamine.

La France ignorait les communications secrètes faites par l'Empereur de Russie au Gouvernement Britannique. Ce sera dès lors l'éternel honneur du Gouvernement de l'Empereur Napoléon III d'avoir deviné que les manifestations de la Russie cachaient d'autres projets que ceux qu'elle avouait publiquement, et qu'au fond il s'agissait de l'existence même de l'Empire Ottoman et, avec elle, de la liberté et du salut de l'Europe. Une initiative hardie et une énergique attitude secondèrent cette perspicacité. Le 22 mars, l'escadre de la Méditerranée faisait voile pour Salamine.

Ceux qui reliront les instructions transmises le même jour

par M. Drouyn de Lhuys à M. de Lacour, notre ministre à Constantinople; ceux qui se rapporteront à la dépêche adressée le 23 mars à M. le Comte Walewski, ambassadeur de France à Londres, reconnaîtront que jamais les événements n'ont été prévus et les situations politiques définies avec plus d'intelligence et de vérité.

Action de la France auprès des Puissances Européennes.

Le Gouvernement Français faisait surtout comprendre à l'Angleterre la nécessité d'être unis dans une question d'où dépendait l'avenir du monde; en même temps il agissait auprès de l'Autriche et de la Prusse pour les convaincre que leurs intérêts leur commandaient de s'opposer par tous les moyens possibles au démembrement de la Turquie; il appelait enfin toutes les Puissances sur le terrain du traité du 13 juillet 1841 qui les avait solidarisées au point de vue de l'indépendance et de l'intégrité de l'Empire Ottoman.

Il n'y avait qu'un seul sentiment en Europe parmi les Gouvernements et parmi les peuples pour blâmer la conduite de la Russie. Mais l'Angleterre hésitait, peut-être parce qu'elle ne croyait pas à l'imminence d'un grand danger, peut-être parce qu'elle se sentait un peu liée à la Russie par les communications et les ouvertures dont nous venons de parler. L'Autriche hésitait, parce qu'elle n'osait pas se séparer violemment et ouvertement de son ancienne amie et alliée. La Prusse hésitait bien davantage, par suite de ses liens de parenté avec le Czar. Toutes firent cependant parvenir à Saint-Pétersbourg des représentations sur les dangers que présentait la mission du Prince Menschikoff.

La France seule fit partir son escadre, mesure énergique qui traça la voie et détermina la marche des événements.

Efforts de la Russie.

Empêcher l'alliance de la France et de l'Angleterre était la grande préoccupation de la Chancellerie Russe; mais elle vit bientôt que la communauté des intérêts, plus puissante que toutes les considérations personnelles, entraînerait irrésistiblement les deux États dans une même politique. Le Gouver-

nement du Czar sonda alors le terrain pour voir si des manœuvres analogues à celles qui avaient été mises en jeu vis-à-vis de l'Angleterre, pourraient réussir auprès du Gouvernemen Français. On laissa entrevoir de magnifiques perspectives à l'ambition que l'on supposait à Napoléon III. Erreur profonde! l'Empereur des Français n'avait qu'une ambition, celle de mettre partout en pratique, en Europe comme en France, cette belle maxime qui a été le premier mot de son règne et qui est le signe élevé de sa politique : « L'Empire, c'est la paix. »

L'Angleterre ne tarda pas à comprendre combien la politique de la Cour de Paris était loyale, prévoyante et conservatrice. Dès le mois de juin 1853, le Cabinet Britannique envoya sa flotte à Bésika à côté de celle de la France. La flotte Anglaise part pour Besika.

Ces mesures de précaution furent bientôt justifiées par l'événement; le 3 juillet, l'armée Russe passa le Pruth, occupa les Principautés Danubiennes et envahit ainsi le territoire Ottoman. Invasion du territoire Ottoman.

La Turquie se prépara à la lutte; la diplomatie se prépara à la conciliation.

Le traité de 1841, en solidarisant en quelque sorte les Puissances signataires, suscitait naturellement la pensée d'une réunion de ces Puissances; c'est de cette pensée que sortit la première Conférence de Vienne. La Conférence de Vienne. Note du 24 juillet.

On sait sur quelle base cette Conférence opéra. L'Empereur Napoléon, désireux de détourner l'orage qui grondait sur l'Europe, avait fait remettre au Czar Nicolas, avec l'assentiment de l'Angleterre, une note qui conciliait loyalement les demandes formulées par la Russie avec les concessions déjà faites au Prince Menschikoff par le Cabinet Ottoman.

La note fut acceptée par la Russie, et transmise ensuite à la Porte par l'intermédiaire de l'Autriche. C'est après cette double démarche que la Conférence de Vienne, se croyant assurée du succès, se constitua le 24 juillet pour formuler ellemême une note collective, presque entièrement calquée sur le projet du Gouvernement Français.

Voici la partie importante de cette dernière pièce :

« Sa Majesté le Sultan n'ayant rien de plus à cœur que de rétablir entre Elle et Sa Majesté l'Empereur de Russie les relations de bon voisinage et de parfaite entente qui ont été malheureusement altérées par de récentes et pénibles complications, a pris soigneusement à tâche de rechercher les moyens d'effacer les traces de ces différends, et un *iradé* suprême en date de..... lui ayant fait connaître la décision impériale, Elle se félicite de pouvoir la communiquer à Son Excellence le Comte de Nesselrode.

» Si à toute époque les Empereurs de Russie ont témoigné leur active sollicitude pour le maintien des immunités et priviléges de l'Eglise orthodoxe Grecque dans l'Empire Ottoman, les Sultans ne se sont jamais refusés à les consacrer de nouveau par des actes solennels qui attestent leur ancienne et constante bienveillance à l'égard de leurs sujets chrétiens.

» Sa Majesté le Sultan Abdul-Medjid, aujourd'hui régnant, animée des mêmes dispositions et voulant donner à Sa Majesté l'Empereur de Russie un témoignage personnel de son amitié la plus sincère, n'a écouté que sa confiance infinie dans les qualités éminentes de son auguste ami et allié et a daigné prendre en sérieuse considération les représentations dont Son Excellence M. le Prince Menschikoff s'est rendu l'organe auprès de la Sublime Porte.

» Le soussigné a reçu l'ordre, en conséquence, de déclarer par la présente que le Gouvernement de Sa Majesté le Sultan restera fidèle à la lettre et à l'esprit des stipulations du traité de Kaïnardji et Andrinople, relatives à la protection du culte chrétien, et que Sa Majesté regarde qu'il est de son honneur de faire observer à tout jamais et de préserver de toute atteinte, soit présentement, soit dans l'avenir, la jouissance des priviléges spirituels qui ont été accordés par les augustes aïeux de Sa Majesté à l'Eglise orthodoxe d'Orient, et qui sont maintenus et confirmés par Elle, et en outre de faire participer, dans un esprit

de haute équité, le rit grec aux avantages concédés aux autres rites chrétiens par conventions ou dispositions particulières. »

Objections de la Turquie.

Mais la Turquie sentait mieux que les autres Puissances les points par où elle pouvait être blessée. Reschid-Pacha fit, au nom de la Porte, les plus sérieuses objections à la note de Vienne.

Disons-le franchement : la France et l'Angleterre avaient un si profond désir d'éviter les hostilités, qu'elles montrèrent d'abord un mécontentement visible du refus de la Turquie. La Conférence de Vienne alla même plus loin ; elle considéra comme non avenues les observations de Reschid-Pacha ; le 31 juillet, elle adopta définitivement la note en question et la transmit officiellement aux Cours de Saint-Pétersbourg et de Constantinople.

de la Russie.

La Russie s'empressa d'y adhérer. La Turquie persista dans son opposition. Le Cabinet Ottoman proposa des modifications importantes, qui avaient été votées à l'unanimité dans un grand Conseil tenu à Constantinople.

Interprétation de la note du 24 juillet par M. de Nesselrode.

Cette résistance donnait à la Russie tous les avantages de la situation, et même jusqu'à un certain point le concours de l'Europe. Mais la passion aveugle les plus habiles. La Chancellerie Russe eut l'imprudence de commenter les modifications proposées par la Porte, et ce commentaire établit d'une manière si positive que la Russie tirait de la note de Vienne le droit de s'immiscer dans l'administration intérieure de la Turquie, et d'exercer un protectorat immédiat sur les sujets Grecs du Sultan, que la résistance de la Sublime Porte fut justifiée aux yeux de tous. — M. Drouyn de Lhuys résumait avec raison l'impression produite par le factum Russe en disant « qu'entre l'interprétation que M. le Comte de Nesselrode faisait de la note de Vienne et les exigences de la note de M. le Prince Menschikoff, reconnues exorbitantes par tout le monde, la différence était insaisissable[1]. »

[1] Dépêche à M. de Bourqueney, 17 décembre 1853.

Il n'était plus possible d'engager la Turquie à accepter un projet susceptible de pareilles interprétations. Toutes les Puissances en convinrent; mais la guerre n'avait pas encore éclaté de fait; la diplomatie ne renonça pas à son œuvre pacifique. La Russie elle-même sembla comprendre qu'elle était allée trop loin et qu'elle avait compromis le succès par ses imprudents aveux.

Entrevue d'Olmütz.

L'Empereur d'Autriche et le Czar Nicolas eurent à Olmütz une entrevue à la suite de laquelle MM. de Nesselrode et de Buol formulèrent une nouvelle combinaison. Dans ce système, on conservait la note de Vienne, mais les quatre Gouvernements composant la Conférence devaient adresser à la Porte une déclaration collective par laquelle la note de Vienne eût été interprétée dans un sens favorable à l'indépendance de l'Empire Ottoman, et qui eût formé une sorte de garantie morale donnée à la Turquie par les grandes Puissances Européennes.

Les dangers de cet expédient étaient faciles à comprendre. En fait, la Russie ne renonçait pas à son interprétation, et par conséquent à ses prétentions d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Empire Ottoman. Or, ces prétentions subsistant, le danger subsistait, et la question d'Orient, loin de se résoudre, se compliquait davantage.

Déclaration de guerre.

La France et l'Angleterre repoussèrent péremptoirement les propositions d'Olmütz.

La Turquie, forcée d'entretenir deux armées, une en Asie, l'autre sur les bords du Danube, comprenant bien que les efforts de la diplomatie demeureraient infructueux, se décida alors à répondre par une déclaration de guerre à l'envahissement de son territoire. Les choses marchaient rapidement vers une solution sanglante. La France et l'Angleterre, loyalement décidées à protéger l'Empire Turc, ne pouvaient pas rester plus longtemps éloignées du théâtre des événements. Dès les premiers jours du mois d'octobre, les deux escadres

franchirent les Dardanelles et vinrent mouiller sous les murs de Constantinople, tandis qu'Omer-Pacha sur le Danube organisait, pour chasser les Russes des Principautés, les forces militaires de l'Empire.

Cependant une dernière tentative de conciliation eut lieu, et la France s'y prêta avec la sincère modération dont elle n'avait cessé de faire preuve. — Elle avait pour but d'établir une négociation directe entre la Turquie et la Russie, sur un terrain neutre, sous la condition que les Plénipotentiaires s'aboucheraient dans des Conférences où la France, l'Autriche, la Grande-Bretagne et la Prusse seraient légalement représentées. Nouvelle tentative pacifique

La Conférence de Vienne formula ce projet dans sa réunion du 5 décembre 1853. Un protocole établi en tête de la note collective qui devait être transmise à la Porte constatait que l'existence de la Turquie et l'intégrité de son territoire étaient devenues une condition de l'équilibre Européen.

Pendant ce temps, et sur l'intervention des ambassadeurs à Constantinople, la Porte rédigeait des bases de paix qui rentraient dans l'esprit du projet de la Conférence et que celle-ci reconnut aussi justes que convenables.

Un incident déplorable devait compliquer douloureusement ces négociations laborieuses. — Au mépris des engagements qu'avait pris la Russie de rester sur la défensive, au mépris même des principes du droit des gens, une escadre Russe était allée attaquer et détruire dans le port de Sinope une flottille Ottomane manifestement incapable de résister. Cet acte d'agression, qui souleva en Europe une réprobation unanime, eut pour résultat immédiat l'entrée de la flotte Anglo-Française dans la mer Noire. La Russie prétendait avoir pris, par l'occupation des Provinces Danubiennes, un gage en faveur de ses réclamations; nous aussi, par l'occupation de l'Euxin, nous prenions un gage dont les conséquences devaient être très-graves pour les intérêts de la Russie. Événements de Sinope.

Rupture entre la Russie et les Puissances occidentales.

Le Cabinet de Saint-Pétersbourg demanda des explications, elles lui furent données dans un sens qui ne laissait aucun doute sur l'énergique résolution des Puissances occidentales. On rappelait d'ailleurs à la Russie qu'elle connaissait les conditions auxquelles la paix était possible, et que c'était d'elle seule que cette paix dépendait désormais.

La Russie repoussa les propositions pacifiques qui lui avaient été soumises. M. de Kisselef, ambassadeur Russe à Paris, demanda ses passe-ports le 4 février 1854; le 6, M. de Castelbajac, ministre de France, quittait Saint-Pétersbourg avec toute la Légation.

Lettre de l'Empereur Napoléon III.

Mais avant cette rupture, un effort considérable s'était accompli en faveur de la paix. L'Empereur Napoléon III avait fait une démarche personnelle auprès de l'Empereur de Russie; le 29 janvier, il écrivait à ce Monarque une lettre qui sera dans l'histoire l'éternel témoignage de la modération et de la loyauté dont le chef de la France était animé. Cette lettre, modèle de clarté, de vérité et de justice, adjurait le Czar Nicolas de consentir un armistice, de négocier directement avec la Turquie une convention qui serait soumise à la Conférence des quatre Puissances, en lui faisant comprendre qu'il n'y avait rien dans ce plan qui pût blesser son honneur.

L'Empereur Nicolas n'accepta pas cette loyale proposition, et le glaive dut trancher le nœud que la diplomatie avait été impuissante à défaire.

Ici, les événements se pressent dans l'ordre des faits militaires et dans celui des faits diplomatiques; mais avant de les énumérer rapidement, examinons en quelques mots la situation des diverses Puissances au début même de cette grande guerre et de ces mémorables négociations.

Situation des Puissances Européennes.

Quelques mois avaient suffi pour modifier profondément la politique de l'Europe et déplacer le pivot de ses intérêts et de son équilibre. La France, si longtemps isolée dans le concert Européen, en était manifestement devenue l'âme et le moteur.

Les anciennes alliances se dissolvaient sous l'action irrésistible des intérêts généraux. Les Traités de 1815, la triple alliance des Cours du Nord, le droit public créé par le Congrès de Vienne en défiance de la France et de son esprit, faisaient place peu à peu à un droit et à des rapports nouveaux, nés cette fois bien moins de la volonté des Souverains que de la logique des situations et de la similitude des principes. L'Autriche se détachait chaque jour davantage de la Russie et, quoique timidement et avec réserve, elle entrait dans la sphère d'action de l'Occident. L'Allemagne, dont les intérêts économiques étaient liés, par le Danube, à la liberté de l'Orient, n'était plus retenue que par une habitude de sympathie et de déférence envers les Souverains de Saint-Pétersbourg. La Prusse elle-même, sentant que son influence sur la Confédération Germanique pouvait lui échapper pour passer à l'Autriche, et craignant de rester à l'écart du règlement de la plus grande question de notre époque, était entraînée malgré elle à combiner sa politique avec celle de la Cour de Vienne.

Le Cabinet Français comprit merveilleusement cette situation générale. Aussi n'hésita-t-il pas à donner à la question d'Orient son véritable caractère en l'élevant tout d'abord à la hauteur d'une question de droit et d'intérêts Européens. Assuré désormais du concours et de l'alliance cordiale de l'Angleterre, il convia tous les États de l'Europe à s'unir pour résoudre enfin, au profit de l'indépendance, de la sécurité et de l'avenir de tous les peuples modernes, cette question terrible depuis trop longtemps suspendue sur le monde. Il démontra que l'envahissement de la Turquie n'était qu'un des moyens employés par la politique des Czars pour dominer et asservir l'Europe, mais que cette politique menaçait également l'Autriche par le Danube, la Servie, le Monténégro, la Gallicie, etc.; qu'elle menaçait l'Allemagne par la Pologne et par les alliances Germaniques, masque déguisé d'une sorte de suzeraineté morale; qu'elle menaçait la Suède et les États du Nord par la Bal-

tique; et qu'il était temps de raffermir lé'quilibre Européen en arrêtant les progrès ambitieux des successeurs de Pierre le Grand et de Catherine.

Traité du 10 avril 1854.

Ce programme était déjà celui de la Cour Britannique. Les deux Puissances occidentales étaient décidées à agir seules si les autres États leur refusaient leur coopération. Le traité du 10 avril 1854 consacra leur alliance et définit le but qu'elles se proposaient.

Ce traité subsistera comme un monument de l'esprit généreux qui animait la France et l'Angleterre. Elles s'engageaient dans l'article 1er à opérer le rétablissement de la paix entre la Russie et la Porte sur des bases solides et durables, et à garantir l'Europe contre le retour des complications qui venaient de troubler si malheureusement la paix générale. — L'article 2 déterminait les moyens propres à délivrer le territoire Ottoman de l'invasion Russe; les deux Puissances s'obligeaient à entretenir les forces de terre et de mer nécessaires pour atteindre ce but. — Par l'article 3, il était interdit à chacune des Puissances contractantes d'accueillir aucune ouverture et d'entrer dans aucun arrangement avec la Russie sans en avoir au préalable délibéré en commun. — L'article 4 déclarait « qu'animées du seul désir de maintenir l'équilibre Européen et ne poursuivant aucun but intéressé, les Hautes Parties contractantes renonçaient d'avance à retirer aucun avantage particulier des événements qui pouvaient se produire. » — Enfin l'article 5 déclarait qu'elles recevraient avec empressement dans leur alliance, pour coopérer au but proposé, celles des autres Puissances Européennes qui désireraient y entrer.

Ce traité n'était que le corollaire d'une convention qui avait été signée le 12 mars précédent avec la Sublime Porte, et dans laquelle avaient été réglées les conditions du concours armé que les Puissances occidentales devaient prêter à la Turquie, et de l'évacuation de leurs armées au rétablissement de la paix.

Voici comment les États Européens accueillirent l'invitation de coopération contenue dans l'article 5 du traité du 10 avril : Attitude des États Européens.

Naples se renferma dans une neutralité absolue et malveillante pour les alliés de la Turquie. Le Danemark, la Suède et la Belgique maintinrent aussi leur neutralité, mais la Cour de Stockholm laissa néanmoins entrevoir sa sympathie pour le succès de la cause occidentale. Le Piémont, l'Espagne et le Portugal se montrèrent franchement sympathiques, et l'on put prévoir qu'ils s'allieraient à la France et à l'Angleterre si les circonstances l'exigeaient ou le permettaient. Les États-Unis semblèrent vouloir profiter de la lutte qui éclatait en Europe pour poursuivre avec plus de liberté leurs projets d'agrandissement ; ils inclinèrent même plutôt vers la Russie que vers la politique libérale des Puissances de l'Occident. La Grèce, nourrissant des rêves irréalisables, devint le foyer des intrigues de la Russie.

Quant aux Puissances Allemandes, elles entrèrent dans un système mitoyen qui n'était pas la neutralité, mais qui n'était pas non plus l'adhésion aux principes élevés du traité du 10 avril.

Le 20 du même mois, l'Autriche et la Prusse signaient elles-mêmes une convention particulière, par laquelle elles se garantissaient mutuellement la possession de leurs territoires allemands et non allemands ; elles s'engageaient en outre à protéger les droits et les intérêts de l'Allemagne et prévoyaient le cas où, dans ce but, l'une d'elles serait forcée de passer à l'action. Elles s'obligeaient à entretenir une partie de leurs forces sur le pied de guerre. Les États de la Confédération étaient invités à accéder au traité. Convention du 20 avril entre la Prusse et l'Autriche.

Un acte additionnel précisait davantage l'objet de cette convention. On y disait que l'occupation des Principautés Danubiennes par la Russie mettait en péril les intérêts politiques, moraux et matériels de toute la Confédération Germanique. Il était convenu que les deux Puissances adresseraient des représentations à l'Empereur Nicolas, pour obtenir l'assurance que l'armée Russe ne ferait aucun nouveau mouvement agressif et

des garanties concernant la prochaine évacuation des Principautés; on ajoutait qu'il y aurait même action offensive contre la Russie, dans le cas d'une incorporation des Principautés et même de l'attaque ou du passage de la ligne des Balkans.

Le traité du 20 avril et l'acte additionnel furent communiqués à la Confédération Germanique, et reçurent son adhésion. Les États Allemands commencèrent même à se préparer à cette mesure d'expectative armée qu'on appela la *Kriegsbereitschaft*.

Traité du 14 juin entre l'Autriche et la Porte.

Quant à l'Autriche, elle avait pris au sérieux les prévisions et les engagements de sa convention avec la Prusse. Des ouvertures pressantes furent faites par elle à Saint-Pétersbourg, pour arriver à l'évacuation des Provinces Danubiennes, et comme ces démarches ne purent être couronnées de succès, le Cabinet de Vienne négocia et signa avec la Porte le traité du 14 juin, par lequel, reconnaissant que l'intégrité de l'Empire Ottoman importait à l'équilibre de l'Europe, elle s'engageait à épuiser les moyens de conciliation pour obtenir l'évacuation de la Moldo-Valachie, et à employer au besoin le nombre de troupes nécessaires pour atteindre ce but. Elle s'interdisait d'ailleurs d'entrer avec la Russie dans aucun plan d'accommodement qui n'aurait pas pour base les droits souverains du Sultan et l'intégrité de son Empire.

Il y avait loin de cette attitude à celle de la France et de l'Angleterre, mais elle ne manquait d'importance ni au point de vue de la guerre, ni au point de vue de la diplomatie.

Si elle ne faisait pas entrer définitivement l'Autriche dans l'action, elle la faisait du moins sortir positivement de la neutralité; elle la constituait protectrice du territoire Ottoman sur les bords du Danube, et elle permettait aux troupes de la Turquie et de ses alliés de changer le théâtre de la guerre et de poursuivre et contraindre la Russie sur un autre terrain.

Retraite de l'armée Russe.

Le Cabinet de Saint-Pétersbourg comprit la gravité de l'acte que venait d'accomplir la Cour de Vienne; il ne voulut pas s'exposer à une collision et à une rupture; à peine connut-

il le traité du 14 juin, que son armée de la Moldo-Valachie reçut l'ordre d'opérer son mouvement de retraite; mais, en même temps la diplomatie Moscovite disait bien haut que c'était par pure déférence pour les vœux de l'Allemagne que cette retraite s'effectuait.

Il est vrai que les événements militaires arrivés depuis l'invasion de la Moldo-Valachie, expliquaient tout autant que le traité du 14 juin, le mouvement rétrograde des troupes Russes. Jetons un coup d'œil rapide sur cette période du conflit oriental.

Dès le mois d'octobre 1853, la guerre avait été formellement déclarée entre la Turquie et la Russie. Omer-Pacha, général en chef de l'armée du Danube, après avoir sommé, au nom de la Sublime Porte, le commandant des forces Russes dans les Principautés d'évacuer la Moldo-Valachie, avait franchi le fleuve et occupé de fortes positions à Kalafat et à Oltenitza. Il nous est impossible de raconter dans tous leurs détails les opérations stratégiques qui suivirent ce mouvement. Les Turcs ne purent se maintenir à Oltenitza; mais ils s'établirent solidement à Kalafat, et tous les efforts de l'armée Russe pour leur faire abandonner cette importante position, restèrent infructueux. L'armée Turque, dans cette première campagne, révéla d'ailleurs une force et une énergie dont on avait eu le tort de ne pas la croire capable; elle étonna ses ennemis en leur prouvant que le prétendu malade, comme le Czar Nicolas appelait la Turquie, était loin d'être aussi épuisé et aussi impuissant qu'il l'avait présumé. Opérations militaires sur le Danube.

Toutefois, l'héroïsme de l'armée Ottomane, l'habileté incontestable de son chef auraient échoué peut-être devant les forces considérables dont disposait la Russie et qui s'accumulaient chaque jour davantage dans les Provinces Danubiennes. L'hiver vint heureusement rendre moins actives les hostilités, qui, durant la mauvaise saison, se réduisirent en général à des engagements d'avant-postes. Mais il était facile de prévoir qu'au

printemps les Russes prendraient hardiment l'offensive et tenteraient soit de forcer le passage des Balkans, pour atteindre Andrinople, comme dans la campagne de 1828, et menacer la capitale de la Turquie, soit de tourner la position par la Bulgarie, en s'emparant par mer ou par terre de Varna, et par là des côtes occidentales de la mer Noire.—Il importait dès lors d'assurer à la Porte, dans cette prévision, tous les concours effectifs sur lesquels elle pouvait compter.

Pendant qu'Omer-Pacha et l'hiver retenaient les Russes sur la rive gauche du Danube, le Gouvernement Turc resserrait son alliance avec les Puissances occidentales, et préparait la coopération de l'Autriche.—On se rappelle que le 12 mars 1854 fut signé le traité par lequel les forces combinées de la France et de l'Angleterre devaient protéger l'Empire Ottoman. Peu de temps après, l'armée alliée débarquait à Gallipoli, prête à se porter partout où l'exigeraient les nécessités de la défense.

Siége de Silistrie.

Ce que l'on avait prévu se réalisa. Dès le mois de mai, le maréchal Paskiewitch, commandant supérieur de l'armée Russe, passa le Danube à la tête d'un corps de troupes considérable et vint mettre le siége devant Silistrie. — On porte à près de 80,000 hommes le nombre des assiégeants. Silistrie ne comptait pas en ses murs plus de 15,000 défenseurs. La résistance de cette place formera une des plus belles pages des fastes militaires de la Turquie. La défense fut admirable; deux fois des sorties audacieuses jetèrent la perturbation dans les rangs et dans les ouvrages ennemis. Les Russes, au contraire, firent preuve d'une grande faiblesse dans les travaux d'un siége régulier. Quant aux Turcs, soldats et officiers, ils furent merveilleux de dévouement, de courage et de persévérance. L'armée du maréchal Paskiewitch se brisa devant cette héroïque défense. Le 20 juin, le siége fut levé et l'armée Russe repassa le Danube.

L'insuccès de ce siége mémorable où, pendant plus d'un mois, les Russes s'étaient épuisés en efforts impuissants, expli-

que suffisamment leur retraite. Sans la prise de Silistrie le maréchal Paskiewitch ne pouvait rien tenter en Bulgarie ou sur la ligne des Balkans. Mais deux autres faits importants déterminèrent aussi ce mouvement rétrograde.

Au moment où l'on apprit l'investissement de Silistrie, l'armée alliée quitta Gallipoli et se porta, en forces respectables, à Varna, d'où un détachement nombreux reçut ordre d'occuper une partie de la Dobrutscha. Cette opération avait pour but d'empêcher les Russes de franchir le Danube près de son embouchure, à Ismaïl, Réni, etc., et d'autre part de fermer du côté de la mer l'accès du territoire Ottoman. Maîtresses désormais de l'Euxin, les flottes alliées pouvaient rendre impossible le ravitaillement de l'armée Russe par voie maritime, et mettaient la Turquie à l'abri d'un coup de main en Bulgarie. D'un autre côté, il était facile par Varna de diriger sur Silistrie tous les secours qui pourraient dégager la place.

Le maréchal Paskiewitch comprit le péril que cette situation faisait courir à l'armée assiégeante; il ne crut pas pouvoir l'affronter.

D'ailleurs, le 14 juin, l'Autriche, ainsi qu'on l'a vu plus haut, avait pris, vis-à-vis de la Sublime Porte, l'engagement de faire évacuer les Principautés par l'armée Russe et d'employer à ce but, s'il le fallait, toutes les forces nécessaires. Déjà le général Autrichien Coronini faisait ses dispositions pour faire entrer dans les Provinces Danubiennes un corps d'occupation.

Tous ces événements réunis hâtèrent la retraite du maréchal Paskiewitch. Il se replia sur la rive gauche du Danube avec la douleur d'un échec qui détruisit en grande partie dans l'opinion de l'Europe le prestige des armes Russes.

Cette retraite prit d'ailleurs bientôt de plus grandes proportions, et l'évacuation des provinces Moldo-Valaques, par les troupes du Czar, commença dès ce moment. Nous avons dit de quels prétextes la diplomatie Moscovite colora ce mouve- Évacuation de la Moldo-Valachie.

ment rétrograde, en le présentant comme une concession faite aux vœux et aux inquiétudes de l'Allemagne.

Mouvements en Grèce et occupation du Pirée.

Le traité du 14 juin, en mettant au besoin les armées Autrichiennes comme une barrière entre la Russie et l'Empire Ottoman et en les constituant dans les Principautés gardiennes de l'intégrité de cet Empire, avait l'avantage de rendre toute leur liberté d'action aux forces alliées et aux troupes Turques elles-mêmes. Dans ces nouvelles conditions, on pouvait déplacer le terrain de la lutte et la porter partout où des coups plus sensibles et plus efficaces pourraient être portés à l'ennemi commun.

Mais il importait, pour mener à fin cette grande entreprise, de ne pas laisser des questions et des embarras secondaires compliquer ou entraver les efforts des Puissances occidentales. Un de ces embarras se produisit en Grèce.

Le Gouvernement Grec, se méprenant sur ses véritables intérêts, crut que la guerre déclarée entre la Porte et la Russie pourrait servir à la réalisation des rêves longtemps entretenus par l'entourage du Roi Othon. La Cour d'Athènes, plus encore peut-être sous l'influence des projets ambitieux de la Reine que de son Souverain, avait vaguement entrevu la restauration d'un Empire Byzantin sous le sceptre Hellénique. La Russie avait favorisé cette espérance insensée dès que la fameuse ambassade du Prince Menschikoff fut résolue. Il est bien évident que le Czar n'avait aucune intention sérieuse de donner au Royaume de Grèce une importance quelconque, et encore moins une part dans l'hypothèse du démembrement de la Turquie. Les propositions confidentielles faites par l'Empereur Nicolas à Sir Hamilton Seymour en sont un témoignage décisif. Si le nom de la Grèce fut prononcé dans ces mémorables conversations, ce fut pour affirmer que « jamais la Russie ne permettrait la reconstruction d'un Empire Byzantin ni aucune extension de la Grèce, qui en ferait un État puissant. » Seulement, comme l'ambition inconsidérée de la Cour d'Athènes

pouvait être utile aux projets de la Russie, une mission fut envoyée en Grèce dans le but d'engager le Gouvernement Grec, au nom de la religion commune, à prendre parti pour l'Église orthodoxe contre ce qu'on appelait l'oppression musulmane. Le Roi Othon et son entourage se laissèrent prendre à l'appât trompeur qui leur était offert; ils crurent que le trône Hellénique était appelé à succéder à l'Empire mahométan dont la Russie allait renverser le dernier Souverain ; ils ne virent pas que leur intervention était une diversion favorable à la cause du Czar, et à elle seule. En conséquence, on les vit encourager des soulèvements contre les Turcs sur les frontières de l'Épire, et bientôt, par une pente naturelle sur laquelle le Roi et ses conseillers ne purent plus enrayer leur pays, le brigandage s'organisa sur tous les points de la Grèce et la piraterie dans les mers qui la baignent.

Il est notoire aujourd'hui que le Cabinet de Saint-Pétersbourg subventionnait l'insurrection. Une dépêche de M. le Comte de Nesselrode, en date du 2 mars 1854, indiquait formellement que l'appui du Czar était assuré aux soulèvements des chrétiens contre les musulmans.

Le Gouvernement Ottoman déploya une grande énergie contre les insurgés. Fuad-Effendi fut envoyé sur les lieux avec des forces suffisantes pour réprimer la rébellion et des pouvoirs assez étendus pour pacifier les provinces limitrophes de la Grèce. Les Puissances occidentales, de leur côté, définitivement engagées dans la lutte, ne pouvaient permettre à un pays placé depuis sa fondation sous leur protectorat et sous leur garantie, de s'armer en faveur des ennemis qu'elles allaient combattre, et d'organiser l'insurrection sur terre et la piraterie sur mer.

La Sublime Porte rompit ses relations avec la Cour d'Athènes. Le 25 mai 1854, un corps expéditionnaire, composé de troupes Anglaises et Françaises, débarqua au Pirée, pendant qu'une division navale occupait l'Archipel Hellénique, poursui-

vait impitoyablement les écumeurs de mer et empêchait toute communication entre les insurgés de l'Épire et la métropole.

État des choses.

On voit que la politique des Puissances alliées marchait vers son but avec un admirable ensemble et une constante énergie. A la date où nous sommes arrivés, c'est-à-dire à la fin du mois de juin 1854, les armées Russes étaient en plein mouvement de retraite dans les Principautés; le territoire Ottoman pouvait être considéré comme à l'abri de nouvelles attaques par suite de l'engagement que l'Autriche avait pris de le défendre. La Cour de Vienne avait fait un pas considérable dans le sens de la politique occidentale. Elle s'était alliée avec la principale des Puissances belligérantes dans une pensée contraire à la Russie. Quoique indirect, le concours qu'elle donnait aux armées alliées n'en était pas moins très-réel et très-efficace. Enfin, la politique Russe, atteinte par la force des armes sur les bords du Danube, atteinte par le rapprochement de plus en plus marqué des grands États Européens, l'était également en Grèce, où elle avait tenté une diversion malheureuse en faveur de ses armes.

Mais il ne suffisait pas, pour défendre et garantir en Turquie la cause du droit Européen, d'avoir rejeté l'invasion Russe hors du territoire Ottoman. Il fallait obtenir de la Russie les garanties indispensables pour assurer l'avenir et prévenir le retour des complications qui agitaient l'Europe. La question d'Orient avait éclaté avec tous ses dangers et dans ses véritables proportions; il importait qu'elle fût enfin résolue.

Les Puissances occidentales se préparèrent, dans ce but, à de gigantesques opérations militaires; mais elles ne négligèrent cependant aucun des moyens pacifiques que la diplomatie pouvait offrir.

Négociations diplomatiques avec les Puissances Allemandes.

La conviction profonde de la Cour de Paris était que, si l'on pouvait amener l'Allemagne à se prononcer contre la Russie et à s'unir, sinon de fait du moins de principe, à l'Occident, l'Empereur Nicolas, reculant devant l'imminence et les dan-

gers d'une coalition Européenne, subirait les conditions qu'imposerait l'intérêt général. Malheureusement l'attitude indécise de la Prusse, pour ne rien dire de plus, laissait la Confédération Germanique divisée et hésitante entre l'Autriche, qui l'engageait à l'énergie, et le Cabinet de Berlin, qui l'engageait à l'abstention sinon à la neutralité déclarée.

Cependant, au commencement de 1854, un projet de traité entre les Puissances occidentales et Allemandes avait été étudié. Ce projet se distinguait par une modération excessive dans les conditions qu'il s'agirait en définitive d'imposer à la Russie, à laquelle il laissait même prévoir le maintien de ses anciens traités avec la Porte, lors du rétablissement de la paix. Mais il n'en constituait pas moins un lien commun, une alliance positive contre la Russie entre les grandes Puissances. La Prusse ne voulut pas franchir ce Rubicon; tout ce qu'on put obtenir d'elle, ce fut, le 9 avril, la signature d'un protocole qui énonçait les stipulations générales qu'on aurait fait entrer dans le traité; le 23 mai, elle signa un second protocole dans lequel, à la suite de la communication réciproque du traité du 10 avril entre l'Angleterre et la France, et du traité du 20 avril entre la Prusse et l'Autriche, il fut constaté que le but des quatre Puissances était identique, bien que les moyens fussent différents.

Il fut dès lors visible que la Prusse s'enfermerait désormais dans une politique passive, et que ce dernier acte était la limite extrême du concours qu'on pouvait en attendre.

Il n'en était pas de même vis-à-vis de l'Autriche. On pouvait espérer que la Cour de Vienne, par une foule de motifs très-sérieux, s'engagerait davantage dans la politique de l'Occident. La France et l'Angleterre continuèrent leurs efforts pour déterminer l'Empereur François-Joseph à entrer dans leur alliance. Notes du 8 août.

Ces tentatives n'obtinrent d'abord qu'un demi-succès. On a vu que, le 14 juin, l'Autriche conclut avec la Turquie

une convention dont nous avons apprécié le caractère et l'importance. Le 8 août suivant, elle fit un nouveau pas en avant.

A cette date, des notes furent échangées entre les Cours de Vienne, de Paris et de Londres. On y précisa les conditions sur lesquelles la paix pourrait être rétablie, et les garanties qu'il fallait exiger de la Russie.

Voici le texte de ce document diplomatique, qui est devenu le point de départ et la base de toutes les négociations ultérieures.

« Les rapports de la Sublime Porte avec la Cour Impériale de Russie ne pourront être rétablis sur des bases solides et durables, 1° si le protectorat exercé jusqu'à présent par la Cour Impériale de Russie sur les Principautés de Moldavie, de Valachie et de Servie ne cesse pas à l'avenir, et si les priviléges accordés par les Sultans à ces provinces dépendantes de leur Empire ne sont pas placés sous la garantie collective des Puissances, en vertu d'un arrangement à conclure avec la Sublime Porte, et dont les dispositions régleront en même temps toutes les questions de détail;

» 2° Si la navigation du Danube à ses embouchures n'est point délivrée de toute entrave et soumise à l'application des principes consacrés par les actes du Congrès de Vienne ;

» 3° Si le traité du 13 juillet 1841 n'est pas revisé de concert par toutes les Hautes Parties contractantes, dans un intérêt d'équilibre Européen;

» 4° Si la Russie ne cesse de revendiquer le droit d'exercer un protectorat officiel sur les sujets de la Sublime Porte, à quelque rit qu'ils appartiennent, et si la France, l'Autriche, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie ne se prêtent pas leur mutuel concours pour obtenir de l'initiative du Gouvernement Ottoman la consécration et l'observance des priviléges religieux des diverses communautés chrétiennes, et mettre à profit, dans l'intérêt commun de leurs coreligionnaires, les

généreuses intentions manifestées par Sa Majesté le Sultan, sans qu'il en résulte aucune atteinte pour sa dignité et l'indépendance de sa Couronne. »

Outre ces quatre points fondamentaux, qui ont pris dans la suite des négociations le nom des *Quatre garanties*, les trois Puissances se réservaient de mettre au rétablissement de la paix les conditions particulières qu'elles jugeraient utiles et qui devaient résulter de la marche des événements ou de la position et des intérêts spéciaux de chacune des Puissances.

L'importance des notes du 8 août n'a pas besoin d'être mise en relief. L'Autriche se liait définitivement à la politique occidentale ; le but de la guerre comme les conditions de la paix étaient désormais clairement définis. On pouvait même espérer que si la Russie refusait de souscrire aux quatre garanties, le Cabinet de Vienne se déciderait à recourir aux armes pour l'y contraindre.

Les Notes du 8 août sont soumises à la Russie et à l'Allemagne.

Les notes du 8 août furent en effet transmises à Saint-Pétersbourg et recommandées chaudement par l'Autriche à l'acceptation de l'Empereur Nicolas. Mais, comme on devait le prévoir, le Gouvernement Russe répondit avec fierté qu'on ne pourrait lui imposer de pareilles conditions qu'après une guerre désastreuse ; que la Russie n'était ni vaincue ni épuisée, et qu'il refusait péremptoirement d'entrer en négociation sur ces bases.

On espérait à Paris et à Londres que le refus du Czar serait considéré par l'Autriche comme un *casus belli*. Il n'en fut rien. Le Cabinet Autrichien laissa seulement entrevoir qu'il se lierait bientôt d'une manière encore plus significative aux Puissances occidentales ; mais l'Autriche exposait qu'elle ne pouvait marcher que lentement dans la voie où elle était engagée, non-seulement parce qu'une rupture formelle avec la Russie, en lui enlevant les avantages et la possibilité d'une négociation directe, transporterait immédiatement le terrain de la guerre en Europe sur les frontières Autrichiennes, mais en-

core parce qu'elle avait à ménager l'Allemagne, dont les hésitations devaient être traitées avec réserve et douceur.

Au fond, l'Autriche n'avait aucun désir de participer à la guerre ; elle espérait amener peu à peu une transaction sur le terrain diplomatique, et, quoique très-fermement résolue à soutenir les quatre garanties et à les faire triompher, elle voulait assurer le succès par la diplomatie, laissant aux Puissances occidentales la charge de l'assurer par leurs armes.

Elle se borna donc à agir auprès de la Confédération Germanique pour l'engager de plus en plus dans la voie où la Cour de Vienne était définitivement entrée, espérant que, si l'Allemagne tout entière se prononçait dans ce sens, l'attitude unanime de l'Europe, condamnant la Russie et proclamant les conditions de la paix, produirait à Saint-Pétersbourg une impression salutaire et décisive.

Les notes du 8 août furent donc communiquées aux États Allemands et soumises à la Diète de Francfort; la Prusse fut également invitée à y adhérer.

Parmi les quatre garanties, deux surtout, la libre navigation du Danube et l'organisation des Principautés Danubiennes, étaient plus Allemandes encore qu'Européennes. La Confédération reconnut que les conditions des notes de Vienne étaient propres à rétablir la paix sur des bases solides et durables, mais elle ne s'appropria que celles qui l'intéressaient directement. Ce ne fut ainsi qu'une demi-adhésion. La Prusse, de son côté, ne voulut pas s'engager au delà de l'intérêt Allemand. La Russie, voyant que l'Allemagne n'était pas encore décidée à soutenir, même moralement, toutes les exigences de la politique occidentale, et pouvant, dès lors, se flatter qu'on ne parviendrait à resserrer contre elle le faisceau d'une ligue Européenne, s'enferma plus que jamais dans sa résistance, et plus que jamais aussi il fut visible que l'épée seule pouvait trancher le nœud gordien.

Les Puissances alliées n'avaient d'ailleurs pas attendu le résultat des démarches faites par l'Autriche auprès de ses confédérés, pour porter des coups énergiques à l'ennemi commun. Opérations militaires des Puissances alliées.

A peine la guerre avait-elle été déclarée entre elles et la Russie, qu'elles s'étaient mises en mesure d'agir contre la puissance du Czar dans la mer Noire, dans la Baltique, dans la mer Blanche et jusque dans l'océan Pacifique.

Une flotte Anglaise était entrée dans la Baltique sous les ordres de l'amiral Napier dès le mois de mars 1854. Elle fut rejointe au mois de mai par une division navale française; enfin, le 14 juillet, un corps expéditionnaire français s'embarquait pour la Baltique, commandé par le général Baraguay-d'Hilliers, emportant avec lui le souvenir des belles paroles que l'Empereur Napoléon III lui avait adressées à Boulogne, la veille même de son départ. Prise de Bomarsund.

Les opérations militaires auxquelles ce corps était destiné commencèrent bientôt. Elles furent dirigées contre les îles d'Aland et la forteresse de Bomarsund.

Le 8 août, le jour même où étaient signées les notes de Vienne, le débarquement des troupes Françaises s'effectua dans la baie de Lumpas. Le 9 août, les travaux du siége furent entrepris contre la forteresse, sous les ordres du général Niel. Le 13, la tour du sud tomba au pouvoir des Français; le 15, la tour du nord se rendit aux Anglais. Le 16, notre drapeau victorieux flottait sur Bomarsund.

Des efforts inouïs furent tentés pour affaiblir dans l'opinion publique l'importance de ce fait d'armes. Mais lorsqu'on considère le soin avec lequel la Russie avait fondé dans les îles d'Aland de grands établissements militaires, de manière à dominer la Baltique et à menacer tôt ou tard les États Scandinaves, comme elle menaçait Constantinople dans la mer Noire par ses arsenaux de la Crimée, on reconnaît que le point d'attaque avait été admirablement choisi. Si cette première vic-

toire ne frappait pas profondément la Russie dans sa puissance matérielle, elle la frappait mortellement dans sa politique séculaire du côté du Nord.

On se contenta momentanément de ce résultat dans la Baltique. Il y aurait eu folie à attaquer dès lors Cronstadt. Les fortifications de Bomarsund furent détruites et la flotte Anglo-Française quitta elle-même la Baltique peu de temps après, lorsque les glaces en rendirent la navigation impraticable.

Opérations dans la mer Noire.

Nous avons dit qu'à la suite de la déplorable affaire de Sinope, les escadres de l'Angleterre et de la France étaient entrées dans la mer Noire. C'est là que se préparaient et que devaient s'accomplir les opérations les plus formidables. La flotte Russe n'osa pas se mesurer contre les forces alliées; vainement nos vaisseaux allèrent-ils la défier en quelque sorte jusque sous les canons de Sébastopol, elle resta enfermée dans le port de cette ville, d'où elle ne devait plus sortir.

L'expédition de Crimée est résolue.

Aussitôt que l'armée Russe eut levé le siége de Silistrie et que l'armée du maréchal Paskiewitch évacua les Principautés, les Puissances occidentales, rassurées désormais sur ce point dont la garde était confiée à l'armée Autrichienne, résolurent de porter la guerre en Crimée. Sébastopol était, depuis Catherine, un canon braqué sur Constantinople et toujours prêt à faire explosion. Si l'on parvenait à détruire Sébastopol et ses immenses arsenaux, non-seulement on mettait la Turquie à l'abri de toute attaque par mer, mais encore, comme à Bomarsund, on frappait la Russie au cœur même de sa politique traditionnelle. L'entreprise était hardie; le succès était douteux, et, dans tous les cas, on savait qu'il devait être acheté chèrement. Mais le résultat devait être si grand et si décisif, que la France et l'Angleterre ne reculèrent devant aucune difficulté pour l'obtenir.

Une armée de 50,000 Français et de 25,000 Anglais avait été envoyée en Turquie dès les premiers jours de mai. Le maréchal Saint-Arnaud fut mis à la tête des premiers. Les géné-

raux Canrobert, Bosquet, Forey et le Prince Napoléon commandaient chacune des quatre divisions Françaises. Les Anglais étaient sous les ordres de Lord Raglan. En même temps, les troupes établies à Varna recevaient l'ordre de se tenir prêtes au premier signal.

Bombardement d'Odessa et destruction des forteresses Russes du Caucase.

Pendant que ces préparatifs considérables s'accomplissaient, l'escadre alliée agissait dans l'Euxin. Le 6 avril, le *Fury* s'étant rendu à Odessa pour y prendre le consul et les résidents Anglais, son pavillon parlementaire avait été accueilli à coups de canon. Le 20 avril, une division navale vint demander réparation de cette violation du droit des gens, et, sur le refus fait à sa sommation, elle ouvrit le feu contre les ouvrages militaires d'Odessa, respectant soigneusement les bâtiments civils et les propriétés privées. Le port impérial et les navires qu'il renfermait furent détruits ; une poudrière sauta, après quoi les vaisseaux engagés rallièrent l'escadre.

D'Odessa la flotte alliée se dirigea vers Sébastopol, où elle espérait que les Russes accepteraient le combat ; mais nous avons dit que l'escadre maritime dont la Russie se montrait si orgueilleuse ne devait plus reparaître dans la mer Noire. Une division à vapeur, sous les ordres du contre-amiral Lyons, reçut alors la mission d'aller détruire les établissements Russes sur les côtes de la Crimée et des provinces Caucasiennes ; mais l'ennemi accomplit de ses mains cette œuvre de destruction ; Anapa, Redout-Kalé, Usurghet, Soukoum-Kalé furent successivement réduits en cendres par leurs propres défenseurs.

Expédition de Crimée.

Ainsi la Russie se mettait partout sur la défensive ; il était évident qu'on ne pourrait la contraindre à la paix qu'en prenant contre elle une offensive vigoureuse. L'expédition de Crimée fut résolue dans un conseil de guerre tenu à Varna, le 21 juillet, entre les généraux Français, Anglais et Ottomans. Les préparatifs de cette difficile entreprise furent longs et laborieux ; divers accidents les retardèrent. L'embarquement des troupes et de l'énorme matériel qu'il fallait emporter ne fut terminé

que le 14 septembre. Le 3 septembre, l'escadre de transport, avec son immense convoi de navires de commerce, arriva devant la baie d'Eupatoria, au point choisi pour le débarquement.

Débarquement de l'armée alliée à Eupatoria.

Le 14 septembre, ce débarquement s'opéra sans obstacle. L'armée Russe, sous le commandement du prince Menschikoff, était cependant établie à une petite distance, derrière les rives de l'Alma et sur les hauteurs escarpées qui dominent cette rivière. Le général ennemi espérait-il détruire facilement sur terre l'armée alliée? Toujours est-il qu'il ne fit rien pour empêcher le débarquement des troupes Anglo-Françaises. Cette opération périlleuse s'accomplit avec un bonheur et un ordre inespérés. A la nuit, trois divisions Françaises, l'armée Anglaise, une forte artillerie et le génie étaient solidement établis sur le rivage ; le lendemain au matin, toute l'armée se trouvait sur le territoire Russe.

Bataille de l'Alma.

Le 20 septembre eut lieu la première bataille ; elle porte dans l'histoire le nom de l'Alma. Nous ne dirons pas les prodiges de valeur accomplis par nos troupes dans cette mémorable journée. Les Russes ne s'attendaient pas à cet élan, à cette *furia* qui distingue le soldat Français, et surtout le soldat d'Algérie. Les positions Russes ne furent pas enlevées stratégiquement; elles furent escaladées par ces héroïques fantassins qu'on nomme les zouaves et qui, dédaigneux des théories de la guerre, s'accrochaient aux anfractuosités des rochers, aux branches pendantes des buissons ou des arbres, et tombaient, avalanche vivante, sur les batteries ennemies avant même qu'on pût se douter de leur approche. Devant ces impétueuses charges d'infanterie, les combinaisons savantes des tacticiens Russes étaient impuissantes et vaines. La victoire fut bientôt décidée. Avant le soir, l'armée du prince Menschikoff abandonnait en déroute le plateau si formidable de l'Alma.

Si le maréchal Saint-Arnaud avait eu de la cavalerie et avait pu poursuivre l'armée ennemie après la victoire de l'Alma, peut-être le succès de cette grande expédition eût-il été obtenu

en une seule bataille; peut-être aussi aurait-on pu marcher rapidement sur Sébastopol, couper les communications entre cette place et les forces déroutées du prince Menschikoff, et attaquer la forteresse du côté par lequel elle recevait des approvisionnements et des renforts. Mais diverses causes, parmi lesquelles il faut bien signaler les vices d'organisation de l'armée Anglaise, retardèrent ce mouvement offensif; ces inévitables lenteurs contraignirent même à changer le plan de campagne.

Occupation de Balaklava.

Le 23 septembre, les alliés passèrent la Katcha et arrivèrent sur le Belbeck; mais là, au lieu de se diriger en droite ligne sur Sébastopol, ils firent un détour qui les conduisit à Balaklava, un petit port situé au sud de la place, où les escadres avaient un mouillage excellent, et qui devint le centre des opérations ultérieures. Cette petite ville tomba rapidement au pouvoir de l'armée Anglo-Française, qui, dès le 28 septembre, y était solidement établie.

Mort du maréchal Saint-Arnaud.

Le jour où Balaklava fut occupé, le maréchal Saint-Arnaud, vaincu par la maladie, fut obligé de s'embarquer pour la France, laissant le commandement au général Canrobert. Mais il ne devait plus revoir les rivages de la patrie dont il venait d'illustrer le drapeau par la victoire de l'Alma, et à la gloire de laquelle il avait consacré ses derniers efforts et ses forces épuisées par de longues fatigues. Il mourut en mer, à bord du *Berthollet*, qui le ramenait en France, enseveli dans son triomphe.

Siége de Sébastopol.

L'armée Anglo-Française se trouvait sous les murs de Sébastopol; elle allait commencer ce siége mémorable, le plus long, le plus laborieux, le plus admirable que l'histoire ait enregistré dans ses fastes. Il nous est impossible de suivre dans toutes ses phases le progrès des travaux surhumains que nos valeureux soldats ont eus à accomplir, de dire tous les obstacles qu'ils ont dû vaincre. Bornons-nous à quelques faits dominants, qui devaient d'ailleurs exercer une influence sérieuse sur les dé-

veloppements simultanés de la politique des Puissances Européennes.

Sébastopol avait été puissamment fortifiée ; il fut manifeste pour les généraux alliés que cette ville formidable était à l'abri d'un coup de main. Il fallut procéder dans les conditions patientes et difficiles d'un siége régulier. Le 10 octobre, la tranchée fut ouverte ; le 17, le bombardement eut lieu par terre et par mer. Divers accidents le rendirent infructueux, et d'un autre côté, les escadres ne purent pas, ainsi qu'on avait résolu de le tenter, forcer les passes du port de Sébastopol. Les amiraux Russes avaient en effet coulé bas leurs propres vaisseaux à l'entrée du port, qui devenait ainsi complétement inaccessible. Le siége dut continuer avec ses inévitables lenteurs.

Bataille de Balaklava.

De violentes sorties opérées par les Russes avec une vigueur et un courage inouïs et toujours repoussées avec bonheur, entravaient à chaque instant le progrès des travaux, tandis que d'énergiques diversions faites sur les flancs de l'armée assiégeante, obligeaient nos soldats à tenir tête à l'ennemi de tous les côtés à la fois.

Le 25 octobre, le général Russe Liprandi, à la tête d'un corps de troupes considérable, se jeta sur Balaklava, où se trouvaient nos magasins, et dont les hauteurs n'étaient défendues que par quelques redoutes turques. Cette entreprise hardie vint se briser contre la magnifique résistance des *highlanders ;* les attaquants ne purent surtout résister à une charge fougueuse dans laquelle les chasseurs d'Afrique eurent le bonheur de dégager une brigade de cavalerie Anglaise lancée par une folie héroïque au milieu même de l'ennemi. Le lendemain, le combat recommença, mais l'issue n'en fut pas longtemps douteuse, les Russes furent mis en déroute complète.

Mais nos intrépides adversaires ne se laissaient pas décourager. Chaque nuit, ils réparaient les dégâts causés par nos batteries, ils élevaient de gigantesques ouvrages, ils apportaient à la défense de Sébastopol une énergie, une habileté, une puis-

sance de moyens qui font le plus grand honneur au génie Russe, et qui nous ont coûté une année entière de douloureux efforts.

Bataille d'Inkerman.

Le 5 novembre, ils renouvelèrent contre le flanc droit de l'armée alliée l'attaque infructueuse du 26 octobre. Dès le matin, et à la faveur d'un épais brouillard, 60,000 Russes, excités par la présence des Grands-Ducs Nicolas et Michel, se précipitent, par la vallée d'Inkerman, sur les positions Anglaises. 6,000 hommes à peine défendaient ces positions; cependant ils parviennent à arrêter l'ennemi et, pendant deux heures d'une lutte acharnée, ils donnent le temps à la division Française du général Bosquet d'arriver sur le champ de bataille. Le combat devint alors une affreuse mêlée, un épouvantable carnage. Les zouaves, les tirailleurs algériens, les chasseurs à pied, le 6e de ligne et le 7e léger, se jettent, comme un torrent, sur les bataillons russes, les chargeant à la baïonnette, les renversant, les foulant aux pieds, marchant sur des monceaux de cadavres entassés dans l'étroite vallée d'Inkerman. L'ennemi ne put tenir contre cette impétuosité qui défiait tous les calculs de la stratégie ; il repassa la Tchernaïa en désordre.

L'attaque d'Inkerman se combinait avec une audacieuse sortie des assiégés; là encore le succès resta à nos armes. L'ennemi fut ramené dans les murs la baïonnette aux reins, avec tant d'élan que nos soldats pénétrèrent avec les fuyards jusque sous les portes de la ville. Par malheur, le brave général de Lourmel qui les commandait fut mortellement blessé aux portes mêmes de Sébastopol; il fallut rentrer dans les tranchées.

La triple victoire de l'Alma, de Balaklava et d'Inkerman démontra que les Russes étaient impuissants à nous vaincre en bataille rangée; cette preuve de la supériorité de nos armes donna à l'armée alliée une grande confiance dans sa valeur, une inébranlable constance dans les épreuves qu'elle eut à subir ; mais surtout elle produisit une profonde sensation en Europe, parce qu'on acquit dès lors la conviction que le triom-

phe définitif des Puissances occidentales n'était plus qu'une question de temps.

Approches de l'hiver.

Cependant l'hiver arrivait et devait nécessairement ralentir et peut-être suspendre les travaux du siége, l'hiver sur lequel les Russes semblaient compter désormais comme sur leur plus utile auxiliaire, et qui reportait involontairement la pensée vers les désastres de 1812. Mais la merveilleuse organisation de notre armée devait déjouer ces prévisions sinistres. D'ailleurs, nous possédions en toute liberté la mer, par où le ravitaillement des camps alliés était facile, et où la puissance de la vapeur, inconnue aux premières années de ce siècle, défiait les vents et les flots contraires. Les progrès du génie moderne se manifestaient avec éclat dans l'établissement de nos troupes en Crimée. Des villes s'étaient élevées comme par enchantement autour de nos camps. Kamiesch, Balaklava, pleines de marchands Européens, ressemblaient à des cités occidentales. Un chemin de fer avait été construit entre ces ports et les positions assiégeantes de façon à créer entre eux des communications faciles et sûres. L'hiver pouvait être rude, il nous trouvait préparés contre ses atteintes. Les approvisionnements étaient abondants, de chauds vêtements étaient destinés aux soldats. Toutefois, on ne put éviter complétement les fatales influences d'un climat auquel les troupes alliées n'étaient pas habituées; il y eut de grandes souffrances, de grands malheurs à déplorer. Les Anglais, moins façonnés que nous à la vie des camps, furent les plus cruellement éprouvés; mais la constance du soldat devait triompher de l'inclémence des saisons comme de la résistance des ennemis.

Opérations dans la mer Blanche et dans l'océan Pacifique.

Les opérations militaires contre la Russie s'étaient étendues en même temps dans la mer Blanche et dans l'océan Pacifique. Partout le pavillon Moscovite s'enfuit et disparut devant nos escadres. Dans la mer Blanche, un blocus rigoureux anéantit le commerce ennemi; le monastère de Sarlovitzki et la ville de

Kola, capitale de la Laponie Russe, furent détruits par une escadrille Anglaise.

Dans l'océan Pacifique, une division navale, sous les ordres du contre-amiral Febvrier-Despointes et du commodore Price, se dirigea vers la Kamschatka et attaqua le 28 août la ville de Pétropaulowski, devant laquelle elle captura deux frégates Russes. L'attaque ne réussit d'abord qu'à demi, mais peu de mois après Pétropaulowski, définitivement vaincue, devait tomber au pouvoir des alliés.

Reprise des négociations.

Telle était la situation militaire lorsque l'approche de l'hiver, en rendant les hostilités moins actives, vint donner une nouvelle impulsion aux efforts de la diplomatie et remettre en discussion les combinaisons pacifiques des négociateurs.

Nous avons dit quelle avait été l'attitude des Puissances intéressées après l'échange des notes du 8 août entre l'Autriche, la France et l'Angleterre. On se souvient que la Prusse et l'Allemagne, tout en reconnaissant que les conditions contenues en ces notes étaient propres à asseoir la paix sur des bases solides, n'avaient consenti à s'approprier que les deux premières, qui concernaient plus particulièrement les intérêts Germaniques. On se rappelle aussi que l'Autriche avait laissé entrevoir aux Cabinets de Paris et de Londres la possibilité d'une alliance plus étroite. C'est dans cette situation que les événements émouvants du siége de Sébastopol trouvèrent les grands États de l'Europe.

Acte additionnel du 25 novembre.

La politique de l'Autriche avait surtout pour but, ainsi que nous l'avons exposé, de ne s'engager qu'à la condition de se sentir assurée du concours de l'Allemagne et de faire entrer la Prusse dans sa sphère d'action. Le 25 novembre, peu de jours après cette bataille d'Inkerman qui prouvait si évidemment à l'Europe la force des armes occidentales, le Cabinet de Berlin signa un acte additionnel au traité du 20 avril, par lequel la Prusse s'engageait à défendre l'Autriche dans le cas où cette Puissance serait attaquée par la Russie.

Cette hypothèse était, il est vrai, improbable. Il était évident que la Russie éviterait avec soin toutes les occasions qui pourraient amener un conflit entre elle et l'Autriche. Mais, quelque peu important qu'il fût dans l'ordre des faits, l'acte du 25 novembre l'était à coup sûr dans l'ordre diplomatique ; il liait davantage le Cabinet de Berlin à la politique Autrichienne, et il permettait à la Cour de Vienne de s'engager de plus en plus dans le sens de la politique occidentale sans craindre de voir la Prusse se déclarer contre elle. L'acte du 25 novembre était tout au moins un engagement de neutralité de la part de la seconde grande Puissance Germanique, et c'était même, dans un cas donné, un engagement de concours.

Traité du 2 décembre entre l'Autriche, la France et l'Angleterre.

L'Autriche s'empressa de mettre à profit cette nouvelle situation pour reprendre le projet de traité à trois, avec l'Angleterre et la France, dont nous avons parlé précédemment. Elle soumit dans ce but aux Cours de Paris et de Londres un projet qui n'obtint pas leur adhésion, mais auquel le Cabinet des Tuileries en substitua un autre qui fut enfin accepté par toutes les parties.

C'est le 2 décembre, date commémorative de l'avénement au trône de l'Empereur Napoléon III et de l'Empereur François-Joseph, que fut signé le pacte d'alliance entre les trois États.

Le préambule de cet acte considérable constatait que rien n'était plus propre à rétablir la paix générale sur des bases solides que « l'union complète des efforts des Puissances signataires jusqu'à l'entière réalisation du but commun. »

Ce but commun était défini par l'article 1er, qui, rappelant les déclarations contenues dans les notes du 8 août et réservant aux Parties contractantes le droit de proposer, selon les circonstances, les conditions qu'elles jugeraient nécessaires dans un intérêt Européen, les obligeait à n'entrer dans aucun arrangement avec la Cour de Russie avant d'en avoir délibéré en commun.

Par l'article 2, l'Autriche s'engageait à défendre les Principautés Danubiennes contre toute agression de la part des Russes, sous la condition toutefois de ne pouvoir gêner le libre mouvement des troupes Anglo-Françaises ou Ottomanes, sur ces mêmes territoires, contre les forces militaires ou le territoire de la Russie.

L'article 3 prévoyait le cas où les hostilités éclateraient entre l'Autriche et la Russie, et, dans ce cas, les Puissances contractantes stipulaient une alliance offensive et défensive, s'engageant en outre, par l'article 4, à n'accueillir aucune proposition ni ouverture tendant à la cessation des hostilités, sans s'être entendues entre elles.

L'article 5 déclarait que, si le rétablissement de la paix sur les bases indiquées en l'article 1er n'était point assuré avant le 1er janvier 1855, les Parties contractantes délibéreraient sans retard sur les moyens efficaces pour obtenir l'objet de leur alliance.

Enfin l'article 6 stipulait que le traité serait porté collectivement à la connaissance de la Prusse, et que les Puissances recevraient avec empressement son adhésion du moment où elle engagerait sa coopération à l'accomplissement de l'œuvre commune.

Les conséquences matérielles de ce traité, surtout en ce qui concerne le concours armé de l'Autriche, ne devaient pas être immédiates; elles étaient même soumises à des conditions élastiques et assez vaguement définies. La délibération en commun prévue par l'article 5 pouvait aboutir à l'action, mais elle pouvait aussi n'aboutir qu'à l'inertie. L'alliance offensive et défensive stipulée par l'article 3 reposait sur une éventualité de déclaration de guerre entre la Russie et l'Autriche, presque entièrement invraisemblable. Mais, tel qu'il était, le traité du 2 décembre n'en faisait pas moins faire un pas considérable à la politique occidentale. L'Autriche devenait formellement l'alliée de la France et de l'Angleterre, et il était visible cette

fois que si tous les moyens pacifiques échouaient entre les mains de la diplomatie, les forces Autrichiennes s'uniraient aux troupes Anglo-Françaises sur le champ de bataille.

La Russie adhère aux quatre garanties.

La Russie fit de grands efforts pour empêcher la signature d'un acte dont elle comprenait la gravité. La veille de cette signature, le ministre de Russie à Vienne avait déclaré que son Gouvernement accueillait les quatre garanties comme base des négociations. Mais cette déclaration ne pouvait plus exercer aucune influence sur la résolution de l'Autriche; le traité d'alliance fut conclu malgré la démarche de la Russie, et peut-être même à cause de cette démarche, qui ouvrait des chances favorables aux négociations pacifiques.

Ce traité était en effet à peine signé, que le Cabinet de Vienne reçut de la part du Prince Gortchakoff, au nom de sa Cour, des ouvertures formelles tendant à négocier sur la base des quatre garanties. La Russie était effrayée de l'engagement pris par l'Autriche de transformer le traité du 2 décembre en alliance offensive si la paix n'était pas signée avant le 1er janvier 1855; elle voulait à tout prix éviter la coopération des armées Autrichiennes avec les armées occidentales.

Memento du 28 décembre.

Les Cabinets de Paris et de Londres, informés par celui de Vienne des propositions du Prince Gortchakoff, consentirent à les écouter, pourvu qu'il fût bien constaté que l'initiative venait de la Russie, et ce fut, en effet, sur la demande officielle du ministre Russe qu'eut lieu, le 28 décembre, une réunion à laquelle assistèrent les Plénipotentiaires de la France, de l'Angleterre et de l'Autriche avec le Prince Gortchakoff.

Les Puissances alliées s'étaient, au préalable, entendues sur la rédaction d'un *memento* qui devait être communiqué à ce dernier comme condition fondamentale des négociations ultérieures. Ce memento était la reproduction à peu près textuelle des notes du 8 août, dont il précisait néanmoins plus exactement quelques dispositions. Il demandait : 1° L'abolition du protectorat exclusif de la Russie sur les Principautés et l'éta-

blissement d'une garantie collective des grandes Puissances, l'abolition de tous les anciens traités relatifs à ces provinces et l'adoption d'arrangements à ce sujet, combinés de façon à donner plein et entier effet aux droits de la Puissance suzeraine, à ceux des Principautés et aux intérêts généraux de l'Europe; — 2° La libre navigation du Danube par la suppression de la juridiction territoriale de la Russie dans le delta du Danube ou par l'institution d'une autorité syndicale investie de tous les pouvoirs nécessaires pour détruire les obstacles qui pourraient exister aux bouches de ce fleuve; — 3° La révision du traité du 13 juillet 1841, dans le but de rattacher complétement l'existence de l'Empire Ottoman à l'équilibre Européen, et de mettre fin à la prépondérance Russe dans la mer Noire. Il était expliqué néanmoins que les arrangements à prendre à cet égard dépendaient trop directement des événements de la guerre pour qu'il fût possible d'en arrêter les bases, et que l'on devait se borner à en poser le principe. — 4° Enfin, la Russie devait renoncer à toute prétention de protectorat sur les sujets chrétiens du Sultan, ainsi qu'au renouvellement d'aucun des articles de ses anciens traités.

Le Prince Gortchakoff reçut le memento du 28 décembre *ad referendum* et demanda un délai de quinze jours pour obtenir les instructions et la réponse de sa Cour. Le 7 janvier, avant l'expiration de ce délai, il annonça aux Plénipotentiaires alliés que le Czar était disposé à prendre les quatre points pour base de la négociation, mais il donna de ces quatre garanties une interprétation telle qu'elle dût être unanimement repoussée.

Ainsi, sur la question des Principautés, le Prince Gortchakoff, au lieu de la suppression pure et simple du protectorat Russe, demandait la garantie collective des Puissances pour le maintien des priviléges dont jouissaient les Provinces Danubiennes. Il omettait la question relative à l'anéantissement de la prépondérance Russe dans l'Euxin, se bornant à repousser d'a-

vance toute combinaison qui serait incompatible avec la dignité de son Souverain. Il proposait enfin, sur le dernier point, de conférer à toutes les Puissances Européennes un véritable protectorat sur les sujets chrétiens du Sultan, ce qui eût été détruire l'indépendance de l'Empire Ottoman bien plus radicalement que ne l'avait tenté la mission du Prince Menschikoff.

La France et l'Angleterre ramenèrent énergiquement le débat à ses véritables limites. Il ne pouvait y avoir de négociation utile que dans les termes précis du memento ; la Russie devait y adhérer purement et simplement ; à défaut, il ne fallait pas songer à négocier. Le Prince Gortchakoff, poussé dans ses derniers retranchements, et après avoir pris de nouvelles instructions, accepta sans réserve le memento du 28 décembre. Divers incidents retardèrent néanmoins l'ouverture des négociations, laquelle n'eut lieu à Vienne que le 15 mars suivant.

Opinion des Puissances occidentales.

Les Puissances occidentales n'avaient qu'une médiocre confiance dans l'issue que ces négociations devaient avoir. Elles étaient convaincues que l'adhésion de la Russie cachait des arrière-pensées et qu'elle n'avait d'autre but que d'empêcher les conséquences du traité du 2 décembre. Les interprétations du Prince Gortchakoff, écho d'une circulaire adressée le 6 novembre par le Comte de Nesselrode aux agents de la Russie auprès des Cours Germaniques ; le soin avec lequel, après l'acceptation du memento, la presse Russe répandit le bruit que ces interprétations serviraient seules de base aux négociations pacifiques, ne laissaient pas de doute sur les intentions secrètes du Cabinet de Saint-Pétersbourg. Aussi la France et l'Angleterre continuèrent-elles, sans hésiter, leurs dispositions militaires et leur action offensive.

Alliance avec le Piémont.

Un précieux concours vint alors fortifier leur alliance. Le Piémont, qui, nous l'avons dit, avait accueilli avec une sympathie manifeste la communication du traité du 10 avril 1854, accéda formellement à ce traité. Le 26 janvier 1855, il s'engagea

à fournir un corps d'armée de 15,000 hommes pour coopérer à la guerre avec les alliés de la Turquie, et il conclut avec l'Angleterre une convention financière par laquelle une somme de 20 millions de francs devait lui être successivement avancée par le Gouvernement Britannique. L'effet produit par ce traité d'alliance fut considérable. Les États secondaires comprirent, par l'exemple de la Sardaigne, le rôle important qu'ils pouvaient jouer dans la grande question qui agitait l'Europe, et dès ce jour, commença parmi eux un mouvement d'opinion qui devait, à la fois, impressionner la Russie et servir la cause occidentale.

Mais un événement bien autrement considérable vint alors émouvoir l'Europe et ouvrir de nouvelles perspectives à l'œuvre de pacification.

Mort de l'Empereur Nicolas.

Épuisé par la lutte qu'il soutenait moralement depuis deux ans contre l'opinion unanime de l'Europe, intimement brisé par les échecs de sa diplomatie et de ses armées, convaincu qu'il avait perdu le prestige de son autorité, de son influence et de sa grandeur dans les Conseils des États modernes, l'Empereur Nicolas avait subi une dernière et profonde douleur en apprenant la défaite d'un de ses plus beaux corps d'armée, repoussé à Eupatoria et mis en déroute, le 17 février 1855, par 25,000 Turcs. — Le 28 février, le Czar fut atteint d'une violente inflammation de poitrine; le 2 mars il était mort.

Conséquences de cet événement.

Le retentissement de ce trépas soudain fut immense. L'auteur, le véritable auteur de la guerre disparaissait; la guerre allait-elle cesser avec lui? Ceux qui le crurent, et ils furent nombreux, ne se rendaient pas un compte exact de la situation.

L'Empereur Nicolas, dernière expression de cette race conquérante et ambitieuse dont Pierre le Grand fut le chef, avait été forcé, pour tenter l'accomplissement des desseins traditionnels de ses prédécesseurs, de s'appuyer sur le fanatisme religieux de ses sujets et de surexciter des passions qu'il était désormais impossible de modérer et de contenir tout à coup.

Il laissait à son successeur un trône entouré de périls à l'extérieur comme à l'intérieur, la Russie envahie par des armées étrangères, mais aussi un peuple entraîné par une foi fanatique contre les Français catholiques, les Anglais protestants et les Turcs sectateurs de Mahomet. Essayer de comprimer cet élan religieux était au-dessus des forces humaines; le Souverain qui aurait tenté cette œuvre irréalisable eût été brisé sans espoir. La lutte à l'intérieur contre le sentiment national était donc impossible. La lutte à l'extérieur était sans doute effrayante et peut-être aussi désespérée; mais la Russie a, par sa géographie, une merveilleuse situation défensive dans laquelle le temps et l'espace sont ses auxiliaires et, dans la défaite même, lui permettent de braver l'ennemi. Il n'y avait donc pas deux partis à prendre. Quel qu'il fût, l'héritier de Nicolas était forcé de suivre la politique paternelle, dès son avénement, sauf à la modifier peu à peu et à l'abandonner plus tard lorsque les dangers qui, au dedans, menaçaient sa couronne, se seraient atténués.

Avénement d'Alexandre II; ses premiers actes.

Le Czar Alexandre II, fils aîné de l'Empereur Nicolas, qui monta sur le trône à la mort de son père, était connu par une grande douceur de caractère; on vantait ses sentiments modérés; on vantait surtout l'heureuse influence qu'exerçait sur son esprit sa femme, la jeune Impératrice, qui avait souvent blâmé hautement la continuation de la guerre et conseillé une paix honorable. — Mais toutes ces favorables dispositions devaient céder devant la loi de la nécessité et la raison d'État. Le nouvel Empereur ne pouvait, par une immédiate soumission à la politique de l'Occident, infliger un sanglant affront à la mémoire de son père et fouler aux pieds les susceptibilités de l'orgueil national. Le territoire Russe envahi, les armées Russes deux fois vaincues, l'obligeaient à relever avant tout, s'il était possible, l'honneur de son drapeau et à se montrer l'organe dévoué du patriotisme de son peuple.

Le premier acte accompli par Alexandre II prouva qu'il

comprenait cette situation et ce devoir. Il adressa à la nation Russe, le jour même de son avénement au trône, un manifeste dans lequel il priait la Providence de faire que « par lui s'accomplissent les vues et les désirs de Pierre, Catherine, Alexandre et son père le Czar Nicolas. » C'était rattacher hardiment sa politique à la tradition de ses ancêtres et maintenir cette tradition en face de la Russie et en face de l'Europe entière.

Cependant l'Empereur Nicolas avait, avant sa mort, adhéré à l'ouverture de négociations pacifiques. Le nouveau Czar, pour affecter de donner au sentiment national des gages significatifs de son énergie, ne pouvait pas se montrer moins conciliant que ne l'avait été son père. Une circulaire du 10 mars, adressée par le Comte de Nesselrode à tous les agents diplomatiques de la Russie, annonça que le nouvel Empereur avait renouvelé et confirmé les pouvoirs dont avaient été munis les Plénipotentiaires Russes depuis le mois de décembre, et que la Russie apporterait dans la délibération un sincère esprit de concorde. M. de Nesselrode ajoutait néanmoins que « l'espérance de la conclusion de la paix resterait infructueuse, si les conditions de la transaction à conclure devaient dépasser la juste limite que la dignité de la Couronne traçait irrévocablement aux résolutions de son Souverain. »

Ouverture des Conférences de Vienne.

C'est dans ces circonstances que s'ouvrirent les Conférences de Vienne. Il était manifeste pour tout esprit sérieux que la paix définitive n'en sortirait point. Les Puissances délibérantes, malgré l'acceptation pure et simple du memento du 28 décembre, n'étaient évidemment pas d'accord sur la définition précise et la portée des quatre garanties. L'Empereur Alexandre, par les motifs que nous venons d'indiquer, avait intérêt à ne pas consentir trop vite, et sans de nouveaux combats, à une paix qui, sous quelque point de vue qu'on l'envisageât, devait porter un coup terrible à la puissance et à la politique de la Russie. Il était donc difficile d'espérer la ces-

sation immédiate de la guerre. —Néanmoins, les négociations furent ouvertes, et les Puissances alliées y apportèrent leur loyauté habituelle et le plus ferme désir d'aplanir les difficultés qui pourraient être soulevées.

La Prusse n'y est pas admise.

La France, l'Angleterre, l'Autriche, la Russie et la Turquie furent seules représentées aux Conférences de Vienne. La Prusse, qui, en sa qualité de grande Puissance, avait un si manifeste intérêt à ne pas rester étrangère à la discussion et au règlement d'une des plus graves questions modernes, la Prusse ne put cependant pas être admise aux délibérations. Pour y participer, il aurait fallu adhérer aux principes du memento dans le sens que leur donnaient les Puissances alliées, et d'un autre côté, comme le Cabinet de Berlin n'était pour aucun des États intéressés ni un allié ni un belligérant, il ne pouvait évidemment délibérer avec eux qu'à la condition de s'engager à prendre part à la guerre si les Conférences n'aboutissaient pas à la paix. La Prusse refusa de souscrire à cette double condition que maintinrent avec fermeté les Puissances occidentales, et le Congrès de Vienne s'ouvrit sans son intervention.

C'est, avons-nous dit, le 15 mars que fut tenue la première conférence. Les Plénipotentiaires étaient, pour l'Autriche, MM. de Buol et de Prokesch; pour la France, M. de Bourqueney; pour la Grande-Bretagne, Lord John Russell et le Comte de Westmoreland; pour la Russie, le Prince Gortchakoff et M. de Titoff; pour la Turquie, Aariff-Effendi.

La séance fut ouverte par un discours de M. de Buol, discours convenu à l'avance entre les Plénipotentiaires alliés, dans lequel, tout en exprimant l'espérance qu'un loyal esprit de conciliation ferait atteindre le but pour lequel se réunissait le Congrès, il était déclaré que « l'Autriche avait son opinion arrêtée au sujet des conditions indispensables sur lesquelles devait s'établir la paix, » et que ces conditions étaient celles indiquées dans la note remise au Prince Gortchakoff. M. de

Buol rappela ensuite le texte des quatre garanties acceptées par tout le monde comme point de départ des négociations.

Quelques paroles prononcées à la suite de ce discours par le Prince Gortchakoff purent faire prévoir l'insuccès de ces négociations. « Si, de quelque côté qu'elles vinssent, dit le Plénipotentiaire Russe, les conditions de paix que l'on voudrait imposer à la Russie étaient incompatibles avec son honneur, la Russie n'y consentirait jamais, quelque sérieuses que dussent être les conséquences de son refus. »

Ainsi, des deux parts, on inaugurait la délibération en affirmant qu'il y avait en quelque sorte parti pris de ne pas franchir des limites qui restaient manifestement éloignées les unes des autres. Les hommes d'État qui prenaient part à ces conférences étaient trop perspicaces pour ne pas comprendre dès lors qu'on ne parviendrait pas à s'entendre.

Acceptation des deux premiers points.

Les deux premiers points ne furent toutefois pas l'objet de discussions bien vives. — On se rappelle qu'ils étaient relatifs à l'organisation des Principautés et à la navigation du Danube.

La Russie se montra facile sur les conditions proposées, et sauf quelques modifications de détails, elle admit, sans contestation sérieuse, le règlement de ces garanties. Il lui importait en effet de donner à cet égard pleine satisfaction aux intérêts Allemands, seuls directement engagés dans la question. Par là, elle espérait, non-seulement maintenir l'Allemagne dans la neutralité, si on ne s'accordait pas sur les deux autres garanties, mais peut-être même diviser les alliés du 2 décembre. C'était, dans tous les cas, une concession faite au profit des Puissances Germaniques, concession que la diplomatie Russe devait plus tard faire sonner bien haut, dans le but de se conserver les sympathies de la Confédération.

La Russie consentit donc à ce que son protectorat exclusif sur les Principautés Danubiennes fît place à la garantie collective des grandes Puissances et à une nouvelle organisation de ces provinces; elle consentit à la libre navigation du Danube,

et notamment à l'institution d'une *Commission Européenne* pour assurer le libre cours du fleuve à ses embouchures.

Discussion de la troisième garantie.

La discussion arriva ainsi sur la troisième garantie, destinée à rattacher l'Empire Ottoman à l'équilibre de l'Europe et à faire cesser la prépondérance Russe dans la mer Noire.

Tout le monde sentait que là était le nœud véritable de la difficulté et la solution même de la question d'Orient. Enlever à la Russie sa puissance maritime dans l'Euxin, c'était lui enlever toute sa force agressive contre l'Empire Ottoman, et couper le pont par lequel elle espérait passer un jour de Sébastopol à Constantinople. Mais on avait dû se borner à poser le principe dans le memento du 28 décembre, sans déterminer les moyens pratiques de le réaliser. Lorsqu'il fallut formuler un système, on se trouva en face de difficultés du plus sérieux caractère, et surtout d'une résistance absolue de la part des diplomates Russes.

Il n'est pas d'incident qu'ils n'aient soulevé dans les conférences, pour échapper aux exigences d'une solution sur ce point. Dans la séance du 26 mars, M. de Buol avait engagé les représentants de la Russie et de la Turquie, Puissances le plus directement intéressées dans la question de la mer Noire, à faire connaître leurs idées à cet égard; le Prince Gortchakoff répond qu'il est prêt à discuter les moyens d'exécution qui seront proposés, mais qu'il ne se croit pas en mesure de prendre l'initiative.

Puis, comme les Plénipotentiaires alliés hésitent à mettre en avant un projet quelconque avant que la Russie ait donné, par l'exposition de ses vues, un gage de ses intentions conciliantes, le Plénipotentiaire Russe demande que l'on passe outre à la discussion du quatrième point relatif au protectorat des sujets Grecs de la Sublime Porte.

Le but de cette stratégie diplomatique était évident. — La Russie, en adhérant aux deux premiers points, pensait avoir séparé à jamais l'Allemagne des Puissances occidentales, en la

désintéressant; en adhérant au quatrième, elle espérait diviser les alliés du 2 décembre, et laisser la France et l'Angleterre isolées sur la question de la mer Noire, question vitale auprès de laquelle toutes les autres étaient secondaires.

M. Drouyn de Lhuys est délégué comme second plénipotentiaire de la France.

Les Cabinets de Londres et de Paris ne se laissèrent point prendre à cette tactique; ils transmirent à leurs représentants l'injonction formelle de ne pas laisser intervertir l'ordre de la discussion et de ne s'engager à aucun prix dans l'examen de la quatrième base, avant que la troisième eût été réglée. En même temps, pour donner à ce grave débat toute l'importance qu'il méritait, la Cour des Tuileries décida que M. Drouyn de Lhuys, son ministre des affaires étrangères, assisterait aux Conférences de Vienne. La Turquie, de son côté, adjoignit à Aariff-Effendi, Aali-Pacha, l'un des fonctionnaires les plus estimés et les plus considérables de l'Empire, que le Sultan investit de ses pleins pouvoirs.

Entrevue de M. Drouyn de Lhuys avec les ministres Anglais. Systèmes proposés.

Avant de se rendre à Vienne, M. Drouyn de Lhuys eut à Londres une entrevue avec les membres du Cabinet Anglais, dans le but d'arrêter définitivement la conduite à suivre et de formuler le plan commun que l'on ferait prévaloir.

Deux systèmes étaient proposés par le Gouvernement Français : le premier consistait dans la neutralisation pure et simple de la mer Noire; le second dans la limitation des forces Russes dans cette mer.

La neutralisation avait néanmoins toutes les préférences du Cabinet des Tuileries. Il y voyait le seul moyen radical, efficace, pour paralyser l'ambition et les projets séculaires de la Russie; c'était d'ailleurs vraiment l'état de paix substitué à l'état de guerre; c'était le désarmement complet des Puissances rivales au profit du commerce et de l'industrie, et, partant, une solution digne de notre époque et de nos mœurs civilisées.

A défaut de la neutralisation de l'Euxin, la limitation des forces Russes pouvait être aussi proposée. Dans ce système, on aurait interdit à la Russie et à la Turquie d'avoir plus de

quatre vaisseaux et quatre frégates dans la mer Noire. La France, l'Angleterre et l'Autriche auraient eu également le droit d'y entretenir la moitié de cet effectif, et même d'y faire entrer de plus fortes escadres au cas où la marine Russe se serait accrue.

Ce n'était là évidemment qu'une solution incomplète. Des conflits pouvaient éclater à chaque instant entre les forces maritimes des différentes nations; la Russie pouvait armer dans l'ombre des flottes gigantesques prêtes à envahir la mer Noire au moment opportun, avant que nos escadres, confiantes et occupées sur d'autres mers, eussent le temps d'arriver au secours de la Turquie. Il y avait là, toutefois, un point de vue sérieux en ce que, si la Russie avait violé son engagement sur ce point, elle aurait eu à combattre toutes les grandes Puissances de l'Europe, garantes et gardiennes du traité à intervenir.

Système de l'Autriche.

Ce double système fut proposé à l'adhésion de l'Autriche, qui repoussa péremptoirement le premier et consentit à appuyer le second, sans toutefois vouloir faire un cas de guerre de sa non-acceptation par la Russie.

Le Cabinet Autrichien avait, en effet, un troisième système. Il consistait dans une sorte de pondération des forces navales respectives. Prenant pour point de départ l'effectif actuellement flottant de la marine Russe, il donnait aux Puissances alliées le droit de faire entrer dans l'Euxin un nombre de vaisseaux suffisant pour assurer leur prépondérance dans le cas où la Russie augmenterait le chiffre de cet effectif.

Le système de limitation discuté par la Conférence.

Quoi qu'il en soit, le système de limitation fut seul soumis d'abord à la Conférence par M. Drouyn de Lhuys, après délibération entre les Plénipotentiaires de la France, de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Turquie. Il fut résolûment repoussé par les Plénipotentiaires de la Russie comme incompatible avec la dignité de leur Souverain.

A leur tour, ils formulèrent une contre-proposition aux

termes de laquelle la Porte aurait accordé indistinctement à toutes les nations le passage à travers les détroits pour se rendre soit de la mer Noire dans la Méditerranée, soit de la Méditerranée dans la mer Noire.

Si une pareille proposition avait été adoptée, la Russie réalisait à l'instant même le but de ses éternelles convoitises. Ses flottes eussent librement navigué dans la Méditerranée, et on peut bien penser qu'elles n'auraient pas passé devant Constantinople sans saisir une occasion propice de s'en emparer.

Autant valait avouer qu'aucune transaction n'était possible. La Russie comprit qu'elle était allée trop loin; dans une séance postérieure, provoquée par ses Plénipotentiaires, elle proposa de revenir au principe de la fermeture des détroits, avec faculté pour le Sultan de les ouvrir aux flottes des Puissances étrangères s'il jugeait l'Empire Ottoman en danger. Mais où était la concession? où était la garantie? Ces droits, le Sultan les possédait déjà en vertu des anciens traités et de sa souveraineté propre, et si l'existence de la Turquie était menacée, qui pouvait affirmer que ses défenseurs n'arriveraient peut-être pas trop tard?

La Conférence s'ajourna indéfiniment.

L'Autriche propose de donner à son système la forme et l'effet d'un *ultimatum*.

Les négociations étaient bien évidemment rompues de fait; mais, ainsi que nous l'avons dit, tout en appuyant le système proposé par les Puissances occidentales, l'Autriche n'avait pas consenti à faire un cas de guerre du refus de la Russie; il importait d'obtenir de la Cour de Vienne une formule d'*ultimatum* dont elle s'engagerait à imposer les conditions par les armes si elle ne pouvait les obtenir par la diplomatie.

M. Drouyn de Lhuys et Lord John Russell sacrifièrent un peu trop facilement les principes fondamentaux à l'avantage du concours armé de l'Autriche. Sans adhérer formellement au système de pondération proposé par la Cour de Vienne, ils s'engagèrent à le communiquer à leurs Cours respectives. L'Autriche proposait de faire de son projet le texte d'un *ultimatum*

et de signer, d'ailleurs, s'il était accepté par la Russie, un traité à trois dans lequel on aurait considéré comme un cas de guerre le fait que l'effectif maritime de la Russie atteindrait le chiffre *ante bellum*.

L'idée d'une alliance permanente entre l'Autriche et les Puissances occidentales, au point de vue de la question d'Orient, souriait d'ailleurs à M. Drouyn de Lhuys et à Lord John Russell. Le premier partit aussitôt pour Paris, dans le but de soumettre ce projet à son Gouvernement.

Cette combinaison est repoussée.

L'Empereur, d'accord avec la Cour Britannique, repoussa cet expédient, qui n'imposait à la Russie aucun engagement positif, qui laissait subsister toutes les menaces de l'avenir, qui devait faire naître des conflits incessants au lieu de les rendre impossibles, et dont tous les inconvénients n'étaient que très-peu compensés par l'éventualité de l'alliance Autrichienne.

Démission de M. Drouyn de Lhuys.

Cette décision entraîna la démission immédiate de M. Drouyn de Lhuys.

On crut, en Europe, que la retraite de cet homme d'État était l'indice d'un changement dans la politique de la France; on voit que, au contraire, les motifs qui le forcèrent à se retirer étaient la consécration du but que le Gouvernement de l'Empereur avait poursuivi dès l'origine et dont M. Drouyn de Lhuys s'était un moment écarté.

Ce but était la solution complète et définitive de la question orientale, depuis trop longtemps suspendue sur l'Europe. Puisque le glaive avait été tiré du fourreau, il fallait résoudre radicalement le problème et ne pas le laisser se compliquer davantage. Le temps des expédients et des demi-mesures était désormais passé. Les Puissances occidentales ne pouvaient pas avoir fait les énormes sacrifices qu'elles avaient déjà accomplis pour n'aboutir qu'à un résultat inefficace; elles ne pouvaient pas s'exposer à reprendre très-prochainement les armes pour le même intérêt, et surtout, afin de maintenir le contre-poids proposé par l'Autriche, elles ne pouvaient pas rester éternel-

lement sur un pied de paix armée pire que l'état de guerre.

Elles étaient donc bien déterminées à obtenir des garanties entièrement efficaces ou à ne pas faire la paix. La coopération de l'Autriche était sans doute fort désirable; mais, après tout, la France et l'Angleterre, unies à la Turquie et au Piémont, se sentaient assez puissantes pour dompter enfin leur redoutable adversaire. Leur alliance et leur cordiale union venaient de se resserrer encore par un fait d'une grande importance. L'Empereur Napoléon III avait fait un voyage à Londres, où il avait été reçu par des ovations et des démonstrations populaires inouïes jusqu'alors; de son côté, la reine Victoria ne devait pas tarder à rendre sa visite à son auguste allié et à recueillir à son tour les témoignages de sympathie et de respect du peuple Français.

Une pareille intimité appuyée sur une aussi grande puissance pouvait défier tous les événements; elle autorisait les Gouvernements occidentaux à ne déposer les armes que lorsque la paix pourrait être rétablie dans des conditions tout à fait satisfaisantes.

L'Empereur choisit pour succéder à M. Drouyn de Lhuys l'homme d'État qui caractérisait le mieux cette situation. M. le Comte Colona Walewski, ambassadeur de France à Londres, avait le plus contribué, par son caractère élevé et par ses actes, à fortifier l'entente et la mutuelle sympathie des deux pays et des deux Gouvernements; au moment où l'alliance Anglo-Française devenait le plus ferme pivot de la politique occidentale, M. Walewski était vraiment l'homme de la situation. Le portefeuille des affaires étrangères fut remis en ses mains; le traité de Paris a justifié avec éclat la confiance de l'Empereur en son nouveau ministre.

M. Walewski remplace M. Drouyn de Lhuys.

Malgré l'énergie dont étaient animées les Puissances occidentales, le concours de l'Autriche pouvait être trop utile pour qu'on ne s'efforçât pas encore de l'obtenir. M. le Comte Walewski, dès son entrée au ministère, s'efforça de résoudre ce

Nouveau système de limitation proposé par l'Autriche.

problème. Le Cabinet de Vienne proposa de reprendre sous une autre forme, et de soumettre à la Conférence le système de limitation ; mais, comme il ne voulut pas faire un cas de guerre de son rejet, quoique le refus des Plénipotentiaires Russes fût certain, il demeura bien évident que le débat ne s'ouvrirait que pour la forme, et qu'il n'y avait plus lieu de compter sur une solution pacifique.

Néanmoins, ce nouveau projet fut formulé dans la séance du 4 juin. Il portait en substance que la Turquie et la Russie proposeraient d'un commun accord à la Conférence l'effectif égal des forces navales que les deux Puissances entretiendraient dans la mer Noire, et qui ne devrait pas dépasser le *statu quo* des bâtiments Russes à flot dans cette mer. L'arrangement pris entre elles à cet égard devait faire partie intégrante du traité général. Les autres Puissances contractantes devaient être autorisées par un Firman à faire entrer et stationner dans la mer Noire deux frégates ou bâtiments de moindre force.

Les Plénipotentiaires de la France, de l'Angleterre et de la Turquie déclarèrent que le refus réitéré de la Russie d'admettre aucun principe de limitation rendait superflues des délibérations ultérieures sur un projet qui, d'ailleurs, n'atteignait qu'imparfaitement le but proposé, et que leurs instructions étaient épuisées.

Le Prince Gortchakoff saisit alors cet incident pour faire croire que sa Cour verrait dans la proposition Autrichienne une solution possible de la troisième garantie et pour rejeter sur les Puissances occidentales la responsabilité de la rupture des Conférences. Mais vigoureusement interpellé par M. de Bourqueney, il déclara que jamais son Gouvernement n'admettrait une limitation quelconque de ses forces, et qu'il en repousserait toujours le principe comme une atteinte à ses droits de souveraineté; qu'il n'avait relevé et admis dans le projet Autrichien que la combinaison d'amener une pondéra-

tion de forces par l'entente directe et le consentement mutuel des parties intéressées.

La Conférence est dissoute.

Cet aveu éclairait les intentions réelles de la Russie et tranchait la question. La séance fut levée après ces paroles et la Conférence dissoute.

Résultats diplomatiques de cette rupture.

L'attitude que l'Autriche avait prise en dernier lieu détruisait les espérances qu'avait fait naître l'alliance du 2 décembre. On se souvient qu'aux termes de l'article 5 du traité, si la paix n'était pas rétablie dans le délai d'un mois, les Puissances contractantes devaient délibérer, immédiatement, sur les moyens à employer pour atteindre le but de l'alliance. Mais le Cabinet de Vienne ayant différé d'opinion avec ses alliés sur l'application de la troisième garantie prétendit qu'il était, pour le moment du moins, dégagé de l'obligation contenue dans cet article, et déclara qu'il se bornerait à occuper et à protéger les Principautés Danubiennes sans prendre d'autre part aux opérations militaires.

La diplomatie Russe fit grand bruit de l'attitude de l'Autriche; elle la présenta partout en Allemagne comme un retour vers le système de neutralité. Au fond, la Cour de Saint-Pétersbourg savait bien le contraire; les drapeaux des alliés du 2 décembre n'étaient pas confondus sur le champ de bataille, mais leur politique restait identique, et par des voies différentes ils marchaient toujours vers le même but.

Toutefois, les déclarations de la Cour de Vienne, son abstention, et bientôt la réduction de son armée fournirent un appui indirect à la cause du Czar. La Russie, rassurée du côté de ses frontières Autrichiennes, put transporter en Crimée une partie des troupes qu'elle était obligée de maintenir en Pologne et vers la Gallicie, et augmenter ainsi les moyens de résistance qu'elle nous opposait.

La diplomatie Russe tira aussi parti du résultat des Conférences, pour agir sur l'Allemagne. Déjà, le 28 avril, M. de Nesselrode, dans une circulaire qui avait reçu une grande publi-

cité, avait exposé à son point de vue l'état des négociations et rejeté sur les Puissances occidentales la faute de leur insuccès. Cette circulaire parut à la suite du rejet des propositions Anglo-Françaises. Après la rupture définitive, M. de Glinka, représentant de la Russie auprès de la Diète de Francfort, déclara au nom de son Souverain qu'il maintiendrait toutes les concessions faites dans les Conférences, relatives à l'organisation des Principautés et à la libre navigation du Danube, à la condition que l'Allemagne persisterait dans la conduite qu'elle avait tenue depuis le principe.

La France, de son côté, avait cru devoir exposer sous son vrai jour la situation. Elle tint surtout à faire comprendre que l'insuccès des négociations ne devait pas lui être imputé, et qu'il ne changeait d'ailleurs rien à la politique des Puissances occidentales ainsi qu'à leurs rapports avec l'Autriche. Tel fut le but d'une courte et remarquable circulaire adressée le 9 mai par M. le Comte Walewski aux légations de la France à l'étranger.

La Cour de Vienne rédigea également trois circulaires à ses agents en Allemagne, destinées à éclairer l'état de la question. La première avait pour objet la communication des protocoles; la seconde était une réponse aux deux dernières dépêches-circulaires de M. de Nesselrode; la troisième expliquait les motifs de la retraite de M. Drouyn de Lhuys. Tous ces actes affirmaient d'ailleurs que l'alliance entre l'Autriche et les États occidentaux restait dans les mêmes termes qu'avant la rupture des Conférences; ils déclaraient que les quatre bases de paix étaient indivisibles et ne pouvaient être acceptées l'une sans l'autre.

La Confédération, hésitante, était très-disposée à s'enfermer en effet dans une neutralité complète. La Prusse, désormais passive, l'y excitait; mais l'Autriche insistait vivement d'autre part pour engager la Diète à déclarer l'indivisibilité des quatre points de garantie et à se maintenir en état d'expectative armée

(*Kriegsbereitschaft*). Entre ces influences et ces sollicitations contradictoires, les Puissances Germaniques n'aboutissaient qu'à l'immobilité et à l'effacement.

Seules, la France et l'Angleterre allaient résolûment dans la voie où elles s'étaient engagées; les négociations n'avaient arrêté ni leurs préparatifs ni leurs opérations militaires. Dans les Conférences de Vienne, les Plénipotentiaires Russes, en repoussant comme une injure la limitation des forces de leur patrie, disaient d'un ton ironique à ceux des Puissances occidentales : « Votre demande serait plausible si vous aviez pris Sébastopol; mais prenez d'abord cette forteresse. » La France et l'Angleterre comprirent bien que là, en effet, était le nœud de la question, et qu'il fallait résoudre par un grand fait de guerre la troisième garantie. Elles ne s'occupèrent plus que de prendre Sébastopol.

La diplomatie se retire dès lors de la scène des événements, attendant que le sort des armes lui permette de reprendre son œuvre pacifique forcément interrompue. Le résultat ne devait plus se faire longtemps attendre.

Parcourons rapidement l'histoire de nos dernières luttes en Crimée.

Siége de Sébastopol.

Nous avons dit les souffrances que l'hiver avait fait éprouver à nos héroïques armées. Leur constance et leur énergie semblaient néanmoins s'accroître avec les obstacles et les périls. Il fallait travailler aux tranchées dans la neige et dans l'eau. Nuit et jour, il fallait résister aux sorties audacieuses des Russes et soutenir le feu contre la place. Nos pertes étaient cruelles, mais le courage des soldats ne faiblissait pas un instant. Toutefois, il était certain que la victoire ne serait obtenue qu'au prix des plus grands sacrifices.

Le siége de Sébastopol ne ressemblait en effet à aucun de ceux que l'histoire a enregistrés dans ses annales. Le côté sud de la ville était investi et attaqué par les travaux d'un siége régulier; mais le côté nord restait ouvert au ravitaillement de la

place et aux libres communications de l'armée assiégée avec les forces réunies dans l'intérieur de la Crimée sous les ordres des généraux Russes. Des renforts, des munitions de toute nature y entraient chaque jour, et ainsi se renouvelaient sans cesse les moyens de résistance de l'ennemi. D'un autre côté, notre flanc était constamment menacé par l'armée Russe campée sur la Tchernaïa, de sorte que si, d'une part, nous assiégions Sébastopol, de l'autre, nous étions, sinon assiégés, du moins bloqués sur les plateaux d'Inkerman et de Balaklava.

C'était tout à la fois un siége et une campagne, c'est-à-dire quelque chose d'inouï dans les fastes stratégiques.

Il fallait donc être sur la défensive et sur l'offensive par tous les points à la fois, et malheureusement les travaux effectifs du siége ne marchaient qu'avec une extrême lenteur.

Dans le but de s'aider du concours des escadres, on avait porté le point d'attaque sur le bastion de la Quarantaine, situé au bas de la ville, à côté du grand port; mais ce point était dominé par tous les autres forts de l'ennemi, de sorte que nos ouvrages étaient constamment exposés à un feu destructeur.

Attaque de la tour Malakoff.

A la fin du mois de janvier, le général Niel fut envoyé en Crimée par le Gouvernement Français pour apprécier la situation. Inspection faite des travaux du siége, son opinion fut qu'il fallait renoncer au système adopté jusqu'alors, et attaquer résolûment et principalement la tour Malakoff, située sur une hauteur qui commandait toute la ville, et dont la possession devait assurer le succès.

Immédiatement après on commença les travaux d'approche sur ce point, et une nouvelle organisation de l'armée suivit cette opération stratégique. Les troupes Françaises furent divisées en deux corps, dont l'un devait présider aux travaux du siége, tandis que l'autre agirait du côté de la Tchernaïa. Le général Pelissier, mandé dans ce but d'Algérie, prit le commandement du premier; le second fut placé sous les ordres du général Bosquet.

C'est dans ces circonstances qu'eut lieu l'entreprise formidable des Russes contre Eupatoria, entreprise dont nous avons parlé plus haut et dont l'insuccès accrut les chagrins mortels de l'Empereur Nicolas. Cette tentative, destinée à rejeter les Turcs à la mer et dans laquelle 40,000 Russes étaient engagés, échoua devant l'héroïque résistance et l'élan irrésistible de l'armée d'Omer-Pacha et surtout des troupes Égyptiennes, qui se couvrirent de gloire en cette occasion.

Combat d'Eupatoria.

Cependant, au milieu d'incidents terribles, de luttes acharnées, d'éclatants faits d'armes, les travaux contre les approches de la tour Malakoff se poursuivaient avec une admirable persévérance. L'ouverture du feu fut décidée pour le 9 avril, et eut lieu en effet ce jour-là; mais malgré les résultats considérables qu'il produisit, l'assaut ne put être utilement tenté. On dut attendre des renforts demandés à Constantinople, et surtout l'arrivée de la garde impériale, que l'Empereur Napoléon envoyait de Paris recevoir en Crimée le baptême de feu.

Ouverture du feu contre Malakoff.

Dans l'intervalle, on se rappelle qu'un nouveau concours avait fortifié la politique des Puissances occidentales. La Sardaigne était entrée dans leur alliance ; le contingent de 15,000 hommes, promis par le traité du 25 janvier, commença à arriver à Kamiesch dans les premiers jours du mois de mai.

Mais des difficultés considérables surgissaient à chaque instant devant les forces alliées. Des dissentiments existaient entre les généraux en chef; le défaut d'unité dans le commandement était la source des plus graves embarras. Le général Canrobert ne crut pas pouvoir porter plus longtemps la responsabilité et la direction de cette immense entreprise ; le 16 mai, il envoya par dépêche télégraphique sa démission au ministre de la guerre, et il écrivit en même temps à l'Empereur une lettre où il expliquait les motifs réels de sa résolution, motifs parmi lesquels figuraient surtout les divergences regrettables qui existaient entre lui et le chef de l'armée Anglaise. Dans cette lettre, modèle d'abnégation et de patriotisme, le général

Démission du général Canrobert.

Canrobert demandait d'être remplacé par le général Pelissier, et sollicitait pour lui-même le droit de servir sous les ordres du nouveau général en chef.

Ce désintéressement, cette noblesse dignes des temps antiques produisirent une profonde émotion en Europe et dans l'armée. L'estime que l'on avait pour le général Canrobert s'en accrut dans l'opinion de tous, et l'illustre général grandit autant par cette abdication que par les grandes qualités dont il avait fait preuve.

Le général Pelissier est investi du commandement.

La démission du général Canrobert fut acceptée ; le général Pelissier prit le commandement en chef de l'armée Française. C'était un homme de froide énergie, comme il en faut dans les rudes exigences de la guerre, ne reculant devant aucune des nécessités du succès, sachant exposer beaucoup pour réussir, aimé des soldats, ayant leur confiance, brave dans l'action, inébranlable dans le conseil.

Prise du mamelon Vert et des Ouvrages blancs.

Peu de jours après, un des principaux ouvrages qui se liaient à la tour Malakoff, le *mamelon Vert* et les *Ouvrages blancs*, fut attaqué et pris d'assaut par les troupes alliées. Nos soldats s'y fortifièrent solidement, retournèrent contre la place ces travaux de défense et continuèrent avec un nouvel acharnement à battre en brèche la tour Malakoff.

Expédition dans la mer d'Azoff.

En attendant, une expédition maritime, commandée par le contre-amiral Lyons, s'était dirigée sur Kertch de manière à détruire vers la mer d'Azoff les forteresses et les approvisionnements des Russes. Kertch, Ieni-Kalé tombèrent rapidement en notre pouvoir, et nous nous y établîmes dans une position qui menaçait par le flanc gauche l'armée Russe de la Tchernaïa. De là nos navires parcoururent la flèche d'Arabat, seule voie de communication entre cette armée et les magasins de grains de la mer d'Azoff ; Taganrok, Marianopoli furent successivement abordés et livrés aux flammes. Tous les petits ports Russes de l'Euxin et de la mer d'Azoff étaient désormais détruits.

Le général Pelissier pensa que l'heure était venue de tenter un coup décisif sur Malakoff. Le 18 juin, après plusieurs jours d'un bombardement sans exemple, l'assaut est donné. Malheureusement, par suite d'une erreur fatale, le général Meyran devance le signal, et ce malentendu suffit pour modifier et renverser toutes les combinaisons primitives. L'assaut eut lieu néanmoins; un moment même nos héroïques soldats franchirent le parapet; mais accablés par des forces supérieures, après des prodiges d'héroïsme, ils sont obligés de se replier dans les tranchées, ayant à déplorer la mort de plusieurs de nos plus braves officiers et la perte de plus de 4,000 hommes. Premier assaut de Malakoff.

Ce fut le premier échec subi par nos armes depuis que nous avions mis le pied sur le territoire Russe. Cet échec trouva impassibles la volonté et la résolution du général Pelissier; mais il porta un coup fatal au général Raglan, qui, épuisé par de longues fatigues, mourut après cette terrible bataille, laissant l'armée Anglaise sous le commandement du général Simpson. Mort de Lord Raglan.

Quant aux Russes, ils crurent le moment favorable pour écraser les troupes alliées avant qu'elles pussent recommencer contre Malakoff un nouvel assaut qui, cette fois sans doute, serait couronné de succès. Bataille de la Tchernaïa.

Depuis longtemps le général Gortchakoff méditait un mouvement offensif sur la Tchernaïa. Le 15 août, pendant la nuit, six divisions d'infanterie Russe, appuyées par cent soixante pièces de canon, et trois divisions de cavalerie, se portèrent sur la droite de la rivière. Le 16, à quatre heures du matin, l'attaque commença contre l'armée piémontaise, qui soutint vaillamment ce choc terrible et donna le temps aux troupes Anglaises et à trois divisions Françaises d'accourir sur le champ de bataille. Après cinq heures d'une lutte furieuse, les Russes furent contraints d'opérer leur retraite en désordre, laissant plus de 8,000 morts et blessés sur le terrain.

Ce fut le dernier effort tenté contre nos lignes par l'armée du prince Gortchakoff. Le combat de la Tchernaïa couronna

dignement les grands faits d'armes d'Inkerman et de Balaklava, et prouva une fois de plus que nous étions invincibles en bataille rangée.

Second assaut de Malakoff. Dès ce moment, un nouvel assaut fut décidé, et le jour en fut fixé au 8 septembre. Trois jours auparavant, les batteries ouvrent le feu; puis, au moment fixé, à midi, en plein jour, les colonnes d'assaut s'élancent de toutes parts avec un entrain tellement irrésistible qu'en quelques minutes la partie extérieure de Malakoff est atteinte, les parapets franchis et le drapeau Français flotte sur la tour. Trois fois les Russes, chassés de leurs positions, font des efforts désespérés pour les reprendre; trois fois, ils sont repoussés avec des pertes énormes. Malakoff reste en notre pouvoir après une lutte gigantesque.

L'attaque des Anglais sur le grand Redan n'avait pas été aussi heureuse; mais la possession de Malakoff nous permettait de dominer la ville entière. Sébastopol était désormais à notre merci.

Prise de Sébastopol. L'ennemi comprit que toute résistance devenait impossible. Il employa toute la nuit à faire passer ses troupes vers le côté nord, abandonnant la partie sud, c'est-à-dire la ville entière; car la partie septentrionale ne comprenait que deux citadelles qui ne pouvaient à elles seules constituer une ville. Suivant leur habitude, les Russes, en se retirant, incendièrent tout derrière eux; Sébastopol, au retour du jour, n'offrait plus qu'un monceau de ruines et de cendres fumantes. Le 10 septembre, nos troupes prirent possession des lieux abandonnés par l'ennemi, des débris de cette cité formidable que la Russie avait fondée pour accomplir ses projets séculaires, et qui, en périssant, emportait dans sa chute tous les plans ambitieux des Czars.

Conséquences de la prise de Sébastopol. La prise de Sébastopol excita en Europe un long cri d'admiration. Elle fut saluée de toutes parts comme un des plus beaux faits d'armes qu'ait eus à enregistrer l'histoire; elle jeta un éclat ineffaçable sur le drapeau de notre patrie, mais sur-

tout elle devait exercer une grande influence sur la politique des États Européens.

Ici, en effet, s'ouvre une nouvelle série de faits diplomatiques et d'événements qui sont trop intimement liés à l'histoire même du Congrès de Paris, pour qu'il nous soit permis de les aborder. On va les retrouver, avec leurs développements et leurs conséquences, dans les actes qui ont précédé et amené les négociations d'où la paix devait enfin sortir. Bornons-nous à constater la situation que créait la victoire des Puissances occidentales et les horizons qu'elle ouvrait à de nouvelles entreprises pacifiques.

Il n'était pas difficile de définir la politique future de ces Puissances. Cette politique restait ce qu'elle n'avait cessé d'être depuis l'origine du conflit oriental. Après comme avant la chute de Sébastopol, les conditions de la paix, celles de l'équilibre de l'Europe et de la sécurité de la Turquie, demeuraient les mêmes. Après comme auparavant, ce qu'il fallait au salut du monde civilisé, c'était une efficace limitation des forces expansives et agressives de la Russie; c'était l'Orient mis désormais à l'abri des convoitises de Saint-Pétersbourg; c'était l'Occident garanti contre toute tentative de domination Moscovite; c'était, en un mot, l'ambition traditionnelle des successeurs de Pierre le Grand réduite à l'impuissance.

La prise de Sébastopol, l'évacuation probable de la Crimée où les armées Russes se maintiendraient difficilement après la perte de leur boulevard essentiel, faisaient faire un pas immense vers le but qu'il s'agissait d'atteindre, mais elles n'en changeaient pas le caractère. Seulement elles tranchaient par un fait tout-puissant les indécisions et les interprétations contradictoires de la diplomatie.

Le troisième point de garantie, sur lequel s'étaient rompues les Conférences, était désormais matériellement résolu; la destruction de Sébastopol, de la flotte Russe et de tous les ports

Russes de la mer Noire rendait sans objet toute discussion ultérieure sur ce qu'il fallait entendre par « la cessation de la prépondérance Russe dans l'Euxin. » Les succès de nos armes constituaient à cet égard des faits acquis dont, bon gré mal gré, toute nouvelle négociation devait nécessairement partir.

Mais, ce point établi, et par cela même que la politique de l'Occident n'avait pas subi de modification fondamentale, aucun obstacle à une pacification sérieuse ne pouvait venir de la France ou de l'Angleterre. Ce que les conférences diplomatiques leur avaient refusé, leurs canons l'avaient glorieusement conquis, et comme elles ne poursuivaient ni un but d'ambition privée, ni des conquêtes, ni des avantages exclusifs, il était bien évident qu'elles ne refuseraient de prêter l'oreille, même après leur triomphe, à aucune proposition propre à rétablir la paix et à la rendre durable.

Cette proposition viendrait-elle de la Russie? Tout semblait y convier l'Empereur Alexandre; mais qui pouvait affirmer que l'amour-propre national ne l'emporterait pas encore sur les conseils de la raison et de la prudence?

Un seul moyen semblait devoir exercer une influence souveraine à Saint-Pétersbourg : c'était l'union sincère et unanime de tous les États Européens, sinon dans l'action du moins sur le terrain des principes. Si l'Europe entière voulait imposer la paix sur les bases qui seules devaient la rendre sérieuse, il était permis de croire que sa voix toute-puissante dominerait les inspirations de l'orgueil humilié. Mais cette nouvelle ligue du bien public allait-elle se constituer enfin?

La prise de Sébastopol devait peser d'un grand poids dans les déterminations de l'Autriche. Elle avait hésité sur l'application du troisième point de garantie; ce point, dominé par un fait matériel, ne paraissait plus susceptible d'un débat contradictoire. On pouvait s'attendre à voir le Cabinet de Vienne prendre enfin une attitude beaucoup plus énergique et poser

à la Cour de Russie un *ultimatum* d'où sortirait une alliance plus étroite et une coopération plus directe avec la France et l'Angleterre.

L'attitude de l'Autriche pouvait aussi entraîner l'Allemagne. Les États Germaniques voyaient que la force et la victoire étaient du même côté que le bon droit. Il leur appartenait d'éclairer à leur tour la Russie, de se séparer ostensiblement de sa politique, et, en plaçant le Czar dans un isolement complet, de lui montrer le péril auquel il exposait son Empire par une plus longue résistance aux vœux de l'Europe.

De nombreux symptômes indiquèrent dès ce moment que telle serait probablement la nouvelle attitude des Puissances Allemandes, et que la chute de Sébastopol allait marquer l'heure d'une évolution favorable dans la politique Européenne et dans le mouvement des négociations pacifiques.

J. COHEN.

NÉGOCIATIONS DIPLOMATIQUES

DEPUIS LA PRISE DE SÉBASTOPOL

JUSQU'A L'ARRIVÉE DU COMTE VALENTIN ESTERHAZY A SAINT-PÉTERSBOURG

Dès la fin du mois d'octobre 1855, les bruits de négociations pacifiques prenaient une certaine consistance à Paris et dans toutes les Chancelleries de l'Europe. Situation.

Ce ne fut, cependant, que dans la seconde quinzaine de décembre que l'on commença à parler sérieusement de propositions soumises par l'Autriche à l'acceptation des Puissances alliées, et que le mot d'*ultimatum* fut prononcé.

Que se passa-t-il dans l'intervalle, et d'abord quelle était la situation au mois d'octobre?

La prise de Sébastopol avait eu un immense retentissement. L'opinion publique s'était pour ainsi dire divisée en deux courants opposés à la nouvelle de ce grand fait. Les pessimistes y virent une raison de plus pour que la Russie se montrât intraitable, tandis que les hommes plus réfléchis, ceux qui tenaient compte des sacrifices que cette grande Puissance avait déjà faits, se montrèrent plus confiants dans l'avenir et surent entrevoir un terme prochain à la lutte. Les tendances de l'Autriche étaient de plus en plus rassurantes. Jamais, depuis l'ouverture des hostilités, elles n'avaient été aussi nettement caractérisées. L'Autriche, toujours prudente dans sa politique,

avait pris son temps pour se décider, mais enfin elle subissait l'influence des faits accomplis.

Le mot de paix était donc déjà prononcé, et tout ce qui pouvait lui donner quelque crédit dans l'opinion publique était accueilli avec avidité. C'est ainsi qu'on fit grand bruit dans le monde politique, et surtout dans le monde soi-disant bien informé, d'un voyage de vingt-quatre heures que le Comte Walewski fit à Bruxelles pour des affaires personnelles. On y vit tout, excepté la vérité.

Le Gouvernement Français, fermement animé du désir d'arriver à une pacification honorable, ne chercha pas à contrarier ce mouvement bien marqué de l'opinion. Il fit, cependant, la part de la prudence et du doute, et tous ses actes d'alors prouvent qu'il ne s'illusionnait pas et qu'il prévoyait de sérieuses difficultés.

Les conditions de paix.

La question des conditions de paix avait été imprudemment posée par un des journaux dans lesquels on était habitué, avec plus ou moins de raison, à trouver l'expression de la pensée du Gouvernement. Un autre journal, plus sagement inspiré, rétablit la vérité de la situation. Ce que la France voulait, c'était assurer l'Europe contre le retour des complications qui avaient troublé la paix du monde. Le but était complétement désintéressé, et la paix pourrait être signée quand le but serait atteint. Les conditions proposées six mois plus tôt subsistaient encore. L'Angleterre, autant que la France, était prête à souscrire à ces conditions, car le peuple Anglais n'était pas moins désireux que nous de voir la paix se rétablir. Tel était à peu près le programme de la paix dans les premiers jours d'octobre. Ces assurances furent universellement accueillies avec joie, et elles fortifièrent l'espoir d'une heureuse et prochaine solution.

Lettre de l'Empereur François Joseph.

Le 8 octobre, l'Autriche s'engageant de plus en plus dans la voie où elle était entrée, donnait un nouveau gage à la politique occidentale, en faisant remettre, par son Ministre Plénipotentiaire, à Napoléon III, une lettre autographe de l'Empe-

reur François-Joseph. L'Empereur d'Autriche complimentait l'Empereur des Français sur la prise de Sébastopol et rendait noblement hommage au courage héroïque des armées alliées. Quelques journaux firent observer que la remise était un peu tardive; mais M. de Bourqueney lui-même expliqua ce retard en donnant avis à son Gouvernement que, lors de la prise de Sébastopol, l'Empereur d'Autriche était loin de sa capitale, tandis que M. de Buol était en congé. De plus, disait la dépêche de M. de Bourqueney, l'Empereur François-Joseph a voulu connaître, par les rapports de ses généraux, les détails de ce grand fait d'armes, pour ne pas se renfermer dans les termes vagues d'une simple lettre de félicitations. Les commentaires restrictifs ne durèrent pas vingt-quatre heures, et le fait tout entier resta avec son importance qu'on ne chercha plus à amoindrir.

M. Prokesch.

L'opinion, qui voulait absolument voir des symptômes pacifiques ou belliqueux dans les moindres faits, s'alimenta pendant plusieurs jours de la présence de M. Prokesch à Paris. Quelques nouvellistes affirmèrent que le diplomate Autrichien était chargé d'une mission officielle près de notre Gouvernement. Le *Constitutionnel* lui-même, malgré une note très-explicite de la *Patrie*, certifia cette prétendue mission et fut obligé de la désavouer le lendemain. On peut dire qu'à cette époque le Gouvernement, en même temps qu'il travaillait très-sérieusement pour la paix, s'attachait à maintenir les espérances pacifiques dans des limites sages et raisonnables.

Mission du général Canrobert.

Cependant la confiance gagna du terrain lorsque l'on sut que le général Canrobert était envoyé à Stockholm, chargé de porter le grand cordon de la Légion d'honneur au Roi de Suède en échange de l'ordre des Séraphins remis à l'Empereur par l'amiral Virgin, au nom de son Souverain. On ne tarda pas à savoir que la mission de l'illustre général avait au moins un autre but, d'un grand intérêt dans la situation. On s'intéressa vivement à ce voyage, et l'on apprit avec bonheur que l'ancien commandant en chef des armées alliées de Crimée avait

été parfaitement accueilli à Stockholm par la population et par la Cour. Les mots d'alliance Scandinave furent alors prononcés, et chacun comprit quelle importance pourrait avoir, dans les circonstances présentes aussi bien que dans l'avenir, un traité avec la Suède. On ne connut le succès complet de la mission du général Canrobert qu'un mois après son départ. L'envoyé Français était revenu à Paris après s'être arrêté à Copenhague, où il avait aussi rencontré dans la population des sympathies enthousiastes. J'aurai bientôt l'occasion de reparler de cette mission, préparée avec une prudence extrême par notre diplomatie, accomplie avec habileté, et qui eut un très-grand retentissement.

Plusieurs ministres étrangers viennent à Paris.

Tandis que le général s'acheminait vers la Suède, plusieurs ministres étrangers arrivaient à Paris. Nouvel élément pour les commentaires ! C'était M. le Baron de Wendland, envoyé extraordinaire de Sa Majesté le Roi de Bavière ; M. Von den Pfordten, président du Conseil du même pays ; M. de Beust, premier ministre de Saxe ; M. le général Willisen, aide de camp de Sa Majesté le roi de Prusse, et enfin M. le Comte Villain XIIII, ministre des affaires étrangères de Belgique. MM. Von den Pfordten, de Beust et le Comte Villain XIIII eurent l'honneur d'être reçus plusieurs fois par l'Empereur, et l'on ne tarda pas à savoir que Sa Majesté leur avait fait un accueil très-cordial. On sut aussi que ces trois personnages avaient de fréquentes conférences avec M. le Comte Walewski, ministre des affaires étrangères, qui les réunissait, le 29 octobre, dans un dîner. Il n'en fallait pas davantage pour ouvrir le champ aux suppositions et fortifier les tendances pacifiques du moment. Les hommes prudents ne disaient pas, comme les optimistes : l'Allemagne est avec nous; mais ils voyaient dans la présence à Paris de ces hommes d'État, des symptômes de rapprochement d'autant plus heureux que la Saxe et la Bavière n'avaient guère, jusqu'alors, déguisé leurs sympathies pour la Russie. On se rappela, en effet, que MM. Von

den Pfordten et de Beust avaient été les instigateurs de la fameuse conférence de Bamberg, si hostile à la politique occidentale. Quel changement depuis l'an dernier ! L'Allemagne, qui avait toujours voulu la paix, paraissait enfin comprendre qu'elle concourrait à l'assurer bien plus sûrement en se mettant avec nous qu'en restant avec notre adversaire. Voilà ce que l'on disait dans le monde politique, et ce fut dans ce sens que s'exprimèrent les journaux du Gouvernement. Les journaux étrangers, et particulièrement ceux de l'Allemagne, allèrent beaucoup plus loin. Quelques-uns affirmèrent que les diplomates dont la présence à Paris faisait si grand bruit, avaient pour mission d'inviter l'Empereur des Français à accepter des ouvertures que la Russie était disposée à faire pour mettre fin à la guerre. C'était aller un peu trop vite et devancer les événements. Toutefois, les dépêches de Vienne signalaient une tendance marquée vers la reprise de négociations pacifiques. On y parlait de la possibilité de nouvelles conférences dans le courant de l'hiver. On pressentait enfin vaguement les graves événements qui devaient bientôt s'accomplir dans les régions diplomatiques.

La *Nouvelle Gazette de Prusse* ne vit pas ce mouvement sans un vif déplaisir. Fidèle à ses vieilles habitudes, elle essaya de nier l'évidence, et, sans tenir compte des faits, elle affecta de ne pas voir le courant nouveau que prenait une partie de l'opinion en Allemagne.

« On a prétendu, disait-elle dans son numéro du 8 novembre, que le voyage de MM. de Beust et de Pfordten à Paris avait un but politique. Nous sommes aujourd'hui à même de certifier d'une manière positive, que, malgré les assertions de ceux des journaux Français que l'on appelle inspirés, la visite que le ministre de Saxe, M. de Beust, vient de faire à Paris, ne doit en aucune façon être considérée comme l'indice d'un changement prochain dans la politique de la Saxe et des autres États Allemands, pas plus que dans les opinions personnelles du

ministre Saxon. Depuis quelques mois déjà, il avait l'intention de visiter l'Exposition de Paris; nous ne connaissons pas les circonstances qui ont retardé son voyage, toujours est-il positif qu'il n'a été chargé d'aucune mission pour Paris. C'est avec une franchise et une loyauté tout Allemandes qu'il a déclaré à l'Empereur Napoléon et à M. de Walewski que la politique des États moyens de l'Allemagne n'était pas plus russophile qu'hostile à la France, qu'elle était avant tout essentiellement Allemande, et que bien convaincus que la neutralité était dans l'intérêt de l'Allemagne, la Saxe et d'autres États se ralliaient de la manière la plus ferme à la politique de la Prusse. M. de Beust a, de plus, fait remarquer à l'Empereur Napoléon que cette politique était en harmonie complète avec les sympathies du peuple Prussien; car lors des dernières élections, aucun membre de l'opposition n'a songé à combattre dans son programme la politique extérieure du Gouvernement, circonstance qui, du reste, ne saurait qu'engager encore davantage les États Allemands à se rallier encore plus étroitement à la Prusse. Personne ne prétendra que le diplomate Saxon ait réussi à convaincre l'Empereur; toutefois, le langage loyal de M. de Beust a dû faire impression sur Sa Majesté, qui s'est montrée non-seulement bienveillante, mais presque amicale. Quoi qu'il en soit, nous pouvons assurer de la manière la plus positive que le ministre Saxon n'a pas donné au Gouvernement Français la plus légère lueur d'espérance d'un rapprochement entre la politique des États Allemands et celle des Puissances d'Occident. Ce que nous venons de dire du ministre Saxon doit également s'appliquer à celui de la Bavière, qui, dans la question orientale, n'est nullement disposée à renoncer à l'attitude qu'elle a tenue jusqu'à ce jour. »

Cet article produisit l'effet d'une note discordante dans un concert. Dès le lendemain, M. de Beust le désavouait dans une dépêche qu'il adressait au Ministre Plénipotentiaire de Saxe à Paris, en lui recommandant de la communiquer au Gouverne-

ment Français. M. de Beust ne s'en tint pas là. Il écrivit personnellement à M. le Comte Walewski une lettre dans laquelle il déclarait en substance qu'il n'était pour rien dans la publication de l'article.

Signification de leur voyage.

La dépêche, qui fut seule connue, suffit pour rétablir sous son véritable jour la signification du voyage des deux hommes d'État Allemands, et les journaux Français qui avaient laissé entrevoir que MM. de Beust et Pfordten n'étaient pas venus à Paris simplement pour y voir l'Exposition, n'eurent pas à regretter leur assertion. L'opinion était désormais fixée sur un point important : la politique Française ne devait peut-être pas compter sur le concours actif de la Saxe, de la Bavière et de quelques autres États moyens de l'Allemagne; mais elle n'avait plus à craindre l'opposition qu'elle avait jusqu'alors rencontrée de ce côté. On pouvait même déjà espérer que ce concours ne serait pas invoqué en vain un peu plus tard, dans de certaines conditions, et lorsque la situation, déjà très-éclaircie par la prise de Sébastopol, serait encore plus nettement accusée. L'espoir paraissait d'autant plus fondé que la Prusse, informée du voyage des deux ministres, avait paru en approuver complétement le but.

Incertitudes.

Les nouvelles de Vienne venaient aussi fortifier les espérances pacifiques. Dans les premiers jours du mois de novembre, la *Gazette Autrichienne* avait prétendu que la Russie négociait pour que de nouvelles conférences fussent ouvertes. La nouvelle n'était pas exacte, mais elle paraissait assez vraisemblable pour impressionner l'opinion. La lumière commençait à se faire sur la véritable situation de la Russie, et nul ne doutait de son vif désir de se tirer honorablement de cette situation. A Vienne comme à Paris, les hommes qui, s'inspirant des idées défendues avec ténacité par les rédacteurs de la *Gazette de la Croix*, affirmaient que la Russie ne ferait jamais aucune concession, devenaient de jour en jour moins nombreux. A peu près à la même époque, on parla d'une lettre

autographe de l'Empereur Napoléon à l'Empereur François-Joseph, lettre qui avait, disait-on, été apportée à ce Souverain par M. de Bourqueney. Cette nouvelle eut le sort de la précédente. On sut que la lettre, sur laquelle des volumes de commentaires étaient déjà publiés, et dont un journal Allemand avait prétendu donner quelques parties authentiques, n'existait pas. M. de Bourqueney, en effet, avait été simplement chargé d'adresser verbalement les remercîments de l'Empereur des Français à l'Empereur d'Autriche pour les félicitations que celui-ci lui avait fait exprimer à l'occasion de la prise de Sébastopol. Ces inventions, suivies de rectifications ou de démentis, avaient leur signification dont les gens sérieux tenaient compte : elles indiquaient le courant de l'opinion et le travail qui se faisait dans les esprits. Chaque jour, du reste, amenait des alternatives d'espoir ou de doute. Tantôt les idées de paix prenaient le dessus, tantôt c'était la guerre, au contraire, qui restait définitivement maîtresse du terrain. Seulement, pour un jour de guerre on avait au moins trois jours de paix, et l'on n'était jamais si près de voir le ciel politique s'éclaircir que lorsque certains spéculateurs de la Bourse affirmaient que tout était perdu. Malgré le silence prudent de la presse Française, les nouvelles les plus contradictoires étaient mises en circulation. Ce qu'on n'imprimait pas, on se le disait à l'oreille ; ce qu'on ne savait pas, on l'inventait. Jamais les faiseurs de nouvelles n'eurent plus beau jeu. Les journaux étrangers, moins scrupuleux et moins réservés que les nôtres, nous apportaient incessamment les bruits les plus incroyables et souvent les plus grotesques. Ces petits chefs-d'œuvre de l'imagination passaient notre frontière et faisaient leur chemin chez nous en se répétant de proche en proche aux oreilles crédules. La Bourse dévorait ces aliments grossiers avec avidité, et malgré les sages exhortations du Gouvernement, qui ne cessait de recommander la prudence et la défiance, plus d'un spéculateur naïf eut à regretter d'avoir accueilli trop légèrement

des bruits dont un peu de réflexion eût suffi pour faire justice.

Ce fut dans ces circonstances que l'on connut à Paris le texte de l'ordre du jour adressé par le Prince Gortchakoff aux troupes Russes de Crimée. Ce document, dont le télégraphe avait déjà transmis la substance, était ainsi conçu : Ordre du jour du Prince Gortchakoff.

« Sa Majesté Impériale, notre maître, m'ayant chargé de remercier, en son nom et au nom de la Russie, les vaillants guerriers qui ont défendu le côté sud de Sébastopol avec tant d'abnégation, de courage et de persévérance, est persuadée que l'armée, après avoir acquis la liberté des opérations en campagne, continuera, par tous les efforts possibles, de défendre le sol de la sainte Russie contre l'invasion de l'ennemi. Mais, de même qu'il a plu à la sollicitude du père de la grande famille (l'armée) d'ordonner dans sa haute prévoyance la construction du pont, afin d'épargner, au dernier moment, le sang Russe autant qu'il serait possible, l'Empereur m'a investi aussi de pleins pouvoirs pour continuer ou cesser la défense de nos positions en Crimée, selon les circonstances.

» Vaillants guerriers! vous savez quel est notre devoir. Nous n'abandonnerons point volontairement ce pays, où saint Wladimir reçut l'eau de la grâce après s'être converti au Christianisme que nous défendons. Mais il y a des conditions qui rendent quelquefois impraticables les plus fermes résolutions, et inutiles les plus grands sacrifices. L'Empereur a daigné me laisser seul juge du moment où nous devrons changer notre ligne de défense, si telle est la volonté de Dieu. C'est à nous de prouver que nous savons justifier la confiance illimitée du Czar, venu dans notre voisinage pour y pourvoir à la défense de la patrie et aux besoins de son armée. Ayez confiance en moi, comme vous l'avez fait jusqu'à présent à toutes les heures d'épreuves que les décrets de la Providence nous ont envoyées. »

Cette pièce, malgré le ton belliqueux et les assurances éner-

giques du général qui l'avait signée, ne parvint pas à ébranler les convictions pacifiques. On s'était déjà habitué à l'idée d'une paix prochaine. On entrevoyait les immenses avantages qui devaient résulter d'un dénoûment heureux, et chacun se complaisait à les escompter d'avance. Toutefois, l'*Indépendance belge*, persistant dans les doutes qu'elle avait souvent exprimés, déclarait, dans son numéro du 6 novembre, que les bruits de paix étaient tout à fait tombés. L'*Indépendance*, malgré ses nombreux correspondants de Vienne, de Berlin et de Saint-Pétersbourg, jugeait mal la situation, car, depuis les Conférences de Vienne, on n'avait jamais été aussi près d'un commencement de négociations pacifiques.

Tentatives de la Prusse. La mission Munster.

En effet, la Prusse, paraissant vouloir entrer dans une voie nouvelle, engageait des pourparlers assez actifs avec le Cabinet de Saint-Pétersbourg. Elle faisait plus, elle chargeait le Comte Munster, depuis longtemps son Plénipotentiaire militaire en Russie, d'exprimer au Czar le vif désir qu'elle éprouvait de voir la paix se rétablir, et elle l'invitait, dans ce but, à se rendre à Varsovie, où l'Empereur Alexandre, à la veille d'entreprendre son voyage de Crimée, se trouvait alors. Le Comte Munster ne crut pas pouvoir se conformer à l'invitation de son Souverain, et la mission, dont les journaux s'occupèrent avec beaucoup d'animation pendant tout un mois, ne s'accomplit pas. Les controverses très-vives auxquelles ce voyage imaginaire donna lieu ne furent pas un des épisodes les moins curieux du moment. On écrivit des volumes sur l'accueil fait aux ouvertures du Comte Munster par l'Empereur Alexandre, et sur l'excursion du diplomate Prussien en Crimée à la suite de l'illustre voyageur. Tout cela, je le répète, était de pure invention. Non-seulement le Plénipotentiaire Prussien n'accompagna pas le Czar en Crimée, mais il n'alla même pas le rejoindre à Varsovie, et voici pourquoi. Le Comte, pressentant le désir du Roi, avait quelques semaines auparavant témoigné à l'Empereur qu'il serait heureux d'être admis à l'accompa-

gner dans le voyage que Sa Majesté projetait déjà, et cette idée, contrairement à ce qu'il attendait, avait été nettement repoussée. L'envoyé militaire Prussien fut d'autant plus surpris de ce refus, qu'il était sans précédents dans les rapports des deux Cours. Lorsque l'invitation de son Souverain lui arriva, le Comte ne crut pas devoir, dans un intérêt de dignité facile à comprendre, partir pour Varsovie. Il se contenta de faire connaître l'insuccès de l'ouverture qu'il avait faite deux mois plus tôt, et il offrit de résigner les fonctions qu'il remplissait près de la Cour de Saint-Pétersbourg, au cas où le Roi de Prusse, son maître, persévérerait dans son désir. Dès ce moment, l'idée de la mission fut abandonnée, et la Prusse, qui avait paru disposée à joindre ses efforts à ceux de la Saxe et de la Bavière, alors très-actifs et très-pressants, retomba dans son immobilité.

La mission n'eut donc pas lieu, et les Gouvernements occidentaux le regrettèrent. Ils surent gré, toutefois, au Roi de Prusse, des bonnes dispositions qu'il avait manifestées dans cette circonstance, et ils y trouvèrent un indice rassurant pour l'avenir. La Prusse, en effet, jusque-là si incertaine et si réservée, n'avait pu concevoir l'idée d'une pareille démarche, qui pouvait être considérée à Saint-Pétersbourg comme le premier symptôme d'un changement de politique, qu'après avoir mûrement étudié la situation et sondé patiemment les pensées intimes du nouvel Empereur. Le Roi de Prusse, mieux que tout autre Souverain, avait pu lire dans ces pensées. Beau-frère de l'Empereur défunt, oncle de l'Empereur Alexandre, fidèle allié de la politique Russe, il n'avait pas cessé un instant d'entretenir avec la Cour de Russie les rapports les plus sympathiques et les plus affectueux. Il avait donné, au préjudice même de sa propre popularité, assez de garanties à cette politique pour qu'on ne suspectât pas ses intentions, alors qu'il tiendrait un langage un peu plus net et qu'il indiquerait plus clairement ses tendances. Entre la Prusse et la Russie, il n'y

avait pas, enfin, les motifs de défiance qui existaient entre la Russie et l'Autriche. Le Roi de Prusse semblait donc désigné par les circonstances pour ouvrir les nouvelles voies à un arrangement.

La France et l'Angleterre, tout en conservant une grande réserve dans leurs rapports avec le Cabinet de Berlin, ne voyaient nul inconvénient à ce que le Roi de Prusse entrât franchement dans ce rôle d'intermédiaire, sinon de médiateur, dont il avait toujours caressé l'idée. Elles y trouvaient, au contraire, plus d'un avantage. Ces démarches ne les engageaient pas, et elles pouvaient faire avancer les choses. La France et l'Angleterre, considérant avec raison que le but de la guerre était atteint, puisque l'indépendance et l'intégrité de la Turquie n'avaient plus rien à craindre des entreprises de la Russie, voulaient sincèrement la paix, une paix honorable pour tous. Elles n'avaient jamais rêvé l'anéantissement de la Russie. Elles avaient déclaré, dès le début de la lutte, qu'elles n'avaient aucun désir de conquête. Si donc on en était réduit à reprendre les armes après les grands faits accomplis, jugés suffisants pour le but qu'on s'était proposé, la Russie seule assumait sur elle la responsabilité des luttes futures, du sang et des trésors qu'elles coûteraient. La France et l'Angleterre, victorieuses, ne demandaient pas la paix, mais elles déclaraient qu'elles étaient prêtes à l'accepter.

Au fond, il ne s'agissait pas d'une médiation. Au point où en étaient les choses, les Puissances occidentales ne pouvaient en accepter aucune, et la Prusse particulièrement n'était pas en position de s'offrir comme médiatrice. La Prusse savait très-bien cela, et si elle avait paru, un moment, plus favorable à notre politique, c'était bien moins pour se poser en médiatrice que pour assurer sa rentrée dans le concert Européen et reconquérir sa position dans l'alliance des grandes Puissances. Elle pressentait que des négociations sérieuses pouvaient se rouvrir, et elle souhaitait d'y avoir une place.

Lorsqu'eut lieu l'incident que je viens de raconter, M. de Hatzfeldt, ministre de Prusse à Paris, était en congé à Berlin. Il ne revint à son poste qu'après le retour de l'Empereur Alexandre à Saint-Pétersbourg, retour qui eut lieu le 19 novembre.

Le voyage du Czar avait duré près d'un mois. Les dépêches nous apprirent successivement son passage à Pérékop, son séjour à Simféropol, à Odessa et à Baktchi-Seraï, enfin, son inspection de toutes les troupes Russes, depuis le côté nord de Sébastopol jusqu'à la ferme de Mackensie. Le Czar en Crimée.

Cette lointaine excursion impressionna vivement le Souverain, qui n'avait pu retenir ses larmes lorsque, du haut du fort Constantin, il avait aperçu les ruines de la fière et vaillante Sébastopol, et tout auprès, sur cette terre qui était encore la Russie, les tentes des armées alliées. L'Empereur, durant le retour, se montra expansif et bon; il eut des regrets pour tous les braves que la terre recouvrait, et il rendit loyalement justice à la noblesse de caractère dont nos généraux avaient fait preuve pendant cette lutte formidable. Il parla de la France sans haine et de l'Empereur Napoléon sans amertume. Jugeant la situation politique de la Russie telle que la lui avait faite la mort de son père, il la considéra avec tristesse et il exprima plusieurs fois le regret de ne pas avoir reçu la couronne dans des circonstances meilleures, justifiant ainsi les mémorables paroles que l'Empereur des Français prononçait pour ainsi dire dans le même moment au palais de l'Exposition.

Après avoir raconté les circonstances qui s'opposèrent à la mission du Comte Munster, je dois parler d'un fait que mon récit a laissé un peu en arrière.

Le 4 novembre, une correspondance, datée d'Athènes, accueillie par le *Moniteur universel*, rendait compte d'un incident très-regrettable auquel la personne même du Roi de Grèce se trouvait mêlée. On racontait qu'un *Te Deum* ayant été chanté Grèce. Incident.

dans une église grecque, en présence du personnel de la légation Russe, Leurs Majestés y avaient assisté, et que cette démarche imprudente, considérée comme une manifestation par une partie de la population, avait provoqué un instant une exaltation menaçante pour les Français et les Anglais. On ajoutait, il est vrai, que le Gouvernement Grec avait fait les plus grands efforts pour calmer cette effervescence, mais qu'il n'y était parvenu qu'avec assez de peine.

Cette nouvelle, vraie au fond, et dont les détails seuls manquaient d'exactitude, produisit une certaine impression à Paris. Le Gouvernement Grec ne nous avait malheureusement donné que de trop nombreuses preuves de sa faiblesse. Plusieurs de nos soldats du corps d'occupation étaient déjà tombés sous les coups de lâches assassins. Le brigandage le plus odieux, organisé dans les campagnes et jusqu'aux portes d'Athènes, s'exerçait impunément sous l'œil de l'autorité, qui paraissait ne rien voir ou se déclarait impuissante à châtier. On put donc craindre un moment pour la sûreté de nos troupes, et particulièrement pour la vie de nos soldats isolés. En conséquence, des instructions énergiques furent envoyées au général commandant le corps d'occupation en Grèce. Celui-ci, du reste, s'était empressé de prendre toutes les mesures que commandait la prudence.

Le chargé d'affaires de Grèce à Paris fit d'actives démarches pour pallier autant que possible la fâcheuse impression que cet incident avait causée. Il affirma qu'on avait grossi le fait outre mesure, et que les détails de la correspondance du *Moniteur* n'étaient pas exacts. Quelques journaux étrangers apportèrent une nouvelle version, qui, il faut bien le dire, ne trouva pas grand crédit dans le public. Selon ces journaux, il s'agissait simplement de l'inauguration d'une église, offerte en présent par le général Coletti, en 1847, à la légation Russe, et nouvellement reconstruite. Les artistes qui avaient dirigé la reconstruction, un Français et un Allemand, jaloux de montrer

leurs travaux au Roi, l'avaient fait inviter à vouloir bien venir visiter l'église, et Sa Majesté avait accepté l'invitation. Jusque-là, cette démarche n'avait rien de politique, et elle eût conservé sans doute ce caractère inoffensif, si le personnel de la légation et le clergé n'avaient pas cru devoir, pour faire honneur au Roi, se réunir dans l'église au moment de la visite de Leurs Majestés. Il n'y avait pas eu de *Te Deum* chanté, ajoutait-on, par l'excellente raison que l'église n'était pas consacrée.

Une troisième version, simplifiant encore les faits, affirma que le Roi n'était entré que fortuitement dans l'église, au retour d'une promenade avec la Reine, pour voir les travaux, et sans que personne eût été averti de sa visite.

Enfin, le chargé d'affaires de Grèce reçut de son Gouvernement l'ordre de solliciter des journaux Français l'insertion des informations suivantes :

« La visite de Leurs Majestés Helléniques à l'église de Saint-Nicodimos avait un but purement artistique. Le personnel de la légation de Russie n'était pas en uniforme. M. Persiany seul s'y est trouvé, mais sans uniforme. L'aumônier et deux chantres, qui habitent dans une maison attenante à l'église, s'y sont rendus en voyant arriver la Cour. Il n'a pas été chanté de *Te Deum;* les cierges n'étaient pas allumés; il n'y a eu ni prières, ni cérémonies du culte. Il est enfin à remarquer que la Reine, qui revenait avec le Roi de leur promenade habituelle, était vêtue en amazone, ce qui contribue encore à donner à cette visite un caractère tout à fait privé. »

Il y avait du vrai dans les différentes versions. Le *Moniteur* maintint, quant au fond, l'exactitude de la lettre de son correspondant, car il était malheureusement trop certain que cette démarche, dont on n'avait peut-être pas calculé toutes les conséquences, fut l'occasion d'une vive agitation dans la population d'Athènes, et justifia ainsi les mesures de précaution que nous avions prises.

État de la question.

A cette même époque, c'est-à-dire vers le milieu du mois de novembre, différents bruits circulaient à Paris. On entrevoyait de très-sérieuses chances d'arrangement. On se demandait seulement quelle voie serait ouverte à la solution, et, sur cette question, les avis étaient très-divisés. Les uns, c'était le petit nombre, persistaient à affirmer que la Prusse était décidée à unir son action à celle des Puissances occidentales; les autres, comptant moins ou ne comptant pas du tout sur la Prusse, mettaient leur confiance dans l'Autriche, malgré l'impossibilité où se trouvait cette Puissance, par sa position d'alliée, d'intervenir comme médiatrice.

Quant aux journaux, le jugement porté sur la situation par les plus réservés peut se résumer ainsi :

Jusqu'alors, les Gouvernements Français, Anglais et Autrichiens n'avaient eu à se prononcer sur aucune proposition de paix. L'Autriche avait donné déjà de trop nombreuses preuves de son bon vouloir pour qu'on pût douter un instant de sa sincérité et de sa ferme résolution de coopérer par tous les moyens en son pouvoir à l'œuvre commune. Mais elle n'avait transmis aucune proposition, par l'excellente raison qu'elle n'en avait reçu aucune. Nous n'avions donc répondu à aucune initiative, à aucune ouverture. Entre les Cabinets de Paris et de Vienne, il y avait même, au contraire, en ce moment, une sorte d'armistice diplomatique : on attendait. Le monde politique et le monde financier sentaient très-bien cela. Ce temps d'arrêt et presque de recueillement préludait à de grandes choses. On le comprenait vaguement et sans pouvoir rien préciser, etc.

C'est qu'en effet aucun événement important ne s'était encore ostensiblement accompli dans les régions officielles. L'aspiration vers la paix était générale, mais chacun avait son programme de solution, ce qui prouve surabondamment qu'aucun fait marquant et incontestable n'était venu donner une direction sérieuse aux esprits.

Erreurs de la presse étrangère.

Cette situation ouvrait donc un vaste champ aux commentaires et aux suppositions. La presse étrangère, à court de nouvelles, s'efforça d'en inventer. Elle inventa le projet d'un Congrès à Dresde, le projet d'une réunion de diplomates Russes à Varsovie, pour délibérer sur les ressources de la Russie, les chances de l'avenir et l'attitude à prendre, etc., etc.; elle inventa même la rentrée de M. Drouyn de Lhuys aux affaires. On alla jusqu'à discuter les conditions que les Puissances alliées feraient à la Russie : restitution de la Crimée, démolition de Sébastopol, neutralisation de la mer Noire; conditions qui parurent alors monstrueuses à l'*Indépendance*, et dont ce journal ne parla que pour en rire. Beaucoup de gens, même des plus sérieux, pensaient en effet que le programme de Vienne, comprenant les quatre points de garantie tels qu'ils avaient été expliqués aux Conférences, était encore intact, et que les Puissances alliées se contenteraient de son acceptation par la Russie pour signer la paix. Quelques journaux de Paris parlèrent dans ce sens et ne furent pas démentis.

Discours de l'Empereur au palais de l'Exposition.

C'est sous l'empire de ces préoccupations diverses qu'eut lieu la distribution des récompenses décernées à l'occasion de l'Exposition universelle, et que fut prononcé par Sa Majesté l'Empereur le mémorable discours du 15 novembre. Je ne puis me dispenser de placer ici cette pièce importante, qui se rattache intimement par les pensées qu'elle exprime et par l'effet immense qu'elle produisit dans l'Europe entière, à l'histoire du Congrès de Paris :

« Messieurs,

» L'Exposition qui va finir offre au monde un grand spectacle. C'est pendant une guerre sérieuse que, de tous les points de l'univers, sont accourus à Paris, pour y exposer leurs travaux, les hommes les plus distingués de la science, des arts et de l'industrie.

» Ce concours, dans des circonstances semblables, est dû,

j'aime à le croire, à cette conviction générale que la guerre entreprise ne menaçait que ceux qui l'avaient provoquée, qu'elle était poursuivie dans l'intérêt de tous, et que l'Europe, loin d'y voir un danger pour l'avenir, y trouvait plutôt un gage d'indépendance et de sécurité.

» Néanmoins, à la vue de tant de merveilles étalées à nos yeux, la première impression est un désir de paix. La paix seule, en effet, peut développer ces remarquables produits de l'intelligence humaine. Vous devez donc tous souhaiter comme moi que cette paix soit prompte et durable.

» Mais, pour être durable, elle doit résoudre nettement la question qui a fait entreprendre la guerre. Pour être prompte, il faut que l'Europe se prononce; car sans la pression de l'opinion générale, les luttes entre grandes Puissances menacent de se prolonger; tandis qu'au contraire, si l'Europe se décide à déclarer qui a tort ou qui a raison, ce sera un grand pas vers la solution.

» A l'époque de civilisation où nous sommes, les succès des armées, quelque brillants qu'ils soient, ne sont que passagers; c'est, en définitive, l'opinion publique qui remporte toujours la dernière victoire.

» Vous tous donc qui pensez que les progrès de l'agriculture, de l'industrie, du commerce d'une nation, contribuent au bien-être de toutes les autres, et que plus les rapports réciproques se multiplient, plus les préjugés nationaux tendent à s'effacer, dites à vos concitoyens, en retournant dans votre patrie, que la France n'a de haine contre aucun peuple, qu'elle a de la sympathie pour tous ceux qui veulent comme elle le triomphe du droit et de la justice.

» Dites-leur, que s'ils désirent la paix, il faut qu'ouvertement ils fassent au moins des vœux pour ou contre nous; car, au milieu d'un grave conflit européen, l'indifférence est un mauvais calcul et le silence une erreur.

» Quant à nous, peuples alliés pour le triomphe d'une

grande cause, forgeons des armes sans ralentir nos usines, sans arrêter nos métiers. Soyons grands par les arts de la paix comme par ceux de la guerre; soyons forts par la concorde et mettons notre confiance en Dieu pour nous faire triompher des difficultés du jour et des chances de l'avenir. »

L'effet de ces paroles fut irrésistible. Quarante ou cinquante mille invités assistaient à cette imposante cérémonie. Les principaux passages du discours, ceux qui touchaient plus particulièrement à la situation, furent universellement applaudis. Les mots : « L'indifférence est un mauvais calcul et le silence une erreur, » excitèrent un véritable enthousiasme, surtout parmi les Anglais, qui se distinguèrent par leurs hourras frénétiques. On remarqua que Son Altesse Royale le duc de Cambridge, présent à la cérémonie, était resté debout pendant toute la durée du discours. **Impression produite par ce discours.**

La fête industrielle et artistique recevait, des paroles prononcées par l'Empereur, un caractère politique. On s'y attendait, mais on ne comptait pas sur des déclarations aussi nettes. Personne ne pouvait se méprendre sur le sens et la véritable portée de chaque mot. Ce discours fut, non pas seulement l'événement du jour, mais l'événement du mois, le grand fait de la situation. La profonde impression qu'il causa à Paris et dans les départements fut égalée sinon surpassée par son retentissement à l'étranger. Ce loyal appel fait à l'Europe reçut l'approbation de tous les hommes intelligents. Le moment était venu, en effet, pour les Gouvernements, de prendre une attitude nette, de renoncer aux tergiversations et aux faux-fuyants. Le discours projeta donc une vive lumière sur la situation, et chacun comprit qu'un grand pas en avant venait d'être fait.

Tout le Corps diplomatique avait assisté à la solennité. Beaucoup des hommes éminents qui le composent, malgré leurs habitudes de réserve et d'apparente froideur, n'avaient

pu résister à l'entraînement universel. De nombreux applaudissements étaient partis de leurs rangs, et ceux des représentants des Puissances étrangères qui s'étaient abstenus de battre des mains avaient donné d'autres signes moins bruyants mais tout aussi clairs de leur approbation. Aussitôt après la séance, le fil électrique transmit dans toutes les directions le discours impérial et la mention de l'effet qu'il avait produit. Le soir et le lendemain, des courriers de cabinet partirent pour les principales capitales de l'Europe, emportant les observations des ministres étrangers sur la parole impériale.

Ce qui dominait dans l'allocution de Napoléon III, c'était la franchise de l'appel fait à tous les nobles sentiments dans un intérêt de progrès et pour le triomphe du droit et de la justice. Elle n'était ni trop belliqueuse ni trop pacifique. L'Empereur voulait la paix, il le disait clairement, mais il n'encourageait aucune illusion. Le discours n'exerça aucune influence sur la Bourse, qui resta complétement calme, et les fonds publics ouvrirent et fermèrent, le 15 novembre, au cours de clôture de la veille.

La presse Française fut unanime dans son approbation. La presse étrangère se montra aussi, sauf de très-rares exceptions, vivement et favorablement impressionnée. Quelques journaux Allemands affectèrent, cependant, de voir dans les paroles de l'Empereur une sommation spéciale faite à la Prusse d'avoir à se prononcer nettement pour ou contre la politique des Puissances alliées. Cette interprétation était purement gratuite. Le discours de l'Empereur ne s'adressait pas plus à la Prusse qu'aux autres États de l'Allemagne sur l'attitude desquels on avait encore des doutes. Il s'adressait même moins à la Prusse qu'à certains petits États de la Confédération, la Prusse ayant déjà donné, comme on l'a vu, des preuves de son bon vouloir. Il ne fallut pas réfléchir longtemps pour comprendre que cette mise en demeure était une invitation formelle, mais non pas une menace, et que la diplomatie, bien

loin d'y trouver un embarras, allait, au contraire, y puiser de nouvelles forces et de nouveaux moyens d'action. Tels sont, en effet, les avantages des questions nettement posées; elles appellent de promptes solutions. Le mouvement qui s'était fait sentir dans l'opinion publique en France et à l'étranger s'étendit donc rapidement aux Gouvernements eux-mêmes. Les rapports diplomatiques, loin de se ralentir ou de s'envenimer, devinrent plus actifs, plus étroits et plus francs. Chacun connaissait bien son terrain. Plus d'ambages, plus de faux-fuyants possibles. La raison et le bon sens répondirent à l'appel qui leur avait été fait, et plus que jamais les hommes qui tenaient dans leurs mains les destinées des nations travaillèrent à se rapprocher et à se concerter pour rendre la paix au monde.

Aucun doute n'était donc possible sur le véritable sens du discours aux exposants. Une note de M. le Comte Walewski, jointe à d'autres dépêches et adressée identiquement à nos agents à l'étranger, vint, au reste, dissiper toute incertitude sur ce point. L'existence de ce commentaire de la parole impériale fut d'abord vivement contestée. Les journaux du Gouvernement eux-mêmes déclarèrent que la circulaire dont on parlait n'existait pas. Il n'y avait pas, en effet, de circulaire dans le sens diplomatique du mot, mais il y avait, ce qui est bien différent, une simple note à nos agents, comme il est d'usage de leur en adresser chaque fois qu'un fait grave, et sur lequel ils peuvent avoir à exprimer une opinion, se produit dans le monde politique.

Cette note était conçue ainsi :

Note du Comte Walewski.

« Monsieur, d'après ce qui me revient de plusieurs points de l'Allemagne, le discours prononcé par l'Empereur, à l'occasion de la clôture de l'Exposition universelle, a produit, comme il était facile de le prévoir, une profonde impression. Toutefois, il n'aurait pas été apprécié partout de la même ma-

nière, et il serait devenu l'objet d'interprétations diverses. Il n'en comporte cependant qu'une seule, et les États neutres ne pouvaient se méprendre sur des sentiments dont ils n'ont évidemment qu'à se louer.

» L'Empereur a dit qu'il désirait une paix prompte et durable. Je n'ai pas à insister sur cette déclaration; elle se comprend d'elle-même et n'a pas besoin de commentaire.

» En s'adressant aux neutres pour les inviter à faire avec elle des vœux en ce sens, Sa Majesté Impériale a témoigné suffisamment du prix qu'elle attache à leur opinion et de la part qu'elle fait à leur influence dans la marche des événements. Telle a été, au reste, sa manière de voir à leur égard, dès le début du conflit diplomatique qui a précédé les hostilités. L'Empereur a toujours pensé que si, dès lors, ils avaient formulé avec plus de force le jugement qu'ils portaient sur l'objet du litige, ils eussent exercé une action salutaire sur les résolutions de la Puissance qui a provoqué la guerre. Leur position n'a point changé aux yeux de Sa Majesté Impériale, et ils peuvent aujourd'hui, par une attitude ferme et décidée, hâter le dénoûment d'une lutte que, dans sa conviction, ils pouvaient prévenir.

» C'est dans cette pensée que l'Empereur leur demande de faire connaître hautement leurs dispositions aux Puissances belligérantes et de mettre dans la balance des forces respectives le poids de leur opinion. Cet appel, d'ailleurs, si bien compris et si chaleureusement accueilli par un auditoire formé de représentants de toutes les nations, n'est donc qu'un solennel hommage rendu à l'importance et à l'efficacité du rôle dévolu aux neutres dans la crise actuelle. »

De cette note, il résultait clairement:

Que les paroles de l'Empereur n'exprimaient, ne laissaient entrevoir, ne contenaient, si vaguement et si implicitement que ce fût, aucune menace de guerre générale au printemps;

Que l'Empereur admettait et reconnaissait la position, dans la crise actuelle, des Puissances qui avaient cru devoir rester neutres;

Que l'Empereur ne cherchait pas à leur faire violence pour les entraîner hors de cette position ;

Que ces Puissances pouvaient avoir, tout en se maintenant dans leur neutralité, une action utile à exercer ;

Que cette action, ce concours, auxquels l'Empereur les conviait, n'étaient qu'une action morale, un concours moral;

Que Sa Majesté leur demandait, non des armées à joindre aux siennes pour l'aider à vaincre, mais une opinion déclarée, un jugement prononcé, une influence exercée, qui eussent leur poids dans la balance, à côté de ses victoires, pour l'aider à rendre à l'Europe une paix « prompte et durable. »

Le but voulu par l'Empereur est atteint.

Le Cabinet de Londres exprima un des premiers la très-vive satisfaction que lui avait causée le discours, et pendant plusieurs jours la presse Anglaise en fit le fond de sa polémique et l'objet de ses commentaires. L'Autriche et la Sardaigne ne firent pas non plus attendre l'expression de leur approbation. Plusieurs États de l'Allemagne, jusqu'alors obscurs comme des énigmes, suivirent le mouvement; quelques autres, moins empressés, ne promirent l'appui moral qui leur était demandé qu'après avoir eu connaissance du commentaire si clair, si loyal et si modéré de M. le Comte Walewski. La Suède, qui se préparait à signer son traité avec nous, approuva sans réserve aucune. La Belgique répondit qu'étant neutre par devoir et non par choix, force lui était de s'abstenir de toute manifestation quelconque dans la guerre actuelle. C'était assez dire de quel côté étaient ses sympathies et pour qui étaient ses vœux. Enfin, le mois ne s'acheva pas sans qu'on reçût des Gouvernements d'Espagne et de Portugal l'assurance que la parole impériale avait été parfaitement accueillie de l'autre côté des Pyrénées.

Le but que l'Empereur et son Gouvernement s'étaient pro-

posé était atteint. Un effet immense avait été produit. Le faisceau de l'alliance s'était resserré, et il se fortifiait de toutes les adhésions plus ou moins complètes et formelles, mais à coup sûr significatives, qui arrivaient successivement à Paris. C'était comme une sorte de *pronunciamiento* européen en faveur du bon droit et de la saine raison. L'Europe prononçait le jugement solennel que la France lui avait demandé par la voix de l'Empereur. Cette voix avait été écoutée, parce qu'on la savait franche et désintéressée. Est-ce que nous n'avions pas déclaré, au début de la guerre, que nous n'avions aucune idée de conquête? Est-ce que la guerre était notre œuvre? Est-ce que nous n'avions pas fait sagement et honorablement tout ce qu'il était possible de faire pour l'éviter? On savait bien que la France n'avait aucune arrière-pensée, aucun intérêt ostensible ou secret. Notre attitude, notre désintéressement depuis le commencement de cette funeste lutte, et surtout pendant les Conférences de Vienne, l'avaient suffisamment prouvé. La responsabilité des faits accomplis, des désastres consommés, du sang versé ne pesait pas sur nous. Nous avions tiré l'épée malgré nous, dans un intérêt de haute justice, et pour sauvegarder l'équilibre Européen grandement menacé. Seulement, l'épée une fois tirée, la France s'était montrée aussi brave et redoutable sur les champs de bataille qu'elle avait été chevaleresque dans les négociations. L'Europe entière savait tout cela, et c'est parce que tout cela était su, que l'Empereur, avec cette remarquable faculté d'appréciation sûre et rapide qui lui est propre, avait pu prononcer son discours sans craindre de blesser un seul intérêt avouable. Ce qui se passa le 15 novembre dans l'immense salle du Palais de l'Industrie, où des notabilités de tous les pays s'étaient réunies, et où cinquante mille personnes battirent des mains avec enthousiasme, ne fut donc que la fidèle image de ce qui devait se passer quelques jours après dans l'Europe entière. L'impression fut la même partout.

Et, certes, on ne peut guère en être surpris. Derrière quel

prétexte se serait-on réfugié désormais pour se montrer hostile ou indifférent, quand ce qu'on demandait était si juste, coûtait si peu et pouvait contribuer à un si grand bien ? L'Empereur n'avait pas dit aux Puissances neutres : donnez-moi des soldats pour vaincre. Il leur avait dit : voyez de quel côté est le bon droit, et si vous le trouvez de mon côté, donnez-moi votre appui moral, et j'obtiendrai la paix. Quelle noblesse n'y avait-il pas dans de telles paroles après la victoire, quand nos armées avaient écrit leur gloire en caractères terribles sur les ruines encore fumantes de Sébastopol !

En faisant appel au jugement de l'opinion publique, « qui remporte toujours la dernière victoire, » l'Empereur Napoléon avait donc inauguré une nouvelle politique : celle du droit, de la justice et de la raison. Un plus rude coup ne pouvait être porté à la politique ténébreuse, envahissante et anti-européenne de la Russie. Soulever l'opinion publique contre cette politique, ou plutôt donner des chefs à l'opinion publique déjà suffisamment éclairée, stimulée et irritée par les événements, c'était faire cent fois plus pour la chute de l'idée dont l'Empereur Nicolas avait été une des dernières incarnations, que n'eussent pu faire deux autres années de gloire vaillamment mais chèrement acquise sur les champs de bataille. Du jour où les paroles de Napoléon III furent connues partout, la Russie n'eut pas seulement à compter avec les forces armées qui la menaçaient, elle eut encore, elle eut surtout à se défendre contre la pression des âmes honnêtes, innombrables phalanges, parlant toutes les langues, de mœurs et d'instincts différents, et que le discours impérial avait pour ainsi dire enrégimentées en leur donnant des chefs. C'était l'alliance morale après l'alliance politique, et sur ce vaste terrain tout le monde pouvait s'entendre ; tout le monde s'entendit en effet. Les chefs, c'est-à-dire les Rois et les Princes qui jusque-là s'étaient abstenus, se décidèrent à faire des représentations à la Russie, non pas collectivement, cela n'eût pas été possible, mais chacun

agissant isolément et dans la mesure que commandaient la prudence, les relations, les liens d'amitié ou de famille. Ces démarches différaient entre elles par la forme, mais comme au fond elles tendaient toutes vers le même bût, on peut dire qu'un travail très-sérieux se faisait déjà dans le sens de la paix.

Représentations des Puissances à Saint-Pétersbourg.

Ces représentations, portées verbalement à Saint-Pétersbourg ou contenues dans des dépêches des différentes Cours adressées au Cabinet Russe, ou bien encore dans des lettres autographes de Souverains écrites à l'Empereur Alexandre personnellement, invitaient le Czar à tenir compte du profond désir de paix qu'éprouvait l'Allemagne, et lui montraient, dans un langage respectueux et plein de déférence, les conséquences déplorables que pouvait entraîner un plus long retard dans la légitime satisfaction de ce besoin.

Lorsque le bruit de ces démarches arriva à Paris, il trouva de nombreux incrédules. L'Empereur Alexandre déclarant lui-même, deux mois après, qu'il était disposé à traiter de la paix « pour céder aux vœux exprimés par l'Allemagne, » se chargea de prouver à quel point la nouvelle était sérieuse.

Le Danemark et surtout la Suède, tout en conservant leur position de Puissances neutres, ne restaient pas en arrière de ce mouvement. Les Cours de Saxe et de Bavière, qui, l'année précédente, prenaient une attitude si peu occidentale, pressaient maintenant la Russie de formuler des propositions qui pussent servir de bases et de point de départ à de nouvelles conférences. La Cour de Wurtemberg, attachée à celle de Russie par de nombreux et étroits liens de famille, tenait le même langage. La manifestation de l'Allemagne n'était donc pas douteuse; la pression était générale. La Russie se voyait, plus qu'elle ne l'avait été à aucune autre époque, menacée d'isolement.

Quand on réfléchit que tout cela s'était accompli dans l'espace de quinze jours, ne doit-on pas savoir un gré infini à

l'Empereur Napoléon de la mâle fermeté de son langage?

D'un autre côté, la lumière commençait à se faire sur la mission du général Canrobert. On savait que son voyage était une suite de véritables ovations. Vainement le ***Morning-Post*** avait affirmé avec une grande assurance que la mission du général Français n'avait aucun caractère politique et qu'elle se bornait, indépendamment de la remise du grand cordon de la Légion d'honneur au Roi Oscar, à l'appréciation des ressources militaires de la Suède et du Danemark; le public sérieux, avec cet instinct qui ne le trompe jamais, assignait une autre portée à ce voyage. La Suède, en effet, avait pris des engagements positifs. Quels étaient ces engagements? La presse se montrait fort impatiente de les connaître, la presse étrangère surtout. Et cependant, comment pouvait-on s'étonner, en présence d'une négociation encore inachevée, de la réserve que gardaient les Gouvernements intéressés? Est-ce que la diplomatie ne consiste pas dans l'art de parler à propos et de ne dire les choses que quand le moment est venu? Des négociations de la nature de celles que poursuivait le général Français sont toujours délicates et fragiles. On n'est bien sûr du succès que lorsque les engagements réciproques sont signés, et jusque-là, quelles susceptibilités, dont la diplomatie est seule juge, n'a-t-on pas à ménager?

La mission du général Canrobert s'explique.

Le silence que l'on gardait en France sur cette mission, dans les régions officielles, était donc tout naturel. Je dirai plus, c'était un devoir. Mais en attendant que la lumière se fît complétement, et elle ne se fit qu'un mois après, lors de la publication du traité au ***Moniteur***, chacun prenait acte des déclarations des journaux semi-officiels, attestant que la mission du général Canrobert avait une grande importance et qu'elle avait réussi au delà de ce qu'on pouvait espérer.

Les pessimistes, au lieu de se réjouir de cette nouvelle, y trouvaient un sujet d'alarme. Il ne peut s'agir, disaient-ils, que d'une convention militaire; or si l'on songe à s'assurer des

appuis pour la guerre, c'est qu'on ne croit pas à la paix ! Singulière façon de raisonner, que je ne consigne ici que pour montrer toutes les nuances de l'opinion à cette époque vraiment solennelle d'attente, de crainte et d'espoir.

Parmi ceux qui voulurent bien croire à l'existence d'un traité avec la Suède, il s'en trouva qui prétendirent que cette dernière Puissance n'avait pu qu'adhérer, à l'instar de l'Autriche, aux quatre points de garantie, et que, dès lors, son adhésion était un acte sans portée et presque puéril. On voit qu'avec un peu d'ignorance ou de mauvaise foi il n'est pas impossible de faire tourner à mal les meilleures choses, en les interprétant d'une certaine façon. D'autres affirmaient que le général, chargé de proposer un traité d'alliance offensive et défensive, n'avait réussi que dans la dernière moitié de sa mission. Ces bruits n'étaient pas assez sérieux pour résister au plus simple examen. Une semblable alliance, emportant engagement d'un concours militaire immédiat de la part de la Suède, n'avait pas été proposée, par la simple raison qu'elle n'était pas utile. Toutes les opérations militaires en Crimée et dans la Baltique étaient suspendues; un corps auxiliaire n'eût donc été qu'un embarras. De plus, et cette raison a bien son importance, un traité offensif et défensif signé avec la Suède à cette époque de l'année eût exposé cette Puissance au ressentiment et aux entreprises de son redoutable voisin, sans espoir pour elle d'être secourue à temps, puisque les flottes alliées avaient déjà quitté la Baltique pour revenir en France et en Angleterre. La prétendue demande que la malveillance ou l'ignorance présentaient comme ayant échoué eût donc été une maladresse.

La vérité est qu'on avait obtenu tout ce qu'on souhaitait d'obtenir. La France avait voulu, dans la prévision des éventualités de l'avenir, jeter les bases d'une alliance Scandinave. Elle demandait à la Suède et au Danemark ce qu'un peu plus tard l'Empereur devait demander aux États moyens de l'Alle-

magne : un concours moral en attendant mieux. C'était toujours, on le voit, la même politique d'union et de confiance mutuelle sur le terrain du droit, de la franchise et de la loyauté. La Suède avait répondu à cette ouverture en signant un traité et en donnant à la France, dans la personne du général Canrobert, les témoignages les plus enthousiastes de son admiration et de ses sympathies. Le Danemark ne fut peut-être pas aussi vif dans l'expression de ses sentiments. On put croire un instant qu'il regrettait de ne pas avoir été informé, avant la signature, des résolutions convenues avec la Suède ; mais ce nuage, qui jeta quelques ombres sur les fêtes offertes à l'envoyé Français, se dissipa bientôt devant les chaudes et sympathiques manifestations de la population tout entière. Quelques personnes de la société, notoirement connues pour être très-dévouées à la Russie, conservèrent seules une attitude plus que réservée à laquelle le chef de l'État ne s'associait nullement.

Le général Canrobert, après un voyage de près d'un mois, revint à Paris dans la nuit du 2 au 3 décembre. Le 3, il eut de longues conférences avec l'Empereur et avec le ministre des affaires étrangères. Rien encore ne transpira sur la véritable portée de sa mission, mais on sut que les résultats obtenus étaient considérables, qu'une partie en serait prochainement publiée par le journal officiel, et que l'autre partie, essentiellement confidentielle et privée, ne serait connue que plus tard. On parla alors de projets d'alliance matrimoniale entre un prince de la famille impériale de France et une petite-fille de Bernadotte. C'est ainsi qu'on prétendit expliquer le côté secret et intime de la mission, et comme toujours en pareil cas, les « gens bien informés » firent fausse route. Il s'agissait, non pas d'un mariage, mais d'un baptême, et la naissance du Prince impérial vint plus tard expliquer l'énigme à tous ceux qui n'avaient pas été mis dans la confidence, c'est-à-dire à tout le monde : la reine douairière de Suède avait bien voulu promettre

qu'elle serait la marraine de l'enfant dont le Saint-Père devait être le parrain. Ce témoignage manifeste d'étroite amitié prouve que le traité avait sa portée sérieuse et qu'il n'était pas, pour la Suède, une précaution inutile au cas où la guerre eût continué.

On croit à une solution pacifique.

Les faits se précipitaient et l'idée d'une solution pacifique prochaine gagnait du terrain. Le 23 novembre, la nouvelle se répandit à la Bourse de Paris que la Russie se déclarait prête à accepter les quatre points de garantie tels qu'ils avaient été interprétés aux Conférences de Vienne par les Puissances occidentales. Ce bruit, qui ne reposait encore sur rien de bien positif, eut pour effet de conduire prématurément les journaux à la discussion des conditions possibles de paix. Selon les uns, les faits accomplis n'avaient rien ajouté aux exigences des Puissances alliées. Le programme de la paix était encore, en novembre 1855, ce qu'il était huit mois plus tôt. Les autres, au contraire, et notamment les journaux Anglais, déclarèrent que ces conditions n'étaient plus suffisantes. Quelques-uns s'indignèrent qu'on osât encore en parler après les immenses sacrifices accomplis, et tant de triomphes payés de tant de sang. Si le grave différend qui menaçait de bouleverser le monde n'avait eu pour arbitres que les éditeurs de ces derniers journaux, il est douteux que la paix se fût de longtemps rétablie. Heureusement le parti des hommes sages avait le dessus, et ces hommes voyaient précisément dans l'importance des sacrifices accomplis la nécessité de les continuer le moins longtemps possible, et de rendre la confiance, la tranquillité et la prospérité à l'Europe, en signant une paix honorable pour tous.

En attendant qu'une lumière plus complète se fît sur les véritables intentions de la Russie, l'opinion resta hésitante et la porte fut de nouveau ouverte aux affirmations les plus contradictoires. Un journal de Belgique, *l'Indépendance*, plus Russe en ce moment que le Czar lui-même, traita la nouvelle de l'acceptation des quatre points par la Russie, de grossière

exagération. C'était, on le vit bientôt, aller un peu loin.

Quoi qu'il en soit, la nature même de ces discussions prouvait que les choses marchaient. Le champ de la polémique se rétrécissait. On ne se demandait déjà plus si l'Empereur Alexandre voulait la paix, mais à quelles conditions il la ferait. La diplomatie voyait un heureux symptôme dans ces dispositions des esprits et dans ces préoccupations de la presse, qui n'étaient, au reste, que le fidèle reflet des notes et des dépêches échangées entre les Cabinets, ou transmises par les agents. L'hiver, qui s'avançait à grands pas, paraissait gros d'événements heureux, et l'on parlait sans trop d'appréhensions du retour du printemps, qui devait, si la paix ne se signait pas, donner le signal d'une si formidable lutte.

Le Roi de Sardaigne à Paris.

Tel était, en quelques mots, l'état de l'opinion lors de l'arrivée à Paris du Roi Victor-Emmanuel. Le vaillant soldat de Goïo et de Novare, le fils glorieux de Charles-Albert, fit son entrée dans Paris le 23 novembre. La population salua de ses acclamations l'allié de la France, et l'Empereur le reçut avec la plus franche cordialité.

Bien que le *Moniteur* eût annoncé que le cortége royal passerait par les quais et la rue de Rivoli, les maisons du boulevard s'étaient pavoisées de drapeaux aux couleurs de la France, de l'Angleterre, de la Sardaigne et de la Turquie. Des détachements de chasseurs à pied et d'infanterie de ligne formaient la haie sur la place de Lyon, et le service était fait dans la cour d'honneur du chemin de fer par les grenadiers et les voltigeurs de la garde impériale, tandis qu'un détachement des cent-gardes et des guides avait été placé à la sortie du salon d'attente. Sept voitures de la Cour avaient été mises à la disposition du jeune Souverain et de sa suite. M. le colonel Edgar Ney, premier veneur, aide de camp de Sa Majesté, le marquis de Conegliano, chambellan, et le lieutenant-colonel de Valabrègue, écuyer-commandant, étaient allés jusqu'à Lyon au-devant du Roi, envoyés par l'Empereur. Sa Majesté fut reçue à son ar-

rivée par Son Altesse Impériale le Prince Napoléon, entourée du maréchal Magnan, commandant en chef de l'armée de Paris, du colonel Fleury, écuyer de Sa Majesté, du préfet de la Seine et du préfet de police, auxquels s'étaient joints un grand nombre de hauts fonctionnaires.

Le Roi et Son Altesse Impériale se donnèrent une cordiale poignée de main, tandis que l'assistance se levait et poussait les cris de *Vive le Roi! Vive l'Empereur!* cris répétés aussitôt par la foule qui garnissait la cour de la gare et les abords du chemin de fer.

Sa Majesté le Roi Victor-Emmanuel et le Prince Napoléon prirent place, seuls, dans une des voitures de gala; les autres voitures furent occupées par M. le marquis Pes de Villamarina, ministre de Sardaigne à Paris, par les ministres qui avaient accompagné Sa Majesté : MM. le Comte Camille de Cavour et le Chevalier Massimo d'Azeglio, et enfin par les autres personnes de la suite. Le cortége, dans son trajet depuis la gare de Lyon jusqu'aux Tuileries, fut acclamé par une foule nombreuse, qu'une pluie persistante et froide n'avait pu dissiper.

Vers deux heures, le cortége arriva dans l'ordre suivant sur la place du Carrousel :

Un escadron des guides, musique en tête;

Trois voitures de la Cour, précédées chacune de deux piqueurs;

La voiture royale, précédée de piqueurs à cheval et suivie de l'escadron des cent-gardes; M. le colonel Fleury tenant la portière de droite, et M. le colonel Edgar Ney celle de gauche;

Trois voitures de la Cour, précédées chacune de deux piqueurs;

Un escadron de cuirassiers de la garde fermait la marche.

Le Roi fut reçu au bas du grand escalier des Tuileries par l'Empereur, qui lui donna une accolade fraternelle et le présenta aussitôt à Sa Majesté l'Impératrice.

Pendant son séjour à Paris, le Roi habita le pavillon Marsan,

dont les appartements avaient reçu, spécialement pour cette circonstance, un ameublement somptueux. Le général-major Chevalier Marozzo della Rocca, premier aide de camp du Roi, le général-major Comte d'Angrogne, le général-major Chevalier Carderina, les aides de camp, les secrétaires et le premier médecin occupèrent des appartements voisins de ceux de Sa Majesté.

Le Comte de Cavour et le Chevalier d'Azeglio descendirent à l'hôtel du Louvre.

Le Roi de Sardaigne passa six jours entiers à Paris. Ce temps suffit pour faire apprécier les hautes qualités du Prince et sa bienveillance naturelle par tous ceux qui purent l'approcher. La gloire et la popularité du père rejaillissaient sur le fils et se confondaient dans les sentiments d'estime et de vive sympathie qu'inspiraient ses mérites personnels. Le peuple de Paris, en voyant la mâle et intelligente figure de notre chevaleresque allié, se rappelait avec émotion les terribles malheurs qui l'avaient, coup sur coup, si cruellement frappé dans ses affections les plus chères. On n'oubliait pas non plus cette valeureuse armée Piémontaise qui avait combattu en Crimée à côté de la nôtre. Les manifestations dont le Prince était l'objet n'étaient donc pas un simple et banal hommage rendu au prestige du pouvoir : c'était de l'admiration réfléchie mêlée à la reconnaissance.

L'Empereur s'attacha à traiter dignement son hôte royal. Les journées furent successivement remplies par la présentation de tous les grands Corps de l'État, par des revues, des visites aux palais impériaux, de grands dîners d'apparat, des chasses, des spectacles, des bals et des fêtes à la Cour. Le 26 novembre, Leurs Majestés chassèrent dans la forêt de Saint-Germain. Le lendemain, une grande revue eut lieu au Champ de Mars, où avaient été réunies quatre divisions de l'armée de l'Est, formant un effectif de trente-six bataillons, deux bataillons de la garde de Paris, cinq de la garde impériale, deux

divisions de cavalerie, les guides et les cuirassiers de la garde, trois escadrons de la garde de Paris, un escadron de la gendarmerie de la Seine, et enfin huit batteries d'artillerie, dont deux de la garde impériale. On ne pouvait offrir un plus beau spectacle à un Prince qui portait lui-même si dignement l'uniforme et qui avait déjà donné des preuves de vertus militaires. Le Roi de Sardaigne parut enchanté ; il témoigna vivement et à plusieurs reprises sa satisfaction à l'Empereur pendant le défilé, qui se fit aux cris de *Vive l'Empereur! Vive le Roi de Sardaigne!*

Le jour suivant, Sa Majesté Sarde se rendit au tombeau de l'Empereur Napoléon Ier. Elle parcourut ensuite les salles où sont exposés les plans en relief des principales villes fortes de France, visita les infirmeries des soldats invalides et la salle du Conseil, où se trouvent les portraits des gouverneurs de l'hôtel. Un épisode touchant eut lieu pendant la visite des salles. Un ancien déserteur Piémontais, admis à l'hôtel des Invalides après avoir servi dans la légion étrangère d'Afrique, ne fut pas maître de son émotion à la vue de son légitime Souverain. Il se précipita à ses genoux en sollicitant sa grâce, que le Roi lui accorda aussitôt. Cet incident accrut encore les sentiments affectueux que le Prince inspirait aux personnes qui l'entouraient.

Sa Majesté s'était montrée plusieurs fois au spectacle, et là, comme partout, sa présence avait été saluée par de sympathiques acclamations. Le Roi, vêtu en bourgeois et accompagné seulement d'un de ses aides de camp ou de M. de Villamarina, fit aussi de nombreuses courses dans Paris ; mais ses traits bien connus de la population rendaient l'*incognito* très-difficile, et il lui arriva plus d'une fois, dans ces circonstances, de recevoir des témoignages de respectueuse sympathie d'autant plus précieux qu'aucun signe extérieur ne les provoquait.

On était à la veille du départ, et ce jour-là c'était la ville de Paris qui s'était chargée de fêter l'hôte de l'Empereur et de la

France. Le bal qu'elle offrit au Roi de Sardaigne fut un véritable prodige de richesse et de bon goût.

On sait ce que peuvent faire nos architectes et nos décorateurs quand on leur donne seulement trois jours pour improviser une féerie. Cette fois, ils essayèrent encore de se surpasser, et ils y réussirent, malgré la difficulté de l'entreprise. La belle cour de l'Hôtel de Ville avait été transformée en un immense salon dont toutes les parties resplendissaient de lumières et de fleurs. De fraîches cascades jaillissaient entre des massifs d'arbustes et de plantes exotiques. Les colonnes du pourtour étaient tendues de drap d'or, et les vasques placées au pied de chaque colonne avaient été converties en corbeilles de fleurs. Un double escalier, partant de la cour et éclairé par des candélabres que supportaient des statues d'argent oxydé, conduisait aux salons de réception, en passant au-dessus d'une grotte toute pleine du mouvement des eaux, des reflets mystérieux de la lumière et du parfum des fleurs. Ce petit coin calme et presque sauvage, ce *buen retiro* si bien fait pour les naïades et les dauphins qu'on y avait placés, formait un contraste délicieux avec l'animation et l'éclat de toutes les autres parties de cette salle d'un jour si grandiose et si originale. Quand le regard se portait vers les croisées en ogive, ouvertes à une grande élévation sur la cour, et en ce moment d'un effet aisissant, il n'arrivait au faîte, couronné d'un splendide drap d'or, qu'après s'être arrêté par trois fois sur une triple frange de globes lumineux, calmes et pâles, circulant autour des façades intérieures et ajoutant une élévation infinie à leurs proportions colossales. La galerie, sous les colonnades, empruntait surtout son originalité et sa richesse à un treillage d'or s'appuyant aux murs dans toute leur étendue, sur une élévation de dix pieds, et protégeant une vigne joyeuse chargée de pampres.

Bal à l'Hôtel de Ville.

Quand l'Empereur et le Roi de Sardaigne arrivèrent, la belle façade de l'Hôtel de Ville était entièrement illuminée. On eût

dit que la place était éclairée par le soleil. Le Roi remarqua avec bonheur, parmi les emblèmes de la décoration extérieure, son chiffre V E répété sur chaque colonne, et l'image de la croix Sarde entourée de rayons éclatants.

L'entrée de Leurs Majestés dans les appartements produisit un effet immense, et pendant le quadrille impérial, la galerie des Fêtes, malgré ses vastes proportions, se trouva trop petite pour la foule qui s'y pressait. Les dames, et même beaucoup d'hommes, montèrent sur les chaises, les fauteuils et les banquettes. L'étiquette souffrit un peu de cet incident, résultat inévitable du grand nombre d'invitations envoyées, mais l'enthousiasme n'en fut que plus vif.

Dans le quadrille impérial, l'Empereur avait dansé avec la Duchesse Hamilton, et le Roi de Sardaigne avec la Princesse Mathilde.

Leurs Majestés se retirèrent à onze heures et demie, après avoir parcouru les principaux salons du palais. Leur départ fut salué des mêmes acclamations qui avaient accueilli leur arrivée. On savait que le jeune Roi quittait Paris le lendemain pour se rendre à Londres, et chacun, surtout après l'avoir vu de près, était jaloux de lui donner un nouveau témoignage d'affection et de respect.

Dans la matinée de ce même jour, le Roi avait été faire une visite aux galeries de Versailles, et là, comme à l'Exposition de l'industrie, dont la clôture avait été retardée jusqu'à son départ par ordre de l'Empereur, Sa Majesté s'était montrée vivement impressionnée et avait donné de grands éloges à la France.

Départ du Roi de Sardaigne.

Le départ du Roi pour Londres eut lieu le 29, à sept heures du soir. De grands préparatifs avaient été faits à la gare du chemin de fer et sur tout le parcours du cortége. Toutes les maisons de la rue de Rivoli, de la rue de la Paix et des boulevards étaient illuminées et pavoisées.

Le Roi se rendit à la gare dans une voiture fermée, escortée

d'un escadron de cuirassiers de la garde. Dans la même voiture se trouvait Son Altesse Impériale le Prince Napoléon, désigné par l'Empereur pour accompagner Victor-Emmanuel jusqu'au moment du départ du train royal. Son Altesse Impériale portait le collier de l'Ordre de l'Annonciade, que Sa Majesté Sarde lui avait fait remettre comme un témoignage de sa haute estime. On sait que les insignes de cet Ordre sont limités à vingt-quatre, douze pour les nationaux et douze pour les étrangers.

Dans les voitures qui suivaient la voiture royale, se trouvaient les personnes de la suite de Sa Majesté, ainsi que le colonel EdgarNey, le lieutenant-colonel de Valabrègue, écuyer-commandant, le Marquis de Conegliano, chambellan, chargés par l'Empereur d'accompagner le Roi jusqu'à Calais.

Les cris de *Vive le Roi! Vive notre allié!* saluèrent le cortége pendant tout le trajet jusqu'au chemin de fer. Au moment même de l'arrivée des voitures, la gare s'illumina instantanément de feux de Bengale, qui ajoutèrent, par leurs lueurs fantastiques, à l'intérêt de cette scène touchante.

Son Altesse Impériale descendit la première de voiture et offrit sa main au Roi. Sa Majesté était en tenue de colonel des hussards de Savoie et portait le grand cordon de la Légion d'honneur. Suivie de son nombreux et brillant cortége, elle se dirigea vers le wagon d'honneur, où elle prit place, ainsi que MM. Edgar Ney, de Valabrègue, de Conegliano, le Comte Camille de Cavour, le Marquis d'Azeglio, le Duc Pasqua et plusieurs aides de camp et officiers. Les autres personnes de la suite occupaient un second wagon-salon.

Le convoi royal se mit en route à sept heures et demie, au milieu des cris cent fois répétés de *Vive le Roi de Sardaigne! Vive notre allié!*

Les journaux Anglais nous apprirent bientôt que le jeune Souverain n'était pas moins bien reçu en Angleterre qu'il l'avait été en France.

M. le Comte de Cavour.

Le séjour du Roi Victor-Emmanuel parmi nous ne pouvait que resserrer les liens déjà étroitement noués entre la France et la Sardaigne. M. de Cavour, esprit actif et plein d'initiative, mit à profit ce voyage pour voir tous ses amis de Paris, et particulièrement quelques notabilités de la presse. L'avenir était encore bien incertain, mais si vague que fût l'espoir d'une prochaine solution pacifique, il était d'une bonne politique de ne pas se laisser surprendre par les événements et de s'assurer les meilleures chances dans les éventualités des négociations qu'on entrevoyait déjà. La politique du Piémont était bien connue; il suffisait au premier ministre, pour s'assurer la continuation du concours d'une partie de la presse Parisienne, de donner l'assurance que cette politique libérale ne transigerait pas sur les questions à l'ordre du jour en Italie, et notamment sur la question religieuse ou plutôt cléricale. D'autres journaux, partisans des réformes mais ennemis de toute violence, ne donnaient leur appui au Piémont que dans une certaine mesure, et surtout parce que cette Puissance était notre alliée. Quelques autres, enfin, marchant sur les traces de l'*Univers*, se montraient très-hostiles aux tendances du premier ministre et n'hésitaient pas à condamner ses actes. L'attitude du clergé Français, bien différente de celle du clergé Piémontais, avait prouvé au Roi Victor-Emmanuel que quelques-unes de ses réformes n'étaient pas jugées aussi défavorablement de ce côté-ci des Alpes qu'elles l'avaient été dans ses propres États. Un ou deux prélats Français cependant, et notamment l'archevêque d'Avignon, avaient fait leurs réserves, que l'*Univers* s'était empressé d'accueillir; mais le contraste n'en existait pas moins. M. de Cavour profita habilement de ces manifestations, qu'on pouvait considérer jusqu'à un certain point comme la condamnation des actes de rébellion auxquels certaines communautés religieuses de Sardaigne s'étaient laissées entraîner. Il les signala à son Souverain, et plusieurs prélats Français reçurent le grand cordon de l'ordre des Saints

Maurice et Lazare comme témoignage de l'estime royale.

M. de Cavour s'attacha donc à consolider ses anciennes relations et à s'en créer de nouvelles. Ministre d'un Gouvernement parlementaire, il mit le plus grand soin à s'assurer le concours ou tout au moins la bienveillance de ceux de nos journaux favorables aux libertés de la tribune.

Le Roi de Prusse ouvre les Chambres. Discours.

Chaque jour nous apportait son événement. Le Roi de Sardaigne venait à peine de quitter Paris pour se rendre à Londres, que le télégraphe nous transmettait le discours prononcé par le Roi de Prusse à l'occasion de l'ouverture des Chambres. Sa Majesté disait dans la partie politique de ce discours :

« La continuation des complications politiques nous impose la nécessité de maintenir encore cette année, quoique à un degré moins élevé que l'année dernière, les préparatifs de guerre. La lutte qui a éclaté entre plusieurs Puissances Européennes, et que j'ai déplorée en ces lieux l'année dernière, n'est pas encore terminée, à mon sincère regret. Notre patrie, en attendant, est encore aujourd'hui l'asile de la paix. J'espère en Dieu qu'elle le restera, et que je parviendrai à sauvegarder l'honneur et la puissance de la Prusse, sans faire supporter au pays le lourd fardeau d'une guerre. Je suis fier de savoir qu'il n'est pas un peuple plus prompt que le mien à courir aux armes, et plus disposé à supporter des sacrifices, quand il s'agit d'écarter un danger réel pour son honneur et ses intérêts. Cette conviction rassurante m'impose le devoir, tout en maintenant fidèlement les déclarations que j'ai faites, de ne pas contracter des engagements dont on ne pourrait prévoir ni la portée politique ni la portée militaire.

» Dans la position prise par la Prusse, l'Autriche et la Confédération Germanique, se trouve un gage sérieux pour la garantie d'une attitude indépendante, conciliable de tous les côtés, et de nature à préparer une paix équitable et durable, grâce à une bienveillance sincère et à une appréciation impartiale des situations. »

Effet produit par ce discours.

La première impression que ces paroles produisirent à Paris fut mauvaise. Elles firent douter des bonnes dispositions du Gouvernement Prussien, et on voulut y voir une réponse indirecte au discours de l'Exposition. En pesant avec attention chaque mot de la harangue royale, on arriva, cependant, bientôt à lui restituer sa véritable valeur. Le Gouvernement Prussien avait déjà fait savoir, en mainte occasion, son ferme désir de voir la paix rendue au monde. Le Roi Frédéric-Guillaume ne pouvait avoir eu l'intention de désavouer les actes de son Gouvernement. Souverain d'une grande nation, il avait pu, par quelques phrases d'une signification susceptible d'être diversement interprétée, vouloir donner une satisfaction à l'amour-propre national; mais on ne pouvait sérieusement lui prêter l'idée d'avoir voulu aller plus loin. Quant au dernier paragraphe, le seul qui eût une importance réelle au point de vue des intérêts occidentaux, il ne pouvait certainement vouloir prétendre que l'Autriche, oubliant tous ses engagements antérieurs, abdiquant tout son passé, était prête à revenir à une politique de pure expectative. En ce moment même, l'Empereur François-Joseph donnait à ses alliés des preuves trop certaines de bon vouloir et de parfaite entente, pour qu'une pareille insinuation pût être acceptée par les esprits sérieux. On comprit, avec un peu de réflexion, que le Roi Frédéric-Guillaume, en plaçant sur la même ligne la Prusse, l'Autriche et la Confédération Germanique, avait voulu dire qu'au fond, les intérêts des divers États de l'Allemagne étaient identiques; qu'unis par le même langage, les mêmes aspirations et la conformité des mœurs, aucun de ces États ne pouvait raisonnablement vouloir que ce que les autres voulaient; que la Prusse, par des scrupules assurément très-respectables, avait bien pu laisser prendre les devants à l'Autriche, mais qu'elle voulait, elle aussi, une paix prompte et durable. Cette interprétation était la seule acceptable, et ce fut celle qui prévalut. La première impression produite par les paroles du Roi n'eut donc

qu'une courte durée. On ne s'en émut ni dans le monde politique ni dans le monde financier, ou plutôt on ne les considéra, après examen, que comme un nouveau gage d'union et de confiance.

Chaque jour, en effet, venait augmenter cette confiance. Ce fut vers cette époque qu'on parla pour la première fois de la réunion possible d'une prochaine conférence à laquelle le grave différend serait soumis. Plusieurs villes furent nommées : Vienne, Dresde et Bruxelles. Ces bruits étaient prématurés; mais le besoin d'une solution était général. On pressentait un dénoûment amiable prochain, et le vent soufflait à la paix de tous les points de l'horizon. La confiance augmente.

Quelque vagues et incertains que fussent ces bruits, ils commençaient cependant à se préciser un peu plus que par le passé. Les journaux étrangers modifiaient sensiblement leur langage. Ils ne doutaient plus que des tentatives pacifiques ne fussent faites, seulement ils entrevoyaient des difficultés et ils les discutaient déjà. C'était un grand pas vers la conclusion. L'opinion publique, qui avait traversé tant d'épreuves, que tant de déceptions avaient éprouvée, renaissait à la confiance et se préparait par l'examen et la discussion au grand fait qui devait bientôt l'absorber tout entière.

« Les bruits pacifiques persistent, écrivait-on à un journal de Bruxelles. Hier on disait que c'était la Prusse qui pesait sur la Russie, aujourd'hui on assure que c'est l'Autriche qui se fait l'intermédiaire des propositions venues de Saint-Pétersbourg, oubliant que l'Autriche, par sa position d'alliée, ne peut entrer dans aucune espèce de médiation. On a été jusqu'à assurer qu'une dépêche, reçue à Paris, annonçait que le Prince Gortchakoff, à Vienne, était autorisé à accepter les quatre garanties, avec l'interprétation occidentale. Je crois, pour ma part, que, dans tout ceci, il n'y a qu'un échange de communications entre la France et les Gouvernements de l'Allemagne, ces derniers cherchant à influer sur le Cabinet des Tuileries

pour obtenir la paix, et le Gouvernement Français répondant, au contraire, que la paix ne dépend pas de lui, et que c'est à l'Allemagne de dessiner son attitude de façon à forcer la Russie à accepter des conditions de nature à garantir la paix de l'Europe. Au reste, le langage des journaux Anglais n'est nullement propre à justifier cet excès d'optimisme et à donner un corps à ces illusions rassurantes. C'est de là peut-être que viendra le premier coup d'épingle qui va dégonfler ce ballon aux couleurs séduisantes, qui prenait son essor depuis quelques jours. »

La presse Anglaise.

Cette dernière réflexion, dont la forme exprimait plus de doute que de regret, avait son côté vrai. Une partie de la presse Anglaise semblait avoir pris à tâche d'étouffer dans son germe l'embryon de la paix, en soulevant les questions les plus irritantes, en affichant les prétentions les plus exorbitantes, et surtout en poussant jusqu'à l'injure ses attaques contre certaines têtes couronnées.

Si jamais on ressentit les inconvénients qui peuvent résulter quelquefois de la liberté illimitée de la presse, ce fut, certes, à ce moment-là. Tandis que les Gouvernements, prenant en considération ce besoin de paix qui se manifestait partout, se concertaient dans le secret et préparaient avec des précautions infinies les bases des négociations prochaines, on vit une partie de la presse Anglaise, au mépris des convenances et de la plus simple raison, s'efforcer d'envenimer les rapports, dénaturer les faits, injurier les hommes, travestir les intentions, divulguer ce qui eût dû rester encore dans le mystère, inventer et répandre les bruits les plus absurdes et les plus compromettants. Ce ne fut certainement pas la faute de ces journaux si, pour me servir de l'expression du correspondant, le ballon pacifique ne se dégonfla pas sous ces coups d'épingle. Les premières négociations en furent plusieurs fois contrariées, sinon compromises, et depuis cette époque jusqu'à la signature du Traité de Paris, les hommes raisonnables, frappés du danger de

ces excès, purent apprécier le contraste manifeste qu'ils formaient avec le ton toujours digne de nos journaux.

Quoi qu'il en soit, il était évident pour tout le monde qu'un grand effort se faisait en faveur de la paix.

Le journal Anglais *The Press*, dans son numéro du 1er décembre, essayant de donner un corps à ces rumeurs pacifiques, affirmait que le Cabinet de Saint-James était engagé depuis le 19 du mois précédent dans d'actives négociations de paix sur des bases que l'Empereur des Français avait déclarées satisfaisantes. *The Press* ajoutait qu'il y avait espoir de voir ces négociations aboutir à un résultat favorable. De son côté, le *Morning-Chronicle* annonçait, sur la foi d'une dépêche de Berlin, « que les Puissances Allemandes de second ordre paraissaient avoir été, depuis quinze jours, en communication active avec les divers agents de la diplomatie Russe, et qu'il n'était pas douteux que leur politique future sur la question d'Orient n'eût été le sujet de ces conférences. » Enfin, le *Times* insérait une lettre de Paris, dans laquelle on lui disait « que jamais, depuis le commencement de la guerre, la paix n'avait été aussi proche ni aussi probable. » Le journal ajoutait que l'Autriche se disposait à adresser à la Cour de Russie un *ultimatum*, la sommant d'accepter la paix à des conditions que les Puissances occidentales pouvaient admettre aujourd'hui, et qu'elles pourraient même déclarer satisfaisantes, après une nouvelle campagne couronnée du plus heureux succès. Les bruits de paix se précisent.

C'était la première fois, depuis le retour aux idées de paix, que le mot d'*ultimatum* était prononcé. Ces assertions d'un journal aussi considérable produisirent un grand effet, et il faut bien convenir que son appréciation de l'importance des garanties réclamées de la Russie n'avait rien d'exagéré. Il y eut, cependant, des doutes en France et parmi les principaux journaux de l'étranger. L'*Indépendance* ne consigna ces bruits qu'en les déclarant « dépourvus de toute espèce de probabilité, » et en demandant pour ainsi dire pardon à ses lecteurs,

— à ses lecteurs de Russie surtout! — de les leur mettre sous les yeux.

Incertitude des journaux.

Deux jours après, le même journal reconnaissait cependant qu'on nageait plus que jamais en pleine paix. « De Paris, de Londres, de certaines régions de l'Allemagne même, n'arrivent, disait-il, que des rumeurs pacifiques. Les Bourses s'émeuvent et leurs espérances se traduisent par une hausse importante. »

Le journal Belge n'acceptait ces bruits qu'avec défiance, mais il avait déjà cessé de les qualifier de monstrueux; il les discutait, et il reconnaissait que l'existence des propositions paraissait réelle. C'était beaucoup! Et si je mentionne ici, en quelques lignes, les variations de l'*Indépendance*, c'est que ce journal, publié dans un pays où la presse est libre, mais obligé à de certaines réserves pour circuler en France, et à d'autres réserves, d'une nature toute différente, pour être admis en Russie, représentait assez bien la partie indécise et sceptique de l'opinion. De plus, ce journal s'était justement acquis, par ses nombreuses correspondances, un intérêt qui le faisait rechercher et lui donnait, au milieu des circonstances du moment, une place à part et quelquefois une certaine autorité.

« D'où émanent ces propositions? en quoi consistent-elles? demandait la feuille Belge. Obscurité encore à peu près complète sur ces deux points. Généralement on les attribue à l'Autriche. On ajoute que le Gouvernement Français les a trouvées acceptables et que le Cabinet de Londres, après quelques objections, aurait fini par s'y rallier. Depuis deux jours on serait d'accord.

» Ceux qui affirment cela ne vont-ils pas un peu bien vite? D'autres vont cependant plus vite encore, car ils disent qu'avant de transmettre ces nouvelles propositions en Occident, l'Autriche aurait commencé par s'assurer de l'acquiescement de la Russie. Cela expliquerait l'assertion d'un correspondant Parisien du *Times*, qui mande à ce journal que, dans le cas

où la Russie n'accepterait pas l'*ultimatum* où ces propositions se trouveront contenues, l'Autriche romprait immédiatement ses relations diplomatiques avec la Cour de Saint-Pétersbourg; d'autres ajoutent qu'elle signerait sans plus tarder avec les Puissances occidentales cette fameuse convention militaire dont il a été si souvent question déjà. S'il était vrai que le Cabinet de Vienne se fût assuré par avance de l'acquiescement de la Russie aux propositions qu'il vient de faire accepter, dit-on, par la France et l'Angleterre, il ne risquerait rien à faire les déclarations que lui prête le correspondant du *Times;* il saurait déjà qu'il n'aura ni à rompre ses relations diplomatiques avec Saint-Pétersbourg, ni à signer la convention militaire avec les Puissances occidentales. »

Au milieu de ce chaos de nouvelles pacifiques, plusieurs points s'étaient déjà suffisamment élucidés pour ne plus être mis en question. Ainsi, on était certain que la Russie se montrait disposée à accepter les quatre garanties comme bases de négociations ; que ces dispositions avaient été annoncées aux Puissances occidentales par l'Autriche ; qu'enfin la Russie était prête à se faire représenter dans des conférences pour y discuter les conditions de paix.

Situation de la Russie.

L'opinion, quoique toujours facile à se laisser impressionner par les mauvaises nouvelles, paraissait fermement résolue à ne pas abandonner le terrain pacifique qu'elle avait conquis depuis un mois. Elle n'accorda qu'une attention distraite à la réunion de plusieurs diplomates Russes qui eut lieu à Saint-Pétersbourg, et elle fut non moins indifférente aux allures ultra-belliqueuses de l'*Abeille du Nord*, déclarant que la guerre commençait seulement à devenir sérieuse, et que l'Empereur Alexandre rebâtirait un Sébastopol plus fort et plus imprenable que l'autre. On pressentait le néant de ces déclamations tout au moins inutiles. La lumière se faisait sur la véritable situation de la Russie. Cette situation était très-difficile, et chaque jour l'empirait. La Russie avait perdu plus de

deux cent cinquante mille hommes depuis l'invasion des Principautés. Les recrutements extraordinaires ne permettaient plus qu'à grand'peine de remplir les vides laissés par ces pertes énormes. Le commerce était anéanti. Les établissements financiers de l'Empire ressentaient cruellement le contre-coup de cette situation déplorable. La Banque d'Odessa suspendait ses payements en argent, et dans plusieurs provinces, le papier du Gouvernement était refusé. Le Gouvernement Russe, il est vrai, était parvenu à contracter un emprunt de cinquante millions de roubles-argent en Prusse; mais on savait que cet emprunt, très-péniblement conclu, ne l'avait été qu'à des conditions onéreuses, et qu'il était tout à fait insuffisant pour parer aux exigences de la situation, surtout si la guerre devait recommencer au printemps. Malgré les efforts de la Russie pour donner le change sur sa véritable position, cette position était donc bien connue. Les faits parlaient avec éloquence et disaient que non-seulement il y avait urgence de faire la paix pour raviver les forces éteintes du pays, mais encore que la population Russe était mécontente de la guerre, et qu'elle aspirait ardemment après un changement de système dont la mort de l'Empereur Nicolas lui avait donné l'espoir.

Situation de la France.

Cette situation difficile de la Russie, qui transpirait au dehors malgré les efforts qu'on faisait pour la déguiser, nous conduisait tout naturellement, en France, à faire un retour sur nous-mêmes et à constater l'incontestable supériorité de nos ressources. Nous n'avions fait aucune levée de troupes extraordinaire; nos jeunes soldats partaient avec enthousiasme; nous avions encore quatre cent mille hommes sous les armes, en France ou en Afrique; notre commerce n'avait jamais été plus prospère; notre industrie faisait des prodiges; au moment même où nos braves soldats entraient dans Sébastopol, notre merveilleuse Exposition attirait à Paris l'élite des intelligences de l'univers entier; nos emprunts se souscrivaient en quelques heures, et tous, riches et pauvres, voulaient y prendre part; les

travaux publics étaient poussés avec une activité dont on chercherait vainement un exemple dans le passé. Paris achevait son Louvre, improvisait des quartiers nouveaux magnifiques; la France achevait ses grandes lignes de chemins de fer, améliorait ses routes et ses voies navigables, décrétait d'utilité publique d'immenses travaux. Nous étions en guerre, nous avions deux cent mille hommes de nos troupes à plus de six cents lieues de nous, et nous faisions incomparablement plus de grandes choses et de choses utiles qu'aucun Gouvernement n'en avait fait en temps de paix. Ce rapprochement entre la situation de la Russie et celle de la France augmentait la confiance et fortifiait l'espoir d'une prochaine solution.

Attitude de la Prusse et de l'Autriche.

Au point où les événements m'ont conduit, il n'est pas hors de propos de dire quelques mots de l'attitude de la Prusse et de l'Autriche. On avait contesté jusqu'à la possibilité d'une action utile de la part de la Prusse, en alléguant que cette Puissance ne pourrait se faire accepter comme médiatrice par l'Occident, et l'on avait voulu nier l'intervention de l'Autriche, en se fondant sur ce que l'Autriche étant l'alliée de la France et de l'Angleterre, ne pourrait pas remplir un rôle d'intermédiaire. En ce qui concerne la Prusse, est-il besoin de répéter qu'il n'avait jamais été question d'une *médiation* de sa part? Aucune médiation ne pouvait être offerte ni acceptée. La Prusse le savait très-bien; mais sans songer à donner à ses actes le caractère d'une médiation, cette Puissance avait pu, en différentes circonstances, intervenir utilement dans un intérêt de paix, en faisant de sages et cordiales représentations à la Russie. Ce rôle, ainsi défini, pouvait encore exercer une certaine influence sur les événements futurs.

Quant à l'Autriche, sa position d'alliée lui traçait nettement sa conduite. Elle ne pouvait pas se placer entre les Puissances occidentales et la Russie; elle ne pouvait rien proposer à celle-ci ni aux autres, mais comme elle était la seule parmi les Puissances alliées qui eût conservé ses relations diplomatiques avec

le Cabinet de Saint-Pétersbourg, elle pouvait pressentir ses dispositions et en transmettre l'expression à la France et à l'Angleterre. Elle était, pour ainsi dire, l'oreille qui entend et la bouche qui parle. La France et l'Angleterre, en guerre avec la Russie, n'avaient plus aucun moyen de se mettre en rapport avec elle; la Prusse ne pouvait que conseiller, sans même se flatter que les concessions qu'elle obtiendrait seraient jugées suffisantes par les alliés; l'Autriche, connaissant, en sa qualité de partie intéressée et engagée, les conditions auxquelles la paix était possible, pouvait seule donner officieusement à la Russie, sous forme de simple renseignement ou de conseil amical, la limite des concessions à faire pour qu'elles pussent être acceptées comme bases de négociations nouvelles. L'Autriche n'avait pas qualité pour négocier seule avec la Russie; mais elle était en mesure de lui faire comprendre à quelles conditions elle croyait que la négociation serait possible; elle pouvait l'écouter et lui parler, puisque les rapports diplomatiques existaient toujours entre les deux pays; elle n'avait pas d'ouvertures à lui faire, mais elle pouvait recevoir ses ouvertures à elle, l'éclairer sur leur valeur, lui laisser entrevoir leur insuffisance ou leur chance probable de succès.

Ce rôle était très-beau, très-enviable et tout à fait digne de la vieille réputation de la diplomatie autrichienne. La situation exceptionnelle de l'Autriche, alliée à trois Puissances en guerre avec une cinquième Puissance, et n'étant pas elle-même engagée dans cette guerre, était un grand bonheur, au point de vue des chances de paix. Cette situation laissait une porte ouverte aux arrangements. L'Autriche en lutte déclarée avec la Russie, la paix n'était certainement pas impossible, mais elle était moins facile. Tout ce que Paris et Londres ne pouvaient plus dire directement à Saint-Pétersbourg, se disait par Vienne, avec cet avantage que le langage tenu à Vienne n'engageait jamais ni Londres ni Paris. De même, la Russie faisait passer par Vienne tout ce qu'elle voulait qu'on sût en France et en

Angleterre. C'est ainsi qu'en réalité les Puissances belligérantes entretenaient leurs rapports, se parlaient, se consultaient et délibéraient même sans que leurs paroles pussent engager l'avenir.

Ce côté de l'histoire diplomatique de la question d'Orient n'est pas, à coup sûr, le moins intéressant. Que n'avait-on pas fait et dit, en dehors de la diplomatie, pour pousser l'Autriche à déclarer la guerre à la Russie et à prendre sa part dans les péilr est la gloire des combats! Quelles arrière-pensées ne lui prêtait-on pas! On la suspectait, on l'accusait même, et le mot de trahison avait été plus d'une fois prononcé. Après l'avoir longtemps sollicitée d'occuper les Principautés, on en était presque venu à penser, sinon à dire, qu'elle n'y était entrée que pour s'en emparer, permettre aux Russes de porter leurs troupes en Crimée et nous causer de graves embarras. Ces reproches avaient même un caractère assez général pour constituer une nuance notable de l'opinion publique. Les Gouvernements de France et d'Angleterre eurent le bon esprit de ne pas s'en émouvoir. Ils poursuivirent invariablement leur but : la paix par la guerre, puisque les moyens diplomatiques avaient été impuissants, mais par la guerre la plus circonscrite. On n'avait pas besoin, pour le moment, du concours de l'Autriche sur les champs de bataille : on n'eut garde de le lui demander, parce qu'on savait très-bien que ce concours empirerait la situation et fermerait une porte à la paix. On demandait à l'Autriche ce qu'il était indispensable de lui demander. On lui eût demandé davantage qu'elle n'eût certainement pas reculé après s'être tant avancée et si étroitement liée. Mais à quoi bon? La politique que nous avons vue exposer si franchement son programme dans le discours de l'Exposition, n'avait jamais varié : c'était, par-dessus tout, la politique des alliances et de la pression morale. L'Empereur ne l'avait pas encore exprimé en belles et claires paroles quand son Gouvernement pressait celui d'Autriche de s'unir plus in-

timement à la politique occidentale, mais tous ses actes le disaient clairement : c'était bien moins une sommation aux armées qu'un appel à la raison, à la justice et à la loyauté des nations.

En ce qui concerne le rôle de l'Autriche, toutes choses avaient donc été soigneusement préparées de longue main par notre diplomatie. Je ne dirai pas qu'on la tenait en réserve pour l'occasion et que ce rôle était marqué d'avance : mais quand on voit l'enchaînement des faits et leur dénoûment, où le moindre incident se trouve si merveilleusement à sa place, il est bien permis de penser que le hasard seul n'a pas présidé à la marche des événements et qu'une haute intelligence avait préparé les principales pièces sur le damier politique en vue de toutes les éventualités.

Dans les premiers jours de décembre, les rapports entre Vienne, Paris et Londres étaient très-actifs. On le savait sans en connaître encore la véritable portée, mais cela suffisait pour redoubler l'espoir dans la paix. Qu'allait-il sortir de ce grand effort? L'accord s'était-il établi sur les paroles qui, déjà, avaient dû être apportées de Vienne? C'était encore le secret des Cabinets, et ce secret était bien gardé ; mais tout le monde comprenait que le moment n'était pas éloigné où la lumière devait se faire. Bientôt, en effet, les Puissances n'allaient plus avoir à se prononcer sur la question de la paix et de la guerre, mais à discuter les conditions de paix qu'on leur offrirait.

Attitude de l'Angleterre.

En attendant, l'attitude du Gouvernement Anglais inspirait d'assez vives inquiétudes aux amis de la paix. On avait des doutes sérieux sur le rôle de l'Angleterre dans ces préliminaires de négociations. De l'autre côté de la Manche, une fraction de l'opinion, représentée par plusieurs journaux, paraissait croire que les armes anglaises avaient des revanches à prendre et semblait vouloir pousser le Gouvernement à une troisième campagne. On affirmait que le Cabinet de Saint-James

était disposé à suivre cette impulsion. Les faits ont prouvé depuis que la presse Anglaise n'était pas absolument la nation, que l'une pouvait parler d'une façon tandis que l'autre pensait différemment. Mais à ce moment le doute était permis, et ce doute était si profondément enraciné dans quelques esprits qu'il survécut à l'ouverture même des Conférences de paix.

Le bruit se répandit donc que Lord Palmerston se montrait favorable à la continuation de la guerre, et qu'il avait demandé à la Reine la dissolution du Parlement, espérant que les élections produiraient une Chambre belliqueuse. On ajoutait que la Reine avait refusé d'accéder à la demande de son premier ministre, et que Lord Palmerston s'était alors résolu à se retirer avec quelques-uns de ses collègues et à céder la place à Lord John Russell, qui devait compléter le Cabinet en s'adjoignant quelques membres de la fraction Peeliste.

Ce bruit n'avait rien de fondé. Il ne fut pas un instant sérieusement question de la dissolution du Parlement ni des projets de retraite du premier ministre. Tandis que l'on prêtait ces intentions à lord Palmerston, celui-ci prenait part aux démarches pacifiques. Le 9 décembre, cependant, la situation était encore assez obscure pour qu'on pût écrire de Paris à un journal de Belgique « que toutes les espérances de paix achevaient de se dissiper; qu'il était plus que probable que nous retrouverions la guerre au printemps prochain dans les conditions où la campagne de 1855 avait été interrompue; qu'enfin les grandes Puissances occidentales continueraient cette gigantesque lutte pour laquelle quelques garanties morales de plus leur étaient acquises, mais n'ayant pas beaucoup plus de chances de voir joindre à leurs armées un contingent fourni par des nations autres que celles qui déjà combattaient à leurs côtés. » C'était une fausse appréciation de l'état des choses. Ce fut, au reste, un des derniers cris de la crainte ou du doute, et il n'eut qu'un écho insignifiant. Deux jours après, la même plume qui avait écrit ces paroles désespérées convenait « qu'on

était débordé par les renseignements pacifiques. » Ces renseignements étaient encore, du reste, fort peu précis. On savait que l'Autriche, après avoir eu de nombreux pourparlers avec la Russie sur les conditions possibles de la paix, avait transmis à la France et à l'Angleterre le résultat de ses observations et de ses démarches ; on savait que la France secondait franchement ces démarches pacifiques, et que l'Angleterre, sans peut-être s'y associer aussi complétement qu'on l'eût voulu, y prenait cependant une part notable. Mais les renseignements n'allaient pas au delà. Les plus grandes précautions étaient prises par les trois Cabinets de Paris, de Londres et de Vienne pour que rien ne transpirât sur la forme de leurs négociations. Aucune communication n'était faite aux journaux, le secret était parfaitement gardé, et, pour plus de sûreté, le chiffre des communications télégraphiques, en ce moment très-actives, était changé de jour en jour et pour ainsi dire d'heure en heure. Ces précautions, recommandées par la plus vulgaire prudence, expliquent les variations du baromètre politique. On en savait assez pour avoir confiance, pour ne plus se livrer à des craintes puériles, pour ne plus se laisser démoraliser complétement par une mauvaise nouvelle inventée et propagée dans un intérêt de Bourse ; mais on n'en savait pas assez pour pouvoir affirmer que la Russie était prête à discuter sérieusement les conditions de la paix avec les Puissances alliées.

Sincérité et fermeté de l'Autriche.

Un fait considérable était acquis. L'intervention de l'Autriche ne pouvant plus être révoquée en doute, on se disait qu'aux termes du traité du 2 décembre, cette Puissance n'avait pu écouter ni prononcer des paroles de paix sans s'être préalablement concertée avec ses alliés. Il y avait donc concert entre les Puissances. Toutes avaient également entrevu, après la dernière campagne, des possibilités de paix. Ces possibilités avaient fait l'objet de délibérations entre la France, l'Angleterre et l'Autriche, qui, d'accord sur le but, l'avaient été de même dans l'action et sur les moyens. Cette interprétation

des choses, la seule qui fût raisonnable, était de sa nature assez rassurante pour qu'on pût attendre patiemment les détails dont les Cabinets gardaient le secret. On comprenait aussi que les Cabinets n'avaient pu se mettre d'accord que sur des conditions de nature à satisfaire les Puissances victorieuses sans humilier la Russie. Ces conditions avaient donc des chances d'être adoptées, seconde considération non moins grave et non moins favorable dans la balance de l'opinion publique.

La franchise et la loyauté simplifiaient, du reste, singulièrement la question. Si le but de la guerre est atteint, répétait la France, il faut travailler à préparer la paix. Nous nous sommes interdit tout avantage matériel dans la guerre actuelle. Nous ne faisons pas une guerre de conquête. Si nous avons assuré la sécurité, l'intégrité et l'indépendance de l'Empire Ottoman, la paix peut se faire.

Tel était le point de départ des négociations nouvelles. L'Autriche l'avait pleinement approuvé, parce qu'il lui permettait de tenir à la Russie un langage ferme et persuasif à la fois. L'Autriche avait demandé aux Cabinets de l'Occident s'ils voulaient, d'accord avec elle, discuter des propositions de paix, s'engageant à les faire accepter à la Russie ou à joindre, au cas d'un refus, l'action de ses armes à celle de ses alliés. On avait cherché de bonne foi un terrain sur lequel on pût s'entendre et on l'avait trouvé. Les propositions avaient été jugées satisfaisantes par les trois Gouvernements, et elles allaient se convertir en *ultimatum*. Un grand pas avait donc été fait, et il y avait véritablement lieu d'espérer une terminaison prochaine au fléau de la guerre.

L'opinion publique est favorable à la paix.

L'opinion publique, en Angleterre comme en France, se montrait favorable à la paix. L'attitude de Lord Palmerston avait semblé, il est vrai, donner prise à certaines interprétations au moment même où les Puissances occidentales se préparaient à transmettre leurs dernières résolutions à l'Autriche. On avait pu, avec quelque apparence de raison, voir dans les hési-

tations du noble Lord l'indice de préoccupations personnelles et le désir de se maintenir au pouvoir en continuant la guerre. Mais ces nuages n'avaient pas tardé à se dissiper, et la pression du dehors, cette force toute-puissante en Angleterre, avait bientôt réuni tous les membres du Cabinet Anglais dans une pensée commune, le désir d'une paix honorable.

C'est ainsi que l'horizon politique s'éclaircissait graduellement et que les esprits les plus timides étaient rassurés.

Le *Morning-Post*

Les choses en étaient à ce point, et l'opinion paraissait assez résignée à attendre que le moment fût venu de l'éclairer sans inconvénient pour le succès de l'œuvre entreprise, lorsque le *Morning-Post* publia un article, qu'il présenta comme le programme des conditions de paix arrêtées entre les Puissances.

« Plus de Sébastopol dans la mer Noire, disait le journal Anglais, plus de Bomarsund dans la Baltique pour menacer de nouveau l'intégrité des États voisins! plus de flotte Russe dans l'Euxin, pouvant à chaque instant s'abattre sur Constantinople, détruire la paix de l'Europe et compromettre sa sûreté! Les protectorats doivent être abandonnés, ainsi que toute prétention à se mêler soit des propriétés, soit des sujets d'autres Souverains. Non-seulement les eaux du Danube doivent être libres dans leur cours, mais encore l'embouchure du fleuve doit être enlevée à la Russie que l'on doit contraindre à en abandonner la possession.

» A moins que ce ne soient là les conditions agréées par la Russie, pas de paix; mais dans la prochaine campagne, usons de la force écrasante dont nous sommes armés pour compléter la victoire. »

Cette publication, tout à fait inattendue, produisit une vive émotion dans le monde diplomatique. Les relations bien connues du *Morning-Post* avec quelques membres du Cabinet Anglais ajoutèrent d'abord à l'importance de l'article. Les prétendues conditions de paix eurent l'honneur d'une reproduction universelle, et furent le sujet de toutes les conversations. Bien-

tôt, cependant, on se prit à penser que le programme pouvait bien ne pas être exact dans toutes ses parties. On se demanda s'il était raisonnable de croire qu'un premier ministre, un homme d'État éminent, qui s'occupait depuis quarante-cinq ans des affaires publiques, eût été révéler à un journal, pour qu'il les publiât, les bases d'un arrangement qui n'était encore qu'en projet. Ces réflexions salutaires réduisirent le document à sa véritable valeur. On se dit que le fond devait en être vrai puisqu'il n'était, en somme, que la reproduction des quatre points de garantie depuis longtemps connus : neutralisation de la mer Noire, indépendance des Principautés, etc.; mais on pensa avec raison que le *Morning-Post* n'était pas une autorité suffisante pour qu'on dût accepter sans réserve la forme et les détails de son programme.

La version du journal Anglais n'était, en effet, ni complète ni exacte, et elle ne pouvait pas l'être, car le texte ne lui avait pas été communiqué. Le *Morning-Post* n'avait pu saisir que des demi-révélations, et il s'en était servi pour publier quelques semblants de vérités. Aucun texte ne fut opposé dans la presse Française à celui du journal Anglais. Les organes de notre Gouvernement, persévérant dans leur sagesse et leur prudence, se contentèrent de recommander la patience, tout en déclarant que les conditions sorties des délibérations des trois Puissances étaient assez efficaces pour satisfaire les justes susceptibilités de la France et de l'Angleterre, sans humilier la Russie ni porter atteinte à l'intégrité de son territoire. La *Patrie*, allant plus loin, affirmait que les propositions avaient été examinées par le Cabinet Français, qui les avait jugées acceptables, et qu'elles étaient en ce moment soumises au Gouvernement Anglais, qui, sans doute, les approuverait aussi.

Autres journaux étrangers.

« A Londres, cependant, écrivait le correspondant Parisien d'une feuille de Belgique, une décision aussi prompte n'a pas été prise; on est encore à les peser, à les considérer de près, à se demander si elles ne cachent point un piége ou une dé-

ception. D'où provient cette différence d'appréciation et de sentiments entre les deux États, dont les intérêts, après tout, sont identiques, de même que l'action a été commune? Tout simplement de la différence du régime politique.

» En Angleterre, pays parlementaire par excellence, il faut compter avec deux choses, dans les questions de cette nature : d'abord avec l'opinion publique, ensuite avec le ministère. L'opinion publique serait très-heureuse d'une paix signée dans de bonnes et honorables conditions; mais le ministère... Ah! voilà l'écueil, dit-on. Dans le système parlementaire, un premier ministre arrive aux affaires pour faire prévaloir une idée et pour gouverner avec cet instrument. Quand l'idée a fait son temps, quand elle est usée ou satisfaite, quand d'autres nécessités, d'autres besoins se font sentir, l'homme d'État se retire; l'intérêt nouveau exige et amène au pouvoir un autre représentant. C'est la loi constitutionnelle. Or, Lord Palmerston, à tort ou à raison, a toujours passé pour représenter l'idée belliqueuse, et Lord Palmerston devrait se retirer, si la guerre venait à cesser brusquement. »

Ces réflexions, qui donnent une juste idée de l'opinion du moment, tout en exagérant les scrupules de Lord Palmerston, étaient écrites le 10. Le 12, la *Presse* de Londres, organe de M. Disraeli, présentait déjà les choses comme fort avancées même en Angleterre : les propositions, transmises de Vienne à Paris et de Paris à Londres, avaient été agréées en substance par Lord Palmerston lui-même et renvoyées à l'Empereur des Français. Le journal tory ajoutait, ce qui n'était pas exact, mais ce qui parut alors assez vraisemblable, que les propositions avaient été suggérées à l'Autriche par la Russie, car on ne pouvait admettre que le Gouvernement Français eût accueilli légèrement des propositions de paix sans avoir la ferme assurance de les voir accepter par la Russie. Enfin, le *Galignani's Messenger*, journal très-prudent et très-réservé, croyait pouvoir affirmer, de son côté, que les propositions avaient été

sanctionnées en substance par le Cabinet de Lord Palmerston, qu'elles avaient été renvoyées à l'Empereur des Français, et qu'en ce moment les Cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg correspondaient directement ensemble à cet égard.

Les événements se pressent.

On voit que les choses marchaient rapidement. Nous n'étions encore qu'au 12, et l'on annonçait déjà que les Cabinets de Paris et de Londres étaient complétement d'accord sur les conditions de la paix, non-seulement entre eux, mais encore avec le Cabinet de Vienne. On supposait assez généralement que si ce dernier s'était autant avancé qu'on le disait, c'est qu'il avait les raisons les plus sûres de compter sur l'acquiescement de la Russie. Mais l'Autriche avait-elle bien pris les engagements qu'on lui prêtait? Avait-elle parlé d'*ultimatum*, de déclaration de guerre, etc.? Ces questions seules restaient obscures, et la toute récente mesure par laquelle l'Autriche venait de placer son armée sur le pied de paix semblait autoriser les doutes.

Rôle de l'Angleterre dans les dernières négociations.

En réalité, quelle était la situation et quel avait été le rôle de l'Angleterre dans ces dernières négociations? Deux faits considérables étaient acquis et ne pouvaient plus être contestés : 1° les trois Puissances signataires du traité du 2 décembre avaient reconnu des possibilités et une opportunité de paix; 2° elles avaient délibéré et arrêté en commun les conditions auxquelles la paix était possible. L'Angleterre avait-elle fait quelque opposition aux premiers pourparlers pacifiques? Non; elle avait paru, au contraire, les accueillir avec empressement et satisfaction. S'était-elle montrée aussi conciliante dans la suite des négociations? Non; il avait été visible qu'elle ne s'y prêtait qu'avec répugnance. La conduite des préliminaires en avait été un peu ralentie sinon arrêtée, et ces embarras n'avaient point échappé à la Russie. Le Cabinet de Saint-Pétersbourg, habile à profiter des hésitations de ses adversaires, et pensant qu'il existait des dissentiments sérieux entre la France et la Grande-Bretagne, avait cru le moment excellent pour s'assurer le concours de l'Autriche

Tentatives de la Russie.

et de l'Allemagne en faisant des concessions qu'il espérait voir déclarer suffisantes par les Cabinets de Vienne et de Berlin. Le but était clair : il s'agissait de maintenir l'Allemagne dans sa neutralité et d'empêcher l'Autriche de se lier définitivement avec les Puissances de l'Occident. La vieille diplomatie Autrichienne, non moins habile que celle de la Russie, accueillait ces ouvertures, les encourageait et poussait aux concessions sans s'engager elle-même vis-à-vis de la Russie. Le succès couronnant cette manœuvre, dans laquelle la Russie apportait un soin infini, en même temps qu'une grande activité, l'Autriche et les États de l'Allemagne déclarant les concessions du Cabinet de Saint-Pétersbourg suffisantes, au moment même où les trois Puissances signataires du traité du 2 décembre discutaient des propositions plus complètes qu'elles allaient résumer en un *ultimatum*, l'alliance définitive de l'Autriche avec l'Occident n'était plus possible. Le traité du 2 décembre devenait une lettre morte; la France restait seule avec l'Angleterre, et la Russie recueillait les bénéfices considérables d'une situation nouvelle. Ces tentatives, auxquelles les embarras suscités en dernier lieu par le Cabinet de Londres parurent donner un instant quelque chance de réussite, furent heureusement déjouées par le Gouvernement Français. Instruit jour par jour, et pour ainsi dire heure par heure, des diverses phases de cette entreprise hardie, il s'occupa bien moins de la paralyser que d'en rendre l'acte final impossible, en apportant lui-même une grande célérité dans la conclusion de l'engagement suprême qui devait lui assurer le concours définitif et sans réserve de l'Autriche. M. de Serres, premier secrétaire de la Légation de France en Autriche, était parti de Paris pour Vienne, porteur des propositions sur lesquelles l'Angleterre s'était enfin mise d'accord avec la France, après des retards regrettables et qui pouvaient justifier les mois de « mauvais vouloir » qui avaient été prononcés. De son côté, le Gouvernement Russe venait, disait-on, d'envoyer ses nouvelles

propositions à Vienne. Le moment était vraiment solennel. Le Gouvernement Français n'eut pas un instant de doute sérieux, mais il regretta cette précipitation, que les retards du Cabinet Anglais avaient rendue nécessaire, et qui était une dérogation aux habitudes de calme et de patiente réflexion qui avaient présidé jusqu'alors à cette négociation délicate. Sans ces obstacles, que le début des négociations ne pouvait pas faire prévoir, il est permis de croire que les choses eussent marché beaucoup plus vite, et que la Russie n'eût pas tenté ce dernier effort. Le rôle des Puissances était donc celui-ci : la France négociait activement pour lier définitivement l'Autriche à la politique occidentale ; l'Angleterre laissait faire d'assez mauvaise grâce, après avoir essayé d'arrêter le mouvement ; la Russie faisait des concessions pour détacher l'Autriche de l'alliance et pour échapper à l'obligation de consentir des concessions plus dures ; l'Autriche, fidèle à ses engagements, écoutait les ouvertures de la Russie et prenait conseil de Paris ; la Prusse, avertie des répugnances de l'Angleterre, était retombée dans ses incertitudes et se voyait menacée d'isolement ; enfin, les États secondaires de l'Allemagne, très-favorables à la paix, continuaient à donner à l'Occident des preuves de bon vouloir que le voyage de MM. de Beust et Pfordsten avait préparées, que le discours de l'Exposition avait stimulées, et que l'attitude finale de l'Autriche devait bientôt rendre plus évidentes.

Éclaircissements.

On avait appris presque en même temps le voyage de M. de Serres de Vienne à Paris et son départ de Paris pour Vienne. Le *Times* annonça que le premier secrétaire avait porté aux Puissances occidentales les « propositions de l'Autriche ; » la *Gazette de Cologne* assura, de son côté, que le Vicomte de Serres apportait de France à Vienne des dépêches importantes, et l'*Indépendance* crut pouvoir annoncer que le Vicomte emportait la réponse des Puissances aux ouvertures du Cabinet Autrichien, réponse qu'on jugeait, disait-elle, de nature à

être reçue avec une grande satisfaction par ce Cabinet. La *Gazette Autrichienne*, qui paraissait être au courant de la situation, affirmait que les espérances de paix devenaient plus positives de jour en jour, que jamais elles n'avaient eu de fondements plus solides, et elle déclarait « que le moment était arrivé pour la Prusse de sauvegarder sa position à la onzième heure. »

Le Gouvernement Français ne démentit pas l'objet du voyage de M. de Serres, mais il ne le confirma pas non plus, et comme les journaux *ministériels* de Paris s'abstinrent d'en parler, l'opinion publique conserva ses doutes. C'était précisément ce que voulait le Gouvernement, car la situation était assez intéressante pour qu'on ne la compromît pas par une indiscrétion.

Accès belliqueux de quelques journaux Anglais.

Tandis qu'on attendait avec une vive impatience, à Paris et à Londres, à Paris surtout, la nouvelle d'un accord parfait de l'Autriche avec les Puissances de l'Occident, une partie de la presse Anglaise se sentait prise d'un nouvel accès belliqueux, dictait ses conditions à la Russie et déclarait, du ton le moins conciliant, qu'il fallait l'humilier et la dépouiller de son rang de grande Puissance. On ne pouvait mieux, il faut en convenir, jouer le jeu de la Russie, car rien n'était plus propre à empêcher le succès des négociations engagées avec l'Autriche. Heureusement, les choses étaient déjà trop avancées pour qu'on pût les anéantir par des articles de journaux. Heureusement aussi, le bon sens public et les engagements déjà pris formaient une barrière suffisamment résistante contre ces emportements maladroits, irréfléchis et peu dignes. Le traité du 10 avril 1854, sur lequel reposait l'alliance offensive et défensive de la France et de l'Angleterre, et en vertu duquel ces deux Puissances avaient réuni leurs armes contre la Russie, disait textuellement dans son article 4 : « Animées du désir de maintenir l'équilibre Européen, et ne poursuivant aucun but intéressé, les Hautes Parties contractantes renoncent d'avance à retirer aucun avantage particulier des événements qui pour-

ront se produire. » Cet article était clair. Il mettait à néant toutes les exigences qui prétendaient humilier la Russie, lui imposer des charges extraordinaires et surtout réduire son territoire. On avait voulu purement et simplement assurer l'équilibre Européen, et pour le maintenir, on avait déclaré qu'il suffisait qu'aucune Puissance ne pût abuser de ses forces. L'Empereur Napoléon lui-même, dans sa lettre du 28 janvier 1854 à l'Empereur Nicolas, ne s'était plaint que d'actes qui lui paraissaient menacer l'ordre et l'équilibre Européens. Sa Majesté déclarait que les Puissances, déjà liées par les notes diplomatiques signées en commun, ne voulaient que rendre le repos à l'Europe, en assurant cet équilibre. Enfin, l'Empereur Napoléon ajoutait qu'il ne demandait rien qui ne fût digne de l'Empereur de Russie et qui pût blesser son honneur.

Les Puissances restent fidèles aux principes qu'elles ont posés.

La conduite des Puissances alliées n'avait pas dévié un seul instant de la ligne tracée par ces principes. Ce sont ces principes qui avaient présidé aux Conférences de Vienne et qui en avaient amené la rupture. Pourquoi ces Conférences n'avaient-elles pas abouti? Ce n'était pas parce que les conditions que la Russie offrait d'accepter la laissaient entière et non humiliée, c'était parce que ces conditions n'assuraient pas suffisamment les garanties d'équilibre pour lesquelles on avait entrepris la guerre. M. le Comte Walewski, qui venait alors de passer de l'ambassade de Londres au ministère des affaires étrangères, le faisait observer très-judicieusement et avec beaucoup de clarté dans sa circulaire en réponse à celle de M. de Nesselrode sur les principaux incidents de ces Conférences. Les conditions proposées n'avaient pu être acceptées, disait M. Walewski, « parce que, pour exercer la surveillance dont le droit leur serait indirectement concédé, la France et l'Angleterre seraient obligées de s'imposer à tout jamais les sacrifices les plus onéreux; que ce serait la preuve que la Russie aurait besoin d'être de nouveau contenue. » Le ministre ajoutait : « Uniquement mus par l'intérêt général de

l'Europe, nous n'avons rien demandé à la Russie qui coûtât à sa dignité, encore moins à son honneur. » Et plus loin, enfin, la circulaire, revenant avec une loyale persistance sur cette idée, M. Walewski disait : « La France et l'Angleterre n'ont pas les sentiments qu'on leur prête ; leur hostilité n'est pas, comme on le dit, implacable. Elles n'ont jamais voulu imposer à la Russie une paix attentatoire à son honneur et à sa dignité ; mais la nécessité les a investies d'un rôle qu'avec l'aide de la divine Providence elles sauront remplir, et l'Europe, raffermie sur ses bases, leur saura gré d'avoir contenu dans de justes bornes une influence qui s'efforçait de dépasser partout le cercle de son action légitime. »

Ces belles et loyales paroles indiquaient l'invariable persévérance des Puissances alliées à se maintenir dans la ligne qu'elles s'étaient tracée au début de la guerre. Jusqu'au moment où la paix a été signée, elles ont été l'unique programme de leur politique.

On ne veut ni humilier, ni démembrer la Russie.

L'Angleterre, liée par ces engagements aux mêmes titres que la France, n'avait, on le voit, aucun droit de réclamer l'humiliation et le démembrement de la Russie. Le langage violent de quelques-uns de ses journaux était donc plus qu'une inconséquence compromettante, c'était un oubli des devoirs mutuellement débattus et acceptés. Les conditions de paix retournées à Vienne après avoir été mûrement examinées à Paris et à Londres, renfermaient-elles des garanties suffisantes pour assurer l'indépendance de la Turquie, l'intégrité de son territoire et le repos de l'Europe? Telle était la seule question que l'on pût se poser. Malgré les prétendues révélations du *Morning-Post*, ces conditions n'étaient pas encore connues, il est vrai, mais on pouvait être bien certain que l'Empereur Napoléon et sa fidèle alliée la Reine de la Grande-Bretagne ne les eussent pas trouvées acceptables si elles avaient été insuffisantes. Sur ce point, la dignité des deux Gouvernements et l'importance des faits accomplis devaient dissiper tous les

doutes. Ce n'était pas pour n'obtenir que des semblants de garanties qu'on avait détruit Sébastopol, anéanti la flotte Russe de la mer Noire, prodigué les hommes et les millions. Non, cela ne pouvait être. Le langage des journaux Anglais dans un moment pareil, lorsque des conditions de paix, qu'on devait supposer suffisantes pour toutes les Puissances intéressées, venaient d'être débattues par elles, et que l'espoir d'une heureuse et prochaine solution s'emparait de tous les esprits, était donc une faute grave. La presse Française sut encore une fois s'en garantir. Elle n'accueillit pas sans faire ses réserves le bruit qu'un nouvel *ultimatum* allait être prochainement soumis à la Russie; mais elle sut se montrer patiente et confiante. Elle attendit d'abord que les conditions revues à Paris et à Londres fussent définitivement approuvées par l'Autriche, et, en second lieu, que ces conditions, encore imparfaitement connues, fussent publiées dans leur texte exact.

Les Puissances sont d'accord sur l'*ultimatum*.

Le 15 décembre, le Gouvernement Français reçut par le télégraphe l'importante nouvelle que l'Autriche s'appropriait la rédaction des propositions. Les trois Puissances étaient donc désormais complétement d'accord, et l'Autriche se trouvait, vis-à-vis de la Russie, sur la même ligne que la France et l'Angleterre.

Départ du Comte Esterhazy pour Saint-Pétersbourg.

Le 16, une seconde dépêche chiffrée, c'est-à-dire absolument inintelligible pour tout autre que le destinataire, arrivait au ministère des affaires étrangères et annonçait le départ du Comte Esterhazy pour Saint-Pétersbourg.

Incertitude sur le texte des propositions de paix.

A ce moment même, les esprits étaient encore fort incertains, sinon sur l'importance des propositions de paix, au moins sur le sort qu'elles avaient eu à Vienne et sur leur résultat final. Aussi, à mesure que les bruits pacifiques prenaient de la consistance, l'opinion publique flottait davantage dans l'incertitude, au milieu des versions si contradictoires des journaux. Tandis qu'on parlait d'une entente complète déjà établie entre l'Autriche et les Puissances occidentales, d'un *ultimatum* con-

tenant les conditions de paix et d'une déclaration du Cabinet de Vienne portant que si cet *ultimatum* n'était pas accepté par la Russie, l'Autriche rappellerait le personnel de la légation de Saint-Pétersbourg, le *Journal Allemand de Francfort* prétendait, lui, qu'on en était encore à négocier l'entente entre Londres, Paris et Vienne. Les enthousiastes pacifiques allaient jusqu'à dire que le *Moniteur* annoncerait prochainement l'ouverture de conférences; mais le *Morning-Post* calmait brutalement cet élan en affirmant que la Russie n'avait donné ni mission ni autorisation à personne de soumettre des propositions aux Puissances occidentales, et que ces dernières, de leur côté, avaient déclaré ne vouloir entrer en négociation que quand la Russie aurait formulé des propositions claires et précises. C'était là, ajoutait le *Morning-Post*, ce que l'Autriche avait dû transmettre à Saint-Pétersbourg. Beaucoup de gens, tout en croyant à l'entente des trois Puissances, en acceptant même la possibilité de l'ouverture prochaine d'une conférence, doutaient d'un résultat satisfaisant, la Russie n'étant nullement décidée, suivant eux, à accepter la création d'un nouvel État indépendant à ses frontières pas plus que le désarmement de son littoral de la mer Noire, « désarmement qui la livrerait, disait-on, à la merci des Puissances alliées, dont les forces maritimes, occupant des positions nombreuses dans la Méditerranée, pourraient inopinément franchir le Bosphore. »

Rôle de l'Autriche. Historique.

Le véritable rôle de l'Autriche dans les dernières négociations, et particulièrement dans celles qui avaient eu pour objet le troisième point, était encore peu connu, et l'incertitude qui résultait de cette ignorance rendait les esprits plus accessibles aux versions contradictoires dont je viens de parler. Il n'est donc pas inutile de jeter ici un coup d'œil rétrospectif sur quelques faits diplomatiques de nature à éclairer ce côté de la situation et à compléter les observations que j'ai déjà présentées sur la participation de l'Autriche.

Les instructions remises par Lord Clarendon à Lord John

Russell, lors du départ de celui-ci pour Vienne, comprenaient, sur la solution du troisième point, deux alternatives ainsi formulées :

« Cet objet pourrait être réalisé de deux manières : en réduisant la force maritime de la Russie dans la mer Noire dans une proportion raisonnable, ou bien en ouvrant cette mer, avec l'agrément de la Turquie, aux forces maritimes des autres nations. »

Cette grave question fut abordée pour la première fois aux Conférences de Vienne, dans la séance du 26 mars. M. de Bourqueney, qui avait suivi le débat avec la plus grande attention, et qui avait jugé en homme d'expérience les difficultés dont il était gros, avertit aussitôt, par une dépêche télégraphique, le Gouvernement Français qu'il doutait que les Plénipotentiaires Russes acceptassent l'interprétation donnée au troisième point de garantie par les Puissances occidentales. La situation était délicate. M. Drouyn de Lhuys le comprit, et il partit à son tour pour Vienne, emportant l'espoir d'une entente qui ne devait point se réaliser. Lord Clarendon consigna les résultats de ce voyage du ministre Français dans une dépêche qui mérite, par son importance, d'être citée en entier.

« Le Baron de Bourqueney, disait cette dépêche, ayant exprimé à son Gouvernement des doutes sur l'intention sincère de la Russie d'accepter la troisième base dans le sens dans lequel la France et l'Angleterre l'ont toujours entendue, M. Drouyn de Lhuys a pensé que le but serait plus facilement atteint et la dignité de la Russie mieux sauvegardée, en excluant tous les bâtiments de guerre de la mer Noire.

» Pourtant, M. Drouyn de Lhuys a élaboré un *memorandum*, afin de donner suite à la *neutralisation* de la mer Noire, et il a proposé que, d'accord avec le Gouvernement de Sa Majesté Britannique, ce projet fût soumis à la Conférence de Vienne, comme une preuve du désir de la France et de l'Angleterre d'écarter toute objection raisonnable de la Russie, ainsi

que de la sincérité de leurs efforts d'amener les négociations à une conclusion pacifique.

» Je vous ai informé, Milord, par le télégraphe, que le Gouvernement de Sa Majesté a adhéré au projet du Gouvernement Français.

» Le Baron de Bourqueney ayant informé son Gouvernement que ce projet n'avait pas été favorablement accueilli à Vienne, M. Drouyn de Lhuys, après avoir reçu les ordres de son Empereur, résolut de se rendre en personne à Vienne, pour y expliquer et soutenir ses vues. Mais auparavant il vint à Londres, afin d'établir l'accord complet entre les deux Gouvernements sur la ligne de conduite à suivre ultérieurement. En conséquence, M. Drouyn de Lhuys ayant quitté Paris le 29 dernier, il eut, le lendemain, une entrevue ici, à laquelle assistaient l'ambassadeur de France, Lord Palmerston, Lord Lansdowne et moi-même.

» Les questions touchant la neutralisation de la mer Noire et la limitation des forces navales de la Russie dans cette mer y furent discutées à fond.

» Quant à la première (ou neutralisation), il fut convenu de proposer :

» 1° Que la Russie et la Turquie n'auraient de bâtiments de guerre, ni dans la mer Noire, ni dans celle d'Azoff, à l'exception d'un nombre restreint de bâtiments, destinés à la police de mer, pour prévenir la piraterie ; et que, quant à la mer de Marmara et au Bosphore, on chercherait à se mettre d'accord avec la Porte, à l'effet de voir si la Porte était disposée à comprendre ces parages dans les mêmes arrangements, dans le cas où il faudrait le faire, afin d'obtenir le consentement de la Russie à l'application du principe de neutralité à la mer Noire et à la mer d'Azoff;

» 2° Que les ports des deux Puissances riveraines dans la mer Noire et la mer d'Azoff ne seraient plus que des ports de commerce ;

» 3° Que les Puissances étrangères seraient autorisées à entretenir des consuls dans lesdits ports;

» 4° Qu'il n'y aurait de la part d'aucune des deux Puissances des concentrations menaçantes de troupes sur les bords de la mer Noire;

» 5° Que les Puissances alliées : l'Angleterre, la France et l'Autriche, auraient le droit d'envoyer leurs forces navales dans la mer Noire, si les stipulations du traité venaient à être violées;

» 6° Que les deux Puissances riveraines (la Russie et la Turquie) auraient le droit d'entretenir un nombre limité de bâtiments légers de guerre pour la police de la mer Noire, ainsi que des navires non armés destinés et arrangés exclusivement pour le transport des troupes. »

Lord Clarendon, après avoir rappelé les points concernant la limitation des forces navales de la Russie, ajoutait :

« Il a été de plus décidé :

» Que les deux systèmes, et nommément celui de la neutralisation de la mer Noire, ainsi que celui de la limitation des forces navales de la Russie et de la Turquie dans la mer Noire, seront exposés à l'Autriche, et que celle-ci sera invitée à se prononcer sur l'adoption de l'un ou de l'autre, dans ce sens qu'en s'associant à la France et à l'Angleterre pour le proposer à la Russie, elle s'engagerait en même temps à coopérer à la guerre avec la France et l'Angleterre, si l'arrangement proposé était rejeté par la Russie.

» Qu'il était entendu que la France et l'Angleterre préféreraient le système de la neutralisation, si l'Autriche en abandonnait le choix à la France et à l'Angleterre.

» Que si l'Autriche se refusait à prendre l'engagement de coopérer à la guerre avec la France et l'Angleterre, dans l'éventualité où la Russie rejetterait l'un ou l'autre projet présentés par l'Autriche, conjointement avec la France et l'Angleterre, la France et l'Angleterre auraient à reproduire le

système de neutralisation, et si celui-ci était rejeté à son tour par la Russie, les négociations seraient immédiatement rompues. »

M. Drouyn de Lhuys, dès le lendemain de son arrivée à Vienne, avait eu une entrevue avec le Comte Buol. M. de Bourqueney, Lord John Russel, Lord Westmoreland et le Baron Prokesch y assistaient. Le ministre Français, conformément à ce qui avait été convenu à Londres, recommanda l'adoption du système de la neutralisation, après avoir, toutefois, développé l'autre moyen de solution. Le Comte Buol parut frappé des considérations présentées par M. Drouyn de Lhuys, et il déclara qu'il allait s'expliquer à fond et en peu de mots sur la politique du Gouvernement Autrichien, touchant le troisième point de garantie. M. de Buol admit que le plan de neutralisation, développé par M. Drouyn de Lhuys, lui paraissait, par rapport au troisième point, atteindre le but que l'on s'était proposé, et il déclara que l'Autriche serait heureuse de le voir accepté. « Mais, ajouta le Comte Buol, je n'ai aucun espoir que la Russie l'accepte, attendu qu'elle serait désarmée dans la mer Noire, pendant que la Turquie serait armée dans le Bosphore, ou pour le moins dans la Méditerranée. »

A ce moment, l'Autriche ne croyait donc pas à la possibilité de la neutralisation, et, tout en déclarant qu'elle l'approuvait comme la meilleure solution, elle ne l'appuya pas.

On sait dans quelles circonstances les Conférences furent rompues.

Le Baron de Bourqueney vient à Paris.

Cette rupture n'eut pas pour résultat d'anéantir le traité du 2 décembre. Seulement, les Puissances alliées, comprenant que ce traité ne pouvait avoir un effet utile qu'autant que les Parties contractantes seraient d'accord sur l'application de la troisième garantie, travaillèrent activement à établir cet accord. M. de Bourqueney fit, dans ce but, un voyage à Paris.

Il était bien naturel que le Cabinet de Vienne, avant de prendre des engagements définitifs, désirât s'éclairer par un

échange d'idées avec ses alliés sur la situation que lui feraient ces engagements. Il profita donc du voyage de M. de Bourqueney pour faire à ce propos quelques ouvertures.

Les quatre points de garantie qui constituaient la substance des Notes échangées à Vienne le 8 août 1854, laissaient place aux interprétations et aux commentaires. Suivant la marche des événements, on pouvait les restreindre ou les étendre. La chute de Sébastopol, suivie de celle de Kinburn, et venant couronner les succès obtenus dans la mer d'Azoff, donnait assurément aux Puissances victorieuses le droit de déclarer insuffisante l'interprétation des quatre garanties telle qu'elle avait été présentée, au mois de décembre 1854, dans le fameux *memento*, tour à tour accepté et repoussé par le Prince Gortchakoff. La difficulté était là, et ce fut particulièrement sur ce point que le Cabinet de Vienne pressentit les dispositions de notre Gouvernement par l'intermédiaire de M. le Baron de Bourqueney.

Les propositions sont parafées à Vienne.

Jusque-là, on le voit, les ouvertures de l'Autriche n'avaient été qu'officieuses. Dans la première quinzaine de novembre, elles prirent une forme officielle et elles se formulèrent enfin en propositions qui furent parafées à Vienne le 14 du même mois par le Comte Buol et le Baron de Bourqueney.

Le Gouvernement Français pensait qu'il y avait lieu d'accueillir favorablement ces propositions, sauf à s'entendre avec le Cabinet de Londres pour indiquer à l'Autriche les modifications qui seraient jugées nécessaires. Cette résolution présentait de grands avantages. Si la Russie acceptait les propositions comme bases de négociations, on était sûr de négocier dans des conditions favorables. Si la Russie les repoussait, l'Autriche se trouvait en présence d'engagements extrêmement sérieux. Elle rappelait sur-le-champ son représentant à Saint-Pétersbourg, et elle était nécessairement amenée, par la seule force des choses, à joindre prochainement ses armes aux nôtres. Dans le premier cas, nous faisions une paix hono-

rable ; dans le second, nous avions un puissant allié de plus.

Répugnances de l'Angleterre.

L'Angleterre, on le sait, était moins préparée que nous à l'idée d'une paix prochaine. Elle avait fait d'énormes sacrifices en vue de la continuation de la guerre. De plus, il avait été facile de voir, dans le cours des négociations précédentes, qu'elle était encore sous l'influence de ses vieilles préventions contre l'Autriche. Ces préventions, qui n'avaient pas, toutefois, on le sait, empêché le Gouvernement Britannique de signer le traité du 2 décembre, se réveillèrent en présence des propositions Autrichiennes. Mais cette défiance ne résista pas à l'examen attentif de ces propositions, et le Cabinet Anglais laissant enfin tous ses scrupules, entra résolûment dans la voie pacifique nouvelle.

On avait consulté la Turquie.

Quant à la Turquie, principale partie intéressée, mais trop éloignée pour pouvoir suivre la négociation dans tous ses détails, elle n'avait pas, cependant, comme on pourrait le croire, été laissée en oubli durant l'échange des communications auxquelles l'*ultimatum* avait donné lieu. On l'avait régulièrement informée de ces communications, et les Puissances ne s'étaient décidées à agir qu'après s'être assurées de son plein et entier assentiment.

Vers la fin de novembre, M. de Hübner remit au Comte Walewski, comme corollaire des propositions parafées à Vienne, une note motivée dans laquelle l'Autriche, se fondant sur des considérations tirées de la situation, adoptait le principe de la neutralisation de la mer Noire comme le moyen le plus propre à réaliser la troisième garantie. Cette déclaration avait causé une vive satisfaction aux Gouvernements de France et d'Angleterre, qui s'étaient toujours montrés, on l'a vu, plus favorables au système de la *neutralisation* qu'à celui de la *limitation*.

Le rôle de l'Autriche, même sur ce point délicat, ne pouvait donc plus inspirer aucun doute, aucune arrière-pensée à ses alliés, et les délibérations à trois avaient désormais les bases

les plus sérieuses. L'Autriche, par cette résolution importante, était entrée complétement dans l'alliance, elle avait formulé implicitement son *casus belli*. Mais, je le répète, ces circonstances étaient encore inconnues, et voilà pourquoi l'opinion flottait incertaine, au 15 décembre, entre les assertions ultra-pacifiques des optimistes et les excentricités peu rassurantes du *Morning-Post*.

Nouvelles indiscrétions du *Morning-Post*.

Ce journal était, du reste, en veine de sombres inventions et de publications intempestives et tout à fait compromettantes. Il avait donné, on se le rappelle, un premier programme des conditions de paix. Revenant, quinze jours après, sur ses assertions, il en donna un second que le télégraphe résuma ainsi :

Exclusion de tous bâtiments de guerre de la mer Noire. — Démantèlement des places fortes Russes situées sur les côtes de cette mer. — Renonciation par la Russie au protectorat des Principautés, ainsi qu'à tous les anciens droits d'intervention dans les États du Sultan. — Cession de la partie de la Bessarabie située sur les bouches du Danube.

Attitude de la presse Française.

Cette dépêche, arrivée à Paris le 17 décembre, y produisit une véritable stupéfaction. Encore une fois, les conditions de paix qui s'y trouvaient résumées n'étaient pas exactes dans toutes leurs parties; mais le petit nombre de personnes au courant de l'état des choses jugèrent, à la forme du programme et à certains autres signes caractéristiques, qu'il y avait eu, soit une indiscrétion regrettable de la part du Cabinet Anglais, soit une infidélité de quelque agent. Dans tous les cas, on ne s'expliqua pas cette publication, et on la considéra comme des plus fâcheuses dans la situation. Les secrets de l'État étaient trahis, divulgués au moment même où les circonstances recommandaient la plus grande circonspection! En France, on songea un instant à empêcher la reproduction de la note du *Post*; mais on réfléchit avec raison qu'elle nous reviendrait toujours par les journaux étrangers, et attirerait d'autant plus

l'attention qu'on aurait pris plus de peine pour la détourner. Les journaux de Paris, comprenant le danger, et toujours pleins d'une réserve louable, ne se hasardèrent, pour la plupart, à reproduire le *Post*, qu'après avoir pris l'avis du Gouvernement. Le ministre de l'intérieur, d'accord avec le ministre des affaires étrangères, les laissa libres d'agir comme ils l'entendraient; seulement, on leur rappela que le *Morning-Post* s'était trompé déjà plusieurs fois, et on leur fit observer que rien ne prouvait que sa nouvelle version fût exacte. Les journaux de Paris parlèrent dans ce sens, et lorsque la lumière se fit sur les véritables propositions, elle prouva surabondamment qu'ils avaient eu raison. Quelques feuilles ajoutèrent que la publication du *Post* devait être accueillie avec d'autant plus de réserve qu'une communication semblable était en dehors de toutes les habitudes diplomatiques. Cette réflexion n'était qu'un écho de l'opinion de tous les hommes de sens, en Angleterre aussi bien qu'en France.

On le voit, si les choses avançaient, ce n'était pas sans difficulté, et les hommes d'État qui tenaient dans leurs mains les fils de la négociation avaient de fréquents sujets de préoccupation ou de crainte. La presse Anglaise semblait avoir pris à tâche de tout embrouiller, et elle s'y exerçait de son mieux.

Le départ du Comte Esterhazy est connu.

Enfin, le départ du Comte Esterhazy fut connu à Paris dans la journée du 17. Les journaux du soir annoncèrent ce départ, en se bornant à rappeler que le ministre d'Autriche à Saint-Pétersbourg était en congé à Vienne depuis quelque temps, et en ajoutant qu'on le disait porteur de dépêches importantes dont le texte, tenu secret, donnait lieu à une foule de conjectures plus ou moins hasardées.

etour du Roi de Sardaigne.

J'ai dû laisser en arrière plusieurs faits d'une certaine importance pour ne pas interrompre le récit des négociations qui précédèrent le départ du Comte Esterhazy. Ainsi, le Roi de Sardaigne, de retour de son voyage en Angleterre, s'était ar-

rêté deux jours à Compiègne, où il avait chassé avec l'Empereur. Le 8 au soir, Leurs Majestés étaient revenues à Paris, et le lendemain dimanche, le Roi avait quitté définitivement cette ville pour retourner dans ses États. Ce départ fournit de nouveau à la population parisienne l'occasion de témoigner ses sentiments chaleureux à notre loyal allié. Le cortége, qui suivit la rue de Rivoli, la rue de Castiglione, la place Vendôme, la rue de la Paix et les boulevards, fut accueilli, sur toute l'étendue de ce long trajet, par les vivat les plus sympathiques. Toutes les maisons étaient pavoisées et la foule était très-nombreuse. Comme à son arrivée le mois précédent, Sa Majesté était accompagnée par Son Altesse Impériale le Prince Napoléon. A dix heures et demie le train royal, tout pavoisé de drapeaux aux couleurs de la France et de la Sardaigne, quitta la gare, salué par les acclamations de la foule de hauts fonctionnaires que ce départ avait réunis.

Le Roi arriva à Lyon dans la soirée, y dîna et partit deux heures après pour Turin. Sa Majesté n'avait pas quitté Paris sans y laisser, parmi les personnes qu'elle avait pu connaître, des preuves de sa reconnaissance et de sa haute estime. Le journal officiel de Turin mentionna bientôt de nombreuses promotions dans l'ordre des Saints Maurice et Lazare. Le Roi, de son côté, avait reçu en cadeau, le jour de son départ, le magnifique service de Sèvres qu'on avait placé dans son appartement des Tuileries lors de son premier séjour.

On avait parlé un instant de faire coïncider la rentrée de la garde impériale à Paris avec le retour du Roi de Sardaigne; mais cette idée, dont quelques journaux entretinrent leurs lecteurs, n'eut jamais rien de sérieux. Son exécution était, en effet, absolument impossible.

Je ne dois pas oublier de consigner ici un fait qui date de la même époque et qui passa presque inaperçu dans la presse, sans doute à cause de son peu d'importance apparente. Un traité de commerce et d'amitié avait été signé dans le cou- Traité avec la Perse.

rant de l'été, entre la France et la Perse. La ratification venait de rendre ce traité définitif. Bien que cet acte diplomatique ne contînt aucune stipulation politique, et qu'il se bornât à régler les relations commerciales entre les deux États, sa conclusion et l'échange des ratifications officielles dans un pareil moment n'en avaient pas moins une importance sérieuse.

La diplomatie Russe avait vivement pressé la Perse de se prononcer contre la Turquie et de contracter alliance avec le Czar. Les journaux de Saint-Pétersbourg firent même grand bruit un moment de certaines démarches du Shah et notamment de l'envoi d'une ambassade à la Cour de Russie, ambassade qui n'avait cependant d'autre but, suivant les usages orientaux, que de féliciter l'Empereur Alexandre sur son avénement au trône.

Il n'était donc pas sans intérêt de constater que non-seulement la Perse ne s'était pas alliée à la Russie, mais encore qu'elle resserrait ses liens avec les Puissances occidentales et particulièrement avec la France.

Emprunt Russe.

Un autre fait, d'une nature toute différente et d'un caractère moins pacifique, fut connu vers la même époque. On apprit que la Russie était parvenue à négocier en Prusse l'emprunt qu'elle n'avait pu contracter en Hollande. Cet emprunt, qui était de cinquante millions de thalers, fut souscrit à Berlin par la partie de l'aristocratie prussienne la plus arriérée et la plus hostile à la politique de l'Occident. Le fait ne produisit néanmoins qu'une médiocre impression. Les journaux ne songèrent point à s'en alarmer; ils y virent la preuve que la Russie était à bout de ressources bien plus que son désir de poursuivre énergiquement la guerre. Au reste, il fallait désormais, comme on va le voir, des faits beaucoup plus considérables pour émouvoir l'opinion.

Le traité avec la Suède.

Le traité avec la Suède, dont l'existence avait été si longtemps contestée, faisait grand bruit depuis quelques jours dans le monde politique et surtout dans le monde financier.

Comme il n'était plus permis de croire, après les affirmations des journaux du Gouvernement, que rien n'avait été signé à Stockholm, on avait hâte de savoir l'importance des engagements pris. Le traité venait d'être ratifié, mais il n'était pas encore publié. La Bourse s'agita dans l'attente de cette prochaine publication. La spéculation, déjà fortement engagée à la hausse depuis quelque temps, fit des achats considérables. Le 18 au soir, on crut que le traité serait au *Moniteur* du lendemain et les achats continuèrent avec une nouvelle ardeur. Il se faisait surtout beaucoup d'affaires à prime. Ces achats avaient naturellement pour résultat de faire hausser les cours et par conséquent d'escompter le fait avant qu'il fût connu. Contrairement à l'attente générale, le *Moniteur* du 19 décembre ne parla pas du traité. Ce fut un premier désappointement. Cependant la rente se maintint, car on pensait, avec raison, que ce silence ne pouvait pas se prolonger longtemps. En effet, le traité parut au *Moniteur* du lendemain. En voici le texte :

« Sa Majesté l'Empereur des Français, Sa Majesté la Reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et Sa Majesté le Roi de Suède et de Norwége, désirant prévenir toute complication de nature à troubler l'équilibre Européen, ont résolu de s'entendre dans le but d'assurer l'intégrité des royaumes unis de Suède et de Norwége, et ont nommé Plénipotentiaires pour conclure un traité à cet effet, savoir :

» Sa Majesté l'Empereur des Français, le sieur Charles-Victor Lobstein, officier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, grand-croix de l'ordre royal de l'Étoile polaire de Suède, commandeur de l'ordre du Christ et chevalier de celui de la Conception de Portugal, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près Sa Majesté le Roi de Suède et de Norwége ;

» Sa Majesté la Reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, le sieur Arthur-Charles Magenis, écuyer, son

envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près Sa Majesté le Roi de Suède et de Norwége ;

» Et Sa Majesté le Roi de Suède et de Norwége, le sieur Gustave-Nicolas-Algernon-Adolphe Baron Stierneld, son ministre d'État et des affaires étrangères, chevalier et commandeur de ses ordres, grand-croix de son ordre de Saint-Olaf de Norwége, etc., etc.;

» Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs respectifs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus de ce qui suit :

» Art. 1er. — Sa Majesté le Roi de Suède et de Norwége s'engage à ne céder à la Russie, ni à échanger avec elle, ni à lui permettre d'occuper aucune partie des territoires appartenant aux couronnes de Suède et de Norwége. Sa Majesté le Roi de Suède et de Norwége s'engage, en outre, à ne céder à la Russie aucun droit de pâturage, de pêche, ou de quelque autre nature que ce soit, tant sur lesdits territoires que sur les côtes de Suède et de Norwége, et à repousser toute prétention que pourrait élever la Russie à établir l'existence d'aucun des droits précités.

» Art. 2. — Dans le cas où la Russie ferait à Sa Majesté le Roi de Suède et de Norwége quelque proposition ou demande ayant pour objet d'obtenir, soit la cession ou l'échange d'une partie quelconque des territoires appartenant aux couronnes de Suède et de Norwége, soit la faculté d'occuper certains points desdits territoires, soit la cession de droits de pêche, de pâturage ou tout autre sur ces mêmes territoires et les côtes de Suède et de Norwége, Sa Majesté le Roi de Suède et de Norwége s'engage à communiquer immédiatement cette proposition à Sa Majesté l'Empereur des Français et à Sa Majesté Britannique ; et Leursdites Majestés prennent, de leur côté, l'engagement de fournir à Sa Majesté le Roi de Suède et de Norwége des forces navales et militaires suffisantes pour coopérer avec les forces navales et militaires de Sadite Majesté,

dans le but de résister aux prétentions ou aux agressions de la Russie. La nature, l'importance et la destination des forces dont il s'agit seront, le cas échéant, arrêtées d'un commun accord entre les trois Puissances.

» ART. 3. — Le présent traité sera ratifié, et les ratifications seront échangées à Stockholm le plus tôt que faire se pourra.

» En foi de quoi les Plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont apposé le cachet de leurs armes.

» Fait à Stockholm, le 21 novembre 1855. »

Le traité est mal jugé. Son effet à la Bourse.

La première lecture de ce document ne suffit pas pour en faire apprécier toute l'importance. La Bourse n'y trouva pas tout ce qu'elle avait cru y rencontrer, et elle fit de la baisse en présence de ce texte si impatiemment attendu! La spéculation, qui avait été légère en fondant des espérances exagérées sur cette publication, le fut encore plus en agissant sous l'influence d'un désappointement qui n'était nullement justifié. Avec un peu de réflexion, on eût compris qu'au fond, ce traité n'était qu'une pierre d'attente pour l'avenir, et qu'en admettant même qu'il n'eût pas quelques stipulations secrètes, son texte connu liait assez étroitement la Suède à la France et à l'Angleterre pour qu'on pût y trouver de nouveaux motifs de confiance. Mais la spéculation réfléchit-elle jamais sérieusement? A-t-elle le temps de la réflexion? Elle agit sous l'impression du moment, sauf à se repentir le lendemain de la précipitation avec laquelle elle a agi. C'est ainsi surtout que les choses se passent sur le terrain mouvant de la Bourse. Une mauvaise nouvelle, vraie ou fausse, s'y répand ; elle produit aussitôt son effet sans que personne songe à s'assurer de son exactitude. Le temps manque pour contrôler; on voit vendre autour de soi, la peur vous prend et l'on fait comme les autres. Le traité avec la Suède n'ayant pas contenté ceux qui, dans l'espoir d'y trouver la preuve écrite d'une alliance offensive et défensive contre la Russie, avaient fait des achats con-

sidérables, la rente reperdit à peu près le terrain qu'elle avait gagné les jours précédents. Il y eut des liquidations très-laborieuses, et l'on remarqua que beaucoup de personnes, ordinairement étrangères aux opérations de Bourse, avaient partagé les illusions des spéculateurs et s'étaient mêlées à leurs opérations en achetant de fortes parties de rentes à découvert. Des sommes considérables furent perdues par des hommes du monde et même par des hommes politiques incomplétement renseignés. La baisse frappa aussi quelques imprudents journalistes peu expérimentés en pareille matière, et qui avaient acheté étourdiment sans tenir compte de la hausse déjà faite.

Quelle était la signification politique du traité avec la Suède et quelle importance avait-il?

La vérité sur le traité.

Je dois dire d'abord que le traité était convenu et arrêté dans toutes ses dispositions avant le voyage du général Canrobert. Si, dans ces circonstances qui, en apparence, devaient laisser bien peu de chose à faire à l'envoyé extraordinaire français, notre Gouvernement crut devoir se faire représenter par un homme aussi considérable que le général, ce fut, on le comprend bien, parce que la mission ne consistait pas seulement dans une simple formalité de signature. Il y avait ce que le traité disait et ce que le traité sous-entendait. Or, la partie sous-entendue était de beaucoup la plus importante. C'était le côté militaire de la question, le côté de l'avenir, le concours de la Suède secondant, dans une certaine mesure et d'une certaine façon, l'action des Puissances alliées dans le Nord, si la paix ne se signait pas avant le printemps. Le traité ne disait pas cela, mais une lecture attentive le faisait comprendre. La Suède avait senti le besoin de se faire protéger contre le Czar, parce qu'elle était favorable à la politique de l'Occident. Cette protection assurée doublait sa force en lui laissant le libre usage de ses moyens d'action. Le traité était purement défensif, parce qu'à cette époque de l'année, quand

toutes les opérations militaires étaient suspendues de fait, un traité offensif eût été une inutilité et une maladresse; il affectait les formes les moins agressives et les plus naturelles, parce que la campagne diplomatique de l'hiver venait de s'ou vrir, et que le Gouvernement Français, tout en prenant ses mesures pour la continuation de la guerre, évitait avec le plus grand soin tout ce qui aurait pu aigrir les rapports et créer des obstacles à la paix. Le traité avait donc le double mérite de fortifier l'avenir et de ne pas compromettre le présent. Notre diplomatie, on le voit, avait conduit habilement les choses, et l'acte signé à Stockholm avait une portée des plus sérieuses. Il me paraît inutile de chercher à savoir au juste dans quelle mesure et de quelle façon la Suède eût coopéré à l'action des Puissances occidentales si la guerre eût recommencé au printemps. Mais il est permis de croire que ce concours était certain et que le traité défensif se fût changé en un traité offensif à la reprise des hostilités.

On comprend maintenant pourquoi le Gouvernement Français avait envoyé le général Canrobert à Stockholm. La mission avait un côté militaire qui exigeait de la part du Plénipotentiaire des aptitudes spéciales. Ces aptitudes, l'illustre général les possédait au suprême degré. De plus, il avait toute la confiance de l'Empereur, ce qui permettait au Roi de Suède de pousser aussi loin ses confidences que s'il eût parlé à l'Empereur lui-même. On ne pouvait donc faire un meilleur choix, et le succès complet de la mission prouva à quel point elle avait été agréable à la Cour de Stockholm. Le général Canrobert s'était montré aussi habile négociateur qu'il avait été brave et prudent soldat. Après avoir combattu la Russie dans ses provinces méridionales, il avait l'insigne honneur de la menacer dans ses provinces du nord en s'associant par sa signature à une alliance dont le traité était le premier nœud. Désormais la Suède s'appuyait sur l'Occident. En réalité, elle rompait de fait, sinon de droit, avec la Russie. Elle n'abdiquait

pas son indépendance politique entre nos mains, mais elle la plaçait sous notre protection au moment même où elle reconnaissait qu'un jour nous pourrions à notre tour réclamer son appui. Le traité tel qu'on l'avait publié, et avec sa simple apparence, était donc, au fond, un grand événement : ce fut le gage politique de notre nouvelle alliée. La Reine de Suède accepta d'être la marraine de l'enfant impérial alors encore attendu : ce fut son gage sympathique et intime.

Le traité et les journaux.

La presse Française restitua au traité de Stockholm sa véritable importance. Elle fit comprendre qu'il n'était ni incomplet ni étranger à la grave question du moment, qu'il répondait à toutes les exigences de la situation, que tel qu'il était promulgué, et sans admettre l'existence de clauses secrètes, il engageait suffisamment la Suède pour qu'on pût la considérer désormais comme l'alliée des Puissances occidentales; qu'enfin la Suède n'aurait pas eu besoin de demander à l'Occident les moyens de résister aux agressions — alors très-peu probables — de la Russie, si elle n'avait pas été décidée à prendre, plus tard, une attitude qui eût pu l'exposer à ces agressions.

Le *Siècle*, se plaçant à son point de vue favori, la restauration des nationalités, se réjouit du traité, non pas parce qu'il lui parut devoir contribuer à ramener la paix, mais parce qu'il le jugea, au contraire, de nature à irriter la Russie et à prolonger la guerre. Or, pour le *Siècle*, la continuation de la guerre c'était la Pologne relevée et l'Italie libre.

Le *Siècle* se trompait évidemment dans son appréciation de la susceptibilité Moscovite. La Russie pouvait, il est vrai, être mécontente du traité, mais il était raisonnable de croire què, le premier moment d'humeur passé, elle serait d'autant plus disposée à conclure la paix qu'elle se trouverait en présence d'un ennemi de plus.

Les journaux Anglais se montrèrent fort divisés d'opinions sur ce fait important. Tandis que quelques-uns l'appréciaient comme la majorité de la presse Française, les autres le décla-

raient insignifiant et même dérisoire. Le *Times*, sans infirmer les conséquences qu'on pouvait tirer du traité pour l'avenir, s'appliqua à en préciser le but immédiat : dans ces dernières années, la Russie s'était donné beaucoup de peine pour obtenir de la Suède l'établissement d'une station de pêche dans la baie norwégienne de Varanger, qui, quoique située dans les latitudes les plus septentrionales, jouit du privilége de ne jamais être prise par les glaces. La Suède possède dans ces régions le port d'Hammerfest, ouvert toute l'année, tandis qu'Archangel et les autres ports Russes de ces latitudes sont inabordables pendant huit mois. La baie de Varanger est une position militaire et maritime de premier ordre, et, disait le *Times*, il était facile d'imaginer que bientôt la simple station de pêche demandée par la Russie, aurait grandi et se serait changée en une station pour ses vaisseaux, la station en port fortifié, le port fortifié en forteresse de première classe, et la forteresse de première classe en arsenal militaire et naval, de manière à tenir la Suède en respect et à menacer les rivages de l'Europe occidentale.

Le Cabinet de Stockholm lui-même, dans une circulaire adressée à ses agents diplomatiques, expliquait quelques-uns des motifs qui l'avaient porté à conclure le traité, et, comme on va le voir, il ne reculait pas devant l'expression d'un blâme sévère des tendances envahissantes de la Russie. Circulaire du Cabinet de Stockholm.

« La lutte désastreuse qui se poursuit toujours entre la Russie et les Puissances occidentales, disait-il, a été dans son origine, comme dans son développement, la source des plus graves réflexions pour le Gouvernement du Roi. Plus cette lutte a gagné en extension, plus les inconvénients de la guerre se sont rapprochés de nos côtes, plus nous avons dû songer aux dangers qu'elle pourrait entraîner pour nous-mêmes. Dès le commencement des hostilités, le Roi a déclaré hautement la marche qu'il comptait suivre, et, pendant le cours de ces deux années bientôt révolues, Sa Majesté n'en a jamais dévié,

car elle avait mûrement pesé les circonstances politiques et reconnu que l'intérêt et la tranquillité de ses royaumes indiquaient la ligne de conduite que, de concert avec son auguste voisin, Sa Majesté le Roi de Danemark, elle avait adoptée et jusqu'ici maintenue. Mais, tout en observant les règles d'une stricte neutralité, le Roi n'a pu s'empêcher de consulter les leçons du passé et de les appliquer avec une sage prévoyance aux intérêts futurs de ses royaumes, dont la sécurité forme le premier de ses devoirs, comme l'objet de ses vœux les plus chers.

» Les appréhensions pour l'avenir, fondées sur des souvenirs trop connus pour qu'il soit nécessaire de les rappeler, et nourries par les difficultés apportées par la Russie à un règlement satisfaisant des relations limitrophes dans les provinces boréales, n'ont pu que croître encore par la manifestation des idées d'empiétement de cet Empire en Orient. Sous d'autres circonstances plus favorables, ces idées pourraient obtenir un développement dans le Nord qui serait de nature à nous créer de sérieux embarras. La France et la Grande-Bretagne ayant proposé à Sa Majesté un traité d'alliance défensive destiné à assurer l'intégrité des Royaumes-Unis, le Roi a donc jugé de son devoir d'accepter avec empressement une garantie dont l'utilité est aussi patente qu'incontestable. Nul ne sait ce que l'avenir porte de contingents éventuels dans son sein, et dans des circonstances aussi difficiles que celles de l'époque actuelle, chaque Souverain a l'obligation de songer à maintenir l'indépendance et assurer la conservation des nations confiées par la Providence à sa sollicitude. C'est dans cette pensée qu'a été conclu à Stockholm, le 20 du mois passé, le traité entre les Royaumes-Unis d'un côté, et la France et la Grande-Bretagne de l'autre, dont vous trouverez le texte annexé à la présente, et qui a été ratifié à Stockholm le 30, à Londres le 29 et à Paris le 28 du même mois.

» Désirant que cet acte parvienne à la connaissance des Gouvernements amis et alliés, le Roi a donné l'ordre qu'il vous

soit transmis pour être communiqué à celui auprès duquel vous avez l'honneur d'être accrédité.

» Vous ferez remarquer, Monsieur, que les termes de ce traité sont trop précis pour pouvoir être sujets à aucune més-interprétation. L'alliance qui vient d'être conclue est défensive; il dépendra de la Russie d'en empêcher l'application, puisque celle-ci n'aurait lieu que par suite d'une agression de sa part. Que la Russie respecte nos droits, qu'elle cesse d'inspirer de justes inquiétudes pour le maintien de l'équilibre politique de l'Europe, et ce traité ne lui portera aucun préjudice. Vous ferez de même observer, Monsieur, que ce traité n'apporte point de changement à notre position actuelle; notre déclaration de neutralité subsiste toujours, et elle continuera à être appliquée, comme elle l'a été jusqu'à ce jour.

» J'aime à croire que le Gouvernement rendra justice aux intentions qui ont animé le Gouvernement du Roi, et qu'il se persuadera que, loin de vouloir ajouter aux complications actuelles, le Roi n'a songé qu'à prévenir les éventualités qui, dans l'avenir, pourraient en élever de nouvelles.

» Ce traité d'alliance a été également communiqué au Cabinet de Saint-Pétersbourg. »

J'en ai dit assez sur la mission du général Canrobert pour qu'elle soit appréciée à sa véritable valeur. Il me suffira d'ajouter que le traité ne comprenait aucune stipulation secrète, une convention particulière devant être signée selon toute probabilité dans le cas où, la guerre recommençant au printemps prochain, le concours actif de la Suède serait devenu nécessaire aux Puissances occidentales.

Le Gouvernement Français apprit bientôt que le ministre de Suède à Vienne avait déclaré s'associer, au nom de son Gouvernement, à l'esprit des propositions envoyées à Saint-Pétersbourg par le Cabinet Autrichien. C'était déjà un premier acte significatif.

Impression produite par le départ du Comte Esterhazy.

Le traité avait paru le 20 décembre au *Moniteur*. Le Comte Esterhazy était parti de Vienne pour Saint-Pétersbourg le 16. Ce voyage faisait le sujet de toutes les conversations, le fond de toutes les discussions de journaux et l'objet des préoccupations universelles. On calculait les jours que le Plénipotentiaire passerait en route. On ne connaissait encore qu'imparfaitement les propositions qui allaient être soumises sous forme d'*ultimatum* à la Russie, mais on les discutait avec passion et l'on se demandait avec anxiété quel accueil leur était réservé par le Czar. Le *Morning-Post*, qui s'était un peu discrédité par ses contradictions dernières, mais dont le ton d'assurance n'avait pas baissé, ressuscita le programme pacifique qu'il avait déjà publié, avec variantes, annonça que l'envoyé Autrichien serait rendu à Saint-Pétersbourg vers le 24 ou le 25, que quinze jours seraient laissés au Gouvernement Russe pour délibérer sur la réponse précise et sans équivoque à faire à ce document, que cette réponse serait formulée par *oui* ou par *non*, et qu'enfin, si elle était négative, l'Autriche rappellerait son ambassadeur. « Jamais, ajoutait le *Morning-Post*, aucun document n'a été rédigé d'une façon aussi précise et prêtant aussi peu à l'équivoque. Aucune réponse évasive ne sera reçue. » — « Si l'*ultimatum* des Puissances a pour bases les conditions indiquées par le journal Anglais, disait de son côté l'*Indépendance Belge*, qui représentait assez bien le parti de la non-confiance, il est peu probable que la Russie consente à négocier. »

Le texte donné par le *Morning-Post*, qui se rapprochait beaucoup de la vérité, mais qui n'était pas, cependant, complétement exact, ne fut pas rectifié, par l'excellente raison qu'une rectification, pour paraître sérieuse, aurait dû s'appuyer sur la publication d'un autre texte. Le journal Anglais eut donc les bénéfices de son indiscrétion et de son audace. Sa note fit grand bruit. Les conditions en parurent sévères, et la forme qui leur était donnée, ainsi que le court délai fixé à la

Russie pour se prononcer, inspirèrent des doutes sur leur acceptation. Quelques personnes, même dans le monde politique, trouvèrent ces conditions si rigoureuses qu'elles s'accordèrent à les croire exagérées par le journal Anglais. Enfin, parmi ceux qui crurent à l'exactitude du texte, beaucoup voulurent y voir la preuve que la France et l'Autriche avaient fait d'importantes concessions aux exigences de Lord Palmerston.

Est-il nécessaire de répéter qu'aucune des parties contractantes n'avait eu à céder aux exigences des autres parties, ou plutôt que tous les intéressés avaient apporté dans la discussion des conditions de paix leurs propres exigences, et que l'*ultimatum* était également et aux mêmes titres l'œuvre de la France, de l'Angleterre et de l'Autriche? Les bases de paix dont on avait tant parlé et sur lesquelles on avait tant écrit depuis un mois, qu'elles eussent été divulguées par le *Morning-Post* ou qu'elles fussent encore inconnues, n'étaient susceptibles d'aucune interprétation de cette nature.

L'Angleterre, de même que la France et l'Autriche, n'avait pu vouloir que des conditions acceptables par la Russie. Ces conditions avaient été, de part et d'autre, loyalement discutées, et on les croyait d'autant plus admissibles qu'elles avaient passé par la première épreuve du jugement de l'Autriche.

Question du concours de l'Allemagne.

Les propositions des Puissances alliées étant parties pour Saint-Pétersbourg, la question du concours de l'Allemagne se présentait de nouveau. On se demanda quelle était en ce moment l'attitude de la Prusse et des autres principaux États de la Confédération Germanique.

Le jour même du départ du Comte Esterhazy, l'Empereur François-Joseph écrivit une lettre autographe au Roi de Prusse pour l'avertir des résolutions des Puissances et l'inviter à les appuyer. Cette lettre était très-pressante. Le Roi de Prusse, cependant, ne se hâta pas de se conformer à cette invitation. Il connaissait les conditions, il les trouvait sévères et paraissait douter de leur acceptation. Sa Majesté doutait aussi

de la ferme résolution que l'Empereur d'Autriche avait prise de les soutenir jusqu'au bout. Elle n'avait pu croire que le Cabinet de Vienne fût résolu à un acte de vigueur aussi radical que le rappel de sa légation de Saint-Pétersbourg. A la fin du mois de décembre, cependant, — le Comte Esterhazy était déjà arrivé au terme de son voyage depuis plusieurs jours, — on sut que la Prusse s'était enfin décidée à parler dans le sens des propositions, sinon à les appuyer. Ce concours, encore timide, fut prématurément annoncé par plusieurs journaux et considérablement exagéré. La vérité est qu'à cette époque, les Gouvernements alliés n'avaient pas encore lieu de se montrer très-satisfaits de l'attitude du Cabinet Prussien, et conservaient des doutes sérieux sur sa coopération. Quoi qu'il en soit, ces velléités de bonnes intentions furent considérées comme étant d'une certaine importance au point de vue de la paix. « Pour que le Cabinet de Berlin consente à appuyer auprès de celui de Saint-Pétersbourg les propositions arrêtées entre la France, l'Angleterre et l'Autriche, disait l'*Indépendance*, il faut qu'il ait des raisons de penser que la Russie est disposée à y adhérer à son tour, ou tout au moins que ces propositions lui paraissent de nature à être acceptées par cette Puissance. » De son côté, l'*Émancipation* voyait dans la conduite du Roi Frédéric-Guillaume et de ses ministres un acte d'autant plus significatif qu'ils n'avaient guère à se louer des procédés diplomatiques dont l'Autriche usait à leur égard, Sa Majesté le Roi de Prusse et les agents supérieurs qui la servaient n'ayant été avertis ni des dernières négociations de l'Autriche avec les Puissances occidentales, ni des questions à résoudre entre celles-ci et la Suède.

Les explications que je viens de donner sur l'attitude de la Prusse peuvent, en partie, s'appliquer à la Saxe, à la Bavière et aux autres États secondaires qui, depuis le voyage de MM. de Beust et Pfordten à Paris et le discours de l'Exposition, avaient pris dans ce grave débat une position plus marquée. Encouragés d'abord par la Prusse, puis abandonnés par elle lorsqu'ils

se montrèrent prêts à agir avec résolution, ils ressentirent le contre-coup des incertitudes du Cabinet de Berlin et se virent entravés jusqu'au dernier moment dans leur bon vouloir.

Quant à l'attitude de la Suède, elle ne se démentit pas un instant, et le Cabinet de Stockholm, qui, durant le cours des négociations entre les trois Puissances, avait donné l'assurance de ses meilleures dispositions, envoya à son agent à Saint-Pétersbourg des instructions que notre Gouvernement connut et dont il n'eut qu'à se féliciter. Le Danemark, quoique plus tiède, parla aussi dans le sens des propositions.

Somme toute, le terrain pacifique était assez bien préparé. Notre diplomatie, d'accord avec celles de l'Angleterre et de l'Autriche, s'était fait partout un argument puissant et pour ainsi dire irrésistible des dispositions des esprits et des vœux unanimes des populations. Appuyée surtout par cette force morale puissante invoquée par l'Empereur, la mission du Comte Esterhazy avait toute chance de réussir si la Russie était véritablement disposée à traiter de la paix. Sur ce dernier point seul les doutes persistaient.

En France, la confiance dans le Gouvernement était générale. On ne connaissait pas encore officiellement les conditions soumises à la Russie, mais on savait bien que l'Empereur Napoléon, le neveu de l'homme que tant de victoires avaient illustré, ne pouvait vouloir qu'une paix honorable, et qu'il était tout prêt, s'il ne l'obtenait pas, à continuer énergiquement la guerre. Cette pensée ralliait chez nous tous les esprits. Les divergences d'opinions s'effaçaient devant la grande question du moment. Tous les regards étaient tournés vers Saint-Pétersbourg et tous les cœurs attendaient la réponse du Czar, avec le ferme désir qu'elle fût bonne, mais aussi avec la confiance que donnent la force et le droit.

En France la confiance dans le Gouvernement est générale.

L'Angleterre en masse voulait aussi la paix. Toutefois, je l'ai déjà dit, parmi ses hommes politiques il s'en trouvait un certain nombre qui eussent vu avec joie la guerre se conti-

Le parti de la guerre en Angleterre. Réflexions.

nuer. Ces hommes formaient une sorte de parti de la guerre à tout prix, parti isolé, sans racines dans le pays, mais qui pouvait, avec une certaine apparence de raison, se croire représenté au ministère. Ce parti voulait pour l'Angleterre une revanche par les armes. C'était là son unique argument. L'Angleterre n'avait pas assez fait sur les champs de bataille. Il lui fallait une nouvelle campagne pour qu'elle pût se placer dans l'opinion sur la même ligne que la France sa glorieuse alliée. C'était presque, on le voit, une jalousie puérile. L'armée Anglaise, il est vrai, n'avait pas été aussi heureuse que la nôtre, mais elle s'était montrée également brave et elle avait eu sa part de tous nos succès. Bien moins nombreux que nous et peut-être moins bien organisés sous certains rapports, les Anglais n'avaient pu faire tout ce que nous avions fait, mais ils avaient eu, eux aussi, de belles journées, de magnifiques faits d'armes, vaillamment accomplis et noblement payés de leur sang. Que pouvait-on espérer de plus et qu'attendait-on de l'avenir ? L'Angleterre pouvait-elle mettre en ligne, si la campagne se rouvrait au printemps prochain, comme le désirait le parti de la guerre, une armée de cent ou cent cinquante mille hommes de bonnes troupes aguerries et bien disciplinées? Ses efforts, louables du reste, et les sacrifices considérables qu'elle s'imposait pour recruter à l'étranger des phalanges de mercenaires toujours prêts à se révolter contre le commandement, disaient assez qu'elle ne le pouvait pas. Une campagne nouvelle sur terre ne lui eût probablement pas donné ce prestige militaire que le parti belliqueux ambitionnait pour elle. Elle n'y eût peut-être recueilli que de nouveaux mécomptes. L'Angleterre avait, il est vrai, considérablement augmenté sa marine; sa flotte de chaloupes canonnières était formidable, et le parti de la guerre ne comprenait pas que ces terribles instruments de destruction, devant lesquels les plus solides remparts devaient crouler, restassent oisifs dans ses ports. Il affirmait que la puissance Anglaise,

qui n'avait pu se révéler suffisamment en Crimée, se montrerait sur mer dans tout son éclat. Mais la guerre était-elle destinée à devenir maritime? Je n'hésite pas à répondre négativement. Comment ne pas comprendre, en effet, que la paix n'étant pas signée dans le courant de l'hiver, la guerre prenait au printemps d'incalculables proportions, devenait continentale et ne laissait, pour ainsi dire, qu'un rôle secondaire aux forces maritimes des deux Puissances alliées? que les opérations dans la Baltique, quelque considérables qu'elles fussent, ne seraient qu'un épisode dans cette seconde partie de la lutte, et qu'il faudrait toujours en arriver, pour ne pas déchoir sur terre après s'être montré incomparable sur mer, à mettre en ligne ces cent ou cent cinquante mille hommes dont je parlais tout à l'heure? L'Angleterre, pas plus que la France, n'avait donc aucun intérêt sérieux à désirer la continuation de la guerre. Pour l'une comme pour l'autre, le moment de signer la paix était arrivé. La guerre nous avait assuré, il est vrai, une influence que personne ne songeait plus à contester; mais elle avait aussi donné à l'Angleterre tout ce qu'elle pouvait lui donner. La France désirait donc la paix parce que la guerre ne pouvait plus rien ajouter ni à sa gloire ni à sa prépondérance dans le monde. L'Angleterre la désirait également, sauf cette minime fraction dont je viens de parler, parce qu'une nation aussi sensée et d'instincts aussi raisonnables et positifs ne prodigue pas perpétuellement son sang et ses trésors pour de stériles questions d'amour-propre. De plus, pour l'Angleterre comme pour la France, le but de la guerre était absolument atteint.

Tandis que le Comte Esterhazy s'acheminait vers Saint-Pétersbourg, on apprit à Paris la prise de Kars par les Russes. Cette nouvelle, quoique prévue, produisit partout une vive impression. A la date du 20 décembre, on ne savait encore absolument rien sur la mission du Comte Esterhazy, sinon que le Plénipotentiaire, parti le 16 de Vienne, devait arriver très-prochaine- Prise de Kars. Impression produite.

ment à Saint-Pétersbourg. Mais les journaux Allemands, de plus en plus féconds à mesure que le moment critique approchait, ne laissaient pas passer un seul jour sans nous entretenir des dispositions véritables ou supposées de la Russie. Selon les uns, la prise de Kars devait être considérée comme un événement favorable à la paix, des correspondances de Saint-Pétersbourg faisant observer avec raison, disaient-ils, que la Russie pouvait désormais déposer les armes sans paraître subir la loi du vainqueur. D'autres, au contraire, qui se prétendaient non moins bien renseignés, présentaient l'événement comme ayant surexcité l'esprit national et ranimé l'énergie du Gouvernement Russe, qui très-certainement ne se résignerait pas à accepter, après une victoire, les dures conditions qu'on lui imposait. L'événement fut aussi très-diversement commenté à Paris, mais généralement on le considéra comme n'étant pas de nature à exercer une influence sérieuse sur la situation, les choses devant être déjà fort avancées soit dans un sens, soit dans un autre. On pensait assez judicieusement que l'Empereur de Russie n'attendait pas que le Plénipotentiaire Autrichien fût arrivé à Saint-Pétersbourg pour décider quelle réponse il ferait à l'*ultimatum* des Puissances.

Incertitude sur le texte des propositions.

Du reste, grâce aux précautions prises par la France et par l'Autriche, l'incertitude était encore si grande sur le texte des propositions et sur les instructions particulières données au Comte Esterhazy par son Gouvernement, que des journaux étrangers prétendirent qu'il n'était pas exact que le Comte fût porteur d'un *ultimatum* arrêté par les Puissances alliées, et qu'il dût se présenter devant le Czar en lui disant, au nom de son Gouvernement : « Je porte dans les plis de mon manteau la paix ou la guerre; choisissez! »

Pour ces journaux, il n'y avait pas d'*ultimatum*, pas de *casus belli*, et si les propositions n'avaient pas été convenues d'avance avec la Russie, la mission du Plénipotentiaire Autrichien n'avait aucune portée sérieuse.

Ces étranges déclarations firent sourire ceux qui connaissaient la vérité de la situation. On ne songea pas une seconde à les démentir. Pourquoi l'eût-on fait? Est-ce que les événements n'allaient pas parler d'eux-mêmes plus éloquemment que n'eussent pu le faire toutes les explications et toutes les rectifications possibles? Je puis même dire qu'au fond le gouvernement Français n'était pas fâché de ces contradictions et de ces erreurs sans grande portée. Il ne les provoquait pas, il ne les encourageait pas, mais il leur reconnaissait avec raison un mérite : celui de laisser l'opinion flottante et sans direction en attendant l'événement. Dans les circonstances graves, ce ne sont pas les fausses nouvelles répandues par la presse, sous une forme ou sous une autre, que la diplomatie redoute le plus, ce sont les indiscrétions. C'est pour ce motif qu'elle s'émut des demi-vérités du *Morning-Post*, et que les derniers bruits dont je parle ne l'inquiétèrent nullement.

Mouvements dans la diplomatie.

Le départ du Comte Esterhazy pour Saint-Pétersbourg avait été le signal d'un véritable chassé-croisé de diplomates. M. le colonel de Manteuffel, frère du président du Cabinet Prussien, à qui le roi Frédéric-Guillaume avait déjà confié plusieurs missions, était retourné à Vienne. M. le Baron de Kœnneritz, ministre de Saxe près la Cour d'Autriche, était parti de Vienne pour Dresde, appelé par le télégraphe. M. le Comte G. Esterhazy, ministre d'Autriche en Prusse et cousin de l'envoyé extraordinaire qui portait les propositions à Saint-Pétersbourg, était revenu à Berlin, comme je l'ai dit, pour remettre au Roi la lettre autographe de l'Empereur Francois-Joseph. M. de Fonton, ministre plénipotentiaire de Russie près la Cour de Hanovre, faisait un voyage à Saint-Pétersbourg, où arrivaient également des envoyés de la Saxe, de la Bavière et du Wurtemberg. Enfin, M. le Baron de Seebach, ministre plénipotentiaire de Saxe près la Cour des Tuileries, et chargé, depuis la guerre, des intérêts Russes à Paris, était parti pour

Dresde, où il n'avait fait qu'un très-court séjour, et avait continué sa route pour Saint-Pétersbourg.

Voyage de M. de Seebach.

Le départ de M. de Seebach resta secret deux ou trois jours. On ne le connut à Paris que lorsque les journaux de Dresde annoncèrent l'arrivée de l'honorable diplomate en Saxe. On sut alors que M. de Seebach avait eu plusieurs entrevues avec M. le Comte Walewski, et l'on en inféra que le voyage avait été concerté entre le Gouvernement Français et le ministre Saxon. C'était une erreur. M. de Seebach n'avait reçu et n'avait pu recevoir de notre Gouvernement aucune instruction. Ancien ministre de Saxe à Saint-Pétersbourg, gendre de M. de Nesselrode, et chargé, en l'absence d'une mission, de la protection des sujets Russes en France, M. de Seebach était dans la meilleure position pour faire entendre au Czar et à son conseiller des paroles qui eussent chance d'être écoutées. M. de Seebach avait rendu, dans ces derniers temps, des services réels à la Russie, notamment dans la négociation de l'échange des prisonniers. L'Empereur Alexandre le savait, et lui en avait témoigné sa gratitude. De plus, ce ministre avait une connaissance parfaite de tous les détails des négociations. Nul ne pouvait mieux que lui donner à l'Empereur de Russie des éclaircissements sur la situation et sur les dispositions des Puissances occidentales, de même que nul ne pouvait parler d'une voix moins suspecte et plus persuasive. Les étroits liens qui unissaient le ministre à l'archichancelier de Russie permettaient entre ces deux hommes d'État des confidences et des épanchements ordinairement bannis des rapports diplomatiques et dont les tentatives de paix ne pouvaient que profiter. M. de Seebach savait toute la vérité sur la France, sur la sincérité qu'elle apportait dans les négociations, sur son désir d'arriver à une conclusion honorable pour tous, et il pouvait la dire. Il pouvait parler d'autant plus librement qu'il n'avait aucun engagement, qu'il ne relevait pour ainsi dire que de sa conscience et n'était pas gêné par la réserve et les limites

qu'une mission impose toujours à la parole. M. de Seebach n'avait donc pas de mission. Il jugeait que dans des circonstances aussi graves, sa présence serait utile à Saint-Pétersbourg ; son Gouvernement l'avait autorisé à s'y rendre, et il était parti en se proposant de ne faire qu'un très-court séjour en Russie. Le Gouvernement Français vit ce voyage avec satisfaction, parce qu'il pouvait avoir une heureuse influence sur les résolutions du Czar, et que dans tous les cas, il devait contribuer à donner la mesure des véritables dispositions de la France.

Nouvelle réduction de l'armée Autrichienne. Explications.

L'Autriche, qui avait déjà fait subir une première réduction à son armée, avait cru pouvoir sans inconvénients s'engager plus avant dans cette voie économique. Ces mesures furent défavorablement interprétées et considérablement exagérées. On parla de la vente de cinquante ou soixante mille chevaux et de la prochaine mise sur pied de paix de toute l'armée Autrichienne, sauf les corps d'occupation dans les Principautés. On affirma que les Gouvernements occidentaux, surpris de cette réduction, qui pouvait faire douter des intentions belliqueuses de l'Autriche, au cas où la Russie n'accepterait pas les propositions, en avaient demandé l'explication au Cabinet de Vienne. Tout cela était inexact. D'abord, il ne s'agissait pas d'une mise générale sur le pied de paix, mais simplement de la réduction de l'effectif d'un certain nombre de corps, et particulièrement de la cavalerie. Ensuite, les Puissances alliées n'avaient eu nul sujet d'être surprises, par la raison que l'Autriche n'avait rien fait sans les avertir de ses intentions et sans leur prouver qu'il s'agissait purement de mesures financières n'impliquant aucune idée politique et ne laissant, par conséquent, nulle place à une arrière-pensée. En réalité, le désarmement, qui n'était que partiel, ne présentait aucun inconvénient sérieux, puisqu'on était à l'entrée de l'hiver, que l'action des armes était suspendue partout et qu'enfin on pourrait, si besoin était, rétablir les choses sur l'ancien pied en moins de quelques se-

maines. Ces éclaircissements, spontanément et loyalement donnés par le Cabinet de Vienne, furent accueillis comme ils devaient l'être par les Gouvernements de France et d'Angleterre. Entre ces deux Puissances et l'Autriche, fermement unies pour la réalisation d'un même but, il n'y avait plus de place pour un soupçon.

Quelques journaux étrangers n'en firent pas moins grand bruit des résolutions économiques de l'Autriche, qu'ils interprétèrent d'une façon très-peu occidentale, et l'*Indépendance Belge* considéra « comme tout à fait inadmissible et contraire au sens commun, » l'explication, pourtant bien naturelle, donnée par le *Constitutionnel*, que l'Autriche ne désarmait que pour faire des économies pendant l'hiver, et être ainsi plus en mesure de prendre part à la guerre au printemps prochain. Cette opinion était assez raisonnable pour mériter un autre accueil, et la fermeté que l'Autriche montrait vis-à-vis de la Russie peu de temps après la réduction de l'armée, prouvait aux moins crédules que la mesure n'avait pas d'autres motifs que ceux dont l'Autriche elle-même avait parlé.

Le Comte Esterhazy.

Le temps s'écoulait, et ces divers incidents le faisaient paraître moins long. On n'avait pas encore reçu la nouvelle de l'arrivée du Comte Esterhazy à Saint-Pétersbourg, mais cette nouvelle était attendue d'un moment à l'autre. Peu de personnes croyaient à l'acceptation pure et simple ou au rejet absolu de l'*ultimatum* par la Russie. Généralement, on pensait que la réponse Russe ne serait ni un *oui* ni un *non*, flotterait entre ces deux extrêmes et tâcherait encore une fois de gagner du temps.

Le choix que l'Autriche avait fait du Comte Valentin Esterhazy, indiquait le désir d'être agréable à la France et pouvait être considéré comme une nouvelle preuve de l'entente parfaite qui existait entre le Cabinet des Tuileries et celui de Vienne. En effet, les Esterhazy, comme les Lichteinstein, leurs

parents, furent de tout temps les amis de la France. On n'a pas oublié que ce fut un prince Paul Esterhazy que l'Empereur d'Autriche chargea de recevoir Berthier lorsque le maréchal vint demander la main de l'archiduchesse Marie-Louise pour l'Empereur Napoléon Ier.

L'envoi du Comte Esterhazy avait été vu avec non moins de satisfaction par le peuple Anglais, les Esterhazy ayant l'honneur d'être alliés à la famille royale d'Angleterre, puisque le Prince Paul avait épousé une nièce de la Reine, femme de George III.

On puisait généralement de nouveaux motifs de confiance dans ces circonstances, d'autant plus que le Comte, accrédité déjà depuis un certain temps près de la Cour de Saint-Pétersbourg, y jouissait d'une grande estime et d'une considération justement acquise. Le choix était donc excellent à tous les points de vue.

La dépêche annonçant l'arrivée du Plénipotentiaire Autrichien à sa destination allait être transmise par le fil électrique, lorsqu'une autre dépêche, venue par Berlin et par Bruxelles, annonça que la Russie acceptait le principe de la neutralisation de la mer Noire.

La Russie accepte le principe de la neutralisation.

Cette nouvelle avait grand besoin d'être longuement expliquée. Sur quoi reposait-elle? On parla vaguement d'une note de M. de Nesselrode, adressée à tous les agents diplomatiques Russes et relative à ce troisième point de garantie; mais les renseignements s'arrêtaient là. La *Nouvelle Gazette de Prusse*, toujours très-russe, profita de l'occasion pour déclarer que la Russie ne pouvait se laisser interdire le droit de posséder des vaisseaux de guerre dans la mer Noire. Le *Journal de Dresde* (organe officiel du Gouvernement Saxon), qui le premier avait donné la nouvelle, était moins décourageant sans être beaucoup plus explicite. Le Gouvernement Russe, disait-il, s'était déclaré prêt à accepter la neutralisation de la mer Noire, moyennant certaines modifications admissibles et

réclamées par l'intérêt européen. « Si le Gouvernement Russe accepte réellement le principe de la neutralisation absolue de la mer Noire, ce qui entraîne pour lui la renonciation à toute marine militaire dans cette mer, c'est déjà, on ne peut le méconnaître, disait à son tour l'*Indépendance*, un grand pas de fait. »

Ces paroles de confiance étaient nouvelles dans les colonnes de ce journal, alors fort sceptique à l'endroit de la paix, aussi se hâta-t-il, dès le lendemain, de revenir à ses doutes et de déclarer qu'il ne fallait pas trop se réjouir de voir la Russie accepter le principe de la neutralisation de la mer Noire, le Cabinet de Saint-Pétersbourg entendant cette neutralisation d'une toute autre façon que les Puissances occidentales. « Il faudrait donc, disait-il, s'attendre à voir se renouveler ce qui se passa au mois d'avril dernier aux Conférences de Vienne. Là aussi on se crut un moment d'accord; alors aussi toutes les Puissances acceptaient en principe les quatre points de garantie; puis, quand on voulut en venir à l'interprétation, au mode d'application, on se convainquit qu'on ne s'entendrait pas du tout. Va-t-on assister au même spectacle, en ce qui touche la neutralisation de l'Euxin? Les communications transmises de Berlin tendraient à le faire craindre. »

Sur cette importante question de la neutralisation, ce journal, comme beaucoup d'autres journaux, faisait fausse route. La Russie acceptait le principe de la neutralisation : c'était déjà une concession considérable dans l'intérêt de la paix. Elle cherchait à se rendre cette concession aussi peu onéreuse que possible : c'était assurément son droit. Sa puissance dans la mer Noire, pour ainsi dire exclusive de toutes autres, avait été assez grande et elle remontait assez haut pour que le Czar ne consentît pas d'un seul coup et sans discussion à en faire le sacrifice. La Russie proposait un mode de neutralisation : quel que fût ce mode, le principe était désormais admis, et c'était là le point important.

Le Gouvernement Français, malgré l'insuffisance radicale des moyens de solution « consentis » sur le troisième point par la Russie, les accueillit donc avec satisfaction. Ils n'étaient pas acceptables, ils ne pouvaient même pas, dans la situation des choses, être discutés, puisque le Comte Esterhazy avait emporté la formule précise des seules conditions de paix que les trois Puissances voulussent signer; mais ils étaient l'indice des dispositions de la Russie, et l'on pouvait y voir ce qu'on n'avait pas encore vu dans les documents diplomatiques analogues émanés de la chancellerie Moscovite : un ferme désir d'entrer dans la voie des sacrifices et des concessions pour obtenir la paix.

Les moyens de solution du troisième point proposés par la Russie se résumaient ainsi :

1° Les détroits seront fermés;

2° Aucun pavillon militaire quelconque ne flottera dans la mer Noire, à l'exception des forces que la Russie et la Porte, d'un commun accord, jugeront nécessaire d'y entretenir;

3° La quotité de ces forces sera fixée par une entente directe entre les deux Puissances riveraines, sans participation ostensible des autres Puissances.

Ces conditions étaient jointes, sous forme d'annexe, à une dépêche signée du Comte de Nesselrode, adressée aux agents diplomatiques de la Russie, et dont voici les principales dispositions : Dépêche Russe.

« Le Cabinet Impérial, disait M. de Nesselrode, constate d'abord que l'interruption momentanée des hostilités, par suite de la mauvaise saison, a provoqué nécessairement l'espoir général qu'on en profiterait pour le rétablissement de la paix, et déclare n'avoir pas été le dernier à partager ce sentiment et à y vouer sa juste sollicitude. Il avoue franchement que le désir exprimé par l'Empereur des Français dans une solennité publique en faveur d'une paix prompte et durable,

était en même temps et est encore le vœu le plus cher de l'Empereur Alexandre.

» La politique élevée qui a été léguée à ce Souverain par ses prédécesseurs lui fait un devoir de n'user de la puissance que Dieu a mise entre ses mains que pour le bien du monde et de désirer par conséquent la paix, non-seulement pour les intérêts de ses propres sujets, mais pour ceux aussi de toute l'Europe. L'Empereur Alexandre n'a pas attendu le moment actuel pour marcher vers ce but. A son avénement au trône, il donna son plein et entier assentiment aux bases admises par son auguste père.

» Ces bases cependant admettaient des interprétations diverses. L'Empereur, sans hésiter, leur donna les plus larges développements. Preuve, le concours franc et loyal qu'il prêta aux modifications à introduire dans le système politique de l'Orient et à la garantie collective qui devait en assurer l'indépendance. Il alla même jusqu'à sacrifier des traditions séculaires et glorieuses. Il prouva enfin la sincérité de ses résolutions par la manière dont il adopta les changements proposés pour les Principautés du Danube et pour la navigation de ce fleuve.

» Si les Conférences furent rompues au sujet du troisième point, la responsabilité n'en retombe pas sur le Cabinet Impérial, car lorsque le Cabinet Autrichien mit en avant la solution qui lui paraissait la plus acceptable, ce fut le Plénipotentiaire Russe qui la déclara susceptible de devenir le point de départ d'un accommodement, et ce furent les ministres de la partie adverse qui la rejetèrent par suite des dissidences intestines survenues.

» Pendant les graves événements qui se sont succédé, pendant que des torrents de sang coulaient et que les deux parties belligérantes s'imposaient des sacrifices immenses, si affecté que fût le cœur de Sa Majesté Impériale par tout cela, elle dut garder le silence aussi longtemps que ses ennemis pa-

raissaient vouloir substituer le droit de la force à cet esprit d'équité et de conciliation qui, depuis environ un demi-siècle, préside aux destinées de l'Europe.

» Mais dès que des renseignements parvenus au Gouvernement de Sa Majesté l'ont assuré que ses ennemis étaient disposés à reprendre en sous-œuvre les négociations de paix sur les bases des quatre points tels qu'ils avaient été définis dans les Conférences, le Cabinet Impérial n'a pas hésité à aller au-devant de ces dispositions pacifiques, et à chercher franchement une solution possible au troisième point dans l'ordre d'idées qui avait paru satisfaisant tour à tour à toutes les parties.

» Cette résolution de l'Empereur, disait en terminant le Cabinet Impérial, fournira un nouveau gage des sentiments de conciliation dont il est animé, et des sacrifices qu'il est prêt à faire pour le repos du monde. Il se confie au jugement impartial des Puissances qui sont restées étrangères à la lutte, et attend la décision de ses ennemis avec calme et confiance. »

Cette dépêche portait la date du 23 décembre. Elle avait donc été conçue et rédigée entre le départ du Comte Esterhazy de Vienne et son arrivée à Saint-Pétersbourg. Dès lors n'est-il pas permis de se demander si le Cabinet Russe n'avait pas voulu, en prononçant le premier, publiquement, le mot de neutralisation, mettre autant que possible sa dignité à couvert, pour le cas plus que probable où il devrait renoncer à l'exercice de son autorité dans la mer Noire? Par la concession du principe qu'il faisait, du moins en apparence, de son propre mouvement, et avant que l'*ultimatum* fût officiellement connu, il adoucissait ce qu'il y avait de plus rigoureux dans la proposition : le caractère d'une chose imposée. La diplomatie Russe prenait ses précautions. La dépêche de M. de Nesselrode n'avait aucune chance d'être favorablement accueillie par les Puissances alliées, elle ne pouvait modifier en rien la situation;

mais elle permettait au Gouvernement Russe de dire plus tard qu'il n'avait pas *subi*, en ce qui concerne l'Euxin, les conditions des Puissances, puisque lui-même avait proposé un mode de neutralisation. Je crois fermement que la dépêche dont on vient de lire les principales dispositions, n'avait pas d'autre but. La question de dignité était la grave préoccupation de la Russie. Elle voulait signer la paix, mais sans déchoir comme grande nation, et surtout sans rien perdre de son prestige en Allemagne. Les trois Puissances, et particulièrement la France, n'étaient nullement hostiles à ce désir assurément très-légitime, et elles l'avaient maintes fois prouvé dans le cours des négociations. Notre Gouvernement vit donc la dépêche de M. de Nesselrode avec satisfaction, non pas parce qu'elle était un document sur lequel on pût discuter, mais parce qu'elle révélait des tendances d'un bon augure pour le résultat de la mission du Comte Esterhazy. Les hommes les plus expérimentés de la diplomatie, ceux qui savent le mieux que le côté le plus sérieux d'une note ou d'une circulaire de chancellerie n'est pas toujours son côté apparent, ne se trompèrent pas sur la véritable signification du document dont je parle, et ils en furent d'autant plus frappés qu'il paraissait plus inutile.

Le Comte de Stackelberg. Explications.

Vers le même temps, c'est-à-dire toujours avant l'arrivée des propositions à Saint-Pétersbourg, le bruit se répandit de nouveau que le Comte de Stackelberg, chargé par l'Empereur Alexandre d'une mission pour l'Empereur François-Joseph, s'était acheminé pour Vienne où il était sur le point d'arriver. Cette nouvelle, à laquelle les Cabinets de Londres et de Paris crurent un instant, mais qui, en réalité, était prématurée, impressionna à peine l'opinion et ne causa aucune crainte aux Gouvernements. Les Puissances occidentales attendaient d'un moment à l'autre la nouvelle de l'arrivée du Comte Esterhazy, mais le télégraphe n'avait pas encore parlé; il ne pouvait donc s'agir d'une réponse aux propositions ou de contre-propositions de la Russie. D'un autre côté, si le Comte de Stackel-

berg avait été chargé par l'Empereur son maître de presser le Cabinet de Vienne de déclarer satisfaisantes et suffisantes les dernières concessions de la Russie, et d'empêcher l'Autriche de s'unir plus étroitement aux Puissances occidentales en signant l'*ultimatum*, il arrivait trop tard, puisque cet *ultimatum* était non-seulement signé, mais parti et pour ainsi dire arrivé à sa destination. Il n'y avait donc là nul sujet de préoccupation fâcheuse. Les regards, longtemps fixés sur Vienne, étaient tous, en ce moment, tournés vers Saint-Pétersbourg. C'était de là désormais, et de là seulement, que devait venir la paix ou la guerre. Personne ne s'y trompait plus. On apprit, du reste, bientôt que le Comte de Stackelberg n'avait pas quitté Saint-Pétersbourg.

Vive impression produite par une brochure. La vérité sur cet opuscule.

Jusqu'au moment de l'arrivée du Plénipotentiaire Autrichien, l'opinion publique, un peu lassée mais toujours confiante, ne se laissa plus émouvoir que par la publication d'une brochure à laquelle certains journaux voulurent donner un caractère officiel. L'auteur, qui se cachait sous le voile de l'anonyme, et qui resta inconnu pendant un jour ou deux, s'efforçait d'y démontrer la nécessité d'un Congrès pour pacifier l'Europe. Le *Journal des Débats* et l'*Indépendance* publièrent la brochure la veille de sa mise en vente; le *Siècle* en fit un extrait dans le but de prouver qu'il était très-sérieusement question dans les sphères gouvernementales de remanier la carte d'Europe et de donner à l'équilibre Européen des bases nouvelles. Tout ce bruit fait autour d'un opuscule de quelques pages, et l'incertitude de son origine, qu'on voulut attribuer à de hautes influences, firent d'abord à ce petit travail un succès de curiosité que la lecture justifia. Néanmoins, le Gouvernement n'accepta pas la solidarité qu'on faisait remonter jusqu'à lui. Il avait pu approuver quelques-unes des idées de l'auteur; mais toutes n'étaient pas également d'accord avec sa politique. Le journal *la Patrie*, dans son numéro du 28 décembre, publia donc quelques lignes pour déclarer qu'il croyait

pouvoir contredire les assèrtions du *Siècle*. « Les opinions exprimées dans cette brochure, disait la *Patrie*, sont tout individuelles : la responsabilité en appartient tout entière à l'auteur, qui a suivi, en l'écrivant, ses seules inspirations. Elle n'a donc pas, sous ce rapport, l'importance qu'on voudrait à tort lui attribuer. C'est l'œuvre propre d'un publiciste qui a cru trouver une solution satisfaisante et qui l'expose avec conviction. » Ces réserves faites, la *Patrie* reconnaissait que le travail avait une valeur réelle et elle le reproduisait en entier à son tour.

Les informations de la *Patrie* étaient puisées à bonne source. Non-seulement la brochure n'était pas inspirée par l'Empereur, mais elle n'avait pas même reçu son approbation. Communiquée en épreuve au Cabinet de Sa Majesté, elle avait été retournée à l'auteur sans qu'on y eût rien changé. Cela pouvait signifier, peut-être, qu'elle n'avait pas déplu, mais cela ne disait pas absolument que l'Empereur l'eût lue, à plus forte raison qu'il l'eût approuvée. Quant au ministre des affaires étrangères, à qui, un instant, on voulut aussi l'attribuer, il ne la connut que par les journaux.

Malgré la note de la *Patrie*, la brochure sur la *Nécessité d'un Congrès pour pacifier l'Europe*, — c'était son titre, — fut un petit événement politique. Tous les journaux de Paris et des départements, et la plupart des journaux étrangers, la reproduisirent. Elle eut donc une publicité immense et fut commentée de cent façons différentes. Tout le monde en parla. Elle eut le double bonheur de toucher à des questions dont tous les esprits sérieux se préoccupaient déjà, et de venir dans un entr'acte politique, c'est-à-dire un peu avant le lever du rideau. Son auteur, connu naguère par plusieurs succès dramatiques, semblait avoir voulu nous prouver qu'il possédait encore les ressources de la mise en scène et la connaissance approfondie des conditions d'un succès.

Ce fut un succès très-pacifique. L'écrit, par la forme et par le fond, était tout à fait conciliant. Aussi, la plupart des lecteurs, à l'imitation des principaux journaux, en tirèrent-ils des inductions favorables à la possibilité d'un dénoûment heureux et prochain. L'idée d'un Congrès, très-controversée et très-discutée, fit néanmoins un chemin rapide dans les esprits. A l'étranger, elle souleva de vives polémiques. « La discussion des traités de 1815, regardée comme inévitable au sein d'une réunion de la nature de celle que propose la brochure, écrivait-on de Berlin, ne laisse pas de créer quelques ombrages. Lors même que les traités de 1815 y devraient plutôt être confirmés que revisés, ce qui tendrait à faire oublier leur origine, cet atermoiement du débat, si l'on peut ainsi dire, ne parviendrait peut-être pas à calmer les appréhensions que ce projet de Congrès paraît, dès à présent, avoir fait naître ici dans quelques esprits. »

Je voudrais que l'espace me permît de donner ici ce travail intéressant, hardi, original et ingénieux, qui eut toute la vogue d'un document officiel; mais si court et si rapide qu'il soit, il est encore hors de proportion avec le cadre de cet ouvrage. Je me bornerai donc à l'analyser en quelques lignes.

Dans la pensée de l'auteur, le conflit qui agitait alors l'Europe ne pouvait se résoudre que par la réunion en Congrès de toutes les Puissances Européennes. Dans ce Congrès devaient être discutées, selon lui, non-seulement les questions pour la solution desquelles la France et l'Angleterre avaient pris les armes, mais encore toutes celles qui pouvaient concourir à « réédifier l'équilibre général sur des bases plus solides et plus justes. » L'auteur paraissait convaincu que ce jugement solennel des peuples Européens, constitués ainsi en une sorte de grand tribunal pacifique, était pour tous les intérêts engagés le moyen le plus honorable et le plus facile de terminer leurs différends. Il reliait d'ailleurs cette pensée à l'idée de l'unité et de la fraternité des peuples, et il voyait dans son

accomplissement l'inauguration du règne de la paix universelle.

C'étaient là, certes, de grandes et généreuses idées, d'une exécution probablement moins facile que ne le supposait l'auteur, mais de nature à frapper les esprits dans tous les camps et sous tous les drapeaux. En France, on ne fit pas d'objection bien sérieuse à l'inspiration première de la brochure, l'idée d'un Congrès. Quelques journaux se bornèrent à demander si l'heure était propice pour recourir à ce moyen. Ne fallait-il pas d'abord s'entendre avec la Russie sur les bases de paix? Sur quoi porteraient les délibérations? Un Congrès suppose un armistice. L'armistice était-il possible, si la Russie n'adhérait pas à l'*ultimatum* des Puissances? On le voit, ces objections n'étaient que des questions d'opportunité. Impossible aujourd'hui, le Congrès pouvait devenir possible demain.

Les objections contre la pensée de réédifier l'équilibre Européen sur des bases nouvelles étaient beaucoup plus sérieuses. On demanda si l'Europe était prête pour cette réédification? si elle y était disposée? si l'Allemagne, l'Autriche et la Russie consentiraient à y prendre part? questions brûlantes, qui pouvaient conduire à une guerre formidable ceux qui se réuniraient dans un but de pacification universelle et perpétuelle.

Malgré l'exaltation, un peu intéressée, que firent un ou deux journaux parisiens de ces parties délicates et peu pratiques de la brochure, le bon sens public sut distinguer dans ce petit travail ce qu'il y avait de compatible avec la situation du moment. Il y fortifia sa confiance, et le reste ne l'effraya pas.

En somme, l'impression produite fut généralement bonne, et l'auteur put se féliciter du résultat. Il avait été beaucoup lu, et la forme conciliante de son travail, en parfaite harmonie avec l'universel besoin de paix, lui avait mérité des adhésions honorables dans tous les partis.

Enfin le télégraphe annonça l'arrivée du Comte Esterhazy à Saint-Pétersbourg. Presque à la même heure, le 29 décembre, la garde et les régiments revenant de Crimée faisaient leur entrée solennelle dans Paris, reçus à la place de la Bastille par l'Empereur et salués par les acclamations enthousiastes d'une foule immense.

Le Comte Esterhazy arrive à Saint-Pétersbourg.

Cette journée mémorable, dont Paris conservera un éternel souvenir, aura sa place naturelle dans le récit des événements militaires que j'ai, à dessein, voulu dégager des négociations diplomatiques, et sur lesquels il convient maintenant de jeter un coup d'œil rapide.

OPÉRATIONS MILITAIRES

DEPUIS LA PRISE DE SÉBASTOPOL. — FIN DE LA CAMPAGNE

Sébastopol pris (9 septembre), la campagne de l'arrière-saison était à peu près terminée pour nos braves troupes de terre. L'armée, rudement éprouvée par les fatigues de ce siége mémorable, avait besoin de repos, et ses chefs devaient attendre des instructions de leurs Gouvernements avant de combiner leurs nouveaux plans stratégiques. Il y eut donc un temps d'arrêt obligé dans les opérations militaires. Toutefois, ce temps fut utilement employé à rendre impossible toute tentative de retour des Russes dans la partie sud de Sébastopol et à se protéger soi-même dans les positions nouvelles qu'on avait prises. Le général en chef ne laissa que peu de troupes dans la ville, dont plusieurs parties étaient exposées au feu incessant des forts du nord, où les Russes s'étaient réfugiés, et le génie établit sur plusieurs points des batteries qui répondirent bientôt avec succès à la canonnade des ennemis.

On arriva ainsi, sans incident notable, jusqu'aux derniers jours du mois de septembre.

A cette époque, on prétendit que le commandement en chef des armées alliées comptait sur une évacuation prochaine de la Crimée par les Russes, et l'on voulut voir dans le mouve-

ment de deux corps, à droite et à gauche de l'ennemi, le commencement d'exécution d'un plan destiné à le chasser de ses positions du nord, et à couper sa ligne de communication avec Pérékop. Ces mouvements, on le sut bientôt, n'avaient pas une aussi grande portée. Il s'agissait de pousser une double reconnaissance aussi avant que possible. Seulement, comme on pouvait se trouver en face de l'ennemi, toutes les précautions avaient été prises pour le bien recevoir.

Opérations du maréchal Pelissier.

Le maréchal Pelissier entreprit en personne la reconnaissance sur la gauche des Russes. Le corps d'armée sous ses ordres franchit des obstacles qui eussent peut-être paru insurmontables à des troupes moins éprouvées. On ne s'engagea ni dans la route de Kaffa ni dans celle d'Aloutcha; l'armée ne pouvant passer par la première de ces deux routes sans se diviser, et la seconde présentant des inconvénients sérieux puisque les troupes qui l'auraient suivie devaient, à un moment donné, se trouver isolées et dans l'impossibilité de recevoir aucun appui. Le maréchal s'ouvrit une voie directe dans la montagne et put ainsi maintenir son armée d'opérations toujours reliée à l'armée d'occupation de Sébastopol. Nos troupes, dans cette expédition hardie, ne rencontrèrent pas un poste Russe, mais elles furent souvent arrêtées par les accidents d'un sol bouleversé, coupé de ravins profonds, encombré de rochers et sur lequel le pied de l'homme semblait se poser pour la première fois. Les difficultés de transport étaient immenses. Le maréchal franchit ainsi, après des travaux et des efforts inouïs, le plateau de Kemer-Tchesné et pénétra dans la vallée du haut Belbeck, où le général Morris avait fait des fourrages sans être inquiété par l'ennemi, qui se retirait de tous les points à mesure qu'il nous voyait avancer. Enfin, l'armée d'expédition put tourner les Russes en suivant la montagne et elle arriva au delà du plateau d'Inkerman.

Nos troupes brûlaient d'en venir aux mains. Les généraux croyaient à une affaire sérieuse et la désiraient vivement. Mais

le maréchal, jugeant la position avec le calme et la haute raison d'un chef qui ne veut rien compromettre, ayant compris qu'il était impossible de faire venir, par la voie qu'il s'était frayée, l'artillerie nécessaire, les ambulances et les fourgons de vivres et de munitions, ne voulut pas, avec les seules forces dont il disposait, aller chercher une bataille sur un terrain choisi et fortifié par les Russes, où leur armée était fortement massée et où nos troupes n'auraient pu déboucher que par d'étroits défilés. Le maréchal avait donc terminé là sa grande reconnaissance et il était venu reprendre sa position sur la Tchernaïa.

Opérations du général d'Allonville.

Le général d'Allonville, chargé de la reconnaissance sur la droite, avait pris position à Eupatoria avec trois régiments de sa division de cavalerie (4e hussards, 6e et 7e dragons et une batterie à cheval). Il s'attacha d'abord à s'établir solidement, et, se portant plus en avant, il menaça la grande ligne de communication de Simféropol à Pérékop. Eupatoria devait donc être le pivot d'une série d'opérations qui, sans se rattacher à un plan de campagne proprement dit, puisque l'armée devait bientôt songer à prendre ses quartiers d'hiver, ne manquaient pas cependant d'une certaine importance.

Le général d'Allonville était très-utilement secondé par Ahmet-Muchir-Pacha, commandant du corps Ottoman.

Le 29 septembre, trois colonnes quittèrent Eupatoria à trois heures du matin pour marcher à l'ennemi. Le général d'Allonville commandait la troisième colonne et le muchir était à la tête de la seconde. Le rendez-vous commun était Djollchak, près du lac Salsyk, où les colonnes se trouvèrent réunies vers dix heures du matin. Pendant que le général d'Allonville faisait rafraîchir ses chevaux, il observait les mouvements des Russes qui, avec dix-huit escadrons, plusieurs sotnias de Cosaques et de l'artillerie, cherchaient à tourner sa droite en s'avançant entre le lac et nous.

Le général d'Allonville, que le muchir fit soutenir en arrière

par deux régiments de cavalerie Turque et les six bataillons Égyptiens, se dirigea aussitôt sur la pointe du lac pour envelopper lui-même l'ennemi.

La promptitude de ce mouvement permit au 4e de hussards, conduit en première ligne par le général Walsin Esterhazy, d'aborder les Russes à l'arme blanche, tandis que le général Champeron, avec les 6e et 7e dragons, en deuxième et troisième ligne, débordait les uhlans et les forçait à une retraite précipitée, durant laquelle ils furent harcelés pendant plus de deux lieues.

L'ennemi ne tenant plus sur aucun point et s'enfuyant dans toutes les directions, le général d'Allonville arrêta ses escadrons et recueillit, avant de se retirer, tout ce qui restait sur le champ de bataille. On s'empara de 6 bouches à feu, de 12 caissons et d'une forge de campagne avec leurs attelages. Nous fîmes 169 prisonniers, dont un officier, et nous prîmes 250 chevaux. La perte des Russes fut de 50 tués environ. De notre côté, nous ne perdîmes que 6 hommes.

Le succès de cette première expédition engagea le général d'Allonville à faire une seconde reconnaissance avant que le temps se fût mis tout à fait au froid. Il avait reçu, vers le milieu du mois d'octobre, des renforts assez considérables. La division d'infanterie du général de Failly était venue le rejoindre à Eupatoria et le général Simpson avait fait embarquer pour la même destination la brigade de cavalerie Anglaise de Lord Paget. Ces nouvelles forces permettaient au général d'Allonville de sonder les dispositions prises par l'ennemi sur les deux directions de Pérékop et de Simféropol, d'inquiéter la grande ligne de communication qui unissait ces deux points et d'étendre, au besoin, son action autour d'Eupatoria. Pour faciliter ses mouvements dans cette zone pauvre et presque privée d'eau, des transports et des équipages de pompes mobiles, d'outres et d'engins propres à utiliser les rares puits de cette région, lui avaient été expédiés de Kamiesch.

Le corps d'armée du général d'Allonville se mit en marche le 22 octobre au matin. Il était divisé en deux colonnes. La première, composée en grande partie d'infanterie Turco-Française, était commandée par le général de Failly. Elle reçut l'ordre d'aller, par l'isthme de Sak, prendre position près du village de ce nom. La seconde colonne, formée de cavalerie Turco-Anglo Française, contourna le lac de Salsyk et vint appuyer la division Failly, à une demi-lieue sur la gauche.

Les Russes se replièrent partout devant les troupes alliées et ne s'arrêtèrent qu'à une grande distance où ils se déployèrent. On échangea quelques boulets; mais au bout de deux jours, les troupes commençant à manquer d'eau malgré les précautions prises, le général d'Allonville crut devoir revenir à Eupatoria.

Cette petite expédition nous fit connaître la force de l'ennemi sur ce point. Nous pûmes nous assurer que les Russes comptaient environ 20,000 hommes d'infanterie et 10 régiments de cavalerie, soit 40 ou 50 escadrons. De plus, ils avaient 12 batteries de campagne. Notre mouvement dut faire comprendre à l'ennemi que désormais il lui fallait une armée pour couvrir ses communications avec Pérékop. Nous acquîmes de notre côté la conviction que c'était vers le sud qu'il avait pris ses points de concentration. Toutefois il importait de s'en assurer plus complétement, et une nouvelle expédition fut résolue dans ce but.

En conséquence, le 27 octobre, de grand matin, le général d'Allonville se remit en mouvement avec 24 bataillons de la division Failly et du muchir Ahmet-Pacha, 38 escadrons Anglais, Turcs et Français, et 56 pièces de canon.

« Arrivé à deux heures de l'après-midi devant Sak, dit le maréchal Pelissier dans son rapport au ministre, le général d'Allonville, n'ayant devant lui qu'un rideau de Cosaques soutenus par quelques escadrons, échelonna les divisions Française et Turque sur la droite en avant de Sak, la droite appuyée au

grand ravin bourbeux qui aboutit à ce village, et se dirigea, avec toute la cavalerie et l'artillerie à cheval, sur Tchobotar, environ une lieue et demie de là.

» Les escadrons ennemis continuèrent de se retirer en suivant la route de Simféropol, et, lorsque notre cavalerie fut arrivée à environ 1,500 mètres des positions qui couvrent le point où cette route passe le ravin de Tchobotar, les Russes démasquèrent 30 pièces de gros calibre (de 32), dont les obus vinrent éclater sur toute notre ligne, nous tuèrent 4 hommes et en blessèrent 18. Le général d'Allonville fit alors tâter la nombreuse cavalerie ennemie qu'il avait en face de lui. Il lança vers notre gauche 4 escadrons Turcs contre 10 escadrons Russes, qui n'attendirent pas et reculèrent.

» L'ennemi n'osait ou ne voulait pas s'engager, et il ne pouvait entrer dans la pensée du général d'Allonville de se laisser attirer, avec sa seule cavalerie, sur des positions défensives fortement garnies. La journée s'avançait. Le général se décida donc à rejoindre l'infanterie, et prit une solide position de bivac, son front couvert par Sak et ses ailes par les deux lacs voisins. Quelques bâtiments légers, Anglais et Français, embossés près du rivage, étaient prêts à donner l'appui de leur artillerie dans le cas où cela eût été nécessaire; mais l'ennemi ne tenta aucune attaque.

» Il était probable qu'en présence de cette démonstration les Russes réuniraient, des points occupés à proximité, leurs forces disponibles pour les faire concourir à la défense de la direction menacée. Pour mieux juger de ces forces et des dispositions adoptées par les Russes, le général d'Allonville résolut de marcher de nouveau vers l'ennemi le 28. La garde de Sak et du ravin inférieur de Tchobotar fut confiée à l'infanterie Turque et Égyptienne du muchir Ahmet-Pacha; le général de Failly vint se placer, avec sa division, à une lieue en avant, et le général d'Allonville, avec la brigade de cavalerie Anglaise de Lord Paget, la cavalerie Turque d'Ali-Pacha et la cavalerie

Française aux ordres du général Walsin-Esterhazy, marcha dans l'est, se dirigeant entre Temesch et Djamin, et prolongeant hors de portée du canon les positions Russes.

» Les escadrons ennemis se reployèrent vers notre droite et côtoyèrent notre marche sans l'inquiéter, quoique notre cavalerie se fût portée à plus de deux lieues de l'infanterie. Dans ces mouvements, les Russes montrèrent environ 60 escadrons, et il fut possible de distinguer des ouvrages de terrassement et des troupes massées vers Toulat et Aïch.

» Après avoir tenté, mais vainement, par quelques manœuvres, d'engager un combat de cavalerie dans la plaine, le général d'Allonville, qui ne pouvait trouver de l'eau qu'à Lez, en arrière de Toulat, se reploya vers le milieu du jour sur l'infanterie du général de Failly, et regagna avec elle dans la soirée, sans être suivi, son bivac de la veille, à Sak.

» Les puits de Sak étaient presque épuisés ; la moitié des chevaux n'avaient même pu boire ; du reste, le but essentiel de cette opération, qui était, non pas d'engager une affaire à fond, mais de reconnaître les positions prises de ce côté par l'armée ennemie, était atteint. Le général d'Allonville rentra donc le lendemain 29 à Eupatoria, après avoir constaté que, de ce côté comme sur tous les autres, le vide avait été fait autour de cette place ; que dans un rayon de sept à huit lieues, l'ennemi avait fait évacuer tous les villages par les habitants, et que l'armée Russe n'y entretenait plus un seul cantonnement. »

Tandis que les divisions Françaises commandées par le général d'Allonville prenaient leurs quartiers d'hiver à Eupatoria, l'armée Ottomane se repliait tout entière dans son immense camp retranché où elle avait organisé un baraquement complet.

Préparatifs pour l'hiver. On profitait des derniers beaux jours pour s'installer aussi commodément que possible, et l'armée, bien vêtue, amplement approvisionnée et bien abritée, voyait sans inquiétude

revenir la saison rigoureuse. Peu à peu la vie des camps se transformait en vie de garnison. Toutes les précautions furent prises aussi pour l'hivernement de la cavalerie, dont une faible partie seulement devait passer l'hiver aux environs de Sébastopol. A Balaklava, on s'occupait à perfectionner et à compléter le chemin de fer établi par les Anglais. Le travail des routes et le déblayement de Sébastopol étaient poussés avec activité. Quant à la ligne des fortifications, qu'on avait primitivement occupée par mesure de précaution, elle fut abandonnée vers le milieu d'octobre. A la même époque, on rembarqua une partie de l'immense matériel de siége accumulé autour de Sébastopol. Le plateau de Kamiesch perdait son aspect guerrier pour prendre celui d'une ville en fondation. Ce n'était plus qu'un immense chantier dans lequel on voyait nos soldats manier la pelle, la pioche, la hache, traîner la brouette, avec le même entrain que s'ils eussent porté un fusil. On faisait des routes tracées au cordeau, avec ponceaux et cuvettes; on comblait des ravins, on creusait des rampes, on réunissait tous les petits cours d'eau pour en faire des fontaines, on préparait des abreuvoirs, on élevait des baraques pour les chevaux et des baraques pour les hommes. Toute la route, de Kamiesch à la Tchernaïa, de Kamiesch à Sébastopol et à Balaklava, se couvrait de maisons, d'auberges, de guinguettes, comme par enchantement.

« Chacun s'occupe à passer l'hiver le moins désagréable possible, écrivait un témoin de tout ce mouvement curieux. Sébastopol va devenir le rendez-vous des flâneurs.

» On nous promet monts et merveilles pour nous aider à supporter les rigueurs de la saison; il est bien entendu que ces promesses sont faites par nombre d'industriels qui tous réclament l'attention publique pour l'achalandage de leurs établissements. Ce qu'il y a de positif, c'est que nous aurons des salles de bal, des salles de concert, un théâtre avec une véritable troupe de vaudeville, des cafés, des restaurants et je ne

sais combien d'autres choses, toutes plus engageantes les unes que les autres; en vérité, je ne désespère pas de voir poindre un journal quelconque au milieu des ruines de Sébastopol, mais aucun symptôme n'en a encore accusé l'apparition. »

Opérations de l'amiral Bruat.

Pour la marine, la saison commençait aussi à devenir peu favorable. A cette époque de l'année, la mer Noire est souvent mauvaise et les vaisseaux peuvent y courir de grands dangers. L'amiral Bruat, cependant, qui se proposait de revenir prochainement en France, ne voulut pas effectuer son retour sans avoir ajouté par quelque nouvelle action d'éclat à la gloire de notre pavillon.

Le 7 octobre, une forte division navale quittait Kamiesch, se dirigeant vers le nord-ouest. Le même jour, elle arrivait devant Odessa et mouillait près de l'Arsenal. Rien n'avait transpiré sur le but de l'expédition; mais quand la population d'Odessa vit ces nombreux navires prendre position à une faible distance, elle fut convaincue que la ville allait subir un nouveau bombardement. La terreur fut générale parmi les habitants, et beaucoup s'enfuirent dans l'intérieur. On pensait que cette fois il s'agissait d'un bombardement en règle et que, par conséquent, aucun quartier ne serait épargné. Cette préoccupation mortelle dura une semaine entière, pendant laquelle on s'attendit de minute en minute à entendre le premier coup de canon qui devait donner le signal de la destruction de la ville.

A bord de la flotte, les marins surent bientôt qu'il ne s'agissait pas de bombarder Odessa; mais comme ils manquaient d'indications, ils pensèrent que le but de l'expédition était Nicolaïeff, le grand arsenal de constructions maritimes de la Russie dans la mer Noire. Cette opinion paraissait d'autant plus fondée que les escadres comprenaient un certain nombre de chaloupes canonnières.

Les gros vents d'ouest qui régnaient depuis le 8 se calmèrent dans la soirée du 13. Ce furent ces vents qui maintinrent

les navires immobiles dans la rade d'Odessa pendant huit jours.

Le 14, au matin, les escadres levèrent l'ancre et disparurent bientôt, au grand étonnement et à l'inexprimable satisfaction de la population, qui ne se sentit tout à fait rassurée que lorsqu'elle eut perdu complétement de vue la dernière voile. Le soir du même jour, les navires mouillaient devant Kinburn.

Le fort de Kinburn, qu'on devait attaquer le lendemain, Kinburn. était situé à l'embouchure du Bug et du Dnieper, dont les eaux, après avoir formé un lac où elles se confondent, aboutissent à la mer par une seule branche et forment, entre Otchakoff au nord et Kinburn au sud, un chenal étroit d'une profondeur moyenne de quinze pieds. La position a donc une très-grande importance. S'en emparer, c'était assurer le blocus des deux fleuves sur les rives desquels sont situées les villes de Kherson et de Nicolaïeff. L'occupation de Kinburn était une conséquence nécessaire du développement des opérations des armées alliées. La Russie n'avait plus de flotte active dans les eaux de Sébastopol; l'instrument par lequel elle exerçait sa prépondérance dans la mer Noire était anéanti. Que nous restait-il à faire? A prendre des mesures pour que les vaisseaux détruits ne fussent pas remplacés par d'autres vaisseaux; à nous emparer du delta du Bug et du Dnieper où étaient établis les chantiers de construction des navires qui allaient ensuite compléter leur armement de guerre dans le port de Sébastopol.

Kinburn, réunie à l'empire Russe en 1788, en même temps que la Crimée, est située à 7 kilomètres d'Otchakoff, sur une langue de terre étroite baignée de trois côtés par les eaux du Liman et de la mer. Enceinte d'une vieille muraille Turque, la forteresse ne comprenait d'autres habitations, à l'époque du bombardement, que la maison du commandant et une caserne pour les soldats. Un petit bourg se trouve à une distance de 300 mètres.

La citadelle de Kinburn était un ouvrage à cornes en maçonnerie, avec parapets en terre, entouré d'un fossé là où il n'était pas baigné par la mer. Elle était irrégulièrement fortifiée, présentant un front bastionné avec orillons sur la face qui regardait l'isthme, trois tours bastionnées sur le côté opposé et un système de redans et de crémaillères sur les deux faces adjacentes. Les courtines étaient casematées. La citadelle était armée sur toutes ses faces, offrant un étage de feux couverts casematés, surmonté d'une batterie à barbette, le tout pouvant présenter 60 bouches à feu, dont la moitié battant en dehors sur la mer, du sud-ouest au nord-nord-ouest.

Kinburn portait le pavillon de guerre toujours arboré, indice d'armement, et contenait au moment de l'attaque 2,000 hommes de garnison, sans compter les colons militaires qui habitent le petit village dont j'ai parlé.

Otchakoff. Otchakoff, située de l'autre côté, sur la rive droite, est à une distance de 7 kilomètres de Kinburn. Otchakoff est bâtie au sommet d'une falaise qui s'avance en angle aigu vers le sud, et projette une pointe basse sur laquelle s'élève un vieux fort d'origine Génoise. Une batterie de 9 pièces de gros calibre, récemment construite sur la falaise en dehors du chenal, qu'elle prenait d'enfilade, complétait la défense de ce côté.

Otchakoff, ancienne forteresse Turque, avait été prise pour la première fois par les Russes en 1737, puis rendue à la Turquie par le traité de Belgrade, et enfin réunie définitivement à la Russie en 1788.

Otchakoff et Kinburn, déjà célèbres dans les guerres du dix-huitième siècle entre la Russie et la Turquie, devaient donc naturellement, par suite de leur position à l'entrée du Liman du Dnieper, avoir leur rôle dans la guerre nouvelle entreprise contre la Russie et pour la Turquie.

Dans la nuit du 14 octobre, quatre chaloupes canonnières Françaises et quatre canonnières Anglaises franchirent la passe d'Otchakoff et entrèrent dans le Dnieper, malgré le feu violent

mais peu meurtrier du fort. Le lendemain, dès la pointe du jour, les troupes furent débarquées à 4,500 mètres environ, dans le sud de la place. Dans l'après-midi, les bombardes Françaises et Anglaises ouvrirent leur feu, mais elles furent obligées de l'interrompre à la tombée de la nuit, à cause de la houle qui rendait leur tir incertain.

Les opérations simultanées de ce premier jour suffisaient déjà pour rendre impossible la retraite de la garnison et l'arrivée de renforts dans la citadelle.

Le vent ayant tourné au sud et la houle étant très-forte, on ne put rien faire le 16. Les troupes débarquées s'occupèrent à se retrancher et firent des reconnaissances dans le sud. Toutefois, les canonnières qui étaient dans le Dnieper purent continuer leur tir.

Le vent changea de nouveau dans la nuit, et, dans l'après-midi du 17, une belle brise du nord et une mer unie permirent aux batteries flottantes, aux bombardes et aux chaloupes canonnières de prendre leur position devant le fort de Kinburn et de commencer l'exécution du plan de combat qui avait été arrêté la veille, après l'opération des sondages. A neuf heures vingt minutes, trois batteries flottantes ouvrirent leur feu et bientôt l'attaque devint très-vive. Le tir, rectifié par les signaux des avisos, avait un tel succès qu'avant midi les bâtiments de l'intérieur du fort étaient en feu et que le côté de l'est avait considérablement souffert. Les remparts présentaient déjà sur plusieurs points des brèches praticables.

Cinq canonnières Françaises, soutenues par six canonnières Anglaises, avaient pris leur position à peu près en même temps que les bombardes. Leur tir ricochait avantageusement sur les batteries à barbette que combattaient aussi les batteries flottantes.

Dès que le feu de la place devint moins vif, les canonnières Françaises et Anglaises se portèrent à la hauteur des batteries flottantes.

Bombardement de Kinburn.

A midi, quatre vaisseaux Français et quatre vaisseaux Anglais allèrent se placer sur une seule ligne devant Kinburn. Ils jetèrent l'ancre et s'embossèrent à 1,600 mètres des forts, par 26 pieds 1/2 d'eau. L'amiral Bruat était allé en personne, dans son canot, indiquer le mouillage à chaque vaisseau de son escadre, sous le feu de la place. La précision avec laquelle ils prirent leur position, dans l'ordre le plus rapproché, beaupré sur poupe, n'ayant que 2 pieds de fond sous la quille, était admirable. Au même moment, neuf frégates, dont six Anglaises et trois Françaises, s'engageaient dans la passe, entre Otchakoff et le banc de Kinburn, et prenaient les forts à revers, tandis que d'autres navires attaquaient la batterie du centre ou dirigeaient leur feu contre celle de la pointe du banc.

Le vaisseau Anglais *Hannibal* s'était avancé jusqu'au milieu de la passe. Enfin, les généraux Bazaine et Spencer avaient porté leurs tirailleurs et leurs pièces de campagne à 400 mètres environ des remparts.

Ces manœuvres hardies et le feu terrible des vaisseaux eurent un effet rapide et décisif. A une heure trente-cinq minutes, le fort de Kinburn ne tirait plus, bien que les ouvrages du nord continuassent encore à se servir de leurs mortiers. Les deux amiraux pensèrent qu'une garnison qui s'était si bien défendue méritait des ménagements. Le signal de cesser le feu fut donné, on hissa le pavillon parlementaire et on envoya à terre une embarcation Française et une embarcation Anglaise. Le gouverneur major général Comte Kockanowitch accepta la capitulation qui lui était offerte. En conséquence, la garnison, composée de 1,800 hommes, sortit de la place avec les honneurs de la guerre, et, déposant ses armes sur les glacis, se constitua prisonnière. Les troupes alliées occupèrent aussitôt tous les ouvrages Russes.

La plupart des officiers Russes faits prisonniers,— ils étaient au nombre de quarante,— affirmèrent que le Czar et le Grand-

Duc Constantin avaient assisté à l'attaque placés sur une éminence du cap Otchakoff.

La capitulation stipulait que la place serait remise dans l'état où elle se trouvait. Les alliés entrèrent donc en possession des approvisionnements et des munitions de l'ennemi, et de 81 canons ou mortiers. Les deux amiraux firent soigner les blessés Russes, au nombre de 130, avec beaucoup de sollicitude. On trouva quarante-cinq cadavres dans les casemates et sur les parapets. A bord des flottes alliées, les pertes étaient insignifiantes.

Les Russes nous évitèrent la peine d'attaquer Otchakoff et les batteries qui en dépendaient; ils firent sauter ces ouvrages, et l'on affirma que le Grand-Duc Constantin avait ordonné lui-même cet acte de destruction.

L'amiral Bruat, dans un rapport supplémentaire sur la prise de Kinburn, s'exprimait ainsi :

« J'attribue le prompt succès que nous avons obtenu, en premier lieu, à l'investissement complet de la place par terre et par mer; en second lieu, au feu des batteries flottantes qui avaient déjà ouvert dans les remparts plusieurs brèches praticables, et dont le tir, dirigé avec une remarquable précision, eût suffi pour renverser de plus solides murailles. On peut tout attendre de l'emploi de ces formidables machines de guerre, quand elles seront conduites au feu par des officiers aussi distingués que ceux auxquels l'Empereur avait confié le commandement de la *Dévastation*, de la *Lave* et de la *Tonnante*.

» La navigation d'Odessa à Kinburn présentait quelques difficultés pour des bâtiments d'un tirant d'eau tel que celui du *Montebello*, du *Wagram*, de l'*Ulm* et du *Jean-Bart*.

» La route de ces vaisseaux a été soigneusement balisée par les frégates, les corvettes et les avisos à vapeur de l'escadre.

» Quels que fussent les obstacles qu'une saison avancée me laissât entrevoir, j'avais mis ma confiance dans le zèle intelli-

gent des capitaines et des officiers, non moins que dans l'ardeur des équipages.

» L'émulation généreuse des deux escadres alliées, la confiance mutuelle de leurs chefs, le concours de ces vaillantes troupes auxquelles nous unit le souvenir de tant d'épreuves, supportées en commun, étaient aussi à mes yeux d'infaillibles gages de succès. »

La troupe de débarquement n'avait pris à la chute de Kinburn qu'une part indirecte, mais qui, néanmoins, eût pu être décisive, dans le cas où la garnison aurait été secourue ou aurait voulu s'échapper. Le général Bazaine et la division Anglaise avaient immédiatement barré l'isthme qui, large de 2 kilomètres environ, se compose d'une succession de dunes et de flaques d'eau salée. Une double ligne de circonvallation se déployait à 1,200 mètres de la place. Toutes les précautions avaient donc été prises en vue d'un succès complet et rapide.

Clôture de la campagne navale dans la mer Noire.

L'occupation de Kinburn fut la clôture de la campagne navale de 1855 dans la mer Noire. On avait parlé, il est vrai, d'une démonstration contre Nicolaïeff; mais les amiraux jugèrent que la saison était déjà trop avancée pour qu'une opération de cette nature pût être entreprise. On se borna à faire visiter les bouches du Dnieper, véritable labyrinthe d'îlots bas et boisés, par la flottille des canonnières Françaises, et à maintenir au mouillage une dizaine de bâtiments dans le Liman, entre le Bug et le Dnieper, pour empêcher les communications de Nicolaïeff et Kherson. Durant ces opérations, les marines alliées firent diverses captures importantes et qui ne coûtèrent pas un seul homme. On entreprit aussi de nombreux sondages et l'on dressa une carte exacte du fleuve, de ses rives et des diverses passes.

Les troupes d'occupation, déposant le fusil pour prendre la pioche, élevèrent rapidement des fortifications considérables

du côté de terre, afin de couvrir la place, au cas où le Liman du Dnieper venant à geler, les Russes seraient tentés de reprendre la position. Outre ces défenses, Kinburn était protégée, du côté de la mer, par une puissante flottille mouillée le long de la côte d'Otchakoff et par les batteries flottantes qui conservèrent leur position de combat.

A la date du 25 octobre, l'expédition avait terminé tout ce qu'elle s'était proposé de faire. Les deux escadres avaient visité, l'une les bouches du Dnieper, l'autre celles du Bug. Il fut décidé que la position de Kinburn serait gardée exclusivement par une garnison Française et que les autres troupes s'embarqueraient pour aller prendre leurs quartiers d'hiver, partie à Eupatoria, partie à Kamiesch.

Dans les derniers jours qui précédèrent le retour des escadres à Kamiesch, le corps expéditionnaire poussa une reconnaissance jusqu'à sept ou huit milles de Kherson sans rencontrer l'ennemi. On apprit, par les déclarations de quelques paysans faits prisonniers, que l'arsenal de Nicolaïef s'approvisionnait de ses bois de constructions dans les forêts qui avoisinent Minsk, Mohilew et Visebsk. Ce renseignement avait son intérêt.

Le 3 novembre, le vaisseau *le Montebello*, portant le pavillon de l'amiral Bruat, mouillait dans le port de Kamiesch, où se trouvaient déjà le *Napoléon*, portant le pavillon du contre-amiral Pellion, le *Friedland*, le *Fleurus* et l'*Alger*. La veille, on avait vu arriver le *Jean-Bart* et l'*Ulm*, revenant du Dnieper, de compagnie avec plusieurs frégates et corvettes à vapeur. Les équipages étaient dans le meilleur état de corps et d'esprit; et cependant les bâtiments avaient eu un affreux temps pendant la traversée du retour.

Adieux de l'amiral Bruat.

Le lendemain, 4 novembre, l'amiral Bruat, rappelé en France par les ordres de Sa Majesté, adressait la lettre qu'on va lire à l'amiral Lyons, commandant en chef des forces navales Anglaises.

« Mon cher collègue, je suis assez heureux pour avoir à vous transmettre, avant mon départ, les félicitations que Son Excellence le ministre de la marine m'a chargé de vous adresser, ainsi qu'aux braves marins qui vous ont si bien secondé dans l'attaque des forts de Kinburn.

» Son Excellence le ministre de la marine a vivement partagé la satisfaction éprouvée par les lords-commissaires de l'Amirauté du complet accord qui n'a cessé de régner entre nous, ainsi qu'entre les officiers et marins des deux escadres. De même que Leurs Seigneuries, c'est à cette bonne harmonie que Son Excellence le ministre de la marine attribue surtout le succès qui a couronné toutes les opérations maritimes entreprises de concert par les forces navales combinées. Son Excellence le ministre de la marine me prie de vous adresser, ainsi qu'aux officiers et équipages placés sous vos ordres, l'expression de sa gratitude pour votre cordiale coopération. Le ministre me charge en même temps de vous exprimer l'espoir, qu'il fonde principalement sur votre caractère, que les bons rapports si heureusement établis entre le personnel des deux flottes, et cimentés aujourd'hui par une estime réciproque, subsisteront avec l'officier général qui doit me succéder dans le commandement en chef des forces navales de Sa Majesté dans la mer Noire.

» Je considère, mon cher collègue, comme un devoir et comme le devoir le plus agréable que je puisse avoir à remplir, de joindre aux félicitations de Son Excellence le ministre de la marine mes remercîments personnels et l'expression de ma gratitude pour le concours si loyal et si affectueux que vous n'avez cessé de m'accorder. Veuillez, mon cher collègue, être l'interprète de mes vœux auprès des officiers et des équipages de votre escadre. Je m'associerai toujours à leurs succès, et n'oublierai point la part si glorieuse qu'ils ont prise à ceux que nous avons obtenus en commun. Veuillez aussi, mon cher collègue, partager avec mon brave ami, l'amiral sir Houston Ste-

wart, l'assurance de mes sentiments les plus affectueux et les plus dévoués. »

Le brave amiral ne devait pas revoir la France. Surpris par la maladie peu de jours après son départ, il mourut en mer le 19 novembre, et le *Montebello*, en deuil, ne ramena à Toulon que sa dépouille mortelle. **Mort de l'amiral Bruat.**

Bruat n'avait pas soixante ans. Il était né à Colmar le 26 mai 1796. Aspirant de première classe en 1815, enseigne de vaisseau en 1819, il avait franchi rapidement les grades de lieutenant et de capitaine de vaisseau pour arriver, en 1846, au grade de contre-amiral, trois ans après un séjour aux îles Marquises en qualité de gouverneur. En 1848, il fut nommé préfet maritime à Toulon, et vice-amiral en 1852, après avoir été envoyé comme gouverneur à la Martinique. En 1853, Bruat était commandant en chef de l'escadre d'évolutions de l'Océan, et l'année suivante il exerçait le commandement en second de l'escadre de la mer Noire, sous les ordres de l'amiral Hamelin. Bruat venait d'être fait amiral à la suite de la prise de Sébastopol, et il avait été investi du commandement en chef au retour de l'amiral Hamelin en France. Jamais, on le voit, carrière ne fut mieux remplie. Aussi sa mort inattendue causa-t-elle d'universels regrets.

Le départ de l'amiral Bruat ne mit pas un terme à toutes les opérations des marines alliées en Crimée.

Des expéditions d'une certaine importance avaient été entreprises dans la mer d'Azoff par quelques navires Anglais et par plusieurs vapeurs Français. Des villages, des postes et des approvisionnements considérables appartenant aux Russes, avaient été détruits dans ces parages d'un accès difficile. Ces opérations commencées en septembre, se continuèrent avec succès. Après avoir ruiné les établissements Russes de Fanagoria et de Taman, l'escadre de la mer d'Azoff maintint sa croisière, qui avait surtout pour objet la surveillance des côtes. **Fin des opérations dans la mer d'Azoff.**

Les 5 et 6 novembre, les marins Anglais débarquaient avec beaucoup de résolution près de Ghesaliman, en présence de forces Russes relativement assez considérables, et détruisaient des masses énormes de grains et de fourrages. Les jours précédents ils avaient anéanti de nombreuses pêcheries. Les premières rigueurs de l'hiver n'interrompirent même pas complétement ces expéditions, qui se poursuivirent aussi longtemps que les embarcations Anglaises purent communiquer avec la terre, c'est-à-dire jusqu'au moment où les glaces, apparaissant dans le midi comme dans le nord, rendirent la navigation impossible le long des côtes. Ces opérations, désastreuses pour l'ennemi, eurent pour effet de consolider nos positions de Saint-Paul, de Kertch et de Ieni-Kaleh, où l'on porta tout ce qui était transportable et pouvait être utilisé.

Dernières opérations dans les mers du Nord.

Je viens de parler des glaces du nord. Après cet exposé rapide des dernières opérations maritimes dans la Russie méridionale, je ne puis me dispenser de jeter un coup d'œil sur nos flottes de la Baltique, et de dire en quelques mots quelle était, de ce côté, la situation des choses vers la fin de la campagne.

Dès les premiers jours de novembre, tous les grands vaisseaux de ligne Anglais et Français étaient revenus à Kiel, laissant dans les mers septentrionales qui baignent les côtes de la Finlande, de la Suède et de la Livonie une croisière forte de vingt-trois corvettes et bateaux à vapeur, placés sous le commandement du contre-amiral Baynes. Le 14 novembre, on écrivait de Riga que l'hiver avait fait son apparition dans ces contrées. Tous les petits cours d'eau commençaient à charrier des glaçons, ce qui n'était pas du reste extraordinaire, car le froid s'était fait sentir l'année précédente beaucoup plus tôt.

Le blocus des ports de la mer Blanche, qui se prolongea aussi longtemps que les navires purent tenir la mer, donna lieu à plusieurs incidents intéressants. Il avait été convenu entre les

commandants des forces maritimes alliées que la croisière arrêterait et détruirait tous les bâtiments caboteurs, et qu'on laisserait passer librement les autres embarcations qui sembleraient être attachées aux localités. Mais on apprit bientôt qu'on se servait de ces embarcations pour transporter des armes, venant d'Archangel, sur les différents points de la côte. Force fut de mettre obstacle à la circulation de toute espèce de bateaux.

On parvint à nouer des relations assez cordiales avec plusieurs villages du littoral Russe. Sur plusieurs points, les habitants consentirent à nous vendre des bestiaux et des vivres frais, et l'on eût pu ainsi pourvoir les équipages pendant toute la durée de la croisière, si des actes d'une grande sévérité de la part du Gouvernement Russe ne fussent venus détruire ces bonnes dispositions des populations. On menaça les habitants qui communiqueraient avec nous d'être transportés en Sibérie ou fusillés. On excita le fanatisme religieux de ces peuplades ignorantes en nous dépeignant comme des barbares, et en leur distribuant des médailles qui devaient les préserver de l'atteinte de nos armes. On leur promettait d'ailleurs de les indemniser des pertes qu'elles éprouveraient par notre fait. Depuis cette époque, nos équipages remarquèrent chez les habitants du littoral une hostilité très-prononcée.

Aucun neutre n'essaya de pénétrer dans la mer Blanche pendant la croisière; mais quelques bateaux Russes tentèrent de se rendre en Norwége à la faveur des brumes épaisses et des nuits d'automne, quelquefois obscures. La plupart furent arrêtés. Le nombre des prises sur les divers points de la côte s'éleva à soixante. Aucun de ces navires n'étant en état de faire la traversée de France ou d'Angleterre, tous furent détruits.

« Pendant notre séjour dans la mer Blanche, » — disait dans son rapport du 29 octobre le commandant du blocus Français, — « nous avons eu quelques relations avec la ville de Var-

d'huis, en Norwége. Nous y avons appris, par des lettres particulières reçues d'Archangel, combien étaient considérables les pertes causées au commerce Russe par notre blocus, et l'on y annonçait comme infaillible la ruine complète des premières maisons de commerce du pays. Si l'on considère, en effet, que chaque année il entrait dans la mer Blanche au moins 600 navires neutres, jaugeant en moyenne 200 tonneaux, on aura d'abord un chiffre d'exportation de 120,000 tonneaux, auquel on peut ajouter le mouvement d'un pareil nombre de caboteurs Russes et Norwégiens faisant régulièrement deux voyages par an et transportant 15,000 tonneaux, on arrivera à un total de 135,000 tonneaux d'exportation annuelle; et, en supposant que l'importation par bâtiments neutres ne s'élève qu'au dixième de l'exportation, on atteindra encore un chiffre de 148,000 tonneaux, dont le mouvement commercial aura été anéanti par notre croisière.»

Enfin, le froid devint trop vif pour que les navires pussent séjourner plus longtemps en sécurité dans la mer Blanche. Le 9, le thermomètre était descendu à sept degrés, et les glaces commençaient à se montrer sur les eaux. Il fallut songer à la retraite. On transmit les signaux de départ, et nos navires, en passant bord à bord des Anglais, furent salués par les chaudes acclamations et les hourras de nos fidèles alliés. Nous y répondîmes par les vivat les plus sympathiques. Ces témoignages de bonne entente et d'estime mutuelle couronnaient dignement quatre mois de travaux pénibles durant lesquels les rapports entre les équipages des deux nations n'avaient jamais cessé d'être excellents.

La campagne maritime dans le Nord était terminée. On respira plus librement à Saint-Pétersbourg, et des ordres furent donnés pour rappeler dans l'intérieur la plupart des corps Russes disséminés sur le littoral. On sut bientôt que le camp de Riga avait été levé, et que la garnison de cette ville n'était plus formée que de la seule milice.

Les flottes alliées, jusqu'à l'époque de leur départ pour revenir dans leurs ports d'armement, séjournèrent dans la baie de Kiel. Des fournisseurs du pays s'étaient chargés, moyennant des prix stipulés d'avance, mais tout à fait exorbitants, de livrer aux équipages Anglais toutes les denrées alimentaires nécessaires. « Ces prix sont tellement exagérés, écrivait-on, que de mémoire d'homme on n'en a vu de pareils. » Les flottes à Kiel.

Jusqu'au moment du départ pour la France, l'état sanitaire des officiers et des équipages de notre flotte ne laissa rien à désirer. Cette circonstance heureuse fut constatée avec joie par toute la presse Française. Sur mer comme sur terre nous avions tout prévu, et l'intelligente sollicitude qui avait pourvu avec un soin paternel à tous les besoins de nos soldats, s'était également étendue sur nos braves marins des deux flottes.

Au 15 décembre, l'escadre tout entière de l'amiral Penaud était rentrée à Cherbourg. Retour des flottes.

Toulon avait vu revenir, dès les premiers jours de décembre, une partie de notre escadre de la mer Noire. A cette époque, il restait encore dans les eaux de la Crimée deux vaisseaux de ligne Français sous le commandement de l'amiral Pellion, deux vaisseaux de ligne Anglais, un assez grand nombre de frégates à hélice et la flottille des batteries flottantes et des transports des deux nations. Cinq vaisseaux de ligne Anglais et deux frégates avaient été ramenés de Crimée à Constantinople par le vice-amiral Stewart, vers le milieu du mois précédent.

Quant à l'amiral Lyons, rappelé par son Gouvernement pour assister au grand Conseil de guerre qui devait prochainement se tenir à Paris sous la présidence de l'Empereur, il arrivait à Marseille, le 1er janvier 1856, sur le *Caradoc*, qui avait également à son bord le général La Marmora. Le commandement supérieur des forces maritimes Anglaises restées en Crimée avait été confié à l'amiral Freemantle. Le général Durando

commandait en chef l'armée Sarde depuis le départ du général La Marmora.

État des choses en Asie.

Il me reste, pour compléter ce rapide tableau des opérations militaires sur terre et sur mer dans les derniers mois de la campagne de 1855, à dire quelques mots de l'état des choses en Asie, et à raconter les principaux épisodes de la mémorable défense de Kars.

Omer-Pacha, après un long séjour à Constantinople, était allé prendre le commandement en chef de l'armée Turque en Asie. Ses premières opérations, sur lesquelles des renseignements précis manquent absolument, furent conduites avec une extrême lenteur. Jusqu'au 6 novembre, date du passage de l'Ingouri, aucun fait important ne signala la présence du généralissime Turc en Asie Mineure. Les troupes d'Omer-Pacha furent, paraît-il, contrariées par de fortes pluies qui retardèrent leur marche et rendirent impossible la prompte exécution des plans conçus par leur chef.

Siége de Kars. Magnifique défense.

Les nouvelles de l'Asie Mineure devenaient cependant de jour en jour plus inquiétantes. Les Russes y gagnaient du terrain et s'établissaient solidement sur tous les points conquis. Le général Mouravieff investissait Kars, et, chaque jour, il resserrait davantage son cercle d'opérations. Vers la fin de septembre, à l'époque même où le général d'Allonville entreprenait sa première reconnaissance, la position de cette place était déjà très-difficile. La garnison, commandée par le général Williams, souffrait beaucoup du choléra, et elle n'était pas suffisamment approvisionnée de vivres et de munitions.

Une diversion de la part d'un corps d'armée Turc, manœuvrant en rase campagne, eût donc été l'événement le plus heureux pour les braves défenseurs de Kars, et généralement on y comptait.

Le général Mouravieff, qui avait reçu de nombreux renforts et qui connaissait l'état de la place investie, se décida à donner

l'assaut quand il eut la certitude que ses derrières ne seraient pas inquiétés.

En conséquence, les Russes s'ébranlèrent dans la nuit du 28 au 29 septembre, et ils attaquèrent avec résolution la redoute de Takmaz-Tabia, la position la plus avancée des lignes Turques. Le général Williams, prévenu dans la journée que les Russes se préparaient à donner l'assaut, avait envoyé en reconnaissance un bataillon qui se replia aussitôt, et la redoute ouvrit le feu contre l'ennemi. Il était alors quatre heures du matin; un fort brouillard enveloppait la plaine.

Takmaz-Tabia ne comptait que 500 défenseurs. Ils accueillirent les Russes par un feu terrible de mousqueterie et d'artillerie, auquel ceux-ci répondirent par leurs hourras sauvages. Dans cette première attaque, le général Mouravieff avait lancé 6,000 hommes, soutenus par 30 ou 40 pièces de canon et par 2 régiments de cavalerie, qui se groupèrent d'abord au bas de la colline sur laquelle la redoute était construite, et qui, plus tard, prirent part à l'assaut.

On se battit avec acharnement sur ce point jusqu'à dix heures et demie du matin. Par trois fois, les réserves Russes furent lancées au pas de course contre la position et s'arrêtèrent en route. A huit heures, cependant, l'énergique entrain de l'ennemi l'avait conduit jusqu'au pied des retranchements et même sur la plate-forme de la redoute; mais le sang-froid et le courage héroïque des défenseurs rendirent tous ces efforts inutiles. Beaucoup de Russes furent renversés à mi-chemin de la colline, et tous ceux qui avaient escaladé les parapets furent tués à coups de baïonnette. Onze officiers reçurent ainsi la mort sur les canons Turcs. En même temps, l'artillerie Russe, prenant de flanc la position, entretenait un feu terrible contre la redoute, et une nuée de tirailleurs visaient dans les embrasures. Entre chaque attaque, les artilleurs Turcs se couchaient contre les parapets pour s'abriter et répondre au feu de l'ennemi. Malheureusement, quelle que fût la bra-

voure des Turcs, la position devenait inquiétante, et malgré toutes les précautions qu'on avait prises pour se garantir, à dix heures et demie 250 hommes sur les 500 étaient tués ou blessés. Les bras et les munitions allaient manquer. Trois soldats se dévouèrent et sortirent de Takmaz-Tabia pour aller demander des renforts. Deux de ces braves parvinrent à rejoindre les premiers bataillons que la place envoyait. « Celui qui tenait la tête, dit un témoin oculaire, s'élança à la baïonnette sur les tirailleurs Russes, qui s'étaient formés avec la cavalerie pour barrer le chemin, et s'ouvrit du premier bond un passage jusqu'à Takmaz-Tabia. Soyez les bienvenus! Ce fut un cri immense dans la redoute, et la défense reprit une nouvelle vigueur. Les Russes s'en aperçurent et lancèrent une quatrième colonne d'assaut, en même temps qu'ils attaquaient la queue de nos renforts et cernaient Takmaz-Tabia. Le général Kmety (Ismaël-Pacha) comprit le mouvement, rassembla la moitié de son monde, et sortit de la redoute en faisant une charge furieuse à la baïonnette sur les Russes. Ce fut le signal d'une débâcle générale. Ce n'était pas une retraite, mais une vraie déroute, un massacre. Poursuivis avec un acharnement indicible, foudroyés par l'artillerie, les Russes furent culbutés sur tous les points sans qu'il leur fût possible de se reformer. Ils fuyaient en se traînant à terre, jetant leurs fusils, se débarrassant de leurs sabres, de leurs gibernes. Jamais je n'oublierai ce spectacle. »

L'attaque et la magnifique défense de Takmaz-Tabia ne furent pas les seuls événements de la journée. Vers cinq heures du matin, une colonne Russe, composée de 8 bataillons d'infanterie, 3 régiments de cavalerie et 16 canons, s'était portée à l'est contre les positions Anglaises, dont elle s'était emparée après une lutte acharnée. Mais bientôt le colonel Lake, à la tête de quelques bataillons, avait repris ces positions et s'y était maintenu, après diverses alternatives et malgré les efforts désespérés de l'ennemi. Enfin, l'infanterie

des Russes ayant été définitivement chassée des redoutes Anglaises, toutes leurs forces d'attaque se retirèrent avec une extrême précipitation. La mitraille des batteries à portée de leurs colonnes les décimait. Le nombre de leurs morts fut très-considérable ; on en compta 363 dans les seuls retranchements. Toute l'armée Russe, forte de 32,000 hommes et de 80 pièces de canon au moins, avait pris part à cette double attaque. Le plan du général Mouravieff était parfaitement combiné. Takmaz-Tabia et Engliz-Tabia (Tabia des Anglais) étant pour le système général de défense de Kars ce que Malakoff avait été pour la défense de Sébastopol, ces positions prises, Kars était pris.

Dans cette journée si glorieuse pour eux, les Turcs et les Anglais n'eurent que 472 morts et 631 blessés. Les pertes des Russes furent énormes. « Nous avons enterré, écrivait le témoin que j'ai cité tout à l'heure, 5,600 morts, et nous n'avons pas dépassé la ligne de 200 à 150 mètres. Le voisinage des Russes ne permet pas de s'avancer davantage. Quant à leurs blessés, ils doivent être très-nombreux. Ce ne doit pas être une exagération que de les porter à 8 ou 9,000. »

Le général Williams évalue à 5,000 le nombre des cadavres de Russes qui furent enterrés par l'infanterie Turque, et à 7,000 les blessés qu'on releva sur le champ de bataille.

Cinq jours après l'assaut, on vit d'immenses convois de blessés prendre la route de Gumri. « J'ai visité chaque jour le terrain de la lutte pour encourager nos soldats fatigués et épuisés dans leur pénible et interminable tâche (l'enterrement des morts), disait le général Williams dans son rapport, et je puis affirmer que le champ de bataille présentait un aspect plus facile à concevoir qu'à décrire. Il était littéralement couvert de morts et de mourants. »

L'assaut n'avait pas duré moins de sept heures. Pendant cette longue lutte, on vit avec admiration les femmes Turques cou-

rant sans cesse des fontaines aux redoutes pour porter de l'eau aux combattants.

Le général Mouravieff, dans un très-long rapport en date du 12 octobre, adressé à son Gouvernement, chercha à présenter les faits sous le jour le moins défavorable. Il s'étendit avec complaisance sur certains incidents de la journée, afin d'amoindrir ce que le résultat final avait eu de fâcheux pour les armes Russes. « Le même jour, disait-il en terminant sa narration assez diffuse, les troupes occupèrent leurs anciennes positions, et le blocus de Kars, suspendu seulement pendant quelques heures, fut rétabli comme par le passé. »

Les Russes conservent leurs positions.

Les Russes, en effet, malgré leur terrible échec, se maintinrent dans leurs positions, et ne parurent nullement disposés à lever le siége. La garnison de Kars pensait avec raison qu'ils voulaient prendre une revanche, et elle se tenait prête à tout événement. Néanmoins, on s'impatientait de ne recevoir ni renforts, ni munitions, ni approvisionnements, et chaque jour qui s'écoulait rendait ces secours plus indispensables.

État critique des assiégés.

Dans le courant du mois d'octobre, la situation des assiégés devint tout à fait critique. Le choléra sévissait dans la place; on était menacé de manquer de vivres, et le général Williams fut obligé de renvoyer une partie de ses troupes pour ménager les provisions. Malgré ces précautions, la ville souffrait beaucoup. Il était déjà facile de prévoir qu'à moins d'un secours qu'on n'osait plus espérer après l'avoir attendu si longtemps, Kars ne pourrait pas résister à un nouvel assaut. La famine devait ouvrir les portes que le canon n'avait pu briser.

Un nouvel assaut est repoussé.

Le 3 novembre, cependant, une nouvelle tentative du général Mouravieff fut repoussée avec un succès complet par l'héroïque garnison de Kars. Le général Russe avait fait attaquer le petit village situé au pied du fort Takmaz-Tabia. Les Russes ne purent y prendre position, et ils l'incendièrent après avoir eu une centaine d'hommes tués ou blessés.

Dans les premiers jours du mois de novembre, on avait appris enfin qu'Omer-Pacha s'était porté sur l'Ingour à la tête de 26,000 hommes et de 40 pièces de canon. Ce mouvement avait pour objet d'assurer les communications entre le gros de l'armée Turque, établi à Soukhoum-Kaleh, et les corps de Ferhad et Osman-Pacha, composés de 12 bataillons d'infanterie et de 4 régiments de cavalerie, qui avaient pris position à Redout-Kaleh, tandis que le corps des Tunisiens, récemment arrivé de Constantinople, était à Batoum. Le général Bebutoff, en apprenant la marche du Serdar sur l'Ingour, avait envoyé à sa rencontre des forces destinées à couper en deux le corps d'armée dont Omer-Pacha avait pris le commandement. Ces opérations, quels qu'en fussent les résultats, devaient nécessairement avoir une influence sur les destinées de Kars. Mouvements d'Omer-Pacha.

Le 6 novembre, les Turcs forcèrent le passage de l'Ingour, après une courte mais sanglante affaire. Dès le matin, les troupes commandées par Omer-Pacha avaient reçu l'ordre de prendre les armes, et à onze heures elles traversaient un bras de la rivière sans rencontrer de résistance. La fusillade ne s'engagea que vers une heure; mais bientôt les Russes, dont les avant-postes avaient été refoulés, ouvrirent un feu violent d'artillerie contre les colonnes Turques. Le passage du fleuve fut tenté et effectué avec beaucoup d'élan sur deux autres points, malgré les efforts de l'ennemi, qui ne lâcha pied qu'après avoir éprouvé des pertes considérables. Du côté des Turcs, 20,000 hommes étaient engagés dans cette affaire. Un mouvement tournant, opéré par la gauche des lignes Ottomanes, tandis que le centre absorbait toute la force de résistance des Russes, détermina le succès. Cinq canons, des fourgons et quelques prisonniers restèrent au pouvoir des Turcs. Les pertes de l'ennemi ne furent pas exactement constatées, mais on enterra 347 cadavres Russes, dont 7 officiers et 2 colonels. Les pertes des Turcs furent d'environ 40 morts ou blessés. Passage de l'Ingour.

Le major Simmons, qui conduisait l'attaque de gauche, perdit son aide de camp. Un autre officier Anglais fut également frappé à mort en attaquant les positions du centre.

On pensa que ce succès exercerait un effet salutaire sur les populations de la Mingrélie, presque toutes les troupes engagées dans cette affaire, du côté des Russes, se composant de Mingréliens, qu'on savait déjà peu disposés en faveur de la Russie. On crut qu'Omer-Pacha allait diriger immédiatement ses troupes sur la route de Kutaïs. Malheureusement cette dernière espérance ne se réalisa pas. Le général Ottoman conserva ses positions, mais il n'entreprit aucun mouvement en avant. Cette inaction, qui se prolongea jusqu'à la fin de novembre, fut sévèrement jugée. Il paraît certain, cependant, que le Serdar avait fait tout ce qu'il lui était possible de faire avec des contingents incomplets et hors d'état, pour la plupart, de tenir longtemps la campagne. En se portant sur l'Ingour, il avait obligé l'armée du général Mouravieff à se diviser, puisqu'une partie de cette armée était allée se placer sous les ordres du général Bebutoff. On est donc autorisé, jusqu'à un certain point, à croire que ce premier mouvement du généralissime Turc avait mis le général Mouravieff dans l'impossibilité de livrer à la place, aussitôt qu'il l'eût voulu, un nouvel assaut.

On se demanda si l'armée Turque d'Anatolie proprement dite, celle dont le quartier général était à Erzeroum, n'aurait pas pu marcher sur la ville assiégée, s'unir à la garnison et disperser les troupes Russes. On pensa que, dans tous les cas, elle aurait pu tenter de ravitailler cette malheureuse forteresse.

Reddition de Kars.

La reddition de Kars n'eut lieu que le 28 novembre; mais cet événement, universellement prévu, avait été annoncé bien avant cette date. Kars se rendit vaincue par la famine et non par l'armée Russe. La garnison avait successivement épuisé tous les approvisionnements, et elle en était arrivée à ses der-

nières ressources, lorsque les officiers généraux, après avoir différé jusqu'à la dernière heure, après avoir consulté les soldats, la population et même les blessés, se résolurent à capituler. Ils ne prirent cette décision qu'au moment extrême, car la faim et les privations de toute nature enlevaient alors jusqu'à cent personnes par jour. « Le 24, écrivait-on au *Journal de Constantinople*, un rat avait été vendu à un officier supérieur Anglais au prix fabuleux de 26 schellings; le peu de viande qui était restée des bêtes de somme avait été réservée aux hôpitaux. »

Un dernier conseil de guerre délibéra sur les conditions de capitulation, et le général Williams, d'accord avec le commandant des forces Turques, fut chargé des négociations. Un rendez-vous demandé au général Mouravieff par un officier de l'état-major du général Williams fut assigné à une lieue de Kars. Les deux généraux s'y rendirent accompagnés chacun de leur état-major, et là les termes de la capitulation suivante furent débattus et convenus : Conditions de la capitulation.

Les rédifs (milices) pourront évacuer la place après avoir déposé les armes;

Les bachi-bouzoucks et les volontaires pourront également retourner dans leurs foyers;

Les réfugiés Hongrois et Polonais auront la vie et la liberté sauves;

Toutes les personnes attachées à l'armée, mais qui n'ont pas pris les armes ou pris part à l'affaire du 29, officiers du service administratif, fonctionnaires civils, interprètes, etc., auront la liberté de se retirer en toute sécurité;

Le commandant en chef des troupes Ottomanes pourra désigner vingt-cinq sous-officiers et soldats de son armée qui auront la liberté assurée;

Les troupes régulières et leur général en chef, Vassif-Pacha, le général Williams et son état-major, seront faits prisonniers de guerre; néanmoins, le général Mouravieff, vou-

lant rendre hommage à leur valeur, permet à tous les officiers de l'armée régulière de garder leurs épées;

Les Russes s'engagent à préserver la ville de tout pillage;

Ils s'engagent en outre à respecter la vie et les besoins de la population de Kars; ils l'exemptent des charges et des travaux extraordinaires qui pourraient lui être imposés en vertu des lois de la guerre; ils promettent en outre de fournir à ses plus pressants besoins et de lui assurer les provisions nécessaires à sa subsistance, pendant les premiers temps de l'occupation.

Les termes mêmes de cette capitulation témoignent suffisamment de l'admiration que les braves défenseurs de Kars inspiraient à leurs ennemis.

Le 28 au matin, les conditions de la capitulation reçurent leur exécution. Un détachement de l'armée du général Mouravieff entra dans la place, et les troupes de la garnison déposèrent les armes. Dès la veille, les Russes avaient dirigé sur Kars un fort convoi de vivres. Toutes les précautions furent prises pour assurer la protection des habitants. L'occupation ne donna lieu à aucun incident fâcheux. Les Russes se montrèrent pleins d'humanité : des médicaments, des vivres, des appareils furent mis avec promptitude à la disposition du service des hôpitaux où se trouvaient 3,000 blessés, qui reçurent les soins assidus des chirurgiens Russes.

On avait trouvé dans la place 250 pièces de canon, dont 80 pièces de campagne.

Les officiers généraux de la garnison de Kars furent envoyés à Tiflis, et l'on dirigea les troupes régulières, détachement par détachement, sur Alexandropol.

La chute de Kars, à cette époque avancée de l'année, n'avait qu'une importance stratégique insignifiante; mais elle donnait un abri à l'armée Russe, qui n'aurait déjà pu, à travers les neiges, regagner la Géorgie. A ce point de vue, la reddition fut un événement très-heureux pour les Russes. Quelques

mois plus tard, lorsque l'on discutait au Congrès de Paris les conditions de la paix, cet événement fut d'un certain poids en faveur de la Russie dans la balance où les Plénipotentiaires pesèrent les faits accomplis pour rendre bonne justice à chacun.

Le 16 décembre, l'Empereur Alexandre adressa le rescrit suivant au général Mouravieff : Félicitations de l'Empereur Alexandre au général Mouravieff.

« La fermeté inébranlable, le courage exemplaire et les sages dispositions militaires qui ont signalé toutes vos opérations dans la Turquie d'Asie, viennent d'être couronnés d'un plein succès. Le rempart de l'Asie Mineure, la forteresse de Kars s'est rendue avec toute sa garnison, son artillerie et de grands dépôts d'armes. L'armée d'Anatolie de 30,000 hommes n'existe plus, et le muchir Vassif-Pacha, son commandant en chef, est notre prisonnier.

» Nous vous remercions cordialement pour un si brillant exploit qui a fait rejaillir une nouvelle gloire sur les drapeaux Russes. Nous vous chargeons aussi d'exprimer notre sincère reconnaissance aux troupes confiées à votre commandement, et dont le brillant courage et la bravoure ont surmonté la défense la plus opiniâtre de l'ennemi.

» En vous conférant, en témoignage de vos services distingués, la grand'croix de deuxième classe de l'ordre de Saint-Georges, à laquelle vous avez acquis un droit incontestable, nous demeurons à jamais, avec notre bienveillance impériale, votre affectionné. »

A la suite de la prise de Kars, le bruit se répandit en Turquie que cet événement rendait la position d'Erzeroum inquiétante. La Turquie jugea nécessaire de faire savoir que ces craintes n'avaient rien de fondé, le Gouvernement impérial ayant pris toutes les mesures pour opposer, en cas d'attaque, une force bien supérieure à celle dont pouvait disposer le général Mouravieff.

Rappel de notre garde impériale et de plusieurs régiments.

La garde impériale avait reçu l'ordre de rentrer en France dans les premiers jours de novembre.

A cette même époque, l'Empereur de Russie achevait ses excursions en Crimée. Le 3 novembre, Sa Majesté partait le matin de Nicolaïeff pour Odessa, où elle arrivait dans la soirée et où elle passait tout le jour suivant. Huit jours après, l'Empereur de Russie inspectait les troupes en position près du Belbeck et de Youkhara-Karalès, et le lendemain, Sa Majesté se montrait aux troupes qui occupaient Tasch-Basty et les environs. Cette inspection fut le dernier épisode du voyage d'Alexandre en Crimée. Le jour même, l'Empereur repartait pour Saint-Pétersbourg, par Moscou.

Situation en Crimée. Nous envoyons des troupes fraîches.

Tandis que la garde impériale et un certain nombre de régiments s'embarquaient pour la France, l'armée de Crimée recevait des troupes fraîches destinées à combler les vides occasionnés par ces départs. Sur la Tchernaïa, les avant-postes Français et Sardes échangeaient toujours quelques coups de fusil avec les Russes; mais ceux-ci, qui devaient, disait-on, descendre prochainement de leurs positions pour prendre l'offensive, restèrent immobiles sur les plateaux de Mackensie et du Belbeck. Du côté des alliés, on était toujours prêt à tout événement, mais on considérait la campagne comme décidément terminée pour l'année. A Baïdar comme à Eupatoria, les généraux, tout en se précautionnant contre les surprises, s'occupaient à faire prendre les quartiers d'hiver aux troupes placées sous leurs ordres.

A Sébastopol, alliés et Russes continuaient à se canonner par-dessus la baie; mais l'oreille de nos soldats était accoutumée depuis longtemps au bruit du canon, — elle en avait entendu bien d'autres! — et les boulets des Russes ne faisaient parmi nous que de rares victimes. Toutefois, les alliés avaient établi près du fort Saint-Nicolas une nouvelle et formidable batterie de pièces de 80, dont le tir répondait avec un succès marqué à celui du fort Constantin. Ce qui restait de Sébasto-

pol se détruisait sous la double action du feu meurtrier dirigé contre la ville par les Russes, et des démolitions que les alliés y avaient entreprises pour se procurer tous les matériaux qui pouvaient être utilisés en hiver dans les campements.

Des renforts Piémontais suivirent de près les troupes fraîches venues de France. Le dépôt de l'armée Sarde se trouvait à Kadikoï et son quartier général à Kamara.

Sauf les travaux assez considérables entrepris pour faire taire les forts du nord, les opérations actives étaient donc suspendues en Crimée; mais les soins qu'avaient mis les généraux alliés à s'établir solidement et l'arrivée des renforts Français et Piémontais prouvaient surabondamment qu'on voulait être prêt au printemps prochain à recommencer énergiquement la lutte, si la paix n'était pas signée dans le courant de l'hiver, et que par conséquent les bruits d'évacuation, si légèrement accueillis par quelques journaux, n'avaient rien de sérieux.

« Les alliés ne paraissent pas disposés à ne regarder la Crimée que comme un champ de bataille, écrivait-on à l'*Opinione*, de Turin. Les travaux que l'on y fait prouvent que l'on veut la garder; les Anglais exécutent à Balaklava des travaux gigantesques. Des milliers de Turcs, venus en grande partie de Constantinople et du littoral voisin, des Tartares, des Piémontais et d'autres sont payés par l'Angleterre à raison de trois francs par jour, outre les rations de vivres du soldat; et, avec un grand nombre de bêtes de somme, on débarque, dans la baie, une quantité immense de matériaux; des régiments entiers, pendant ce temps, sont occupés à des travaux plus importants.

» Le long de la rive de la baie, on a fait un quai sur lequel les plus gros bâtiments à voiles et à vapeur débarquent les vivres de l'armée sans l'aide de canots, tant l'eau est profonde tout près de la terre. En un mot, on réunit à Balaklava un matériel immense qui suffirait, non pas pour une armée de 25 à

30,000 hommes, mais même pour une armée de 100,000 hommes. Assurément, on ne ferait pas toutes ces dépenses si l'on songeait à évacuer la Crimée.

» Nous avons maintenant de bons habillements de laine avec lesquels nous pourrons affronter l'hiver. »

Huit régiments d'infanterie de ligne avaient été désignés pour opérer leur retour en France avec la garde impériale. Les 39e, 50e, 20e et 97e s'embarquèrent les premiers, et le télégraphe signala bientôt leur arrivée à Toulon.

Retour à Paris des troupes de Crimée. Impression produite.

La réception des corps revenant de Crimée avait été fixée au 29 décembre. Paris se prépara à les recevoir dignement. On savait que les régiments de ligne rappelés étaient précisément ceux qui avaient le plus souffert. Cette circonstance impressionnait vivement les esprits, et la population tout entière voulut s'associer à cette glorieuse et touchante réception de ceux qui revenaient après tant de fatigues et tant de périls.

Le 29 décembre, dès six heures du matin, une foule immense se pressait sur les boulevards depuis la place de la Bastille jusqu'à la rue de la Paix. Toutes les fenêtres étaient occupées, et les curieux s'étaient aventurés jusque sur les toits des plus hautes maisons. La ligne entière des boulevards était pavoisée de drapeaux, décorée de mâts vénitiens, de trophées, de bannières et d'écussons sur lesquels brillaient les chiffres de l'Empereur et de l'Impératrice. On remarquait aussi de nombreuses devises en l'honneur des troupes victorieuses.

Un arc de triomphe gigantesque avait été élevé à l'entrée du boulevard près de la place de la Bastille. Un second arc de triomphe, d'une grande richesse et portant de nombreuses devises, se dressait devant le théâtre de la Porte-Saint-Martin.

Le Cirque de l'Impératrice, les théâtres, les établissements publics et la plupart des maisons avaient contribué, par l'ornementation de leurs façades, à la décoration générale de cette immense voie où devaient bientôt défiler les vainqueurs de

Sébastopol. La rue de la Paix, la rue Castiglione et la rue de Rivoli étaient aussi très-ornées, et la foule s'y pressait comme aux abords de la place de la Bastille et sur les boulevards.

Les troupes de la garnison de Paris et la garde nationale avaient pris position dès le matin pour former la haie sur le passage du cortége, l'infanterie de ligne occupant la droite, et la garde nationale lui faisant face du côté opposé, depuis la rue de la Roquette jusqu'à la place Vendôme. Le général Láwœstine commandait en chef la garde nationale. Tous les bataillons de Paris et de la banlieue avaient fourni un détachement.

Les dépôts de la garde impériale restés à Paris occupaient la place Vendôme. L'espace compris entre la colonne et le ministère de la justice avait été laissé libre pour le défilé.

A onze heures et demie, le maréchal Magnan, entouré de son état-major, arrivait place de la Bastille, où il faisait disposer les troupes revenant de Crimée dans l'ordre qu'elles devaient conserver pendant le défilé. Ces troupes étaient massées entre le boulevard et la colonne de Juillet. Les batteries de l'artillerie avaient pris position en arrière, entre la colonne le canal.

Vers midi, les tambours battant aux champs et les acclamations de la foule annoncèrent l'approche de l'Empereur.

Le cortége arriva sur la place de la Bastille dans l'ordre suivant :

Un escadron des guides, avec la musique du régiment;

Un détachement des cent-gardes;

Les officiers d'ordonnance de l'Empereur;

L'Empereur, accompagné des Princes de la famille impériale et d'un brillant état-major;

L'escadron des cent-gardes;

Les cuirassiers de la garde.

A midi un quart, l'Empereur arrivait sur la place de la Bas-

tille, où il était reçu devant l'arc de triomphe par le maréchal Magnan. L'Empereur passa aussitôt en revue la ligne d'infanterie, puis l'artillerie, et il revint se placer au pied de la colonne de Juillet, faisant face au boulevard. Sur un premier commandement du maréchal Magnan, toute l'infanterie fit demi-tour à droite, et sur un second commandement, les deux extrémités de la ligne exécutèrent un mouvement de conversion vers le centre de la place, de manière à former le cercle autour de l'Empereur. On sut que l'Empereur allait parler; un silence vraiment solennel se fit, et Sa Majesté adressa aux troupes le discours suivant :

« Soldats,

» Je viens au-devant de vous, comme autrefois le Sénat Romain allait aux portes de Rome au-devant de ses légions victorieuses. Je viens vous dire que vous avez bien mérité de la patrie.

» Mon émotion est grande, car au bonheur de vous revoir se mêlent de douloureux regrets pour ceux qui ne sont plus et un profond chagrin de n'avoir pu moi-même vous conduire au combat.

» Soldats de la garde comme soldats de la ligne, soyez les bienvenus.

» Vous représentez tous cette armée d'Orient dont le courage et la persévérance ont de nouveau illustré nos aigles et reconquis à la France le rang qui lui est dû.

» La patrie, attentive à tout ce qui s'accomplit en Orient, vous accueille avec d'autant plus d'orgueil qu'elle mesure vos efforts à la résistance opiniâtre de l'ennemi.

» Je vous ai rappelés, quoique la guerre ne soit pas terminée, parce qu'il est juste de remplacer à leur tour les régiments qui ont le plus souffert. Chacun pourra ainsi aller prendre sa part de gloire, et le pays, qui entretient six cent mille

soldats, a intérêt à ce qu'il y ait maintenant en France une armée nombreuse et aguerrie, prête à se porter où le besoin l'exige.

» Gardez donc soigneusement les habitudes de la guerre; fortifiez-vous dans l'expérience acquise; tenez-vous prêts à répondre, s'il le faut, à mon appel; mais en ce jour oubliez les épreuves de la vie du soldat; remerciez Dieu de vous avoir épargnés, et marchez fièrement au milieu de vos frères d'armes et de vos concitoyens, dont les acclamations vous attendent. »

Ces magnifiques paroles produisirent un effet immense, indescriptible. Cent mille voix y répondirent par le cri de *Vive l'Empereur!*

Après le discours, l'Empereur revint par les boulevards à la tête de son état-major.

Voici la description très-exacte que fit le *Journal des Débats* de l'entrée des troupes de Crimée dans Paris. Je cite ce journal de préférence à tout autre pour prouver que tous les cœurs Français s'associaient également aux succès de nos armes et que toutes les opinions se confondaient dans la plus vive et la plus franche admiration pour nos braves troupes.

« Après le départ de l'Empereur, disait le *Journal des Débats*, toute la ligne d'infanterie s'est remise face en tête, a repris son alignement par bataillons en masse, et a suivi la ligne des boulevards et la rue de la Paix jusqu'à la place Vendôme dans l'ordre suivant :

» L'École polytechnique, l'épée à la main, précédée du commandant;

» L'École de Saint-Cyr, à la tête de laquelle marchait le général Monet, ayant un bras en écharpe ;

» Un détachement de chasseurs à cheval;

» Le maréchal Magnan et son état-major;

» Le général Canrobert, à la tête d'un nombreux état-major;

» Puis venaient le 20e, le 50e, le 39e et le 97e de ligne;

» Les chasseurs à pied de la garde impériale;

» Les zouaves de la garde;

» Les deux régiments de voltigeurs de la garde;

» L'artillerie avec six batteries;

» Le génie de la garde;

» Les deux régiments de grenadiers de la garde;

» Le régiment de gendarmerie de la garde.

» Toutes ces troupes étaient en tenue de campagne, sac au dos.

» Les blessés, marchant en tête des régiments, ont été accueillis par les marques de sympathie les plus chaleureuses. Partout sur leur passage, les acclamations retentissaient, les mouchoirs s'agitaient; partout les cris de : *Vive la ligne! vivent les chasseurs! vivent les zouaves! vive la garde!*

» La vue des uniformes usés, les drapeaux criblés de balles, produisaient aussi la plus vive émotion.

» Plusieurs généraux blessés, entre autres le général Mellinet, qui porte une profonde cicatrice à la joue droite, ont été tour à tour l'objet du plus vif enthousiasme.

» Les aigles des régiments faisant la haie s'inclinaient sur le passage des troupes et les tambours battaient aux champs. Les officiers de la garde nationale se détachaient des rangs et offraient des bouquets aux officiers de l'armée au nom de leurs compagnies.

» Pendant la marche, l'Impératrice s'était rendue au ministère de la justice, et elle a assisté au défilé.

» L'Empereur s'est placé en face de la colonne Vendôme, et le défilé a eu lieu dans l'ordre que nous venons d'indiquer.

» En résumé, cette journée a été magnifique, et les sentiments chaleureux qui partout sur leur passage ont accueilli les troupes ont témoigné de l'admiration qu'inspirent à qui-

conque a le cœur Français les succès de nos armes et le courage avec lequel ont été supportées tant de souffrances et de glorieuses épreuves. »

« Toutes les croisées étaient garnies, disait de son côté le *Constitutionnel*. Partout c'étaient des vivat, des acclamations, des battements de mains qui redoublaient au passage des blessés et des drapeaux criblés par la mitraille. On jetait aux braves soldats de l'armée expéditionnaire des couronnes, des branches de laurier et des bouquets. Beaucoup d'officiers portaient des couronnes au bras. D'autres couronnes ornaient les drapeaux et les baïonnettes des fusils. Blessés, vivandières, enfants de troupe marchaient avec leurs corps respectifs. Presque tous les soldats avaient sur le sac cette précieuse couverture, devenue presque noire des boues de la Crimée, et qui leur avait servi à passer les rudes nuits du bivac. »

Le soir, tout Paris s'illumina soudainement : les places, les boulevards, les rues, les monuments publics, la maison du riche, celle du pauvre, le premier et le dernier étage. La population encombrait les rues.

« Les verres de couleur, les classiques lampions, les lanternes chinoises, le gaz, l'électricité, disait le *Pays*, réfléchissaient leurs lumières sous un ciel aussi pur et aussi doux qu'aux meilleures nuits du printemps. »

Ainsi se termina cette belle et glorieuse journée, une des plus émouvantes à coup sûr de l'histoire de Paris.

RÉCIT DES ÉVÉNEMENTS

JUSQU'A LA RÉUNION DU CONGRÈS

L'ultimatum. Quelles étaient, en réalité, les propositions dont on avait déjà tant parlé sans les connaître? En voici le texte officiel :

« *Principautés danubiennes. — Protectorat Russe.* — La Russie n'exercera aucun droit particulier ou exclusif de protection ou d'ingérence dans les affaires intérieures des Principautés Danubiennes.

» Les Principautés conserveront leurs priviléges et immunités sous la suzeraineté de la Porte, et le Sultan, de concert avec les Puissances contractantes, accordera en outre à ces Principautés ou y confirmera une organisation intérieure conforme aux besoins et aux vœux des populations.

» D'accord avec la Puissance suzeraine, les Principautés adopteront un système défensif permanent réclamé par leur situation géographique; aucune entrave ne saurait être apportée aux mesures extraordinaires de défense qu'elles seraient appelées à prendre pour repousser toute agression étrangère.

» En échange des places fortes et territoires occupés par les armées alliées, la Russie consent à une rectification de sa frontière avec la Turquie Européenne. Cette frontière, ainsi rectifiée d'une manière conforme aux intérêts généraux, partirait

des environs de Chotyn, suivrait la ligne de montagnes qui s'étend dans la direction sud-est, et aboutirait au lac Salsyk. Le tracé serait définitivement réglé par le traité de paix, et le territoire concédé retournerait aux Principautés et à la suzeraineté de la Porte.

» *Danube.* — La liberté du Danube et de ses embouchures sera efficacement assurée par des institutions Européennes dans lesquelles les Puissances contractantes seront également représentées, sauf les positions particulières des riverains, qui seront réglées sur les principes établis par l'acte du Congrès de Vienne en matière de navigation fluviale.

» Chacune des Puissances contractantes aura le droit de faire stationner un ou deux bâtiments de guerre légers aux embouchures du fleuve, destinés à assurer l'exécution des règlements relatifs à la liberté du Danube.

» *Mer Noire.*—La mer Noire sera *neutralisée.* Ouvertes à la marine marchande de toutes les nations, ses eaux resteront interdites aux marines militaires. Par conséquent, il n'y sera ni créé ni conservé d'arsenaux militaires maritimes. La protection des intérêts commerciaux et maritimes de toutes les nations sera assurée, dans les ports respectifs de la mer Noire, par l'établissement d'institutions conformes au droit international et aux usages consacrés dans la matière.

» Les deux Puissances riveraines s'engageront mutuellement à n'y entretenir que le nombre de bâtiments légers d'une force déterminée, nécessaire au service de leurs côtes. La convention qui sera passée entre elles à cet effet sera, après avoir été préalablement agréée par les Puissances signataires du traité général, annexée audit traité et aura même force et valeur que si elle en faisait partie intégrante. Cette convention séparée ne pourra être ni annulée, ni modifiée, sans l'assentiment des Puissances signataires du traité général.

» La clôture des détroits admettra l'exception applicable aux stationnaires mentionnée dans l'article précédent.

» *Populations chrétiennes sujettes de la Porte.*—Les immunités des sujets rajahs de la Porte seront consacrées, sans atteinte à l'indépendance et à la dignité de la couronne du Sultan. Des délibérations ayant lieu entre l'Autriche, la France, la Grande-Bretagne et la Sublime-Porte, afin d'assurer aux sujets chrétiens du Sultan leurs droits religieux et politiques, la Russie sera invitée, à la paix, à s'y associer.

» Les Puissances belligérantes se réservent le droit qui leur appartient de produire, dans un intérêt Européen, des conditions particulières en sus des quatre garanties. »

Note du Cabinet Autrichien.

Attendu l'importance de ce document, le Cabinet Autrichien avait cru devoir y joindre le commentaire suivant, sous forme de Note, adressé au Comte Esterhazy le jour même de son départ de Vienne :

« Les paroles que Votre Excellence a eu l'honneur de recueillir de la bouche même de l'Empereur, notre auguste maître, ont dû de nouveau lui confirmer les intentions qui ont invariablement guidé la politique de Sa Majesté dans les différentes phases de la lutte qui pèse d'un si grand poids sur l'Europe. Toujours fidèle à ces mêmes principes, l'Empereur aurait cru manquer à ce qu'il doit à ses peuples et à l'Europe, en laissant s'écouler le moment actuel, où une force majeure impose une trêve de fait aux combattants, sans tenter un effort suprême pour ouvrir de nouvelles voies à une paix qui se présente comme le besoin le plus urgent de l'Europe.

» Convaincue, d'un côté, de la sincérité des déclarations si souvent réitérées par l'Empereur Alexandre, de vouloir prêter la main à toute paix qui ne porterait atteinte ni à sa dignité, ni à l'honneur de son pays, Sa Majesté Impériale s'est sentie ap-

pelée à employer ses meilleurs efforts pour s'assurer du degré de réciprocité que ces dispositions pourraient rencontrer auprès des Cours de France et de Grande-Bretagne. Elle a en conséquence daigné me charger de sonder à ce sujet les Cabinets de Paris et de Londres. Or, tout en les trouvant imbus de l'inébranlable résolution de ne se prêter à aucune initiative d'ouvertures pacifiques, nous avons cependant, à notre vive satisfaction, rencontré auprès de ces Cabinets des dispositions pouvant nous faire espérer qu'ils ne se refuseront point à l'examen et à l'acceptation de conditions de nature à offrir toutes les garanties d'une paix sérieuse et durable et à résoudre nettement la question qui a donné naissance à la guerre.

» Il y a plus : nous nous croyons autorisés à exprimer l'espoir que ces Puissances, tout en maintenant dans toute sa force le droit de présenter telles conditions de paix qui leur sembleraient convenables, n'en seraient pas moins aujourd'hui encore disposées à ne pas dévier du principe posé, lors du début de la lutte, de ne poursuivre aucun avantage particulier et de limiter leurs prétentions aux sacrifices nécessaires pour rassurer l'Europe contre le retour d'une aussi déplorable complication.

» Encouragé par ces indices, le Cabinet Impérial n'a pas reculé devant la tâche de se rendre consciencieusement compte de la situation du moment et de formuler les bases sur lesquelles, à son avis, pourrait reposer l'édifice d'une paix solide. Les quatre principes déjà acceptés par la Russie nous ont paru toujours être le meilleur point de départ. Seulement, pour assurer l'œuvre de la paix et pour éviter surtout les écueils qui ont fait échouer les dernières conférences, nous avons jugé indispensable de développer les quatre principes de manière à les rendre conformes aux intérêts généraux de l'Europe et à faciliter l'accord final par une définition plus précise.

» Le fruit de ce travail se trouve consigné dans le document ci-joint[1], qui, par le fait de l'acceptation des Puissances belligérantes, acquerra la valeur de préliminaires de paix. La signature de ces préliminaires serait immédiatement suivie d'un armistice général et de négociations définitives.

» Ce travail ayant été honoré de l'approbation de Sa Majesté l'Empereur, vous êtes chargé, Monsieur le Comte, de le présenter à l'acceptation de la Cour de Russie, en y joignant les instances les plus vives d'en peser le contenu et de nous faire savoir sa détermination, que nous attachons la plus haute importance à connaître aussitôt que faire se pourra. Si, ainsi que nous l'espérons, nos propositions rencontrent un accueil favorable, nous ne tarderons point à en recommander chaleureusement l'acceptation aux Cours de Paris et de Londres, en exprimant la confiance qui nous anime qu'elles n'useront du droit de présenter éventuellement aux négociations des conditions particulières que dans un intérêt Européen et dans une mesure telle à ne pas offrir de sérieux obstacles au rétablissement de la paix.

» Nous supplions la Cour de Russie d'examiner avec calme les propositions que nous lui soumettons. Nous ne nous étendrons point sur les graves conséquences qu'entraînerait le refus d'entrer dans les voies que nous lui ouvrons une seconde fois pour opérer une réconciliation honorable, refus qui ferait retomber sur elle le poids d'une immense responsabilité. Nous préférons nous en remettre à sa sagesse pour en peser toutes les chances.

» Nous croyons être ici l'interprète des vœux et des véritables besoins de l'Europe. Il nous reste à faire appel aux sentiments élevés de l'Empereur Alexandre, dont la détermination suprême décidera du sort de tant de milliers d'existences.

» Sa Majesté Impériale s'arrêtera, nous en avons la ferme

[1] Les propositions données ci-dessus.

espérance, au parti qui seul nous semble répondre aux véritables intérêts de ses peuples et aux exigences de l'humanité.»

Instructions du Comte Esterhazy.

Les propositions des Puissances avaient le caractère d'un *ultimatum*. La Russie devait y répondre purement et simplement par l'acceptation ou par le refus. Le Comte Esterhazy, en remettant les propositions, devait déclarer que son Gouvernement ne l'avait autorisé à accepter aucune discussion sur le texte de l'*ultimatum*, qui ne pouvait souffrir aucune modification. Tout cela était clair, formel et ne laissait nulle place aux faux-fuyants. Dix jours après la remise des propositions, si le Comte Esterhazy n'avait pas reçu la réponse du Gouvernement Russe, il devait l'inviter à lui faire cette réponse, en lui donnant un nouveau délai de dix jours, à l'expiration duquel, si la réponse n'était pas affirmative, c'est-à-dire un *oui* pur et simple, le Plénipotentiaire Autrichien devait quitter Saint-Pétersbourg et revenir à Vienne avec tout le personnel de la légation.

Explications.

Il résulte de ce que j'ai dit ailleurs que les propositions dues à l'initiative de l'Autriche étaient devenues, par le fait de leur discussion entre les Puissances alliées, l'œuvre commune de ces Puissances. Il avait été convenu cependant que l'Autriche les présenterait à la Russie comme venant de son initiative personnelle, la France et l'Angleterre promettant d'y adhérer après l'acceptation par la Russie. Cette forme donnée à la négociation avait le double avantage de ne pas engager inutilement les Puissances occidentales et de laisser l'Autriche dans le rôle qu'elle avait jusqu'alors rempli.

Les propositions avaient toujours pour bases les quatre points de garantie formulés aux Conférences de Vienne; seulement, les Puissances alliées, devant naturellement faire tourner au profit de la négociation les glorieux succès obtenus sur les champs de bataille, avaient usé de la faculté d'en étendre l'interprétation dans un sens plus rigoureux pour la Russie. As-

surément rien n'était plus équitable. Le Gouvernement Français, du reste, n'avait pas attendu ce moment pour exprimer ses idées sur ce point. Un des premiers actes de M. le Comte Walewski, lors de son entrée au ministère des affaires étrangères, avait été de faire connaître à Vienne que son Gouvernement entendait se réserver le bénéfice des événements militaires et comptait étendre, au besoin, ses prétentions dans la mesure des sacrifices accomplis. L'Angleterre, dans le cours des négociations qui précédèrent l'envoi de l'*ultimatum* à Saint-Pétersbourg, s'était pleinement associée à ces idées. Les quatre garanties, ainsi étendues dans le sens occidental, n'avaient donc rien qui ne fût d'une stricte justice. Elles étaient le *minimum* de ce qu'on pouvait demander, et c'est pour ce motif que le Plénipotentiaire Autrichien devait déclarer au Cabinet Russe que toute modification au programme qu'il apportait était inadmissible.

La cinquième clause.

Quant à la cinquième clause de l'*ultimatum*, relative aux conditions particulières que les Puissances se réservaient le droit de présenter, son obscurité prêtait, il est vrai, à des objections et pouvait inspirer la méfiance. Mais, sur ce point, la loyauté des Puissances occidentales avait été au-devant des difficultés par de franches explications. On avait fait connaître officiellement à l'Autriche que les seules conditions tenues secrètes se réduisaient à deux : l'une, ayant pour objet la neutralisation des îles d'Aland; l'autre, relative à un examen de l'état des territoires à l'est de la mer Noire. On n'aurait pu joindre ces conditions aux autres sans s'exposer à voir la Russie s'autoriser d'un prétexte pour rejeter le tout. En instruisant l'Autriche de la véritable portée de cette disposition finale, on la laissait libre de donner à son tour au Cabinet de Saint-Pétersbourg tous les éclaircissements qu'elle jugerait utiles à la bonne marche des choses. En conséquence, le Comte Esterhazy avait été, sur ce point, autorisé par son Gouvernement à

parler ou à se taire, selon ce que lui conseillerait l'intérêt de sa mission.

En résumé, les conditions particulières sous-entendues par le dernier paragraphe des propositions n'avaient rien d'exorbitant, et l'interprétation nouvelle des quatre points de garantie n'était que le résultat inévitable des événements accomplis.

Le doute sur l'acceptation était permis.

Fallait-il pour cela se hâter de considérer l'*ultimatum* comme accepté par la Russie? Évidemment non. Toutes justes qu'elles étaient, les conditions de l'Autriche imposaient de rudes sacrifices à la Russie. Quelques-unes de ces conditions, absolument inattendues, devaient surtout porter l'incertitude dans les esprits et fortifier le doute de certains Gouvernements. On n'avait pas oublié que, lors des négociations de Vienne, le Prince Gortschakoff, parlant au nom de son Gouvernement, avait repoussé avec indignation toute idée de régler le troisième point par une limitation des forces navales de la Russie dans la mer Noire, et que M. le Comte de Nesselrode s'était pleinement associé au langage du Prince dans la circulaire où il rendait compte des raisons qui, selon lui, avaient empêché les négociations d'aboutir. On pouvait donc, on devait même, peut-être, douter des dispositions de la Russie. Il ne s'agissait plus d'une simple limitation de ses forces navales; nous en étions bien loin! C'était la suppression complète de sa marine dans l'Euxin qu'on lui demandait désormais. Comment croire que la Russie ne chercherait pas à se soustraire, par un artifice diplomatique quelconque, à ce qu'une pareille stipulation devait avoir pour elle d'odieusement rigoureux? Comment croire qu'elle accepterait du premier coup, avec la suppression de sa marine dans la mer Noire, une délimitation nouvelle de territoire qui lui enlevait les bouches du Danube, Ismaïl, et lui faisait perdre sa trop célèbre frontière du Pruth?

Effet produit à Paris.

Quand le texte des propositions que je viens de placer sous les yeux du lecteur fut connu à Paris, les esprits sérieux et réfléchis ne désespérèrent pas absolument du succès de l'entre-

prise; mais ils n'eurent garde de se hâter de croire que la paix était signée. Nul ne savait à ce moment ce qui allait se passer, et l'incertitude des hommes politiques, — je parle de ceux-là mêmes qui s'étaient associés depuis longtemps à ce puissant effort pour conquérir la paix, — n'était pas moins grande que celle du public.

La neutralisation.

La question de la neutralisation de la mer Noire, la plus importante sans contredit de toutes celles que contenait le programme de paix, fit néanmoins subitement un grand pas dans l'opinion publique peu de jours après l'arrivée du Plénipotentiaire Autrichien à Saint-Pétersbourg.

La circulaire du Comte de Nesselrode, que j'ai déjà donnée, fut connue. On y vit la concession par la Russie du principe de la neutralisation, et plusieurs dépêches arrivées coup sur coup ne permirent plus de douter que le Gouvernement du Czar ne fût, à cet égard, résolu à consommer le sacrifice. Je l'ai déjà dit et je le répète ici, cette résolution fut envisagée par le Cabinet Français comme un fait considérable et d'une nature tout à fait rassurante. Quelques journaux s'obstinèrent à y voir une arrière-pensée autant que le désir de paralyser le mouvement de l'Allemagne dans le sens occidental; mais la majorité de la presse et l'opinion publique ne se trompèrent pas sur la véritable portée de la concession. Le principe de la neutralisation était admis par la Russie, et cette admission, quelles qu'en fussent les réserves sous-entendues, était à elle seule, sous certains rapports, la véritable solution de la question d'Orient.

Il avait dû en coûter à l'amour-propre Russe pour se résigner à la perte de sa prépondérance souveraine dans l'Euxin. Mais après tout, les faits accomplis aussi bien que les principes du droit public consacrés par les précédents, étaient contre la Russie. La Russie était vaincue, sa marine était détruite, les instruments de sa domination dans la mer Noire n'existaient plus, et avec eux s'était, de fait, anéantie sa souveraineté sur

cette mer. Dans la situation des choses, les Puissances occidentales n'usaient pas même de toute la rigueur des règles internationales en se bornant à n'appliquer à leur ennemie que l'interdiction qu'elles s'imposaient à elles-mêmes, puisque, en fait et en droit, elles étaient souveraines maîtresses de l'Euxin.

Équité des propositions.

L'arrangement proposé, cruel pour la Russie en ce sens qu'il restreignait sa puissance, n'avait donc rien que de très-modéré au point de vue des faits accomplis. Voilà ce que le Comte Valentin Esterhazy, en motivant l'interprétation inaltérable du système de neutralité, avait été chargé de faire comprendre au Cabinet Russe. Sous ce rapport, sa tâche paraissait d'autant plus facile désormais, que la Russie venait de prouver, par la circulaire de M. de Nesselrode et par ses déclarations, qu'elle avait la conscience de la situation que les événements lui avaient faite et de l'impossibilité où elle était de repousser le principe de la neutralisation. Dans un intérêt de politique facile à comprendre et pour échapper à l'humiliation qui s'attache toujours à la chose imposée, le Gouvernement Russe allait au-devant d'une condition qu'il savait ne pouvoir pas éviter.

Le principe de la neutralisation admis, le débat oriental, je ne saurais trop le répéter, faisait un pas considérable vers son dénoûment. La Russie ne pouvait plus menacer la Turquie par mer. Ses grands établissements maritimes étaient supprimés ou devenaient inutiles. L'Euxin se transformait en une mer commerciale. La neutralisation créait une situation nouvelle en Europe. En réalité, elle résolvait complétement, absolument et de la manière la plus satisfaisante la question pour laquelle les Puissances alliées avaient pris les armes.

Les autres dispositions de l'*ultimatum*, qui n'étaient, à vrai dire, que les annexes de cette disposition principale, avaient aussi, toutefois, leur importance. La suppression du protectorat faisait reculer la Russie de plus d'un siècle et demi.

influente dans les Principautés, elle était à moitié chemin de Constantinople; de ce côté, nous rassurions encore la Turquie en plaçant entre elle et son éternelle ennemie une barrière infranchissable. Quant aux concessions territoriales réclamées, elles avaient le double but de donner une meilleure frontière à la Turquie et d'assurer la libre navigation du Danube en ne laissant pas les Russes maîtres des bouches de ce fleuve. Cette dernière disposition avait son importance, surtout pour l'Allemagne dont elle favorisait les intérêts commerciaux; mais elle était, pour ainsi dire, étrangère au débat oriental.

Nouvelles incertitudes.

Huit jours après l'arrivée du Comte Valentin Esterhazy à Saint-Pétersbourg, on n'avait encore à Paris aucune donnée certaine sur l'accueil qui lui avait été fait. Le *Morning-Post*, cependant, toujours jaloux de parler le premier, et placé, du reste, dans d'excellentes conditions pour être bien renseigné, annonçait dès le 31 décembre, que le Comte avait remis le 27 le texte des propositions de l'Autriche au Gouvernement Russe. Le journal se bornait à ajouter que la réponse du Czar était attendue sous peu de jours.

Bruits de journaux.

Malgré cette absence de renseignements, plusieurs journaux étrangers, et notamment l'*Émancipation* de Bruxelles, crurent pouvoir accueillir des correspondances destinées à présenter la mission du diplomate Autrichien comme ayant absolument avorté.

« Les amis de la paix ont appris avec plus de douleur que de surprise, écrivait-on à l'*Émancipation* du 5 janvier, l'accueil glacial fait par l'Empereur Alexandre au Comte Esterhazy. Le résultat de cette entrevue a produit une profonde sensation à Pétersbourg. L'émotion ne sera pas moins vive en Allemagne, lorsqu'on y apprendra avec certitude que la mission du Comte Esterhazy a échoué.

» L'obstination du Czar n'est pas unanimement approuvée à Pétersbourg, mais tous mes renseignements me donnent la

conviction que le parti de la guerre y a décidément le dessus. »

Il n'y avait absolument rien d'exact dans cette communication, puisque, à la date assignée à l'entrevue par le correspondant, le Comte Esterhazy n'avait pas encore vu l'Empereur.

La première impression du Comte Esterhazy est favorable.

Au moment même où ces bruits fâcheux étaient propagés par une partie de la presse, le Gouvernement Français recevait une dépêche de Vienne, lui annonçant que le Comte Esterhazy informait son Gouvernement qu'il avait éprouvé une impression favorable de sa première démarche. « Cette impression, disait la dépêche, laisserait pressentir l'accueil des propositions. » Le Gouvernement Français, toujours plein d'une réserve louable, ne crut pas devoir communiquer cette information aux journaux, et il les laissa complétement libres de publier sur la mission Esterhazy les commentaires les plus opposés, ces opinions et ces récits ne pouvant plus avoir aucune influence sur la solution quelconque qu'on attendait.

Le Comte remet l'*ultimatum*.

Le *Morning Post* ne s'était trompé que d'un jour en annonçant que le Plénipotentiaire Autrichien avait remis les propositions des Puissances le 27 décembre. Cette remise avait eu lieu le 28, la veille du retour des troupes de Crimée à Paris.

Dès cette première entrevue avec le chancelier de Russie, le Comte Valentin Esterhazy avait fait savoir, dans des termes qui ne laissaient place à aucune équivoque, que la Cour de Vienne posait réellement son *ultimatum*. Conformément aux instructions du Comte Buol, il fit observer qu'il n'avait aucun mandat pour discuter les propositions et encore moins pour y admettre des modifications, se déclarant prêt, toutefois, à donner sur tel ou tel point tous les éclaircissements que le Gouvernement de l'Empereur pourrait vouloir lui demander. Il fit de vives instances pour que les propositions de l'Autriche fussent mûrement pesées par la Cour de Russie, et il pria le Comte de Nesselrode de lui faire connaître la réponse de son Gouvernement, dans un délai de six jours, sous la forme d'une acceptation pure et simple ou d'un refus.

Le Comte de Nesselrode prit lecture de la note écrite du Comte Buol, promit de la placer sous les yeux de l'Empereur son maître, et s'engagea à faire part au Comte Valentin Esterhazy de la réponse de Sa Majesté Impériale aussitôt qu'il l'aurait reçue.

Ce fut à la suite de cet entretien, durant lequel le chancelier de Russie s'était montré plein de courtoisie, que le Plénipotentiaire Autrichien écrivit à son Gouvernement pour l'informer que sa première impression avait été favorable et que l'*ultimatum* était remis.

Réserve de l'envoyé Autrichien.

Après cette entrevue, le Comte Esterhazy crut devoir se renfermer dans une extrême réserve. Sauf les rapports obligés, il évita tout contact avec le monde officiel, particulièrement avec la Cour, et il ne demanda ni à revoir le Comte de Nesselrode ni à être présenté à l'Empereur. Cette attitude était la seule que pût prendre dignement le représentant d'une grande Puissance dans une situation aussi délicate.

Incertitudes à Saint-Pétersbourg.

Plusieurs jours s'écoulèrent ainsi sans que rien transpirât sur les résolutions que le Gouvernement de l'Empereur allait prendre. La société de Saint-Pétersbourg était fort émue, mais si elle laissait percer son émotion, elle cachait avec le plus grand soin ses opinions, n'ayant encore, malgré l'attention extrême qu'elle y mettait, recueilli aucun indice qui pût l'éclairer sur les dispositions du Czar. Les hommes du Gouvernement étaient muets comme des sphinx, pour d'excellentes raisons sans doute, car tout porte à croire aujourd'hui qu'ils ne savaient absolument rien.

Quant au personnel diplomatique étranger alors présent à Saint-Pétersbourg, il se donnait beaucoup de mouvement, sans pouvoir se vanter d'être mieux instruit que le reste de la société officielle. Les dépêches n'avaient jamais été plus rares et surtout plus vagues, par la raison que l'impression du jour pouvait bien ne pas être celle du lendemain; on se sentait sur un terrain mouvant, et l'on craignait d'y bâtir, ne fût-ce que

pour vingt-quatre heures. On n'écrivait pas, en un mot, pour s'éviter le regret d'avoir écrit.

A ce moment solennel, quelle était l'attitude des Puissances?

L'Allemagne, qui avait paru un instant vouloir sortir de sa longue apathie, s'était subitement arrêtée dans ce mouvement lorsqu'elle avait connu le texte de la circulaire du Comte de Nesselrode. Plusieurs États semblaient y avoir vu un mot d'ordre, et attendaient un nouvel acte de la Cour de Russie pour prendre un parti. La Prusse agissait comme si elle avait eu encore devant elle de longs mois pour se prononcer. Les bonnes dispositions de la Saxe, si pressantes un moment, devenaient chancelantes. La Bavière ne marchait qu'après la Saxe dans la ligne du concours réclamé. La mollesse et l'indécision de ces deux dernières Cours, qui semblaient tendre vers le niveau de leur ancienne neutralité, avaient lieu de surprendre dans un moment pareil, surtout après les témoignages de vive sympathie qu'elles avaient donnés à la politique occidentale. Il était évident que la Prusse, qui ne paraissait pas se rendre parfaitement compte de la véritable signification de l'*ultimatum*, et qui pensait encore que la paix ne pouvait s'établir que par un échange de concessions mutuelles, entretenait l'Allemagne dans une erreur funeste et paralysait son élan. Je n'accuse pas ici les intentions de la Prusse. Sa bonne volonté, dont elle avait parfois déjà donné des preuves, n'était plus douteuse désormais, puisque le Roi Frédéric-Guillaume venait d'écrire à l'Empereur Alexandre une lettre dans le sens de l'adoption des propositions. Je dis seulement que la Prusse ne jugeait pas bien la situation et qu'elle faisait partager son illusion à la Saxe et à la Bavière, qui, dégagées de cette influence, ne se fussent certainement pas contentées de *recommander* les propositions Autrichiennes à l'acceptation de la Russie, sans se les approprier.

Attitude des Puissances.

La Prusse, la Saxe et la Bavière avaient reçu communication

du texte de l'*ultimatum* aussitôt après le départ du Comte Esterhazy pour Saint-Pétersbourg, c'est-à-dire à temps pour pouvoir agir d'une manière efficace. Les Puissances occidentales, il faut bien le dire, sans compter sur un concours enthousiaste de la part de l'Allemagne, avaient espéré obtenir d'elle, au moment décisif, plus que ce tiède appui qui se formule par des paroles vagues ou des autographes royaux qui restent inconnus. L'Allemagne laissait encore une fois échapper l'occasion de concourir au rétablissement de la paix. En revenant à cette attitude indécise, elle n'agissait ni dans l'intérêt de l'Occident, ni dans celui de la Russie. Il est bien évident, en effet, que la Russie n'eût pas tenté la ressource des contre-propositions si elle se fût trouvée en présence de tous les États Allemands tenant le même langage et la pressant de faire la paix; et d'un autre côté, l'Allemagne eût rendu le plus grand service au Czar en lui fournissant l'occasion de laisser croire à son peuple et au monde qu'il ne cédait que sous l'influence d'une pression générale et devant la menace d'une coalition Européenne.

La Prusse, toujours sous le prestige de l'influence Russe, ne pouvait se décider à croire que l'*ultimatum* fût le dernier mot de l'Autriche, et que la non-acceptation de cet *ultimatum*, dans les termes mêmes de sa rédaction, serait le signal du rappel de la légation Autrichienne à Saint-Pétersbourg. C'est à cette erreur, je le répète, qu'il faut attribuer son défaut d'énergie et l'irrésolution de plusieurs États de l'Allemagne, bien intentionnés, du reste, et complétement acquis à l'esprit de la politique occidentale. Toutefois, cette politique avait de nombreux appuis dans le personnel diplomatique résidant à Saint-Pétersbourg, et les États neutres eux-mêmes, la Suède, le Danemark, la Belgique, faisaient porter au Czar ou à son conseiller intime des paroles favorables au but que l'alliance s'était proposé. Le Grand-Duc de Hesse, frère de l'Impératrice de Russie, ne dissimulait pas l'approbation qu'il donnait aux

propositions, et il chargeait son représentant à Saint-Pétersbourg de les appuyer auprès de l'Empereur, en même temps qu'il faisait remettre à l'Impératrice une lettre conçue dans le même esprit. On agissait donc et l'on parlait à Saint-Pétersbourg dans le sens de l'adoption de l'*ultimatum;* mais l'action manquait d'énergie et surtout d'ensemble, et les paroles étaient encore trop pleines de mollesse et d'irrésolution pour exercer une influence décisive sur l'esprit du Czar.

En résumé, on peut établir ainsi la statistique des États Européens, au point de vue de la question Russe, au moment où l'*ultimatum* était soumis à l'Empereur Alexandre :

Quatre Puissances étaient engagées dans la guerre : la France, l'Angleterre, le Piémont et la Turquie.

Deux Puissances étaient alliées des belligérants : l'Autriche, en vertu d'un traité qui devait, si la paix ne se signait pas, l'amener, par la force des choses, à tirer l'épée ; la Suède, en vertu de son traité *défensif*, sur l'importance duquel tout a déjà été dit.

Trois autres Puissances étaient neutres, bien qu'elles eussent donné des preuves non équivoques de sympathie à la politique occidentale : la Belgique, la Hollande et le Danemark.

Deux autres se montraient disposées à sortir de leur neutralité et à prendre part, au besoin, à la guerre contre la Russie si la lutte se prolongeait : l'Espagne et le Portugal.

Enfin, deux États étaient neutres avec des sympathies pour la Russie : la Grèce et les Deux-Siciles.

Quant à la Prusse et à la Confédération Germanique, on sait, par ce qui précède, dans quelles dispositions elles se trouvaient.

Il résulte de ce tableau, d'une exactitude rigoureuse, que la Russie, si elle ne s'illusionnait pas sur la situation que sa politique lui avait faite en Europe, devait se considérer comme à peu près isolée.

La presse Française et la presse étrangère.

J'ai dit que le Gouvernement Français avait cru pouvoir sans inconvénient, depuis l'envoi de l'*ultimatum* Autrichien à Saint-Pétersbourg, se préoccuper beaucoup moins des journaux qu'il ne l'avait fait pendant les négociations qui précédèrent cet envoi. Il n'avait plus en effet désormais les mêmes raisons de craindre une indiscrétion, une fausse nouvelle ou un article compromettant. Il était trop tard et les choses étaient trop avancées pour que l'expression des opinions, même les plus opposées aux vues des Puissances alliées, pût influer d'une façon quelconque sur la résolution qu'on attendait de Saint-Pétersbourg. D'un autre côté, il n'était pas mauvais que la presse Française ne se montrât pas trop crédule à l'endroit de la paix, afin que l'opinion publique fût préparée à tout événement.

Les journaux Français usèrent avec réserve de cette faculté qui leur était laissée de parler librement sur la question à l'ordre du jour, sans avoir à craindre pour le lendemain un examen trop sévère. Un ou deux profitèrent de la circonstance pour parler des nationalités disparues et des peuples opprimés et pour exprimer quelques doutes au sujet de la paix; la plupart se bornèrent à recueillir dans la presse étrangère les mille bruits que la situation enfantait; tous firent des vœux pour que la réponse du Czar fût favorable et que la paix sortît de cet effort suprême.

La presse Anglaise, au contraire, se montrait toujours très-belliqueuse et semblait souhaiter que la paix ne se fît pas. Elle était remplie de détails sur la flotte gigantesque construite et équipée par les soins de l'Amirauté, et qui était destinée à opérer dans la Baltique, de concert avec la flotte Française. Le *Morning-Post*, qui avait annoncé, comme on l'a vu, la remise des propositions par le Comte Esterhazy au Comte de Nesselrode, exprimait dans son numéro du 2 janvier la conviction que la Russie n'accepterait pas l'*ultimatum* Autrichien. Cette conviction lui était inspirée par la dépêche-circulaire du

Comte de Nesselrode du 22 décembre, dont le texte venait d'être apporté par une correspondance de Berlin. C'était, à mon sens, tirer une conclusion bien forcée et bien peu rationnelle de ce document.

Quelques jours plus tard, l'*Indépendance*, toujours peu disposée à croire aux concessions de la Russie, jugeait qu'on était partout d'accord pour annoncer que le Cabinet de Saint-Pétersbourg n'accepterait pas les propositions. « Telle est, disait-elle, la disposition universelle des esprits dans toute l'Europe. C'est là un symptôme d'une évidence si manifeste, que nous ne pouvons nous dispenser de le signaler comme étant l'indice le plus apparent et le plus sérieux de la situation générale. De quelque côté qu'on écoute ou qu'on regarde, le sentiment général est que, par la force des choses plus que par la volonté des hommes, on marche moins vers une paix prochaine que vers une guerre plus énergique et plus étendue. »

Toutefois, elle terminait ces réflexions lugubres en mentionnant une correspondance de Berlin, prétendant, d'après une dépêche de Varsovie, que des négociations avaient été entamées en vue d'un armistice.

Le lendemain, un autre journal de Bruxelles, s'appuyant sur le *Journal de Dresde*, présentait les choses sous un jour tout différent : la situation n'était point défavorable à une entente, elle ne pouvait faire redouter un refus absolu de la part de la Russie, etc.

Enfin, le 7 janvier, le *Constitutionnel* lui-même, impressionné défavorablement par l'absence de nouvelles et par les rumeurs fâcheuses qui semblaient prendre le dessus, se crut dans le vif de la situation en déclarant que la Russie ne se jugeait pas assez vaincue et qu'il fallait lui donner « une leçon plus complète. » L'article était des plus verts. La Russie y était accusée de garder toujours au fond du cœur ses rêves de conquête et de domination. Chassée de la mer Noire, elle consi-

dérait encore, dans ses espérances insensées, la ville de Constantinople comme sa proie légitime. « Si la résistance est plus opiniâtre, disait le journal, l'attaque sera plus vigoureuse et plus irrésistible. La France et l'Angleterre sont résolues à triompher ; mais elles ne veulent pas éterniser la guerre, et, pour la faire prompte, elles la feront terrible. »

Une énumération formidable des forces dont les alliés disposeraient au printemps prochain suivait ces déclarations ; et le journal, après avoir menacé Cronstadt de la formidable puissance de nos batteries flottantes, terminait ainsi son foudroyant article :

« Du côté de l'Occident, ce sera donc désormais une guerre à outrance, une guerre qui s'étendra de la mer Noire à la mer Baltique et de la Finlande à la Crimée ; une guerre qui conduira peut-être nos soldats triomphants à Pétersbourg, et qui, en se rapprochant de la Pologne, pourra bien provoquer enfin de profonds déchirements au cœur même de l'Empire ébranlé des Czars. Qui peut prévoir tous les résultats d'une pareille campagne, entreprise en même temps sur terre et sur mer, avec les armées et les flottes de la France et de l'Angleterre, secondées par le Piémont et peut-être par la Suède, quand nous avons une armée de six cent mille hommes, aguerrie par les fatigues et exaltée par les triomphes d'une pénible et glorieuse expédition, accomplie sur des rives lointaines ? »

Après un pareil cri de guerre, poussé par un journal qu'on savait inspiré quelquefois par le Gouvernement Français, les opinions plus ou moins hasardées des autres journaux paraissaient incolores et sans intérêt. Il n'y avait plus qu'à attendre. Le public, qui naturellement n'avait pas été mis dans la confidence des dispositions transitoires du Gouvernement en ce qui concernait la discussion par la presse de l'accueil probable réservé à l'*ultimatum* Autrichien, s'étonna bien un peu d'un si grand bruit fait dans un pareil moment et en l'absence de toute indication positive ; il y eut même quelques sentiments de

crainte sur le sort des propositions, quand on vit que l'article ne donnait lieu à aucun *communiqué;* mais, en général, on eut le bon esprit de ne voir dans ces paroles belliqueuses que l'expression personnelle des sentiments de celui qui les avait signées, et l'on attendit sans trop d'impatience que la lumière se fît.

La Russie adresse directement sa réponse à Vienne.

On n'attendit pas longtemps. Dès le 9 janvier, le Gouvernement Français était informé par une dépêche télégraphique que la Russie avait adressé directement à l'Autriche la réponse à l'*ultimatum* remis par le Comte Esterhazy. Cette réponse n'était pas connue, mais comme la dépêche ajoutait que le Plénipotentiaire Autrichien n'avait pas quitté Saint-Pétersbourg, on pouvait croire que la réponse n'était pas mauvaise ou bien qu'elle ne lui avait pas été communiquée.

Le lendemain, 10 janvier, le *Morning-Post* publiait la note suivante:

« Nous croyons que la réponse de la Russie aux propositions de l'Autriche a été envoyée de Saint-Pétersbourg à Vienne.

» De même que le Cabinet Autrichien a fait ses propositions par l'intermédiaire de son représentant à Saint-Pétersbourg, le Comte Esterhazy, de même le Gouvernement Russe, nous le pensons, enverra sa réponse par l'intermédiaire du Prince Gortschakoff, qui remettra entre les mains du Comte Buol la dépêche qu'il recevra de sa Cour, aussitôt qu'elle lui sera parvenue.

» Nous ne serons pas surpris d'apprendre que la Russie rejette les propositions qui lui ont été faites; mais en même temps elle fera probablement des ouvertures pour des négociations subséquentes. »

En même temps le *Times* annonçait, d'après une dépêche de Vienne, que le Comte Stackelberg, porteur de la réponse aux propositions des alliés, avait quitté Saint-Pétersbourg le 7 au soir, pour se rendre à Vienne.

Enfin, une dépêche de Berlin portait que la Russie avait dé-

cliné la médiation de l'Autriche et accepté celle de la Saxe. La même dépêche ajoutait que le Comte de Nesselrode avait déclaré que les propositions du 22 décembre (la note-circulaire Russe) n'avaient aucun caractère absolu et que la Russie admettait des modifications.

Réflexions sur cet incident imprévu.

Que s'était-il passé à Saint-Pétersbourg, et qu'y avait-il de vrai dans ces graves nouvelles transmises coup sur coup par le fil électrique?

Je l'ai déjà dit, depuis l'avis qu'il avait donné à son Gouvernement de la remise de l'*ultimatum* au Comte de Nesselrode, le Comte Esterhazy n'avait transmis à Vienne aucune nouvelle indication sur la marche des choses à Saint-Pétersbourg. Jusqu'au 7, il n'avait eu absolument rien à dire. Ce jour-là, il fut prévenu verbalement, par le chancelier de Russie, que le Czar « allait faire remettre sa réponse directement à l'Empereur d'Autriche par le canal du Prince Gortschakoff. »

Le Comte Esterhazy n'était nullement préparé à une pareille communication. Cet expédient de la politique Russe n'avait pas été prévu par l'Autriche. Le Plénipotentiaire Autrichien se trouva fort incertain sur la résolution qu'il devait prendre, ses instructions, quelque précises qu'elles fussent, ne le lui disant pas. Il fit ce que la raison et la prudence lui conseillaient: il donna avis de l'incident à son Gouvernement et il demanda des instructions par le télégraphe. La diplomatie Russe, qui avait cherché le moyen, en apparence introuvable, d'éviter une rupture ouverte avec l'Autriche, sans cependant prononcer le *oui* fatal, l'avait trouvé. Elle ne répondait ni par oui ni par non aux propositions, elle faisait des contre-propositions, et cependant le Comte Esterhazy ne quittait pas Saint-Pétersbourg! La diplomatie Russe avait donc son petit triomphe et elle pouvait s'en réjouir. Malheureusement pour elle, le triomphe fut bien éphémère.

Les termes de la réponse du Cabinet Russe n'avaient point été communiqués au Comte Esterhazy, qui n'était, on le sait,

nullement autorisé à discuter sur le fond même de l'*ultimatum*. Mais il jugea, avec raison, qu'il ne s'agissait pas d'une acceptation pure et simple des propositions; car, dans ce cas, le Comte de Nesselrode n'eût probablement pas songé à prendre un autre intermédiaire que le Plénipotentiaire Autrichien pour faire connaître sa résolution à Vienne. Il était donc raisonnable de penser que la réponse de la Russie contenait des contre-propositions que le Prince Gortschakoff était chargé de développer et d'appuyer.

En employant ce biais, la Russie n'avait fait qu'user d'un droit, les communications officielles de Cabinet à Cabinet pouvant toujours avoir lieu par l'organe des représentants accrédités; mais elle s'était placée à l'extrême limite des bons procédés que les Gouvernements se doivent entre eux, en ne se conformant pas à l'usage consacré jusqu'alors par de nombreux précédents et qui veut que la réponse à un *ultimatum* soit remise à l'agent même qui a été chargé de cet *ultimatum*.

D'un autre côté, le Comte de Nesselrode semblait oublier que le Cabinet de Vienne n'avait aucun pouvoir pour transmettre officiellement des contre-propositions à ses alliés. C'était un *oui* ou un *non* qu'on attendait, à Vienne aussi bien qu'à Paris et à Londres, et aucune autre réponse n'était possible ou ne pouvait être considérée que comme un refus.

Cet oubli du chancelier Russe ne peut s'expliquer que par son vif désir de prévenir un éclat, d'empêcher le départ du Comte Esterhazy, et aussi sans doute par le vague espoir que les nouvelles concessions renfermées dans les contre-propositions paraîtraient suffisantes au Cabinet de Vienne et modifieraient ses dispositions.

Effet produit par l'expédient Russe.

Il y eut un moment d'hésitation dans le monde politique lorsque l'on connut l'envoi direct des contre-propositions de la Russie. Quels étaient les termes de la réponse du Czar? On l'ignorait, mais le bruit qu'elle ne différait pas essentiellement

des conditions de l'*ultimatum* avait pris une très-grande consistance. On se demandait donc si la Russie, ayant adhéré aux propositions Autrichiennes dans leurs dispositions principales, la guerre devait être continuée pour un simple désaccord sur les points secondaires. On ne savait pas suffisamment que les Puissances alliées, en se concertant sur la rédaction de l'*ultimatum*, avaient réglé d'avance la conduite qu'elles auraient à tenir au cas où la Russie tenterait de substituer d'autres propositions à celles qui lui étaient soumises. Quelles qu'elles fussent, des contre-propositions devaient être considérées comme un refus et entraîner le rappel du Plénipotentiaire Autrichien. Seulement, il ne faut pas oublier que le Comte Esterhazy, tout en recevant l'ordre de demander une réponse pour le 8 janvier, était autorisé à prolonger jusqu'au 18 son séjour à Saint-Pétersbourg. Évidemment, cette faculté ne lui avait été accordée que pour laisser à la Russie le temps de réfléchir et de revenir, au besoin, sur une première détermination.

Rôle du Comte Esterhazy.

Dans la situation qui lui était faite par la résolution imprévue de la Russie, le Comte Esterhazy n'avait qu'à attendre des instructions de son Gouvernement. Si ces instructions ne lui étaient pas parvenues le 18 janvier, et si, durant le nouveau délai dont la Russie avait le bénéfice, il n'avait pas reçu une acceptation pure et simple des propositions, sa conduite était tout indiquée : il ne lui restait qu'à quitter Saint-Pétersbourg pour revenir à Vienne.

Comment ce délai, convenu entre les Puissances alliées en prévision des hésitations de la Russie, allait-il être utilisé par elles, maintenant que, par un expédient inattendu et inadmissible, le Cabinet Russe déplaçait le lieu du problème et faisait tourner subitement sur Vienne l'attention qui s'était jusque-là concentrée sur Saint-Pétersbourg ?

Résolution des Puissances.

Les alliés du 2 décembre n'étaient nullement disposés à modifier la règle de conduite qu'ils s'étaient imposée; leur

programme, quelque rigoureux qu'il fût, devait être suivi jusqu'au bout. Il n'y eut pas à cet égard un instant d'hésitation de leur part. Ils eurent le bon esprit de comprendre qu'en suivant la Russie dans la voie où elle s'efforçait de les entraîner par cet artifice de diplomatie sans précédents, ils reculaient indéfiniment la solution, rouvraient la carrière aux discussions sans issues et perdaient tous les bénéfices d'une position acquise au prix de beaucoup de soins et d'une prudence infinie. Le premier moment d'étonnement et de doute passé, ils comprirent que l'expédient même des contre-propositions prouvait qu'ils avaient frappé juste, et que la Russie n'avait tenté cet effort désespéré que parce qu'elle se sentait défaillir sous l'étreinte puissante de l'alliance. A tous les points de vue, la persévérance et la fermeté étaient un devoir pour les alliés. Elles seules pouvaient hâter la solution, et l'Europe entière demandait une solution prompte. Toutefois, si la prudence et la sagesse recommandaient de ne pas dévier de la ligne qu'on s'était tracée, elles ne s'opposaient nullement à ce que l'on prît connaissance des nouvelles concessions de la Russie, non pour les discuter, comme le Cabinet de Saint-Pétersbourg l'eût souhaité, mais pour s'éclairer sur son bon vouloir, et se mettre en mesure de lui donner, au besoin, si ses concessions étaient jugées bonnes *en principe*, les explications et les assurances qu'elle pourrait désirer avant d'adhérer purement et simplement à l'*ultimatum*.

M. de Seebach à Saint-Pétersbourg.

Je crois avoir, par ce qui précède, fait connaître assez clairement dans quelles dispositions se trouvaient la France, l'Angleterre et l'Autriche à l'égard des contre-propositions Russes, lorsque ces contre-propositions arrivèrent à Vienne. Il convient maintenant de dire quelques mots du court séjour que fit M. de Seebach à Saint-Pétersbourg.

La *Nouvelle Gazette de Prusse* fut un des premiers journaux qui insinuèrent que M. de Seebach avait été chargé par la France de porter des propositions à Saint-Pétersbourg. J'ai déjà

dit ailleurs que ce bruit n'avait aucune espèce de fondement et que l'idée de ce voyage n'avait été inspirée à M. de Seebach que par sa connaissance des dispositions pacifiques des Empereurs Napoléon et Alexandre, et par l'espoir que sa présence à Saint-Pétersbourg pourrait être utile à la paix. On croira facilement que le diplomate Saxon n'avait pas d'autre mission que celle qu'il s'était lui-même donnée, en se rappelant la règle de conduite des Puissances et leur discrétion à propos de l'*ultimatum*. On n'en fit pas moins mille commentaires les plus invraisemblables et les plus impossibles sur le but de ce voyage et la part que, disait-on, M. de Seebach avait prise à la rédaction des contre-propositions Russes.

On prétendit aussi que la Russie, déclinant la « médiation » de l'Autriche, — on sait que l'intervention de l'Autriche n'était pas une médiation et qu'il n'y avait pas de médiation possible en ce moment, — proposait celle de la Saxe. Le télégraphe se mit de la partie. Il annonça d'abord que les contre-propositions de la Russie étaient à peu près identiques aux modifications qu'avait indiquées le Baron de Seebach; puis, que ce diplomate était autorisé par le Cabinet Russe à continuer les négociations à Paris. On voit que toutes ces prétendues nouvelles n'annonçaient pas, de la part de ceux qui les inventaient ou les propageaient, une connaissance bien approfondie de la situation. M. de Seebach n'avait pu intervenir à Saint-Pétersbourg que d'une manière officieuse, par la raison qu'il n'avait aucun pouvoir d'aucune des Puissances alliées, et il n'avait nullement été chargé par le Cabinet de Saint-Pétersbourg de soutenir les contre-propositions Russes à son retour à Paris, par l'excellent motif que Paris n'avait absolument rien à voir dans des contre-propositions, quelles qu'elles fussent. A son retour comme à son départ, M. le Baron de Seebach n'avait eu aucune mission.

L'intervention de M. de Seebach se borna donc aux bons

offices d'un homme parfaitement éclairé sur l'état des choses et animé des meilleures intentions.

M. de Seebach rapporta à Paris la pensée que les contre-propositions envoyées à Vienne étaient le dernier mot des concessions de la Russie, et il n'hésitait pas à le dire. Il se montra donc persuadé que tout espoir de voir les négociations aboutir à une solution heureuse devait être abandonné, lorsqu'il sut que la réponse du Cabinet de Saint-Pétersbourg n'avait aucune chance d'être prise en considération, ni même d'être admise à la discussion par les Puissances. Il devait être, comme tout le monde, et plus que tout le monde peut-être, surpris de la résolution définitive que le Cabinet Russe prenait un peu plus tard, au moment même où l'Europe entière regardait les propositions de l'Autriche comme irrévocablement rejetées.

Les journaux Prussiens.

Berlin, qui ne nous avait guère envoyé jusqu'ici que des nouvelles anti-pacifiques, vit subitement le langage de ses journaux se modifier. Tandis que la presse étrangère, discutant les chances que les contre-propositions Russes avaient d'être examinées par les Puissances, concluait à la presque unanimité que tout espoir d'entente était à peu près perdu, le *Temps*, journal ministériel Prussien, exprimait au contraire le ferme espoir que l'Europe « était plus rapprochée de la paix qu'on ne le croyait de divers côtés. » Le développement de cette affirmation n'était, il est vrai, qu'un plaidoyer en faveur des contre-propositions, encore inconnues; mais ce plaidoyer prouvait que la Prusse avait un ardent désir de paix, et que, si elle ne se sentait pas assez rassurée sur les conséquences de sa résolution pour faire acte d'initiative, elle ne demandait pas mieux que de suivre les événements.

Précautions des Puissances.

Tandis que l'attention de l'Europe était absorbée par les efforts pacifiques de la diplomatie, des préparatifs formidables se continuaient pour la campagne possible de 1856. Nos soldats, victorieux en Crimée, détruisaient par la mine les prin-

cipaux établissements militaires de Sébastopol; l'Angleterre poursuivait vigoureusement ses constructions maritimes gigantesques; des troupes fraîches s'embarquaient à Marseille et à Toulon pour l'Orient; une escadre d'avant-garde s'apprêtait à mettre à la voile pour la Baltique, et le grand Conseil de guerre dont j'ai déjà parlé se réunissait à Paris sous la présidence de l'Empereur. Jamais l'axiome : *Si vis pacem, para bellum*, n'avait été mieux pratiqué.

Le Conseil de guerre. La première séance du Conseil eut lieu le 10 janvier. Les membres, au nombre de dix-huit, non compris l'Empereur, s'assemblèrent aux Tuileries. L'Autriche, n'étant pas Puissance belligérante, ne s'y trouvait pas représentée. La Turquie n'y avait pas non plus de représentant. D'après une note publiée par le journal officiel, le Conseil n'était point chargé d'arrêter le plan de la prochaine campagne, ni de délibérer sur les considérations politiques qui pourraient faire préférer un plan à un autre. Son objet était seulement d'éclairer les Gouvernements alliés sur les diverses combinaisons militaires qui pouvaient être adoptées, de prévoir toutes les éventualités et d'en régler les exigences. Formé, en grande partie, d'officiers expérimentés, qui, presque tous, avaient pris une glorieuse part aux opérations accomplies en Orient et dans la Baltique, le Conseil ne pouvait émettre que des avis mûrement réfléchis et des propositions éminemment utiles pour le meilleur emploi des forces de terre et de mer que les Puissances occidentales tenaient en réserve.

Le grand Conseil de guerre était composé ainsi :

L'Empereur,

Le Prince Jérôme Napoléon, le Duc de Cambridge, le Prince Napoléon, Lord Cowley, l'amiral Sir Ed. Lyons, l'amiral Dundas, le major général Sir Richard Ayrey, le major général Sir Harry Jones, le général Comte de La Marmora, le maréchal Vaillant, le Comte Walewski, le général Canrobert, le général

Bosquet, le général Niel, le général Martimprey, l'amiral Hamelin, l'amiral Jurien de La Gravière, l'amiral Pénaud.

Je n'ai rien à dire des travaux de ce Conseil, qui ne se réunit qu'un petit nombre de fois et dont les séances furent subitement interrompues par la résolution finale du Cabinet de Saint-Pétersbourg. Je dois mentionner toutefois que la Russie avait eu, elle aussi, vers la même époque, son grand Conseil de guerre, où l'on s'était principalement occupé des questions relatives aux fortifications des points stratégiques de l'Empire.

Ordre de rappel envoyé au Comte Esterhazy.

Le 13, les Cabinets de Paris et de Londres furent informés par le télégraphe que l'Autriche, persévérant jusqu'au bout dans la résolution concertée avec ses alliés, venait de donner avis au Prince Gortschakoff que le Comte Esterhazy avait reçu l'ordre de quitter Saint-Pétersbourg le 18 et de ramener à Vienne le personnel de la légation autrichienne. Cette nouvelle, transmise le lendemain par la télégraphie privée, produisit une immense sensation et jeta une vive lumière sur la situation. Aucun doute n'était plus possible sur la coopération entière et énergique de l'Autriche. Sa politique était la nôtre; elle n'avait failli à aucun des engagements pris. Ce fait considérable qui semblait, de premier abord, devoir anéantir toute espérance de paix, fut apprécié par l'opinion publique d'une façon bien différente et qui donna pleinement raison à la politique des alliés. On se demanda si cette pression vigoureuse de l'Autriche sur la Russie n'aurait pas pour effet de décider celle-ci à céder. La Bourse elle-même, si timorée et si prompte à prendre peur, fit preuve, dans cette circonstance, d'intelligence et de prévision. Elle jugea que la résolution de l'Autriche améliorait la situation au lieu de l'aggraver, et elle fit de la hausse.

Les Puissances n'avaient donc qu'à s'applaudir de la fermeté de leur programme, puisque ce programme était universellement approuvé, même dans ses dispositions les plus rigoureuses.

On se demanda, il est vrai, si le départ probable de la légation d'Autriche à Saint-Pétersbourg impliquait une rupture définitive, un refus absolu de poursuivre les négociations; et, sur ce point, l'opinion qui parut prévaloir un moment fut que, si les contre-propositions ne différaient pas trop de l'*ultimatum*, comme du reste on l'affirmait, il y aurait lieu d'admettre de nouvelles explications ou négociations. Pour ceux qui pensaient ainsi, l'Autriche ne rappellerait son ambassade de Saint-Pétersbourg que pour accomplir jusqu'au bout les engagements qu'elle avait pris envers la France et l'Angleterre, et pour prouver à la Russie que la volonté des trois Puissances formait désormais un faisceau indestructible; mais cet acte significatif une fois accompli, rien n'empêchait, disaient-ils, qu'on négociât de nouveau, car on ne pouvait pas éterniser la guerre, et il fallait bien qu'on s'entendît un jour ou l'autre : or pourquoi ne pas essayer de s'entendre tout de suite, si les dispositions de la Russie étaient aussi bonnes qu'on le prétendait?

Ceux qui raisonnaient ainsi ne se rendaient pas suffisamment compte de la situation nouvelle qui devait nécessairement résulter du rappel de la légation d'Autriche à Saint-Pétersbourg. Le rappel de la légation n'était pas encore la déclaration de guerre, mais c'était la rupture définitive des négociations diplomatiques entre les deux Puissances. L'Autriche se trouvait vis-à-vis de la Russie dans la même situation que la France, l'Angleterre, la Sardaigne et la Turquie : elle cessait d'avoir un représentant à Saint-Pétersbourg, et l'Empereur de Russie n'était pas non plus représenté chez elle. Comment admettre, dès lors, la possibilité d'une discussion de propositions, quelles qu'elles fussent? La Russie et ses adversaires, y compris l'Autriche, n'avaient plus aucune qualité ni pour faire ni pour examiner des propositions. Le rappel du Comte Esterhazy ne pouvait pas être une simple mesure de forme; il entraînait bien réellement la rupture complète des négociations diplomatiques, c'est-à-dire qu'il créait une situa-

tion tout à fait nouvelle. Cette situation, je le répète, n'impliquait pas une déclaration de guerre immédiate par l'Autriche à la Russie, mais elle assurait tout au moins le concours des armes de l'Autriche au printemps prochain, si d'ici là les Puissances n'avaient pas avisé aux moyens d'introduire de nouveau entre elles, sous une forme encore indéfinie, l'élément diplomatique qui venait d'être exclu.

L'acte du Cabinet de Vienne, on le voit, avait une portée considérable, et rien ne ressemblait moins à une demi-mesure. La Russie ne fut pas longtemps à le comprendre, et nous verrons tout à l'heure que la Prusse le comprit aussi. La Russie était vaincue sur le terrain même où elle s'était placée. Ce qu'elle avait voulu éviter par-dessus tout, c'était précisément ce qui arrivait. Elle avait fait un surprenant effort d'intelligence diplomatique pour empêcher le rappel du Comte Esterhazy, et le Comte allait partir. Elle avait voulu, à tout prix, même en accordant presque autant qu'on lui demandait, maintenir l'Autriche entre elle et l'Occident, et l'Autriche se liait indissolublement à la politique occidentale. Pour la Russie, c'était une grande bataille diplomatique perdue, et les résultats devaient en être incalculables si elle ne mettait pas à profit le peu de jours qui lui restaient pour se décider. Elle le comprit, et elle ne chercha pas plus à défendre son terrain diplomatique, quand elle se vit forcée dans la position qu'elle y avait prise, que ses troupes n'avaient essayé de se maintenir dans Sébastopol après que Malakoff fut enlevé.

Les dépêches qui avaient annoncé la résolution du Cabinet de Vienne furent complétées le lendemain par d'autres dépêches un peu moins laconiques. Quelques-unes donnaient ou prétendaient donner déjà certaines indications sur la teneur des contre-propositions. Dépêches.

« M. le Comte Buol, disait une de ces dépêches, a rejeté les contre-propositions Russes sans même les discuter. » En même temps, on mandait de Vienne au *Journal de Dresde* « que

les Puissances alliées déclaraient inadmissible tout changement à leur programme, et que, d'un autre côté, ***aucune concession ne pouvant être espérée de la part de la Russie*** (c'était l'opinion qu'exprimait l'***Indépendance Belge*** dans son numéro du 14 janvier), on considérait comme imminente la rupture des relations diplomatiques entre la Russie et l'Autriche. » Selon une troisième dépêche, le Prince Gortschakoff faisait ses préparatifs pour quitter Vienne. On désignait le 18 janvier comme le jour fixé pour son départ. Néanmoins, le Prince attendait, disait-on, des ordres ultérieurs de Saint-Pétersbourg. Enfin, une autre dépêche affirmait que l'Empereur d'Autriche montrait beaucoup de fermeté et insistait pour l'acceptation sans condition des propositions portées par le Comte Valentin Esterhazy.

Les contre-propositions à Vienne.

Les contre-propositions de la Russie étaient arrivées à Vienne le 12 janvier, portées par un courrier de Cabinet. Le lendemain, à midi, le Prince Gortschakoff se rendit à la chancellerie d'État pour remettre au Comte Buol la note écrite contenant la réponse de la Russie. Le même jour, à deux heures, le Comte Buol communiqua cette réponse au Baron de Bourqueney et à Sir Hamilton Seymour, ministres de France et d'Angleterre à Vienne. Ceux-ci, d'accord avec le Comte Buol, décidèrent : 1° qu'il y avait lieu de consulter immédiatement leurs Gouvernements par le télégraphe ; 2° qu'un courrier de Cabinet serait expédié le soir même pour Paris et Londres, afin d'apporter aux deux Cours de France et d'Angleterre le texte même des contre-propositions de la Russie.

La Russie n'acceptant point purement et simplement les propositions, les Cabinets de Paris et de Saint-James, qui n'avaient aucun motif pour revenir sur une décision longtemps réfléchie et irrévocable, et qui avaient déjà parlé dans ce sens lors de l'expédient imaginé par la Russie, confirmèrent aussitôt leurs précédentes résolutions. En conséquence, le Prince Gortschakoff fut informé par le Comte Buol que la légation

d'Autriche à Saint-Pétersbourg serait rappelée le 18, si la Russie n'acceptait pas les propositions avant cette époque, le Cabinet Impérial étant obligé d'attribuer à ces propositions le caractère d'un *ultimatum* et se voyant hors d'état d'y proposer ou d'y admettre des modifications.

Aucune équivoque n'était possible ; il fallait que le Cabinet de Saint-Pétersbourg acceptât purement et simplement les propositions Autrichiennes, ou qu'il se résignât à voir partir le Comte Esterhazy, c'est-à-dire à la rupture complète des relations diplomatiques avec l'Autriche.

En réalité, les contre-propositions Russes différaient-elles beaucoup de l'*ultimatum* Autrichien, et les dernières concessions que la Russie allait être obligée de faire pour échapper aux graves conséquences de cette rupture devaient-elles coûter beaucoup à son amour-propre? Le lecteur en jugera lui-même en comparant les contre-propositions au texte de l'*ultimatum* que j'ai déjà donné. Examen des contre-propositions.

La Russie adoptait la base des deuxième et quatrième points de garantie, et elle consentait à ce que les quatre points fussent transformés en préliminaires de paix par la simple signature des parties contractantes.

Elle rejetait la rédaction de la seconde clause de la première proposition, relative à la rectification de sa frontière par une cession de son territoire. Elle offrait d'accepter les frontières naturelles du Danube.

La troisième garantie,—la neutralisation de la mer Noire,—était acceptée en principe par elle, sauf quelques modifications de rédaction qui n'en altéraient pas les conséquences légales.

En échange des places fortes et des territoires occupés par les alliés, elle proposait de rendre Kars à la Turquie, ainsi que le territoire conquis par elle en Asie pendant la dernière campagne.

Quant au cinquième point, relatif au droit que les Puissances belligérantes se réservaient de produire des conditions

particulières en sus des quatre garanties, elle le repoussait sans y rien substituer.

Texte des contre-propositions.

Voici, au reste, le texte du document émané de la chancellerie Russe et adressé le 5 janvier par le Comte de Nesselrode au Prince Gortschakoff :

« Dès son retour à Saint-Pétersbourg, M. l'envoyé d'Autriche s'est empressé de me communiquer la dépêche que M. le Comte Buol lui a adressée, en date du 4/16 décembre, et dont j'ai l'honneur de joindre ci-après une copie. En s'acquittant de cette communication, M. le Comte Esterhazy m'a remis, en même temps, un document contenant l'indication de quelques principes, qui, selon l'opinion du Cabinet de Vienne, acquerrait, par le fait de l'acceptation des Puissances belligérantes, la valeur de préliminaires de paix et pourrait, une fois signé, être suivi d'un armistice et de négociations définitives. Je n'ai pas manqué de soumettre ces pièces à l'Empereur, notre auguste maître.

» Sa Majesté Impériale s'est plu à les examiner avec le désir le plus sincère de résoudre équitablement la question qui tient l'Europe sous les armes, et de mettre fin au deuil qui la couvre. Elle hésite d'autant moins à prêter la main aux efforts que Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique veut vouer encore à l'œuvre de la paix, que tout récemment, ne prenant conseil que des intérêts de ses peuples et de ses sentiments d'humanité, elle n'avait pas hésité d'aller spontanément au-devant des vœux pacifiques de l'Europe. Encouragé, comme le Cabinet de Vienne, par des indices que les négociations pouvaient être reprises sur la base des quatre points, tels qu'ils avaient été formulés dans les Conférences de Vienne, Sa Majesté l'Empereur avait adopté une résolution qu'il croyait propre à donner une solution nette à celui des quatre points qui avait amené la rupture des Conférences de Vienne. Par cette résolution, le Cabinet Impérial complétait les garanties nécessaires à une

paix durable et sérieuse, et rassurait entièrement l'Europe contre le retour des déplorables complications actuelles.

» Il avait donc lieu d'espérer que le Cabinet de Vienne, auquel on s'était empressé de la communiquer, en tiendrait compte pour simplifier les questions préliminaires, destinées à précéder la négociation définitive. Cet espoir ne s'est pas entièrement réalisé. L'Empereur, notre auguste maître, l'a vu avec regret : cependant, il veut donner une nouvelle preuve de ses intentions pacifiques, en entrant dans les voies que le Cabinet Autrichien a cru devoir ouvrir pour une réconciliation.

» Après avoir mûrement pesé les communications qui lui ont été faites et cherché à les accorder avec les nécessités de la situation du moment, le Cabinet Impérial s'empresse de faire connaître sa détermination à Votre Excellence, en l'invitant à la porter sans délai à la connaissance du Gouvernement Autrichien. Nous prions la Cour de Vienne de bien se convaincre que les considérations que nous allons développer sont inspirées par le désir sincère d'éviter les écueils qui ont fait échouer les dernières Conférences. Rien ne nous tient plus à cœur que de voir nos observations accueillies avec le même sentiment d'équité qui les a dictées, de concourir efficacement à nous faire atteindre le but désiré.

» Avant d'entrer dans l'examen des détails du travail du Cabinet de Vienne, nous avons deux observations générales à faire. L'une découle du contenu du cinquième point de ce travail. En en prenant lecture, nous nous sommes demandé si pour un principe aussi vaguement conçu et qui ouvre la porte à une négociation toute nouvelle, même alors qu'une entente complète aurait eu lieu sur les quatre points, l'espoir de la paix pouvait se réaliser. M. le ministre des affaires étrangères est allé, il est vrai, au-devant de cette appréhension en disant dans sa dépêche « qu'il ne tarderait pas à exprimer aux Cours » de Paris et de Londres la confiance qui l'anime, qu'elles n'u- » seront du droit de présenter éventuellement aux négociations

» des conditions particulières que dans un intérêt Européen et » dans une mesure telle à ne pas offrir de sérieux obstacles au » rétablissement de la paix. »

» Cependant, ces assurances sont elles-mêmes trop peu précises pour détruire notre objection; dans une situation aussi grave que celle où se trouve l'Europe, les incertitudes qu'inspire la réserve en question ne sauraient avoir qu'une influence fâcheuse, en enlevant à des préliminaires même acceptés et signés le caractère de stipulations définitives. C'est donc dans l'intérêt bien entendu de la paix que nous insistons pour l'élimination de la clause V; et cela d'autant plus, que l'intérêt Européen, qu'elle semble avoir en vue, complique inutilement une question déjà si épineuse, et appartiendrait, du reste, par sa nature, à la décision non des parties seules engagées dans la lutte actuelle, mais à celle d'un Congrès Européen, seul arbitre des transactions existantes. Le Cabinet de Vienne saura, sans doute, apprécier ces considérations et les faire valoir dans l'intérêt de la paix auprès des alliés.

» La seconde objection générale que présente l'ensemble du travail du Cabinet Autrichien, c'est que, contrairement à la pensée primitive qui avait présidé au programme des quatre points, et qui était d'établir le système politique de l'Orient sur la base d'une parité parfaite entre les deux Puissances limitrophes, les principes posés par le Cabinet Autrichien ne demandent des garanties matérielles qu'à la Russie, sans en réclamer aucune de la Porte Ottomane. N'est-il pas à craindre qu'en multipliant ainsi les obligations qui incombent à l'une des parties, on crée, contrairement au but qu'on se propose d'atteindre, des germes de complications futures? C'est une question que nous livrons aux méditations impartiales du Cabinet de Vienne et à sa longue expérience des affaires d'Orient.

» Du reste, en élevant cette objection générale contre la pensée qui domine le travail qui nous est présenté, nous ne nous

en prévaudrons ni pour articuler une réserve ni pour éluder la discussion des détails. Nos déterminations sont prises. Nous les consignerons ici en examinant successivement les divers articles du travail Autrichien.

» L'article 1er n'a élevé dans ses quatre premiers paragraphes aucune objection. Toutefois, le Cabinet Impérial n'a pu adopter le cinquième paragraphe. Tout en admettant comme applicable à la situation actuelle des parties belligérantes que l'évacuation des places fortes et des territoires occupés par les coalisés sur le sol Russe peut se faire au moyen d'un échange de territoires de la part de la Russie, nous ne saurions accepter le mode par lequel on nous propose de réaliser cet échange. La concession territoriale importante, réclamée sous la dénomination de *rectification de la frontière*, nous paraît d'autant moins justifiée, que la Russie a entre ses mains un territoire et une forteresse conquis sur la Turquie, et qui par leur position et leur importance, sont faits pour servir d'objets d'échange. En conséquence, nous avons supprimé entièrement le paragraphe en question et y en avons substitué un autre, conçu dans le sens indiqué ci-dessus. Du reste, une entente finale sur cet objet pourrait être réservée aux Plénipotentiaires chargés de la négociation définitive.

» Le deuxième article, relatif au Danube, n'a motivé aucune objection. Le Cabinet Impérial est prêt à concourir aux développements à donner aux principes qui y sont énoncés.

» Le deuxième article ne fait que reproduire dans le fond la proposition mise en avant par le Cabinet Impérial et que Votre Excellence avait été chargée de communiquer au Gouvernement Autrichien. Nous l'adoptons et nous consentons à ce que la convention arrêtée à cet effet, entre la Russie et la Porte, soit préalablement agréée par les Puissances signataires. Pour le reste, nous n'avons introduit que deux variantes. L'une n'a d'autre but que de rendre la rédaction plus claire, afin d'éviter tout malentendu. L'autre n'ajoute qu'un mot qui se rapporte

plus spécialement aux moyens de surveillance qui nous sont indispensables sur les côtes orientales de la mer Noire, afin d'empêcher le commerce des esclaves, que nous avons réussi à réprimer jusqu'à présent.

» Pour ce qui est du quatrième point, l'Empereur n'aspire qu'au moment d'élever en commun, avec les autres Puissances Européennes, sa voix en faveur de ses coreligionnaires et de s'associer aux délibérations qui ont lieu pour assurer aux sujets chrétiens du Sultan leurs droits religieux et politiques. Tel est, mon Prince, notre manière d'envisager le travail Autrichien.

» L'ensemble des considérations que nous avons développées donnera, je n'en doute pas, la conviction que notre réponse, loin de ressembler à un refus, est un essai franc et sincère d'entrer dans la voie que l'Autriche croit ouverte au rétablissement de la paix. Bien plus, nous aimons à croire que, si nos dispositions pacifiques sont partagées par les coalisés, les variantes que nous avons introduites dans les idées émises par le Cabinet de Vienne contribueront essentiellement à convertir son travail préparatoire en préliminaires de paix pratiques, sérieux et efficaces.

» Quoi qu'il advienne, le Gouvernement Impérial, après avoir ainsi consciencieusement rempli sa part de la tâche immense qui revient aux Puissances engagées dans la lutte, ne saurait voir retomber sur lui la responsabilité des conséquences graves qui résulteraient de l'insuccès de l'œuvre de la paix ; il la repousse d'avance de toute l'énergie que donne la conscience de son droit. »

RÉDACTION RUSSE.	RÉDACTION AUTRICHIENNE.
I. En échange des places fortes et des territoires occupés par les armées alliées, la Russie consent	En échange des places fortes et territoriales occupées par les armées alliées, la Russie consent

à restituer à la Porte Ottomane les places fortes et les territoires occupés par ses armées en Asie.	à une rectification de sa frontière, etc.
II. Accepté.	
III. Par conséquent, il ne sera ni créé ni conservé d'arsenaux militaires maritimes sur les rives de la mer Noire.	Par conséquent, il n'y sera ni créé ni conservé d'arsenaux militaires.
Les deux Puissances riveraines s'engageront mutuellement à n'y entretenir que le nombre de bâtiments d'une force déterminée, nécessaire au service et à la protection des côtes.	au service de leurs côtes.
IV. Accepté.	
V. Éliminé.	Les Puissances belligérantes réservent le droit qui leur appartient de produire, dans un intérêt Européen, des conditions particulières en sus des quatre garanties.

Le cinquième point.

Je n'ai pas à insister plus longtemps sur l'ensemble des contre-propositions, qui n'eurent, comme pièce du grand procès engagé, qu'une existence tout à fait éphémère. Mais il me paraît utile de dire quelques mots de ce cinquième point éliminé purement et simplement par la Russie. Il est bon de rappeler qu'au fond, cette cinquième base n'était pas une prétention nouvellement introduite par les Puissances, puisqu'elle n'était que la reproduction, pour ainsi dire textuelle, du préambule du *memorandum* communiqué, lors des Conférences de Vienne, par les Plénipotentiaires de France, d'Autriche et d'Angleterre, au Prince Gortschakoff, et accepté par celui-ci dans la séance du 7 janvier 1855. Si la Russie, malgré cette adhésion, hésitait maintenant à s'engager sur ce point, c'était évidemment parce qu'elle ignorait encore la nature des engagements qu'on lui demandait et l'importance des conces-

sions qui en découlaient. Mais on se rappelle que les Puissances occidentales, lors de la discussion de la ligne de conduite à suivre pour la présentation de l'*ultimatum*, avaient prévu cette difficulté, et que, tout en ne croyant pas pouvoir, sans pécher contre la prudence, laisser communiquer officiellement à la Russie les deux conditions sous-entendues par la cinquième clause, elles avaient donné toute latitude à l'Autriche pour qu'elle indiquât au Cabinet de Saint-Pétersbourg l'importance réelle de l'engagement qu'on lui demandait, si elle jugeait la communication utile au succès de la négociation. Or, la difficulté qu'on avait prévue se présentait : le Comte Esterhazy, tenu à l'écart par la Russie, n'avait pas donné sur ce cinquième point les explications qu'il était autorisé à fournir, et le Cabinet de Saint-Pétersbourg, ne voulant pas souscrire un blanc seing dont il ne connaissait pas la portée, passait à peu près sous silence le cinquième point.

Le Comte Buol, en prévenant le Prince Gortschakoff que la légation d'Autriche à Saint-Pétersbourg serait rappelée le 18 si, à cette date, la Russie n'avait pas accepté purement et simplement l'*ultimatum*, considéra qu'il pouvait être utile de faire connaître au Plénipotentiaire Russe les conditions particulières du cinquième point. En conséquence, tout en évitant avec le plus grand soin d'engager aucune discussion sur les contre-propositions, il apprit au Prince Gortschakoff que les conditions particulières se réduisaient à deux, l'une demandant la neutralisation des îles d'Aland, l'autre l'examen de l'état des territoires à l'est de la mer Noire. Il est permis de croire que cet éclaircissement, dont l'utilité, je le répète, avait été depuis longtemps prévue, fut pour quelque chose dans la résolution finale de la Russie.

Le jour même, le Prince Gortschakoff adressa son rapport au Cabinet de Saint-Pétersbourg, en demandant de nouvelles instructions.

La résolution de l'Autriche avait remis les choses dans leur

voie naturelle. L'intérêt, un instant détourné, se reporta plus vif et plus impatient que jamais sur Saint-Pétersbourg. Le temps marchait à grands pas, et la situation avait au moins cela de bon que l'incertitude devait être courte.

Les événements se précipitent. Appui donné par la Prusse.

Les choses se précipitèrent à Saint-Pétersbourg avec une rapidité merveilleuse à partir du moment où l'on sut que l'Autriche pousserait jusqu'au bout les conséquences de ses engagements. Cette précipitation donna pleinement raison à la ligne de conduite que les Puissances s'étaient tracée, et prouva une fois de plus que la fermeté peut faire des prodiges, même en diplomatie. Le voile tombait de tous les yeux. La Prusse, qui, jusqu'à ce moment, avait partagé l'illusion de la Russie et s'était contentée de lui faire des recommandations générales en faveur de la paix, au lieu d'appuyer franchement les propositions Autrichiennes, comprit enfin tout ce que sa position avait d'équivoque et de dangereux si elle ne se hâtait pas de prendre un parti et de se mettre du côté des Puissances alliées. Elle se vit menacée de tous côtés par une guerre formidable qui ne lui permettrait pas de conserver sa neutralité. Pour qui serait-elle alors? Avec la Russie? Mais elle devenait une sorte de province Russe, et toutes ses frontières de terre et de mer étaient exposées aux premiers coups qui seraient portés. La France passait le Rhin, l'Autriche la menaçait, l'envahissait peut-être; ses côtes étaient bloquées, attaquées par les marines réunies de la France, de l'Angleterre et de la Suède. Avec les Puissances occidentales? Mais elle signait son alliance dans la pire condition. Elle devenait la première victime de la Russie sans pouvoir faire croire peut-être, de ce côté-ci, à la sincérité de cette conversion tardive. Ne valait-il pas mieux prévenir ces terribles catastrophes en se décidant tout de suite?

Ces salutaires réflexions, que tout Gouvernement sage n'eût pas manqué de faire, triomphèrent des dernières hésitations de la Prusse. Au moment suprême, c'est-à-dire peu d'heures avant l'acceptation pure et simple de l'*ultimatum*, le Baron de

Werther fit comprendre au Comte de Nesselrode que son Gouvernement serait obligé de prendre une résolution pénible si les propositions n'étaient pas acceptées.

Cette adhésion de la Prusse vint si tard et fut tenue si secrète, que les autres États de l'Allemagne n'eurent pas le temps de faire une manifestation semblable. La Saxe et la Bavière, entre autres, que nous avons vues si favorables à la politique occidentale, qui avaient élevé si haut, un moment, le ton de leurs représentations à la Russie, et qui, ensuite, avaient été paralysées dans leur élan par la Prusse elle-même, se trouvèrent, dans cette circonstance solennelle, à leur insu et contre leur gré, distancées par elle.

M. de Hatzfeldt, ministre de Prusse à Paris, apprit par le télégraphe, et pour ainsi dire en même temps que tout le monde, la résolution de son Gouvernement. Le temps avait manqué pour qu'on la lui annonçât avant qu'elle fût un fait accompli.

Quoi qu'il en soit de l'heure tardive à laquelle le Cabinet de Berlin avait cru devoir prendre un parti énergique, sa résolution fut un acte considérable. L'Empereur Alexandre, qui avait jusqu'alors peut-être sacrifié ses propres tendances aux exigences du vieux parti Russe, représenté à la Cour par le Grand-Duc Constantin, put se faire vis-à-vis de ce parti un argument sérieux et concluant de l'abandon de la Prusse : la Russie allait être tout à fait isolée ; elle ne pouvait plus même compter sur la neutralité de sa docile et fidèle amie des jours d'épreuve, qui passait, au moment décisif, du côté de l'ennemi. Comment oser continuer la lutte dans des conditions aussi défavorables ?

La Russie ne le tenta pas.

Les propositions sont acceptées par la Russie.

Le 16 janvier, à deux heures de l'après-midi, le Comte Esterhazy reçut du Comte de Nesselrode la notification de l'acceptation pure et simple des propositions Autrichiennes.

Ce jour-là et une partie du jour suivant, cette décision fut

tenue tout à fait secrète à Saint-Pétersbourg. Aucun ministre étranger n'en fut instruit. Des lettres, portant la date des 16 et 17, écrites par des personnes ordinairement très-bien informées, s'exprimaient encore dans le sens du refus.

Le Comte Esterhazy, après avoir conféré avec le chancelier de Russie, fit connaître à son Gouvernement, par une dépêche chiffrée, la résolution inattendue de l'Empereur. Le Comte Buol, de son côté, s'empressa de prévenir les représentants de la France et de l'Angleterre, qui transmirent aussitôt l'importante nouvelle à leurs Cabinets respectifs. La dépêche du Baron de Bourqueney, partie le 16 janvier, à onze heures quinze minutes du soir, arriva presque aussitôt à Paris, et le lendemain, 17, elle fut affichée à la Bourse, après avoir été communiquée par le ministre des affaires étrangères au ministre de l'intérieur.

La dépêche était ainsi conçue :

« Le ministre de France (à Vienne) au ministre des affaires étrangères.

» Le Comte Esterhazy écrit aujourd'hui de Saint-Pétersbourg que M. de Nesselrode vient de lui notifier l'acceptation pure et simple des propositions contenues dans l'*ultimatum*, lesquelles propositions devront servir de préliminaires de paix. »

Sir George Hamilton Seymour, ministre d'Angleterre à Vienne, avait avisé son Gouvernement dans les termes suivants :

« Le Cabinet de Saint-Pétersbourg a accepté les propositions Autrichiennes comme bases des négociations nouvelles à ouvrir. »

L'effet produit est immense.

A Paris, on était loin de s'attendre à un pareil résultat, car depuis quelques jours toutes les nouvelles apportées par la presse étrangère s'accordaient à présenter la Russie comme bien décidée à courir les chances d'une nouvelle campagne.

Aussi la nouvelle produisit-elle un effet immense. A la Bourse, elle fut saluée par des vivat et par une hausse considérable sur toutes les valeurs. Le trois pour cent monta de plus de quatre francs. De la Bourse, la nouvelle se répandit rapidement dans toute la capitale, en même temps que le télégraphe la faisait connaître aux départements. Partout elle provoqua une joie extrême. Chacun y voyait le gage d'une paix prochaine. A l'étranger, l'effet ne fut pas moins grand. A Londres, les consolidés haussèrent de plus de trois pour cent dans une seule bourse. En Allemagne, un revirement complet s'opéra. Tous les États, même ceux dont l'appui avait été le plus incertain ou le plus douteux, s'attribuèrent l'honneur d'avoir contribué à l'heureux événement. En Autriche, la joie fut universelle et la reconnaissance publique se reporta sur la personne du Souverain, qui fut l'objet d'une ovation enthousiaste lorsqu'il se montra le soir à l'Opéra.

La dépêche affichée à la Bourse, transmise dans toutes les directions, reproduite par tous les journaux et lue avec avidité par tout le monde, pouvait-elle être considérée comme le dernier mot du débat? Non, la paix n'était pas faite, malgré les assertions un peu légères des enthousiastes; elle n'était même pas encore sûre. La Russie acceptait les propositions comme bases de négociations : c'était un fait considérable sans doute et des plus heureux, une première étape vers la paix, mais ce n'était pas la paix. Il faudrait s'entendre sur le sens de chaque point de garantie, entrer dans une discussion minutieuse, souvent délicate, quelquefois brûlante. Il faudrait rédiger des protocoles, en peser tous les mots. Une difficulté sérieuse pouvait surgir, le débat pouvait s'envenimer et aboutir, comme aux Conférences de Vienne, à une rupture. Ces considérations, inspirées par la froide raison, étaient dans l'esprit de tous les hommes d'expérience. Certaines péripéties des séances du Congrès prouvèrent, comme on le verra plus loin, que tout en se réjouissant de l'acceptation de l'*ultimatum*, il n'était ni

prudent ni sage d'affirmer que la paix pouvait être considérée comme signée. Il y eut telle séance du Congrès où l'on put considérer, au contraire, les efforts tentés pour l'assurer comme étant sur le point d'échouer. Mais je ne veux pas anticiper sur les faits.

Ce qui était certain, c'est que l'*ultimatum* répondait à toutes les exigences raisonnables et admissibles. De plus, il y avait lieu d'espérer qu'on ne ferait pas naître de nouvelles difficultés par des prétentions inattendues.

Attitude des journaux.

Ces idées furent celles que développèrent avec confiance les journaux de Paris. Tous, — sauf le *Siècle*, qui ne paraissait pas complétement satisfait du programme pacifique, — s'attachèrent à démontrer que la paix pouvait se faire honorablement pour tout le monde sur les bases indiquées.

A l'étranger on fut moins optimiste, et la presse Anglaise notamment fit quelques efforts pour accréditer l'opinion que la cinquième clause était une porte ouverte à des conditions très-sévères pour la Russie et dont il n'avait pas été question jusqu'alors. Ces faux bruits jetèrent quelque hésitation dans les esprits. Les conditions particulières sous-entendues par cette cinquième clause, conditions que j'ai déjà précisées, n'étaient nullement connues, et les Gouvernements alliés ne pouvaient pas les livrer à la publicité en ce moment. La plupart des journaux se bornèrent donc à faire observer que les nouvelles exigences dont on parlait constitueraient, en réalité, un second *ultimatum*, et que, par conséquent, le bruit dont elles étaient le prétexte ne pouvait avoir rien de sérieux. Malgré ces explications, assurément très-concluantes et dont l'origine pouvait être devinée par tous les yeux un peu expérimentés, l'obscurité de l'article prêta pendant plusieurs jours à des commentaires de toute sorte auxquels la presse entière prit part.

La presse Russe.

Au milieu de ce débat, un numéro du *Journal de Saint-Pétersbourg* arriva à Paris, annonçant et commentant dans les

termes suivants l'acceptation des propositions de l'Autriche par la Russie. Cette appréciation, évidemment inspirée, sinon formulée, par M. le Comte de Nesselrode lui-même, a trop d'importance pour que je ne la donne pas ici. Ce n'est pas une des pièces les moins intéressantes de ce grand et douloureux procès :

« L'opinion publique en Europe, disait le *Journal de Saint-Pétersbourg*[1], s'est vivement émue à la nouvelle que des propositions de paix, concertées entre les Puissances coalisées et l'Autriche, avaient été transmises à Saint-Pétersbourg par l'intermédiaire du Cabinet de Vienne.

» Déjà le Cabinet Impérial avait, de son côté, fait un premier pas dans cette voie de conciliation en indiquant par une dépêche du 11/22 décembre, publiée dans tous les journaux étrangers, les sacrifices qu'il était disposé à faire en vue du rétablissement de la paix.

» Cette double démarche prouvait de part et d'autre le désir de profiter de la trêve forcée imposée par la mauvaise saison aux opérations militaires, pour répondre aux vœux unanimes qui se manifestent partout en faveur d'une prompte pacification.

» Dans la dépêche citée ci-dessus, le Gouvernement Impérial avait pris pour bases les quatre points de garantie admis par les Conférences de Vienne, et avait proposé à l'égard du troisième point, qui seul avait amené la rupture de ces Conférences, une solution qui différait, par la forme plutôt que par le fond, de celle mise en avant à cette époque par les Puissances coalisées.

» Les propositions transmises aujourd'hui par le Gouvernement Autrichien partent du même principe fondamental, c'est-à-dire la neutralisation de la mer Noire au moyen d'un traité

[1] Numéro du 8/20 janvier.

direct entre la Russie et la Porte, pour régler d'un commun accord le nombre des bâtiments de guerre que chacune des Puissances riveraines se réserve d'entretenir pour la sécurité de ses côtes. Elles ne diffèrent sensiblement de celles contenues dans la dépêche du 11/22 décembre que par la rectification proposée de la frontière entre la Moldavie et la Bessarabie, en échange des points occupés par l'ennemi sur le territoire Russe.

» Ce n'est point ici le lieu d'examiner si ces propositions réunissaient, mieux que celles du Gouvernement Impérial, les conditions nécessaires pour assurer le repos de l'Orient et la sécurité de l'Europe. Il suffit de constater que, en définitive, un accord se trouvait établi de fait sur plusieurs des bases fondamentales de la paix.

» En présence de cet accord, en présence des vœux manifestés par l'Europe entière, en face d'une coalition qui tendait à prendre de plus grandes proportions, et des sacrifices que la prolongation de la guerre impose à la Russie, le Gouvernement Impérial n'a pas cru devoir ajourner par des discussions accessoires une œuvre dont le succès répondrait à ses vœux les plus chers.

» Il vient, en conséquence, de donner son adhésion aux propositions transmises par le Gouvernement Autrichien comme projet de préliminaires pour des négociations de paix.

» Par son attitude énergique en présence d'une coalition formidable, la Russie a donné la mesure des sacrifices qu'elle est prête à faire pour défendre son honneur et sa dignité; par cet acte de modération, le Gouvernement Impérial donne en même temps une nouvelle preuve de son sincère désir d'arrêter l'effusion du sang, de faire cesser une lutte douloureuse pour la civilisation et l'humanité; de rendre à la Russie, à l'Europe, les bienfaits de la paix.

» Il est en droit d'attendre que l'opinion de tous les pays civilisés lui en tienne compte. »

Motifs qui portaient la Russie à vouloir la paix.

Les termes de cet article, évidemment rédigé en vue des exigences intérieures beaucoup plus que pour l'étranger, étaient fort habiles. Le Gouvernement ne manquait pas de rappeler sa dépêche-circulaire de décembre et dévoilait ainsi la pensée secrète qui avait inspiré ce document. L'acceptation des quatre points de garantie n'avait rien d'humiliant pour la Russie, puisque elle-même les avait pris pour base des conditions de paix. En résumé, l'*ultimatum* ne différait sensiblement de la circulaire Russe que sur un seul point. Fallait-il pour si peu de chose essayer de tenir tête à une coalition formidable et de plus en plus menaçante? Le Czar ne l'avait pas pensé et il le disait franchement à ses peuples. En présence de l'accord des Puissances et des vœux *de l'Europe entière*, il avait cru devoir céder. Je viens de dire que cet article était habile, j'aurais dû, peut-être, me servir d'un autre mot : il était vrai.

Il était vrai, mais il ne disait pas toute la vérité. La Russie avait accepté les propositions de l'Autriche au moment même où l'Europe entière les considérait comme irrévocablement rejetées, parce que les pertes considérables qu'elle avait éprouvées ne lui laissaient que peu d'espoir pour une campagne nouvelle. Elle ne pouvait attendre des circonstances aucune amélioration à sa position. Elle était isolée et se voyait menacée par ses plus proches voisins. Elle se montrait donc disposée à signer la paix, parce que la guerre, dans les conditions que lui faisait l'Europe, ne paraissait lui réserver que des chances funestes. Le *Journal de Saint-Pétersbourg* ne tenait pas ce langage et il ne pouvait pas le tenir, parce qu'il est des aveux qu'un Souverain ne fait jamais publiquement à la nation qu'il gouverne; mais aucun homme politique ou simplement raisonnable et un peu au courant des faits ne se méprit, en Europe, sur le côté positif et froidement calculé de la résolution de la Cour de Russie. Les explications du *Journal de Saint-Pétersbourg* produisirent, du reste, dans l'Empire, l'effet

qu'on en avait attendu : elles justifièrent la résolution du Czar, fortifièrent les aspirations vers la paix et fermèrent la bouche aux plus mécontents qui, en présence d'un parti pris, crurent qu'il était prudent désormais de s'abstenir.

Haute raison de l'Empereur Alexandre.

L'Empereur Alexandre II, il faut lui rendre cette justice bien méritée, avait continué aussi longtemps qu'il l'avait pu la politique périlleuse de son prédécesseur ; mais ce tribut une fois payé à la mémoire d'un père, cette satisfaction une fois donnée à la dernière idée d'un règne fini et aux premières exigences d'un règne nouveau, le jeune Souverain, plus libre et plus éclairé, ne devait-il pas chercher à utiliser au profit de ses peuples et de lui-même les cruelles leçons de l'expérience? L'Empereur Alexandre jugea mûrement la situation, et pensant que le moment était venu pour la Russie de mettre un terme à ses immenses sacrifices, il se montra loyal et résolu dans le règlement des préliminaires de paix comme il s'était montré énergique dans la conduite de la guerre.

Dépêche du Comte Buol au Comte G. Esterhazy.

Le Cabinet de Vienne pensant que l'heure était propice pour essayer de rattacher la Prusse à ses propres vues, le Comte Buol adressa la dépêche suivante au Comte G. Esterhazy, ministre plénipotentiaire d'Autriche à Berlin :

« Par sa décision importante que le Comte de Nesselrode a communiquée le 16 du courant au Comte B. Esterhazy, et que le Prince Gortschakoff a portée à ma connaissance par la copie ci-jointe, le Cabinet Impérial Russe a fait disparaître les dernières différences qui existaient entre les bases de nos préliminaires de paix et les offres faites par lui.

» Nous sommes donc aujourd'hui en position d'annoncer aux Cabinets de Paris et de Londres l'acquiescement de la Russie aux conditions dont nous vous avons fait part; nous les invitons en même temps à nous mettre à même de faire savoir d'une manière officielle à la Cour Impériale de Russie que, pour leur part, ils approuvent lesdites conditions.

» Afin donc de hâter autant que possible la marche de l'œuvre de paix si heureusement commencée, nous invitons les susdits Cabinets à nous communiquer sans retard leur opinion sur la manière dont les préliminaires devront être signés et sur les conditions d'un armistice; après quoi on passera à l'ouverture des négociations de la paix.

» Un courrier parti hier au matin de bonne heure porte à Paris et à Londres nos ouvertures sur le sujet dont je viens de vous entretenir.

» Fidèle aux sentiments que j'ai exprimés au colonel de Manteuffel, nous espérons que la Prusse prendra aux négociations qui vont s'ouvrir la part à laquelle elle a droit par sa position et par les efforts qu'elle a faits dans l'intérêt de la paix. Nous apprécions l'appui chaleureux que le Comte Esterhazy a trouvé dans son collègue Prussien, et nous rendons toute justice aux efforts que Sa Majesté le Roi et son Cabinet ont faits pour exercer, dans le moment décisif, leur influence sur la sage résolution de la Russie.

» Nous avons pensé, de notre côté, devoir charger M. de Hübner et le Comte Colloredo de proposer aux Puissances alliées d'adresser à la Prusse une invitation d'assister aux Conférences. Nous appuierons chaudement cette proposition à Paris et à Londres, et nous comptons d'autant plus la voir accepter, que les Puissances contractantes doivent désirer donner à l'œuvre de la pacification un cachet solide et durable. Nous ne pouvons néanmoins garantir d'une manière positive, d'après certains indices qui nous parviennent, que les Gouvernements de France et d'Angleterre partageront facilement notre manière de voir à cet égard.

» Il serait peut-être nécessaire que la Cour de Berlin fortifiât encore davantage les motifs d'une pareille démarche, en déclarant immédiatement sa résolution de s'engager à accepter, aux mêmes conditions que les autres Puissances, le programme approuvé par elles sous un autre rapport. La position

actuelle des choses nous semble confirmer les intentions de la Prusse à cet égard. Il nous paraît convenable que, dès que nous serons en possession de la déclaration écrite du Cabinet Russe, nous adressions à la Diète Germanique, sur l'issue de la question, une communication ayant pour objet de constater l'adhésion de la Confédération aux bases sur lesquelles sont établies les négociations de paix.

» Nous nous réservons de communiquer au Cabinet du Roi, avant de passer outre, l'ouverture que nous avons autorisé le Comte de Hübner à faire. Mais nous espérons néanmoins que cette démarche servira à faire voir que l'Autriche, la Prusse et la Confédération s'entendent complétement sur les bases acceptées.

» J'ai l'honneur de prier Votre Excellence de vouloir bien communiquer la présente note au Baron de Manteuffel. »

J'aurai bientôt l'occasion de dire quelles impressions produisirent ces ouvertures et dans quels termes M. de Manteuffel y répondit au nom de son Gouvernement.

En attendant, laissons un instant la question diplomatique pour parler en quelques mots de deux faits intéressants qui s'étaient passés à Paris dans la première quinzaine du mois, c'est-à-dire avant l'acceptation de l'*ultimatum*, et qui se rattachent à la partie militaire de ce travail. Je veux parler du retour à Paris des 39e et 50e régiments de ligne, rappelés de Crimée, et de la distribution des médailles envoyées par Sa Majesté la Reine Victoria aux troupes Françaises qui avaient combattu en Orient.

Retour de deux régiments venant de Crimée.

Les deux régiments que je viens d'indiquer firent leur entrée dans Paris le 9 janvier, au milieu d'une foule considérable. Toutes les maisons, depuis la place de la Bastille jusqu'aux Tuileries, par les boulevards, étaient pavoisées. Les arcs de triomphe élevés pour la solennité militaire du 29 décembre avaient été conservés, ainsi que les diverses décora-

tions qui ornaient les théâtres et les établissements publics. Comme à la précédente solennité du même genre, la population fit éclater sa sympathie et manifesta son émotion par les plus chaudes acclamations. Des bouquets et des couronnes étaient jetés des fenêtres aux soldats, qui en ornaient leurs aigles et leurs fusils. A une heure, ces braves troupes étaient passées en revue par l'Empereur dans la cour des Tuileries, tandis que Sa Majesté l'Impératrice, placée sur le balcon du pavillon de l'Horloge, agitait son mouchoir et suivait avec une émotion visible les détails de cette fête attendrissante.

Le Sultan reçoit le grand cordon de la Légion d'honneur.

Le même jour on reçut à Paris la nouvelle que M. de Thouvenel, notre ministre en Turquie, avait remis au Sultan, 29 décembre, au nom de l'Empereur des Français, les insignes de la Légion d'honneur. L'acceptation par le Sultan d'un ordre étranger avait toute la portée d'un acte politique, car l'étiquette Turque s'était jusqu'alors opposée à ce que Sa Majesté reçût aucune décoration. Les correspondances de Constantinople donnèrent de longs détails sur cette cérémonie, qui fut un véritable événement pour les Turcs et à laquelle présida une grande pompe.

Distribution de la médaille Anglaise à nos troupes.

La seconde solennité militaire, la distribution de la médaille Anglaise aux troupes d'Orient, eut lieu le 15. Les quatre régiments d'infanterie, l'artillerie et les régiments de la garde revenus de Crimée furent d'abord passés en revue sur la place du Carrousel et dans la cour des Tuileries par l'Empereur, accompagné du Duc de Cambridge. Le brave général de La Marmora, ainsi que plusieurs officiers supérieurs Anglais, en ce moment à Paris pour les séances du Conseil de guerre, se faisaient remarquer dans le brillant état-major qui entourait l'Empereur. Après la revue et au moment du défilé, généraux, officiers et soldats attachaient sur leur poitrine la médaille commémorative offerte par la Reine d'Angleterre. L'Impératrice assista à cette cérémonie militaire, comme elle avait assisté à celle du 9, du haut du balcon de la salle des Maréchaux. Le

défilé eut lieu aux cris répétés de *Vive l'Empereur! vive l'Impératrice! vive la Reine d'Angleterre!* La population de Paris mêla ses acclamations à celles des troupes. Le soir, il y eut fête à l'ambassade d'Angleterre. L'Empereur y vint, ainsi que l'Impératrice, malgré son état de grossesse avancée.

J'ai déjà dit que le Gouvernement Français avait laissé aux journaux, depuis l'envoi des propositions à Saint-Pétersbourg, toute latitude de discussion. Cette liberté ne fut point restreinte lorsque arriva la nouvelle que la Russie répondait par des contre-propositions, et elle se continua depuis l'acceptation de l'*ultimatum* jusqu'à l'ouverture du Congrès. Le Gouvernement avait à cœur de prouver qu'il ne voulait en rien, dans ces circonstances graves, influencer l'opinion, et s'il lui arrivait de faire des communications à la presse, ce n'était jamais que pour porter à la connaissance du public quelque fait intéressant que les journaux, livrés à leurs seuls renseignements, n'eussent pas connu ou n'eussent appris que beaucoup plus tard. Qu'on ne se méprenne pas sur ces mots de liberté laissée à la presse. Ils ne veulent pas dire que l'autorité supérieure l'eût jamais, en aucune circonstance, entravée par ses injonctions. De pareilles entraves n'auraient pu être apportées que par une censure, et, contrairement à ce que pensent beaucoup de gens naïfs ou peu au courant des lois sur la matière, il n'y a pas de censure des journaux. Il y a simplement examen *après* et non pas *avant* la publication. J'ai donc seulement voulu dire que le Gouvernement avait fait savoir aux journaux, jusqu'alors maintenus, par leur propre expérience des choses, dans une grande réserve, qu'il ne voyait nul inconvénient à ce que les opinions les plus différentes se fissent jour sur l'objet en litige et même sur les moyens employés par la diplomatie pour y mettre un terme. Cet avis, tout officieux et bienveillant, encouragea les plumes les plus timides, et il suffit de jeter les yeux sur la collection des journaux de cette époque pour voir que, sauf les formes irritantes et les personnalités, qui ne sont jamais bonnes

Toute liberté est laissée aux journaux Français.

à rien, on poussa rarement plus loin le droit d'exprimer sa pensée.

Bruits du moment.

Au point où je suis arrivé de mon récit, je trouve les feuilles Parisiennes et avec elles celles des départements, occupées à discuter déjà les articles de l'*ultimatum*, à peser les probabilités de la paix, à interroger surtout les mystères de ce cinquième article que plusieurs journaux Anglais s'obstinaient à nous montrer comme un point noir à l'horizon. On se demandait aussi quelle serait la ville choisie pour le lieu des Conférences. — Le mot de Congrès n'était pas encore officiellement prononcé. — On parlait de Vienne, de Dresde, de Bruxelles, de Londres et de Paris. Mais une même pensée se faisait déjà jour à la fois dans tous les pays : c'est à Paris que devait être le siége des négociations; c'est à la France que revenait l'honneur de réunir les Plénipotentiaires des Puissances; c'est à son influence qu'il convenait de remettre la direction de leurs travaux. L'Autriche avait eu sa large part dans l'histoire des négociations diplomatiques, en 1854 d'abord, et ensuite depuis les Conférences du mois de mars 1855 jusqu'à la remise de l'*ultimatum;* mais, bien qu'elle eût exercé une action incontestable sur les déterminations que le Cabinet de Saint-Pétersbourg venait de prendre, elle n'avait pas pris part à la guerre, elle était Puissance alliée et non Puissance belligérante, elle ne pouvait donc pas prétendre diriger plus longtemps des négociations qui allaient s'ouvrir en vue de la paix. L'Autriche, du reste, je dois rendre cette justice à la loyauté et à la haute raison de son Gouvernement, n'avait pas attendu que l'*ultimatum* fût accepté pour s'exprimer dans ce sens. En réalité, il ne fut donc pas question un instant, ailleurs que dans les journaux, de choisir Vienne pour le lieu des Conférences.

Les publicistes qui se prononçaient pour Dresde ou Bruxelles, en alléguant les avantages que présentait une ville neutre, ne tenaient pas compte de certaines difficultés matérielles et de convenances diplomatiques qui rendaient leur idée peu pra-

ticable, et, dans tous les cas, le choix d'une ville neutre ne pouvait avoir lieu qu'autant qu'il eût été demandé par une des Puissances engagées, circonstance qui ne se présenta pas.

Restaient donc Londres et Paris.

L'Angleterre, contrairement à ce qu'on avait prétendu un instant, ne se montra nullement jalouse du sentiment général qui indiquait clairement Paris au choix des Puissances. Poussant même la courtoisie et les bons procédés jusqu'à l'abnégation, elle prit l'initiative officielle de la proposition, en reconnaissant spontanément « que la capitale de la France était désignée par la situation elle-même. » La Russie ayant exprimé presque simultanément une opinion semblable, et l'Autriche s'associant aussi à cette preuve de confiance et de parfaite entente, Paris fut décidément choisi pour le lieu des futures négociations. **Paris est désigné pour le lieu des négociations.**

Le protocole suivant fut signé à Vienne le 1er février, à midi, au ministère impérial et royal des affaires étrangères, sans avoir soulevé aucune objection qui mérite d'être mentionnée :

Protocole. — « Présents, les représentants d'Autriche, de France, de Grande-Bretagne, de Russie et de Turquie. En conséquence de l'adoption par leurs Cours respectives des cinq propositions contenues dans le document ci-joint, sous le titre de *Projet de préliminaires*, les soussignés, après l'avoir parafé conformément à l'autorisation reçue par eux à cet effet, sont convenus que chacun de leurs Gouvernements nommerait des Plénipotentiaires pourvus des pleins pouvoirs nécessaires pour procéder à la signature des préliminaires de paix en due forme et conclure un armistice et un traité de paix définitif. Lesdits Plénipotentiaires devront se réunir à Paris dans trois semaines, à compter d'aujourd'hui, ou plus tôt, si faire se peut. **Protocole de Vienne.**

» Fait à Vienne, en quintuple expédition, le 1er février 1856.

» Ont signé : BUOL-SCHAUENSTEIN, DE BOURQUENEY, G. H. SEYMOUR, GORTSCHAKOFF, IHSAN. »

Le texte de l'*ultimatum* était joint à cette pièce.

Les Puissances intéressées furent informées aussitôt par le télégraphe que le protocole constatant l'adhésion des Cours contractantes venait d'être signé. En conséquence, le *Moniteur* publia la note suivante :

Note du *Moniteur* sur le protocole.

« La Russie a adhéré aux cinq propositions devant servir de préliminaires de paix qui ont été présentées à son acceptation par l'Autriche, avec l'assentiment de la France et de l'Angleterre.

» Cette adhésion, sans réserves, a été formulée dans une note adressée par *M. le Comte de Nesselrode, chancelier de Russie*, à M. le Comte Esterhazy, ministre d'Autriche à Saint-Pétersbourg, et dans une dépêche communiquée à M. le Comte Buol par M. le Prince Gortschakoff, ministre de Russie à Vienne. En conséquence, le Gouvernement Russe a proposé la signature d'un protocole à Vienne, pour constater l'adhésion des Cours contractantes aux propositions destinées à servir de bases à la négociation, et pour établir que des Plénipotentiaires auront à se réunir *à Paris* dans trois semaines (ou plus tôt, si faire se peut), dans le but de procéder successivement : à la signature des préliminaires, à la conclusion d'un armistice et à l'ouverture de la négociation générale.

» Le Gouvernement Britannique avait déjà exprimé le désir que les Conférences fussent tenues à Paris, et le Gouvernement Autrichien ayant, de son côté, accédé avec empressement à cette désignation, c'est dans la capitale de l'Empire que se réuniront les Plénipotentiaires appelés à délibérer sur les conditions de la paix.

» Le protocole constatant l'acceptation de toutes les parties a été signé à Vienne, aujourd'hui, à midi, et il a été arrêté que les Plénipotentiaires des Puissances devant prendre part à la négociation seront rendus à Paris avant le 20 février. »

Cette note parut au *Moniteur* du 2 février, telle que je viens de la donner, moins les mots en italique. Ces omissions, ré-

sultant probablement d'un défaut d'attention du copiste qui avait écrit la note sur laquelle se trouvait le *bon à publier* de la main même de l'Empereur, furent, le lendemain, l'objet d'une rectification au journal officiel.

On se demanda si la Prusse serait admise aux Conférences, et sur ce point encore les opinions étaient fort divisées. Le champ était ouvert, du reste, à tous les commentaires, car en réalité les Gouvernements alliés n'avaient pris encore aucune décision à cet égard. Ce qui est certain, c'est que la Prusse manifestait un vif désir de rentrer dans le concert Européen. M. de Manteuffel, dans ses conversations avec le ministre de France à Berlin, M. de Hatzfeldt, ministre de Prusse à Paris, ne manquaient pas d'insister vivement sur l'action favorable que la Prusse avait exercée à Saint-Pétersbourg au moment décisif. Malheureusement, il était difficile, sinon impossible, d'oublier du jour au lendemain le rôle que la Prusse s'était volontairement créé. Elle avait eu parfois, en diverses circonstances, des lueurs de bon vouloir, mais en somme, elle s'était isolée jusqu'au dernier moment. Elle n'avait pas signé les Notes de Vienne, elle n'avait pris aucune part aux transactions ni aux délibérations entre la France, l'Angleterre et l'Autriche; enfin, elle n'avait usé de sa part d'influence au sein de la Confédération Germanique que pour paralyser les efforts du Cabinet de Vienne. Question de l'admission de la Prusse.

En ce moment même, la Prusse cherchait encore à se retrancher derrière une politique dont les obscurités n'avaient rien d'encourageant pour les Puissances alliées. Le 26 janvier, M. de Manteuffel, répondant aux ouvertures faites récemment à la Prusse par le Cabinet de Vienne, écrivait au Comte d'Arnim :

« Votre Excellence sait déjà, par mes communications télégraphiques, avec quelle joie Sa Majesté le Roi a appris la nouvelle de l'acceptation des préliminaires de paix que nous a Dépêche de M. de Manteuffel.

transmise le Baron de Werther, le 16 janvier dernier, ainsi que l'ordre qui a été donné par notre auguste maître d'adresser à Sa Majesté l'Empereur François-Joseph des félicitations sincères pour ce grand pas fait vers le prochain rétablissement d'une paix bienfaisante.

» Nous savons apprécier dignement la manière amicale avec laquelle le Comte de Buol s'est exprimé dernièrement à l'égard de l'envoyé Prussien à Saint-Pétersbourg, qui, par son attitude, avait puissamment appuyé son collègue d'Autriche. Aussi bien dans le cas présent que pendant tout le cours du conflit oriental, Sa Majesté le Roi n'a jamais perdu de vue les intérêts plus ou moins directs de l'Europe, et l'on peut être certain que tôt ou tard on appréciera avec impartialité la position de la Prusse.

» Les démarches de l'Autriche tendent à constater l'entente officielle des Cabinets de Paris et de Londres sur les préliminaires acceptés par la Russie; nous les accompagnons de nos désirs les plus sincères et nous souhaitons qu'elles soient couronnées d'un prompt succès. D'après tout ce que j'ai dit aux représentants de ces Cabinets, et d'après le langage tenu par ceux de Sa Majesté, tant à Londres qu'à Paris, ils ne peuvent avoir aucun doute à ce sujet. Il découle déjà du seul fait d'avoir contribué, par l'intervention du Baron Werther, à l'acceptation par le Cabinet de Russie des préliminaires de paix, que nous n'hésiterons pas à nous déclarer prêts à la signature de ces préliminaires, si les autres Puissances nous invitent à prendre part à la détermination en commun de la base devant servir à la conclusion de la paix. Par là nous ferions mieux voir que, quoique nous n'ayons pas contribué à la rédaction des détails de ce document, nous sommes néanmoins résolus de l'adopter comme point de départ de notre future politique, et nous ferons tous nos efforts pour que cette entente ne soit plus troublée à l'avenir. Il nous est impossible de faire à ce sujet une communication particulière

aux Cabinets de Paris et de Londres, attendu que ces Cabinets n'ont pas encore officiellement reconnu les préliminaires acceptés par la Russie; cela ne répondrait pas à notre position; nous devons même éviter les apparences de vouloir nous immiscer dans des négociations qui jusqu'à ce jour nous ont été tenues secrètes; nous prouverions par là que nous ne savons pas estimer à sa valeur notre position comme Puissance Allemande et Européenne, ce qui certes n'entre pas dans les idées de Sa Majesté le Roi ni dans celles de son Gouvernement. Nous attendons avec le plus vif intérêt la communication que l'Autriche doit faire à la Diète, et nous espérons avec le ministre Autrichien qu'elle servira à constater l'unité de la Confédération dans la grande question politique du moment et les devoirs qui en découleront pour elle.

» Votre Excellence voudra bien communiquer cette note à M. le Comte de Buol, en le remerciant des communications Autrichiennes. »

La présence de la Prusse n'était pas utile aux premiers travaux du Congrès.

Tout ce qui résultait de plus clair de ces phrases peu intelligibles et gênées, c'est que la Prusse souhaitait vivement d'avoir une place aux Conférences, mais qu'elle se refusait encore aux sollicitations pressantes de l'Autriche. Son admission soulevait donc des répugnances trop légitimes pour qu'on n'en tînt pas compte et qu'on s'empressât de trancher la question selon ses désirs, sans s'être préalablement concerté. Au reste, la présence de la Prusse ne devait être d'aucune utilité pour les premiers travaux du Congrès. Nulle raison concluante ne militait en faveur de son admission immédiate, tandis qu'on en pouvait donner beaucoup et de très-sérieuses pour son exclusion définitive. Plusieurs journaux Anglais se montrèrent particulièrement hostiles à l'idée de l'introduction de la Prusse, et le *Morning-Post* se distingua par son acharnement et son intempérance de langage dans l'expression de son opinion. Il ne voulait, à aucun prix, en-

tendre parler de la Prusse, et il déclarait « formellement » que cette Puissance ne serait jamais admise aux Conférences. C'était, du reste, il faut le dire ici, l'opinion toute personnelle de cet organe violent et vindicatif. Comme le *Morning-Post*, qui recevait des communications de Lord Palmerston, passait en même temps, bien à tort assurément, pour être « le journal de l'ambassade de France à Londres, » on voulut voir, à Paris, dans les articles dont je parle, la preuve que le Cabinet Anglais était absolument opposé à l'admission de la Prusse, tandis qu'à Berlin la malveillance cherchait à insinuer que l'influence Française n'était pas étrangère à ces attaques, qui ne craignaient pas de remonter jusqu'à la personne du Roi Frédéric-Guillaume lui-même. Est-il besoin de dire que l'une et l'autre de ces interprétations étaient purement gratuites? Le Gouvernement Français regrettait ces violences dans un journal de l'importance du *Morning-Post*, et le Gouvernement Anglais, parfaitement d'accord avec nous sur cette question de l'introduction de la Prusse au Congrès comme sur toutes les autres, les regrettait aussi.

Ouverture du Parlement Anglais.

L'ouverture du Parlement Anglais avait été fixée au 31 janvier. Les circonstances donnaient une importance toute particulière à cette solennité. Une circulaire de Lord Palmerston, adressée aux membres de la Chambre des Communes, les pressait de ne pas manquer d'y assister, « des affaires d'une haute importance devant être soumises sans délai à la législature. » Au jour indiqué, la Reine prononça le discours suivant :

« Mylords et Messieurs,

Discours de la Reine.

» Depuis la clôture de la dernière session du Parlement, les armées des alliés ont obtenu un succès signalé et important : Sébastopol, le grand rempart de la Russie dans la mer Noire, a cédé devant la constance persévérante et la bravoure intré-

pide des forces alliées. Les préparatifs maritimes et militaires pour l'année prochaine ont nécessairement occupé ma sérieuse attention.

» Mais, tout en étant bien décidée à ne négliger aucun effort qui fût de nature à donner de la vigueur aux opérations de la guerre, j'ai jugé de mon devoir de ne décliner aucune ouverture qui pourrait raisonnablement offrir une chance d'une paix sûre et honorable.

» En conséquence, lorsque l'Empereur d'Autriche m'a récemment offert, ainsi qu'à mon auguste allié l'Empereur des Français, d'employer ses bons offices auprès de l'Empereur de Russie pour tâcher d'amener un arrangement amiable des questions en litige entre les parties contendantes, j'ai, de concert avec mes alliés, consenti à accepter l'offre ainsi faite, et j'ai la satisfaction de vous annoncer qu'on s'est arrêté à certaines conditions qui, je l'espère, pourront servir de base à un traité général de paix.

» Des négociations relatives à ce traité s'ouvriront bientôt à Paris. Dans la direction de ces négociations, j'aurai soin de ne pas perdre de vue les objets pour lesquels la guerre a été entreprise, et il me paraîtra juste de ne diminuer en rien mes préparatifs maritimes et militaires, jusqu'à ce qu'un traité de paix satisfaisant ait été conclu.

» Bien que la guerre dans laquelle je me trouve engagée ait été amenée par des événements survenus dans le midi de l'Europe, mon attention n'a pas été entièrement distraite de la situation des affaires dans le nord ; et, conjointement avec l'Empereur des Français, j'ai conclu avec le Roi de Suède et de Norwége un traité contenant des engagements définitifs, applicables à sa souveraineté et qui tendent à maintenir l'équilibre du pouvoir dans cette partie de l'Europe. J'ai également conclu un traité d'amitié, de commerce et de navigation avec la république du Chili. J'ai donné ordre que ces traités soient mis sous vos yeux.

» Messieurs de la Chambre des Communes,

» Le budget de l'année prochaine vous sera communiqué. Vous le trouverez élaboré de manière à pourvoir aux exigences de la guerre, si malheureusement la paix n'est point conclue.

» Mylords et Messieurs,

» Il m'est doux de remarquer que, malgré les maux de la guerre, les charges et les sacrifices qu'elle a inévitablement imposés à mon peuple, les ressources de mon empire demeurent intactes.

» Je compte avec confiance sur le mâle courage et le patriotisme éclairé de mes fidèles sujets pour la continuation de l'appui qu'ils m'ont si noblement accordé, et ils peuvent être assurés que je ne leur demanderai pas de sacrifices au delà de ce qui peut être exigé par un légitime respect pour les grands intérêts, l'honneur et la dignité de l'Europe.

» Je prie avec ferveur que la divine Providence répande ses bénédictions sur vos conseils, et les seconde dans l'accomplissement du grand objet de mon incessante sollicitude : le bien-être et le bonheur de mon peuple. »

Débats des deux Chambres.

Selon l'usage, les débats s'engagèrent aussitôt dans les deux Chambres sur la rédaction de l'adresse en réponse au discours royal. A la Chambre des Lords, le Comte Derby reprocha à ce discours de n'avoir indiqué aucune des mesures que le Gouvernement se proposait de soumettre à l'attention du pays. « Quant aux témoignages de reconnaissance envers nos alliés, dit-il, je n'ai jamais encore entendu parler en termes aussi peu expressifs d'une pareille constance, d'aussi héroïques efforts et de résultats tels que peu de personnes auraient osé les espérer. Si on eût laissé parler le cœur de Sa Majesté, jamais

elle n'eût exprimé sa gratitude en termes aussi froids et aussi peu obligeants. Bien qu'il me reste de la défiance relativement à l'endroit d'où sont parties les propositions de paix, je ne puis blâmer le Gouvernement d'admettre ces propositions. On trouve deux graves omissions dans le discours du Trône. La Sardaigne, notre énergique alliée, est complétement oubliée. Quant à la Turquie, il n'en est pas fait mention non plus. Quelques paroles de sympathie pour chacune de ces Puissances eussent été non-seulement obligeantes, mais n'auraient pu que les encourager. »

Lord Clarendon, répondant à Lord Derby, déclara que le Gouvernement de Sa Majesté Britannique n'avait jamais eu de répugnance à prêter l'oreille à des ouvertures de paix, et qu'il était toujours animé du vif désir de mettre fin à la guerre d'une manière satisfaisante. « Il ne convenait certainement pas à la France, ajouta-t-il, de faire aucune ouverture quelconque, et nous pouvons, je crois, comprendre, j'ai presque dit respecter, les motifs qui ont porté la Russie à ne nous pas faire d'ouvertures. Mais l'Autriche était en position de proposer ses bons offices, et le moment qu'elle a choisi pour cela était excellent, celui où l'approche de l'hiver nécessitait la cessation des hostilités. Ce n'était pas, néanmoins, une médiation qu'offrait l'Autriche. Elle offrait simplement de bien s'assurer des conditions auxquelles les alliés consentiraient à la paix, et de les faire connaître à Saint-Pétersbourg. Je dois rendre au Gouvernement Autrichien la justice de dire que, tout d'abord, il a reconnu la nécessité qu'il y avait à ce que les conditions fussent claires et précises, afin d'écarter, autant que possible, la chance de tout malentendu, et, en évitant les malentendus et les complications qui avaient surgi l'année dernière, de donner aux négociations une heureuse issue. »

A la Chambre des Communes, la discussion de l'adresse ne présenta pas moins d'intérêt. M. d'Israëli engagea la Chambre à surveiller les ministres, et annonça qu'il demanderait plus

tard des éclaircissements sur la reddition de Kars. « J'ai l'espoir, dit-il, que la Chambre des Communes se montrera réservée, mais prudente et ferme, et que, tout en évitant d'entraver la marche du ministère appelé à suivre des négociations si difficiles, elle surveillera cependant tous ses actes avec une vigilance extrême. Il résultera quelques avantages de ce que le Parlement soit en session : c'est que la lumière se fera. On a dit que la guerre serait continuée pour donner un nouveau lustre aux armes de l'Angleterre. L'éclat des armes de l'Angleterre n'ayant pas été terni, n'aurait, je pense, nul besoin de ce nouveau lustre. Les hommes qui ont essayé de jouer avec la susceptibilité des sentiments du peuple par une pareille assertion ont montré, par leurs propres arguments, quelle valeur ils attachaient à la puissance et aux ressources de l'Angleterre. Je m'associe cordialement aux éloges qu'on a donnés au courage et à la constance déployés dans le siége de Sébastopol. Mais il y a un autre siége dans lequel on n'a pas montré moins de courage et de constance, bien que ce courage et cette constance n'aient pas eu le même succès. Je ne veux pas demander au Gouvernement des explications sur le mystère de la chute de Kars; mais j'espère que les ministres comprendront que ces explications leur seront demandées en temps convenable. »

Lord Palmerston, dans sa réponse, commença par déclarer que le Gouvernement n'avait jamais eu l'intention de demander un ajournement du Parlement. Quant à la question de paix, comme les négociations étaient pendantes, il n'était pas conforme à l'intérêt public qu'il donnât des explications sur ce sujet, mais il les donnerait aussitôt qu'il le pourrait sans inconvénient pour la chose publique. « Si, dit le ministre, les conditions proposées sont telles qu'elles remplissent pleinement les objets de la guerre, nous manquerions à notre devoir si nous les rejetions pour la chance d'obtenir des succès plus grands dans une autre campagne. Nous savons que les res-

sources de l'ennemi diminuaient chaque jour, tandis que nos ressources et nos moyens étaient en accroissement; mais nous avons pensé que nous ne devions pas rejeter les conditions qui nous étaient offertes, uniquement pour obtenir ultérieurement de plus grands succès. Je pense que le pays approuvera cette manière de voir. Si nous réussissons à établir une paix satisfaisante et sûre, il nous sera donné de recueillir les fruits de nos efforts et de nos sacrifices. Si un tel résultat n'est pas atteint, il n'y aura pas, du moins, de la faute de ceux qui ont dirigé les négociations. »

Quant à la capitulation de Kars, elle n'avait été, dit le ministre, accompagnée de rien qui ressemblât à une défaite : « Ce sont les vainqueurs qui ont été pris, non pas faute de courage et d'habileté, mais faute des ressources nécessaires pour permettre à une ville de soutenir un siége. » Lord Palmerston termina ce premier discours en annonçant que le budget pour le service public serait préparé sur le pied de guerre; mais que le Gouvernement ne demanderait que des crédits partiels, dans l'espérance que la paix pourrait être conclue avant qu'il fallût demander d'autres crédits.

La Chambre parut satisfaite des paroles de Lord Palmerston, et elle accueillit par des applaudissements l'assurance qu'il donna que le Gouvernement ne désertait aucun principe. Toutefois, M. Roebuck demanda pourquoi la Chambre continuerait à siéger si elle ne devait pas être libre d'exprimer son opinion sur la marche des négociations. L'orateur déclara n'avoir nulle confiance dans le ministère, et il se crut fondé à dire que, si la paix était conclue aux conditions que l'on connaissait, la Russie serait à Constantinople avant dix ans. Sir de Lacy Evans, de son côté, exprima la pensée que l'Angleterre aurait pu obtenir de meilleures conditions. Enfin, un autre membre demanda à Lord Palmerston quelle conduite il se proposait de tenir à l'égard de la représentation nationale pendant le cours des négociations. Déposerait-il chaque jour sur le bu-

reau les comptes rendus des négociations, ou bien prendrait il en main sous sa responsabilité immédiate la direction de ces négociations ?

Lord Palmerston répliqua qu'il n'avait pas entendu un seul instant rejeter sur la Chambre la responsabilité qui appartenait naturellement aux ministres de la Reine. « Je répète, dit-il, que je me suis borné à dire que ce serait un grand avantage pour le ministère, s'il avait besoin de l'appui du Parlement, de pouvoir l'obtenir sur-le-champ, si le Parlement l'en jugeait digne. »

Quant aux négociations, Lord Clarendon en fit ainsi le rapide historique à la Chambre des Lords.

« La première proposition de l'Autriche était de communiquer les conditions à la Russie, sous sa propre responsabilité ; mais nous avons dit qu'il était inutile que l'Autriche les envoyât à Saint-Pétersbourg sans la sanction des alliés.

» L'Autriche est devenue partie aux conditions dont il s'agit; elle s'en est rendue responsable, et elle a pris l'engagement de rompre ses relations diplomatiques avec la Russie dans le cas où les conditions seraient rejetées, et de se concerter avec les alliés sur les moyens de contraindre la Russie. Ces conditions ont été envoyées par le ministre Autrichien à Saint-Pétersbourg; il devait demander une réponse catégorique : *oui* ou *non*.

» Il était simplement porteur d'une dépêche, il lui était interdit d'en discuter le contenu; et il ne devait, à aucun titre quelconque, admettre ni modifications ni contre-propositions, quelles qu'elles fussent.

» La réponse de la Russie fut transmise directement à Vienne, elle n'était pas sous la forme exigée par l'Autriche, et elle contenait quelques modifications très-importantes. En conséquence, le Gouvernement Autrichien fit savoir au ministre Russe à Vienne, qu'à moins qu'une réponse catégorique ne fût reçue dans un délai déterminé, le ministre Autri-

chien, avec la légation entière à Saint-Pétersbourg, quitterait cette capitale, et qu'il serait expédié des passe-ports à la légation Russe à Vienne. Le Prince Gortschakoff en donna aussitôt avis à son Gouvernement, et sur-le-champ une acceptation pure et simple fut transmise à Vienne *par le télégraphe*. Les dépêches qui la contenaient sont arrivées à Vienne le 24. La substance a été communiquée au Gouvernement de Sa Majesté, et le plan qu'on propose d'adopter est celui-ci, à savoir : que les représentants des alliés à Vienne adhéreront aux conditions qui ont été acceptées par la Russie; qu'il sera conclu un armistice, et que les clauses du traité seront alors déterminées. Bien qu'à présent je ne m'étende pas davantage sur les conditions ou la durée de l'armistice, et qu'il ne me semble pas à propos de le discuter en ce moment, je dois néanmoins saisir l'occasion de dire que je conviens parfaitement qu'il doit être de la plus courte durée possible. »

Cet exposé de l'état de la question terminé, Lord Clarendon convint que le résultat attendu était l'objet de beaucoup de doutes et d'une grande anxiété. « Il est impossible, dit-il, de nier qu'on doute de la sincérité avec laquelle la Russie peut avoir accepté les conditions. L'empressement même qu'elle a montré à les accepter a augmenté ce doute ; et la manière dont elle s'est conduite l'année dernière, après avoir accepté purement et simplement les conditions alors proposées, a fortifié les soupçons.

» Tout ce que nous pouvons espérer, c'est que la Russie soit sincère, et, pour ma part, je pense que l'Empereur de Russie a fait preuve d'un grand courage moral en acceptant sur-le-champ des conditions qu'il a tout lieu de croire être fort désagréables au parti de la guerre en Russie. J'espère qu'il continuera de montrer le même courage moral, et que, sans chercher des détours et des subterfuges, il s'en tiendra à l'esprit de ces conditions. S'il agit ainsi, nous avons, je crois, la perspective d'obtenir ce qui a été constamment le but de la guerre,

une paix sûre et honorable. Par une paix honorable, j'entends une paix honorable pour toutes les parties ; car une paix qui serait honteuse pour la Russie ne serait pas une paix sûre. Pour moi, je pense que la Russie a accepté des conditions qui ne lui imprimeront pas de flétrissures ; elle doit savoir que la politique agressive qui lui a été imputée est la cause de l'alarme et de l'irritation de l'Europe, et qu'on y résistera. C'est sous ce rapport qu'elle a été requise de donner et qu'elle a consenti à donner des garanties pour le maintien de l'Empire Ottoman.

» Mylords, notre sincérité dans ces négociations est aussi révoquée en doute. Vos Seigneuries savent probablement que, sur le continent de l'Europe, on nous accuse de manquer de sincérité en acceptant ces conditions. On a dit que nous nous proposions de continuer la guerre, simplement parce qu'il nous faut plus longtemps la guerre, non pour un but défini, mais dans la prévision qu'une nouvelle campagne nous dotera d'une gloire militaire qui sera une compensation de nos sacrifices. Si je mentionne ces rumeurs, c'est parce qu'elles ont été largement répandues et accréditées, et aussi parce que je désire, au nom du Gouvernement de la Reine, leur donner le plus éclatant démenti.

» Bien que nous connaissions l'esprit qui anime la nation, bien que l'on puisse regretter que les énormes préparatifs que nous avons faits (préparatifs sans exemple jusqu'ici dans nos annales) ne soient pas utilisés, et qu'ils ne servent pas à rehausser encore le renom militaire et maritime de l'Angleterre, je ne doute pas que le nombre des personnes qui ont ajouté foi à ces bruits ne diminue rapidement, alors qu'on verra que, nonobstant tous nos efforts et tous nos sacrifices, nous demeurons fidèles aux conditions par nous précédemment acceptées.

» Mais si l'on tentait de nous frustrer des conditions que nous sommes en droit de demander et que nous avons déjà

adoptées, oh ! alors, je crois que le peuple Anglais se lèverait comme un seul homme ; il ne trouverait pas de sacrifices trop grands pour continuer la guerre, et nous pourrions compter sur des conditions bien différentes de celles que le Gouvernement de la Reine a acceptées et auxquelles il demeure fidèle.

» Il est une autre considération qui m'a engagé à relever ces rumeurs, et j'espère qu'il n'y a pas de présomption de ma part à en parler, attendu qu'elle est d'une nature toute personnelle. La Reine a daigné vouloir que je me rendisse à Paris en qualité de négociateur en son nom. Bien que j'eusse désiré décliner un tel honneur, je crois devoir obéir aux ordres de Sa Majesté et mettre à sa disposition toute l'expérience qu'il a pu m'être donné d'acquérir dans les questions qui se sont préalablement discutées.

» Agissant au nom de mon Gouvernement, j'aborderai les négociations avec un désir sincère de la paix ; et ce sera avec un regret bien senti que je devrai me retirer, quand ma conviction sera que la paix est impossible à des conditions compatibles avec l'honneur et la dignité de mon pays.

» Mylords, je crois pouvoir proclamer ici, sans manquer en rien à la réserve officielle, que les sentiments du Gouvernement de la Reine sont complétement partagés par l'Empereur des Français. J'espère qu'il n'y a pas de présomption de ma part à déclarer que le jugement, la fermeté, la modération et la conduite droite et honorable du Gouvernement de l'Empereur des Français dans ces affaires sont au-dessus de tout éloge.

» L'Empereur des Français désire la paix, mais il ne fera pas de paix qui ne soit compatible avec la dignité et l'honneur de la France. Comme le Gouvernement de la Reine, il veut que les préparatifs maritimes et militaires continuent avec une activité non interrompue ; il veut enfin que les deux pays se trouvent complétement prêts à la guerre dès le jour même où il sera compris que les négociations pour la paix ont échoué. »

Ces franches explications, qui ne permettaient plus à per-

sonne de supposer une arrière-pensée au Cabinet Anglais et qui prouvaient que l'entente la plus parfaite régnait entre les deux Cours de Londres et de Paris, furent très-favorablement accueillies. En France et en Allemagne, l'impression causée par ces loyales déclarations fut aussi très-vive. Elles coupaient court à une foule de suppositions, indiquaient nettement la marche que le Gouvernement Britannique se proposait de suivre dans les délibérations, rassuraient les amis de la paix sans blesser aucune susceptibilité légitime, et jetaient enfin assez de lumière sur le rôle de l'Angleterre dans les précédentes négociations jusqu'à ce moment, pour que chacun fût bien convaincu que, si cette Puissance avait pu, sur quelques points de peu d'importance, différer d'opinion avec ses alliés, elle n'avait jamais cessé d'être avec eux dans les questions fondamentales et de conduite générale.

Le Parlement Anglais, satisfait des éclaircissements qu'il avait reçus, s'ajourna sans fixer une date à sa prochaine réunion.

Première liste des Plénipotentiaires.

Le 5 février, le mot de Congrès n'était pas encore prononcé officiellement, mais il était dans toutes les bouches. Ce jour-là, le *Moniteur* publia une première liste des Plénipotentiaires appelés, disait le journal officiel, « à prendre part aux *négociations.* »

Les Plénipotentiaires nommés étaient :

Pour la France,

M. le Comte Colonna Walewski, ministre des affaires étrangères de l'Empereur, et M. le Baron de Bourqueney, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Vienne;

Pour l'Autriche,

M. le Comte de Buol-Schauenstein, ministre des affaires étrangères de l'Empereur d'Autriche, et M. le Baron de Hübner, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Paris;

Pour la Grande-Bretagne,

M. le Comte de Clarendon, principal secrétaire d'État de Sa Majesté Britannique au département des affaires étrangères, et Lord Cowley, ambassadeur d'Angletèrre à Paris;

Pour la Russie,

M. le Comte Orloff, membre du Conseil de l'Empire et aide de camp général de l'Empereur de Russie, et M. le Baron de Brunnow, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la Confédération Germanique;

Pour la Sardaigne,

M. le Chevalier Massimo d'Azeglio, sénateur du Royaume de Sardaigne;

Pour la Turquie,

Aali-Pacha, grand vezir de Sa Majesté le Sultan, et Mehemmed-Djemil-Bey, son ambassadeur à Paris.

La publication de cette liste mit un terme à divers bruits. D'abord, on en inféra généralement que la Prusse était définitivement exclue des Conférences. Ensuite, il ne fut plus question de plusieurs noms mis en avant et soutenus avec ténacité par les faiseurs de nouvelles, qui avaient prétendu, entre autres choses peu croyables, que MM. de Nesselrode et de Titoff viendraient représenter la Russie à Paris. Enfin, on remarqua que la Sardaigne n'avait qu'un seul Plénipotentiaire.

Cette liste, quoique publiée par le *Moniteur*, ne fut pas la liste définitive. Quatre jours après, le journal officiel lui-même la rectifia et la compléta dans les termes suivants :

La Sardaigne. Rectification.

« M. le Chevalier Massimo d'Azeglio avait été désigné d'abord par le Gouvernement Piémontais pour prendre part aux négociations qui vont s'ouvrir à Paris. Nous apprenons aujourd'hui que ce sont définitivement M. le Comte de Cavour, président du Conseil des ministres de Sa Majesté Sarde, et

M. le Marquis de Villamarina, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Paris, qui ont été nommés Plénipotentiaires de Sardaigne au Congrès de Paris. »

Le mot de *Congrès* était prononcé pour la première fois par le journal du Gouvernement.

Participation de la Sardaigne aux travaux du Congrès.

Malgré cette double nomination, qui mettait la Sardaigne sur lê pied des autres Puissances quant à la représentation, la part que le Gouvernement de Turin devait prendre aux délibérations qui allaient s'ouvrir resta incertaine pendant plusieurs jours. La question était assez délicate. La Sardaigne étant une Puissance de second ordre, sa participation à tous les travaux du Congrès pouvait être considérée comme une infraction aux principes consacrés par les précédents diplomatiques, et présenter des inconvénients sérieux. Il fut d'abord question de n'admettre ses représentants qu'à la première séance, pour signer les préliminaires, — la marche des travaux du Congrès n'était pas encore définitivement arrêtée, — et à la dernière, pour signer le protocole définitif. La Sardaigne réclama vivement contre cette idée, par la bouche du général de La Marmora, qui se trouvait encore à Paris, par son Plénipotentiaire ordinaire, le Marquis de Villamarina, et, plus tard, par le Comte de Cavour. Elle rappela les sacrifices qu'elle avait faits; elle parla de son sang versé et de son argent dépensé. Ces raisons devaient naturellement rencontrer de vives sympathies en France et en Angleterre. Le Gouvernement Anglais surtout secondait de tous ses efforts le désir du Cabinet de Turin. Malheureusement, les motifs qui recommandaient particulièrement la Sardaigne au libéralisme constitutionnel Anglais soulevaient en Russie et en Autriche de vives répugnances.

Le Gouvernement Français, qui ne ressentait ni l'enthousiasme des uns ni l'éloignement des autres, s'efforçait de concilier les choses en proposant de faire à la Sardaigne une position honorable dans le Congrès, et qui ne pût pas cepen-

dant blesser, certaines susceptibilités et certaines règles dont il fallait tenir compte. Il avait regretté la retraite de M. d'Azeglio, et il en avait été surpris, car M. d'Azeglio n'avait pu ignorer, lorsqu'il avait accepté de venir représenter la Sardaigne, la situation faite à cette Puissance par les circonstances. M. d'Azeglio n'en avait pas moins donné pour motif de sa retraite une prétendue réduction d'attributions et de droits. On doit bien penser, cependant, que la position de la Sardaigne n'était pas une question née des derniers événements; elle avait éveillé l'attention des Puissances du jour même où le Roi Victor-Emmanuel était entré dans l'alliance, et cette position avait été fixée en principe dans l'année précédente. MM. de Cavour et de Villamarina substitués à M. d'Azeglio, on se retrouvait en présence de la situation que celui-ci avait abandonnée. La Sardaigne ne pouvait pas prétendre aux mêmes attributions et aux mêmes droits qu'une Puissance de premier ordre. Assurément, elle avait fait beaucoup plus que la Prusse, et cependant elle ne pouvait pas remplacer aux Conférences une Puissance comme la Prusse. Son admission au Congrès, avec des attributions en tous points semblables à celles des autres Puissances, pouvait être invoquée plus tard et devenir un précédent dangereux. La Sardaigne, introduite au Congrès sur le même pied que la France, l'Angleterre, l'Autriche et la Russie, ouvrait la porte aux prétentions futures de tous les États, sans distinction aucune, et substituait la force du nombre aux principes admis jusqu'à ce jour et solennellement consacrés. Ces considérations, très-sérieuses, empêchaient, jusqu'à un certain point, qu'on reconnût autant qu'on l'eût voulu les sacrifices accomplis par la Sardaigne. Les nouveaux Plénipotentiaires Sardes parurent comprendre ce que leur position avait de délicat, et ils se montrèrent assez disposés à ne prendre part qu'à la discussion des points qui intéressaient directement leur pays. Ce qu'ils repoussaient, c'était une admission sous des restrictions qui eus-

sent été officiellement annoncées. Il ne s'agissait donc plus que d'une question de forme, et dès lors on devait arriver à s'entendre promptement. Des réserves consenties verbalement mais non formulées, soit dans un protocole, soit dans une note au *Moniteur*, avaient le double avantage de conserver intacts les principes diplomatiques admis par l'usage et de ne pas blesser, cependant, les susceptibilités bien naturelles et très-respectables d'une nation alliée qui, sous le rapport de la résolution et des nobles sentiments, n'avait rien à envier aux Puissances de premier ordre. Il fut donc convenu que la position de la Sardaigne au Congrès serait celle des autres Puissances, sauf les réserves que MM. de Cavour et de Villamarina croiraient devoir s'imposer dans le cours des délibérations et dont on les laissait juges.

La difficulté ne pouvait pas être tranchée plus honorablement pour tout le monde. En ce qui concerne la France, il était bon qu'on ne pût pas lui reprocher d'avoir méconnu des services réels. On avait objecté les précédents, et les précédents étaient saufs. On avait invoqué le droit public, mais le droit public n'est pas immuable ; il est, au contraire, de sa nature, essentiellement modifiable ; il suit le mouvement de la civilisation ; il varie selon les époques et les circonstances. C'est pour cela qu'il n'est écrit nulle part. Quelle plus belle occasion pouvait-on avoir, je ne dis pas d'inaugurer un droit public nouveau, mais de faire passer dans le droit politique le principe éternel, si humain et si équitable, de la reconnaissance des services rendus ?

La Diète Germanique.

Tandis que la question de l'admission de la Prusse aux Conférences semblait résolue dans un sens négatif par la publication au *Moniteur* de la liste des Plénipotentiaires, et que la participation de la Sardaigne était discutée et réglée comme je viens de le dire, une autre question de même nature se présentait : la Diète Germanique serait-elle directement représentée au Congrès ? Au moment même où l'Autriche envoyait

les propositions à Saint-Pétersbourg, elle informait les Puissances de l'intention qu'elle avait, pour le cas où ces propositions ne seraient pas acceptées, de les communiquer à la Diète, dans le but d'en obtenir, au besoin, le concours armé des États de la Confédération. La Russie ayant accepté purement et simplement l'*ultimatum*, il s'agissait maintenant bien moins d'un vote belliqueux que d'un appui moral. L'appropriation des propositions par la Diète n'impliquait nullement, du reste, contrairement à ce que prétendaient plusieurs journaux, la nomination d'un représentant spécial pour la Confédération Germanique.

La question avait été un instant agitée, il est vrai; mais la représentation directe de la Confédération touchait à des prétentions personnelles si délicates, et d'un autre côté, elle offrait si peu de garanties aux Puissances alliées, que l'idée en fut écartée presque aussitôt, malgré l'insistance de quelques États et particulièrement de la Saxe. La communication de l'Autriche, combattue dans quelques-unes de ses dispositions par la Prusse, qui se montrait, même en présence de la confiance universelle, toujours très-irrésolue sur le chapitre des engagements à prendre, subit des modifications qui en réduisirent considérablement la portée. Même au point satisfaisant où en étaient les choses, une démonstration formelle et sans réserve de la part de l'Allemagne tout entière eût été un événement heureux; mais comment espérer obtenir cet acte de résolution d'une Assemblée que se disputaient deux influences opposées également puissantes? On ne se mit d'accord qu'en enlevant à la proposition tout ce qui pouvait lui donner un intérêt sérieux aux yeux des Puissances occidentales, et dès lors le vote de la Diète ne fut plus considéré et attendu que comme un incident sans importance.

Je n'en veux pas dire davantage sur cet épisode, du reste fort obscur, de la politique Allemande, la plus embrouillée de toutes les politiques. Je consacrerais plusieurs chapitres à l'ex-

plication du rôle que la Prusse joua à la Diète afin de l'empêcher de s'engager plus qu'elle ne s'était engagée elle-même; je raconterais les efforts faits par la Saxe pour rapprocher la Prusse de l'Autriche, dans le but d'obtenir une représentation directe de la Confédération dans la personne de M. de Beust lui-même; je rapporterais les instances de l'Autriche auprès de la Prusse pour obtenir de celle-ci qu'elle s'assurât un siége au Congrès de Paris, en apportant à la Diète des idées qui rappelassent un peu moins la Conférence de Bamberg, de triste mémoire; je dirais comment la proposition primitive de l'Autriche fut amendée par la Bavière, qui, elle aussi, s'était montrée favorable à l'idée d'une représentation spéciale pour l'Allemagne; je développerais longuement les motifs pour lesquels cette idée, qui n'avait pas l'agrément de la Prusse, ne pouvait pas non plus être agréée par l'Autriche; j'entrerais, enfin, dans le détail raisonné des critiques que firent de la communication à la Diète ceux qui n'approuvaient pas la mesure, et je dirais sur quelles considérations se fondaient ceux qui, au contraire, en avaient approuvé l'idée, que cet incident du grave débat oriental n'en resterait pas moins plein d'obscurité, d'incertitudes et de contradictions apparentes.

En résumé, la Diète, saisie des propositions par M. de Reckberg, son président, ministre d'Autriche à Francfort, les avait renvoyées à un comité. Le comité avait conclu à l'adoption pure et simple des quatre premiers points de garantie, et il avait fait ses réserves sur le cinquième point. Ce système n'engageait pas les Parties contractantes au delà d'une simple adhésion morale; mais il n'en est pas moins vrai que l'Allemagne faisait un pas en avant et rompait avec son passé exclusivement germanique en s'appropriant les troisième et quatrième points, relatifs à la neutralisation de la mer Noire et à l'affranchissement des sujets non musulmans de la Porte Ottomane. C'est en qualité de membre de la grande famille Européenne, et non pas comme simple mandataire des intérêts

Allemands, que la Confédération allait se prononcer. Si donc la Prusse trouvait son compte aux réserves sur le cinquième point, l'Autriche et les Puissances occidentales pouvaient s'applaudir de l'adoption des quatre premières garanties. Voici dans quels termes eut lieu cette adoption :

« La Confédération Germanique, donnant suite à ses résolutions du 24 juillet et du 9 décembre 1854, dès 8 et 26 février 1855, reconnaît avec satisfaction et gratitude, dans les préliminaires recommandés au Cabinet Russe par la Cour impériale d'Autriche et acceptés par toutes les Puissances belligérantes, les bases sur lesquelles on peut espérer de rétablir une paix solide et durable. La Confédération reconnaît comme un besoin Européen que cet espoir se réalise bientôt. Par suite, elle se donnera également pour mission propre de maintenir ces bases, en se réservant son libre jugement sur les conditions spéciales que produiront les Puissances belligérantes. En appréciant à leur valeur les démarches faites déjà dans cette direction par l'Autriche et la Prusse, la Confédération Germanique exprime la ferme confiance que les deux hauts Gouvernements continueront également par la suite à consacrer aux intérêts de la patrie commune leur sollicitude, digne de reconnaissance, et leur attention. »

Le rôle de la Prusse à la Diète n'était pas de nature à faire souhaiter son introduction aux Conférences. Dans l'intérêt des principes dont j'ai parlé, cette introduction pouvait être désirable; mais la prudence est le premier de tous les principes, et elle recommandait de ne pas admettre une voix hostile ou douteuse de plus avant de s'être assuré que cette voix ne mettrait pas en péril l'œuvre pour laquelle on se réunissait. Les choses restèrent donc provisoirement ce qu'elles étaient. On pensa que la Prusse modifierait son attitude après la signature des préliminaires de paix, c'est-à-dire quand les points qui lui répu- La Prusse.

gnaient le plus auraient été vidés. Après tout, elle ne pouvait pas vouloir rester isolée dans la paix et se montrer plus Russe que la Russie elle-même. En attendant que l'obscurité du cinquième point fût éclaircie pour la Prusse, comme elle l'était déjà pour la Russie, le Cabinet de Berlin, persistant dans la politique nébuleuse dont il avait donné le programme dans sa dépêche du 26 janvier, l'invitation qu'il souhaitait qu'on lui fît pour venir prendre place aux Conférences ne lui fut point envoyée. La Russie elle-même, il est bon de le dire, se montrait disposée à considérer l'admission de la Prusse comme une question spéciale dont on pourrait s'occuper après la signature des préliminaires de paix, et elle ne manifestait pas autrement son désir de la voir siéger à ses côtés. Jusqu'à l'adoption des préliminaires, l'Autriche seule devait donc représenter les intérêts Allemands au Congrès.

M. de Brunnow arrive à Paris.

Le jour de l'ouverture des travaux du Congrès n'était pas encore définitivement fixé, et cependant les Plénipotentiaires désignés faisaient déjà leurs préparatifs pour se rendre à Paris. M. le Baron de Brunnow fut le premier Plénipotentiaire étranger dont on annonça le départ, et il arriva, en effet, à Paris avant tous les autres. Dès le 12 au soir, il descendait à la gare du chemin de fer du Nord, où M. de Seebach était allé l'attendre. Quelques journaux étrangers prétendirent que le Plénipotentiaire Russe avait été accueilli par de chaudes acclamations à sa sortie du convoi; mais, vérification faite, il se trouva que la petite manifestation dont on avait parlé et à laquelle on avait voulu donner une certaine couleur politique, n'avait pas eu lieu. M. de Brunnow avait été simplement salué avec une courtoisie toute française par quelques personnes qui s'étaient approchées de lui pour voir ses traits.

Arrivée des autres Plénipotentiaires.

M. le Baron de Bourqueney était arrivé la veille. Tous les autres Plénipotentiaires qui n'avaient pas leur résidence à Paris étaient attendus, et ils arrivèrent successivement avant le 20, sauf Aali-Pacha qui ne put être rendu que le 22.

Bruits de Paris. La curiosité publique.

Ces petits faits, que les journaux ne manquaient pas de consigner avec beaucoup de soin, défrayaient les conversations et faisaient prendre le temps en patience. A Paris, l'intérêt du moment était là. On fit les commentaires les plus variés et les moins croyables sur les motifs de l'empressement excessif de M. de Brunnow. On se dit à l'oreille que le Gouvernement Français en était contrarié, et que Lord Cowley, parti pour Londres le 12, n'avait pas fait sans intention coïncider son départ avec l'arrivée du Plénipotentiaire Russe. En réalité, cette coïncidence était toute fortuite : Lord Cowley était allé à Londres pour s'entretenir avec Lord Clarendon, et devait revenir à Paris avec le premier Plénipotentiaire Anglais. Malgré l'invraisemblance de ces bruits, au fond très-inoffensifs, on s'y attachait, et ils passaient de bouche en bouche dans les salons, dans les cercles, à la Bourse et dans les théâtres. On voulait aussi savoir quels hommes étaient ces personnages qui allaient décider de la paix de l'Europe. Chacun souhaitait de les voir, et quand l'un d'eux était aperçu, il devenait aussitôt l'objet de la plus vive curiosité. Le daguerréotype et les biographes sérieux ne répondant pas assez vite à l'impatience publique, une spéculation peu scrupuleuse répandit dans le public des notices de fantaisie sur les héros du jour, et rajeunit de vieux portraits mis au rebut depuis longtemps en écrivant au bas le nom de tel ou tel Plénipotentiaire. Enfin, la plume et le crayon entreprirent des œuvres plus sérieuses et plus vraies. Les journaux donnèrent successivement des biographies qui furent lues avec avidité, et les graves personnages politiques, comprenant qu'ils avaient tout avantage à se montrer tels qu'ils étaient, consentirent à poser devant l'artiste et devant le soleil. Les étalages des libraires et les vitrines des marchands d'estampes se garnirent donc de petites brochures enlevées par milliers, et de portraits lithographiés et photographiés devant lesquels la foule s'assemblait et faisait ses commentaires. Dans cette exposition artistique qui s'étendit à tous les quartiers de

Paris, et bientôt à toutes les villes de province, la dignité aristocratique de Lord Clarendon fut beaucoup remarquée, et la grande et franche figure du Comte Orloff eut un succès de sympathie presque populaire.

Ces biographies et ces images ne suffisaient pas encore à la curiosité. On voulait aussi savoir quelle était la vie des Plénipotentiaires à Paris, leurs domiciles, l'accueil que le monde officiel leur faisait, et surtout les honneurs et les témoignages de bienveillance qu'ils recevaient de l'Empereur. Les journaux, prompts à répondre à ces besoins, ne manquaient pas d'entrer dans de minutieux détails sur les réceptions aux Tuileries, sur les paroles dites ou supposées l'avoir été, sur les conversations des Plénipotentiaires avec les ministres et particulièrement avec le ministre des affaires étrangères. On sut par eux que Lord Clarendon et le Comte de Cavour étaient descendus à l'hôtel du Louvre; qu'Aali-Pacha habitait l'hôtel de la légation Turque, rue de Grenelle; que le Comte Buol avait élu domicile à l'hôtel de Bristol, enfin que le Comte Orloff et M. de Brunnow avaient pris possession de l'hôtel de la légation de Russie, rue du Faubourg-Saint-Honoré, où l'on était parvenu à réunir la plupart des anciens meubles de M. de Kisseleff, qui avaient été retrouvés chez des marchands. Les journaux n'oublièrent pas non plus de donner la liste des personnes qui accompagnaient les Plénipotentiaires extraordinaires de chaque Puissance.

Choix du ministère des affaires étrangères pour le lieu des séances.

On sut bientôt que le lieu choisi pour les séances du Congrès était le somptueux et grandiose palais du ministre des affaires étrangères. Ce choix répondait à tous les besoins et il fut universellement approuvé. Enfin, l'ouverture des délibérations fut fixée au 25 février.

Incident. Les *Débats*, le *Siècle*, le *Constitutionnel* et le *Moniteur*.

Le moment est venu de parler d'un épisode dont le public et la presse s'émurent pendant plusieurs jours et sur lequel il n'est pas inutile de dire la vérité. Le ***Journal des Débats***, examinant certains points délicats des propositions, les avait

résolus dans le sens le moins rigoureux. Ainsi, Nicolaïeff n'étant pas sur la mer Noire, mais à plusieurs lieues sur le Bug, ce port échappait aux dispositions de l'article III, relatif à la fermeture de la mer Noire; de plus, les Russes n'avaient fait qu'user de leur droit en édifiant des casernes et d'autres ouvrages de défense aux îles d'Aland; enfin, on devait s'attendre à voir la Russie mettre à un très-haut prix toutes les garanties qu'on pourrait lui demander du côté de l'Asie. Le *Siècle* se montra très-courroucé de cet article. Il y répondit en plaisantant d'abord les journaux qui, se regardant comme membres du Congrès, proposaient et résolvaient avec le plus imperturbable aplomb les difficultés diplomatiques les plus compliquées.

« Le *Journal des Débats* est de ce nombre, poursuivait le *Siècle*, et nous lui pardonnerions volontiers le petit travers qui le porte à jouer au Plénipotentiaire, comme il a joué au général avant, pendant et après le siége de Sébastopol, si les difficultés qu'il énumère étaient résolues par lui dans un sens national. Mais les diplomates du *Journal des Débats* sont loin d'avoir les mêmes tendances que ses généraux. Le rédacteur militaire enlevait aux Russes toutes leurs positions, tambour battant. Le rédacteur diplomatique, au contraire, leur octroie, avec une libéralité qui nous reporte au plus beau temps de la satisfaction continue, tout ce qu'il leur plaît de demander. »

En résumé, le *Siècle*, examinant à son tour les difficultés dont s'était occupé le *Journal des Débats*, les tranchait d'une façon toute différente. Il demandait en substance : le déplacement des chantiers de Nicolaïeff et de ses arsenaux; la fermeture du Bug; qu'aucune fortification menaçante pour le commerce Européen ne pût exister sur les îles d'Aland; que l'Asie ne fût point oubliée dans les garanties qui devaient être exigées de la Russie. Le *Siècle*, interprétant selon ses désirs le cinquième point, demandait le plein et entier développement de toutes les conditions qui en découlaient, suivant lui. « C'est là, disait

ce journal, que sont les difficultés éventuelles, celles qui se rapportent *aux nationalités*, *aux réparations*, *à l'équilibre Européen*. Là est ce qu'il faut considérer. »

Cet article rentrait dans la ligne politique ordinaire du *Siècle*. Il ne disait pas plus que ce journal n'avait dit en d'autres termes à diverses époques. Tout récemment encore, le *Siècle* avait entrepris un examen critique des traités de 1814 et 1815, et ce travail, dont la publication, au moment où des représentants de l'Autriche, de la Russie et de l'Angleterre devenaient les hôtes de la France, manquait peut-être d'à-propos et pouvait jeter quelques embarras dans les délibérations qui allaient s'ouvrir, était passé à peu près inaperçu. La réponse au *Journal des Débats* n'eût probablement pas fait plus de bruit, si le *Moniteur* lui-même ne lui avait pas accordé l'honneur, bien rare et toujours significatif, d'une reproduction. Le 20 février, les lecteurs du *Moniteur* trouvèrent donc l'article du *Siècle* imprimé tout au long dans la première page du journal officiel. Cette reproduction causa un grand étonnement et produisit une vive impression. Ce fut l'événement de la journée. On crut moins à la paix et la Bourse baissa. Le bruit, cependant, transpira bientôt dans le public que la reproduction par le *Moniteur* était le résultat d'une erreur. Le *Constitutionnel* voulut se renseigner sur ce point au ministère des affaires étrangères. Un de ses rédacteurs vit le ministre, reçut quelques explications, et se crut, — un peu légèrement! — autorisé à déclarer qu'il y avait méprise commise par le journal officiel. En conséquence, le *Constitutionnel* publia la note suivante :

« C'est par suite d'une erreur que le *Moniteur* d'aujourd'hui a reproduit un article du *Siècle* d'hier répondant à un article du *Journal des Débats* de la veille. »

Cette rectification, très-cruelle au fond pour le *Moniteur*, n'avait été nullement demandée au *Constitutionnel*, qui, dans cette circonstance, avait fait preuve de trop de zèle. S'il y avait eu erreur et si les ministres intéressés jugeaient nécessaire de

le dire, il était convenable que ce fût le journal du Gouvernement lui-même qui fît cette déclaration le premier. Le *Constitutionnel*, dans son empressement, louable sans doute mais peu réfléchi, ne tint pas compte de cette considération, et plaça, par la publication de sa note, le *Moniteur* dans l'impossibilité de se rectifier lui-même sous peine d'abdiquer son titre de journal officiel. Le *Moniteur*, dans la situation délicate qui lui était faite, prit le seul parti que pût prendre l'organe du Gouvernement, il ne se rectifia pas et maintint, au contraire, qu'il avait agi sciemment en reproduisant l'article du *Siècle*. A son tour, il publia la note suivante :

« Le *Constitutionnel* s'est trompé en attribuant à une erreur l'insertion dans le *Moniteur* d'un article du *Siècle*.

» Nous profitons de cette circonstance pour rappeler que le *Moniteur* est le seul journal du Gouvernement; s'il s'y glissait une erreur, il ne laisserait pas à d'autres le soin de la rectifier. »

La vérité sur cet incident.

Le *Constitutionnel*, blessé au vif, mais ne pouvant répliquer, voulut au moins s'assurer les bénéfices négatifs du silence : il essaya de se soustraire à la publication de cette cruelle réplique; mais il se vit officiellement invité à la publier en tête de ses colonnes, ce qu'il fit dans son numéro du 24 février.

Le *Constitutionnel*, il faut le dire aujourd'hui, n'avait eu d'autre tort que son empressement à vouloir donner à ses lecteurs ce qu'il pouvait, à juste titre, considérer comme une nouvelle très-intéressante. Il avait oublié, dans cette circonstance, que les journaux étant placés dans les attributions du ministre de l'intérieur, et le ministre des affaires étrangères faisant passer, pour plus de sûreté, par la division de la presse, les communications dont il désire la publication par les journaux, toutes les indications données directement de ministre à journaliste ont un caractère confidentiel sous-entendu, et ne peuvent, par conséquent, être livrées à la publicité sans un plus ample informé.

En réalité, le *Constitutionnel* n'avait point trompé le lecteur en disant que la publication de l'article du *Siècle* par le *Moniteur* était le résultat d'une erreur. Le fait était positif. Le journal du Gouvernement avait bien, il est vrai, reçu l'ordre d'insérer dans ses colonnes « un article du journal *le Siècle;* » mais cet article n'était pas celui qui avait paru. Les ciseaux du journaliste officiel s'étaient égarés : ils avaient découpé l'article du jour, au lieu d'y prendre celui de la veille, conçu, du reste, dans le même esprit, mais rédigé dans des termes assez vagues pour pouvoir être reproduit par le *Moniteur* sans engager le Gouvernement.

Le *Siècle* triomphait ; mais, malgré l'affirmation du *Moniteur*, l'incertitude du public était encore très-grande, et si la vérité ne s'imprimait pas, elle se disait à l'oreille dans le monde officiel.

Quelques journaux étrangers la pressentirent, et l'*Indépendance Belge*, tout en enregistrant la note du *Constitutionnel*, sembla persister dans la pensée qu'il y avait eu méprise, et déclara que « même avec l'erreur constatée, il était difficile que le *Moniteur* restât sous le coup de la férule d'une feuille dans laquelle le public voulait continuer à trouver, quoi qu'on en eût dit, les inspirations du Gouvernement. »

L'incident n'eut pas d'autres suites, le public, qui s'était laissé émouvoir un instant, ayant eu le bon esprit de comprendre que le fait, vrai ou faux, n'impliquait aucun changement dans la politique du Gouvernement.

Réception des Plénipotentiaires par l'Empereur.

Le Comte de Clarendon fut le premier Plénipotentiaire qui eut l'honneur d'être reçu par l'Empereur. Cette réception eut lieu le 17 février. Le ministre des affaires étrangères de Sa Majesté la Reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, fut introduit auprès de Sa Majesté Impériale par le grand maître des cérémonies et présenté à l'Empereur par Son Excellence Lord Cowley, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique. M. le Comte Wa-

lewski, ministre secrétaire d'État au département des affaires étrangères, assista à cette présentation.

Les autres membres du Congrès arrivés récemment à Paris furent reçus successivement par l'Empereur, avec le même cérémonial, dans l'ordre de date suivant :

M. le Comte de Buol-Schauenstein, ministre de l'extérieur de Sa Majesté l'Empereur d'Autriche ;

M. le Baron de Brunnow, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies ;

M. le Comte de Cavour, président du Conseil des ministres et ministre des finances de Sa Majesté le Roi de Sardaigne;

M. le Comte Orloff, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies;

Aali-Pacha, grand vezir de Sa Majesté le Sultan.

Rapports des Plénipotentiaires entre eux.

En attendant l'ouverture de leurs travaux, les Plénipotentiaires se voyaient assez fréquemment; quelques-uns se visitaient régulièrement. Tous s'étaient empressés, aussitôt leur arrivée, de se faire présenter au ministre des affaires étrangères, qui avait mis à leur disposition une partie du rez-de-chaussée de son magnifique hôtel. Le cabinet du ministre leur était également ouvert à toute heure, et ils y venaient longuement conférer avec le Comte Walewski. Ces entretiens, sorte de préface à l'œuvre sérieuse qui devait bientôt commencer, mettaient les hommes en rapport, leur apprenaient à se connaître, et préparaient la solution de certaines questions sur lesquelles il n'était pas mauvais qu'on s'entendît officieusement avant d'en aborder la discussion officielle. Dans ces entretiens préparatoires, tous les Plénipotentiaires, même ceux de l'Angleterre, paraissaient animés des intentions les plus conciliantes.

Question des préséances.

La question délicate des préséances fut une de celles dont les Plénipotentiaires s'occupèrent dans ces entretiens préparatoires. La présidence paraissait dévolue de droit à M. le Comte

Walewski, en sa qualité de ministre des affaires étrangères du pays où les Conférences devaient s'ouvrir. Sur ce point, aucune difficulté n'était soulevée. Mais dans quel ordre les autres Plénipotentiaires prendraient-ils place à la réunion et apposeraient-ils leur signature au bas des protocoles? Ici les journaux cessèrent d'être d'accord, et la question fut l'objet d'une assez vive controverse. Enfin, l'on sut qu'il avait été décidé que les préséances seraient réglées par l'ordre alphabétique des États, et qu'en conséquence les membres du Congrès prendraient place à la table des délibérations et signeraient conformément à cet ordre. Les choses avaient été réglées ainsi aux Conférences de Vienne. Ce mode avait l'inappréciable avantage de ne blesser aucune susceptibilité en ne créant aucune faveur.

Impatience de quelques journaux.

Le Congrès n'avait pas encore tenu sa première séance, et déjà, cependant, plusieurs journaux s'évertuaient à tracer les règles qui devaient, suivant eux, présider à ses travaux. On parla de sa division en commissions et en sous-commissions; on prétendit que, pour éviter une perte de temps, les Plénipotentiaires procéderaient par notes écrites plutôt que par discussions orales; on voulut, enfin, lever le voile sur ce qui était encore très-obscur, ou plutôt sur ce qui n'existait pas, car la marche des travaux du Congrès devait être réglée par les Plénipotentiaires eux-mêmes, d'après leur propre initiative, éclairée par leur expérience et par les instructions de leurs Gouvernements respectifs.

Les Plénipotentiaires s'engagent à un secret absolu.

Les Plénipotentiaires, dans une de leurs réunions au ministère des affaires étrangères, s'engagèrent réciproquement à garder le secret le plus absolu sur leurs travaux et sur les incidents qui pourraient surgir. Cette extrême réserve ne fit pas le compte de la curiosité, mais tout le monde comprit qu'elle était commandée par la prudence. Le but qu'on se proposait était, en effet, assez sérieux pour qu'on ne s'exposât pas à le compromettre par un défaut de précaution.

A la suite de cette résolution prise par tous les Plénipotentiaires sans exception, le ministre des affaires étrangères exprima à son collègue de l'intérieur le désir de voir la presse Parisienne s'occuper le moins possible des travaux du Congrès, et surtout s'abstenir de discuter de son côté les points qui allaient être mis en délibération, pour éviter d'ajouter de nouvelles difficultés à celles, déjà assez nombreuses sans doute, qui devaient naturellement se présenter. En conséquence, M. Collet-Meygret, directeur général de la sûreté publique, réunit le lendemain 21 février, dans son cabinet, les directeurs politiques et les rédacteurs en chef des journaux de Paris pour les inviter à une grande réserve, les priant de se considérer provisoirement comme sur un terrain neutre, puisque la France avait l'honneur de voir dans sa capitale ses adversaires aussi bien que ses alliés, et les avertissant que les journaux Anglais eux-mêmes paraissaient disposés à modérer leurs polémiques pour qu'aucune influence du dehors ne vînt contrarier les travaux de la Conférence.

Cette communication toute bienveillante fut reçue comme elle devait l'être. Directeurs et rédacteurs en chef de journaux s'empressèrent d'assurer qu'ils se conformeraient aux vœux du Gouvernement. La plupart avaient déjà donné, durant le cours des négociations qui avaient abouti à l'acceptation de l'*ultimatum* par la Russie, des preuves de prudence et de tact suffisantes pour qu'on fût bien certain que la réserve ne leur coûterait aucun effort. Les autres, un ou deux, avaient pu, à l'imitation d'une partie de la presse Anglaise, se laisser aller parfois à un langage peu mesuré; mais les circonstances étaient trop solennelles pour qu'ils ne comprissent pas que la retenue et la discrétion étaient un devoir, et que, au point où les choses étaient arrivées, la meilleure manière de faire acte de patriotisme c'était de laisser le Congrès parfaitement libre de discuter et de résoudre les questions capitales qui allaient être soumises à ses délibérations.

Le *Moniteur* annonce la première séance.

Enfin, le ***Moniteur universel***, dans son numéro du 24 février, annonça dans les termes suivants l'ouverture des travaux du Congrès pour le lendemain :

« La première séance du Congrès aura lieu lundi, 25 de ce mois, à l'hôtel du ministre des affaires étrangères. »

LES PLÉNIPOTENTIAIRES

ESQUISSES BIOGRAPHIQUES [1].

FRANCE.

Le Comte Walewski.

Je ne puis entreprendre d'écrire en quelques pages la biographie du Comte Colonna Walewski, ministre des affaires étrangères de France et président du Congrès de Paris, sans regretter qu'il ne me soit pas permis de donner à ce travail toute l'étendue qu'il réclame. La vie publique du Comte Walewski est du nombre de celles que le biographe se complaît à raconter dans ses moindres détails. Elle est pleine d'épisodes intéressants, émouvants même, et ce ne serait pas trop de tout un volume pour la bien faire connaître. L'ouvrage aurait l'attrait qu'inspire toujours aux âmes élevées le récit des luttes de l'intelligence et de la volonté. On pourrait en tirer

[1] Comme président du Congrès, M. le Comte Walewski devait naturellement figurer en tête de ces rapides esquisses. M. le Baron de Bourqueney, qui ne pouvait être séparé du premier Plénipotentiaire Français, vient ensuite. Les autres biographies sont placées d'après l'ordre alphabétique des Puissances : Autriche, Grande-Bretagne, Prusse, Russie, Sardaigne et Turquie.

divers enseignements utiles, montrer, par exemple, une fois de plus, que les obstacles fortifient et grandissent les natures heureusement douées. Mais je dois me borner à une esquisse rapide, dégagée de toute réflexion c'est-à-dire dépouillée de ce qui fait ordinairement l'utilité d'un semblable travail. Heureusement les faits que j'ai à raconter sont assez variés et intéressants pour que, même présentés sous cette forme rapide, qui n'a le temps ni d'analyser ni de conclure, ils soient encore pleins de charme pour le lecteur.

Le Comte Alexandre Colonna Walewski est né le 4 mai 1810, au château de Walevice, près de Varsovie. Le jeune Comte, après un séjour de quelques années à Paris, fut envoyé à Genève, où il acheva ses études. En 1824, il retourna en Pologne et il y resta jusqu'en 1827. Le Comte Walewski avait alors dix-huit ans. Son instruction, la maturité précoce de son caractère frappèrent le Grand-Duc Constantin, qui voulut l'attacher à sa personne et lui offrit de le nommer son aide de camp. Mais Alexandre Walewski n'avait alors qu'un désir, il voulait revoir la France, et il repoussa les offres brillantes qui lui étaient faites. Ces refus, que les instances les plus pressantes ne purent vaincre, eurent pour effet de changer les bonnes dispositions du Grand-Duc. On défendit à Walewski de quitter la Pologne et il fut placé sous la surveillance de la police. Mais si rigoureusement qu'on l'observât, il put cependant gagner Saint-Pétersbourg, quoique sa fuite eût été signalée, et enfin Cronstadt et Londres.

Le Comte Walewski était à Paris quand la révolution de 1830 éclata. Quelques mois plus tard, le général Sébastiani, alors ministre des affaires étrangères, lui confia une mission importante près du Gouvernement national Polonais. Cette mission fut le signal de nouvelles mésaventures qui faillirent avoir pour le jeune diplomate les plus funestes conséquences. Arrêté en Prusse, il fut enfermé dans la forteresse de Glogau, puis dirigé sur Saint-Pétersbourg pour être livré au Gouver-

nement Russe. La perspective du sort qui l'attendait doubla l'audace du prisonnier, qui sut échapper à sa nombreuse escorte, se réfugia dans les forêts voisines de la frontière Polonaise, traversa la Pologne Prussienne et gagna enfin Varsovie. Il était arrivé au lieu de sa mission; mais quels dangers n'avait-il pas courus! C'était commencer sa carrière diplomatique comme un soldat perdu achève un jour de retraite en pays ennemi; et il y a loin, il faut en convenir, d'une semblable prise de possession à l'entrée solennelle d'un ambassadeur dans la ville où il doit résider. Le Comte Walewski prit donc, pour ainsi dire, son premier poste diplomatique d'assaut.

Le danger avait développé ses instincts militaires; aussi, sa mission remplie, et elle le fut à l'entière satisfaction de la Pologne et de la France, s'empressa-t-il d'entrer dans l'armée Polonaise avec le grade d'aide de camp. Est-il nécessaire de dire, après les actes de résolution et de courage que je viens de raconter, que le nouvel officier saisit avec avidité toute occasion de se distinguer et qu'il versa noblement son sang pour la défense de sa patrie?

Envoyé à Londres par le Gouvernement national Polonais vers le milieu de l'année 1831, le Comte Walewski, malgré son extrême jeunesse (il avait alors vingt et un ans), y noua des relations intimes et suivies avec M. de Talleyrand et Lord Palmerston, et il obtint de ces deux hommes d'État la promesse que les Cabinets de France et d'Angleterre saisiraient la première occasion qui se présenterait d'intervenir entre la Russie et la Pologne dans l'intérêt de cette dernière. Malheureusement ces promesses ne purent être suivies d'aucun résultat, le Gouvernement Britannique déclarant un peu plus tard, malgré les instances très-pressantes du Prince de Talleyrand, que le moment de se faire le défenseur de la nationalité Polonaise ne lui paraissait pas encore venu.

Varsovie tombée aux mains des Russes, le Comte Walewski

se rappela qu'une seconde patrie lui restait, et il revint en France, où il sollicita et obtint des lettres de naturalisation. Le diplomate se fit de nouveau soldat. Nous le voyons successivement officier d'ordonnance du maréchal Gérard, capitaine dans la légion étrangère, puis aux chasseurs d'Afrique, et enfin directeur des affaires Arabes à Oran. Il fut chargé en cette dernière qualité d'une mission très-délicate près d'Abdel-Kader, mission qu'il accomplit avec un plein succès.

Rentré en France il passa au 4e hussards, dont il fit partie jusqu'en 1837, époque à laquelle il quitta le service pour entrer dans la vie politique. Lié bientôt avec les membres du centre gauche, et notamment avec MM. Thiers et de Rémusat, il acheta le *Messager*, qu'il dirigea pendant trois ans, publia plusieurs brochures politiques qui eurent un grand succès et qu'on pourrait relire aujourd'hui en les croyant écrites d'hier. Enfin, il s'occupa de littérature dramatique dans ses moments de loisirs, et il fit représenter au Théâtre-Français l'*École du monde*, cinq actes qui sont restés au répertoire de notre première scène littéraire.

On était en 1840, les amis du Comte Walewski étaient au pouvoir. Le moment paraissait donc venu pour lui de rentrer dans la vie publique. On lui offrit et il accepta une mission importante dont le souvenir est encore dans tous les esprits. Il s'agissait de faire comprendre à Méhémet-Ali, vice-roi d'Égypte, qu'après le traité du 15 juillet, signé à Londres sans la participation de la France, ses intérêts se trouvaient étroitement liés aux nôtres, et qu'il devait, quoi qu'il arrivât, agir selon nos inspirations. La situation était délicate pour nous. Les refus de Méhémet-Ali pouvaient nous entraîner dans une guerre où nous étions menacés d'isolement. Le Comte trouva des termes assez persuasifs pour décider le Vice-Roi à faire, à notre seule considération, la plupart des concessions que les Puissances coalisées lui avaient jusqu'alors inutilement demandées. Son succès ne se borna pas là. Il devint l'ami de

Méhémet-Ali, et cette amitié ne s'éteignit qu'à la mort de cet homme remarquable.

Le Comte Walewski fut ensuite envoyé comme ministre plénipotentiaire à la Plata, où il resta jusqu'en 1847, et où il rendit des services que nos compatriotes de cette partie de l'Amérique n'ont pas oubliés.

L'avénement du Prince Louis-Napoléon à la Présidence de la République Française devait être pour le Comte Walewski le nouveau point de départ d'une carrière diplomatique rapide. Il fut successivement nommé ministre plénipotentiaire en Toscane, puis à Naples, puis ambassadeur à Madrid et enfin à Londres.

La position du représentant de la France en Angleterre était alors fort délicate. Il ne fallait rien moins que toute l'intelligence diplomatique et toute la fermeté bien connue du Comte pour qu'elle ne souffrît pas de l'hostilité déclarée d'un parti considérable que le nom seul de Napoléon irritait au plus haut point. Le pouvoir nouveau, qui faisait déjà sentir en France son action bienfaisante, était encore mal jugé au dehors. On suspectait ses intentions, on calomniait ses actes. On ne pouvait croire que le nom de Napoléon pût devenir le symbole de l'ordre et de la paix, après avoir été celui de la guerre et de la conquête. Les journaux Anglais entretenaient ces préventions, flattaient les passions mauvaises et les haines sous le prétexte de stimuler le sentiment national, et de la tribune même du Parlement tombaient souvent des attaques et des insinuations qui semblaient devoir rendre de plus en plus impossible un rapprochement durable entre les deux pays. Pour un homme comme le Comte Walewski, il y avait, on le voit, ample matière à exercer son intelligence. Le Comte s'appliqua d'abord à renouer ses anciennes relations, et il y réussit promptement, grâce à cette noblesse de caractère et à cette cordialité entraînante et sympathique qui le distinguent. Il fit tomber une à une toutes ces préventions, en prouvant, avec

la patience d'un homme qui connaît l'action irrésistible des paroles répétées quand elles sont appuyées par les faits, que là où les intérêts étaient du côté de l'ordre et de la paix, il n'y avait à craindre, sous un Gouvernement raisonnable, ni agressions, ni rêves chimériques. Devant ces assurances, qui ne furent certainement pas l'œuvre d'un jour, il parvint à rendre la tribune plus réservée, les hommes d'État plus confiants et la presse moins hostile. Le terrain étant ainsi préparé, M. Walewski négocia la reconnaissance de l'Empire Français par l'Angleterre, et il l'obtint ! Ce premier pas fait, ce grand événement accompli par ses soins, tout le reste ne fut pour ainsi dire plus qu'un jeu pour l'habile et heureux diplomate, qui devait, après nous avoir fait restituer le testament de Napoléon Ier, couronner dignement son œuvre en signant, le 10 avril 1854, avec Lord Clarendon, le traité d'alliance offensive et défensive entre la France et l'Angleterre, acte immense dans ses conséquences, premier gage d'une solidarité d'intérêts et d'une communauté de vues et d'efforts dont Sébastopol et le Congrès de Paris ne sont pour ainsi dire que deux épisodes.

L'alliance Anglaise est donc en grande partie, on peut le dire à juste titre, l'œuvre du Comte Walewski.

Un mois après la signature du traité du 10 avril, la Reine d'Angleterre, voulant donner au diplomate Français le témoignage le plus éclatant de ses sentiments d'estime, accepta, contrairement aux règles de l'étiquette Britannique, la plus méticuleuse de toutes sans contredit, l'invitation à un bal qui eut lieu à l'ambassade de France. Cet acte de bienveillance royale, dont on eût, à bon droit, considéré l'idée comme le rêve d'un cerveau malade un ou deux ans auparavant, produisit en Angleterre et dans toutes les cours de l'Europe une immense sensation.

Nommé ministre des affaires étrangères le 7 mai 1855, M. le Comte Walewski n'a eu, jusqu'au moment où le Con-

grès de Paris s'est réuni, qu'à continuer, en ce qui concerne les relations de la France avec l'Angleterre, l'œuvre qu'il avait commencée et si bien conduite pendant son séjour à Londres. Grâce à ses efforts, l'alliance du 2 décembre, un moment compromise après l'avortement des Conférences de Vienne, devint plus solide et en même temps plus étendue. Comme ministre des affaires étrangères, il a, sous la haute direction du chef de l'État, préparé et consommé toutes les alliances, décidé toutes les adhésions qui, lentement sans doute, mais sûrement, ont amené la paix et reconstitué, refondu, pour ainsi dire, les bases politiques de l'Europe.

Il était bien juste que tant de travaux et de soins patients eussent leur récompense. M. le Comte Walewski a obtenu la plus enviable de toutes, lorsque les Puissances représentées au Congrès l'ont désigné pour la présidence de cette éminente réunion d'hommes d'État. Un pareil honneur suffit pour rendre un nom impérissable. Celui du Comte Walewski, président du Congrès de Paris, a donc sa place marquée dans l'histoire de notre siècle, déjà si fécond en illustrations politiques.

Le Baron de Bourqueney (François-Adolphe) est né en Franche-Comté et il a fait ses études à Paris, au lycée Bonaparte. Il débuta dans la diplomatie aussitôt après sa sortie du collége. Il fut successivement attaché à la légation de France aux États-Unis sous M. Hyde de Neuville, troisième secrétaire à Londres sous M. de Chateaubriand, qui avait pour lui une grande affection, et secrétaire de légation en Suisse. Le Baron de Bourqueney occupait cette dernière position lorsqu'eut lieu la chute de M. de Chateaubriand (1824). Le jeune diplomate, vivement affligé de cette disgrâce, ne crut pas devoir conserver ses fonctions sous le nouveau ministère, et il interrompit alors volontairement une carrière dans laquelle il s'était déjà fait remarquer, pour entrer au *Journal des Débats*,

Le Baron de Bourqueney.

dont il devint bientôt un des collaborateurs les plus distingués.

M. de Bourqueney ne quitta la plume du journaliste que sous le ministère de M. de La Ferronays. Il rentra dans la carrière diplomatique avec le titre de premier secrétaire, et dès lors ses qualités personnelles, mûries par l'expérience et la lutte, lui assurèrent un avancement rapide.

M. de Bourqueney fut envoyé à Londres, en 1834, avec le titre de chargé d'affaires. Il prit en cette qualité une part assidue aux négociations délicates et laborieuses qui aboutirent à la séparation de la Belgique et de la Hollande. En 1841, M. de Bourqueney retourna à Londres, mais cette fois comme ministre plénipotentiaire, et il eut l'honneur, en cette qualité, de signer la convention des détroits, qui fit rentrer la France dans le concert Européen. Cet acte considérable de la vie publique de M. de Bourqueney eut une grande influence sur le reste de sa carrière diplomatique. Nul mieux que le ministre qui avait représenté la France lors de la signature de la convention des détroits, ne pouvait en surveiller l'exécution au point de vue des intérêts Français. M. de Bourqueney fut donc envoyé comme ambassadeur à Constantinople en 1843, et il resta à ce poste, qui exige des qualités tout à fait spéciales, jusqu'à la chute du Roi Louis-Philippe.

La révolution de 1848 interrompit de nouveau la carrière diplomatique du Baron de Bourqueney, qui donna sa démission et se retira à la campagne, où il passa cinq ans dans une retraite profonde et laborieuse que les agitations des partis ne troublèrent pas. La politique nouvelle inaugurée par le discours de Bordeaux put seule l'arracher à ses livres et à ses méditations. En mars 1853, M. de Bourqueney, dont l'Empereur Napoléon appréciait le caractère et les mérites, fut envoyé à Vienne comme ministre plénipotentiaire de France.

La part que M. de Bourqueney a prise aux négociations

compliquées qui ont abouti au traité du 2 décembre 1854 et finalement à la réunion du Congrès de Paris, est au-dessus de tout éloge. Dans sa lutte contre des préventions invétérées, des alliances intimes et des intérêts réels qu'il fallait ménager tout en les combattant, il a apporté une fermeté de langage, une loyauté et une persévérance qui n'ont pas peu contribué à faire tomber les derniers scrupules de l'Autriche, hier l'obligée de la Russie, désormais l'alliée de la France. La pensée de l'Empereur Napoléon ne pouvait être plus fidèlement et plus habilement interprétée. Le Gouvernement Français attendait beaucoup de M. de Bourqueney. Sa confiance n'a point été trompée. Les faits sont là qui disent éloquemment tout ce qu'une belle intelligence jointe à une ferme volonté peut faire quand elle est mise au service d'une bonne cause.

M. le Baron de Bourqueney, issu d'une famille parlementaire, et qui compte des diplomates distingués parmi ses ancêtres maternels, s'est montré en toute occasion la fidèle expression de cette origine. M. de Bourqueney a toutes les qualités sérieuses du diplomate; il les a puisées au moins autant dans l'amour du bien et dans le sentiment naturel du droit que dans les cercles politiques où il a passé la plus grande partie de sa vie. C'est un serviteur sûr, zélé, intelligent, qui possède au plus haut point l'art si rare de servir avec succès sans jamais compromettre. Mais M. de Bourqueney est avant tout le serviteur d'une conscience rigide. C'est cette conscience qui, en 1824, le jeta de la diplomatie dans le journalisme, et qui, en 1848, lui commanda la retraite. Quand un homme est capable de faire deux fois dans sa vie, à vingt-cinq ans d'intervalle, de pareils sacrifices, on peut dire qu'il est d'une trempe peu commune, et il ne reste plus qu'à applaudir à son élévation.

M. de Bourqueney, qui était déjà grand-croix de la Légion d'honneur, a été fait sénateur après la signature du traité de Paris, et enfin créé ambassadeur de France à Vienne.

AUTRICHE. Le Comte de Buol.

La politique de l'Autriche s'est personnifiée depuis le commencement de ce siècle en deux hommes qui ont d'ailleurs exercé une grande influence sur le mouvement général des intérêts Européens. Ces deux hommes sont M. de Metternich et le Prince de Schwartzenberg.

A l'extérieur, la politique Autrichienne n'a pas sensiblement varié depuis quarante ans ; mais à l'intérieur elle a traversé des phases diverses dont M. de Metternich et M. de Schwartzenberg ont été les promoteurs et la personnification.

M. de Metternich a été la dernière expression du régime féodal en Autriche. Sa longue vie politique s'est dévouée au soutien de ce régime défaillant que battaient en brèche chaque jour les progrès moraux et matériels de la civilisation moderne. Mais M. de Metternich était trop clairvoyant pour ne pas comprendre l'impossibilité de faire vivre indéfiniment un système d'institutions surannées qui ne se maintenaient plus que par une sorte d'habitude. Pendant trente-trois ans de pouvoir, le Prince de Metternich appliqua tous ses soins et mit tout son génie à faire subsister le Gouvernement à force de précautions et d'atermoiements de toute nature, faisant tolérer d'ailleurs son immobilité et sa résistance au progrès par les formes paternelles des actes de son administration.

Ces efforts surhumains vinrent cependant se briser devant la révolution de 1848. M. de Metternich dut fuir devant l'émeute, abandonnant à d'autres mains plus vigoureuses la direction des affaires publiques.

Quelques mois après cette époque orageuse, M. de Schwartzenberg fut appelé au pouvoir. Il comprit qu'il fallait inaugurer une nouvelle politique sur les débris de l'ancienne et que le salut de l'Autriche exigeait qu'elle entrât résolûment dans d'autres voies.

Pour conserver le vieil édifice féodal, M. de Metternich avait soigneusement maintenu la division des races et des intérêts

dans les diverses provinces de l'Empire. L'œuvre du Prince de Schwartzenberg fut au contraire de les unifier afin de consolider l'ensemble par l'harmonie de ses éléments. Les barrières douanières qui séparaient les États dont se compose la monarchie Autrichienne furent renversées; la langue Allemande fut répandue dans toutes les écoles; on organisa une centralisation vigoureuse. La liberté civile, l'égalité des droits devinrent la base des nouvelles institutions et, en satisfaisant les vœux des populations, opposèrent le plus ferme obstacle à des révolutions nouvelles. Sous cette influence progressive, l'Autriche put refondre son crédit et reconstituer rapidement les éléments compromis de la fortune publique. En un mot, M. de Schwartzenberg est parti de la révolution de 1848 comme d'un fait accompli contre lequel il eût été superflu de résister, et il en a tiré le meilleur parti possible en réorganisant un Gouvernement national, sagement progressif et fortement édifié sur les ruines que l'explosion révolutionnaire avait faites.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, l'Autriche n'a pas eu à subir à l'extérieur les mêmes révolutions que dans sa politique intérieure. Sous M. de Schwartzenberg, comme sous M. de Metternich, la diplomatie Autrichienne a marché d'un pas égal dans une voie bien déterminée, prudente et réservée. Habile à laisser croire à son concours sans jamais s'engager définitivement, essentiellement modératrice plutôt qu'active dans les grandes affaires Européennes, elle a toutefois poursuivi dès longtemps un but vers lequel elle s'avance par tous les moyens possibles et avec une persévérance infatigable : ce but consiste à devenir la seule tête, sinon la seule souveraineté de l'Allemagne. Sur ce terrain elle s'est trouvée en face d'une double compétition. La Prusse, par sa nature essentiellement Germanique et par la constitution du Zollverein, tient en ses mains la direction des intérêts Allemands. La Russie, par ses alliances et par sa prépondérance croissante dans les affaires de l'Eu-

rope centrale, marchait à grands pas vers une sorte de suzeraineté de fait sur la Confédération tout entière. L'Autriche a toujours lutté contre cette double action. Ses différends avec la Prusse sont nombreux et presque périodiques ; elle a fait de grands efforts pour prendre la direction du Zollverein, et l'on se rappelle la scission profonde que produisit naguère en Allemagne la réunion de Bamberg.

Ce n'est pas d'aujourd'hui non plus que la Cour de Vienne s'est montrée hostile à la politique des Czars. En 1829, M. de Metternich avait fait tout son possible pour empêcher, par une coalition Européenne, la guerre entre la Russie et la Porte et régler dès lors la question d'Orient. En 1850, ce fut avec une douleur profonde que les hommes d'État Autrichiens subirent la protection des armées du Czar Nicolas, dont l'influence sur l'Europe grandissait d'autant plus par l'appui qu'il donnait à l'une des deux principales Puissances Germaniques. On connaît le mot attribué à ce sujet au Prince de Schwartzenberg, disant que l'Autriche étonnerait un jour le monde par son ingratitude. Quoi qu'il en soit, l'Autriche avait un intérêt immense et direct à ne pas laisser s'étendre encore la prépondérance de la Russie.

A ce point de vue, c'est vers l'Occident qu'elle devait naturellement se reporter pour y trouver un contre-poids à l'extension immodérée de la puissance Moscovite. M. de Schwartzenberg éprouvait, à l'égard de la France et du Prince qui la gouvernait, des sentiments beaucoup plus sympathiques que ceux des hommes d'État vieillis sous la terreur rétrospective qu'inspirait encore le souvenir du premier Empire et de l'armée Française campée sur le Prater. Il sentit que c'était de ce côté que se trouvait désormais le pivot des alliances et de la politique futures. Il s'entoura des hommes les plus aptes à rétablir en Occident les anciennes relations que l'Autriche avait toujours pratiquées avant 1789 et qui avaient été faussées par les coalitions d'abord, ensuite par la Sainte-Alliance. Parmi

ces hommes, M. le Comte de Buol-Schauenstein se place au premier rang.

Le Comte de Buol-Schauenstein de Rieberg, Stranberg et Ehresfels (Charles-Ferdinand), chambellan et conseiller intime, ministre des affaires étrangères de la Cour et de la Maison impériale, est né le 17 mai 1797. Il est fils du Comte Jean-Rodolphe de Buol, qui a présidé la Diète Germanique en qualité de ministre plénipotentiaire de la Cour de Vienne.

Entré dans la carrière politique à l'âge de dix-neuf ans, il fut d'abord attaché à la légation impériale de Florence, puis à celles de Hanovre, de Cassel et de Francfort-sur-Mein. Le Comte de Buol fut, à la mort de son père, nommé secrétaire de légation à la Haye, puis, en 1822, secrétaire d'ambassade à Paris. Deux ans après, il remplissait les mêmes fonctions à Londres. Ministre à Carlsruhe en 1828, envoyé extraordinaire près la Cour de Hesse-Darmstadt en 1831, ministre à Stuttgard en 1838, les services qu'il sut rendre dans ces divers postes lui méritèrent le titre de conseiller intime de l'Empereur qui lui fut conféré en 1844.

Lorsque la révolution de 1848 éclata, le Comte de Buol occupait le poste, alors bien difficile, de ministre plénipotentiaire d'Autriche à la Cour de Sardaigne. La Lombardie révoltée venait de faire appel à l'esprit chevaleresque du Roi Charles-Albert, qui se croyait appelé à délivrer l'Italie. Ce Souverain hésitait cependant à rompre ouvertement avec l'Autriche. Le Comte de Buol mit un terme à cette situation embarrassante en prenant sur lui de demander ses passe-ports. Le Prince de Schwartzenberg, premier ministre d'Autriche depuis le mois d'octobre 1848, apprécia cette conduite décidée et récompensa dignement le Comte de Buol en le nommant ministre plénipotentiaire à Saint-Pétersbourg. Les talents qu'il déploya dans cette position élevée le firent choisir, en 1850, pour remplir les fonctions délicates de second plénipotentiaire aux Conférences de Dresde, où furent, on le sait, examinés et

résolus divers points sur lesquels l'Autriche et la Prusse n'étaient pas d'accord.

Nous retrouvons peu de temps après le Comte de Buol ministre plénipotentiaire à Londres. Une grande froideur existait alors entre l'Angleterre et l'Autriche. Cette dernière Puissance se plaignait surtout des sympathies ouvertement exprimées en Angleterre en faveur des insurgés Italiens et Hongrois. Le Comte de Buol entreprit de rétablir l'entente entre les deux pays, tâche délicate s'il en fut, dans laquelle il déploya toutes les ressources d'un diplomate consommé et qu'il eut le bonheur et le talent de mener à bonne fin.

Les hautes positions que le Comte de Buol avait successivement occupées, à Turin pendant l'insurrection de la Lombardie, à Saint-Pétersbourg pendant l'insurrection de la Hongrie, à Londres dans les circonstances que je viens d'indiquer, le désignaient naturellement pour recueillir la succession politique du Prince de Schwartzenberg lorsque ce ministre fut prématurément enlevé par une attaque d'apoplexie foudroyante. Le Comte de Buol fut donc investi des fonctions de premier ministre de l'Empire. Il les remplissait depuis quelques mois à peine lorsque la question d'Orient éclata et lui fournit de nouvelles et solennelles occasions de déployer ses qualités d'homme d'État. Les Conférences de Vienne, que le Comte de Buol présida avec un tact et une habileté qui lui valurent la reconnaissance de tous les Plénipotentiaires, le traité du 2 décembre conclu avec les deux grandes Puissances de l'Occident et enfin l'*ultimatum* porté à la Russie par le Comte Esterhazy et accepté par elle, tels sont, avec les Conférences de Paris, les actes considérables auxquels le nom du premier ministre Autrichien se trouve indissolublement attaché. Il n'en faut pas toujours autant pour assurer à un homme politique la reconnaissance de ses concitoyens.

Le Baron de Hübner.

M. le Baron de Hübner se place aussi au premier rang

des hommes à larges idées dont le Prince de Schwartzenberg s'entoura pour faire triompher la nouvelle politique de l'Autriche. C'est lui qui, durant le mémorable voyage d'Olmütz, dirigea la correspondance politique du Prince de Schwartzenberg. La plupart des actes publics, proclamations et manifestes, notamment l'acte d'abdication de l'Empereur Ferdinand et de l'Archiduc François-Charles, en faveur de l'Archiduc François-Joseph actuellement régnant, ont été rédigés par M. de Hübner.

Les débuts diplomatiques de M. de Hübner remontent à 1833. A cette époque, âgé de vingt et un ans à peine, il fut attaché au Cabinet du Prince de Metternich, poste qu'il conserva jusqu'en 1840, à l'exception de deux années pendant lesquelles il demeura auprès du Comte d'Appony, ambassadeur d'Autriche à Paris. Il devint ensuite et successivement secrétaire de légation à Lisbonne en 1841, puis, en 1844, chargé d'affaires d'Autriche à Anhalt et consul général à Leipzig.

M. de Hübner était, comme M. de Buol, en Italie, lorsque les événements de 1848 éclatèrent. Il dirigeait la correspondance diplomatique de l'Archiduc Reynier, Vice-Roi du royaume Lombard-Vénitien. Pendant l'insurrection Milanaise, il fut retenu prisonnier à Milan en qualité d'otage et subit une captivité de plusieurs mois avant d'être échangé.

Il arriva à Vienne lorsque l'émeute ensanglantait les rues de la capitale Autrichienne. On le vit suivre partout, dans ces fatales circonstances, le Prince de Schwartzenberg, et braver courageusement les plus grands périls en accomplissant diverses missions importantes. Plus tard, ainsi que je l'ai déjà dit, il accompagna la famille impériale à Olmütz, où il resta jusqu'au mois de mars 1849.

Son dévouement et ses travaux avaient fait apprécier à leur juste valeur les qualités éminentes qui le distinguent. Peu de temps après le voyage d'Olmütz, il fut enfin appelé à des

fonctions dignes de son intelligence et chargé d'une mission extraordinaire à Paris.

Cette mission était extrêmement délicate, soit à cause des circonstances intérieures dans lesquelles la France se trouvait placée, soit à cause de sa situation à l'extérieur. M. de Hübner se montra habile et clairvoyant dans l'accomplissement de son mandat; aussi est-il resté définitivement à Paris en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.

Ses qualités personnelles, dans ces hautes fonctions, n'ont pas peu contribué à cimenter l'alliance de l'Autriche avec la France et à aplanir les difficultés qui pouvaient mettre obstacle à une union d'où devait sortir la paix de l'Europe.

Depuis le traité de Paris, le titre de ministre plénipotentiaire s'est changé pour M. de Hübner en celui d'ambassadeur.

GRANDE-BRETAGNE.

Lord Clarendon.

Lord Clarendon porte un nom historique et justement honoré dans les souvenirs de sa patrie. Le premier Comte de Clarendon était grand chancelier sous les règnes de Charles Ier et Charles II. Par sa fille, Anne Hyde, Duchesse d'York, il fut l'aïeul de deux Reines d'Angleterre : la Reine Anne et la Reine Marie. Mais, en dehors du rang éminent qu'il occupait, on le signale comme un orateur remarquable et d'une aptitude hors ligne. Il a écrit une *Histoire de la rébellion depuis 1641 jusqu'au rétablissement de Charles II*, ouvrage que l'on consulte encore avec fruit.

Lord Clarendon a hérité des grandes qualités de son illustre ancêtre, et, comme lui, il a été mêlé aux plus importants événements de son époque.

George-Guillaume-Frédéric Villiers, quatrième Comte de Clarendon, Baron Hyde, Pair d'Angleterre, appartient tout entier à notre siècle. Il est né en 1800, de l'honorable George Villiers et de la fille du premier Lord Boringdon.

Son éducation se fit à l'Université d'Oxford, où l'aristocratie Anglaise accomplit ces fortes études qui la placent ensuite à

un si haut rang dans l'ordre politique et économique. Par son grand nom, autant que par son intelligence précoce, le jeune Frédéric Villiers devait être appelé de bonne heure dans le mouvement des affaires publiques. Dès l'âge de vingt ans, il fut attaché à l'ambassade de Saint-Pétersbourg, où il put étudier de près la politique des Czars et où il resta jusqu'en 1823.

A son retour en Angleterre, les questions financières devinrent l'objet de ses travaux de prédilection; aussi, le retrouvons-nous peu après premier commissaire de l'excise, emploi qu'il conserva pendant dix années. On peut juger de la manière distinguée dont il remplit ses fonctions par l'importance des missions qui lui furent confiées durant cet intervalle. C'est lui qui, de 1827 à 1829, fut envoyé en Irlande pour y effectuer la fusion des deux conseils d'excise de manière à réorganiser et à rétablir les finances de ce pays. Plus tard, en 1831, il vint en France négocier un traité de commerce avec l'Angleterre.

Cette mission fut pour lui l'occasion de démontrer qu'il n'était pas moins habile négociateur et diplomate éprouvé que financier distingué. Aussi peu de temps après, en septembre 1833, il fut nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Madrid.

L'Espagne était alors bouleversée par la guerre civile; la monarchie constitutionnelle, menacée au dehors et à l'intérieur à la fois, par les efforts de Don Carlos réclamant la couronne au nom de la légitimité, par les insurrections carlistes et par les soulèvements de l'anarchie, y était le jouet des partis et des ambitions rivales.

Frédéric Villiers arriva à Madrid avec la ferme volonté de soutenir le trône d'Isabelle et de favoriser par tous les moyens possibles la pacification de la Péninsule. Pour cela, il importait avant tout de placer les nouvelles institutions de l'Espagne sous l'égide d'alliances efficaces de nature à la rassurer sur l'attitude des autres États Européens qui patronnaient la cause du préten-

dant. Tel fut le but du traité de la quadruple alliance par lequel le concours de la France, de l'Angleterre et du Portugal était garanti à l'Espagne. Les négociations dont ce traité fut l'objet étaient surtout dirigées par le représentant de la Grande-Bretagne. Malheureusement cet acte considérable, s'il conjurait des tentatives de restauration carliste, ne pouvait rien sur les rivalités ambitieuses de quelques hommes. Dès ce jour commença entre Espartero et Narvaez un antagonisme qui devait produire plus d'une fois de très-graves complications. L'influence de l'honorable Frédéric Villiers dut s'exercer bien souvent pour maintenir la balance entre les prétentions opposées de ces deux hommes d'État.

En 1839, on put croire néanmoins que la pacification de l'Espagne était achevée; l'insurrection était vaincue; les institutions constitutionnelles semblaient désormais consolidées. Frédéric Villiers, qui depuis un an, par suite de la mort de son oncle, avait pris le nom de Clarendon et le titre de Pair d'Angleterre, n'avait plus à accomplir, dans la Péninsule, une mission à la hauteur de ses qualités diplomatiques; il revint donc en Angleterre.

En janvier 1840, il fut nommé Lord du sceau privé. Sous l'administration de Lord John Russell, il était président du conseil du commerce. En 1847, il fut investi de la vice-royauté d'Irlande.

On se rappelle quel était alors l'état de ce malheureux pays. O'Connell, son défenseur, son champion infatigable, venait de mourir, et, sous l'action de la misère et de la famine, l'anarchie désolait le pays. Les Land-Lords, appauvris par l'infécondité du sol et la détresse générale, ne pouvaient plus suffire eux-mêmes aux charges qui pesaient sur la propriété. Il fallait dans ces déplorables circonstances beaucoup de fermeté unie à beaucoup de ménagements. Le caractère conciliant de Lord Clarendon sut triompher de tous les obstacles, sans amoindrir l'autorité qu'il avait dans les mains et sans dévier du but qu'il

fallait atteindre. Son administration en Irlande a laissé des souvenirs qui honorent à la fois l'homme politique et l'homme privé.

C'est en qualité de chef du *Foreing office* qu'il a présidé, en Angleterre, à tous les actes diplomatiques auxquels a donné naissance la question d'Orient. Ces actes rendus publics ont été un nouvel honneur pour la chancellerie Britannique, et cet honneur revient naturellement à l'homme d'État qui les a rédigés. Pendant cette mémorable époque, Lord Clarendon a dû prendre maintes fois la parole devant le Parlement pour expliquer la politique des Puissances alliées et les phases diverses des négociations ou de la guerre. Il l'a fait constamment avec une netteté, une force de raisonnement, une loyauté qui lui ont obtenu de véritables triomphes oratoires.

En représentant sa patrie au Congrès de Paris, il a donné de nouveaux témoignages des éminentes qualités qui le distinguent, et maintenu loyalement entre la France et l'Angleterre cette unité de vues qui sont la base de leur alliance et la garantie de la paix Européenne.

Henri-Richard-Charles Wellesley, deuxième Baron Cowley, Lord Cowley.
est né à Londres en 1804. Son père, frère du Duc de Wellington, avait représenté l'Angleterre durant les guerres de l'Empire auprès des principales Cours de l'Europe. Ces antécédents déterminèrent de bonne heure la vocation du jeune Wellesley. Il embrassa résolûment la carrière diplomatique dont il ne s'est jamais écarté.

En 1824, il fut attaché à l'ambassade de Vienne, d'où il passa en 1829 à celle de la Haye. En janvier 1832, nous le trouvons secrétaire de légation à Stuttgard; vers le mois d'octobre 1838 il arriva à Constantinople en qualité de secrétaire d'ambassade.

Une nouvelle complication surgissait alors dans cette question d'Orient qui, depuis le dernier siècle, préoccupait tous

esprits sérieux et inquiétait l'Europe. M. Wellesley put étudier de près cette redoutable question à la solution de laquelle les événements devaient ne pas le laisser étranger. En l'absence de Sir Stratford Canning, il dut même gérer plusieurs fois l'ambassade Britannique de Constantinople.

En 1848, au milieu des commotions qui agitaient les États Européens, il était ministre plénipotentiaire en Suisse sous le titre de Lord Cowley, qu'il venait de prendre à la mort de son père. Les circonstances étaient difficiles; la République Helvétique, si voisine de la France, menaçait sous bien des rapports la tranquillité des États limitrophes; l'Allemagne était en révolution. La position de Lord Cowley exigeait une rare prudence. Il se rendit en mission spéciale à Francfort, siége de l'Assemblée constituante, et dans ces diverses occasions il montra autant d'énergie que d'habileté. Aussi lorsque la Diète Germanique fut rétablie, Lord Cowley reçut le titre de ministre plénipotentiaire auprès de la Confédération, et ses utiles conseils ne contribuèrent pas peu à faire rentrer l'Allemagne dans une voie plus régulière.

L'Angleterre avait un moment hésité vis-à-vis du Gouvernement Français après les événements du 2 décembre; mais lorsque l'Empire fut rétabli, la plupart des hommes sensés comprirent que l'alliance entre les deux grandes nations occidentales était la sécurité du présent et la garantie de l'avenir. Parmi ceux que cette conviction animait le plus vivement, il faut placer Lord Cowley. Aussi, Lord Derby, désireux de voir se resserrer les liens d'intimité entre la France et la Grande-Bretagne, ne crut pouvoir choisir mieux que Lord Cowley pour accomplir cette tâche. En 1852, Lord Cowley remplaça en effet Lord Normanby comme ambassadeur à Paris. On peut affirmer que le nouvel envoyé Britannique a puissamment contribué par son caractère et sa haute intelligence à consolider l'alliance des deux Cours et à faciliter même entre les Souverains ces rapports personnels et sympathiques qui se

sont traduits par le voyage de l'Empereur Napoléon en Angleterre et par la visite de Sa Majesté la Reine Victoria à Paris.

PRUSSE.

Le Baron de Manteuffel.

Le Baron Othon-Théodore de Manteuffel, président du Conseil d'État et du Conseil des ministres, ministre des affaires étrangères de Prusse, est né le 3 février 1805, à Lubben.

Il perdit son père à l'âge de sept ans et reçut alors, ainsi que son frère cadet, les soins d'un oncle qui s'attacha à lui faire donner la meilleure éducation. Entré à l'Université de Halle en 1824, le jeune orphelin, qui avait déjà montré beaucoup d'aptitude, y resta jusqu'en 1827, époque à laquelle il termina ses études.

A vingt et un ans, M. de Manteuffel, préparé à la vie publique par de sérieux travaux de droit et d'économie politique, se rendit à Berlin, où il fut d'abord attaché au tribunal des finances et ensuite à l'administration politique. Nommé conseiller au tribunal de Luckau, l'habileté qu'il déploya dans ces fonctions lui mérita une confiance si grande que le cercle de Sternberg le désigna pendant plusieurs années pour le représenter à la Diète provinciale de Brandebourg. Cette même réputation le suivit dans les fonctions de conseiller de la régence supérieure de Kœnigsberg, et la plupart des villes du cercle de Luckau lui décernèrent le droit de bourgeoisie honoraire. En 1843, il était vice-président de la régence de Stettin, et un an plus tard, nous le voyons auprès du Prince de Prusse avec le double titre de conseiller rapporteur et de conseiller intime. Cette position de confiance, due entièrement au mérite de l'homme et non à la faveur, est le véritable point de départ de la fortune politique de M. de Manteuffel. Travailleur infatigable, le nouveau conseiller intime compléta, par la pratique et la manipulation des affaires publiques, ses connaissances administratives. Ses aptitudes spéciales et la confiance dont le Souverain et le Prince de Prusse l'honoraient lui ouvrirent les portes du Conseil d'État, où il entra en 1845. M. de Manteuffel avait

été précédemment chargé de la direction de la deuxième division politique au ministère de l'intérieur.

Deux ans après, en 1847, nous le retrouvons député à la Diète, où il ne tarda pas à prendre une position remarquée. Ses efforts pour maintenir la constitution intacte et sa vive opposition contre le vote personnel sont ses deux premiers titres parlementaires. A cette époque, M. de Manteuffel comptait déjà des adversaires, mais il n'avait pas d'ennemis. Il avait donné des gages à l'ordre au moins autant qu'à la liberté. Comme administrateur, il s'était montré habile, actif et capable; comme homme politique, il avait fait preuve de résolution : c'est tout ce qu'il faut pour être désigné par l'opinion publique dans un moment de crise. De plus, M. de Manteuffel s'appuyait déjà sur un parti, parti puissant en Prusse et que les radicaux appellent dédaigneusement le parti bourgeois ou de la bureaucratie. M. de Manteuffel était donc porté naturellement aux affaires par le courant de l'opinion lorsque la révolution de Février éclata. Il ne prit le portefeuille de l'intérieur que le 8 novembre 1848, mais bien avant cette époque son nom avait été prononcé dans les conseils du Roi.

On sait dans quelle situation était la Prusse quand le lieutenant Comte de Brandenburg fut nommé président du Conseil des ministres. Les concessions faites par le Roi n'avaient pu désarmer la démagogie. Le ministère Pfuel venait de reconnaître son impuissance; vainement il avait déclaré dans son programme du mois de septembre qu'il ne voulait ni réaction ni anarchie. Tout le monde avait compris que le péril était imminent et qu'il fallait pourvoir sans retard aux nécessités impérieuses d'une situation presque désespérée. Ce fut dans ces circonstances que le Comte de Brandenburg accepta la présidence du Conseil des ministres, avec le portefeuille des affaires étrangères, tandis que M. de Manteuffel prenait la direction du département de l'intérieur.

Le nouveau président du Conseil inaugura son entrée aux affaires en portant à l'Assemblée nationale l'ordre royal, décrétant que le siége de la représentation était transféré de Berlin à Brandeburg.

Personne n'a oublié ce qui se passa alors. Le président de l'Assemblée refusa d'obtempérer à l'ordre royal, très-sérieusement motivé, cependant, sur des considérations de sécurité dont chacun, en voyant l'état de la ville, pouvait être juge. Le Comte de Brandenburg déclara illégale et factieuse la continuation des délibérations à Berlin, et il adressa au commandant de la garde nationale l'ordre de prendre aussitôt des mesures pour que l'entrée de la salle des séances fût interdite aux membres de la Chambre. La garde nationale, au lieu d'obéir, fit cause commune avec l'Assemblée, qui put ainsi continuer ses séances trois jours encore, c'est-à-dire jusqu'au 11 novembre. Ce même jour parut un nouveau décret déclarant nulles et non avenues les délibérations et les résolutions prises par l'Assemblée au mépris de l'ordre de prorogation qui lui avait été signifié. En même temps, la garde nationale fut désarmée et les troupes prirent position dans toutes les parties de la ville.

Cet acte de vigueur, sous lequel une main ferme et résolue se sentait déjà, n'interrompit pas les séances de la représentation dont les membres se réunirent dans la maison des Arquebusiers, toujours sous la protection de la garde nationale. C'est là que fut rédigée la proclamation adressée au peuple contre les rescrits royaux et les différents ordres du Cabinet.

Le moment était solennel. M. de Manteuffel comprit que la Couronne était sérieusement menacée et qu'une heure de faiblesse ou même d'indécision pouvait tout perdre. La lutte était engagée contre le Gouvernement. Le Gouvernement ne pouvait en sortir vainqueur que par un acte d'énergie : M. de Manteuffel, ministre de l'intérieur, fit comprendre au Roi la né-

cessité de dissoudre l'Assemblée nationale. Le Roi y consentit, et le 5 décembre parut l'acte de dissolution, rédigé par M. de Manteuffel. Le Roi Frédéric-Guillaume donnait en même temps une nouvelle constitution à son peuple et convoquait les Chambres pour le 26 février suivant.

Cette constitution est, dans ses parties principales, l'œuvre de M. de Manteuffel.

Les Chambres se réunirent, en effet, le 26 février 1849. L'opposition contre le Cabinet Brandenburg-Manteuffel, qui s'était déjà manifestée en plusieurs circonstances, prit une forme plus agressive et plus inquiétante. La seconde Chambre, dans sa séance du 26 avril, somma le ministre de lever sans délai l'état de siége de la capitale. Cet acte de rébellion ne tarda pas à être imité. Le 8 mai suivant, cinq cents députés des villes rhénanes se réunissaient à Cologne et formaient une sorte de congrès indépendant. Ils demandaient, entre autres choses, que l'Assemblée nationale de Francfort secondât de tous ses efforts les tendances nouvelles de l'Allemagne, et ils déclaraient que l'existence du ministère Brandenburg-Manteuffel était incompatible avec les véritables intérêts de la Prusse.

Une insurrection éclate à Dresde le 3 mai; une autre insurrection a lieu bientôt à Rastadt. Des assemblées populaires qui s'improvisent dans le grand-duché de Bade décrètent la guerre contre la Prusse. A Carlsruhe, les troupes fraternisent avec les ouvriers et se livrent à toutes sortes d'excès. Le flot révolutionnaire devient de plus en plus menaçant pour le ministère Prussien, qui fait face à tout et lutte avec une énergie remarquable. Le président du Conseil succombe dans cette lutte après une courte maladie. Il est remplacé par le Baron de Ladenberg, tandis que M. de Manteuffel prend l'intérim du département des affaires étrangères. C'est de cette époque que datent les négociations qui aboutirent au rétablissement des bons rapports entre l'Autriche et la Prusse, et finalement à

la fameuse convention d'Olmütz, qui fut signée le 29 novembre 1850.

Moins d'un mois plus tard, le 19 décembre, le Baron de Ladenberg ayant offert sa démission de président du Conseil des ministres, le Roi Frédéric-Guillaume lui donna pour successeur le Baron de Manteuffel, qu'il maintint et confirma dans ses fonctions de ministre des affaires étrangères, reconnaissant ainsi les capacités de cet homme d'État, ses services distingués, son infatigable activité et surtout l'énergie dont il avait su faire preuve dans des temps difficiles.

Le Baron Othon-Théodore de Manteuffel, premier Plénipotentiaire Prussien au Congrès de Paris, n'a ni la haute stature du Comte Orloff, ni les dehors aristocratiques de Lord Clarendon. Il est frêle et de petite taille. On peut, sous beaucoup de rapports, comparer M. de Manteuffel à M. Thiers. Il est resté, avant tout, l'homme de la classe moyenne. Il a vu le danger de trop près pour qu'on puisse suspecter sa fermeté, et il a donné de trop nombreuses preuves de capacité pour qu'on élève jamais des doutes sur sa valeur politique et administrative. Ce qui lui manque, ce n'est donc ni la résolution qui fait suivre avec vigueur l'accomplissement d'une idée, ni le talent qui sait en tirer tout le parti possible : c'est peut-être l'esprit de synthèse qui fait embrasser d'un seul coup d'œil l'ensemble et les exigences d'une situation. Diplomatiquement parlant, M. de Manteuffel n'est d'aucune école. Ses talents, sa volonté et la confiance de son Souverain l'ont élevé à la position de premier ministre, et il a fait trop longtemps de l'administration proprement dite pour que, chez lui, l'administrateur ne domine pas toujours le diplomate. M. de Manteuffel est donc l'homme des détails, mais il a au service de ses connaissances, acquises par un travail incessant, une intelligence souple, fine et déliée qui suffirait seule pour expliquer la confiance que le Roi de Prusse a mise en lui.

Le Comte de Hatzfeldt.

Le Comte Maximilien de Hatzfeldt, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté le Roi de Prusse, conseiller privé, etc., est né en 1813.

La famille de Hatzfeldt reconnaît pour chef Richard de Hatzfeldt, qui assista, en 968, au tournoi de Mersebourg. Du dixième au dix-septième siècle, nous trouvons le nom de Hatzfeldt mêlé à tous les événements importants de l'histoire d'Allemagne, et, en 1641, nous voyons l'aîné des Hatzfeldt ajouter à son titre séculaire celui de Comte de Gleichen, et prendre place à la Diète de l'Empire comme Comte souverain. Cent ans plus tard, en 1741, un Comte de Hatzfeldt recevait le titre de Prince du Royaume de Prusse. Enfin, en 1748, la dignité de Prince du Saint-Empire lui était conférée.

Parmi les illustrations nombreuses que compte la famille de Hatzfeldt, elle cite avec un juste orgueil le Comte Melchior, feld-maréchal de l'Empire, qui rendit les plus éminents services à l'Empereur d'Allemagne pendant la guerre de Trente ans.

Depuis plus d'un siècle, le titre de Prince fut porté par l'aîné des Hatzfeldt, et le père du Comte Maximilien était le Prince de Hatzfeldt qui gouvernait Berlin en 1806.

De 1806 à 1813, nous voyons le Prince de Hatzfeldt, honoré à la fois de la confiance de son Souverain et de l'estime de l'Empereur Napoléon Ier, remplir à Paris diverses missions confidentielles à l'entière satisfaction des deux Cours. Ce fut le Prince de Hatzfeldt qui, en 1811, vint apporter à l'Empereur Napoléon les compliments de la Prusse sur la naissance du Roi de Rome, et c'est le fils du Prince de Hatzfeldt qui, par une curieuse coïncidence, a été chargé, au mois de mars 1856, d'exprimer à l'Empereur Napoléon III les souhaits du Roi Frédéric-Guillaume à l'occasion de la naissance de l'enfant impérial.

Le Comte de Hatzfeldt a commencé sa carrière diplomatique à Paris, en 1838, et il y est resté depuis cette époque. A vingt-

cinq ans, c'est-à-dire à son arrivée parmi nous, le jeune diplomate était déjà un homme distingué, en qui se retrouvaient toutes les qualités du Prince son père. L'expérience et la pratique des affaires, qui dessèchent les cœurs vulgaires, n'ont point changé M. de Hatzfeldt, et l'on retrouve aujourd'hui, dans le ministre plénipotentiaire de Sa Majesté le Roi de Prusse, fortifiées et non pas diminuées par l'expérience, la droiture et la loyauté qui avaient fait aimer et rechercher le jeune attaché et plus tard le premier secrétaire d'ambassade. Longtemps avant la révolution de 1848, ces qualités avaient ouvert tous les salons devant le Comte Maximilien de Hatzfeldt. En politique, on lui trouvait un jugement sûr; en littérature, des connaissances sérieuses. M. de Hatzfeldt est un penseur, mais c'est en même temps un homme du monde, de notre monde à nous, dont il est presque, et où il a choisi sa compagne, Mademoiselle de Castellane, fille du maréchal.

Lorsque la révolution de Février éclata, le Comte Maximilien de Hatzfeldt était premier secrétaire de l'ambassade de Prusse à Paris. Au mois de mars 1848, il reçut le titre de chargé d'affaires. Il montra, dans les circonstances difficiles de cette époque, un esprit de conciliation et des qualités que le Roi son maître s'empressa de reconnaître et de récompenser en l'élevant l'année suivante à la haute dignité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, fonctions que le Gouvernement Prussien n'avait jusqu'alors conférées qu'à de vieux diplomates. Le nouveau ministre n'était âgé que de trente-six ans. Cette élévation rapide fut universellement approuvée à Berlin. A Paris, dans la société politique, on la considéra comme une récompense équitable et bien méritée.

La campagne diplomatique si laborieuse qui s'est terminée par le traité de Paris a fourni à M. de Hatzfeldt plus d'une occasion d'utiliser les mérites particuliers qui le distinguent. La Prusse ne pouvait, certes, être mieux représentée. Les ser-

vices que le ministre plénipotentiaire de Prusse a rendus à son Gouvernement durant cette période difficile ne peuvent être bien appréciés que par le Cabinet de Berlin lui-même; mais à Paris, il n'est personne qui ne reconnaisse que M. de Hatzfeldt s'est toujours montré animé d'un esprit de conciliation et d'équité qui n'a pas peu contribué à dissiper des préventions fâcheuses, trop souvent justifiées par les allures peu sympathiques, pour ne pas dire hostiles, de quelques vieux politiques Prussiens.

Le Comte Maximilien de Hatzfeldt était le second Plénipotentiaire de Prusse à Paris.

RUSSIE. Le Comte Orloff.

Ce ne sera pas un des faits les moins remarquables du Congrès de Paris, que d'avoir vu effacer les traités entre la Russie et l'Empire Ottoman par la main même de ceux qui les avaient contractés. La signature du Comte Orloff figure au bas du traité d'Andrinople et du traité d'Unkiar-Skelessi, les deux actes les plus considérables que la chancellerie de Saint-Pétersbourg ait accomplis pour atteindre le but séculaire de la politique des Czars. Hâtons-nous de dire cependant que le Comte Orloff s'était montré, dès le principe, résolûment contraire aux dernières manifestations de l'Empereur Nicolas contre l'Empire Ottoman; il ne croyait ni l'heure propice ni le succès possible; il avait desapprouvé le passage du Pruth et l'invasion des Principautés; plus tard, il s'était montré partisan sincère de la paix. Cette attitude, non moins que la haute estime de l'Empereur Alexandre, et l'importance du rôle qu'il a joué dans les affaires de son pays, le désignaient à l'avance pour représenter la Russie au Congrès pacifique de Paris.

Alexis Feodorowitsch, Comte Orloff, est né en 1784. Il est fils du Comte Théodore Orloff Tschesmensky, dont le nom est si étroitement mêlé à la révolution qui, en 1762, eut pour objet de renverser le Czar Pierre III et de donner le trône à Cathe-

rine sa femme. Le surnom de Tschesmensky lui fut octroyé en mémoire de la glorieuse bataille de Tschesmé (1770), dans laquelle il détruisit en Morée toutes les forces navales du Sultan Mustapha III.

Le frère de Théodore Orloff, Gregory Orloff, était ministre de la guerre; c'est à son initiative qu'est due l'expédition de la mer Caspienne, dont le résultat fut d'incorporer cette mer à l'immense Empire Moscovite.

Alexis Feodorowitsch entra tout d'abord dans l'état militaire. Il servit avec éclat durant les guerres contre Napoléon Ier. Sept blessures reçues sur le champ de bataille de Borodino, lui valurent les fonctions d'aide de camp de l'Empereur Alexandre. A la paix, il fut promu au grade de major général et au commandement du régiment de la garde à cheval.

On sait l'insurrection que souleva la mort subite d'Alexandre Ier. Une redoutable conspiration avait été ourdie dans l'armée. Elle éclata aussitôt que le nouveau Czar, Nicolas Ier, fut proclamé. Déjà les conjurés avaient pénétré dans le palais d'Hiver, où habitait la famille impériale, pour immoler le nouvel Empereur et proclamer à sa place son frère Constantin, lorsque l'énergie et le dévouement du Comte Orloff parvinrent à maîtriser l'insurrection, dispersèrent les insurgés et arrachèrent son Souverain à une mort certaine.

Dès ce moment le Comte Orloff devint en quelque sorte, par le droit de la reconnaissance, comme un des membres de la famille impériale. Une étroite intimité avec l'Empereur Nicolas fut la première récompense de cet éclatant service; il devint aide de camp général de l'Empereur et membre du Conseil de l'Empire.

A peine sur le trône, le Czar Nicolas tourna ses regards vers la Turquie, ambitieux d'atteindre enfin le but traditionnel de Pierre le Grand et de Catherine. La guerre de 1828 fut déclarée. Le Comte Orloff y commandait la division des chasseurs à

cheval. On sait que cette redoutable campagne mit l'Empire Ottoman à deux doigts de sa perte. L'armée Russe, sous les ordres du général Diébitch, après avoir pris Ibraïla, Varna et Silistrie, avait franchi les Balkans, lorsque l'Europe, justement émue, imposa la paix aux Puissances belligérantes. Le traité d'Andrinople fut conclu et signé par le général Diébitch, le Comte Orloff et M. de Boutenieff. Ce traité suscitant des difficultés d'exécution, le Comte Orloff se rendit à Constantinople pour les aplanir, et il resta ensuite dans la capitale de la Turquie comme ambassadeur de Russie. Il occupa ce poste jusqu'en 1832, époque à laquelle il dut accompagner l'Empereur Nicolas dans plusieurs voyages que ce Souverain fit en Europe.

La révolution de Belgique et la constitution de ce Royaume en État indépendant, faillirent, on s'en souvient, entraîner une guerre générale. Les Conférences de Londres eurent pour but de conjurer les périls d'une conflagration universelle; les négociations furent longues et difficiles. Le Comte Orloff, chargé de la délicate mission d'exercer, dans ces graves circonstances, une influence modératrice, s'acquitta de cette tâche avec autant de zèle que de bonheur.

Peu de temps après, la Russie fut mise à même de récolter ce que sa politique habile avait semé dans le traité d'Andrinople. En 1833, l'armée Égyptienne, victorieuse en Syrie, menaçait le Sultan dans sa propre capitale. Mahmoud, évidemment inspiré par les agents Russes, écrivit au Czar pour lui demander son concours et sa protection en vertu des traités. Les Turcs appelaient eux-mêmes les armées Russes dans le sein de leur Empire; l'occasion était trop belle pour qu'on ne s'empressât pas de la saisir.

Trois divisions Russes arrivèrent à marches forcées à Scutari, sur la rive Asiatique; la flotte formidable que le Czar tenait en réserve à Nicolaïeff et à Sébastopol, prête à tous les événements, vint mouiller à Bujukdéré, sous les ordres des

amiraux Greigh et Lazareff. En même temps le Comte Orloff fut chargé auprès du Sultan d'une mission extraordinaire destinée à maintenir la Porte dans la voie où elle s'était engagée.

Cependant les Puissances Européennes ne pouvaient voir sans inquiétude une armée et une flotte Russes sous les murs mêmes de Constantinople. Elles adressèrent au Gouvernement de la Porte les plus vives remontrances. Mais le Comte Orloff était parvenu, par une habileté merveilleuse, à dominer l'esprit du Sultan ; la Porte répondit par un *memorandum* dans lequel elle se félicitait surtout du « généreux » concours que lui prêtait la Russie. Voici comment se manifesta cette *générosité*.

Le Comte Orloff, comme consécration de l'alliance intime qui existait désormais entre la Russie et l'Empire Ottoman, obtint et signa le 8 juillet 1833 le fameux traité d'Unkiar-Skelessi qui, confirmant tous les traités antérieurs, fermait l'entrée de la mer Noire aux vaisseaux de guerre des autres nations et en faisait ainsi un véritable lac Russe. Constantinople était désormais à la merci des flottes du Czar.

Le Comte Orloff avait exigé que la clause relative à la fermeture des détroits serait tenue secrète; mais une corvette Française s'étant présentée à l'entrée des Dardanelles et le passage lui ayant été refusé, des explications furent demandées par la France et par l'Angleterre, et la Porte fut obligée d'avouer le traité d'Unkiar-Skelessi. Dès lors la question d'Orient prit les proportions d'un événement Européen et souleva des complications que la crise de 1840 ne put conjurer et que la paix de Paris a résolues.

On connaît les phases diverses du grave conflit qui éclata alors entre les grandes Puissances Européennes. L'Angleterre, d'abord aussi émue que la France du traité d'Unkiar-Skelessi, finit cependant par se ranger du côté de la Russie. Le traité du 15 juillet 1840 fut conclu entre la Grande-Bretagne, la Russie,

l'Autriche et la Prusse, laissant la France isolée et cherchant à la contraindre à accepter purement et simplement ce qui aurait été convenu entre les quatre Puissances contractantes. Ce système, qui fut suggéré et habilement conduit par la diplomatie Russe, devait en effet atteindre le but proposé. La France signa à son tour le traité du 15 juillet et abandonna sa politique pour rentrer dans le concert Européen.

Quelque temps après, le Comte Orloff accompagna le Grand-Duc Alexandre dans plusieurs voyages. C'est pendant ces voyages que se décida le mariage du Grand-Duc avec la Princesse Marie, fille de Louis II, Grand-Duc de Hesse, mariage à la conclusion duquel le Comte Orloff ne resta pas étranger.

En 1845, il remplaça le Comte de Benkendorff, décédé, comme chef de la troisième section de la chancellerie particulière de l'Empereur et de la gendarmerie de l'Empire, dont les colonels, répartis dans tous les Gouvernements, ont moins une mission de police proprement dite que d'inspection générale sur toute l'administration du pays. Cette fonction permettait au Comte Orloff d'entrer chez l'Empereur et de lui parler librement à toute heure du jour et de la nuit.

Il usa de ce privilége en 1853, pour dissuader vivement le Czar Nicolas de trancher par des mesures violentes les complications qu'avait soulevées la mission malheureuse du Prince Menschikoff. Le Comte Orloff n'était pas d'avis que l'armée Russe franchît le Pruth et occupât les Principautés. Il comprenait que l'Europe, dans sa constitution actuelle, s'unirait pour empêcher la chute de l'Empire Ottoman, et que la Russie ne pouvait qu'être vaincue dans la lutte imprudente où elle s'engageait. Ces sages conseils ne furent pas suivis. Le manifeste du 26 juin 1853 parut et les Provinces Danubiennes furent envahies, sans que l'Empereur Nicolas eût communiqué ces résolutions extrêmes à son confident habituel.

Le Czar ne pouvait néanmoins se priver du concours d'un homme aussi éminent que le Comte Orloff. Il lui confia la mis-

sion délicate de ramener l'Autriche, qui entrait de plus en plus dans la politique occidentale, et de maintenir en Allemagne des dispositions favorables à la Russie. Mais les circonstances devaient déjouer l'habileté du diplomate. Le Comte Orloff échoüa, et c'est une justice à lui rendre que cet échec fut le premier et le seul de sa longue carrière politique.

La guerre dut suivre son cours. Mais lorsque l'Empereur Alexandre monta sur le trône, inaugurant évidemment une politique nouvelle et plus pacifique, l'influence du Comte Orloff grandit et s'exerça de nouveau en faveur de la paix. Aussi dès que la Russie, résolue à mettre un terme aux malheurs de la guerre, se décida à accepter loyalement les conditions des Puissances occidentales, le Comte Orloff fut naturellement désigné pour représenter son pays aux Conférences solennelles qui allaient s'ouvrir.

L'histoire de ces Conférences le montre franchement disposé à aplanir les difficultés au lieu de les faire naître, et apportant dans toutes les délibérations une modération et une loyauté qui n'ont pas médiocrement contribué à la conclusion de la paix de Paris.

Le Baron de Brunnow.

Le Baron de Brunnow, issu d'une famille noble de Courlande, est né à Dresde le 31 août 1797. Il acheva ses études à l'Université de Leipzig et il entra, en 1818, dans la chancellerie du Comte de Nesselrode, où il ne tarda pas à se faire remarquer. Attaché peu de temps après au département du conseiller Stourdza, un de ses protecteurs, il rédigea sous sa direction le code civil destiné à la Bessarabie que la paix de Bucharest avait incorporée dans la Russie.

Après ce long et minutieux travail, le Baron de Brunnow accompagna le Comte de Nesselrode aux Conférences de Troppau et au Congrès de Laybach. Il fut ensuite attaché, pendant un an, en qualité de secrétaire, à l'ambassade Russe à Londres, puis appelé à participer aux travaux du Congrès de Vérone,

puis enfin retenu, avec une position supérieure, au ministère des affaires étrangères.

En 1827, nous le trouvons adjoint à la personne du Comte Woronzow, gouverneur général d'Odessa. L'année suivante, il assistait le Comte Orloff dans les négociations qui précédèrent et suivirent la paix d'Andrinople.

Ses rares capacités et son zèle lui assurèrent bientôt l'amitié du Comte qu'il accompagna, à Constantinople d'abord, avec le titre de conseiller d'ambassade, et, plus tard, dans les missions extraordinaires que le Comte Orloff remplit à Londres et à la Haye.

Le Baron de Brunnow fut nommé, après 1830, conseiller d'État et directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères, fonctions de confiance qu'il remplit pendant huit ans sous les yeux du Comte de Nesselrode et qui l'initièrent à tous les secrets de la diplomatie de la Russie.

Il débuta comme ministre plénipotentiaire aux postes de Stuttgard et de Hesse-Darmstadt, et il fut chargé, à la fin de l'année 1839, d'une mission confidentielle en Angleterre. Cette mission, motivée par les éventualités de la crise d'Orient, avait pour but de resserrer les liens entre la Grande-Bretagne et la Russie. La Russie forgeait alors le premier anneau de la chaîne qui devait se briser définitivement quinze ans plus tard, malgré tous les efforts et tous les soins de l'Empereur Nicolas.

Le programme proposé était celui-ci :

« Action de la France et de l'Angleterre sur les côtes de Syrie, pour contraindre le Vice-Roi d'Égypte, et présence d'une flotte Russe à Constantinople pendant l'opération sur les côtes de Syrie. »

Nous avons vu cette même pensée se reproduire dans les entretiens du Czar avec Sir H. Seymour. La politique de la Russie en Orient se dessinait déjà clairement. Lord Palmerston

comprit le danger, malgré l'apparente compensation qu'on offrait aux deux grandes Puissances de l'Occident, et il s'empressa de répondre « que jamais une escadre étrangère ne paraîtrait devant Constantinople, sans qu'une escadre Anglaise ne s'y montrât en même temps. »

Le Baron de Brunnow avait donc échoué. Il parut prendre son parti de cet échec, et il revint en Allemagne. Mais quelques semaines après il était de retour à Londres et il présentait un nouveau projet à Lord Palmerston. Le moment était opportun. Les Chambres Françaises venaient de discuter l'adresse au Roi, et cette discussion avait révélé certains désaccords entre la France et l'Angleterre sur la politique à suivre en Orient. Le nouveau projet de la Russie consistait à autoriser les deux Puissances occidentales à faire entrer chacune trois vaisseaux dans la mer de Marmara tandis que la flotte Russe aurait mouillé devant Constantinople. L'Angleterre, cette fois, se montra disposée à appuyer le projet et elle parla dans ce sens. Notre Cabinet, au contraire, on doit lui rendre cette justice, fit preuve de fermeté et d'une sage prévision, en repoussant la proposition Anglo-Russe, se fondant sur cette circonstance bien évidente que la combinaison proposée aboutissait à la confirmation du protectorat de la Russie qu'il s'agissait de détruire et non pas de fortifier.

On sait quelles conséquences ce refus eut pour nous. Ce qu'on n'avait pu faire *à cinq* on le fit *à quatre*. Le traité du 15 juillet fut signé et la France se trouva isolée. M. de Brunnow se montra, dans les négociations qui précédèrent cet événement, d'une habileté extrême. Il trompa M. Guizot lui-même, qui était alors ambassadeur à Londres. Il lui persuada, à l'aide d'un de ces subterfuges qui ne sont peut-être pas, il faut en convenir, de très-bonne guerre, même en diplomatie, mais que l'histoire juge toujours avec indulgence, qu'il attendait des instructions nouvelles de Saint-Pétersbourg, et tandis que la vigilance de notre ambassadeur était endormie

par cette assurance, M. de Brunnow signait le traité du 15 juillet.

M. de Brunnow reçut immédiatement la récompense de ce haut fait diplomatique : son Gouvernement l'accrédita définitivement en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la Cour de Saint-James.

Cette victoire remportée, le Baron de Brunnow s'appliqua, dans un but facile à comprendre, à persuader au peuple Anglais que les tendances du Gouvernement Russe étaient des plus innocentes et des plus pacifiques. « Est-ce que c'est la Russie qui voulait la guerre ? » demanda-t-il du ton le plus convaincu, dans un banquet donné en 1841 par la compagnie Russe de Londres, en rappelant le traité du 15 juillet. « Est-ce que c'est la Russie qui répandait ses armes et ses troupes en Orient? Non! pas un seul soldat Russe n'a franchi nos frontières, pas un seul bâtiment de guerre Russe n'a appareillé de nos ports! »

Le voyage à Londres que fit l'Empereur Nicolas en 1844, ses tentatives d'entente secrète avec l'Angleterre, la correspondance confidentielle de Sir H. Seymour sur les ouvertures curieuses et significatives que je rappelais tout à l'heure, sont autant de faits qui se tiennent. Ils ont une origine commune, l'ambition insatiable de la Russie, et un but unique, la possession de Constantinople.

La mission du prince Menschikoff à Constantinople fut cependant jugée par le Baron de Brunnow, il faut lui rendre cette justice, comme une faute. L'homme d'État dont je viens d'esquisser en quelques mots la vie, avait été élevé à une école qui compte trop sur les ressources de l'esprit pour se faire un argument de ces allures de matamore. L'épée est pour le général, la parole est pour le diplomate, et l'art de persuader ne consiste pas à parler en tenant une cravache à la main. Ces vieux moyens, qui rappellent un peu trop les temps de barbarie, doivent être relégués dans l'arsenal des armes dont on

ne se sert plus. M. de Brunnow avait bien pu, à Londres, comme je viens de le dire, sortir un peu de la vérité pour faire tomber M. Guizot dans une erreur favorable aux projets de la Russie; mais pour rien au monde, dans toute sa carrière si bien remplie, il n'eût parlé une seule fois d'un ton hautain et menaçant.

La Cour de Saint-Pétersbourg qui, jusqu'à la mort de l'Empereur Nicolas, tenant rigueur à M. de Brunnow du jugement porté par lui sur la mission Menschikoff, lui avait interdit de se montrer à Saint-Pétersbourg après son départ de Londres, finit par comprendre qu'elle avait tout intérêt à ne pas se priver plus longtemps du concours et des lumières d'un homme aussi dévoué et aussi utile. Quand il s'agit d'adjoindre un collaborateur au Comte Orloff pour assister au Congrès de Paris, le Comte de Nesselrode, laissé libre de désigner le second Plénipotentiaire, nomma aussitôt le Baron de Brunnow. Ce choix honore l'homme qui en a été l'objet et la Puissance qui l'a fait.

SARDAIGNE. Le Comte de Cavour.

La famille de M. le Comte Camille Benso de Cavour est originaire de Quiers; elle a conquis depuis longtemps une grande et légitime réputation. Son père occupait à Turin des fonctions élevées dans l'administration publique; son frère aîné, le Marquis Gustave de Cavour, membre du Parlement, est auteur de plusieurs écrits philosophiques estimés.

Le Comte Camille, né en 1811, fut d'abord destiné à l'état des armes, il sortit officier du génie de l'Académie militaire de Turin. Mais la nature de son esprit le poussait vers l'étude des sciences économiques et de la politique. Au bout de deux ans de service, il donna sa démission pour se livrer à ses travaux favoris.

Les questions d'économie politique étaient alors la grande préoccupation des esprits sérieux et des hommes d'État dans l'Europe entière, mais surtout en France et en Angleterre. La

France se distinguait par les écrits remarquables de ses économistes; l'Angleterre entrait hardiment dans la voie nouvelle et faisait passer dans la pratique des faits les théories de la science. Robert Peel venait d'inaugurer la réforme commerciale devenue si féconde pour le Royaume-Uni.

Cette grande mesure produisit sur l'esprit du Comte de Cavour une impression profonde que rien ne devait plus effacer et qui lui fit dès lors ambitionner de suivre l'exemple de l'illustre ministre Britannique.

Les circonstances politiques dans lesquelles se trouvait l'Italie ne devaient pas exercer une influence moins vive sur l'âme du Comte de Cavour. Un souffle réformateur semblait alors passer sur la Péninsule. Le Pape Pie IX avait pris l'initiative de grandes idées et donné à son peuple des libertés pour lesquelles il n'était peut-être pas encore mûr.

Le Roi Charles-Albert, allant lui aussi au-devant des désirs de son peuple, encouragé par d'éminents écrivains, les Balbo, les d'Azeglio, les Gioberti, décréta en 1847 d'importantes réformes et bientôt octroya la constitution qui régit aujourd'hui le Royaume de Sardaigne.

M. de Cavour fut l'un des premiers qui conseillèrent ces mesures. De ce moment date sa carrière politique.

Dans les Gouvernements parlementaires, où l'intérêt s'excite et se soutient par la lutte des partis, les hommes politiques ont deux moyens d'action et de succès : la presse et la tribune. Tous deux agissent fortement sur l'opinion et donnent aux esprits sérieux et hardis l'occasion de se faire rapidement connaître et apprécier. M. de Cavour se servit de l'un et de l'autre. Écrivain distingué et lucide, il pouvait traiter avec supériorité dans la presse les grandes questions du moment; sans être un de ces fougueux orateurs dont l'éloquence ardente subjugue et entraîne une assemblée délibérante, il possédait les qualités qui sont nécessaires pour captiver et convaincre ses auditeurs, la clarté, la finesse, la logique et surtout le bon sens.

Il devait donc réussir à la fois dans le journalisme et dans le Parlement.

Il fonda et dirigea pendant longtemps le ***Risorgimento***, journal qui prit aussitôt un rang honorable et important dans la presse Piémontaise. En même temps, il fut élu député de l'un des colléges de la capitale.

La renommée de M. de Cavour grandit rapidement dans ces doubles travaux. En 1850 le portefeuille de la marine, de l'agriculture et du commerce étant devenu vacant par la mort de M. de Santarosa, fut confié à M. de Cavour. L'occasion lui était enfin offerte de mettre en pratique ses idées économiques; il n'hésita pas à la saisir, et il entra résolûment dans la voie des réformes commerciales.

Le 6 juillet 1850, il fit voter une loi qui abolissait les droits différentiels de navigation et de douane en faveur de tous les pavillons étrangers, à condition de réciprocité.

L'année suivante il obtint du Parlement une réduction importante sur le tarif des douanes et il en fit opérer plusieurs autres en 1852, 1853 et 1854. En même temps il négocia avec toutes les grandes Puissances Européennes, l'Angleterre, la France, la Belgique, les Pays-Bas, le Zollverein, l'Autriche, la Suède, la Suisse, le Portugal, la Grèce, la Turquie, etc., des traités de commerce qui opéraient des diminutions notables sur les tarifs douaniers, soit à l'importation soit à l'exportation. Enfin il fit voter une loi par laquelle le commerce de cabotage, réservé auparavant au pavillon national, fut permis aux pavillons étrangers.

Toutes ces mesures sont l'application du système de libre échange, dont M. de Cavour a toujours été l'un des partisans les plus convaincus. Le libre échange, dans ses théories radicales et absolues, n'est peut-être pas également applicable dans tous les pays; mais il faut reconnaître qu'en Piémont, comme en Angleterre, il a produit d'excellents résultats. Il a décuplé l'activité de la navigation Sarde; il a créé dans les

ports maritimes du Royaume un mouvement énorme de marchandises et de transactions; il a accru la consommation générale en abaissant le prix de revient des diverses denrées; enfin, même après la réduction du tarif, les revenus des douanes, loin d'avoir diminué, se sont accrus sensiblement.

A la suite de quelques différends survenus dans le sein du Cabinet, M. de Cavour quitta, en 1852, le portefeuille de la marine, de l'agriculture et du commerce et la direction du ministère des finances. Il profita de cette occasion pour faire un voyage à Paris et à Londres.

Quelque temps après son retour en Piémont, le Cabinet d'Azeglio s'étant retiré, le Comte de Cavour fut chargé de former un nouveau ministère. M. de Cavour s'en réserva la présidence et reprit le portefeuille des finances. Les luttes de 1848 et 1849 avaient épuisé le trésor et forcé l'administration à contracter des emprunts. La dette nationale s'était accrue par les indemnités payées à l'Autriche. A ces causes de malaise financier vinrent s'ajouter les nécessités de la guerre d'Orient, à laquelle le Piémont a pris avec une noble résolution, on le sait, une part glorieuse.

Ce ne fut pas toutefois sans traverser des difficultés nombreuses que le Gouvernement Sarde entra dans l'alliance occidentale. La situation du trésor public était la principale de ces difficultés; il est vrai qu'elle fut promptement levée par l'offre que fit l'Angleterre de fournir au Piémont une somme de vingt-cinq millions de francs destinée à couvrir les dépenses de la guerre.

Malgré cet engagement, lorsque la France et la Grande-Bretagne proposèrent au Piémont de prendre une part active à la lutte contre la Russie, cette proposition rencontra des obstacles dans le sein du Cabinet de Turin. M. Dabormida se retira, et le Comte de Cavour, sans quitter le portefeuille des finances, entra au ministère des affaires étrangères. Son premier acte fut la signature du traité d'alliance du 26 janvier 1855.

M. de Cavour, ministre des affaires étrangères, ne négligea pas, au milieu des complications extérieures, le soin des finances du Royaume. Il commença par introduire la plus stricte économie dans les diverses branches de l'administration ; il proposa plusieurs projets d'impôts et s'occupa surtout de la révision générale des lois qui ont trait au système des contributions publiques. C'est à M. de Cavour que le Piémont doit l'institution régulière et solide de la Banque nationale, la création d'une caisse du commerce et de l'industrie analogue au Crédit mobilier de France, et enfin les nombreux chemins de fer qui sillonnent le pays en tout sens et ont conservé à Gênes un transit que cette ville risquait de perdre définitivement au profit des autres grands ports de la Méditerranée.

Signataire du traité d'alliance du 26 janvier 1855, M. de Cavour a été appelé, après la retraite de M. d'Azeglio, à signer le traité de paix que faisait prévoir l'ouverture du Congrès de Paris.

Le Marquis de Villamarina.

M. le Marquis Pès Salvator de Villamarina appartient à une des grandes familles du Piémont. Son père a servi sous les drapeaux de la France; puis, ministre du Roi Charles-Albert, il a été, dans sa patrie, le promoteur de la plupart des grandes mesures qui ont signalé le règne de ce chevaleresque monarque.

Fils d'un homme qui avait tour à tour passé sa vie sur les champs de bataille et dans les conseils de l'État, le Marquis Pès de Villamarina reçut une éducation tout à la fois militaire et politique. Les traditions de sa famille lui ouvraient en même temps la carrière des armes et celle des affaires publiques. En attendant que sa vocation particulière fût prononcée ou que les événements lui eussent tracé sa voie, ses premières années furent consacrées à l'étude des sciences libérales. Il suivit les cours des facultés et se fit recevoir, en 1830, docteur en droit à l'Université de Turin.

Il semblait donc destiné aux travaux pacifiques de la vie civile, mais une certaine attraction et peut-être aussi la conscience du rôle que l'armée pouvait être appelée à jouer dans la politique Sarde, le décidèrent à entrer au service.

Cette conviction était en effet justifiée par les espérances qui dominaient à la Cour de Turin. On n'y dissimulait pas la pensée d'affranchir l'Italie ou du moins une partie de l'Italie du protectorat étranger qui semble devenu depuis si longtemps la condition de sa tranquillité et même de son existence. On y rêvait l'unité italique sinon sous le sceptre du moins sous l'influence du Roi de Sardaigne; et surtout on y nourrissait le projet d'arracher tôt ou tard à l'Autriche les belles provinces de la haute Italie. Évidemment dans toutes ces combinaisons et dans ces hypothèses hardies le premier rôle appartenait à l'armée; on comprend que les fils des grandes familles Piémontaises aient alors embrassé l'état militaire comme offrant à leur avenir les chances les plus belles et les plus glorieuses.

M. Pès de Villamarina se distingua bientôt et il obtint en peu de temps un grade supérieur. Il était colonel de cavalerie en 1844, lorsqu'une haute faveur l'arrachant à la vie militaire, le reporta vers les régions politiques. Le Roi Charles-Albert le nomma secrétaire du Conseil des ministres qui se réunissait hebdomadairement sous la présidence royale. C'était une mission sérieuse et toute de confiance. M. de Villamarina y révéla une grande intelligence des affaires et des qualités qui le firent bientôt remarquer de son Souverain. Ces fonctions considérables l'initièrent d'ailleurs profondément à la politique de son pays et aux questions importantes qu'elle pouvait soulever soit à l'intérieur soit à l'extérieur. Il était entré militaire dans le Conseil des ministres, il en sortit diplomate éprouvé.

En 1848, il fut nommé ministre plénipotentiaire en Toscane.

La situation était alors excessivement grave. L'Europe en-

tière ressentait le contre-coup de l'explosion révolutionnaire qui avait éclaté en France; l'Italie était en ébullition. La tâche des agents diplomatiques de la Sardaigne devenait particulièrement épineuse. La Cour de Turin croyait en effet le moment propice pour réorganiser l'Italie dans le sens et dans l'intérêt de sa politique traditionnelle; mais d'un autre côté, elle sentait bien qu'elle devait éviter de s'appuyer sur les éléments révolutionnaires sous peine de compromettre ses institutions présentes et ses espérances futures. Il lui importait surtout de ne laisser supposer nulle part qu'elle pût pactiser avec la démagogie pour s'en faire un point d'appui. Auprès des autres Gouvernements Italiens, si légitimement alarmés, il fallait plus encore que partout ailleurs dissiper ces soupçons. La mission des agents de la Cour de Turin près de ces Gouvernements était donc fort difficile; elle exigeait beaucoup de tact et de prudence. M. de Villamarina remplit dignement le mandat qui lui était confié.

La grand'croix de Saint-Maurice récompensa, en 1852, ses éminents services. Au mois d'octobre de la même année, il fut envoyé en France comme représentant de la Cour de Turin.

Peu de temps après la question d'Orient éclata avec ses menaces et ses complications. M. de Villamarina comprit rapidement la part glorieuse qui pouvait revenir à sa patrie dans la lutte Européenne qui allait s'engager. Il éclaira le Gouvernement Sarde sur le véritable état des choses et sur l'attitude que lui conseillaient ses intérêts et son honneur. Dès que l'alliance fut conclue entre les deux grandes Puissances occidentales, l'adhésion du Piémont et son prochain concours furent acquis à la politique du droit Européen. M. Pès de Villamarina fut l'intermédiaire le plus actif de l'alliance, dès lors résolue entre les Cours de Saint-James, de Paris et de Turin, et que sanctionna le traité du 26 janvier 1855.

M. de Villamarina reçut de l'Empereur Napoléon III, à l'oc-

casion de la signature de ce traité, le grand cordon de la Légion d'honneur.

A cette époque une crise ministérielle très-grave éclata en Piémont. La loi des couvents avait soulevé entre la Cour de Turin et le Pape les plus redoutables complications; le ministère lui-même s'était divisé; la Chambre et le Sénat se montraient pleins d'hésitation; le pays était ému et agité. Le Cabinet présidé par le Comte de Cavour venait de donner sa démission. M. de Villamarina fut appelé à Turin pour prêter au Gouvernement le concours de son dévouement et de ses conseils, et il fut chargé de former un nouveau Cabinet de concert avec le général Durando. Grâce à son esprit conciliant et modéré, on évita les périls de la situation et la crise se termina sans complications nouvelles.

Cette œuvre délicate accomplie, M. de Villamarina revint prendre son poste à Paris où il a figuré avec honneur dans le Congrès de paix à côté du premier Plénipotentiaire Sarde.

TURQUIE.
Aali-Pacha.

Le Gouvernement Turc est peut-être de tous les Gouvernements celui qui offre le plus d'exemples d'hommes arrivés des rangs inférieurs de la société à des positions éminentes. Mouhammed-Emin-Aali est un de ces élus de la fortune et du travail. Sans protection, sans intrigue, il est parvenu, par son seul mérite, aux plus hautes fonctions de l'État.

Mouhammed-Emin-Aali passe à juste titre pour un esprit laborieux et instruit. Sa figure est douce, ses manières sont distinguées et agréables, son extérieur annonce l'homme d'étude et de méditation.

Né en 1815, fils de Aali-Riza-Effendi, il entra de bonne heure dans les bureaux de la chancellerie et dans ceux des traducteurs qui, en Turquie, ont été le point de départ et pour ainsi dire la première étape de tant de glorieuses destinées.

En 1834, alors qu'il avait à peine vingt ans, Mouhammed-

Emin-Aali fut nommé second secrétaire d'ambassade à Vienne. Deux ans plus tard, on l'appela au poste de premier drogman du Divan impérial. Il dut cette position de confiance à la réputation qu'il s'était acquise comme orientaliste, à son expérience précoce des affaires politiques et à sa parfaite connaissance des langues de l'Occident. L'année suivante, Reschid-Pacha ayant été envoyé à Londres, Mouhammed-Emin-Aali lui fut adjoint en qualité de conseiller d'ambassade. Au départ de Reschid, il demeura chargé d'affaires en Angleterre.

En 1839, Mouhammed-Emin-Aali fut rappelé à Constantinople et nommé conseiller du ministère des affaires étrangères. Il passa de ce poste, sans autre transition, à celui de ministre plénipotentiaire à Londres. Pendant son ambassade, de graves difficultés surgirent entre la Porte et la Grande-Bretagne; une rupture paraissait imminente. Mouhammed-Emin-Aali contribua beaucoup à l'empêcher par son esprit de conciliation et les autres qualités qui en faisaient déjà un diplomate distingué.

Rappelé à Constantinople en 1844, nous le voyons successivement membre du Conseil suprême de justice, ministre des affaires étrangères par intérim, grand chancelier du Divan, ministre des affaires étrangères pendant que Reschid était grand vezir, puis élevé à la dignité de muchir, c'est-à-dire maréchal, et enfin à celle de pacha.

Mouhammed-Emin-Aali, désormais Aali-Pacha, rentra dans la vie privée en 1848; mais bientôt le Sultan recourut de nouveau à ses services et l'appela à la présidence du Conseil suprême de justice, et, peu à près, au ministère des affaires étrangères pour la troisième fois. En 1852, il devint grand vezir à la place de Reschid-Pacha. Quatre mois après, il recevait le titre de gouverneur général de Smyrne. Il fut ensuite gouverneur de Brousse, et enfin président du Conseil du Tanzimat. Ses mérites le firent, peu de temps après, appeler de nouveau au ministère des affaires étrangères.

C'est en cette qualité qu'il a pris part aux Conférences de

Vienne, où il s'est acquis l'estime et l'amitié de tous ses collègues. Ces Conférences duraient encore lorsque Reschid quitta le pouvoir. Aali-Pacha lui succéda au poste de grand vezir, et c'est à ce titre qu'il a présidé à l'élaboration des projets de réformes qui ont abouti à la publication du nouveau hatti-chériff d'Abdul-Medjid.

Cette vie si pleine et si utile, ces nombreux services, une connaissance approfondie des intérêts de sa patrie désignaient d'avance Aali-Pacha comme Plénipotentiaire de la Turquie au Congrès de Paris.

Le rôle dévolu dans ces graves délibérations au représentant de l'Empire Ottoman devait être considérable, à raison de l'intérêt direct de cet Empire. Aali-Pacha a déployé en cette occasion une infatigable activité. Il faisait partie de presque toutes les commissions spéciales nommées dans le sein du Congrès. Mais il travaillait surtout avec ardeur à résoudre la question relative à la réorganisation des Principautés Danubiennes, question dont il paraît avoir fait une des grandes études de sa vie et sur laquelle il différait d'opinion avec les Plénipotentiaires de France et d'Angleterre.

Après la signature de la paix, Aali Pacha donna un grand bal auquel parut l'Empereur des Français, honneur qui n'avait été fait auparavant à aucun autre ministre étranger.

Mehemmed-Djemil-Bey.

Mehemmed-Djemil-Bey, ambassadeur de Turquie à Paris, second Plénipotentiaire de la Porte, est fils de Reschid-Pacha, et il a suivi cet homme d'État distingué dans toutes ses missions en Europe. On n'a pas lieu par conséquent de s'étonner que Djemil-Bey se soit familiarisé de très-bonne heure et d'une manière intime avec cette civilisation occidentale qui a tant d'influence aujourd'hui sur les destinées de la Turquie. Il était attaché à l'ambassade de Reschid-Pacha, lorsque, en 1841, ce diplomate arriva une seconde fois à Paris avec le titre d'ambassadeur. En 1845, Reschid-Pacha, devenu grand vezir, plaça

son fils dans les bureaux des affaires étrangères de la Sublime Porte. De là, Djemil-Bey fut appelé à occuper la position de deuxième secrétaire du Sultan. Ce poste de haute confiance fut la transition qui le conduisit à l'ambassade de Paris.

Mehemmed-Djemil-Bey est à peine âgé de trente ans. Il joint beaucoup de distinction à une grande affabilité de caractère. Les séjours qu'il a faits dans les diverses Cours de l'Europe lui ont inspiré une sympathie marquée pour nos mœurs et nos usages.

LES SÉANCES DU CONGRÈS

LES PLÉNIPOTENTIAIRES A PARIS

Attitude des Plénipotentiaires Russes. Particularités.

L'attitude habile prise par les Plénipotentiaires Russes aussitôt leur arrivée à Paris, et le soin qu'ils mirent à s'assurer les bonnes dispositions de la France jetèrent du doute parmi les esprits qui n'avaient pas oublié que l'Angleterre, tout en se prêtant aux négociations, eût peut-être, pour des considérations dont j'ai parlé ailleurs, vu sans déplaisir la continuation de la guerre. Quelques personnes se demandèrent donc si l'alliance était toujours aussi intime et si les débats qui allaient s'ouvrir n'étaient pas de nature à la compromettre. La sagesse du Gouvernement Français avait été au-devant de ces craintes. Les deux Cabinets de Londres et de Paris s'étaient entendus sur les divers points qui devaient faire l'objet des délibérations du Congrès comme ils l'avaient fait précédemment sur toutes les autres questions. En ce qui concerne le Congrès, le plan de conduite à suivre avait été proposé par le Gouvernement Français, mais rien dans ses dispositions ne pouvait — est-il besoin de le dire? — alarmer la susceptibilité la plus ombrageuse. L'Angleterre y vit clairement que l'on était disposé, à Paris comme à Londres, à donner à l'interprétation des bases de paix qui allaient être discutées toute l'extension qu'elles comportaient, au point de vue des intérêts de l'alliance,

sans humilier la Russie. Le Gouvernement de Sa Majesté Britannique avait donné sa pleine et entière approbation à cette ligne de conduite, qui devint, dès lors, une preuve de plus de l'entente des deux nations.

Les Plénipotentiaires Russes allaient donc trouver, en se présentant au Congrès, les Puissances alliées étroitement unies sur l'interprétation des principes généraux de la négociation. Cette union n'excluait ni les appréciations différentes sur les points secondaires, ni les nuances d'opinion, mais elle était un gage d'accord indissoluble sur les parties fondamentales de la discussion. Unies par de semblables liens, et n'ayant pour ainsi dire qu'une seule et même volonté, les Puissances alliées ne laissaient plus aux Plénipotentiaires Russes, quelle que fût, du reste, leur habileté, aucun espoir d'obtenir des concessions que l'opinion publique eût regrettées. Nous allions pouvoir nous montrer d'autant plus conciliants dans les formes que nous étions plus résolus à la fermeté sur le fond. Cette position, on le comprend, mettait de notre côté tous les avantages de la discussion et ne laissait aux mandataires de la Russie d'autre ressource que de nous intéresser par un sage esprit d'équité et de modération. Les Plénipotentiaires Russes ne se firent pas illusion sur leur position au Congrès. Ils la jugèrent avec cette sûreté de coup d'œil qui caractérise la diplomatie Moscovite, et je dois leur rendre cette justice que, sans chercher à lutter contre des impossibilités, ils se placèrent tout d'abord sur le terrain de la résignation et de la franchise et surent y défendre avec un art infini et une persévérance constante les graves intérêts dont ils étaient chargés.

La nouvelle de l'ouverture des séances du Congrès avait attiré, le 25 février au matin, une foule considérable sur le quai, depuis le pont de la Concorde jusqu'à la rue d'Iéna. Vers midi, cette foule, composée de curieux accourus dans l'espoir de voir les Plénipotentiaires à leur arrivée à l'hôtel du ministère des affaires étrangères, était si compacte qu'on

Ouverture du Congrès. La curiosité publique.

jugea nécessaire de la maintenir à distance à l'aide d'un piquet d'infanterie et d'une escouade de sergents de ville. On put ainsi assurer la libre circulation des voitures sur la chaussée. Il n'est pas nécessaire de dire que les conversations les plus animées étaient engagées dans les groupes. On y discutait en plein air sur le plus ou moins de chance d'un arrangement, et les avis étaient fort partagés. Toutefois on s'accordait à faire des vœux dans le sens de la paix, et le sentiment qui dominait était la confiance, jointe à une curiosité bienveillante pour tous les membres du Congrès.

Les Plénipotentiaires arrivèrent successivement de midi et demi à une heure. A une heure et demie ils étaient tous réunis dans le salon des Ambassadeurs, où devaient se tenir leurs séances.

La salle des délibérations. Le salon des Ambassadeurs est une magnifique pièce située au rez-de-chaussée. Son nom indique sa destination ordinaire : c'est là que sont introduits les ministres étrangers qui doivent être reçus, en attendant qu'ils entrent dans le cabinet du ministre. Le cabinet ouvre sur le jardin, du côté du midi, et n'est séparé du salon des Ambassadeurs que par une autre pièce de même grandeur et très-belle aussi, dite salon des Attachés de service.

Le salon des Ambassadeurs prend son jour du côté de la Seine par trois fenêtres percées jusqu'au plafond. En face s'ouvre une porte communiquant avec le charmant salon de la Rotonde, également mis à la disposition des membres du Congrès, qui s'y réunissaient souvent pour causer et le traversaient pour descendre au jardin.

Le salon des Attachés est à droite du salon des Ambassadeurs, et la salle des Concerts à gauche. Rien n'avait été changé dans l'ornementation ni dans l'ameublement du salon des Ambassadeurs pour l'approprier à sa destination nouvelle. Les murs sont revêtus de tentures de satin cramoisi, tous les ornements sont en or, le plafond et les dessus de portes ont

été décorés par nos plus habiles artistes, et le parquet se cache sous un riche tapis d'Aubusson. A droite et à gauche de la porte qui fait face aux trois fenêtres, se trouvent les portraits en pied et de grandeur naturelle de l'Empereur et de l'Impératrice. Ces deux peintures, vivement éclairées par la lumière du dehors, qui les frappe en plein, sont le principal ornement de la pièce et lui donnent beaucoup d'animation. Le meuble est, comme les tentures et les rideaux, en satin cramoisi et or. Quand on regarde les portraits de Leurs Majestés, on a à sa gauche une belle et vaste cheminée dont la garniture est un chef-d'œuvre de moulure, de ciselure et d'horlogerie, et à sa droite une superbe console, formant pendant à la cheminée et supportant un buste en marbre de l'Empereur Napoléon Ier.

Arrivée des Plénipotentiaires.

Les envoyés de la Sardaigne étaient arrivés les premiers, puis étaient venus les deux ministres Turcs, et peu d'instants après, les représentants de l'Angleterre distançant de quelques minutes ceux de l'Autriche.

Les Plénipotentiaires Russes arrivèrent à une heure un quart. Le Comte Orloff, malgré ses soixante-dix ans passés, gravit rapidement l'escalier qui conduit à l'entrée d'honneur de l'hôtel, tandis que le Baron de Brunnow en montait lentement les degrés

Tous les honorables membres étaient en négligé du matin.

Au moment où les Plénipotentiaires sont introduits dans la salle de leurs travaux, le milieu de cette salle est occupé par une grande table ronde que recouvre un tapis de velours vert. C'est la table des Conférences. Elle a été faite pour la circonstance, et elle est d'apparence semblable à celle du Conseil aux Tuileries, mais beaucoup plus grande. Douze fauteuils en bois doré et garnis de satin cramoisi l'entourent, distancés entre eux par une faible séparation. En comptant les siéges et en additionnant les espaces laissés libres, on comprend qu'il ne serait pas absolument impossible d'introduire deux fauteuils de plus dans le cercle, et l'on est involontairement

conduit à penser aux probabilités d'admission de la Prusse. Sur le tapis vert, devant chaque fauteuil, ont été placés les menus objets nécessaires pour écrire : papiers de divers formats, plumes, crayons, enveloppes de toutes grandeurs et cire à cacheter. Enfin, six encriers, un par Puissance représentée, et quatre bougeoirs complètent la garniture de la table du Congrès.

Du côté des fenêtres se trouve une seconde table de grandeur moyenne, c'est celle où doit prendre place le rédacteur des protocoles qui remplira les fonctions de secrétaire du Congrès. Au besoin, cette table, qui a la forme d'un carré long, pourra être rapprochée de celle des délibérations [1]. Enfin, un petit bureau se trouve entre la cheminée et les fenêtres; il est destiné aux Plénipotentiaires qui voudront écrire en particulier, et supporte un encrier monumental en argent massif, d'une valeur intrinsèque de quatre mille francs, et qui en a coûté seize mille. Cet objet curieux, compris dans le mobilier du ministère des affaires étrangères depuis le premier Empire, paraît sorti tout fraîchement des mains de l'artiste. On ne sait dans quelle circonstance il a été commandé; il est destiné à servir à la signature du traité de paix si la paix se fait. Jusque-là, il ne figurera dans la salle du Congrès qu'à titre d'ornement [2].

Les douze Plénipotentiaires prirent place autour de la table, de droite à gauche, dans l'ordre suivant : Autriche, France, Grande-Bretagne, Russie, Sardaigne et Turquie. Le *Journal des Débats* et quelques autres journaux prétendirent que les Plénipotentiaires prendraient rang à la droite et à la gauche

[1] Ce rapprochement eut lieu dès la première séance.

[2] A la seconde séance, il occupait le milieu de la table des délibérations, où il resta jusqu'à la fin des Conférences.

L'un des correspondants Parisiens de l'*Indépendance Belge* prétendit, par erreur, que ce fameux encrier avait été commandé par M. Drouyn de Lhuys, pendant qu'il était ministre, en vue de la signature d'une paix prochaine.

du président, dans l'ordre établi par les règlements du Congrès de Vienne. On affirma aussi que les Plénipotentiaires seraient placés, durant les délibérations, dans l'ordre suivant lequel avait eu lieu leur présentation aux Tuileries. Il y eut encore d'autres versions, et, au milieu de ces assertions contradictoires, dont j'ai déjà parlé ailleurs, plusieurs séances eurent lieu avant que le public comprît bien qu'on avait purement et simplement suivi l'ordre alphabétique. Le jour où la Prusse eut accès dans la Conférence, ses Plénipotentiaires se placèrent après la Grande-Bretagne et avant la Russie.

Je n'ai pas l'intention de revenir ici, même par voie d'analyse ou de résumé, sur les protocoles des séances, qui se trouvent en tête de ce volume; je veux indiquer seulement les particularités les plus remarquables qui surgirent pendant la discussion et dont il n'a pu être fait mention dans le travail officiel.

Et d'abord, quelle était la marche adoptée pour la conduite des travaux?

La présidence avait été dévolue à l'unanimité à M. le Comte Walewski. Après la vérification des pouvoirs de tous les membres du Congrès, M. Benedetti, directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères, ayant été proposé et admis en qualité de secrétaire rédacteur, la table qui lui était destinée fut approchée de celle des délibérations, et M. Benedetti y prit place. Les fonctions du rédacteur des protocoles consistaient : à prendre des notes dans le cours de la discussion, à résumer par écrit les opinions émises, à les rédiger en protocole, dans son cabinet, après la séance, et à donner lecture de sa rédaction à l'ouverture de la séance suivante. Travaux intérieurs.

Sept copies des protocoles ou procès-verbaux (six avant l'admission de la Prusse) étaient envoyées le lendemain des séances, à domicile, par les soins du ministère des affaires étrangères, sous enveloppes cachetées, à l'adresse des *sept premiers Plénipotentiaires seulement*. Cette communication

n'était pas officiellement faite aux autres membres. Les premiers Plénipotentiaires apportaient au projet qui leur était ainsi soumis, et qu'ils avaient tout le temps d'examiner chez eux, les modifications qu'ils croyaient utiles aux intérêts dont ils étaient les représentants. A la séance suivante, le projet de protocole était lu par le secrétaire, et chaque premier Plénipotentiaire suivait la lecture sur la copie qu'il avait sous les yeux. Quand la rédaction n'avait donné lieu à aucune observation, le protocole était signé sur-le-champ. Quand les observations étaient de peu d'importance et ne nécessitaient pas de grands changements dans la forme, ces changements étaient faits pendant la séance, les pièces étaient recopiées dans les bureaux, et le Congrès ne se séparait qu'après l'adoption et la signature du protocole. Enfin, quand le procès-verbal avait donné lieu à des remaniements considérables, on en arrêtait les bases dans le cours de la séance, et on ne signait l'instrument qu'à l'ouverture de la séance suivante, après une nouvelle lecture. Les protocoles étaient toujours signés par tous les Plénipotentiaires présents.

Cette dernière copie ou instrument n'était pas la seule trace qui restât des décisions du Congrès. Une presse autographique, travaillant sous la surveillance d'un attaché du ministère, avait été d'abord établie dans une pièce du sous-sol de l'hôtel ; elle fut ensuite montée au deuxième étage, où elle fonctionna pendant toute la durée du Congrès. Un chef imprimeur et un ouvrier recevaient des mains d'un attaché le protocole, écrit sur papier autographique, le décalquaient aussitôt, sans le lire, sur une pierre préparée et en tiraient, sans temps d'arrêt, le nombre d'exemplaires voulu. Ce nombre fut d'abord de vingt-cinq, puis de trente-cinq. Le premier Plénipotentiaire de chaque Puissance recevait deux exemplaires de l'instrument, dont l'un portait la signature du secrétaire du Congrès ; le second Plénipotentiaire n'en recevait qu'un, sans cette signature.

Aussitôt après le tirage, l'attaché faisait effacer soigneuse-

ment le décalque, puis l'imprimeur et son ouvrier se retiraient pour revenir après la séance suivante. Ils n'étaient donc pas tenus en chartre privée et au secret, comme la plupart des journaux le prétendirent [1].

Les Plénipotentiaires étaient convoqués à domicile, par billets écrits au nom du ministre des affaires étrangères, indiquant l'heure et le lieu de la prochaine réunion. Ces billets étaient envoyés à tous les Plénipotentiaires, sans distinction.

Aussitôt après l'ouverture de la séance, le président indiquait l'objet qui allait être mis en délibération et, naturellement, il dirigeait les débats. Les choses se passaient à peu près comme elles se passent au Conseil des ministres ; il n'y avait, à vrai dire, pas de discours. On échangeait librement ses idées, et on n'était pas astreint à l'obligation de demander la parole pour répondre à une argumentation ou exprimer ses idées. C'était une conversation, souvent animée, quelquefois un peu vive, mais qui ne rappelait en rien les discussions réglées et méthodiques de certaines assemblées. Une fois l'ordre du jour indiqué, tout membre était libre de parler quand il jugeait le moment venu. Il va sans dire que cette liberté d'allures, réglée par la conscience de chacun et le sentiment d'une considération réciproque, ne conduisit jamais la grave assemblée à la confusion. Il ne s'agissait pas de briller, mais d'être clair, et pour réfuter avec clarté un argument il faut d'abord savoir en écouter les développements avec patience.

Il avait été convenu, du reste, que toute parole un peu vive, toute expression irritante échappée à l'entraînement

[1] On avait eu d'abord l'idée de faire *imprimer* les protocoles après chaque séance; mais on comprit que l'impression typographique rendait le secret beaucoup moins sûr. La communication d'une épreuve du traité, faite plus tard par un ouvrier de l'Imprimerie impériale à une entreprise de publicité, prouva surabondamment qu'on avait eu raison de se contenter de l'autographie.

de la discussion serait soigneusement écartée des procès-verbaux, qui ne devaient contenir que le sens des explications échangées, exprimé le plus succinctement possible. Sur ce point important, tous les Plénipotentiaires s'étaient mis d'accord dès leurs premières entrevues. Cette résolution, maintenue jusqu'à la fin des travaux du Congrès, explique le laconisme du procès-verbal de certaines séances, qui durèrent cependant plusieurs heures, et furent très-incidentées. Si on eût voulu en donner ce qu'on appelle la *physionomie* en termes de compte rendu, cinquante grandes pages n'y auraient pas toujours suffi.

Le procès-verbal, ainsi expurgé et condensé, acquit en importance tout ce qu'il perdit en étendue. Chacun de ses mots était pesé avant l'adoption et avait une signification réelle qui engageait son auteur. La mesure eut pour effet de rendre l'expression de certaines prétentions un peu moins absolue : ainsi, il se présenta tel incident où la réclamation par le président de la mention au procès-verbal d'une opinion émise fit reculer l'orateur et le rendit plus circonspect.

Les Plénipotentiaires se réunissaient souvent par groupes avant l'ouverture de la séance, soit dans le salon de la Rotonde, soit dans le jardin. Ces réunions avaient toujours lieu quand l'ordre du jour faisait pressentir quelque difficulté sérieuse. C'était la petite séance avant la grande, et il arrivait parfoi que la petite séance durait beaucoup plus longtemps que l'autre. Généralement, les Plénipotentiaires qui se savaient du même avis sur la question dont on allait s'occuper formaient un groupe, tandis que leurs adversaires en formaient un autre. On causait d'abord à voix basse, puis, sur un mot, sur une interpellation, sur une demande de renseignement, les hommes se rapprochaient, les deux groupes se confondaient et les idées s'échangeaient. Comme il n'y avait pas la menace d'un protocole au bout de ces discussions, on se parlait sans contrainte, c'est-à-dire très-librement, très-chaudement même quelque-

fois. Plusieurs honorables membres mettaient ce moment à profit pour allumer un cigare. On eût dit d'un cercle de bon ton et d'illustrations politiques, où les plus hautes questions d'équilibre Européen et de droit international étaient traitées. Après une controverse plus ou moins longue, souvent ardente et orageuse, mais toujours savante, le débat se calmait peu à peu, des concessions réciproques étaient faites, et quand le moment paraissait venu de mettre la main à l'œuvre définitive, on abandonnait l'ébauche, et le Congrès entrait en séance.

Esquisses de physionomies.

Les séances étaient d'ordinaire interrompues par quelques instants de distraction, je pourrais presque dire de récréation. Les Plénipotentiaires passaient dans le salon de la Rotonde ou descendaient au jardin. On goûtait, on se promenait, on fumait. C'était, d'habitude, le moment que le Comte Orloff choisissait pour donner l'essor à sa gaieté franche et souvent communicative.

En ne tenant compte que des apparences, on pouvait se demander, à le voir et à l'entendre, comment la France et la Russie, deux nations qui se touchent par tant de points, avaient pu donner au monde le spectacle d'une lutte si formidable et si acharnée.

Le Comte Orloff ne parlait jamais de la personne de l'Empereur qu'avec admiration, et il mettait une certaine affectation à en parler.

Le Baron de Brunnow n'avait ni l'entrain ni la gaieté expansive du premier Plénipotentiaire Russe; mais il se montrait aussi fort cordial pour tout le monde et fort sympathique à la France. L'un et l'autre, de deux façons différentes, avaient pris leur parti, avec beaucoup d'habileté ou de bonheur, de la situation délicate où ils se trouvaient. Peut-être pouvait-on dire en se rappelant la tâche pénible qu'ils avaient à remplir, qu'ils faisaient contre fortune bon cœur, mais, à coup sûr, on ne l'eût pas deviné par la seule observation.

Le Baron de Brunnow se trouva un jour indisposé dans le cabinet du Comte Walewski et s'évanouit. L'un des attachés, averti par le ministre, courut chercher un flacon de sels et revint en toute hâte. A son retour, il ne vit plus que le Comte Orloff, qu'il prit pour le malade, et à qui il voulut, dans sa précipitation bien naturelle, faire respirer le flacon. Le premier Plénipotentiaire Russe repoussa vivement la main qui se tendait vers lui, comme si on eût fait une grave injure à sa robuste santé, et il se leva de son fauteuil avec la rapidité d'un jeune homme de vingt ans, en déclarant qu'il ne s'était jamais servi de « choses pareilles. » Pendant la courte absence de l'attaché, on avait conduit le Baron de Brunnow dans une pièce voisine, où il avait peu après repris ses sens.

Les autres Plénipotentiaires présentaient des physionomies assez contrastées entre elles. Ainsi, tandis que l'exquise simplicité de Lord Clarendon et son maintien de grand seigneur ne répugnaient pas à une certaine gaieté, Lord Cowley, toujours sérieux, laissait rarement le sourire effleurer ses lèvres.

MM. de Buol et de Hübner avaient conservé toute la roideur officielle de leurs fonctions, et ils ne cessèrent pas un instant de représenter l'Autriche dans ce qu'elle a de plus grave et de moins communicatif. Toutefois M. de Buol parlait assez volontiers, mais bien moins pour discuter que pour imposer ses idées.

M. de Manteuffel apporta au Congrès un air préoccupé qu'on ne retrouva pas sur le visage de M. de Hatzfeldt. L'un et l'autre ne parlèrent pour ainsi dire pas.

Quant à M. de Cavour, ses collègues virent bientôt en lui ce qu'il y a réellement : les qualités d'un homme distingué, vif, actif, entreprenant, un peu téméraire quelquefois, mais toujours bienveillant dans ses rapports et agréable dans ses formes. La personnalité de M. de Villamarina, second Plénipotentiaire, fut naturellement un peu effacée par ce voisinage.

Je puis en dire autant de Mehemmed-Djemil-Bey vis-à-vis du

grand vezir Aali-Pacha, qui, malgré son air timide, un peu embarrassé même, mais poli, prévenant, gracieux et intelligent, absorbait la meilleure part d'attention et d'intérêt qu'on accordait à la Turquie. Le Comte Orloff le recherchait et plaisantait souvent avec lui.

Le jour de l'inauguration, le Comte Walewski réunit dans un grand dîner les Plénipotentiaires, les ministres, les présidents du Sénat et du Corps législatif, les grands officiers de la Couronne, le gouverneur des Invalides et une partie du Corps diplomatique. Dîner d'inauguration aux affaires étrangères. Toast porté.

Aucun discours ne fut prononcé et il n'y eut qu'un seul toast, porté par le ministre des affaires étrangères *à l'heureuse issue des Conférences.* « Puissent-elles, dit le ministre en choquant son verre contre celui du Comte Orloff, amener un résultat prompt et heureux! » Ces paroles furent accueillies par un sentiment unanime d'adhésion, et la plus grande cordialité ne cessa de régner entre tous les convives. La paix se faisaît entre les hommes en attendant qu'elle se fît entre les Gouvernements.

Ce dîner fut cependant l'occasion d'un petit incident que le public ne connut jamais bien parfaitement, et sur lequel les imaginations s'exercèrent pendant au moins un jour ou deux. Lord Cowley crut devoir se rappeler qu'en sa qualité d'ambassadeur, c'est-à-dire de représentant direct de la Reine d'Angleterre, il avait droit, partout et en toute circonstance, au premier rang et à la première place. Son Excellence ne crut pas pouvoir faire fléchir ces prérogatives, même en présence et au profit de Lord Clarendon, son ministre et son chef. C'était peut-être pousser un peu loin le respect des préséances. Lord Cowley eût sans doute cédé son premier rang à Lord Clarendon s'il n'avait eu affaire qu'à ce ministre, mais laisser passer Lord Clarendon, c'était laisser passer le Comte Buol, qui, en sa qualité de ministre des affaires étrangères d'Autriche, avait un droit semblable à celui de Lord Clarendon. Que devenait dès lors le Incident.

caractère exceptionnel et quasi royal dont l'ambassadeur de Sa Majesté Britannique était revêtu? Lord Cowley ne trouva rien de mieux à faire que de se dispenser d'assister au dîner. Son abstention entraîna naturellement celle de Mehemmed-Djemil-Bey, l'ambassadeur Turc, qui, de son côté, n'aurait probablement pas eu de pareils scrupules, mais qui, en présence de la résolution de l'ambassadeur Anglais, ne se sentit plus libre de renoncer, même provisoirement, aux priviléges excessifs de l'étiquette diplomatique, et ne parut pas non plus à la table du ministre des affaires étrangères. Je dois dire que les deux hommes d'État, dont on avait vivement regretté l'absence, s'empressèrent de se rendre à la soirée qui suivit le dîner, et que Lord Cowley, en particulier, s'y entretint longuement, très-cordialement et à plusieurs reprises, avec Lord Clarendon, ce qui n'empêcha pas certains journaux de prétendre qu'un conflit sérieux s'était élevé entre les deux ministres Anglais. Une note insérée à la *Patrie* démentit ce bruit, mais ne donna pas l'explication qu'on vient de lire.

Concert aux affaires étrangères. Curieux détails.

Vers huit heures, les magnifiques salons du ministère des affaires étrangères s'ouvraient à l'élite de la société Parisienne. Il y avait concert prié, et tout ce que Paris compte d'hommes distingués dans la politique, les lettres, les sciences et les arts, était là. Leurs Altesses Impériales le Prince Napoléon et Madame la Princesse Mathilde s'étaient rendues à l'invitation du ministre. Le Corps diplomatique était au grand complet. Par extraordinaire, ce soir-là, dans ces salons resplendissants de lumières, de dorures, de sculptures et de fleurs, les femmes étaient un peu délaissées. Réunies dans la salle des Concerts, dont chaque détail est un chef-d'œuvre de richesse et de goût, elles n'attiraient,— je parle des plus belles,— qu'une admiration distraite. Tous les regards étaient pour les Plénipotentiaires, véritables lions du moment, que chacun voulait voir et entendre, que l'on se désignait, dont on voulait connaître les traits, étudier l'expression de physionomie, que l'on recher-

chait avec persévérance dans l'espoir de saisir quelques-unes de leurs paroles. Mario, mesdames Frezzolini et Borghi-Mamo déployaient toutes les ressources de leurs belles voix sans pouvoir fixer l'attention. On applaudissait, mais on n'avait pas entendu. On jetait un regard sur cette gracieuse corbeille toute pleine de belles femmes, étincelantes de diamants, aux épaules nues, aux toilettes merveilleuses, mais l'attention se détournait presque aussitôt de ces groupes charmants pour se porter sur quelque personnage étranger dont on se disait le nom à l'oreille. Jamais concert diplomatique ne justifia mieux son nom. Les honneurs étaient pour la diplomatie. Ce soir-là, elle avait le pas sur la beauté. On regardait beaucoup le Comte Orloff, sa haute taille, son mâle visage et son beau front que couronnaient d'épaisses boucles de cheveux. Le grand cordon bleu de Saint-André qui se détachait sous son habit noir, la croix en brillants qu'il portait sur la poitrine, le médaillon renfermant les deux portraits en émail de l'Empereur Nicolas et de la Czarine, les ordres de sa boutonnière, tous les détails, enfin, de sa personne étaient remarqués, analysés, commentés. Le premier Plénipotentiaire Russe, l'ami intime du Souverain dont une illusion avait si violemment agité la vieille Europe, paraissait heureux de cette attention qui n'avait rien d'indiscret, et que la position particulière de l'homme expliquait autant que ses mérites personnels. Entouré successivement par les vétérans de la diplomatie et par d'autres personnages politiques, il causait avec cordialité, parlant toujours en français, assez haut pour que tout le monde entendît autour de lui, avec assez d'élégance pour rendre jaloux plus d'un auditeur. Le Comte Orloff est l'idéal du type Russe. Quand l'Empereur Nicolas sortait dans les rues de Saint-Pétersbourg en compagnie de son fidèle serviteur et ami, la population s'arrêtait frappée d'étonnement devant ces deux hommes que la nature semblait avoir voulu combler de tous les signes extérieurs de la puissance. Quelque chose de

cette impression se manifestait dans les sentiments qu'inspirait le Comte Orloff au milieu de cette foule distinguée à tant de titres qui se pressait dans les salons des affaires étrangères. Les autres Plénipotentiaires, et particulièrement Lord Clarendon et le grand vezir Aali-Pacha, étaient aussi, avec les généraux Canrobert et Bosquet, l'objet d'une curiosité soutenue, mais on revenait toujours au Comte Orloff. On eût volontiers sténographié ses paroles. On cherchait en lui un reflet de la pensée intime de ce « colosse du Nord » qui était encore notre ennemi; et au fond il y avait une joie secrète et un attrait unique dans cette contemplation d'un homme qui, en ce moment même, portait en soi l'inconnu de la situation. C'était un adversaire, mais un adversaire loyal, et tous les regards semblaient lui dire : Nous ne vous en voulons pas, nous sommes faits pour nous entendre, signons la paix.

La paix! ce mot magique que les hommes ne prononçaient qu'avec précaution et en faisant des réserves, les femmes, un peu piquées peut-être de l'abandon où on les laissait, l'écrivirent avec acharnement sur toutes les feuilles de papier qu'elles trouvèrent sur la table du Congrès. A leur tour, quittant la galerie des fêtes, elles avaient envahi le salon des Ambassadeurs, où les personnages les plus graves s'étaient réunis en groupes. Elles s'étaient mêlées à ces groupes; entraînées par le mouvement général, elles regardaient et elles écoutaient avec avidité les notabilités diplomatiques en l'honneur de qui la fête avait lieu. Naturellement, la table autour de laquelle siégeaient les membres du Congrès devait attirer leur attention. Quelques-unes se hasardèrent à s'en approcher. On examina les objets qui s'y trouvaient. On remarqua que les cahiers de papier étaient intacts, que les plumes étaient vierges, que les crayons, fraîchement taillés, paraissaient ne pas avoir servi. Une des belles invitées, plus audacieuse que les autres, eut le courage de prendre le crayon de la Russie, de le regarder et même de l'essayer. En pareil cas, il n'y a que

le premier pas qui coûte : toutes ces fines et belles mains s'armèrent, et toutes écrivirent à l'envi un mot sur ces feuilles immaculées, un seul, comme si elles se fussent consultées et qu'elles eussent tenu, elles aussi, leur petit congrès avant de le tracer : la paix ! Ce mot fut écrit par dix mains, par cent mains différentes devant chacun des douze fauteuils vides. Le papier de l'Angleterre et celui de la Russie furent littéralement couverts par ces inscriptions éloquentes. Après cette petite manifestation vraiment audacieuse, les dames, se considérant sans doute comme maîtresses du terrain, se mirent à dévaliser la table historique, et, en un instant, canifs, plumes, crayons, pains à cacheter, couteaux à papier, cire et boîtes d'allumettes disparurent du tapis vert. Quelques hommes, et des plus distingués, se mirent de la partie. Les plumes surtout étaient fort recherchées. Cinq minutes après l'assaut, il n'en restait pas une sur le théâtre de la guerre, si bien que les derniers arrivants, ne trouvant plus qu'une ou deux boîtes d'allumettes-bougies, s'en distribuèrent fraternellement le contenu, au grand ébahissement des huissiers, qui essayèrent, mais inutilement, de s'opposer à cette scène de dévastation qui pouvait, à la rigueur, rappeler en petit certains épisodes de l'entrée de nos troupes à Sébastopol. Je dois dire cependant que les objets d'un certain volume ou d'une valeur intrinsèque quelconque furent respectés par les assaillants. A minuit, le champ de bataille ne présentait plus que les feuillets avec leurs inscriptions uniformément pacifiques, les six encriers des Plénipotentiaires et l'encrier monumental occupant toujours comme une énigme le centre de la table.

Il va sans dire que le papier des Plénipotentiaires fut renouvelé le lendemain avant leur arrivée, et que l'on remplaça les menus objets à leur usage qui avaient disparu.

Le *Moniteur* fut naturellement très-sobre d'indications sur les travaux du Congrès. Il se borna à l'insertion des lignes suivantes, le lendemain de la première séance : Laconisme du *Moniteur*.

« La première réunion du Congrès a eu lieu aujourd'hui à l'hôtel du ministère des affaires étrangères, à une heure.

» La séance a duré jusqu'à quatre heures et demie.

» Il a été arrêté qu'il sera conclu entre les armées belligérantes un armistice qui cessera de plein droit le 31 mars prochain. Cet armistice sera sans effet sur les blocus établis ou à établir. »

On voit que le *Moniteur* ne mentionnait pas la déclaration par laquelle les Plénipotentiaires attribuaient la valeur de préliminaires formels de paix à l'acte signé à Vienne le 1er février. Le silence gardé par le journal officiel sur ce point favorisa plus tard les versions les plus erronées; mais on n'eût pu parler sans trahir le secret que les Plénipotentiaires s'étaient imposé, et une indiscrétion de cette nature dans le *Moniteur* en eût entraîné et même autorisé beaucoup d'autres.

Gaieté du Comte Orloff.

On avait d'abord proposé de fixer au 1er avril le terme de la durée de l'armistice. Mais le Comte Orloff, évoquant avec gaieté le souvenir de la croyance populaire qui s'attache à cette date, demanda et obtint que l'armistice expirât le 31 mars, « pour que ses promesses ne fussent pas un poisson d'avril. » Cette saillie avait mis la réunion en bonne humeur, ce qui n'empêcha pas un des Plénipotentiaires d'exprimer, en petit comité, après la séance, l'opinion que le Congrès « avait déjà déraillé. »

Les jours de séances ne sont pas fixés d'avance

Plusieurs journaux prétendirent savoir que le Congrès se réunirait trois fois par semaine, et à des jours déterminés. Le *Constitutionnel* annonça que les jours de séance étaient les lundi, mercredi et vendredi. Il y eut donc quelque inquiétude dans les esprits quand on sut que le Congrès ne se réunissait pas le mercredi 27. Une note communiquée à la *Patrie* déclara que l'expédition des procès-verbaux de chaque séance nécessitant un certain laps de temps, il ne pouvait y avoir de jours fixés à l'avance pour la tenue des séances.

Le lundi 25, lors de la première séance, les Plénipotentiai-

res, avant de se séparer, avaient bien fixé d'un commun accord leur seconde réunion au surlendemain ; mais ils avaient compté sans le travail des bureaux; et la rédaction du procès-verbal de la séance d'inauguration en particulier avait demandé assez de temps. Toutes les séances devaient nécessairement s'ouvrir, comme je l'ai dit, par la lecture du procès-verbal de la séance précédente. Il fallait donc que ce procès-verbal fût rédigé. C'était une tâche minutieuse et délicate. De plus, il pouvait se présenter dans le cours des débats telle difficulté qui obligeât les Plénipotentiaires à demander des instructions à leur Gouvernement. Les membres du Congrès comprirent qu'ils auraient tort de se lier en indiquant d'avance les jours de leurs réunions. Il fut donc convenu qu'à l'avenir on se bornerait, à la fin de chaque séance, à prendre jour pour la séance suivante, sans que cette désignation fût absolue, le ministre des affaires étrangères se réservant de faire envoyer, par son cabinet, les convocations définitives à domicile et par lettres closes.

La seconde séance eut lieu le 28. Dans l'intervalle qui s'était écoulé entre la première et la seconde réunion, les Plénipotentiaires s'étaient assemblés dans le cabinet du ministre pour arrêter la rédaction de la convention d'armistice.

Dîners et soirées aux Tuileries.

Le même jour, il y eut dîner, soirée et spectacle aux Tuileries en l'honneur des représentants de la Russie. Tous les Plénipotentiaires furent successivement invités à la table impériale, d'après l'ordre de leur présentation. Ainsi les Plénipotentiaires Anglais, présentés les premiers, avaient dîné les premiers au château. Le premier Plénipotentiaire prenait place à côté de l'Empereur et le second à côté de l'Impératrice.

L'armistice et le *Constitutionnel*.

L'expiration assez rapprochée de l'armistice, fixée, comme on l'a vu, au 31 mars, fut favorablement interprétée. On y vit généralement la preuve que les Hautes Parties intéressées étaient bien décidées à résoudre promptement toutes les ques-

tions pouvant renfermer un *casus belli*. Le journal *le Constitutionnel* crut pouvoir dire que les alliés du 2 décembre avaient prévenu les Plénipotentiaires Russes qu'à l'expiration de l'armistice aucune prolongation ne serait accordée.

Cette note, qui pouvait porter les membres du Congrès à suspecter mutuellement leur discrétion, fut vivement regrettée. On se borna cependant à faire des représentations au journal, dans la crainte qu'une mesure sévère ne donnât trop d'importance à un incident qu'il valait mieux laisser oublier.

La troisième séance eut lieu le 1er mars. Le cinquième point de garantie, considéré par beaucoup de gens comme la pierre d'achoppement des négociations, y fut discuté, et les Plénipotentiaires Russes apportèrent tant de modération dans cette discussion délicate, que M. le Comte Walewski ne crut pas pouvoir se dispenser de rendre témoignage à leurs dispositions conciliantes. Le débat avait fait un grand pas. Quelques journaux étrangers, inexactement renseignés sur ce qui s'était passé, affirmèrent que l'on pouvait considérer la paix comme faite, « les préliminaires de paix ayant été signés. »

Les journaux Belges prétendent que la paix est signée. Curieux incidents.

« Une dépêche nous a apporté hier une grande nouvelle, disait l'*Indépendance* dans son numéro du 3 mars : elle nous a fait connaître que les préliminaires de paix sont signés, et qu'aujourd'hui, dans son discours d'ouverture de la session législative, l'Empereur Napoléon annoncera vraisemblablement la conclusion de la paix comme certaine. Ainsi se confirment les renseignements qui nous sont transmis par une correspondance de Paris qu'on lira plus loin.

» Les journaux de Paris qui nous parviennent ce matin ne contiennent aucun renseignement sur la séance du Congrès de samedi. La presse de cette capitale ignorait donc encore hier les grandes et importantes nouvelles qui nous ont été transmises, d'une part, par un de nos correspondants et, de l'autre, par le télégraphe. »

Plus loin, le même journal ajoutait :

« Il est à prévoir que les Conférences de Paris se termineront beaucoup plus tôt qu'on ne s'y était généralement attendu. Les préliminaires de paix ont été signés samedi, et l'on assure que le discours impérial annoncera aujourd'hui la conclusion prochaine d'un traité Européen.

» Bien que ce résultat ne doive étonner personne, parce qu'il est conforme aux vœux comme aux intérêts de toutes les Puissances, la satisfaction du public n'en sera pas moins profonde le jour où la paix sera annoncée au monde comme un fait accompli.

» Le désarmement général sera la conséquence de cet heureux dénoûment d'une situation très-tendue. Nous apprenons de bonne source qu'à la Haye, à Berlin, à Dresde et dans la plupart des Cours d'Allemagne, on considère depuis quelques semaines la paix comme si probable qu'on y a déjà mis à l'étude les moyens de réaliser de grandes économies sur les dépenses militaires. A Londres même, le rétablissement de la paix n'était pas révoqué en doute ces jours-ci, malgré les prévisions pessimistes de certains journaux. On sait que notre opinion n'a pas varié à cet égard depuis l'acceptation des propositions Autrichiennes par la Russie ; aussi avons-nous reproduit hier, sans y croire, une dépêche de Londres qui annonçait une certaine opposition des Plénipotentiaires Russes à l'examen du cinquième point par la Conférence de Paris.

» *P. S.* La paix est faite. »

De son côté, l'*Emancipation* recevait d'un de ses correspondants de Paris la lettre suivante :

« Le télégraphe vous annoncera l'heureuse issue des Conférences, mais voici quelques détails, encore inconnus dans Paris, sur la manière dont ce grave événement s'est produit :

» Les quatre premiers points du thème Autrichien ont été

facilement résolus dans la séance de jeudi. L'ordre du jour de la séance de samedi était l'examen du cinquième point, relatif aux délimitations territoriales, aux fortifications de Nicolaïeff, de la mer Noire et des îles d'Aland, etc. Les représentants des Puissances alliées s'attendaient à des débats assez vifs, peut-être même à un ajournement des graves difficultés qu'offrait ce côté de la question politique. On supposait assez généralement que le Czar Alexandre s'était réservé la ratification des arrangements à intervenir.

» La discussion a été en effet très-sérieuse, surtout entre les Plénipotentiaires Anglais et le Baron de Brunnow, qui paraissait éprouver une vive répugnance à céder du terrain à ses adversaires. Pendant ces explications d'un haut intérêt, le Comte Orloff gardait un silence glacial, très-remarqué et diversement interprété par les négociateurs. Enfin, après deux heures de conversation très-animée, notamment entre le Baron de Brunnow et les diplomates de la Grande-Bretagne, le Comte Orloff a pris la parole et a fait l'importante déclaration dont voici, m'assure-t-on, les termes essentiels :

« La paix doit être rendue au monde civilisé ; nous sommes » tous assez grands pour négliger certains détails. J'ai fait le » traité d'Andrinople, c'est à moi de le déchirer. Nous accep» tons la rectification des limites proposées pour la Bessarabie » et pour les provinces Asiatiques ; nous adhérons à la con» dition de ne pas réédifier la forteresse de Bomarsund, et » nous voulons que les îles d'Aland ne soient menaçantes pour » personne ; il n'y a point de difficulté quant à Nicolaïeff, et » nous rendons, sans compensation aucune, la ville de Kars » à notre ancien et bon allié le Sultan. »

» Ce généreux langage du Comte Orloff a causé une sensation profonde, qui s'est bientôt traduite sur tous les visages en signes de satisfaction. Au bout de quelques minutes, un membre de la Conférence a dit : « Puisque nous voilà d'accord. » signons. » Les signatures ont été aussitôt apposées, et les Plé-

nipotentiaires se sont donné la main et se sont séparés de la manière la plus amicale.

» La conclusion de la paix sera annoncée lundi par l'Empereur. »

Le même journal nous apprenait, dans son numéro suivant, que la nouvelle de la conclusion des préliminaires de paix, parvenue la veille, vers midi, à Bruxelles, s'était répandue rapidement dans la capitale de la Belgique et y avait produit la plus heureuse sensation. Le ministre de Russie avait dû l'annoncer lui-même à Sa Majesté.

Paris ne lut pas sans un étonnement extrême la nouvelle tout à fait inattendue que lui envoyait la Belgique. On fut généralement confondu de l'extrême assurance avec laquelle elle était donnée. Ceux qui en connaissaient la fausseté se demandèrent s'il ne fallait pas y voir une manœuvre de Bourse des plus coupables. En général, on ne l'accueillit qu'avec défiance. On eut le bon esprit de comprendre que notre Gouvernement n'aurait pas laissé passer trois jours sur un fait aussi important, sans le porter plus ou moins complétement à la connaissance du public. On attendit, toutefois, avec une vive impatience le discours impérial. Ce discours, est-il besoin de le dire? ne confirma nullement les assertions des journaux Belges.

L'Empereur ouvre la session législative. Discours.

Comme d'habitude, l'Empereur ouvrit la session législative au palais des Tuileries, dans la salle des Maréchaux. Cette cérémonie eut lieu le 3 mars, à une heure. Dès midi et demi tous les grands corps de l'État, les hauts fonctionnaires et les personnes invitées étaient rendus au palais. Le Sénat et le Corps législatif avaient pris place en face du trône; à droite, étaient les membres du Conseil d'État; à gauche, le Corps diplomatique au grand complet. Tous les Plénipotentiaires membres du Congrès de Paris étaient présents. Une vive émotion se manifesta dans l'assistance lorsque le grand chambellan

annonça l'Empereur. Les plus vives acclamations accueillirent Sa Majesté, et les dames qui garnissaient les tribunes réservées agitèrent leurs mouchoirs. Sa Majesté l'Impératrice n'ayant pu assister à la séance, le fauteuil qu'elle devait occuper à côté de celui de l'Empereur était resté libre.

Le Prince Jérôme s'assit à la droite de Sa Majesté. A sa gauche prirent place : le Prince Napoléon, le Prince Murat et les autres membres de la famille impériale. Les ministres avaient des siéges à droite et à gauche du trône. La maison de l'Empereur et ses aides de camp étaient groupés derrière Sa Majesté.

L'Empereur, s'étant assis, prononça d'une voix ferme et accentuée le discours suivant :

« Messieurs les sénateurs, Messieurs les députés,

» La dernière fois que je vous ai convoqués, de graves préoccupations nous dominaient.

» Les armées alliées s'épuisaient à un siége où l'opiniâtreté de la défense faisait douter du succès. L'Europe incertaine semblait attendre la fin de la lutte avant de se prononcer. Pour soutenir la guerre, je vous demandais un emprunt que vous votiez unanimement, quoiqu'il pût paraître excessif. L'élévation du prix des denrées menaçait la classe laborieuse d'un malaise général, et une perturbation dans le système monétaire faisait craindre le ralentissement des transactions et du travail. Eh bien, grâce à votre concours comme à l'énergie déployée en France et en Angleterre, grâce surtout à l'appui de la Providence, ces dangers, s'ils n'ont pas entièrement disparu, sont pour la plupart conjurés.

» Un grand fait d'armes est venu décider en faveur des armées alliées une lutte acharnée, sans exemple dans l'histoire. L'opinion de l'Europe, depuis ce moment, s'est plus ouvertement prononcée. Partout nos alliances se sont étendues et af-

fermies. Le troisième emprunt a été couvert sans difficulté. Le pays m'a prouvé de nouveau sa confiance, en souscrivant pour une somme cinq fois plus forte que celle que je demandais. Il a supporté avec une admirable résignation les souffrances inséparables de la cherté des vivres, souffrances allégées néanmoins par la charité privée, par le zèle des municipalités et par les dix millions distribués aux départements. Aujourd'hui, les arrivages de blés étrangers produisent une baisse sensible. Les craintes nées de la disparition de l'or se sont affaiblies, et jamais les travaux n'ont été plus actifs, les revenus plus considérables. Les hasards de la guerre ont réveillé l'esprit militaire de la nation. Jamais il n'y eut autant d'enrôlements volontaires, ni autant d'ardeur parmi les conscrits désignés par le sort.

» A ce court exposé de la situation viennent se joindre des faits d'une haute signification politique.

» La Reine de la Grande-Bretagne, voulant donner une preuve de sa confiance, de son estime pour notre pays, et rendre nos relations plus intimes, est venue en France. L'accueil enthousiaste qu'elle y a reçu a dû lui prouver combien les sentiments inspirés par sa présence étaient profonds et de nature à fortifier l'alliance des deux peuples.

» Le Roi de Piémont, qui, sans regarder derrière lui, avait embrassé notre cause avec cet élan courageux qu'il avait déjà montré sur le champ de bataille, est venu aussi en France consacrer une union déjà cimentée par la bravoure de ses soldats.

» Ces Souverains ont pu voir un pays naguère si agité et déshérité de son rang dans les conseils de l'Europe, aujourd'hui prospère, paisible et respecté, faisant la guerre, non pas avec le délire momentané de la passion, mais avec le calme de la justice et l'énergie du devoir. Ils ont vu la France, qui envoyait deux cent mille hommes à travers les mers, convoquer en même temps à Paris tous les arts de la paix, comme si elle eût voulu dire à l'Europe : « La guerre actuelle n'est encore pour

» moi qu'un épisode; mes idées et mes forces sont en partie
» toujours dirigées vers les arts de la paix. Ne négligeons rien
» pour nous entendre, et ne me forcez pas à jeter sur les
» champs de bataille toutes les ressources et toute l'énergie
» d'une grande nation. »

» Cet appel semble avoir été entendu, et l'hiver, en suspendant les hostilités, a favorisé l'intervention de la diplomatie. L'Autriche se résolut à une démarche décisive, qui apportait dans les délibérations toute l'influence du Souverain d'un vaste empire. La Suède se lia plus étroitement à l'Angleterre et à la France par un traité qui garantissait l'intégrité de son territoire. Enfin, de tous les Cabinets arrivèrent à Saint-Pétersbourg des conseils ou des prières. L'Empereur de Russie, héritier d'une situation qu'il n'avait pas faite, sembla animé d'un sincère désir de mettre fin aux causes qui avaient amené ce sanglant conflit. Il accepta avec détermination les propositions transmises par l'Autriche. L'honneur des armes une fois satisfait, c'était s'honorer aussi que de déférer au vœu nettement formulé de l'Europe.

» Aujourd'hui les Plénipotentiaires des Puissances belligérantes et alliées sont réunis à Paris pour décider des conditions de la paix. L'esprit de modération et d'équité qui les anime tous doit nous faire espérer un résultat favorable. Néanmoins, attendons avec dignité la fin des Conférences, et soyons également prêts, s'il le faut, soit à tirer de nouveau l'épée, soit à tendre la main à ceux que nous avons loyalement combattus.

» Quoi qu'il arrive, occupons-nous de tous les moyens propres à augmenter la force et la richesse de la France. Resserrons encore, s'il est possible, l'alliance formée par une communauté de gloire et de sacrifices, et dont la paix fera encore mieux ressortir les avantages réciproques. Mettons enfin, en ce moment solennel pour les destinées du monde, notre confiance en Dieu, afin qu'il guide nos efforts dans le sens

le plus conforme aux intérêts de l'humanité et de la civilisation. »

De chaleureuses acclamations interrompirent plusieurs fois Sa Majesté, et ses dernières paroles furent couvertes par le cri de *Vive l'Empereur!* poussé par toutes les bouches. **Effet produit par ce discours.**

Le discours exprimait l'espérance d'un résultat favorable, et il rendait hommage à l'esprit de modération et d'équité qui animait les Plénipotentiaires; mais il ne confirmait nullement les prédictions pacifiques qu'on s'était, un peu légèrement, empressé de faire hors de France. Du reste, comme si la parole impériale ne suffisait pas pour rétablir la vérité de la situation, le *Pays* et la *Patrie* publièrent la note semi-officielle qui suit :

« L'*Indépendance Belge*, dans son numéro du 2 mars, publie une dépêche télégraphique datée de Paris, annonçant que les Plénipotentiaires ont signé d'une manière définitive les préliminaires de paix contenant tous les *casus belli*, c'est-à-dire, en réalité, la paix elle-même. **Rectification. Note communiquée.**

» Nous sommes autorisés à déclarer que la nouvelle donnée par l'*Indépendance Belge* est entièrement controuvée.

» Dans les circonstances actuelles, nous ne saurions trop prémunir le public contre les bruits qui circulent au sujet des délibérations du Congrès. On n'a pas oublié que les Plénipotentiaires se sont imposé l'obligation d'un secret inviolable. Ce secret, qui est une des conditions de l'œuvre même pour laquelle ils se sont réunis, sera très-certainement gardé fidèlement par tous jusqu'à la dernière heure. »

Les journaux Belges ne se tinrent pas pour battus. Ils persistèrent à affirmer que la paix était faite et signée. L'*Indépendance*, complétement victime d'une mystification dont on se fût beaucoup amusé à Paris si l'objet en eût été moins sérieux, alla jusqu'à prendre en pitié nos pauvres journaux, qui, le 3 au soir, ignoraient encore le grave événement dont tout Bruxelles était informé. **Les journaux Belges ne se tiennent pas pour battus.**

Le ***Morning-Post***, de son côté, partageant l'erreur des feuilles Belges, sans cependant la pousser aussi loin, publia la note suivante dans son numéro qui arriva à Paris le 4 mars, jour de la quatrième séance du Congrès :

« Nous pouvons annoncer d'une manière positive que, dans la séance de samedi dernier du Congrès de Paris, les Plénipotentiaires ont signé les préliminaires de paix.

» Les conditions de ces préliminaires sont identiques avec les propositions Autrichiennes qui formaient la base des négociations et auxquelles il avait été jugé convenable d'apposer les signatures des Puissances qui prennent part aux Conférences.

» Cet acte, tout important et tout satisfaisant qu'il est, laisse sans solution bien des questions qui seront nécessairement le sujet d'une discussion immédiate dans le but d'arriver à la conclusion d'un traité définitif. »

On voit que le journal Anglais faisait ses réserves.

La vérité se fait jour à Bruxelles.

Enfin, la vérité commença à se faire jour, même en Belgique. L'***Émancipation*** revint avec loyauté sur son erreur, et elle confessa son illusion. Toutefois, elle affirma que les préliminaires avaient été réellement signés. « Les journaux de Paris seraient bien surpris, disait-elle dans son numéro du 5 mars, s'ils connaissaient les personnages qui nous ont communiqué la nouvelle. Nous n'afficherons pas la prétention ridicule d'être mieux informés que nos confrères de Paris ; leur incrédulité unanime nous oblige à reconnaître que le contenu de la note en question est au moins inexact, et que la promesse que se sont faite les Plénipotentiaires de garder un secret absolu n'autorisait pas notre correspondant à révéler à tort ou à raison le résultat de leurs travaux. Mais nous affirmons hautement deux choses : d'abord, qu'aucun journal, à notre place, n'eût hésité à accueillir cette communication, dans les circonstances où elle nous a été transmise ; ensuite, qu'il nous est impossible d'admettre que les hommes honorables et désintéressés aux-

quels nous faisons allusion aient pu ourdir une intrigue de Bourse. Si nous avons été induits en erreur, ce que nous ne nous obstinerons pas à nier, nous l'avons été en excellente compagnie, par et avec des personnages qui nous semblaient devoir être des premiers à connaître la vérité. Ajoutons que nous aurions peut-être été moins prompts à insérer la correspondance qui nous occupe, si les faits qu'elle relatait avaient été d'une nature moins favorable. »

Plus loin, le même journal ajoutait:

« A Berlin, à la Haye et à Londres, comme à Bruxelles, la nouvelle de la signature des préliminaires de paix a été généralement accréditée dimanche et lundi. Elle n'a pas été un instant révoquée en doute dans le monde diplomatique. Nous pourrions citer des faits curieux qui démontreraient que les personnages politiques les mieux renseignés se sont, à cet égard, avancés plus loin que les organes de la presse. »

Le *Constitutionnel* du 4 mars ne publia pas la note communiquée à la *Patrie* et au *Pays*. Il se contenta de la mentionner comme ayant paru « dans deux journaux *ministériels* du soir. » Cette excentricité de la feuille gouvernementale l'exposait à un acte de rigueur dont on n'eût guère été étonné. On s'occupa en Conseil des allures du journal de la rue de Valois, et les mêmes considérations qui l'avaient déjà protégé le protégèrent encore : l'autorité, par une délicatesse à coup sûr très-honorable, ne voulut pas sévir contre un journal, pour fait relatif au Congrès, pendant que cette assemblée poursuivait ses travaux. Pour tout châtiment, le *Constitutionnel* reçut l'ordre de publier en tête de ses colonnes le communiqué des « journaux *ministériels* du soir, » ce qu'il fit dans son numéro du lendemain. Incident. Le *Constitutionnel*.

La grosse erreur dont les journaux Belges avaient été victimes, — en admettant qu'il n'y ait pas eu de manœuvre coupable de la part de l'auteur de la nouvelle, — ne s'explique que par la tournure rassurante des débats dans la troisième séance. Les dispositions tout à fait conciliantes des Plénipoten- Explications. Curieux détails.

tiaires Russes avaient transpiré au dehors et avaient amené d'autant plus facilement certains esprits superficiels à croire à une solution heureuse, que le bruit de la signature des préliminaires de paix était une demi-vérité, et qu'il n'était pas possible, sans trahir le secret des délibérations, d'expliquer que ce qu'on appelait les préliminaires n'était autre chose que le protocole de Vienne, et que ce protocole avait été, non pas signé, mais simplement parafé et visé dans la première séance, et non pas dans la troisième.

Quoi qu'il en soit, la nouvelle qui nous faisait sourire à Paris avait profondément ému les salons officiels de la Belgique. Le 2, une lettre écrite par un de nos plus riches financiers était arrivée à Bruxelles, annonçant l'heureuse issue des Conférences. Cette lettre, qui entrait dans de longs détails sur la troisième séance du Congrès, avait été communiquée à M. de Chreptowitch, qui, dînant le jour même chez M. F. Barrot, la montra à son tour à notre ministre. Le Roi Léopold, croyant, comme tout le monde, que la paix était faite, avait félicité M. de Chreptowitch en l'embrassant avec effusion. Enfin, le Comte Vilain XIIII avait été informé, lui aussi, que les préliminaires de paix étaient signés.

M. Barrot, notre ministre en Belgique, expédia une dépêche à Paris pour rendre compte de tout ce mouvement et demander des éclaircissements. Il avait eu, du reste, assez de calme et de réflexion pour échapper à l'influence générale, et je n'ai pas besoin de dire quel fut le sens de la réponse qu'il reçut.

Le Congrès poursuit ses travaux.

Tandis que l'on persistait à croire en Belgique que la paix était signée, le Congrès s'assemblait pour la cinquième fois le 6 mars. Le même jour, on recevait à Paris la nouvelle que le maréchal Pelissier avait connu, dès le 28 février, la résolution prise par les Plénipotentiaires le 25 du même mois, relativement à l'armistice. Le 29, les chefs d'état-major des armées alliées et le général Tatchimoff, envoyé par le commandant en chef Russe, s'étaient réunis en conférence au pont de Traktir,

et la suspension complète des hostilités avait été décidée. Jusqu'à ce moment, depuis l'entrée de nos troupes dans Sébastopol, l'œuvre de destruction s'était continuée activement. Le génie avait successivement fait sauter, en dépit des chances de paix, le fort Saint-Nicolas, les forts Alexandre et Paul, le bassin, les docks, le fort de la Quarantaine et d'autres constructions considérables laborieusement élevées par les Russes.

La déconvenue de la presse Belge rendit les faiseurs de nouvelles beaucoup plus réservés. On se montra moins impatient et l'on parut enfin comprendre que la solution d'une aussi grosse affaire ne pouvait pas être l'œuvre d'un jour. Néanmoins, on vit encore des gens affirmer d'un ton très-convaincu que les Plénipotentiaires ne se réunissaient que par pure forme et que la paix était non-seulement résolue, mais faite. Dans certaines réunions, ces niaiseries faisaient passer ceux qui les disaient pour des oracles.

Le 8, tous les Plénipotentiaires dînèrent chez le maréchal Vaillant, ministre de la guerre, et ils se retrouvèrent le même soir chez Lord Cowley, dont les salons s'étaient ouverts en leur honneur. Les gens qui font métier de tout observer et qui tirent des conséquences à perte de vue de ce qu'ils ont vu ou cru voir, prétendirent que le Comte Orloff et M. de Buol s'étaient évités et avaient affecté de ne pas se parler. Est-il nécessaire de dire que ces prétendues observations n'avaient absolument rien de sérieux?

La sixième séance eut lieu le 8 mars et la septième le 10. Le 9, le *Moniteur* publia la note suivante :

« La prévision de la paix fait naître de nombreux projets d'entreprises. Des compagnies nouvelles sont en voie de formation et adressent, chaque jour, des demandes à l'administration. Il est du devoir du Gouvernement de résister à des entraînements exagérés qui pourraient compromettre les affaires déjà engagées et porter atteinte au crédit. L'Empereur a décidé que, quelle que puisse être l'issue des négociations

Note du *Moniteur* sur l'exagération du mouvement industriel.

pendantes, le Gouvernement se maintiendra dans la réserve qu'il s'est imposée, et qu'aucune entreprise donnant lieu à une émission de valeurs nouvelles ne sera autorisée pendant le cours de cette année. »

Effet produit. Cette déclaration du Gouvernement fut assez bien accueillie. Le monde financier s'en émut quelque peu cependant, et de nombreuses entreprises, qui étaient alors en voie de préparation, crurent y trouver des sujets d'alarmes sérieux.

Les soirées continuent. Détails. Le même jour, il y eut soirée et spectacle aux Tuileries. Aucun des Plénipotentiaires n'avait dîné au château, mais le soir ils se trouvèrent tous réunis dans la galerie de Diane. La troupe du Vaudeville joua un proverbe, et la fête se termina par un divertissement musical.

Ce soir-là, le premier Plénipotentiaire Russe et M. de Buol, loin de s'éviter, causèrent longtemps ensemble avec une certaine animation, mais aussi avec cordialité. Les deux diplomates, pour être plus libres, s'étaient tenus un peu à l'écart derrière les spectateurs. Ils n'en furent pas moins très-remarqués.

Pendant l'intermède, le Baron de Brunnow s'approcha des interlocuteurs, et prit part à l'entretien. Un peu plus tard, le Comte Orloff échangea quelques paroles avec l'Empereur, qui s'entretint aussi avec le Comte Walewski en présence du Plénipotentiaire Russe. Il va sans dire que ces petits détails étaient le lendemain le sujet de toutes les conversations du monde politique. On était, du reste, au beau fixe.

Selon le correspondant d'un journal, le Comte Orloff, malgré sa réserve habituelle, avait laissé entrevoir, dans une des dernières soirées, que les choses étaient fort avancées et qu'il n'était pas impossible « qu'on en eût bientôt fini. » Lord Clarendon, de son côté, ne cachait pas qu'il était content de la situation, et laissait espérer, comme le Comte Orloff, un prompt dénoûment. « Personne, dans les salons, ajoutait le chroni-

queur, n'adresse de questions aux Plénipotentiaires sur ce qui s'est passé dans le sein du Congrès. Ce serait presque leur faire une injure que de les interroger, après l'engagement qu'ils ont pris et qui est connu de tout le monde. Mais on observe avec une attention, une curiosité et une sollicitude extrêmes leur figure, leur attitude, leur langage, leur air de préoccupation ou de satisfaction, et parfois quelques personnes, autorisées par leur position ou par leurs relations avec quelqu'un d'entre eux, lui demandent s'il est content de la marche et de l'état des choses. On remarque que, à ces sollicitations d'une curiosité bien légitime, les Plénipotentiaires répondent d'autant plus facilement et de bonne grâce, que la réponse doit être très-favorable. La privation absolue de renseignements directs et positifs fait rechercher avec empressement ces vagues indications, et les fait accueillir partout avec une vive satisfaction quand il est permis d'y apercevoir de nouvelles apparences d'un bon résultat. »

Au point où en étaient les travaux du Congrès, la question de l'admission de la Prusse, tenue jusque-là en suspens, devait être résolue. Elle le fut affirmativement sur la proposition de la France. L'admission de la Prusse est résolue. Détails. Effet produit.

Dans la séance du 28 février, lors de la discussion destinée à fixer la marche de la négociation générale, M. le Comte Walewski avait fait remarquer qu'il y aurait lieu, quand les Plénipotentiaires aborderaient la discussion du paragraphe relatif au renouvellement de la convention des détroits, de s'enquérir des Puissances qui seraient appelées à y concourir. Le Comte Orloff, ainsi que le Comte de Buol, ajoutèrent que la Prusse serait naturellement invitée à y prendre part, et le Comte de Clarendon adhéra à cet avis, sous la réserve que la Prusse ne devait être invitée à participer à la négociation que lorsque les principales clauses du traité général seraient arrêtées.

Dans la séance du 10 mars, quand M. le Comte Walewski émit l'opinion que le moment lui paraissait venu d'inviter la

Prusse à se faire représenter au Congrès, on ne fit donc aucune objection sérieuse contre la proposition; seulement, il était facile de voir qu'elle n'était pas également agréable à tous les membres de l'assemblée.

Cette décision, prise dans un pareil moment, c'est-à-dire lorsque le Congrès avait déjà vidé toutes les questions qui impliquaient la paix ou la guerre, ne pouvait plus, cependant, présenter que des avantages pour l'œuvre à laquelle les Plénipotentiaires mettaient la dernière main. La Prusse allait à son tour donner son adhésion aux conditions d'une paix glorieuse pour nous, et consommer la dissolution de la Sainte-Alliance.

Le Roi de Prusse reçut avec une vive satisfaction l'invitation adressée à son Gouvernement, et M. de Manteuffel, qui s'empressa de se rendre à Paris pour assister aux Conférences comme premier Plénipotentiaire, eut le bon goût de laisser entrevoir, sans chercher à diminuer l'importance du service rendu, que la Prusse savait très-bien à quelle haute intervention elle devait la place qu'elle venait occuper au Congrès.

Cette décision importante ne fut connue à Paris que le 13, mais dès le 12 on en parlait comme d'une chose plus que probable, et la Bourse, vivement impressionnée, saluait la nouvelle par un mouvement de hausse très-prononcé. Le 13, on apprenait que le ministre plénipotentiaire de France près la cour de Berlin avait remis la veille à M. de Manteuffel une dépêche de M. le Comte Walewski invitant la Prusse à se faire représenter au Congrès de Paris [1]. Plusieurs journaux firent observer assez judicieusement que l'invitation adressée à la Prusse étant motivée sur cette circonstance que la Conférence en était arrivée à la discussion du traité de 1841, — traité signé par la Prusse, — et l'objet de cette discussion ne consti-

[1] L'invitation exprimait confidentiellement le désir des Puissances contractantes de voir la Prusse représentée par le ministre président du Conseil.

tuant pas une des clauses de la paix, il y avait lieu de croire que les bases de la paix étaient déjà définitivement arrêtées.

Suite des travaux en Congrès.

En attendant l'arrivée des Plénipotentiaires Prussiens, le Congrès poursuivait ses travaux. La huitième séance eut lieu le 12 mars. La veille, le Comte Walewski donnait un grand dîner auquel assistaient les Plénipotentiaires et tous les membres du Corps diplomatique. Après le dîner, les sommités du monde officiel et beaucoup de dames se réunissaient dans les salons de l'hôtel des affaires étrangères, où il y avait concert par les premiers sujets de l'Opéra et du Théâtre-Italien.

Les réceptions ministérielles et les dîners.

Les réceptions ministérielles se succédaient sans intermittence. Chaque jour amenait une invitation nouvelle aux Plénipotentiaires. C'était à qui les aurait. En une seule semaine, ils avaient dîné chez le prince Jérôme Napoléon, à la légation d'Autriche et chez les ministres d'État, de la marine, de la justice, des travaux publics et des affaires étrangères. Tous les honorables diplomates ne supportèrent pas également bien cette existence. Quelques estomacs protestèrent et durent se reposer pendant un ou deux jours.

Le jour de la neuvième séance, le *Moniteur* publia la note suivante relative à l'admission de la Prusse :

MM. de Manteuffel et de Hatzfeldt Plénipotentiaires Prussiens.

« Le Congrès ayant invité la Prusse, signataire du traité du 15 juillet 1841, à envoyer des Plénipotentiaires à Paris, Sa Majesté le Roi de Prusse a désigné à cet effet M. le Baron de Manteuffel et M. le Comte de Hatzfeldt.

» M. le Baron de Manteuffel doit quitter Berlin demain pour se rendre à Paris. »

Les 15, 16 et 17, il n'y eut pas de séance, mais les Plénipotentiaires n'en avaient travaillé que plus activement dans les commissions.

Naissance du Prince Impérial.

Le 16 mars, à trois heures un quart du matin, un grand événement s'était accompli, qui détourna un instant l'attention publique des travaux du Congrès : un fils venait de naître à l'Empereur ; l'Empire avait un héritier direct.

La veille, à quatre heures du matin, Sa Majesté l'Impératrice avait ressenti les premières douleurs de l'enfantement. A neuf heures, les membres du Sénat, du Corps législatif, du Conseil d'État et de la Commission municipale avaient été convoqués à domicile, et ils étaient restés en permanence, attendant la nouvelle officielle de la délivrance de Sa Majesté.

Tous les hauts fonctionnaires de l'État désignés dans le cérémonial pour assister à l'accouchement de l'Impératrice s'étaient réunis au palais des Tuileries à la même heure [1].

Le 16, à quatre heures du matin, le Sénat, le Corps législatif, le Conseil d'État et la Commission municipale recevaient, par l'entremise des officiers d'ordonnance de l'Empereur, la nouvelle de l'événement. A huit heures, les membres de ces différents corps se réunissaient de nouveau dans le lieu ordinaire de leurs séances, pour entendre la communication officielle de cette heureuse nouvelle.

Dès le matin, une foule nombreuse stationnait aux abords du palais des Tuileries, témoignant tout haut de sa sollicitude, questionnant avec avidité toutes les personnes qui sortaient du château. En un instant, Paris s'était pavoisé de milliers de drapeaux; des préparatifs d'illumination se faisaient à toutes les fenêtres; de gracieuses décorations s'improvisaient sur les principaux points des plus riches quartiers de Paris. C'était un jour de fête pour la population tout entière.

Conformément au cérémonial adopté, l'Empereur, Madame la Comtesse de Montijo, mère de l'Impératrice; Madame la Princesse d'Essling, grande maîtresse de la maison de Sa Majesté; Madame l'amirale Bruat, gouvernante des enfants de

[1] Ce jour-là, samedi 15 mars, les Plénipotentiaires faisaient leur douzième dîner officiel, chez M. Baroche, président du Conseil d'État. Le soir, il y eut grand concert à l'hôtel de Tessé. Les honneurs en furent faits par Madame Baroche, en l'absence de son mari qui avait été appelé aux Tuileries.

France, et la dame d'honneur de Sa Majesté s'étaient tenus seuls dans la chambre de l'Impératrice jusqu'au moment des dernières douleurs. A trois heures, le ministre d'État et le garde des sceaux, qui se trouvaient dans le salon de l'Impératrice, avaient été appelés.

A trois heures un quart, Sa Majesté avait mis au monde le Prince Impérial, qui était présenté par Madame l'amirale Bruat à l'Empereur d'abord et à Sa Majesté l'Impératrice, et ensuite au ministre d'État et au garde des sceaux. Ces deux ministres, après avoir reconnu l'enfant, s'étaient rendus dans le salon où se trouvait le président du Conseil d'État, pour procéder immédiatement à la rédaction du procès-verbal constatant la naissance.

Le matin, à dix heures, le Prince Impérial avait été ondoye dans la chapelle du palais par le premier aumônier de l'Empereur, en présence des Princes et des Princesses de la famille impériale, des grands officiers de la Couronne et des dignitaires de l'État.

Le 18 était le jour fixé pour les félicitations officielles des grands corps de l'État. La réception eut lieu aux Tuileries, dans la salle des Maréchaux. L'Empereur, placé un peu en avant du trône, avait à sa droite le Prince Napoléon. Les ministres et les personnes de la maison impériale entouraient Sa Majesté. Les députations, conduites dans les appartements du Prince, défilaient devant le berceau, où l'enfant impérial paraissait profondément endormi. Félicitations officielles.

Le président du Sénat, le président du Corps législatif et le président du Conseil d'État adressèrent chacun un discours de félicitation à l'Empereur. Sa Majesté, visiblement émue, y répondit avec effusion.

Le programme de la cérémonie n'avait pas parlé de la réception des Plénipotentiaires au Congrès de Paris. L'Empereur les reçut cependant à midi et demi, ainsi que les attachés à leur mission. L'Europe se trouvait représentée en cette occa-

sion solennelle par les personnages les plus éminents de leur pays, tous présidents du Conseil ou ministres des affaires étrangères et jouissant de la pleine confiance de leurs Souverains.

Discours du Comte Walewski au nom du Congrès.

M. le Comte Walewski, chargé par ses collègues de porter la parole, s'exprima en ces termes :

« MM. les Plénipotentiaires au Congrès ont bien voulu me charger d'être, en cette circonstance solennelle, leur organe auprès de Votre Majesté.

» Je suis heureux et fier, Sire, de me trouver appelé à exprimer à Votre Majesté, au nom de l'Europe, les espérances et la joie qu'inspire l'heureux événement qui, en assurant, en consolidant la dynastie Napoléonienne, est pour le monde entier un nouveau gage de sécurité et de confiance. »

Réponse de l'Empereur

L'Empereur, vivement touché du caractère solennel de cette démarche, répondit :

« Je remercie le Congrès des vœux et des félicitations qu'il m'adresse par votre organe.

» Je suis heureux que la Providence m'ait envoyé un fils au moment où une ère de réconciliation générale s'annonce pour l'Europe. Je l'élèverai dans ce sentiment que les peuples ne doivent pas être égoïstes et que le repos de l'Europe dépend de la prospérité de chaque nation. »

Effet produit.

L'Empereur s'étant approché des Plénipotentiaires, adressa ensuite à chacun d'eux quelques mots de remercîment. La satisfaction était sur tous les visages.

Dès ce moment, la tâche des négociateurs fut considérée par beaucoup de personnes comme à peu près accomplie. L'Empereur lui-même, disait-on, semblait l'annoncer au monde en signalant la concordance de la naissance de son fils avec le rétablissement prochain de la paix.

Néanmoins, les paroles de Sa Majesté ne parurent pas assez précises aux spéculateurs pour dissiper tous leurs doutes, et les fonds restèrent stationnaires à la Bourse. On s'étonna un peu de cette réserve extrême dans un pareil lieu. Les uns l'expliquèrent par le malaise de la place; les autres affirmèrent que la paix était déjà escomptée par la situation. Le 19 mars, la rente 3 pour 100 fermait à 72 fr. 75 c.

Introduction des Plénipotentiaires Prussiens. Vive discussion.

M. le Baron de Manteuffel, Plénipotentiaire désigné par la Prusse pour prendre part aux Conférences conjointement avec M. le Comte de Hatzfeldt, était arrivé à Paris le 17. Le lendemain, le Congrès se réunit deux fois, ou plutôt la séance de ce jour fut divisée en deux parties, sur la demande des Plénipotentiaires Prussiens, qui, n'ayant pas été admis au commencement de la séance, désirèrent que le procès-verbal ne témoignât pas qu'ils avaient été tenus à l'écart pendant une partie du débat. Cette circonstance ne fut pas connue, et plus tard, quand le traité fut publié, on ne s'expliqua pas le motif des deux protocoles du 18.

L'introduction des Plénipotentiaires Prussiens, au moment de s'accomplir, avait fait l'objet de pourparlers fort vifs. MM. de Manteuffel et de Hatzfeldt, rendus au ministère des affaires étrangères, attendaient dans une pièce voisine[1] que les dernières portes s'ouvrissent devant eux, tandis que l'on délibérait autour de la fameuse table sur la nature et la portée de leur participation aux travaux du Congrès. Cette délibération, dont aucune trace matérielle ne subsiste, fut très-orageuse. Un ou deux membres parlèrent un instant de se retirer. Les Plénipotentiaires Anglais insistaient pour que la Prusse, signataire de la convention du 13 juillet 1841, ne fût admise à prendre la parole que sur la question des détroits. D'autres Plénipotentiaires trouvaient cette rigueur excessive. M. le Comte

[1] Le cabinet même du ministre. Ils y restèrent seuls environ une demi-heure.

Walewski calma l'orage en rappelant que tous les points impliquant un *casus belli* étaient vidés et que le Congrès n'avait plus à examiner que des questions incidentes ou accessoires à l'objet principal de la délibération. Sans engager la France plus qu'il ne convenait, le président du Congrès sut se faire, dans cette circonstance délicate, l'avocat de la Prusse. Il parla avec conviction et modération, et fut assez heureux pour voir les répugnances se dissiper devant ses paroles. La Prusse avait gagné son procès. Sa dignité de grande Puissance n'eut rien à regretter dans la part qui lui était faite.

La séance fut suspendue pendant quelques minutes. On approcha deux nouveaux fauteuils de la table, et les Plénipotentiaires Prussiens furent enfin introduits. Au moment où cette introduction eut lieu, le salon des Ambassadeurs présentait un tableau dont les diverses physionomies méritaient, à coup sûr, d'être reproduites par le pinceau d'un artiste habile.

Les journaux étrangers et la paix.

Quelques journaux étrangers, pauvres de nouvelles, mais féconds en nouveautés, affirmèrent encore une fois que nous touchions à la paix, qu'il n'y aurait pas de prolongation d'armistice et qu'enfin une Commission avait été chargée de rédiger, d'après les protocoles, le traité définitif. Il y avait du vrai dans ces bruits, mais tout n'était pas vrai. Ainsi, en ce qui concerne la proclamation de la paix, il était encore absolument impossible de fixer une date à cette proclamation, en admettant que la paix fût une chose tout à fait décidée, ce qui pouvait encore être contesté. Quant à la nomination de la Commission de rédaction, elle remontait à la séance du 14 mars. Sur la proposition de M. le Comte Walewski, cette Commission avait été composée d'Aali-Pacha et des seconds Plénipotentiaires de l'Autriche, de la France, de la Grande-Bretagne, de la Russie et de la Sardaigne. Dès la séance suivante, la Commission, par l'organe de son rapporteur, M. le Baron de Bourqueney, rendait compte de ses travaux, ce qui prouve, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, que ces trois

jours de repos apparent avaient été très-utilement employés. Ce fut aussi M. le Baron de Bourqueney qui, dans la seconde séance du 18 mars, donna lecture, en présence des Plénipotentiaires Prussiens, des paragraphes préparés pour le renouvellement de la convention des détroits. Les journaux dont je parlais tout à l'heure prétendirent, par erreur, que la Sardaigne n'était pas représentée dans la Commission de rédaction. Ils prétendirent aussi que M. le Comte Walewski en faisait partie, ce qui n'était pas moins inexact. Quant à la Prusse, elle y fut représentée, mais un peu plus tard, par M. le Comte de Hatzfeldt.

Le correspondant le mieux renseigné de l'*Indépendance Belge*, un journaliste dont les lettres, signées Y, avaient acquis une certaine autorité, écrivait le 19, à propos de ce mélange d'erreurs et de vérités : Fidélité au silence juré.

« Je vous disais, il y a quelques jours, que les Plénipotentiaires, en lisant les publications des divers journaux, y trouvaient la preuve de l'absolue fidélité de chacun d'eux à l'engagement pris. Aujourd'hui, trois semaines après l'ouverture de leurs délibérations, la même expérience, invariablement soutenue, les confirme dans la certitude qu'il n'a pas été commis la moindre indiscrétion. Toutes les précautions possibles avaient, d'ailleurs, été prises pour assurer le secret des délibérations. Ainsi, il avait été décidé, contrairement à l'usage suivi dans les précédents Congrès, qu'il ne serait pas communiqué d'expédition des protocoles, même aux légations des grandes Puissances qui sont représentées aux Conférences. En résumé, je crois que l'on trouverait peu d'exemples d'un secret aussi bien gardé. Les Plénipotentiaires ont la conviction que personne, absolument personne, en dehors de ceux qui devaient nécessairement en avoir connaissance, ne sait rien de positif sur ce qu'ils ont fait ou dit dans le sein du Congrès.

» Cela, pour le dire en passant, atteste le caractère sérieux que les Plénipotentiaires reconnaissent à leurs devoirs, le pro-

fond sentiment qu'ils ont de la gravité de leur mission, la dignité de position dans laquelle ils savent se maintenir, et cela pour répondre aux assez mauvaises plaisanteries, aux attaques, fort légères de fond, mais très-violentes dans la forme, que quelques journaux jugent à propos de diriger contre « la diplomatie. » Je serais aise que quelqu'un de ces écrivains qui se présentent comme les seuls organes des besoins élevés et des grands intérêts du siècle, et qui regardent en pitié la diplomatie à l'œuvre dans le Congrès de Paris, voulût bien nous dire comment et par quelle intervention il comprend que la paix eût dû être rétablie en Europe. »

Travaux des Commissions.

Entre le 18 et le 22 mars il n'y eut pas de séance, mais ces trois jours furent remplis par les travaux des Commissions. Pour ces délibérations, les Plénipotentiaires se réunissaient, non pas dans le salon des Ambassadeurs, mais au premier étage de l'hôtel, dans les appartements particuliers du ministre.

La séance du 22 mars, la douzième, fut très-courte. Le Congrès désigna une Commission chargée de lui présenter un projet définitif de préambule. Cette Commission fut composée des seconds Plénipotentiaires.

Désappointement causé par le silence du *Moniteur*.

Beaucoup de gens se montrèrent désappointés en ne trouvant pas le lendemain au *Moniteur* la nouvelle que la paix était signée. Ce fait vient à l'appui des assertions du correspondant que je citais tout à l'heure et prouve que le secret était rigoureusement gardé. On n'avait dans le public absolument aucun indice sur la marche des travaux. Quelques personnes, qui s'étaient déjà munies de lampions qu'elles espéraient allumer dans la soirée, se virent, avec chagrin, obligées de les tenir en réserve. Cet empressement irréfléchi, mais assurément fort louable, fut l'objet des quolibets de plusieurs feuilles étrangères.

Certains correspondants, qui n'avaient pas su résister à l'entraînement dont je viens de parler, au lieu d'avouer de bonne

grâce qu'ils s'étaient trompés, cherchèrent à expliquer les retards que subissait la proclamation de la paix par le mauvais vouloir qu'apportaient, disaient-ils, plusieurs Plénipotentiaires moins pressés d'en finir que leurs collègues. En réalité, cette assertion était purement gratuite. Les lenteurs s'expliquaient suffisamment par l'importance du travail et par la nécessité de s'éclairer à fond sur certains points d'une nature souvent délicate.

Activité des Plénipotentiaires.

A partir du 24 mars, date de la treizième séance, jusqu'au 30 mars, le Congrès se réunit tous les jours. En présence de cette activité, personne ne douta plus d'une solution prochaine, et l'on commença à penser que le Congrès voulait signer la paix avant le 31 mars, époque de l'expiration de l'armistice. Il est bien certain qu'une annonce de prolongation d'armistice, faite avant la proclamation de la paix, eût jeté le découragement dans les esprits et paralysé les affaires. Les Plénipotentiaires firent de grands efforts pour échapper à cette nécessité.

Le 26, le journal *l'Assemblée nationale* annonça que la paix serait signée dans deux ou trois jours, et que Lord Clarendon, qui faisait déjà ses visites pour prendre congé, quitterait Paris le dimanche 30. Comme toujours, il y avait du vrai et du faux dans ces allégations, que le Gouvernement n'eut garde de rectifier, par la raison qu'elles devaient devenir bientôt, comme toutes les autres de même nature, les témoignages irréfragables de la fidélité au silence juré. On ne chercha pas davantage à donner la mesure de ce qu'il y avait de vrai dans les bruits de propos plus ou moins vifs qui auraient été échangés entre plusieurs Plénipotentiaires, et particulièrement entre ceux de l'Autriche et de la Russie. On se contenta, dans le monde officiel, de sourire de l'étonnement que ces bruits provoquaient chez les hommes assez naïfs pour croire que les Plénipotentiaires s'étaient réunis purement et simplement pour se donner la main et « bâcler » la paix sans discussion.

Dîners et soirées.

Le 24 mars, il y avait eu chez M. le Baron de Hübner, ministre d'Autriche en France, un grand dîner auquel avaient assisté, entre autres personnages, Lord Clarendon, M. le Comte de Buol, M. le Baron de Bourqueney, M. le Baron de Manteuffel, M. le Comte de Hatzfeldt, M. le duc de Noailles, M. le Comte de Flahaut et M. Guizot. La présence de l'ancien chef du Cabinet de Louis-Philippe fut fort remarquée et produisit ce qu'on appelait dans les anciennes assemblées parlementaires « des impressions en sens divers. »

Le lendemain, le ministre des finances donnait un bal auquel avaient été invitées toutes les notabilités du monde politique, financier, littéraire et artistique. Presque tous les Plénipotentiaires y assistaient. Jamais les beaux salons de l'hôtel de la rue de Rivoli n'avaient été plus animés. Le bal se prolongea jusqu'à trois heures du matin.

Enfin, le jour suivant, M. Billault, ministre de l'intérieur, réunissait à son tour les Plénipotentiaires dans un grand dîner, auquel assistaient également M. le Baron de Seebach, M. Mandestrom, ministre de Suède; M. le Baron de Vendland, ministre de Bavière; M. Firmin Rogier, les ministres de la justice, d'État, de la guerre, de l'instruction publique, des finances et des travaux publics; M. Troplong, M. le Comte de Morny, M. Baroche; les maréchaux Magnan et Bosquet; M. le Comte Tascher de La Pagerie, M. le Duc de Bassano, M. le Duc de Cambacérès, M. Delangle, M. Roulland, les préfets de la Seine et de police, et beaucoup d'autres membres éminents des grands corps de l'État.

Le dîner fut suivi d'une soirée dont le ministre fit les honneurs avec une cordialité exquise.

Depuis un mois que le Congrès avait commencé ses travaux, il avait tenu seize séances générales, sans compter les réunions des Commissions. Bien que la paix ne fût pas encore signée, on ne pouvait donc sérieusement lui reprocher de ne pas avoir fait preuve d'activité et de bon vouloir.

Le 28, le *Moniteur* annonça qu'une grande revue aurait lieu le 1er avril, au Champ de Mars. Cette note du journal officiel produisit une impression favorable et redoubla l'espoir d'une conclusion heureuse imminente. On avait toujours affirmé qu'une grande fête militaire solenniserait la proclamation de la paix. *Le Moniteur annonce une revue. Effet produit.*

Le lendemain, le *Moniteur* publiait une dépêche du maréchal Pelissier qui contenait d'intéressants détails sur l'accueil fait en Crimée à la nouvelle de la naissance du Prince Impérial. Tous les camps, Français, Anglais et Sardes, s'étaient mis en fête. Les Russes eux-mêmes s'étaient associés aux manifestations des alliés en illuminant leurs lignes depuis Inkerman jusqu'à Koralès. Accueil fait en Crimée à la nouvelle de la naissance du Prince Impérial.

L'Empereur éprouva une vive émotion en lisant cette dépêche, et il chargea le général Ney, son aide de camp, de porter ses remercîments à Lord Clarendon, au Comte Orloff et au Comte de Cavour.

Le même jour, le *Constitutionnel*, qui se tenait à l'affût des nouvelles fraîches et n'avait pas toujours le temps d'en contrôler l'exactitude, publia la note suivante en tête de son numéro : Détails publiés par le *Constitutionnel.*

« Depuis le commencement de la semaine, le Congrès déploie une activité extraordinaire. Au lieu de trois séances par semaine, il en tient, depuis le lundi de Pâques, une chaque jour, et ces séances durent cinq à six heures consécutives.

» D'après l'adage d'Horace : *Motus in finem citior*, nous voyons dans cette activité des Plénipotentiaires la confirmation de l'espoir que l'armistice conclu entre les Puissances belligérantes n'expirera pas le 31 mars sans que la signature de la paix soit un fait accompli. Tout porte à croire que cet événement tant désiré s'accomplira dans la séance de dimanche 30 courant. Nous apprenons, à ce sujet, que Sa Majesté l'Impératrice, saluant dans la coïncidence de la naissance du Prince Impérial avec la conclusion de la paix de Paris, un

pronostic heureux, a manifesté le désir de posséder et de conserver la plume avec laquelle les Plénipotentiaires des Puissances contractantes signeront le traité général de paix. Une plume d'aigle a été choisie pour cet effet, et après avoir été ornée, par le joaillier de la Couronne, d'emblèmes appropriés à la circonstance, reste réservée pour la signature exclusive des sept exemplaires dans lesquels l'*instrument de la paix* sera expédié.

» La conclusion de la paix étant aussi certaine qu'imminente, le Congrès a dû nécessairement prendre ses précautions pour que l'armistice, qui devait expirer le 31 courant, soit prolongé pendant les ratifications et jusqu'à l'échange des ratifications du traité de paix. Eu égard à la distance qui sépare Paris de Pétersbourg et de Constantinople, la durée de la prolongation de l'armistice ne saurait être inférieure à six semaines, pour permettre aux courriers de cabinet d'accomplir le voyage d'aller et de retour, et de rapporter à Paris la ratification du traité de paix de la part de toutes les hautes Cours contractantes.

» Nous avons lieu de croire que l'échange des ratifications s'accomplira à Paris dans la première quinzaine de mai. Ce n'est qu'alors que le traité de paix sera publié dans son contenu textuel. »

La publication de ces détails, mélange d'erreur et de vérité, prouva qu'il y avait eu indiscrétion. Mais quel était le coupable? On était alors trop absorbé par le grand fait qui allait s'accomplir pour songer à une enquête. Le *Constitutionnel* fut donc invité encore une fois à plus de circonspection.

Quant aux autres journaux, on les avertit que la note du *Constitutionnel* n'avait point été publiée de l'aveu du Gouvernement, et ils s'abstinrent de la reproduire.

On parla cependant encore de cette fameuse plume, arrachée à l'aile d'un aigle du jardin des Plantes, et destinée à la signature du traité de paix; mais on sut bientôt qu'elle n'avait reçu aucun des riches ornements dont le *Constitutionnel* l'avait dé-

corée. Sa destination seule l'illustrait, en effet, suffisamment pour qu'on pût se dispenser de la faire passer par les mains du joaillier de la Couronne.

Communication faite aux journaux.

Le 29 au soir, les directeurs politiques et rédacteurs en chef des principaux journaux de Paris furent informés que le traité de paix serait signé le lendemain. Ce même jour, l'imprimerie impériale mettait sous presse les affiches qui devaient annoncer la conclusion de la paix à la population de Paris, aussitôt après que les Plénipotentiaires auraient apposé leur signature au bas de l'instrument de paix.

Signature du traité de paix. Détails.

Le dimanche 30 mars, à midi, tous les Plénipotentiaires, moins le ministre des affaires étrangères, étaient réunis, en grande tenue, dans la salle de leurs délibérations. Le Comte Walewski ne descendit qu'un peu plus tard : il se trouvait en ce moment auprès de la Comtesse sa femme, qui, dans la nuit même, l'avait rendu père d'une petite fille. Cette coïncidence singulière fut très-remarquée et rendit encore plus vifs les témoignages de sympathie que reçut le ministre lorsqu'il parut quelques instants après dans la salle du Congrès.

Tandis que les Plénipotentiaires, assistés de leurs secrétaires, s'occupaient à collationner les instruments de paix qui leur avaient été remis par M. Feuillet de Conches, chef du bureau des protocoles, tout le personnel du cabinet, en costume officiel, se tenait aux ordres du ministre, soit dans la salle même des délibérations, soit dans les pièces voisines [1].

Les deux portes de la salle du Congrès, donnant sur le salon des Attachés de service, s'ouvraient fréquemment et n'étaient

[1] Les copies du traité de paix avaient été faites dans les bureaux de M. Feuillet de Conches, chef du protocole. Tous les autres instruments étaient copiés de la main du Comte d'Héliand. La nuit du 29 au 30 mars, jusqu'à cinq heures du matin, avait été remplie par ce double travail.

Le traité était écrit sur papier très-fort, mais non pas sur parchemin, comme plusieurs journaux le prétendirent.

jamais complétement closes. Les Plénipotentiaires allaient et venaient. Quelques-uns se donnaient beaucoup de mouvement. Tous paraissaient enchantés de l'œuvre accomplie. A une heure un quart les portes furent poussées, et il ne resta plus dans le salon des Attachés que M. de Billing, chef du cabinet du ministre des affaires étrangères; le Comte d'Hélliand, secrétaire archiviste de la direction politique, et un chef de section à la division de la presse (ministère de l'intérieur), chargé des rapports avec le ministère des affaires étrangères [1].

A une heure et demie, M. le Comte Walewski entra dans le salon des Attachés, et dit quelques mots à son chef de cabinet, qui sortit aussitôt : M. de Billing se rendait aux Tuileries pour annoncer à l'Empereur que la première signature venait d'être apposée sur le traité de paix [2].

[1] L'auteur.

[2] Les Plénipotentiaires se servirent, pour la signature, de l'encrier monumental en argent massif ciselé et ouvragé dont j'ai déjà parlé. Tous employèrent aussi, au moins une fois, la plume d'aigle, désormais fameuse, dont les journaux s'étaient tant occupés; mais le nombre des signatures ne s'élevant pas à moins de trois cent quatre-vingt-douze, il fallut recourir à d'autres plumes pour opérer plus vite. Les pièces à signer étaient au nombre de vingt-huit, soit sept exemplaires du traité, de l'acte additionnel et de ses deux annexes.

M. le Comte Walewski, comme président du Congrès, signa le premier. La formalité de la signature ne dura pas moins d'une heure et demie. On signa d'abord sur la petite table qui avait servi à M. Benedetti, secrétaire du Congrès; mais comme ce mode nécessitait le déplacement des Plénipotentiaires et prenait beaucoup de temps, les membres du Congrès s'assirent autour de la grande table et signèrent simultanément les pièces qui leur étaient passées par les secrétaires attachés.

Conformément à l'usage diplomatique, chacun des exemplaires de l'instrument de paix portait en tête l'indication de la Puissance contractante à laquelle il était destiné.

Aussitôt après que la dernière signature fut apposée, toutes les per-

M. le Comte Walewski apprit ensuite à la personne envoyée par le ministre de l'intérieur, que les Plénipotentiaires signaient, et qu'après la signature ils se rendraient en corps aux Tuileries, où Sa Majesté l'Empereur devait les recevoir. Le ministre ajouta qu'il n'avait eu qu'à se féliciter de l'attitude de la presse Française depuis l'ouverture du Congrès. Il exprima la conviction que la publication du traité « contenterait les plus difficiles, » les Puissances alliées ayant tiré tout le parti possible des quatre garanties sans humilier la Russie, et l'avenir de la Turquie étant désormais assuré.

Quelques instants après, le ministre de l'intérieur était prévenu que le traité venait d'être signé. Avis fut aussitôt transmis au préfet de police pour l'affichage dans Paris; les télégraphes fonctionnèrent et portèrent en quelques minutes l'heureuse nouvelle dans toute la France, et le canon des Invalides, éloquente expression de toutes nos gloires et de toutes nos joies, annonça par ses salves la fin de la guerre.

Le *Moniteur* publia dans l'après-midi un supplément extraordinaire, consacré au grand événement du jour.

Effet produit par la signature de la paix.

A Paris, la joie fut universelle. Les maisons se pavoisèrent de drapeaux Russes mêlant leurs plis à ceux des drapeaux Français, Anglais, Prussiens, Autrichiens, Piémontais et Turcs.

sonnes présentes, y compris les Plénipotentiaires eux-mêmes, se mirent à enlever de la table du Congrès, avec une ardeur qui rappelait la scène analogue que j'ai déjà racontée, tous les objets qui s'y trouvaient. En un instant, il n'y eut plus rien sur le tapis. Chaque Plénipotentiaire avait reçu la demande d'un nombre illimité de plumes.

Quant à la plume d'aigle, elle fut offerte le lendemain à l'Impératrice. Ce petit objet historique avait été placé sous verre, dans un cadre doré fort simple. A droite de la plume, disposée verticalement, se trouvaient, sur plusieurs rangs, les signatures et les cachets particuliers de tous les Plénipotentiaires. A gauche, était écrite, de la main du chef du protocole, la mention certifiant l'authenticité du précieux objet.

Le soir, la ville entière s'illumina soudainement. Toute la population était dans les rues.

« La paix a été signée aujourd'hui à une heure, à l'hôtel des affaires étrangères, disaient les affiches placardées dans Paris. Les Plénipotentiaires de la France, de l'Autriche, de la Grande-Bretagne, de la Prusse, de la Russie, de la Sardaigne et de la Turquie ont apposé leur signature au traité qui met fin à la guerre actuelle, et qui, en réglant la question d'Orient, assoit le repos de l'Europe sur des bases solides et durables. »

Dans la soirée, des courriers de cabinet partirent pour Londres, Vienne, Saint-Pétersbourg, Berlin, Turin et Constantinople, porteurs d'un exemplaire de l'instrument destiné à chacune des Cours représentées au Congrès.

Avis avait été donné de la signature du traité par voie télégraphique au maréchal commandant l'armée de Crimée. L'armistice, qui expirait le lendemain, 31 mars, fut officiellement prolongé de quatre semaines.

Dîner aux affaires étrangères. Toast du ministre.

Le lendemain, M. le Comte Walewski donna un dîner de soixante-dix couverts en l'honneur de la paix. Tous les membres du Congrès, le Corps diplomatique, l'archevêque de Paris, les ministres, les présidents des grands corps de l'État, les maréchaux et les grands officiers de la Couronne y assistaient. Tous les convives étaient en grand uniforme.

Le ministre porta un toast « à la durée de la paix, » et il ajouta : « Elle sera durable, car elle est honorable pour tous. »

Le même jour, le ministre d'État s'était rendu, par ordre de l'Empereur, au Sénat et au Corps législatif, pour annoncer la signature de la paix. Cette communication avait provoqué dans les deux assemblées le plus vif enthousiasme.

Le télégraphe signalait déjà l'effet immense produit à Londres et dans les autres capitales par l'heureux événement.

En récompense de ses services éminents, M. le Comte Walewski fut élevé à la dignité de grand-croix de la Légion d'honneur. M. le Baron de Bourqueney fut nommé sénateur. L'Empereur récompense les deux Plénipotentiaires Français.

Le 1er avril eut lieu au Champ de Mars la grande revue annoncée depuis quatre jours. Un temps merveilleux favorisa cette fête militaire et pacifique. Les troupes passées en revue s'élevaient à environ soixante mille hommes.

Quand l'Empereur parut, accompagné du Prince Napoléon et suivi d'un état-major dans lequel on remarquait les maréchaux Vaillant, Baraguey d'Hilliers, Canrobert et Bosquet, le Comte Orloff et sa suite en grande tenue, le Marquis de Villamarina en tenue de colonel des chevau-légers, des uniformes militaires de toutes couleurs appartenant aux armées des principales Puissances de l'Europe, il y eut un frémissement électrique dans la foule, et un immense cri d'orgueil et d'enthousiasme emplit le Champ de Mars tout entier mieux que ne l'eût fait la voix du canon. Grande revue au Champ de Mars.

Cette fête magnifique, une des plus imposantes que Paris ait jamais vues, prouvait que la France avait pu, sans s'affaiblir à l'intérieur, envoyer deux cent cinquante mille combattants en Crimée, et qu'elle était assez riche en hommes pour n'avoir rien à redouter ni du présent ni de l'avenir. Mais en ce jour d'oubli et de réconciliation, il n'y avait place dans aucun esprit pour une idée belliqueuse. Le public immense qui admirait nos belles troupes et acclamait l'Empereur, saluait l'instrument de la guerre en se félicitant d'avoir la paix.

CONCLUSION

LES ALLIANCES. — CONSÉQUENCES DU TRAITÉ

La paix était faite, mais le Traité de Paris et ses annexes ne furent publiés au *Moniteur* que le 29 avril, deux jours après l'échange des ratifications par les Puissances.

Entre la date de la signature de la paix et celle de l'échange des ratifications, tout un mois s'était donc écoulé. Du 2 au 16 avril, jour de la dernière séance, les Plénipotentiaires se réunirent cinq fois pour s'occuper de différentes questions dont la solution était de nature à consolider et à compléter l'œuvre de la paix, et sur lesquelles il ne sera pas inutile de dire quelques mots à la fin de cet ouvrage.

Les premiers Plénipotentiaires de l'Autriche, de la Grande-Bretagne, de la Prusse et de la Sardaigne quittèrent Paris aussitôt après la séance du 16 avril. Le Comte Orloff et Aali-Pacha assistèrent à l'échange des ratifications, formalité à laquelle prirent part tous les seconds Plénipotentiaires des Puissances, en présence du Comte Walewski.

En Angleterre, Lord Palmerston, pressé de donner quelques éclaircissements sur le Traité qui venait d'être signé, déclara devant la Chambre des communes que le but de la guerre était complétement atteint, que l'intégrité et l'indépendance de l'Empire Ottoman étaient assurées « autant que faire se pou-

vait par des combinaisons humaines. » Le noble Lord ajouta que le Traité était honorable pour toutes les parties contractantes, qu'il avait mis un terme à une guerre dont tout ami de l'humanité devait vouloir la fin, et qu'il posait enfin les bases d'une paix durable.

Le Gouvernement Russe, de son côté, s'empressa de faire connaître son opinion sur le Traité dans un manifeste impérial qui eut un très-grand retentissement. La Russie déclarait qu'elle n'avait pas commencé la guerre, que son seul but, en prenant les armes, avait été de sauvegarder les droits de ses coreligionnaires d'Orient, qu'elle était étrangère à toute vue intéressée, qu'elle avait toujours considéré les calamités de la guerre avec un profond sentiment de tristesse. Elle félicitait son peuple et son armée, rappelait l'héroïque défense de Sébastopol et la chute de Kars, et reconnaissait elle-même que le moment était venu de déposer les armes, le sort futur de tous les chrétiens du Levant se trouvant désormais garanti par la reconnaissance solennelle de leurs droits, reconnaissance qui faisait entrer l'Empire Ottoman dans le concert des États Européens. Afin de hâter la conclusion de la paix et d'écarter pour l'avenir jusqu'à la pensée de vues ambitieuses ou de projets de conquête qui pourraient lui être attribués, elle avait consenti à la neutralisation de la mer Noire et à l'établissement d'une nouvelle ligne de démarcation en Bessarabie. Ces concessions sont sans gravité, disait le manifeste, si on les met en balance avec les chances d'une guerre prolongée et les avantages que promet à la Russie la tranquillité de l'Empire.

La paix, on le voit, était un besoin universel. De l'aveu même de l'Angleterre et de la Russie, la Puissance la plus exigeante dans ses prétentions et la Puissance qui avait subi les exigences de toutes les autres, le Traité de Paris était, dans son ensemble, une œuvre complète, parfaite, un acte immense dans ses résultats.

Ce jugement du premier jour sera ratifié par l'avenir. Il

n'était point l'expression d'un moment d'entraînement. La politique Anglaise et la politique Russe ne connaissent pas ces élans irréfléchis. Lord Palmerston avait parlé en toute sincérité, et si la Russie se montrait satisfaite du Traité, malgré les cruelles conditions qu'il lui imposait, c'est que le noble Lord Anglais n'avait fait que rendre hommage à la vérité en disant que l'acte du 30 mars était honorable pour toutes les parties contractantes.

Suffisant et honorable, voilà, en effet, les deux mots qui résument toutes les difficultés que le Congrès avait traversées et qu'il avait vaincues. Les quatre points de garantie, bases du Traité, répondaient à tout, ne laissaient plus aucune place à l'équivoque, et par conséquent rendaient impossible le retour des événements qui avaient entraîné la guerre. Sur le terrain de la diplomatie comme sur les champs de bataille, les alliés pouvaient à bon droit se féliciter des résultats qu'ils avaient obtenus. L'abolition du protectorat des Principautés et les conditions nouvelles faites aux populations chrétiennes sujettes de la Porte, enlevaient désormais à la Russie tout prétexte d'immixtion directe dans les affaires de la Turquie. La neutralisation de la mer Noire bannissait à tout jamais de cette mer les navires de guerre et mettait Constantinople, jusque-là incessamment menacée, à l'abri d'un coup de main. De plus, elle entraînait la destruction de tous les arsenaux militaires maritimes existant sur les rives de la mer Noire. Nicolaïeff cessait d'être une menace permanente. Ses chantiers de construction ne devaient pas être détruits, mais les Russes eux-mêmes s'étaient solennellement engagés à ne les utiliser que dans les conditions voulues par le Traité. La neutralisation, c'était donc le suicide de la marine Russe de la mer Noire, la dispersion des vaisseaux qu'elle pouvait y avoir encore et l'impossibilité pour elle, qui avait été si longtemps seule maîtresse de l'Euxin, d'y amener une voile de plus que le petit nombre de bâtiments légers destinés au service et à la surveillance des

côtes, sans s'exposer au juste courroux des Puissances et à un prompt châtiment. Le lac Russe se transformait en une mer commerciale, et ses eaux pacifiques, loin de faciliter les desseins des Czars, opposaient un nouvel obstacle entre leur ambition et la Turquie. La route par mer fermée, celle de terre l'était aussi, d'abord par l'affranchissement des Principautés qui devenaient une barrière compacte infranchissable, ensuite par le nouveau tracé de la frontière, reporté plus au nord et dont la ligne une fois arrêtée indiquait nettement la fin et le commencement des droits de chacun. La Turquie, ainsi défendue comme par une impénétrable armure contre les entreprises du dehors et soustraite à l'action dissolvante dont le protectorat et la condition des sujets Grecs étaient les prétextes, allait pouvoir respirer à l'aise et tourner avec confiance ses yeux sur elle-même pour se préparer à accomplir l'œuvre de régénération qui doit un jour la faire figurer avec honneur à côté des Puissances qui l'ont sauvée. Enfin, le Traité, dans un intérêt commercial Européen, avait assuré la liberté du Danube et de ses embouchures, qu'il rendait à la Turquie, avec la citadelle d'Ismaïl, cet ancien boulevard de la puissance Ottomane sur ce fleuve.

Les quatre points, véritables et uniques bases du Traité de Paris, ne prouvaient pas seulement que le but pour lequel les Puissances avaient pris les armes était complétement atteint ; ils disaient aussi, et de la manière la plus éloquente, que les Puissances n'avaient voulu retirer aucun profit particulier de la guerre, qu'elles avaient prodigué les hommes et les millions pour le seul triomphe du droit, pour la protection du faible contre le fort. Le Traité donnait donc aux Puissances tout ce qu'elles avaient demandé à la guerre; et c'est parce qu'elles n'avaient rien demandé pour elles, parce qu'elles avaient, dès l'origine de la lutte, déclaré renoncer à tout avantage personnel, que le Traité était véritablement honorable pour toutes les parties contractantes, pour la Russie, malgré la suppression

de sa marine de la mer Noire et la rectification de sa frontière de Bessarabie, aussi bien que pour toutes les autres Puissances.

Ce caractère de désintéressement, écrit dans tous les actes des Puissances, est, à mon sens, le côté le plus grand de cette guerre et de cette paix. L'unique préoccupation des alliés a été d'assurer l'avenir de la Turquie en la mettant une bonne fois à l'abri des entreprises de la Russie. Le but atteint, le repos du monde n'avait plus rien à redouter de cette éternelle question d'Orient naguère si grosse de menaces; l'équilibre Européen s'asseyait sur des bases nouvelles; et tous, vainqueurs et vaincus, étaient également appelés à jouir des incalculables bienfaits d'une paix solide. Voilà ce que les Puissances alliées avaient voulu, ce qu'elles ont obtenu, et ce qui fera leur éternel honneur.

Mais quelque désintéressé que fût ce but au point de vue des avantages particuliers et exclusifs que les Puissances alliées auraient pu vouloir s'arroger, sa réalisation avait rencontré des obstacles sérieux qui, longtemps, avaient même pu être considérés comme insurmontables. La Russie avait d'abord énergiquement repoussé, on l'a vu, l'*ultimatum* transmis par l'Autriche, et quand le moment fut venu de discuter les quatre points de garantie qu'elle avait acceptés en principe, on se trouva, malgré les bonnes dispositions des parties, qui toutes, on peut le dire, désiraient ardemment la paix, en présence de difficultés qui menacèrent une ou deux fois de compromettre l'heureuse issue des négociations. C'est que ce simple programme de la Turquie protégée contre les entreprises de la Russie soulevait des questions considérables, touchait à des intérêts multiples, froissait des prétentions illégitimes que le temps était à la veille de transformer en droits, impliquait des sacrifices pénibles, et mettait à néant la politique séculaire d'une grande nation.

Ce n'est pas s'écarter de la vérité que de parler ainsi. Veut-

on se former une idée exacte des difficultés vaincues? Examinons rapidement les faits.

Et d'abord, quelle avait été la cause immédiate de la guerre?

L'influence exercée dans le sein de l'Empire Ottoman par la politique Moscovite avait lentement préparé la crise de 1853. L'action de la Russie sur les populations de la communion grecque sujettes du Sultan remontait à Pierre le Grand. Cette action, il faut bien en convenir, avait été favorisée par les vices de l'administration Ottomane. La Russie s'était montrée habile à profiter de la triste position faite à ses coreligionnaires pour leur persuader qu'elle était leur seul appui et devait être leur seul espoir. Quand les Puissances d'Occident tournèrent leurs regards sur la Turquie avec la ferme résolution de lui venir en aide, les abus dont le sort des chrétiens schismatiques fournissait le prétexte étaient, pour ainsi dire, passés à l'état chronique. On comprit qu'il importait de couper au plus vite le mal dans sa racine, et, sans se préoccuper des chances d'une paix qui paraissait alors bien éloignée, on se hâta d'ouvrir des conférences à Constantinople même sur le sort des chrétiens. Ces conférences aboutirent à la publication d'un hatti-chériff qui est à lui seul une réorganisation complète administrative, politique et sociale de l'Empire Ottoman. Ce règlement, remarquable à tant de titres, émané de la souveraineté d'Abdul-Medjid, d'accord avec les Cabinets de Paris, de Londres et de Vienne, ne laissait rien subsister des antiques priviléges reconnus jusqu'alors au clergé grec, véritable cause des malheurs des rayas et des abus de pouvoir que la Russie avait un si grand intérêt à voir se perpétuer[1].

C'est en s'appuyant sur ce pouvoir que le Prince Menschikoff s'était cru autorisé à tenir le langage hautain qui donna l'éveil aux Puissances. Quelle distance entre le hatti-chériff librement octroyé par le Sultan et le *sened* que la Russie avait

[1] Voir à la fin du volume.

voulu imposer! Quand la question du sort des chrétiens d'Orient vint au Congrès, les plénipotentiaires Russes déclarèrent cependant qu'ils n'avaient aucune observation à faire sur le hatti-chériff, sinon qu'il dépassait leurs espérances. C'est que la Russie avait trop souvent affirmé, avant et pendant la guerre, qu'elle n'était mue que par l'amour des sujets grecs du Sultan pour qu'elle pût manifester du mécontentement quand le sort de ceux-ci était désormais régularisé selon l'équité, la justice et l'humanité. Les Puissances qui avaient pris les armes pour interdire à la Russie toute ingérence dans les affaires religieuses de la Turquie, fidèles à ce principe de désintéressement absolu et de haute équité que je signalais tout à l'heure, ne se sont pas montrées moins sévères pour elles-mêmes. Elles ont, en effet, stipulé que la mention faite au traité du hatti-chériff du 18 février ne pourra constituer pour aucune Puissance un droit d'immixtion incompatible avec l'indépendance et la souveraineté du Sultan.

Moins importante au fond, mais plus difficile peut-être à résoudre complétement, se présentait la question du protectorat de la Russie sur les Principautés Danubiennes, autre porte ouverte dès longtemps à l'influence Russe et qu'il était indispensable de fermer. Le protectorat exclusif de la Russie étant aboli, le principe de la garantie collective étant posé, restait la question d'organisation des Principautés de Moldavie et de Valachie. Le Cabinet Français, qui avait déjà, lors des Conférences de Vienne, exprimé le désir de voir les deux peuples unis sous un seul Gouvernement héréditaire, tint le même langage au Congrès de Paris et Lord Clarendon y parla dans le même sens. On devait donc croire que les deux Gouvernements étaient complétement d'accord sur cette importante question. On sut peu de temps après la signature de la paix que, sur ce point, la politique de l'Angleterre avait cessé d'être d'accord avec celle de la France. Des éclaircissements furent demandés au Cabinet Anglais, et Lord Clarendon

répondit qu'il avait, en effet, changé d'avis après un examen plus approfondi de la question.

Les raisons invoquées par les partisans de la réunion n'en sont pas moins restées comme des arguments très-sérieux. Les deux provinces professent le même rite, sont de la même race, parlent la même langue, ont les mêmes institutions; sans l'union, le pays ne peut recevoir les éléments de force qu'il lui faut, puisqu'on veut faire des Principautés une barrière solide contre la Russie; l'hérédité est indispensable pour mettre l'autorité suprême à l'abri des intrigues; de plus, le principe de l'hérédité du pouvoir n'a rien qui doive blesser ni inquiéter la Porte, puisqu'il est déjà en vigueur dans une autre de ses provinces, l'Égypte; la nouvelle principauté, séparée de la Turquie par le Danube, ne pourrait songer à s'agrandir aux dépens de l'Empire Turc; il y aurait entre le petit État et le grand une solidarité complète d'intérêts et de vues qui les unirait étroitement sans les confondre.

Je n'ai pas la prétention de résumer ici toutes les raisons sérieuses que l'on a pu donner pour prouver l'utilité de la réunion; je veux encore moins me faire l'écho des opinions contraires. En réalité, l'union ou la séparation n'étant que des questions de détail, qui ne touchaient ni à l'existence ni à l'autonomie de ces provinces garanties par le droit européen, on avait pu sans inconvénient en renvoyer la solution à un examen ultérieur. La nomination d'une commission chargée d'aller faire sur les lieux mêmes des études préparatoires, jugées nécessaires, prouvait que cette partie incidente du point de garantie était un problème assez compliqué, mais non pas que le côté véritablement sérieux de cette clause n'eût pas été complétement résolu par la suppression du protectorat de la Russie sur les Principautés.

Cette suppression, en effet, jointe à la publication du hatti-chériff du 18 février, portait un coup mortel à l'influence de la Russie dans l'Empire Ottoman. Après avoir anéanti les

causes mêmes du mal en faisant disparaître tout prétexte d'ingérence de la Russie dans les affaires politiques ou religieuses de la Turquie, il restait à lui enlever les moyens de faire le mal, même en l'absence de prétextes, en réclamant d'elle des garanties matérielles dont la concession devait lui coûter bien plus de regrets que ne lui en avaient causés les garanties morales dont je viens de parler.

J'en ai assez dit ailleurs sur l'importance de la neutralisation et sur les difficultés insurmontables qui semblaient devoir s'y opposer jusqu'au jour où la Russie, lisant dans l'avenir les terribles nécessités qu'il lui préparait, accepta le principe de cette garantie, pour pouvoir me dispenser d'en parler longuement dans ces conclusions. L'idée de la suppression totale de la marine Russe dans la mer Noire avait pu être considérée comme tout à fait chimérique quand elle se fit jour pour la première fois. Lors des Conférences de Vienne, on s'en souvient, le Gouvernement Autrichien n'admettait pas que l'on pût demander à la Russie d'autre limitation de sa marine dans l'Euxin que l'effectif de cette marine avant la guerre. L'idée avait fait son chemin depuis, même en Autriche, puisque le principe de la neutralité de la mer Noire était compris au nombre des garanties stipulées dans l'*ultimatum;* mais elle arriva néanmoins aux Conférences de Paris comme la plus grosse difficulté, aussi le Congrès résolut-il de régler cette question avant toutes les autres.

Sur le principe même de la neutralisation, les Plénipotentiaires Russes, fidèles à l'esprit de la circulaire du Comte de Nesselrode, ne firent aucune objection sérieuse. Ils ne se montrèrent pas tout à fait aussi coulants sur les conséquences naturelles de l'adoption de ce principe. Ainsi, ils discutèrent sur le nombre et l'importance des navires que la Russie serait autorisée à entretenir pour le service des côtes; ils auraient voulu qu'on fît entrer en ligne de compte les besoins de la défense aussi bien que ceux du service. La Russie

désirait par-dessus tout soustraire l'arsenal de Nicolaïeff aux conséquences de la stipulation portant interdiction d'établissements militaires maritimes sur le littoral de la mer Noire, Nicolaïeff étant sur le Bug et non pas sur cette mer. Les contre-propositions, on se le rappelle, avaient parlé dans ce sens, mais elles avaient été repoussées. Il ne pouvait, en effet, convenir aux Puissances de laisser la Russie entretenir une flotte sur le Bug, affluent de la mer Noire, quand le principe de la neutralité de cette mer venait d'être posé et admis. L'arsenal de Nicolaïeff pouvant construire et armer des vaisseaux de haut bord, la neutralisation n'était plus qu'un mot. D'un autre côté, cependant, on ne pouvait obliger les Russes à détruire de leurs propres mains un établissement resté en dehors du théâtre de la guerre. C'eût été peut-être pousser les exigences trop loin et compromettre la conclusion de la paix sans motif suffisant. Quand elle se présenta au Congrès, la question fut dégagée avec soin de tout caractère d'irritation réciproque. On ne demanda pas aux Plénipotentiaires Russes la destruction de Nicolaïeff, et ceux-ci, de leur côté, ne se refusèrent pas à prendre des obligations morales qui avaient le double avantage de rassurer complétement les Puissances et de sauver la dignité de la Russie.

Il ne faut pas oublier que la Turquie conserve dans la mer Noire un nombre de bâtiments légers égal à celui que la Russie a le droit d'y entretenir, et que le Sultan peut avoir dans la Méditerranée, la mer de Marmara et le Bosphore un nombre indéterminé de vaisseaux de guerre. Il importe de se rappeler aussi, pour se rendre un compte exact de la situation faite aux parties contractantes par la neutralisation, que les Puissances signataires étant autorisées à entretenir deux bâtiments légers aux embouchures du Danube, pour surveiller et protéger au besoin la libre navigation de ce fleuve, les alliés possèdent dans la mer Noire un effectif naval supérieur à celui que la Russie reste libre d'y entretenir. Enfin, et comme dernière et

suprême garantie, nous avons nos flottes qui pourraient, au besoin, passer de la Méditerranée dans l'Euxin, à la première difficulté que la Russie voudrait essayer de soulever.

La neutralisation de la mer Noire, la destruction des arsenaux militaires du littoral de cette mer, les obligations acceptées pour Nicolaïeff, la mer d'Azoff et tous les affluents de la mer Noire, l'admission des consuls de toutes le nations dans les ports Russes et Turcs de l'Euxin, et enfin la libre navigation du Danube assurée par la surveillance permanente de nos bâtiments, par l'institution de commissions spéciales et surtout par la rectification des frontières Russes reportées à plusieurs lieues au nord : telles sont, avec la neutralisation des îles d'Aland et le droit d'examen de l'état des territoires à l'est de la mer Noire, seules conditions non mentionnées dans l'*ultimatum*, les garanties matérielles qui, jointes aux garanties morales dont j'ai déjà parlé, forment les bases du Traité de Paris et semblent devoir assurer l'Europe contre le retour de nouvelles complications de même nature.

Le Congrès de Paris a donc tiré tout le parti possible des quatre points de garantie ; il les a épuisés, il en a exprimé tout ce qui pouvait fortifier la Turquie et réduire la Russie à l'impuissance de la menacer de nouveau.

Cette tâche considérable remplie à la satisfaction de toutes les parties contractantes, le Traité étant signé et la paix étant proclamée, plusieurs questions de détails et de réglementation restaient encore à examiner. De plus, puisqu'un Congrès, auquel étaient représentées sept grandes Puissances de l'Europe, se trouvait réuni, il pouvait être utile, au point de vue des intérêts de l'avenir, d'y indiquer certaines idées et d'y exprimer certains vœux. Les paroles dites en un pareil lieu et dans de telles circonstances, alors qu'elles ne seraient suivies d'aucune résolution immédiate, n'en auraient pas moins une haute signification. C'était peut-être laisser tomber une précieuse semence et provoquer par les moyens les plus inoffen-

sifs la disparition de graves abus qu'il était d'un intérêt Européen de voir cesser. Les questions de réglementation étaient, entre autres, la conclusion d'un armistice sur mer, la levée des blocus, l'ouverture des frontières de terre, l'évacuation des territoires, la fixation d'une date à la réunion de la commission chargée de procéder à la délimitation de la nouvelle frontière en Bessarabie, les instructions aux commissaires chargés de se rendre dans les Principautés pour s'enquérir de l'état des provinces et pour proposer les bases de leur future organisation, le mode de ratification de la convention relative aux bâtiments légers de la mer Noire, le mode de ratification de la convention des détroits, le mode de ratification de la convention d'Aland, l'abrogation de toutes les mesures prises à l'origine de la guerre et ayant pour objet de suspendre le commerce et la navigation avec l'État ennemi. Ces divers points ne donnèrent lieu à aucune discussion sérieuse.

Il n'en fut pas de même des idées exprimées par les premiers Plénipotentiaires Français et Anglais, au nom de l'humanité, du repos de l'Europe et de la solidarité des Gouvernements, sur la situation morale et politique de quelques États secondaires, et notamment d'une partie de l'Italie. Les protocoles placés en tête de cet ouvrage disent la part que chaque Puissance prit à cette discussion. Tous les Plénipotentiaires ne se crurent pas également fondés à s'occuper, même sous forme de simple conversation, de la situation intérieure d'États indépendants qui ne se trouvaient pas représentés au Congrès; mais le but que l'on s'était proposé en signalant les complications nouvelles qui pourraient surgir, soit de la prolongation indéfinie ou non justifiée de certaines occupations étrangères, soit d'une licence perturbatrice contraire aux devoirs internationaux, soit enfin d'un système de rigueurs inopportun et impolitique, fut complétement atteint. L'examen des questions indiquées passa du Congrès dans la presse, et l'opinion publique s'en émut vivement. C'était là

précisément ce que les Plénipotentiaires de la France et de la Grande-Bretagne avaient voulu. Ils eurent d'autant moins à regretter leur initiative, que l'immense majorité des journaux et la raison publique s'associèrent aux observations qu'ils avaient présentées contre les abus scandaleux d'une presse régicide, contre les inconvénients qui pourraient naître d'une prolongation indéfinie de l'occupation des États Romains par des troupes étrangères, et surtout contre le système politique et administratif pratiqué dans les Deux-Siciles. Une vive polémique s'engagea dans la presse Française et dans la presse étrangère sur cette dernière question. A Paris, un ou deux journaux prirent en main la défense du Roi de Naples; mais les amis les plus intelligents de ce Souverain ne crurent pas pouvoir mieux le servir qu'en niant les actes de lèse-justice et de lèse-humanité qui lui étaient imputés. Malheureusement, nier n'était pas supprimer, et l'attention de l'Europe entière, subitement concentrée sur Naples, recueillit bientôt assez de preuves du mal pour être bien convaincue que ce mal n'avait pas été exagéré dans le tableau qu'on en avait fait au sein du Congrès de Paris.

Cet échange d'idées sur l'état des choses en Italie fournissait au Comte de Cavour une trop belle occasion d'exposer ses théories gouvernementales pour qu'il ne s'empressât pas de la saisir. Naturellement il appuya les opinions émises contre une plus longue occupation des États Romains. Il fit remarquer que la présence des troupes Autrichiennes dans les Légations et dans le Duché de Parme détruisait l'équilibre politique en Italie et constituait pour la Sardaigne un véritable danger. Quant à la question de Naples, M. de Cavour déclara qu'il importait au plus haut point de suggérer des tempéraments qui, en apaisant les passions, rendissent moins difficile la marche des choses dans les autres États de la Péninsule.

Le premier Plénipotentiaire de la Sardaigne ne se borna pas à ces déclarations. Il saisit, non pas le Congrès, mais les deux

grandes Puissances occidentales, de la question Italienne. Il rédigea un mémorandum dans lequel il insistait sur la nécessité de mettre un terme aux occupations étrangères, et sur l'urgence qu'il y avait d'obtenir des gouvernements Italiens des réformes libérales pour détourner de la Péninsule les malheurs qui la menaçaient. Ce travail n'a laissé aucune trace dans les procès-verbaux et ne fut l'objet d'aucune discussion. La presse Parisienne, qui le connut, s'en occupa cependant avec l'intérêt qu'inspire toujours l'expression consciencieuse d'une pensée loyale.

Dans ces pourparlers sur la situation de divers États, la Grèce n'avait pas été oubliée, et aucun des Plénipotentiaires n'avait contesté la nécessité de se préoccuper d'améliorer le sort de ce pays. Les trois Puissances protectrices ayant reconnu l'utilité de s'entendre entre elles à cet égard, la question seule des voies et moyens devait survivre aux travaux du Congrès.

Enfin, les Plénipotentiaires ne se séparèrent définitivement qu'après avoir signé une Déclaration qui constitue un progrès notable dans le droit international, et avoir émis un Vœu dont tous les amis de l'humanité doivent se montrer reconnaissants.

L'accueil fait par tous les Plénipotentiaires à la déclaration de principes en matière de droit maritime, proposée par le Comte Walewski, prouve que l'idée répondait à un besoin réel. Dès le début de la guerre, le Gouvernement de l'Empereur avait proposé à l'Angleterre de proclamer en commun certaines maximes jusque-là étrangères à la législation et aux usages des deux Puissances. Ces maximes reçurent l'adhésion de tous les membres du Congrès, et elles se formulèrent en une déclaration qui consacre, en faveur du commerce des États neutres en temps de guerre, les principes les plus équitables et les plus libéraux. En supprimant les armements de corsaires et en définissant dans le sens le plus libéral les lois de la neutralité et les conditions des blocus, le Traité de Paris a proclamé

la liberté des mers. Le Congrès reconnut, du reste, que la résolution qu'il venait de prendre ne pouvant avoir d'effet rétroactif, les conventions antérieures continuaient de subsister.

Quelques semaines après la publication de cette déclaration si importante, tous les États Européens sans exception avaient envoyé leur adhésion aux principes qu'elle consacrait. Beaucoup de ces adhésions étaient expliquées. Quelques-unes, celle de la Hollande en tête, étaient très-chaleureuses. Certains États de l'Amérique du Sud, qui avaient fait attendre leur opinion, finirent cependant par adhérer purement et simplement.

Les doctrines du Traité de Paris étaient donc conformes à l'esprit qui animait toutes les nations civilisées. Elles marquaient un nouveau progrès dans la marche de l'humanité. Le Congrès de Westphalie avait consacré la liberté de conscience; le Congrès de Vienne l'abolition de la traite des noirs; le Congrès de Paris entrait à son tour dans cette voie humaine et libérale; il éteignait, pour ainsi dire, le foyer où se sont presque toujours allumées les guerres maritimes.

Quant au Vœu, Lord Clarendon en avait eu l'initiative. Ce vœu consistait dans l'expression du désir de voir les États entre lesquels s'élèverait un dissentiment sérieux recourir, avant d'en appeler aux armes, aux bons offices d'une Puissance amie. L'auteur de la proposition ayant expliqué qu'il ne s'agissait ni de stipuler un droit, ni de prendre un engagement, ni de circonscrire l'autorité des Gouvernements, le Congrès tout entier s'associa à l'idée du Comte de Clarendon. Le noble Lord, dans cette circonstance, ne s'était probablement pas flatté outre mesure de voir sa proposition, parfaitement honorable du reste, déterminer dans l'avenir l'extinction de la guerre. Il l'avait formulée surtout pour être agréable au parti des amis de la paix.

Le Gouvernement Français transmit à toutes les Puissances le vœu du Congrès, mais sans appeler l'adhésion qu'il avait demandée pour la déclaration dont je viens de parler.

L'œuvre des plénipotentiaires était finie. Les questions de détail et d'application que le Congrès lui-même ne pouvait entreprendre de résoudre sans se transformer en assemblée permanente et changer de caractère, étaient, peut-être, susceptibles de donner naissance à quelques difficultés, mais elles ne paraissaient pas de nature à compromettre de nouveau la paix du monde. Le Congrès, dans ses sages prévisions, avait fait entrer en ligne de compte les obstacles que pouvait rencontrer l'exécution de certaines parties forcément inachevées du Traité et de ses annexes, telles que, par exemple, le nouveau tracé de la frontière Russe en Bessarabie et la réorganisation des Principautés Danubiennes. C'est précisément parce qu'il avait compris que ces questions, assez compliquées, appelaient un examen minutieux, qu'il avait institué des commissions spéciales chargées d'étudier sur les lieux mêmes les moyens d'arriver à une solution à la fois prompte et satisfaisante. Le Congrès n'avait donc pas manqué de prévision, il n'avait pas été victime d'un excès de confiance, son œuvre n'était ni incomplète ni éphémère. Non! le Congrès avait fait tout ce qu'il pouvait et tout ce qu'il devait faire. Choisissant parmi les questions à régler celles qui impliquaient un *casus belli*, il les avait laborieusement étudiées, complétement vidées; puis il en avait formé un faisceau qui était le Traité de paix. Tout ce qui n'était pas compris dans ces questions fondamentales, tout ce qui restait en dehors n'était pas de la compétence du Congrès de Paris, institué purement et simplement, il ne faut pas l'oublier, pour faire la paix.

Le Congrès avait donc fait la paix, et son œuvre, je le répète, était assise sur des bases assez solides pour défier les difficultés de détail les plus sérieuses, s'appelassent-elles Bolgrad, refus d'évacuation des Principautés par l'Autriche ou retour des Anglais dans la mer Noire. La paix de Paris n'avait rien à craindre de ces incidents, parce que, indépendamment des bases dont je viens de parler, elle avait un appui encore plus

sûr peut-être dans la volonté de tous. La paix avait répondu à un immense besoin. Partout on était las d'une guerre que l justice et les exigences de l'équilibre Européen avaient imposée, qu'un grand courage et d'énormes sacrifices avaient conduite avec éclat, mais qui, il faut le dire à la louange de notre époque, n'avait provoqué aucun prosélytisme. On s'était bravement mais froidement battu.

Ce n'est donc pas seulement la Turquie qui paraît être pour longtemps à l'abri des chances de la guerre, c'est l'Europe tout entière. La Turquie a reçu comme un nouveau baptême d'indépendance et elle est définitivement entrée dans la grande famille des États Européens. Les efforts faits pour la sauver, non-seulement ont atteint complétement le but, mais ils ont eu cela d'heureux qu'ils ont secoué les vieilles alliances pour en faire tomber, comme tombent les fruits gâtés, tout ce qui avait encore l'apparence d'une menace. Pour la France, en particulier, d'où pourrait venir le danger aujourd'hui ? Une coalition contre elle n'est plus possible, d'abord parce qu'on ne se coalise pas contre une Puissance qui n'use de sa force qu'au profit de l'ordre et du droit, ensuite parce que les éléments d'une coalition n'existent plus. La Sainte-Alliance, qui avait gouverné en France pendant la Restauration, et qui avait traversé, encore vivante, le règne de Louis-Philippe et même la République de 1848, a rendu le dernier soupir le jour où notre premier soldat s'est acheminé vers l'Orient, où il devait bientôt, en vertu des traités, combattre à côté des soldats de l'Angleterre. Si les traités de 1814 et 1815 ne sont pas déchirés, ils sont détruits dans leur sens religieux et moral, c'est-à-dire dans leur esprit, ce qui vaut mieux, et ce qui est un gage de paix et de sécurité bien autrement rassurant. A la place de cette alliance, qui avait les intérêts égoïstes pour mobile et pour prétexte les nécessités de la conservation, nous avons vu, en moins de trois ans, s'établir un concert si grand dans ses vues, si légitime dans ses conséquences, qu'il est peut-être

sans exemple dans l'histoire du passé; c'est le concert de tous les intérêts avouables. La Sainte-Alliance procédait par exclusion et par effacement, elle pesait sur quelques États au profit de quelques autres; dernier reflet de la féodalité, elle ne voulait d'aucun des grands principes de 1789, et elle s'appliquait, dans son action secrète, à amoindrir l'individu et à maintenir les castes, tandis qu'elle dictait ostensiblement des lois au dehors. L'alliance nouvelle appelle, au contraire, les adjonctions, elle veut donner pour base à la paix du monde le bonheur de tous les États, elle n'a ni préventions ni haines, elle agit au grand jour, et sa force est surtout dans son désintéressement et dans sa loyauté. C'est aussi une alliance belle et sainte que celle qui proclame de tels principes. On peut donc le dire avec raison, le siége de la Sainte-Alliance s'est déplacé, il est désormais à Paris.

L'entente de la France avec l'Angleterre a été le point de départ de cette grande et loyale coalition dont la ruine des projets ambitieux de la Russie est l'œuvre. Cette entente, on se le rappelle, fut un coup de foudre. Les Cabinets de l'Europe hésitèrent longtemps avant d'y croire, et la Russie elle-même conserva jusqu'au dernier moment l'espoir qu'elle saurait la briser. Mais l'union des deux grandes Puissances de l'Occident, loin de s'affaiblir dans les difficultés et les alternatives de la lutte, y trouvait, au contraire, de nouveaux motifs pour se resserrer davantage. A son tour, l'Autriche est venue joindre sa politique, sinon son action, à celle de la Grande-Bretagne et de la France. Cette coopération a été tardive sans doute et elle n'a pas été aussi complète que beaucoup de gens l'eussent désiré; mais il ne faut pas oublier dans quelle position particulièrement délicate se trouvait l'Autriche vis-à-vis de la Russie. Les intérêts politiques de cette Puissance sont désormais trop intimement liés à ceux de la France, pour que l'on puisse craindre une désertion qui, en l'isolant, l'exposerait à la vengeance de la Russie. Indépendamment de

ces puissants motifs de conservation, l'Autriche se trouve maintenant, par sa constitution intérieure nouvelle, par les nombreuses réformes libérales qu'elle a introduites depuis 1848 dans son administration, dans son système d'impôts et surtout dans la condition de ses populations, bien plus près de la France, moralement et politiquement parlant, que de la Russie. L'Autriche n'a plus de rôle à jouer dans l'ancienne union établie en 1814 entre les trois Cabinets du Nord. Le libéralisme, qui est à la fois la base et le bouclier de l'alliance nouvelle, s'est infiltré dans toute l'Allemagne, en dépit des précautions méticuleuses de l'alliance ancienne. La révolution de 1848 lui a ouvert les portes de Vienne et de Berlin.

L'Autriche, en émancipant les populations rurales, en abolissant la corvée, en décrétant l'égalité de tous les citoyens devant la loi, en abolissant les tribunaux exceptionnels, en proclamant l'indépendance de la justice, en faisant disparaître de son code les peines disciplinaires corporelles, en abolissant les droits sur la navigation intérieure, en supprimant ses barrières douanières, en renonçant au système des prohibitions et en diminuant les droits protecteurs, en abolissant partiellement l'ancienne institution des corps et métiers, en émancipant l'industrie, en réformant radicalement son système financier, en proclamant enfin, par ses lettres patentes du 31 décembre 1851, le principe de l'unité de la monarchie, a rompu avec son passé féodal pour entrer résolûment dans la voie libérale. Toutes ces réformes sont autant de liens qui l'attachent à la France. Cet esprit libéral n'est pas écrit seulement dans les grandes réformes que je viens d'indiquer, il est écrit aussi dans le choix des hommes. L'Autriche peut encore aujourd'hui, pour certaines missions militaires ou d'apparat, choisir un prince Windischgraetz ou un prince Esterhazy; pour ses affaires, elle fait passer les capacités avant le prestige du nom.

Ce n'est donc pas de ce côté que la vieille politique pour-

rait trouver un appui, ni qu'une coalition contre la France rencontrerait des forces. Ce n'est pas davantage dans le reste de l'Europe.

La Prusse est devenue l'obligée de la France le jour où une place lui a été donnée au Congrès. La plupart des autres États de l'Allemagne, la Bavière et la Saxe en tête, dépouillant leurs vieilles préventions, ont donné une adhésion complète à la politique des Tuileries, après avoir reconnu sa force et sa magnanimité.

Un traité conclu avec la Suède enlève ce pays à la politique qui le dominait depuis 1814, et la Suède a trop d'intérêt à pouvoir compter en toute occasion sur le concours de la France, pour qu'elle ne mette pas tous ses soins à conserver cette alliance. De ce côté, comme en Turquie, l'influence Russe a dit son dernier mot et les empiétements de l'ambition Moscovite ont fait leur dernier pas.

La Belgique, liée, elle aussi, par la reconnaissance, est Française par la langue, par les mœurs et le fond de ses institutions.

L'Espagne et le Portugal étaient prêts à unir leurs armes à celles des alliés, si la guerre eût continué.

Enfin, la Sardaigne est une fidèle alliée. Son Souverain, après la Reine Victoria, est venu aux Tuileries, et ses soldats, qui ont bravement versé leur sang en Crimée entre les nôtres et ceux de l'Angleterre, sont au premier rang des phalanges avancées toujours prêtes à combattre pour la défense des idées dont la France est le vieux foyer.

Tel est le second côté de l'œuvre accomplie. Ce côté, à coup sûr, n'a pas moins d'importance que l'autre. Il était juste et indispensable de sauver la Turquie; mais il ne l'était pas moins, puisque l'occasion se présentait de toucher au vieil édifice politique de l'Europe, d'inaugurer un droit public nouveau en donnant d'autres bases aux rapports des Gouvernements entre eux. Certes, le projet était grand et il présentait des difficultés

capables de rebuter un esprit moins résolu que celui de Napoléon III. Il a été pleinement accompli cependant. Si des répugnances et des défiances ont survécu à cet accomplissement, il n'en faut pas tirer un fâcheux augure pour l'avenir. Là où la sympathie manque, l'intérêt se trouve, et l'intérêt n'est pas le moins solide des liens. Désormais donc, plus de Sainte-Alliance, dans le sens que l'histoire a attaché à ce mot, plus de croisade morale et politique contre la France et ses idées. La seule coalition possible, c'est celle du droit, de l'équité, des principes éternels de justice et de réciprocité, et cette coalition c'est la France qui l'a commencée. C'est un courant nouveau qui ne sera ni refoulé, ni détourné, ni amoindri. C'est l'œuvre de Napoléon III.

FIN

PIÈCES SÉPARÉES

CONVENTION DU 15 AVRIL.

Sa Majesté l'Empereur des Français, Sa Majesté l'Empereur d'Autriche et Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, voulant régler entre elles l'action combinée qu'entraînerait, de leur part, toute infraction aux stipulations de la paix de Paris, ont nommé à cet effet, pour leurs Plénipotentiaires, savoir :

Sa Majesté l'Empereur des Français, le sieur Alexandre, comte Colonna Walewski, etc. ;

Sa Majesté l'Empereur d'Autriche, le sieur Charles-Ferdinand, comte Buol-Schauenstein, etc., et le sieur Joseph-Alexandre, baron de Hübner, etc. ;

Et Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, le très-honorable George-Guillaume-Frédéric, comte de Clarendon, etc., et le très-honorable Henry-Richard-Charles, baron Cowley, etc.

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

ARTICLE PREMIER. — Les hautes Parties contractantes garantissent solidairement entre elles l'indépendance et l'intégrité de l'Empire Ottoman, consacrées par le traité conclu, à Paris, le 30 mars 1856.

ART. 2. — Toute infraction aux stipulations dudit traité sera considérée, par les Puissances signataires du présent traité, comme *casus belli*. Elles s'entendront avec la Sublime Porte sur les mesures

devenues nécessaires, et détermineront, sans retard, l'emploi à faire de leurs forces militaires et navales.

ART. 3. — Le présent traité sera ratifié, et les ratifications en seront échangées dans l'espace de quinze jours, ou plus tôt, s'il est possible.

En foi de quoi les Plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont apposé le sceau de leurs armes.

Fait à Paris, le quinzième jour du mois d'avril, en l'an mil huit cent cinquante-six.

(L. S.) CLARENDON. — (L. S.) COWLEY. — (L.-S.) BUOL-SCHAUENSTEIN. — (L. S.) HUBNER. — (L. S.) WALEWSKI. — (L. S.) BOURQUENEY.

HATTI-CHÉRIFF DU 18 FÉVRIER

QU'IL SOIT FAIT EN CONFORMITÉ DU CONTENU.

A toi, mon grand vezir Mehemet-Emin-Aali-Pacha, décoré de mon ordre impérial du Medjidié de la première classe et de l'ordre du Mérite personnel; que Dieu t'accorde la grandeur et double ton pouvoir !

Mon désir le plus cher a toujours été d'assurer le bonheur de toutes les classes des sujets que la divine Providence a placés sous mon sceptre impérial; et depuis mon avénement au trône, je n'ai cessé de faire tous mes efforts dans ce but. Grâces en soient rendues au Tout-Puissant! ces efforts incessants ont déjà porté des fruits utiles utiles et nombreux. De jour en jour, le bonheur de la nation et la richesse de mes États vont en augmentant. Désirant aujourd'hui renouveler et élargir encore les règlements nouveaux institués dans le but d'arriver à obtenir un état de choses conforme à la dignité de mon Empire et à la position qu'il occupe parmi les nations civilisées, et les droits de mon Empire ayant aujourd'hui, par la fidélité et les louables efforts de tous mes sujets et par le concours bienveillant et amical des grandes Puissances, mes nobles alliées, reçu de l'extérieur une consécration qui doit être le commencement d'une ère nouvelle, je veux en augmenter le bien-être et la prospérité intérieure, obtenir le bonheur de tous mes sujets, qui sont tous égaux à mes yeux et me sont également chers, et qui sont unis entre eux par des rapports cordiaux de patriotisme, et assurer les moyens de faire de jour en jour croître la prospérité de mon Empire.

J'ai donc résolu et j'ordonne la mise à exécution des mesures suivantes :

Les garanties promises de notre part à tous les sujets de mon Empire par le hatti-humayoun de Gulhané et les lois du tanzimat

sans distinction de classe ni de culte, pour la sécurité de leur personne et de leurs biens et pour la conservation de leur honneur, sont aujourd'hui confirmées et consolidées, et des mesures efficaces seront prises pour qu'elles reçoivent leur plein et entier effet.

Tous les priviléges et immunités spirituels accordés *ab antiquo* et à des dates postérieures à toutes les communautés chrétiennes ou d'autres rites non musulmans établis dans mon Empire, sous mon égide protectrice, sont confirmés et maintenus.

Chaque communauté chrétienne ou d'autres rites non musulmans sera tenue, dans un délai fixé, et avec le concours d'une commission formée *ad hoc* dans son sein, de procéder, avec ma haute approbation et sous la surveillance de ma Sublime Porte, à l'examen de ses immunités et priviléges, et d'y discuter et soumettre à ma Sublime Porte les réformes exigées par le progrès des lumières et du temps. Les pouvoirs concédés aux patriarches et aux évêques des rites chrétiens par le Sultan Mahomet II et ses successeurs seront mis en harmonie avec la position nouvelle que mes intentions généreuses et bienveillantes assurent à ces communautés. Le principe de la nomination à vie des patriarches, après la révision des règlements d'élection aujourd'hui en vigueur, sera exactement appliqué, conformément à la teneur de leurs firmans d'investiture. Les patriarches, les métropolitains, archevêques, évêques et rabbins seront assermentés, à leur entrée en fonction, d'après une formule concertée en commun entre ma Sublime Porte et les chefs spirituels des diverses communautés. Les redevances ecclésiastiques, de quelque forme et nature qu'elles soient, seront supprimées et remplacées par la fixation des revenus des patriarches et chefs des communautés, et par l'allocation de traitements et de salaires équitablement proportionnés à l'importance, au rang et à la dignité des divers membres du clergé. Il ne sera porté aucune atteinte aux propriétés mobilières et immobilières des divers clergés chrétiens; toutefois, l'administration temporelle des communautés chrétiennes ou d'autres rites non musulmans sera placée sous la sauvegarde d'une assemblée choisie dans le sein de chacune desdites communautés, parmi les membres du clergé et des laïques.

Dans les villes, bourgades et villages où la population appartiendra en totalité au même culte, il ne sera apporté aucune entrave à

la réparation, d'après leurs plans primitifs, des édifices destinés au culte, aux écoles, aux hôpitaux et aux cimetières. Les plans de ces édifices, en cas d'érection nouvelle, approuvés par les patriarches ou chefs des communautés, devront être soumis à ma Sublime Porte, qui les approuvera par mon ordre impérial ou fera ses observations dans un délai déterminé.

Chaque culte, dans les localités où ne se trouveront pas d'autres confessions religieuses, ne sera soumis à aucune espèce de restriction dans la manifestation publique de sa religion. Dans les villes, bourgades et villages où les cultes sont mélangés, chaque communauté habitant un quartier distinct pourra également, en se conformant aux prescriptions ci-dessus indiquées, réparer et consolider ses églises, ses hôpitaux, ses écoles et ses cimetières. Lorsqu'il s'agira de la construction d'édifices nouveaux, l'autorisation nécessaire sera demandée par l'organe des patriarches ou chefs des communautés à ma Sublime Porte, qui prendra une décision souveraine en accordant cette autorisation, à moins d'obstacles administratifs. L'intervention de l'autorité administrative dans tous les actes de cette nature sera entièrement gratuite. Ma Sublime Porte prendra des mesures énergiques pour assurer à chaque culte, quel que soit le nombre de ses adhérents, la pleine liberté de son exercice.

Toute distinction ou appellation tendant à rendre une classe quelconque des sujets de mon Empire inférieure à une autre classe, à raison du culte, de la langue ou de la race, sera à jamais effacée du protocole administratif. Les lois séviront contre l'usage, entre particuliers ou de la part des autorités, de toute qualification injurieuse ou blessante.

Vu que tous les cultes sont et seront librement pratiqués dans mes États, aucun sujet de mon Empire ne sera gêné dans l'exercice de la religion qu'il professe et ne sera d'aucune manière inquiété à cet égard. Personne ne pourra être contraint à changer de religion.

La nomination et le choix de tous les fonctionnaires et autres employés de mon Empire étant entièrement dépendants de ma volonté souveraine, tous les sujets de mon Empire, sans distinction de nationalité, seront admissibles aux emplois publics et aptes à les occuper, selon leurs capacités et leurs mérites et conformément à des règles d'une application générale.

Tous les sujets de mon Empire seront indistinctement reçus dans les écoles civiles et militaires du Gouvernement, s'ils remplissent d'ailleurs les conditions d'âge et d'examen spécifiés dans les règlements organiques desdites écoles. De plus, chaque communauté est autorisée à établir des écoles publiques de sciences, d'arts et d'industrie. Seulement, le mode d'enseignement et le choix des professeurs dans les écoles de cette catégorie seront sous le contrôle d'un conseil mixte d'instruction publique, dont les membres seront nommés par un ordre souverain de ma part.

Toutes les affaires commerciales, correctionnelles et criminelles entre des musulmans et des sujets chrétiens, ou autres non musulmans, ou bien des chrétiens ou autres de rites différents, non musulmans, seront déférées à des tribunaux mixtes.

L'audience de ces tribunaux sera publique; les parties seront mises en présence et produiront leurs témoins, dont les dépositions seront reçues indistinctement sous un serment prêté selon la loi religieuse de chaque culte.

Les procès ayant trait aux affaires civiles continueront d'être publiquement jugés, d'après les lois et les règlements, par-devant les conseils mixtes des provinces, en présence du gouverneur et du juge du lieu. Les procès civils spéciaux, comme ceux de succession ou autres de ce genre, entre les sujets d'un même rite chrétien ou autre non musulman, pourront, à leur demande, être envoyés par-devant les conseils des patriarches ou des communautés.

Les lois pénales, correctionnelles, commerciales et les règles de procédure à appliquer dans les tribunaux mixtes seront complétées le plus tôt possible et codifiées. Il en sera publié des traductions dans toutes les langues en usage dans l'Empire.

Il sera procédé, dans le plus bref délai possible, à la réforme du système pénitentiaire dans son application aux maisons de détention, de punition ou de correction et autres établissements de même nature, afin de concilier les droits de l'humanité avec ceux de la justice. Aucune peine corporelle, même dans les prisons, ne pourra être appliquée que conformément à des règlements disciplinaires, émanés de ma Sublime Porte, et tout ce qui ressemblerait à la torture sera radicalement aboli.

Les infractions à ce sujet seront sévèrement réprimées, et en

traîneront en outre de plein droit la punition, en conformité du Code criminel, des autorités qui les auraient ordonnées et des agents qui les auraient commises.

L'organisation de la police dans la capitale, dans les villes de province et dans les campagnes, sera revisée de façon à donner à tous les sujets paisibles de mon Empire les garanties les plus fortes de sécurité quant à leur personne et à leurs biens.

L'égalité des impôts entraînant l'égalité des charges, comme celle des devoirs entraîne celle des droits, les sujets chrétiens et des autres rites non musulmans devront, ainsi qu'il a été antérieurement résolu, aussi bien que les musulmans, satisfaire aux obligations de la loi de recrutement. Le principe du remplacement ou du rachat sera admis. Il sera publié, dans le plus bref délai possible, une loi complète sur le mode d'admission et de service des sujets chrétiens et d'autres rites non musulmans dans l'armée.

Il sera procédé à une réforme dans la composition des conseils provinciaux et communaux pour garantir la sincérité des choix des délégués des communautés musulmanes, chrétiennes et autres et la liberté des votes dans les conseils. Ma Sublime Porte avisera à l'emploi des moyens les plus efficaces de connaître exactement et de contrôler le résultat des délibérations et des décisions prises.

Comme les lois qui régissent l'achat, la vente et la disposition des propriétés immobilières sont communes à tous les sujets de mon Empire, il pourra être permis aux étrangers de posséder des propriétés foncières dans mes États, en se conformant aux lois et aux règlements de police, en acquittant les mêmes charges que les indigènes, et après que les arrangements auront eu lieu avec les Puissances étrangères.

Les impôts sont exigibles au même titre de tous les sujets de mon Empire, sans distinction de classe ni de culte. On avisera aux moyens les plus prompts et les plus énergiques de corriger les abus dans la perception des impôts et notamment des dîmes. Le système de la perception directe sera successivement, et aussitôt que faire se pourra, substitué au régime des fermes dans toutes les branches des revenus de l'État. Tant que ce système demeurera en vigueur, il sera interdit, sous les peines les plus sévères, à tous les agents de l'autorité et à tous les membres des medjlis de se rendre adjudicataires des fer-

mes qui seront annoncées avec publicité et concurrence, ou d'avoir une part quelconque d'intérêt dans leur exploitation. Les impositions locales seront, autant que possible, calculées de façon à ne pas affecter les sources de la production ni à entraver le mouvement du commerce intérieur.

Les travaux d'utilité publique recevront une dotation convenable, à laquelle concourront les impositions particulières et spéciales des provinces appelées à jouir de l'établissement de voies de communication par terre et par mer.

Une loi spéciale ayant déjà été rendue qui ordonne que le budget des recettes et des dépenses de l'État sera fixé et communiqué chaque année, cette loi sera observée de la manière la plus scrupuleuse. On procédera à la révision des traitements affectés à chaque emploi.

Les chefs et un délégué de chaque communauté désignés par ma Sublime Porte seront appelés à prendre part aux délibérations du conseil suprême de justice dans toutes les circonstances qui intéresseraient la généralité des sujets de mon Empire. Ils seront spécialement convoqués à cet effet par mon grand vezir.

Le mandat des délégués sera annuel. Ils prêteront serment en entrant en charge. Tous les membres du conseil, dans les réunions ordinaires et extraordinaires, émettront librement leur avis et leur vote, sans qu'on puisse jamais les inquiéter à ce sujet.

Les lois contre la corruption, la concussion ou la malversation, seront appliquées, d'après les formes légales, à tous les sujets de mon Empire, quelles que soient leur classe et la nature de leurs fonctions.

On s'occupera de la création de banques et d'autres institutions semblables pour arriver à la réforme du système monétaire et financier, ainsi que de la création de fonds destinés à augmenter les sources de la richesse matérielle de mon Empire.

On s'occupera également de la création de routes et de canaux qui rendront les communications plus faciles et augmenteront les sources de la richesse du pays. On abolira tout ce qui peut entraver le commerce et l'agriculture. Pour arriver à ces buts, on recherchera les moyens de mettre à profit les sciences, les arts et les ca-

pitaux de l'Europe, et de les mettre ainsi successivement en exécution.

Tels sont mes ordres et mes volontés; et toi, qui est mon grand vezir, tu feras selon l'usage publier, tant dans ma capitale que dans toutes les parties de mon Empire, ce firman impérial, et tu veilleras attentivement, et tu prendras toutes les mesures nécessaires, afin que tous les ordres qu'il contient soient exécutés avec la plus rigoureuse ponctualité.

NOTE REMISE PAR LES PLÉNIPOTENTIAIRES SARDES A LORD CLARENDON ET AU COMTE WALEWSKI, LE 16 AVRIL 1856.

Les soussignés, Plénipotentiaires de S. M. le roi de Sardaigne, remplis de confiance dans les sentiments de justice des Gouvernements de France et d'Angleterre et dans l'amitié qu'ils professent pour le Piémont, n'ont pas cessé d'espérer, depuis l'ouverture des Conférences, que le Congrès de Paris ne se séparerait pas sans avoir pris en considération sérieuse la condition de l'Italie, et pourvu aux moyens d'y porter remède en rétablissant l'équilibre politique, troublé par l'occupation d'une grande partie des provinces de la Péninsule par les troupes étrangères.

Assurés du concours de leurs alliés, ils répugnent à croire qu'une autre Puissance, après avoir montré un intérêt si vif et si généreux pour le sort des chrétiens en Orient appartenant à la race slave et à la race grecque, refusât de s'occuper de peuples de race latine, encore plus malheureux, attendu qu'en raison du degré de civilisation avancée qu'ils ont atteint, ces peuples sentent plus vivement les conséquences d'un mauvais Gouvernement. Cette espérance a été déçue.

Malgré le bon vouloir de la France et de l'Angleterre, malgré leurs bienveillants efforts, la persistance de l'Autriche à demander que les discussions du Congrès demeurassent étroitement circonscrites dans

la sphère des questions qui avait été tracée avant sa réunion, a été cause que cette assemblée, sur laquelle sont tournés les regards de toute l'Europe, va se séparer non-seulement sans qu'il ait été apporté le moindre adoucissement aux maux de l'Italie, mais encore sans que l'on ait fait luire au delà des Alpes un seul rayon d'espérance dans l'avenir, propre à calmer les esprits et à leur faire supporter le présent avec résignation.

La position spéciale occupée par l'Autriche au sein du Congrès rendait peut-être inévitable ce déplorable résultat. Les soussignés sont forcés de le reconnaître. Aussi, sans adresser le moindre reproche à leurs alliés, croient-ils devoir appeler leur sérieuse attention sur les conséquences fâcheuses que cela pouvait avoir pour l'Europe, l'Italie et surtout la Sardaigne. Il serait superflu de tracer ici le tableau exact de l'Italie ; ce qui se passe dans ces régions depuis nombre d'années n'est que trop notoire.

Le système de compression et de réaction violente inauguré en 1848 et 1849, justifié peut-être à son origine par les troubles révolutionnaires alors comprimés, dure sans le moindre allégement. On peut même dire qu'à quelques exceptions près, il est suivi avec un redoublement de rigueur. Jamais les prisons et les bagnes ne furent plus encombrés de condamnés pour cause politique ; jamais le nombre de proscrits ne fut plus considérable ; jamais la politique ne fut plus durement appliquée. Ce qui se passe à Parme le prouve surabondamment. De tels moyens de gouverner doivent nécessairement maintenir les populations dans un état de constante irritation et de fermentation révolutionnaire. Telle est la situation de l'Italie depuis sept ans.

Toutefois, en ces derniers temps, l'agitation populaire semblait s'être calmée. Les Italiens, voyant un des Monarques nationaux coalisé avec les grandes Puissances occidentales pour faire triompher les principes du droit et de la justice, et pour améliorer le sort de leurs coreligionnaires en Orient, avaient conçu l'espérance que la paix ne serait pas faite sans apporter un adoucissement à leurs maux. Cette espérance les a rendus calmes et résignés.

Mais lorsqu'on connaîtra les résultats négatifs du Congrès de Paris, lorsqu'ils sauront que l'Autriche, nonobstant les bons offices et l'intervention bénévole de la France et de l'Angleterre, s'est refusée à

toute discussion et qu'elle n'a pas voulu même se prêter à l'examen des mesures opportunes pour remédier à un si triste état de choses, il n'est pas douteux que l'irritation assoupie se réveillera avec plus de violence que jamais.

Convaincus qu'ils n'ont plus rien à attendre de la diplomatie ni des efforts des Puissances qui s'intéressent à leur sort, les Italiens s'incorporeront, avec une ardeur méridionale, dans les rangs du parti révolutionnaire et subversif, et l'Italie sera de nouveau un foyer ardent de conspirations et de désordres qui seront peut-être réprimés par un redoublement de rigueurs, mais que la moindre commotion européenne fera éclater de la manière la plus violente.

Si un état de choses aussi fâcheux mérite de fixer l'attention des Gouvernements de France et d'Angleterre, également intéressés au maintien de l'ordre et au développement régulier de la civilisation, il doit naturellement préoccuper au plus haut point le Gouvernement du roi de Sardaigne. L'éveil des passions révolutionnaires dans tous les pays qui entourent le Piémont, par suite d'une cause de nature à exciter les plus vives sympathies populaires, l'expose à des périls d'une excessive gravité; ils pourront compromettre la politique ferme et modérée qui a porté de si heureux fruits à l'extérieur et lui a valu la sympathie et l'estime de l'Europe éclairée.

Mais ce n'est pas le seul danger qui menace la Sardaigne; un péril plus grand encore est la conséquence des moyens employés par l'Autriche, pour comprimer l'effervescence révolutionnaire en Italie. Appelée par les souverains de petits États de l'Italie, impuissants à contenir le mécontentement de leurs sujets, l'Autriche occupe, militairement, la majeure partie de la vallée du Pô et de l'Italie centrale, et son influence se fait sentir d'une manière irrésistible dans les pays où elle n'a pas de soldats.

S'appuyant d'un côté sur Ferrare et Bologne, ses troupes s'étendent jusqu'à Ancône le long de l'Adriatique, devenue presque un lac Autrichien, et de l'autre côté, maîtresse de Plaisance que, contrairement à l'esprit, sinon à la lettre du traité de Vienne, elle travaille à transformer en place forte du premier ordre, elle tient garnison à Parme, et elle se dispose à déployer ses forces sur toute l'étendue de la frontière sarde jusqu'à la cime des Apennins. Ces occupations permanentes, par l'Autriche, de territoires qui ne lui appartiennent pas, la

constituent maîtresse absolue de toute l'Italie, détruisent l'équilibre établi par le traité de Vienne et sont pour le Piémont une menace continuelle.

Entouré en quelque sorte de tous les côtés par les Autrichiens, voyant se développer à sa frontière orientale complétement ouverte les forces d'une Puissance qu'il sait n'être pas animée de sentiments bienveillants à son égard, le Piémont est tenu dans un état continuel d'appréhension qui le force à demeurer armé et le contraint à des mesures défensives excessives, onéreuses pour ses finances déjà obérées par suite des événements de 1848 et 1849, et de la guerre à laquelle il vient de prendre part.

Les faits qui viennent d'être exposés par les soussignés suffisent pour faire apprécier les périls de la position dans laquelle se trouve placé le Gouvernement du roi de Sardaigne.

Agité au dedans par les passions révolutionnaires, provoqué autour de lui par un système de compression violente et par l'occupation étrangère, menacé par l'extension de la puissance de l'Autriche, il peut d'un instant à l'autre être contraint, par une nécessité inévitable, à adopter des mesures extrêmes dont il est impossible de calculer les conséquences.

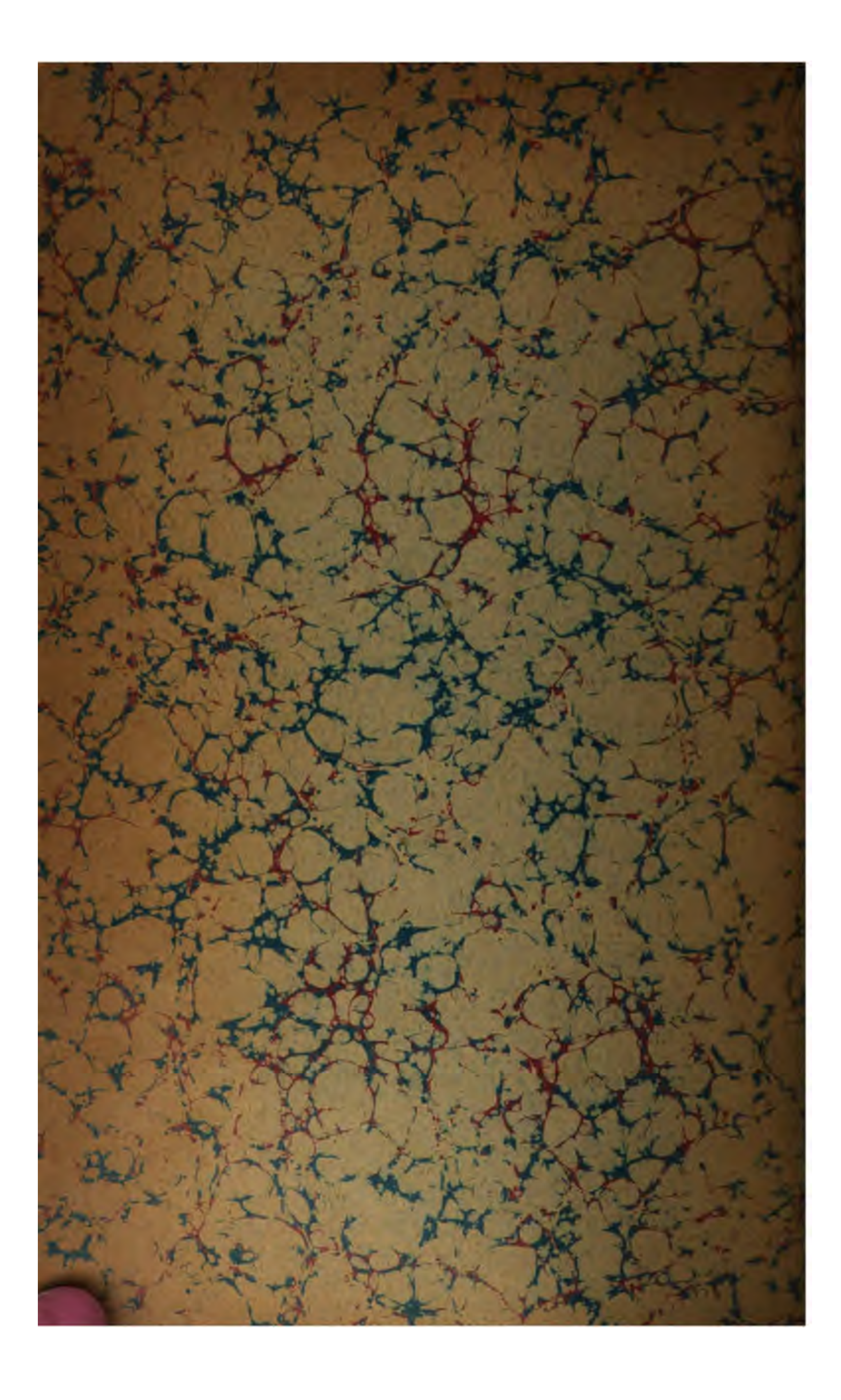
Les soussignés ne doutent pas qu'un tel état de choses n'éveille la sollicitude des Gouvernements de France et d'Angleterre, non-seulement à cause de l'amitié sincère et de la sympathie réelle que ces deux Puissances professent pour le Souverain qui, seul entre tous, au moment où le succès était le plus incertain, s'est prononcé ouvertement en leur faveur, mais surtout parce que cet état de choses constitue un vrai péril pour l'Europe.

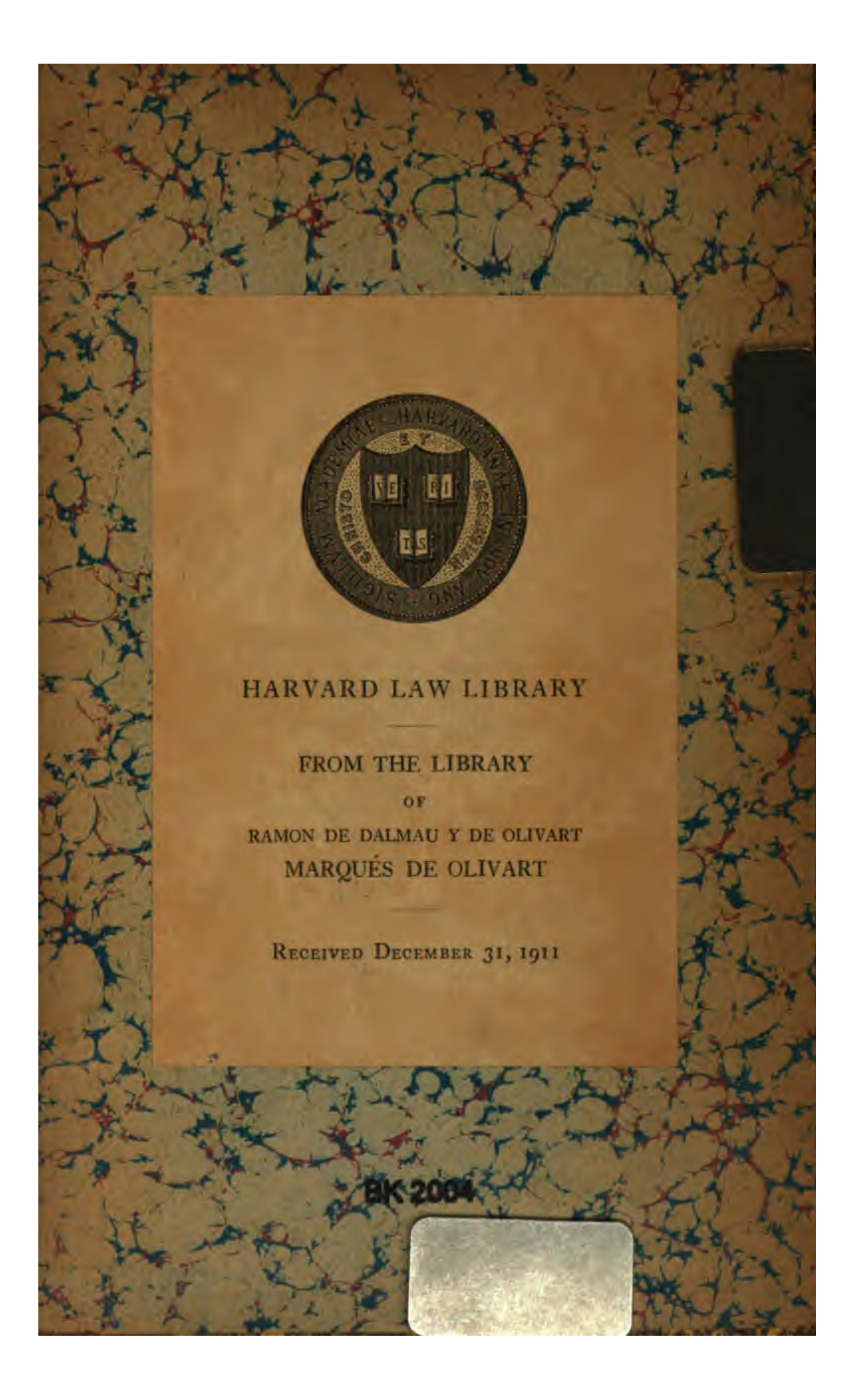
La Sardaigne est le seul État d'Italie qui ait pu élever une barrière insurmontable à l'esprit révolutionnaire et demeurer en même temps indépendant de l'Autriche. C'est l'unique contre-poids à son influence envahissante. Si la Sardaigne venait à succomber par l'épuisement de ses forces et par l'abandon de ses alliés, si elle était contrainte de subir elle-même la domination Autrichienne, alors la conquête de l'Italie par l'Autriche serait accomplie.

Et l'Autriche, après avoir obtenu, sans qu'il lui coûtât le moindre sacrifice, l'immense bénéfice de la liberté de la navigation du Danube et de la neutralisation de la mer Noire, se verrait à la tête d'une

influence prépondérante en Occident. C'est ce que la France et l'Angleterre ne peuvent pas vouloir, c'est ce qu'elles ne permettront jamais. Aussi les Plénipotentiaires sont convaincus que les Cabinets de Paris et de Londres, prenant en sérieuse considération la situation de l'Italie, aviseront, de concert avec la Sardaigne, aux moyens d'y apporter un remède efficace.

TABLE




HARVARD LAW LIBRARY
FROM THE LIBRARY
OF
RAMON DE DALMAU Y DE OLIVART
MARQUÉS DE OLIVART
RECEIVED DECEMBER 31, 1911
BK 2064

